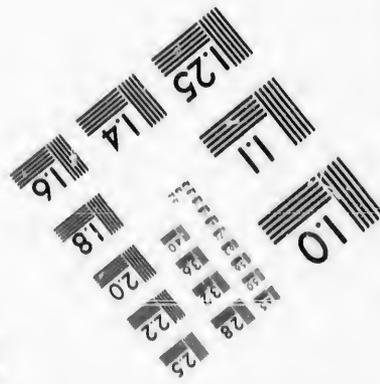
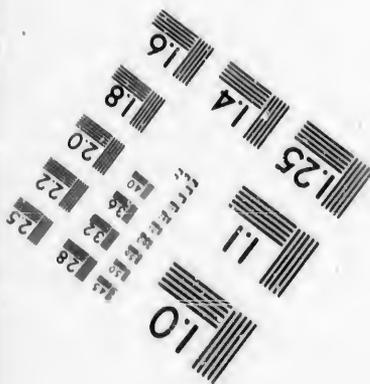
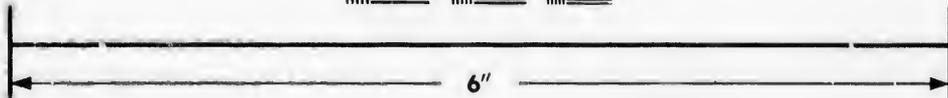
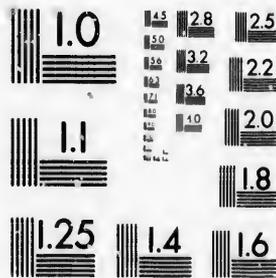


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N. Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input checked="" type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input checked="" type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						/					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

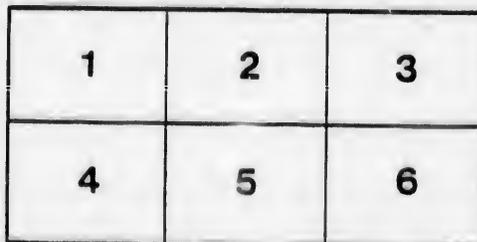
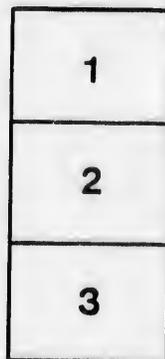
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



S. ANGELE MERICI

DIC.

Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université
Québec 4, QUE.



D.R.

Le Séminaire de Québec
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.

SAL

DEP

Men

257 B

HISTOIRE
DE
SAINTE ANGÈLE MÉRICI

ET
DE TOUT L'ORDRE DES URSULINES
DEPUIS SA FONDATION JUSQU'AU PONTIFICAT DE S. S. LÉON XIII

PAR
M. L'ABBÉ V. POSTEL

du Clergé de Paris,
Vicaire-Général d'Alger, Chanoine honoraire de Nancy et d'Antioche,
Docteur en Théologie, Missionnaire apostolique;
Membre des Académies Pontificales de la *Religion Catholique et des Arcades*,
de la *Société Historique et Archéologique du Maine*,
de la *Société Nipaise des Sciences naturelles et historiques*,
Correspondant de l'Académie royale des *Belles-Lettres* de Séville.

TOME PREMIER



PARIS
LIBRAIRIE POUSSIELGUE FRÈRES
RUE CASSETTE, 15

1878

M^{re} LE C

Le glori
d'œuvres
l'Église, l
outragées
abaissés q
la reconna
ment éten
fait l'instr

L'écriva
NENCE l'en
en une ro
nemi surg
déloyauté

J'ose, M
bénédictio

Fruit de
ce livre es
une apolo
connaître
sainte, pa
élection, l
entrepris p
à une heur
la famille c

Contemp
cité de Dn

T. 1.



A SON ÉMINENCE

M^{re} LE CARD. FRANÇOIS-AUGUSTE-FERDINAND DONNET

ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR,

Le glorieux pontificat de VOTRE ÉMINENCE, marqué par tant d'œuvres fécondes en faveur de la vérité et pour la défense de l'Église, l'une et l'autre indignement méconnues, indignement outragées par les âmes déshéritées du bien et par les intérêts abaissés qui encombrent ce siècle, ne s'est pas moins signalé à la reconnaissance de l'avenir par une active protection incessamment étendue sur les lettres chrétiennes et sur ceux qui en ont fait l'instrument de leur dévouement et de leur zèle.

L'écrivain catholique trouva toujours auprès de VOTRE ÉMINENCE l'encouragement et la bénédiction qui affermissent le cœur, en une route peuplée de difficultés, en cet ardu combat où l'ennemi surgit à chaque angle du chemin, et trop souvent unit la déloyauté des armes à l'injustice de l'agression.

J'ose, Monseigneur, appeler sur le présent travail une de ces bénédictions et l'un de ces encouragements.

Fruit de recherches assez longues et de consciencieux labeurs, ce livre est à la fois une histoire et une apologie; je veux dire une apologie par les faits. On s'y est proposé de faire mieux connaître aux fidèles de notre temps l'héroïsme d'une grande sainte, pauvre selon le monde; le miracle de sa providentielle élection, le miracle plus étonnant de son apostolique institut, entrepris parmi toutes les indigences et toutes les impuissances, à une heure où presque tout paraissait compromis et perdu dans la famille des fils de JÉSUS-CHRIST.

Contemporaine, émule d'Ignace de Loyola, comme lui suscitée de DIEU, ANGELE MÉRICI assemble autour d'elle la jeunesse

de son sexe, menacée par l'hérésie protestante, environnée de toutes les décadences, assiégée par toutes les séductions, sollicitée à toutes les déviations de l'intelligence et du cœur. L'admirable fondatrice ne s'arrêtera devant aucun obstacle, ne faiblira devant aucune opposition. Le Ciel a parlé : elle avancera, pleine de confiance et d'une angélique simplicité.

Pour la première fois s'ouvriront donc, grâce au dévouement surnaturel d'une obscure campagnarde, ces asiles bénis de l'éducation commune, où les futures mères de famille viendront puiser l'incomparable bienfait d'une instruction suivie, complète, fondamentalement chrétienne, pénétrée de discipline et de force. En regard des célèbres collèges des Jésuites, l'institut des Ursulines couvrira l'Europe et l'Amérique de ces grands pensionnats où les pauvres sont les premiers invités, où les riches à leur tour se forment aux obligations et à l'honneur de la vie.

L'Église est, du reste, opulente en créations de ce genre. C'est ainsi, Monseigneur, qu'elle répond, à travers les siècles, aux esprits malades ou pervers qui l'accusent de favoriser l'ignorance et de proscrire l'étude. Ici comme ailleurs, elle a tout fait. La combattre sur ce terrain, où elle est souveraine, c'est joindre l'ingratitude à la plus criminelle mauvaise foi.

S. Charles Borromée fut le protecteur et le promoteur des filles de S^{te} Angèle en Italie. La France possédait alors un disciple et un imitateur de l'Archevêque de Milan dans l'un des prédécesseurs de VOTRE ÉMINENCE. Le Cardinal François de Sourdis, modèle de toutes les vertus épiscopales, fut l'instrument principal de DIEU pour l'introduction et l'établissement définitif de l'Ordre dans le royaume très-chrétien, où il devait jeter, en même temps que son plus radieux éclat, ses racines les plus profondes.

Cette Histoire appartient, il m'a semblé, aux pontifes héritiers du siège et des vertus de François de Sourdis : je la dépose humblement aux pieds de VOTRE ÉMINENCE.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, dans le sentiment de la plus religieuse vénération,

de VOTRE ÉMINENCE ILLUSTRISSIME

le très-humble et très-soumis serviteur,

V. POSTEL, v.-g.

NICE, le 6 Août 1878.

ARCHEVÊCHÉ

Bordeaux, le 10 Août 1878.

DE

BORDEAUX.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Comment pourrais-je refuser l'offre que vous voulez bien me faire?

Sans avoir l'honneur de vous connaître personnellement, je sais, pour en avoir acquis la certitude par moi-même, que vos œuvres sont toujours celles d'un écrivain consciencieux et distingué.

De plus, il me semble que, en me dédiant l'*Histoire de l'Ordre de Sainte-Ursule*, ce n'est pas à moi que vous rendez hommage, mais à l'un de mes plus illustres prédécesseurs, le Cardinal de Sourdis, qui fut, comme vous le dites si bien, l'émule de S. Charles Borromée.

Mes diocésains eux-mêmes, en vous lisant, apprendront avec bonheur, s'il en est besoin, que Bordeaux a été comme le second berceau de la famille religieuse fondée par S^{te} ANGÈLE MÉRICI.

En finissant, je tiens à vous donner un détail intéressant pour moi. C'est que le Cardinal de Sourdis, qui s'employa avec tant de zèle à la propagation des Ursulines, a fondé les maisons du même ordre qui existent à Annonay, à Tournon, ainsi qu'à Bourg-Argental du Forez, mon pays natal, et d'autres couvents de la contrée.

Ce sont les Ursulines chassées de leurs communautés en 93, et rentrées dans leurs familles, qui m'ont donné, à la fin de la tourmente révolutionnaire, les premières leçons de catéchisme, de lecture et d'écriture.

Agréez, Monsieur l'Abbé, tous mes remerciements, et veuillez me croire

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

† FERDINAND Cardinal DONNET,

Archevêque de Bordeaux.

Conformément aux décrets des Souverains-Pontifes, nous déclarons avoir employé les désignations de *saint* ou de *miracle* sans rien préjuger des décisions de Rome qui peuvent survenir, et auxquelles nous restons absolument soumis, d'esprit, de cœur et en toute chose.

V. P.

Avant
bénédi

La p
cette in
riens, c
alphab
fants. I
vieux c

« A
» et lou
» teur,
» Marie
» ou op
» aussi
» préla
» popu
» ouyr
» chose
» royau
» trente
» affin
» escrip

T. I.

INTRODUCTION

Avant toute chose, nous implorons de DIEU sa bénédiction sur ce travail, entrepris pour sa gloire.

La plupart des anciens livres commençaient par cette invocation, depuis les graves recueils des historiens, des érudits et des philosophes, jusqu'au simple alphabet ou *Croix de Dieu*, à l'usage des petits enfants. L'expression en est souvent délicieuse dans les vieux chroniqueurs.

« A l'honneur, dit Jehan de Troyes, à l'honneur
» et louange de DIEU nostre doulx sauveur et rédemp-
» teur, et de la benoïste, glorieuse vierge et pucelle
» Marie, sans le moyen desquels nulles bonnes œuvres
» ou opérations ne peuvent être conduites; et pour ce
» aussi que plusieurs roys, princes, comtes, barons,
» prélats, nobles hommes, gens d'église, et autre
» populaire, se sont souvent délectés et délectent à
» ouyr et escouter des histoires merueilleuses et
» choses advenues en divers lieux, tant de ce
» royaulme que d'autres royaulmes chrestiens : au
» trente-cinquiesme an de mon aage me délectay
» affin de passer temps et d'eschever oysiveté, à
» escrire et faire mémoire de plusieurs choses adve-

» nues au royaume de France, et autres royaumes
 » voisins, ainsi qu'il m'en est pu souvenir. » ¹

Ramon Muntaner débute ainsi dans sa *Chronique des choses d'Espagne* : « Au nom de Nostre-Seigneur
 » vray DIEU JÉSUS-CHRIST et de sa benoiste Mère
 » Madame sainte Marie, et de tous ses benoits saints
 » et saintes. Il est du debvoir de chascun de rendre
 » graces et mercy à DIEU, et à sa benoiste Mère, des
 » biens qu'il lui faict. Bien loyn de tenir ceste recon-
 » naissance secrète, on doit mesme la manifester
 » aux hommes affin que tous y prennent bon exemple
 » et s'efforcent de bien faire et de bien dire. Car on
 » peut tenir pour vérité certaine que celui qui fait
 » bien, pense bien, agit bien, en recoit une bonne
 » récompense de DIEU; et qui fait le contraire et ne
 » s'amende, le contraire lui adviendra. Que chascun
 » fasse donc, autant qu'il est en lui, tourner le mal
 » en bien : car rien n'est caché à DIEU. » ²

Et le sire de Joinville : « En nom de DIEU le tout-
 » puissant, je, Jehan sire de Joingville, seneschal de
 » Champagne, vaiz escrire la vie de notre saint
 » Looy, ce que je vi et oy par l'espace de sis anz que
 » je fu en sa compaignie on pelerinage d'oultre mer,
 » et puis que nous revenimes. »

Au nom de DIEU donc nous entreprenons, nous
 aussi, de raconter la vie admirable, l'œuvre toujours
 vivante de sainte Angèle Mérici.

¹ Livre des faits advenus au
 temps du très-chrestien et très-
 victorieux Louys de Valois, fen roi
 de France (que Dieu absolve).
 unziesme de ce nom, depuis l'an
 1460 jusque en l'an 1483 inclu-

sivement : par Jehan de Troyes.

² Ramon Muntaner écrivait en
 1325, à Valence, et ses *Chroniques
 dels fets et hazanayes del inclyt
 rey don Jaume* furent imprimées
 pour la première fois en 1558.

C'e
 tenir
 les h
 gloir
 péri
 trion
 voyés
 bonn
 secre
 relati
 le dor

« M
 M. R
 tout à
 méric
 plaire
 sans
 qu'on
 veau
 accus
 croier
 comm
 » A
 le fak
 fut l'
 beaut
 pea,

¹ Ce
 injuste
 thoiq
 Daniel,
 nople,

C'est assurément chose grave et relevée que d'entretenir ses frères des vertus d'un saint. Les saints sont les héros de l'humanité. Toute gloire pâlit devant leur gloire, parce qu'elle se développe dans la région supérieure et divine des âmes, et que leurs créations triomphent du temps et des hommes. Les esprits dévoyés eux-mêmes en sont frappés, à telle heure de bonne foi, et s'avouent incapables de comprendre le secret de cette puissance. Ne citons qu'un exemple, relatif à S. François d'Assise. On nous pardonnera de le donner dans son entier.

« Les siècles de petite vertu comme le nôtre, écrit M. Renan, sont essentiellement sceptiques. Jugeant tout à leur mesure, ils proclament impossibles et chimériques les grandes figures idéales du passé. Pour plaire à certains esprits, il faudrait construire l'histoire sans admettre qu'un seul homme ait été grand. Dès qu'on leur présente une peinture qui dépasse le niveau de médiocrité auquel ils sont habitués, ils vous accusent d'introduire la légende dans l'histoire. Ils croient que tous les hommes ont été bas, intéressés comme eux...

» A force de faire le vide autour d'eux, le stylite, le fakir, aboutissent à la stupidité¹. François d'Assise fut l'inverse de cela. Tout a pour lui un sens et une beauté. On connaît ce cantique admirable, qu'il appela, dit-on, lui-même le *Chant des créatures*, le plus

¹ Ce dernier mot est tout-à-fait injuste à l'égard des stylites catholiques: S. Siméon, son disciple Daniel, Siméon évêque d'Andriople, et à Trèves le diacre Vul-

filoni. Ces saints personnages se sont, au contraire, signalés par leur singulière sagesse, et par l'influence heureuse qu'ils exercèrent sur leurs contemporains.

beau morceau de poésie religieuse depuis les Évangiles, l'expression la plus complète du sentiment religieux moderne :

« Très-haut, tout-puissant et bon Seigneur, à toi appartiennent les louanges, la gloire, l'honneur et toute bénédiction : on ne les doit qu'à toi, et personne n'est digne de te nommer.

» Loué soit DIEU mon Seigneur, avec toutes les créatures, et singulièrement mon seigneur frère le Soleil, qui nous donne le jour et la lumière. Il est beau et rayonnant d'une grande splendeur, et de toi, ô Seigneur, il nous offre l'image.

» Loué soit mon Seigneur pour sœur la Lune, et pour les étoiles que tu as formées dans le ciel, claires et belles.

» Loué soit mon Seigneur pour frère le Vent, pour l'air et le nuage, pour le ciel pur et pour tous les temps, qui donnent aux créatures la vie et le soutien.

» Loué soit mon Seigneur pour sœur l'Eau, qui est très-utile, humble, précieuse et chaste.

» Loué soit mon Seigneur pour frère le Feu, par lequel tu illumines la nuit. Il est beau et agréable, indomptable et fort.

» Loué soit mon Seigneur pour notre mère la Terre, qui nous soutient et nous nourrit, et qui produit toutes sortes de fruits, les fleurs colorées et les herbes.

» Loué soit mon Seigneur à cause de notre sœur la Mort corporelle, à qui nul homme vivant ne peut échapper. Heureux ceux qui seront trouvés conformes à tes saintes volontés : car la seconde mort ne leur pourra nuire. »¹

» Il aimait jusqu'à la pureté de la goutte d'eau, et évitait qu'elle ne fût trépignée et souillée. Le grand signe auquel on reconnaît les âmes préservées du péchantisme vulgaire, l'amour et l'intelligence de l'animal, fut en lui plus qu'en aucun homme.

¹ Il existe une prière du même genre attribuée à S. Patrik d'Irlande, quoique sous une forme différente. Nous l'avons donnée, traduite en latin, dans notre *The-saurus sacerdotis in usum pœ pre-*

candi, p. 9 (Librairie Poussielgue). Le lecteur connaît, d'ailleurs, l'admirable cantique des trois Enfants dans la fournaise, *Benedicite omnia opera Domini Domino* (Daniel, III).

»
des
mais
térie
prête
deur
tentic
rent
un pa
tour
que n
capita
siècle
l'éter
rève
tout a
dide n
Giotto
sa lég
raffine
lui fa
Angl
digne
vivant
pour
prince
que pr
de la p

Oui,

1 Jour

» Notre siècle, dont le trait essentiel est de juger des choses non par leur côté esthétique ou moral, mais par leurs avantages ou leurs inconvénients matériels, ne comprend plus cet idéalisme absolu. Sa prétention est de faire de grandes choses sans grandeur morale. Son inexpérience de l'histoire, la prétention qu'il a d'inaugurer une ère nouvelle, lui inspirent une confiance exagérée en la richesse. Or, voici un pauvre homme, le fils d'un marchand d'Assise..., tour à tour mendiant, cuisinier, vagabond, qui fait ce que ne feront jamais nos grands hommes d'action, nos capitalistes : une œuvre durable pour sept ou huit siècles, et impliquant certains principes vrais pour l'éternité... Il semble, au premier coup-d'œil, que le rêve de François d'Assise aurait dû amener la fin de tout art et de toute noble vie : chose étrange ! ce sordide mendiant fut le père de l'art italien. Cimabué et Giotto trouvèrent leur génie en s'efforçant de peindre sa légende sur son tombeau. L'art, cet aristocrate raffiné, refuse obstinément ses services aux riches : il lui faut des princes ou des pauvres. Jamais la riche Angleterre, avec ses millions, n'aura un art vraiment digne de ce nom. L'art est le fils d'un monde exalté, vivant de gloire et d'idéal... Je vois ce qu'ont fait pour la civilisation les rois, les républiques, les princes, les nobles, les moines, les pauvres ; mais ce que produirait de grand une société fondée sur l'âpreté de la possession individuelle, je ne l'imagine pas... »¹

Oui, les saints ont été, ils seront toujours les grands

¹ *Journal des Débats*, Août 1860.

hommes par excellence; non-seulement en ce qu'ils ont eu sur leurs contemporains, le plus ordinairement, une influence considérable, prépondérante, qui attirait et entraînait les foules, mais en ce qu'ils furent les vigilants gardiens de la haute morale et de toute vérité. Par eux s'est maintenu l'empire de l'âme sur les sens. Par la parole et par l'exemple, ils ont empêché de déchoir, au milieu de l'humanité, la notion des choses supérieures et de la vertu. Philosopher n'est point chose difficile : le loisir, quelque étude et un peu d'esprit y suffisent. C'est pure spéculation ; le sacrifice en est absent. Mais s'immoler à une doctrine ; donner sans retour sa personne, ses inspirations, sa vie ; ne plus avoir un battement de cœur qui ne soit pour le triomphe du vrai, du juste et du grand, sans égard à l'intérêt propre, ou plutôt avec le plus absolu renoncement à cet intérêt : où rencontrons-nous autre part que dans les saints ce reflet de l'éternelle perfection ?

Reflet, disons-nous. Évidemment, cela ne vient pas de la terre. Celui qui monte à ces sommets y est transporté par DIEU, en qui il s'est perdu. Comme S^{te} Chantal, il a dit à toute heure du jour : « O Seigneur Jésus, » je ne veux plus de choix ! Touchez quelle corde de » mon luth il vous plaira : à jamais et pour jamais il » ne sonnera que cette seule harmonie. Oui, Seigneur » Jésus, sans *si*, sans *mais*, sans exception, votre » volonté soit faite, sur père, sur mère, sur enfants, » sur toutes choses, et sur moi-même ! »

Ne sont-ce pas les saints qui portent d'une main ferme la bannière de l'immortalité, à l'encontre des conjurations de la fausse science, de l'athéisme et de

toute
de D.
suit a
rayon
de l'
» sai
» Jés
» sai
ment
action
une i
le mo

L'a
lettré
policé
n'ont
cathol
contin
vérité
ont pe
la foi,

1 « Ve
nalis dol
ribus pi
tuta. »
S. Ath
la même
est vera
lis, per
mata con
« Quid
mande
« Simili
bile est
suscepis

toutes les déchéances? Ils sont la continuation du Fils de DIEU, pour ainsi dire; c'est lui qui, en eux, poursuit au milieu des hommes sa mission, ses leçons, son rayonnement; ils sont d'autres *christs*, dit un Père de l'Église. Suivant S. Anastase, « le vrai chrétien, le » saint, est la demeure vivante et raisonnable de » JÉSUS-CHRIST, bâtie avec les bonnes œuvres et les » saintes doctrines ¹. » Car il ne conserve pas seulement l'enseignement par la parole, il l'incruste dans ses actions: de sorte que toute son existence est comme une incarnation de la vérité; et il faut bien alors que le monde touche et voie la vérité.

L'antiquité païenne la plus philosophique, la plus lettrée, la plus raffinée, les sociétés idolâtres les plus policées de nos jours, le Japon, la Chine, les Indes, n'ont pas conçu l'idée du *saint*. Trésor exclusivement catholique, nos frères séparés eux-mêmes, tout en continuant de posséder de larges fragments de la vérité, semblent ne plus comprendre le *saint*; ils en ont perdu la tradition pratique. Quant aux ennemis de la foi, que nous offrent-ils à ces hauteurs? Lorsqu'ils

¹ « Verus christianus est rationalis domus Christi, ex bonis operibus piisque dogmatibus constituta. » *In libro Dux vite*, II.

S. Athanase donne exactement la même définition: « Christianus est vera domus Christi et rationalis, per bona opera et recta dogmata constructa. » *Homil.* 4.

« Quid est christianismus? » demande S. Basile; et il répond: « Similitudo Dei, quantum possibile est humane nature. Si ergo susceperis esse christianus, festina

feri similis Deo; indue Christum. » *Homil.* 10.

S. Grégoire de Nysse dit à son tour: « Christianismus est imitatio divinæ nature. » *Epist. ad Harm. episcop.*

Qui ne se rappelle l'exclamation de S. Grégoire-le-Grand: « Agnosce, ô Christiane, dignitatem tuam; et, divinæ consors factus nature, noli in veterem vilitatem degenerare conversatione recidere. » *Serm.* 1. *te Nativ. Domini.*

ont jeté leur pelletée de terre sur le cadavre de leurs hommes, lequel de cette indigente famille songe à invoquer l'ami qui est parti, ou bien à creuser sa doctrine, à modeler sa propre vie sur celle-là? On dressera une statue peut-être, on inscrira ce nom sur une rue, sur un navire, sur une machine; on poussera des *viva* de commande à certaines dates; mais l'âme ne règne point en ces régions; le souffle et la clarté de la vie en sont absents.

C'est surtout le *martyre* qui est bien nôtre. Quelle image, et que de grandeur! Un homme, après avoir conquis la lumière, lui donne allègrement le témoignage de son sang, et meurt en chantant l'hymne de victoire. Les bourreaux insulteront à ses restes mutilés; ils les couperont, les jetteront aux flammes, aux ondes de la mer et des fleuves: mais une légion de frères sont là pour en recueillir les glorieux lambeaux, leur consacrer des autels, honorer en eux la vérité attestée et défendue, et les léguer comme leur meilleure richesse à d'innombrables générations prosternées. Ailleurs, sans doute, il y a eu des victimes: Socrate en fut une. Victimes plaintes, réhabilitées. Et pourtant ce n'est pas là l'auréole de nos *martyrs*. L'Homme-Dieu n'y a point passé; il y manque une notion qui ne peut descendre que du Calvaire, la notion de l'amour divin, de la charité divine, c'est-à-dire de DIEU intervenant dans une âme « pour y verser l'or de son éternité », suivant une belle expression de Lacordaire.

« Cet amour existe, continue l'illustre orateur. David l'exhalait dans ses psaumes, les martyrs en

embaum
glorifié
modes
d'une â
main. C
des font
Dieu! L
soif de
larmes
lorsqu'
souvenu
que j'ir
que j'ir
ment, j
quoi es
en Dieu
le salut
Ces acc
des cœu
une réal
le reste.
par l'eff
gence or
assurém
en aucu
de telles
sensibilit
génie, d
saints. I
de leurs
livreront
vie doule
Regardez

embaumaient leur supplice, les saints l'ont chanté et glorifié de génération en génération; tous, sur des modes divers, ont répandu devant DIEU la mélancolie d'une âme oppressée par le ferment d'un amour surhumain. *Comme le cerf*, disaient-ils, *brame après l'eau des fontaines, ainsi mon âme aspire après vous, ô mon Dieu! Mon âme a soif du Dieu fort et vivant, elle a soif de venir et de paraître devant la face de Dieu. Mes larmes ont été mon pain de l'aurore et de la nuit, lorsqu'ils me disaient : Où est ton Dieu? Je m'en suis souvenu, et j'ai versé mon âme en moi-même, parce que j'irai jusqu'au lieu du tabernacle admirable, parce que j'irai dans la joie, dans la louange et le rassasie-*ment, *jusqu'à la maison de Dieu. O mon âme, pourquoi es-tu triste, et pourquoi me troubles-tu? Espère en Dieu, parce que je le louerai encore, parce qu'il est le salut que je verrai, parce qu'il est mon Dieu (Ps. 41°).* Ces accents-là ne sont pas de la terre; ils jaillissent des cœurs délivrés du temps et qui habitent déjà, en une réalité commencée, la région qui dégoûte de tout le reste. — Mais, par où s'y sent-ils introduits? Est-ce par l'effet naturel d'une contemplation de l'intelligence ou d'un mouvement de l'enthousiasme? Non, assurément; et jamais, ni en Orphée ni en Platon, ni en aucun esprit qui n'avait que l'esprit de l'homme, de telles vibrations n'ont ému le sanctuaire de notre sensibilité. Elles procèdent d'un art qui se cache au génie, d'une tradition qui ne dit son secret qu'aux saints. Interrogez les saints; ils n'ont pas la jalousie de leurs dons : ils les ont reçus pour rien, ils vous les livreront pour rien. Ils vous diront où ils puisent la vie douloureuse et consolée qui les ravit au monde. Regardez là-bas : sous la garde d'une pierre taillée,

sous le symbole plus vil encore pétri par l'homme, repose l'invisible vertu qui donne la sainteté, et qui avec la sainteté produit et féconde dans l'âme le germe de la vie divine. »¹

Et le pontife? Où fut donc rêvée l'image de cet homme qui, doué de science, d'éloquence, de distinction, dévoue son existence à instruire les autres dans les choses spirituelles, à leur tenir sans fatigue le flambeau devant les yeux, à leur signaler les périls, à veiller incessamment pour les empêcher de s'y heurter mortellement? Le prêtre du paganisme fut un sacrificateur attiré, rien de plus; sa besogne faite, il disparaît et n'a cure ni de la doctrine, ni de la morale, ni de personne. Et voilà que nos évêques, comme des abeilles diligentes, font entendre le verbe à toute oreille, et, à force d'instructions, d'efficace action sur les âmes, instituent les sociétés et la civilisation modernes: vrais pasteurs des peuples, dans une signification autrement élevée que celle de la Grèce et d'Homère.

O siècle du nivellement, qui, sous l'étiquette d'égalité sociale, poursuis l'abaissement de ce qui est grand sans te soucier de monter jusque-là, ta doctrine est convoitise, tes revendications révolte. Viens admirer dans nos saints l'exaltation légitime du petit, de l'indigent, du méconnu. La justice chrétienne envahit à peine un cœur qu'elle lui donne la passion de l'humilité et de la fraternité: la fraternité avec tous, l'humilité

¹ Lacordaire, 53^e Conférence de Paris, t. III (édit. de 1837).

lité deva
prince,
un point
ses frère
d'un mo
compté
où les p
royales.
degrés
batelier
ce front
La famili
siens le
patrimoi
san, un
lettres :
l'œuvre
CHRIST :
vénéres
dédie à
princes
proclam
hommes

La fra
liques, c
ment nov
seuls. D
leur faut
donneron
saint, un
à cette c
que tout

lité devant tous. Petit, il ne cherche point à monter; prince, grand seigneur, souverain même, il se fera un point de conscience de ne se point estimer plus que ses frères, dont il entend devenir le serviteur; et plus d'un monarque abandonnera la couronne, pour être compté parmi les derniers d'un obscur monastère, où les pauvres auront les pieds lavés par ses mains royales. Voici Charlemagne, gravissant à genoux les degrés de Saint-Pierre: c'est devant les restes d'un batelier de Judée que le gigantesque empereur incline ce front chargé de diadèmes, pliant sous les lauriers! La famille des saints, l'Église, ne demande point aux siens leurs quartiers de noblesse, le chiffre de leurs patrimoines. C'est un mendiant, un fossoyeur, un artisan, un simple soldat, un laboureur indigent et sans lettres: qu'importe? il a aimé JÉSUS-CHRIST, fait l'œuvre de JÉSUS-CHRIST, honoré la famille de JÉSUS-CHRIST: vite, qu'on inscrive son nom parmi les noms vénérés, qu'on lui élève un autel, un temple; qu'on dédie à sa mémoire l'un des jours de l'année; que les princes s'honorent de s'appeler comme lui, et se proclament ses suppliants. Où donc avez-vous vu cela, hommes de l'incrédulité?

La fraternité avec tous, dans nos héros évangéliques, qu'en dirons-nous? Par un phénomène absolument nouveau, ils ne veulent rien posséder pour eux seuls. Dès que l'amour de DIEU s'est posé sur eux, il leur faut surabonder d'amour envers leurs frères. Ils donneront tout, ils se donneront eux-mêmes. Pas un saint, un seul, dans toutes nos annales, qui échappe à cette contagion d'un surnaturel dévouement. Plus que tout le reste, c'est le cachet de la sainteté chré-

tienne. Montrez-moi les chefs d'écoles philosophiques, les inventeurs de systèmes triomphants, s'en allant à travers le monde pour l'éclairer, dégagés d'intérêt personnel, d'espoir humain, accablés de rebuts, de fatigues, de persécutions. Le Portique d'Athènes, les Écoles de Rome, les mosquées de Constantinople, les académies de Paris, de Londres, de Berlin, de Saint-Pétersbourg, en ont-ils fourni beaucoup? En nommerez-vous un? Quand donc, je vous en prie, eurent-ils la simple pensée d'un apostolat quelconque? Ce sont nos saints qui ont créé jusqu'au mot! Depuis dix-huit siècles, sans interruption, sans lassitude, couverts de sueur, couverts de leur sang généreux, nos missionnaires sillonnent l'univers, impatients de communiquer aux déshérités de l'âme la parole de régénération qu'ils ont reçue d'en-haut, qu'ils ne veulent pas détenir dans la captivité d'une égoïste possession. « *Le Christianisme, écrit Gerbet, est une grande aumône faite à une grande misère.* » Le solitaire même, par le seul exemple de ses renoncements, est encore un flambeau; et c'est en toute vérité qu'un grand serviteur de Dieu pouvait saluer Antoine en ces termes : « Paix à toi, colonne lumineuse qui soutiens le monde : *Pax tibi, columna lucis, qui sustines orbem terrarum!* » Un seul village, le moins peuplé des hameaux, a-t-il été l'objet des sollicitudes de Platon, de Sénèque, de Cousin? Avez-vous vu, rencontré quelque part, loin des capitales, les lauréats de vos académies, les étoiles de vos facultés ou de vos journaux, appelant les ignorants, les petits, les sauvages de l'Amérique ou même de vos faubourgs, à partager l'héritage de leurs brillantes inventions? Non! à nous on laisse ces dévouements parce qu'ils sont nôtres; à nos

saints co
maine.

Les mi
d'eux-mê
luminati
plus qui
l'ami, le
l'orphelin
se firent
les mieux
ne recher
méprisère
possédaie
compté da
Épictète e
donné lui
blessé, à
galetas de
(pour allé
moindre h
quelconqu
des esclav
lèpre, de
lève qui a
nous le sa
souffrance
à eux seuls
leurs qu'ils
rir. *Euntes*
a dit pour
Beati mites
sont sorties
de saints le

saints cette couronne de fraternité sublime, surhumaine.

Les misères corporelles les trouvent aussi oubliés d'eux-mêmes. Pas un saint qui n'ait été zélé pour l'illumination spirituelle de ses frères, mais pas un non plus qui n'ait été, comme JÉSUS-CHRIST son maître, l'ami, le conseiller, la providence du vieillard, de l'orphelin, de l'infirme, de toute misère. Beaucoup se firent pauvres pour être avec les pauvres, et les mieux soulager; aucun n'ambitionna la richesse, ne rechercha la fortune. On a pu citer des païens qui méprisèrent les commodités de la vie; les stoïciens possédaient là-dessus de radieuses maximes, et ont compté dans leurs rangs des hommes vertueux comme Épictète et Marc-Aurèle; mais où est-il celui qui s'est donné lui-même, qui s'est mis à bander les plaies du blessé, à veiller au chevet du malade, à visiter les galetas de l'indigence? Titus, Marc-Aurèle, Antonin (pour alléguer les plus puissants), ont-ils institué le moindre hôpital? Les surpréons-nous, à une heure quelconque de leur vie, préoccupés d'adoucir le sort des esclaves, des abandonnés, des victimes de la lèpre, de la fièvre, de la pénurie? Que l'historien se lève qui a découvert quelque chose de semblable! Ah! nous le savons et nous le voyons, le royaume de la souffrance soulagée est réservé aux fils du roi JÉSUS; à eux seuls d'y porter le sceptre, au milieu des douleurs qu'ils viennent embrasser afin de les mieux guérir. *Euntes ibant et stebant* (Ps. 123, 6). Car le Maître a dit pour eux: *Beati pauperes! Beati misericordes! Beati mites! Beati qui lugent!* Paroles inouïes, d'où sont sorties nos légions de saints, et par nos légions de saints les hospices, hôpitaux, asiles, orphelinats,

écoles, ouvriers, secours à domicile, avec les angéliques dévouements qui les desservent, et qui n'ont point failli depuis dix-huit cents ans.

C'est un autre caractère de la sainteté catholique : l'immortalité de ses œuvres. L'héroïsme s'y lègue de main en main, de tombe en tombe, sans que la durée du temps l'affaiblisse ou l'amointrisse. Nos fidèles chrétiens du XIX^e siècle ont une aussi féconde charité que ceux du premier. Les constitutions de nos religieux, établies par les saints, ont vu crouler autour d'elles celles des nations les plus glorieuses, les plus fortes, ces nations elles-mêmes sur les débris de leurs lois : et nos ordres sont restés jeunes toujours, bravant la lime du temps, défiant les pouvoirs ennemis, jetant aux persécuteurs l'aumône de leur compassion et de leurs prières.

Aimer les hommes, se sacrifier pour eux, Jésus appelait cela un précepte inconnu jusqu'à lui : *Je vous donne un commandement nouveau : celui de vous aimer les uns les autres, comme je vous ai aimés moi-même : le monde connaîtra que vous êtes mes disciples si vous vous aimez les uns les autres* (Johan. XIII, 34). Nouveau : Jésus ne s'est servi du mot que dans cette occasion, du moins d'une manière aussi expresse. L'humilité, la chasteté, la vraie prière, quoique choses nouvelles, observe un grand orateur, l'étaient moins pourtant que ce précepte : *Aimez-vous les uns les autres*. Et Jésus ajoute que tel sera le signe auquel on reconnaîtra ses disciples : non que l'humilité, la chasteté, la prière, ne soient aussi des signes évidents et certains de la profession chrétienne, mais parce que la charité est l'Océan où commencent, où aboutissent toutes les autres vertus. C'est la charité qui rend humble, chaste,

apôtre ;
le signe

Otez
catholique
barbari
fut faite
pays d
chaque
neur, v

Et c'e
élévatio
rendent

« Là, t
» chaqu
» ments
» (quan
» pleine
» du rep
» des sa
» lumièr
» venait
» prena
» à trav
» la por
» faire u
» modes
» DIEU s
» yeux.
» diant
» détails

apôtre; elle est le principe et la fin, et par conséquent *le signe capital de la transfiguration de l'âme.*

Otez de la société présente les œuvres de la charité catholique, héritage des saints : vous frémirez de la barbarie qui va s'emparer du monde. La tentative en fut faite par la Révolution : quelques mois encore, et le pays de France était transformé en boucherie, et chaque jour vit l'immolation de tout ce qui était honneur, vertu, innocence, morale, droit et justice.

Et c'est cette charité, cet amour de la vérité, cette élévation de tout l'être dans les régions sublimes, qui rendent si attachante la lecture de l'histoire des saints

« Là, tout est beau; on ne touche que des perles. A
 » chaque page, ce sont des paroles élevées, des senti-
 » ments exquis, des actes sublimes. Les fautes mêmes
 » (quand il y en a) ont une beauté : elles sont
 » pleines de larmes; elles exhalent tous les parfums
 » du repentir. Il n'y a pas jusqu'aux moindres actions
 » des saints, aux plus indifférentes, qui n'aient leur
 » lumière et leur charme. Quand S. François de Sales
 » venait à Belley voir son ami M^{er} Camus, celui-ci
 » prenait un plaisir singulier à le regarder en secret
 » à travers de petits trous qu'il avait faits exprès dans
 » la porte de sa chambre. Il le voyait aller, venir,
 » faire une lecture, écrire une lettre, avec une telle
 » modestie, une gravité si soutenue, une élévation à
 » DIEU si constante, que les larmes lui venaient aux
 » yeux. Voilà l'impression que l'on éprouve en étu-
 » diant la vie d'un saint jusque dans ses moindres
 » détails. C'est un ravissement perpétuel. » ¹

¹ Bougaud, *Histoire de S^{te} Chantal*, 2^{de} édit. (1863), p. xxix.

Que n'aurions-nous pas à dire, si nous voulions étendre ces réflexions, de l'assurance avec laquelle l'Église affirme le maintien du surnaturel dans le monde? Oui, en face du matérialisme arrogant, sous les flèches de la science exaltée, tranchante, méprisante, elle atteste que les miracles de Jésus se poursuivent, se renouvellent dans la succession des siècles; que le Maître souverain continue d'être avec elle, marquant dès ici-bas les saints de l'auréole céleste, et les réintégrant en partie dans ce pouvoir qu'Adam perdit par sa chute. L'Église ne canonise pas un de ses enfants qu'elle n'apporte l'irrécusable preuve de ces faits, et ne dise à l'ennemi: « Venez, voyez, touchez, sondez; et puis osez contester! » Et la science bégaie, tourne l'argument, s'échappe, et ne détruit rien. Jésus, qui a promis d'être toujours au milieu de ses disciples, choisit ainsi les plus fidèles, les plus dignes de lui, pour perpétuer l'éclat de ses prodiges, et avec eux la foi qui relie la terre au ciel. Quelle autre société ose parler de prodiges avec cette assurance?

Les saints n'ont jamais manqué à l'Église de Dieu. La Providence les suscite suivant les nécessités du siècle et du moment. Apôtres, martyrs, pontifes, docteurs, missionnaires, pénitents, vierges et veuves, sont ménagés par le Seigneur dans la proportion des circonstances que doit traverser la famille des élus. Il y a là une étude magnifique à suivre dans les annales ecclésiastiques. L'Église, inaltérable en son essence spirituelle, reste corruptible dans sa forme contingente. En outre des persécutions qu'elle subit, de grands scandales, de lamentables défaillances, se sont étalés parfois dans son sein. Œuvre humaine, elle y

cût p
deurs
dicat
précis
discip
l'atmo
la cro
elle le
à la de
sum u
dit en
est la

Une
tout ét
C'était
le relâc
portion
pestiler
possible
tique q
magne,
des lett
prédica
d'être sa
se précie
forme d
tous les
chireme
rope y su

1 « Ubic
ps. LXXII.

T. I.

eût péri. Mais, à l'heure utile, il sortira des profondeurs de la société chrétienne un homme, pape, prédicateur, fondateur d'ordre, évêque, moine, suscitait précisément pour remédier à ces maux, restaurer la discipline, arrêter les courants mauvais, corriger l'atmosphère où se meuvent les âmes, empêcher que la croix cesse d'être comprise de ceux qui eurent en elle leur seconde et divine naissance. C'est DIEU volant à la défense des siens par les saints. *Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi*. S. Jérôme l'a dit en deux mots : « Partout où réside la sainteté, là est la demeure de Dieu ¹. »

Une époque fut, entre les autres, où il parut que tout était définitivement perdu pour l'antique Église. C'était le XVI^e siècle. Sous l'action de causes diverses, le relâchement des mœurs avait atteint de tristes proportions. La mauvaise vie abondait : les doctrines de pestilence abondèrent pour la justifier, si cela eût été possible. A la suite du paganisme littéraire et artistique qui se relevait en Italie, en France, en Allemagne, salué des acclamations des rois, des peuples, des lettrés, hélas ! et des pasteurs, se dressèrent des prédicants audacieux pour qui l'immuable dogme cessa d'être sacré. Luther, Zwingli, Knox, Calvin, Henri VIII, se précipitèrent à l'envi sur ce qu'ils appelaient la *réforme de l'Église*, et qui ne fut qu'un déchaînement de tous les orgueils et de toutes les convoitises. Des déchirements formidables se firent. Une moitié de l'Europe y succombait dans sa foi, et commençait d'attaquer

¹ « Ubicumquæ sanctitas est, ibi habitaculum Dei est. » *In vers. 6 ps. LXVII.*

violemment le Siège Apostolique et la doctrine catholique presque tout entière. S'appuyant sur les défai-
llances et les malheurs du sanctuaire, qu'elle exagérât
pour s'en faire un prétexte, l'hérésie s'en prit à tout,
employa toutes les armes qu'elle put trouver afin de
séduire les peuples et les détacher des légitimes pas-
teurs, du légitime enseignement. Si nombreuses furent
les apostasies, l'attaque si impétueuse et si terrible,
qu'il n'était, dit un vieil auteur, prophéties et croyance
que de la chute prochaine de l'Église. « L'esprit de
sainteté l'a depuis longtemps abandonnée, s'écriaient
les protestants; DIEU n'est point avec elle! elle a tout
corrompu, tout perdu, et elle en meurt! Cherchons à
notre foi un autre asile, une arche de salut où nous
puissions retrouver le vrai verbe, la vraie vertu du
Christ! »

Aux Juifs qui le niaient, le Sauveur avait répondu
par sa résurrection : à l'hérésie qui blasphème il ré-
pondra par ses saints. Jamais ils ne furent plus nom-
breux, jamais plus éclatants en gloire et en héroïsme.

S. Charles Borromée va faire briller dans Milan le
zèle épiscopal des plus beaux âges, et rappeler les
Ambroise, les Augustin, les Chrysostome, les Basile;
sa charité fera revivre celle des chrétiens d'Alexan-
drie; son zèle embrassera le monde; le clergé sera par
lui ravivé, l'instruction prodiguée, les abus détruits,
les œuvres de salut étendues et fortifiées. Nous le
trouverons protégeant l'institution d'ANGÈLE MÉRICI.
En Portugal, c'est l'illustre et vertueux pontife Bar-
thélemy des Martyrs. L'Espagne verra le chef-d'œuvre
de la vie séraphique dans l'active et courageuse Thé-
rèse, à qui l'on devra la diffusion des plus étonnants

pro-
dan-
enc-
tété-
Léo-
Cun-
ava-
tête-
lipp-
La-
ses-
min-
tour-
Lim-
de I-
Xav-
dèle-
apos-
pers-
gile,
Réfo-
Bab-
au m-

No-
dige-
Satan-
dans-
vers-
saint-
d'œuv-
nesse-
No-

prodiges de mortification, de pénitence et d'oraison, dans une infinité de monastères. Ce seront, en Espagne encore, S. Jean de la Croix, type achevé de la sainteté; et puis Louis de Grenade, Suarez, Louis de Léon, et surtout Ignace de Loyola, soldat de JÉSUS-CHRIST, chef de l'intrépide milice placée désormais en avant de tous les combats, et qui va bientôt avoir à sa tête François de Borgia. L'Italie fera briller S. Philippe Néri, S. Pie V, S^{te} Angèle, S. Jérôme Emiliani. La France aura ses François de Sales, ses Chantal, ses Vincent de Paul, ses Olier, ses Alain de Solminihac; pendant que l'Amérique produira, à son tour, des fleurs de pureté angélique comme Rose de Lima. Mais voici qu'une barque se détache du rivage de Lisbonne; elle porte l'apôtre des Indes, François Xavier, envoyé pour conquérir sur les nations infidèles les foules destinées à remplacer celles des apostats de la vieille Europe. Trente autres saints, personnifiant chacun l'un des grands côtés de l'Évangile, répondent aux accusations de la prétendue Réforme, qui elle-même s'en va errante parmi les Babels de ses confuses doctrines, et ne peut donner au monde un seul saint!

Notre siècle n'a point contemplé de moindres prodiges. Menacée, opprimée, déchirée par l'église de Satan, c'est-à-dire les sociétés secrètes incarnées dans la Révolution, l'Église de Jésus-Christ a crié vers son DIEU, et son DIEU lui ménage une légion de saints: missionnaires, martyrs, religieux, fondateurs d'œuvres, amis des pauvres, instituteurs de la jeunesse. Fut-il jamais gerbe plus luxuriante?

Nous paraissions parfois nous en douter à peine,

nous les contemporains de ces miracles. La vie évaporée, bruyante, surmenée, que nous subissons parmi les secousses du temps, rend cette génération inattentive aux opérations de DIEU. Mais les âmes de bon lieu regardent et écoutent, et de leurs lèvres montent vers l'Auteur de ces grands biens les accents de l'admiration et de la reconnaissance.

Combien d'ordres nouveaux, appelés tous par quelque besoin, ont été institués depuis la fin du XVIII^e siècle! que d'œuvres au-devant de toutes les souffrances! que de dévouements, que de créations de tout genre! Nous ne sachions pas qu'aucune autre époque de l'histoire de l'Église ait été aussi féconde. Écoles, orphelinats, salles d'asile, instituts agricoles, frères et sœurs pour les desservir; bibliothèques populaires, sociétés pour la propagation de la foi; réhabilitation des mariages; la charité à domicile, la visite des malades; la décoration des églises; la défense des indigents devant les tribunaux; le placement des serviteurs, l'apprentissage des enfants, la moralisation des ouvriers, etc. : tout cela est né en quelques années, tout cela se dilate chaque jour. Et c'est encore le saint, le fervent chrétien, le catholique, qui fonde, soutient, dirige ces monuments de la divine charité. Ailleurs, on a vraiment bien autre chose à faire!

Le monde ne sait même pas ces choses. Ignorance inexplicable. Au siècle dernier même, malgré le philosophisme incrédule, l'atmosphère demeurait chrétienne; les esprits s'intéressaient aux choses chrétiennes, les feuilles publiques les citaient, les livres en étaient pleins. Le paganisme révolutionnaire, les sataniques forfaits de cette époque, forfaits que n'a point couverts un repentir national, semblent avoir placé

un
le d
reu
cor
plu
F
mal
étu
hal
scie
spé
null
men
nos
de m
ne s
n'a
moin
perfe
chan
bien
d'un
dans
Ency
follic
donne
seurs
plus
putés
les tr
n'y m
colon
savoir

un voile entre cette génération et DIEU. *Ceux qui ont le cœur pur*, disait Notre-Seigneur, *ceux-là sont heureux, car ils verront DIEU*. Les criminels de ces jours corrompus et sanglants, et leur postérité, ne voient plus DIEU.

Feuilletez les innombrables journaux étalés chaque matin sous nos yeux, tyrannisant l'attention publique; étudiez les brochures, les ouvrages de plus longue haleine, les dissertations d'économie politique et de science morale, les dictionnaires qui ont pour objet spécial de recueillir les faits, dates et noms propres: nulle part, si ce n'est dans nos publications exclusivement catholiques, vous ne rencontrerez la trace de nos saints contemporains. Ces auteurs ne sont pas tous de mauvais vouloir; seulement, *ils ignorent*. Leur œil ne se dirige point sur la manne envoyée du ciel; il n'a d'exercice que du côté des oignons d'Égypte. Le moindre accident, les variations de température, un perfectionnement dans l'art manuel le plus infime, un changement dans la mairie du dernier des villages, ou bien les élégances d'un bal, ou encore quelques lignes d'un malfaiteur de la plume: voilà ce que l'on traitera dans le plus exact et le plus scrupuleux détail. Les Encyclopédies complètes se garderont d'omettre le folliculaire de troisième et de quatrième ordre; elles donneront avec complaisance la biographie des danseurs et danseuses de théâtres, des vaudevillistes les plus médiocres, des journalistes à tout faire, des députés les plus nuls, des coupables même frappés par les tribunaux; pas un des exécrables conventionnels n'y manquera, et les Raoul Rigault rempliront des colonnes entières. Mais cherchez, en ces recueils du savoir moderne, le nom du prêtre admirable et de

l'admirable paysanne à qui nous devons les Petites-Sœurs-des-Pauvres; celui du fondateur de l'asile Cottolengo à Turin, qui a enlevé à la misère plus de *vingt mille* malheureux, de toute condition; celui de don Bosco, rassemblant sous sa tutelle jusqu'à *quinze mille* enfants à la fois; celui de l'instituteur des Sœurs Garde-malades; celui de cet étonnant curé de campagne qui attira dans son village d'Ars peut-être cent mille pèlerins; celui de la créatrice de l'Œuvre de la Propagation de la Foi; ceux, en un mot, des auteurs de toutes nos œuvres d'apostolat et de bienfaisance : ils n'y sont pas; on n'en a point entendu parler! ce monde est à d'autres illustrations, à d'autres admirations¹.

O DIEU, les gloires que vous réservez à vos enfants sont bien à eux seuls! Elles vivront par leurs bienfaits; mais c'est à nous aussi d'en conserver religieusement l'histoire. L'Église ne consacre-t-elle pas chacun des jours de l'année à la mémoire de ses saints? Or, en dépit de son indifférence ou de son hostilité, la société actuelle ne s'est point encore affranchie de cette loi, proclamant ainsi elle-même que ces hommes sont dignes de présider au développement et à la série de la vie humaine.

ANGÈLE MÉRICI, de qui nous désirons écrire l'histoire, est l'une de ces figures en relief dont s'est servie la Providence pour ses desseins de miséricorde

¹ Nous citerons en particulier le *Grand Dictionnaire* de Larousse, l'ouvrage le plus considérable qui existe en ce genre : monument d'ignorance épaisse en religion,

de science superficielle, d'injustice dans les questions religieuses, historiques et politiques, de haine anti-chrétienne et de passion révolutionnaire inepte.

sur l'Église, durant les luttes du xvi^e siècle. Le caractère dominant de sa vertu, le trait frappant de cette douce physionomie, c'est l'humilité dans une forte action. Enfant, jeune fille, vierge vivant dans le monde, fondatrice d'ordre, elle ne se décourage devant aucun obstacle, ne s'estime elle-même devant aucun succès, et continue sa route sans tenir compte des oppositions ou des désirs de la terre, alors qu'elle a compris la volonté de DIEU. DIEU lui est tout; et DIEU, trouvant un instrument si docile, s'en sert pour une double fin : confondre la sagesse humaine, assurer à la jeunesse le suprême bienfait de l'instruction chrétienne.

La sagesse humaine, en effet, n'eut-elle pas lieu de se grandement humilier à la vue de ce qu'accomplissait simplement une pauvre fille sans appui, sans fortune, sans influence, et, qui plus est, sans instruction? Oui, ce fut une étrange merveille que cette élection d'une femme illettrée, qui ne savait même pas écrire, pour une œuvre où il s'agissait précisément de l'instruction des autres. Dieu témoignait par-là, vraiment, que c'était bien sa puissante main qui opérait. Car non-seulement la vierge de Brescia constitua de son vivant un grand nombre d'écoles, mais l'œuvre lui survécut, s'élargissant toujours, comme le grain de sénévé dont parle l'Évangile, et parvenant à étendre ses rameaux jusqu'aux extrémités du monde. Quelle est l'université, l'académie célèbre, la société savante, qui en ait fait la centième partie? Ni la distance, ni la diversité des langues, ni la pénurie d'argent et de sujets, ni même les persécutions, ne peuvent entraver la diffusion de la pensée charitable d'Angèle. *Magna et mirabilia sunt opera tua, Domine* (Apocal. xv, 3):

ahl qu'il se justifie bien ce mot entendu dans le ciel par l'évangéliste Jean!

Quant à l'éducation, qui ne le sait? elle est l'âme de l'instruction elle-même : c'est la formation du cœur en même temps que celle de l'intelligence. Rien n'importe davantage aux États, aux peuples, aux familles. Où règne l'éducation, le bien triomphe des appétits soulevés, la paix règne avec l'ordre et la justice; absente, ce sont les conditions de vie sociale qui manquent. Or, l'éducation était grandement négligée au temps où vécut Angèle, et plus particulièrement dans son pays du Milanais et de la haute Italie. Il devenait facile, dès-lors, de séduire les esprits et de les pervertir, soit par la corruption morale soit par les erreurs de l'hérésie. Combien donc n'importait-il pas que les mères de familles fussent prémunies contre ce double poison! Mais qui osera s'imposer un but si général, un si effrayant labeur? Ce sera, sous l'impulsion de DIEU, l'humble Angèle, ignorante et impuissante selon le monde. La famille lui devra, en toute contrée, des maisons d'éducation sans nombre. Jusque-là, on recevait dans quelques monastères, chez les Bénédictines principalement, des jeunes filles admises par exception; mais un ordre particulier affecté à cette œuvre, il n'en existait pas : Angèle va le créer; le pensionnat entrera désormais dans les habitudes chrétiennes.

Le ciel suscitait le même bienfait pour les jeunes gens, pendant les mêmes années, par le zèle d'Ignace de Loyola. Les deux œuvres, nées ensemble, de la même pensée, au même souffle providentiel, se sont également soutenues et mutuellement appuyées. On

verra e
dévoue
d'Angè
pour le
nira le
liani, c
des enf
se fait
Ce fut
même a
leurs e
et Buff
sent tou
rons-no
lines fa
pierre
tout hur
le bien
comptar
plus pr
ses pieu

Les
S. Char

En ret
avons ch
dinaire n
autorités
daire, ou
tel; ce q
nant en

verra en maint endroit, au cours de notre ouvrage, le dévouement des PP. Jésuites pour les Ursulines filles d'Angèle, et la confiance reconnaissante de celles-ci pour leurs pères spirituels. Le Canada nous en fournira les plus touchants exemples. S. Jérôme Émiliani, de son côté, fonde un ordre pour l'éducation des enfants du peuple. Et l'on verra comme tout cela se fait chrétiennement, saintement, surnaturellement. Ce fut une pratique de quelques grands seigneurs, même au xviii^e siècle, de faire tenir par des pauvres leurs enfants sur les fonts du baptême : Montesquieu et Buffon eurent de tels parrains, afin qu'ils comprissent toute leur vie l'égalité chrétienne. Ainsi trouverons-nous, en maint établissement, nos pieuses Ursulines faisant placer par un mendiant la première pierre du bâtiment claustral. Nous les verrons partout humbles, silencieuses, patientes, avides de faire le bien, n'y ménageant point leurs personnes, et comptant pour peu de chose les plus austères et les plus prolongés sacrifices, lorsque DIEU les exige de ses pieuses servantes.

Les Ursulines ont été bénies et protégées par S. Charles Borromée et S. François de Sales.

En retraçant ces faits, en rédigeant ces pages, nous avons cherché à être avant tout exact. Rien d'extraordinaire n'est rapporté que nous ne citions en note les autorités et les sources. Ce qui est purement légendaire, ou ce qui est douteux, nous le donnons comme tel; ce qui est prouvé, nous l'affirmons : nous souvenant en tout de la sage règle formulée par S. Am-

broise : « Il vaut mieux se taire que de raconter faussement les actions des saints¹. »

Notre récit, au surplus, embrasse deux sujets : la vie de S^{te} ANGÈLE, l'histoire de son Ordre. Il ne sera pas superflu d'indiquer ici où nous avons puisé nos renseignements.

Sur l'histoire de S^{te} Angèle, plusieurs points de détail ne laissent pas que d'être assez obscurs.

Certains biographes placent à l'année 1537 la fondation de l'ordre de Sainte-Ursule, et donnent 1540 comme date de la mort de la bienheureuse, qui, dans cette supposition, n'aurait point dépassé l'âge de trente-quatre ans : elle serait donc née en 1506. Les autres, au nombre desquels nous trouvons le P. Quarré, de l'Oratoire², estiment que Sœur Angèle n'avait que vingt-six ou vingt-sept ans lors de la fondation, tout en maintenant les mêmes époques de naissance et de mort. Seulement, dans la première version, elle n'aurait gouverné que trois ans son institut, et, selon la seconde, sept années entières. — D'autres rapportent à 1474 la naissance d'Angèle, la fondation à 1535, et le décès au 27 janvier 1540. — Or, tout examen fait, les autorités pesées, nous nous rangeons, pour notre part, à cette dernière supputation, la plus suivie au-

¹ « Melius est silere quam gesta sanctorum mendaciter proferre. »
In Apocal. 21.

² La Vie de la B. Mère Angèle, première fondatrice de la Compagnie de Sainte-Ursule, enrichie de

plusieurs remarques et pratiques de piété, par le R. P. Jean-Hugues Quarré, prêtre de la congrégation de l'Oratoire de Jésus, docteur de Sorbonne. — Paris, Sébastien Huré, 1648. — In 12.

jourd'hui.
supérieur
personne
consulter
journaux
moires al
de la Mèr
avaient co
à Salò, à
longtemps
l'éditeur E
l'emporta
gèle impi
en 1807,
tion.

Les aut
tibles. D'a
d'un citoy
« Le 27
» Sœur A
» âgée de
» femme
» un habi
» vier, à
» Aphre,
» Jacques
soixante-c
en 1506.

¹ Sainte-A
de Brescia d
question dans
gèle. Ce nom s
Aphra en la

jourd'hui. C'a été celle d'un auteur italien anonyme, supérieur-général des Ursulines, mieux situé que personne pour savoir les choses, puisqu'il pouvait consulter les archives de la maison primitive, les journaux et manuscrits des contemporains, les mémoires alors existants de Gabriel Cozzano, secrétaire de la Mère Angèle, et enfin les traditions orales qui avaient cours dans la patrie de la sainte, à Désenzano, à Salò, à Brescia, villes qu'il habita lui-même assez longtemps. Son livre parut à Bologne en 1672, chez l'éditeur Ricaldini. Un instant combattue, son opinion l'emporta finalement, et servit de base aux *Vies d'Angèle* imprimées depuis, notamment à Rome en 1768 et en 1807, époques de la béatification et de la canonisation.

Les autorités pour conclure à ces dates sont multiples. D'abord l'extrait suivant du journal particulier d'un citoyen noble de Brescia, Pandolphe Nassino : « *Le 27 janvier mil cinq cent quarante, est morte* » Sœur ANGÈLE MÉRICI, de Désenzano au pays Bressan, » *âgée de soixante-cinq à soixante-dix ans. C'était une* » *femme maigre, d'une taille ordinaire, et qui portait* » *un habit bleu foncé. Son corps a été porté, le 28 jan-* » *vier, à la seizième heure, dans l'église de Sainte-* » *Aphre; et j'ai vu cette cérémonie avec mon frère* » *Jacques Nassino.* »¹ Si Angèle avait au moins soixante-cinq ans en 1540, elle ne pouvait être née en 1506.

¹ *Sainte-Aphre* est une église de Brescia dont il sera souvent question dans l'histoire de S^{te} Angèle. Ce nom s'écrivit *Afra* en italien, *Aphra* en latin, *Affre* ou *Aphre*

en français. L'italien ne fait point usage du *ph*, et parfois il fait le redoublement des consonnes : *Emmanuel* pour *Emmanuel*, etc.

Le premier journal de la Compagnie de Sainte-Ursule marque également au 25 novembre 1535 l'inauguration de l'ordre, et au 27 janvier 1540 le décès d'Angèle.

On allègue encore le Nécrologe de la Compagnie, où sont inscrits les noms des Sœurs à mesure qu'elles mouraient. On y lit : « *La Congrégation de Sainte-Ursule a commencé en 1535, le 25 novembre, par la Révérende Mère Sœur Angèle, qui est morte le 27 janvier 1540.* »

De ces différents textes il résulterait que nous sommes dûment fixés sur trois époques principales : la naissance de notre sainte vers 1474 ; la fondation au 25 novembre 1535 ; 1540 date de la mort.

Tout le temps que vécut Angèle, on ne voit point qu'il soit parlé d'elle sinon au catalogue des religieuses de sa congrégation, dans l'approbation épiscopale des règles, dans l'acte authentique de son élection comme supérieure, dans ses *Avis* et son *Testament spirituel*. Elle ne voulut point être nommée dans la rédaction même de la règle, afin que DIEU seul parût en une telle œuvre.

Voici donc nos auteurs.

1. — *Gabriel Cozzano*, qui fut ami de la sainte et qui lui servit de secrétaire, ainsi qu'on le verra dans cette histoire, eut à parler d'elle incidemment, mais sans grands détails, dans deux opuscules intitulés, l'un *Éclaircissements sur la bulle du pape Paul III (Dichiarazione della bulla del papa Paolo terzo)*, l'autre *Epistola confortatoria* (1536) : opuscules possédés par les Ursulines de Brescia.

2. — La fin de l'année 1566 nous fournit une très-précieuse lettre du P. *François Landini*, prêtre de

Brescia, Compagnie; Frères-M d'Angèle moins oc

3. — rédiger

Nazari (le titre et lit selon l

de la con personnes

Antoine

Jacques

uns et les

ces docum

rait pas

Mères Ur

mener un

sieurs fois

Brescia. L

Il semble

d'autorité

lut songer

4. — C

Salò (peti

sa jeunesse

dicateur c

ami de S.

voulut tire

que sept a

s'il n'était

il avait cep

Brescia, confesseur et supérieur spirituel de la Compagnie; lettre écrite en réponse au P. Visdomini, des Frères-Mineurs. Elle contient un abrégé de la vie d'Angèle, d'après les dépositions de plusieurs témoins oculaires, alors encore vivants.

3. — Le premier écrivain qui se soit proposé de rédiger en forme cette histoire est *Jean-Baptiste Nazari* (de la famille des *Sajans*), de Brescia. Ayant le titre et exerçant les fonctions de notaire, il recueillit selon les formes, avec l'approbation de l'évêque et de la communauté ursuline, les dépositions de quatre personnes qui avaient parfaitement connu la sainte : Antoine Romano, Bertholin Boscolo, le chevalier Jacques Chizzola, Augustin Gallo, appartenant les uns et les autres à la classe élevée de Brescia. Avec ces documents, Nazari écrivit une relation qui ne paraît pas avoir été imprimée, et qui fut remise aux Mères Ursulines de cette ville. Nazari était apte à bien mener un tel travail : on lui doit deux volumes plusieurs fois réédités, la *Brescia antica* et la *Istoria di Brescia*. Le manuscrit concernant Angèle est de 1568. Il semble qu'on eût dû s'en tenir à une œuvre si pleine d'autorité; mais elle était encore incomplète, et il fallut songer à un autre ouvrage.

4. — C'est pourquoi, en 1598, un capucin de Salò (petite ville où Angèle avait passé une partie de sa jeunesse), le P. *Matthias Bellintani*, célèbre prédicateur du temps, auteur de plusieurs ouvrages et ami de S. Charles Borromée, dont il imita les vertus, voulut tirer parti des recherches de Nazari. Il n'avait que sept ans à l'époque de la mort de S^{te} Angèle; et, s'il n'était guère en état de témoigner par lui-même, il avait cependant appris des contemporains beaucoup

de choses précieuses. Il écrivit l'histoire de la sainte, qui parut à Brescia en 1600, format in-4°. Elle fut ensuite retouchée par le P. jésuite Octave Gondi de Florence¹. Le style oratoire y domine. On croit que les corrections de Gondi forment la *Vie de S^{te} Angèle* publiée en 1603, à laquelle font allusion les Bollandistes au 21 du mois de mars. Elle ne porte d'autre nom d'auteur que celui d'*Octave le Florentin*. Elle fut réimprimée à Brescia en 1619, et l'année suivante, dans la même ville, chez un autre éditeur; puis encore en 1638. Elle avait été traduite en français en 1634.

Nous ne parlons pas d'un travail inséré dans les *Collectiones miscellanæ* de Brescia, travail datant de 1591, et dû à *Jacques Tribesco*, chanoine de l'église de Santa-Afra à Brescia. Ce respectable ecclésiastique avait connu dans son enfance Angèle Mérici, qui souvent lui avait donné des conseils; en sorte qu'il se disait son fils spirituel.

5. — *Bernardo Faïno*, prêtre de Brescia, supérieur-général des Ursulines bressanes, donna à Bolognè, en 1672, une nouvelle *Vie*, mais en l'annonçant comme une réimpression du livre de Gondi, avec corrections et augmentations. Il n'y mit que son titre de supérieur, sans signer de son propre nom². L'ouvrage est bon, et expose clairement plusieurs faits qui n'avaient été jusque-là qu'incomplètement racontés.

6. — Un autre prêtre de Brescia, *Charles Donéda*, à

¹ Ces *Gondi* étaient parents de ceux de France, dont il est si souvent fait mention dans la *Vie* de S. Vincent de Paul, qui ont donné à Paris plusieurs de ses archevêques, notamment le fameux et

très-peu édifiant cardinal de Retz.

² ... « Riordinata e corretta ed accresciuta dal superior generale di essa compagnia. »

qui nous
ments, p
di S. An

Compagnia

bien ordo

sieurs fo

» noit X

» préface

» très-lou

» datrice

» chargé

» Sainte-

» cette cor

» tirer ce

» à Rome

» et faire

» tous les

» épuisés

» rable. »

plus intére

7. — Ce

étendu et

à l'occasio

pièces de

Madre An

auquel no

plusieurs c

lement.

8. — No

récente de

Brescia de

vergine br

comtesse I

qui nous empruntons en grande partie ces renseignements, publia à son tour, à Brescia même, la *Vita di S. Angela Merici da Desenzano, fondatrice della Compagnia di S. Orsola* : excellente histoire, nette, bien ordonnée, supérieure aux précédentes, et plusieurs fois réimprimée. « Sous le pontificat de Benoît XIV de glorieuse mémoire, dit-il dans sa » préface, les dames Ursulines de Rome conçurent le » très-louable dessein d'obtenir pour leur sainte fon- » datrice l'honneur d'être placée sur les autels. Je fus » chargé par la Mère générale de la Compagnie de » Sainte-Ursule de Brescia de fouiller les archives de » cette communauté et tous autres documents, afin d'en » tirer ce qui pouvait servir à la cause et de l'envoyer » à Rome. J'eus également commission de composer » et faire imprimer une nouvelle Vie de la sainte, » tous les exemplaires de Gondi et de Faïno étant » épuisés, et un nouveau travail paraissant dési- » rable. » Le livre de Donéda est plein des notes des plus intéressantes.

7. — Celui du P. jésuite *Salvatori* est encore plus étendu et plus complet. Il fut publié à Rome en 1807, à l'occasion de la canonisation d'Angèle, et avec les pièces de l'instruction canonique : *Vita della santa Madre Angela Merici*; un volume in-4°. C'est celui auquel nous avons eu de préférence recours, et en plusieurs endroits nous le traduisons presque littéralement.

8. — Nous avons fait grand usage aussi de la plus récente de ces histoires, imprimée plusieurs fois à Brescia depuis 1871 : *Della vita di S. Angela Merici, vergine bresciana, e del suo santo istituto*, par M^{me} la comtesse *E. Girelli*, attachée elle-même à l'ordre pri-

mitif des Ursulines, à la résurrection et au développement duquel elle s'est dévouée, de nos jours, avec le zèle le plus édifiant.

Il est superflu de noter un in-32 imprimé à Mantoue en 1858 : *Vita di S. Angela Merici, fondatrice delle Orsoline, e vita di S. Orsola e sue compagne vergini e martiri, con cenno sull' istituto.*

Plusieurs autres écrivains ont composé des Vies de S^{te} Angèle, et dans toutes les langues. Nous en avons plusieurs en français; notamment celle qui fut publiée, en 1809, à Montpellier chez Tournel, et qui est tirée textuellement de l'*Histoire de l'ordre de Sainte-Ursule* (Paris, Nyon, 1776 et 1787); celle de M. l'abbé Parenty chanoine d'Arras (Arras, 1842), qui y a joint des notices historiques et biographiques sur les communautés d'Ursulines du nord de la France et de la Belgique. Nous indiquons à peine celle du P. Quarré, qui est plutôt un commentaire pieux qu'un récit formel et courant. — A Rome, en 1778, avait paru l'*Abrégé de la vie de la B. Angèle Mérici* (chez Salomoni, in-18) : petit livre assez bien ordonné, mais en mauvais français et avec une orthographe horrible. — A Dijon, en 1769, fut donné le *Précis de la vie de la B. Angèle Mérici* (petit in-18).

Pour l'histoire générale de l'ordre, les documents sont également nombreux. Le plus important, sans contre-dit, ce sont les *Chroniques de l'ordre des Ursulines, recueillies pour l'usage des religieuses du même ordre*, par M. D. P. V. (Paris, 1673, chez Jean Hénault); 2 volumes petit in-4°. Elles sont dédiées « à toutes les supérieures et religieuses de l'ordre de

Sainte-
» ordre
» moir
» ayant
» vous
» tion e
» restit
» sédés
pleine c
parties f
nologie
et de ce
saintes r
à 1670. I
lines du
ouvrage
continué
On en
Joseph B
de l'ordre
tiques spi
nastère de
jour de l'a
lement la
introuvabl
M. Char
des Chron
1856, à la
Ursulines c
ment.
M. l'abbé
l'Histoire p
cent trente
T. I.

Sainte-Ursule » : — « Une personne attachée à notre ordre ayant fait un corps d'histoire de tous les mémoires que vous nous aviez fournis, et cet ouvrage ayant été revu et corrigé par de bons auteurs, nous vous le présentons aujourd'hui pour votre consolation et votre utilité; ou, pour mieux dire, nous vous restituons vos propres biens, que nous n'avons possédés que par emprunt. » — La rédaction en est pleine de simplicité, de piété et de charme. Trois parties forment la division : origines de l'ordre, chronologie raisonnée des monastères d'Ursulines de France et de ceux qui en sont dérivés, biographies des plus saintes religieuses pendant cent trente ans, de 1540 à 1670. Les *Chroniques* ont été rédigées par les Ursulines du faubourg Saint-Jacques, à Paris. Un si bel ouvrage mériterait assurément d'être réimprimé et continué jusqu'à nos jours.

On en a composé en 1684 (Bourg-en-Bresse, chez Joseph Ravoux), un *Journal des illustres religieuses de l'ordre de Sainte-Ursule, avec leurs maximes et pratiques spirituelles*. L'auteur est une religieuse du monastère de Bourg. On y trouve une vie pour chaque jour de l'année. Ce précieux recueil demanderait également la réimpression, car il est devenu presque introuvable.

M. Charles Sainte-Foi (Éloi Jourdan) avait extrait des *Chroniques* deux intéressants volumes publiés en 1856, à la librairie Poussielgue : *Vies des premières Ursulines de France*. Nous avons pu les consulter utilement.

M. l'abbé Richaudeau a écrit (Paris, Lecoffre, 1859) l'histoire particulière des *Ursulines de Blois, ou Deux cent trente ans d'un monastère*. — On a vu plus haut

le nom de M. l'abbé Parenty pour les couvents de la Belgique et du nord de la France.

Aux actives et zélées Mères de Clermont-Ferrand nous sommes redevables de deux volumes considérables, publiés à Clermont même en 1857 : *Annales de l'ordre de Sainte-Ursule, depuis la Révolution française; précédées d'un abrégé historique des premiers temps de cet ordre*. On en prépare actuellement la continuation. C'est là qu'il faut recourir pour tout ce qui regarde notre époque, bien qu'un certain nombre de monastères n'y aient pas eu leur place. Nous avons cherché à suppléer, par d'autres voies, aux documents qui nous faisaient défaut. Nous nous sommes donc adressé directement à plusieurs maisons qui ont bien voulu nous fournir les renseignements nécessaires, même parmi les religieuses qui, sans être rattachées par aucun lien à S^{te} Angèle, ont adopté néanmoins le nom d'Ursulines. La seule communauté, assez récente, des Ursulines du Sacré-Cœur de Jésus, au diocèse de La Rochelle, s'est refusée à aucune communication de ce genre.

L'ouvrage des Mères de Clermont est lui-même la continuation de la grande *Histoire de l'ordre de Sainte-Ursule* imprimée en 1776 et 1787, à Paris et à Orléans. C'est ce que nous possédons de plus complet; l'auteur en est inconnu. — « Il manquait aux Ursulines, nous » dit-il, une histoire générale, où elles pussent offrir » de suite tout ce qui a rapport à leur ordre célèbre; » une histoire plus détaillée et plus correcte, qui fût travaillée sur des pièces authentiques, amenée jusqu'à » nos jours, et traitée surtout d'une manière impartiale; une histoire enfin qui embrassât en même temps » et l'origine de la maison de Bresse (*Brescia*), chef-

» lieu
» prin
» sans
» pris
» et c
» trav
» dom
» des
» aux
fois, n
absolu
tiers s
l'à-peu
compo
riques
prunta
donnée
en out
noms p

Après
et fidèl
récit. C
les Urs
difficile
la véné
définiti
écrite p
nyme
1863, M
qui nou
de notr
tulés I

» lieu de l'ordre, et celle des quatorze congrégations
» primitives à qui elle a servi de modèle. C'était là
» sans doute un vaste champ à parcourir. Une entre-
» prise de cette nature devait être de longue haleine ;
» et c'est ce qu'enfin je viens de consommer après un
» travail de six ans, que plusieurs fois j'eusse aban-
» donné si je n'avais été soutenu par le plaisir d'obliger
» des religieuses aussi respectables et aussi utiles
» aux familles religieuses. » — Ce bon auteur, toute-
fois, n'est pas toujours un guide à qui il faille se fier
absolument. Il serre peu son sujet, se répand volon-
tiers sur les terres voisines, n'est point ennemi de
l'à-peu-près, et, à la manière de Tite-Live, se délecte à
composer des discours qu'il met ensuite, comme histo-
riques, dans la bouche de ses héros. Tout en lui em-
pruntant beaucoup, nous rectifions ici et là, sur des
données plus sûres, certaines de ses assertions. Il est,
en outre, fort peu scrupuleux sur l'orthographe des
noms propres, comme tous les gens de son temps.

Après la France, c'est le Canada, notre ancienne
et fidèle colonie, qui nous attirait davantage, dans ce
récit. On verra quel rôle chrétiennement patriotique
les Ursulines ont joué à Québec, aux heures les plus
difficiles de notre possession. Là vécut et se sanctifia
la vénérable Mère *de l'Incarnation*, dont la cause est
définitivement introduite à Rome. Nous avons sa *Vie*
écrite par plusieurs auteurs : son propre fils, un ano-
nyme en 1677, M. l'abbé Casgrain (de Québec) en
1863, M. l'abbé Richaudeau en 1873. Mais l'ouvrage
qui nous a le plus avantageusement servi pour ce point
de notre histoire, ce sont quatre volumes in-8° inti-
tulés *Les Ursulines de Québec, depuis leur établisse-*

ment jusqu'à nos jours. A. M. D. G. (Québec, des presses de C. Darveau, 1863-1866). La dédicace aux anciennes élèves indique pour auteur « une ancienne maîtresse » (telle est la signature), pendant qu'un avis de propriété littéraire, inscrit au verso du titre, donne à entendre que l'auteur est M. l'abbé G. Le Moine. Quoi qu'il en soit de la paternité de l'œuvre, nous pouvons dire qu'elle est tout-à-fait considérable, écrite, et d'un intérêt saisissant. Le lecteur s'arrache avec peine à ces pages colorées, vivantes, pleines de péripéties et de drames terribles, peuplées de hautes figures, d'éminentes vertus et de splendides dévouements. On nous saura gré, nous l'espérons, d'avoir quelque peu insisté sur cette époque glorieuse et sur ce théâtre lointain de l'histoire des Ursulines : c'est comme une oasis de repos au milieu de la nomenclature, sèche parfois, qu'exige un tableau tel que celui-ci, embrassant tant de pays et de maisons différentes, où s'accomplissent, en définitive, les mêmes créations, à peu près dans des conditions identiques.

Une dernière source d'informations nous était ouverte dans les *circulaires*. Grâce à l'initiative de M. l'abbé P.-F. Richaudeau, aumônier du monastère de Blois, les diverses communautés d'Ursulines se sont mises, depuis peu d'années, en relation les unes avec les autres par lettres triennales distribuées dans tout l'ordre. Pensée fraternelle et pieuse, que S^{te} Angèle a bénie, et qui doit avoir dans un avenir peu éloigné des conséquences tout-à-fait désirables. N'est-il pas à souhaiter, en effet, que les filles de la même mère s'unissent plus étroitement, en ce temps des grandes agglomérations du mal et de la cohésion de

toutes
fication
main :
mouve
lines s
assistan
formes
culaire
nombre
mulent
impatie
rons qu
pensée

Et non
vie mon
place, s
sion et d
plainte d

« Mai
» heur l
» la terr
» travers
» interco
» interdi
» nous, c
» nuit et
» le cour
» des chr
» tombées
» rations
» conseilat

toutes les forces ennemies? Notre époque tend à l'unification, sur toutes les routes où s'agite l'être humain : pourquoi le bien resterait-il en arrière de ce mouvement capital? Vienne donc le jour où les Ursulines se réuniront dans des conseils communs, des assistances communes, puisque la pensée, le but, les formes générales, sont partout communs. Les circulaires y achemineront sans aucun doute; et déjà nombre d'esprits clairvoyants, dans l'Ordre, ne dissimulent plus leurs vœux à cet égard, et appellent avec impatience l'instant où ils seront réalisés. Nous verrons que la M. Micolon se préoccupait déjà de cette pensée il y a deux siècles (V. t. II, p. 62).

Et nous aussi nous saluons l'heure où les ruines de la vie monastique, accumulées par la Révolution, feront place, sur tous les rivages, à un renouveau d'expansion et de force, où il ne sera plus permis de redire la plainte d'un illustre combattant de DIEU :

« Maintenant tout a disparu. Cette source du bonheur le plus pur et le plus inoffensif qu'il y eût sur la terre est tarie. Ce fleuve généreux, qui roulait à travers les âges les flots d'une incessante et féconde intercession, s'est desséché. On dirait qu'un vaste interdit a été jeté sur le monde. Elle s'est tue parmi nous, cette voix mélodieuse des moines qui s'élevait nuit et jour du sein de mille sanctuaires pour fléchir le courroux céleste, et qui versait dans les cœurs des chrétiens tant de paix et de joie. Elles sont tombées, ces belles et chères églises où tant de générations de nos pères étaient venues chercher des consolations, du courage, de la force pour lutter

» contre les maux de la vie. Ces cloîtres, qui servaient
 » d'asile si sûr et si digne à tous les arts, à toutes les
 » sciences, où toutes les misères de l'homme étaient
 » soulagées, où la faim trouvait toujours à se rassas-
 » sier, la nudité toujours à se vêtir, l'ignorance tou-
 » jours à s'éclairer, ne sont plus que des ruines souil-
 » lées par mille profanations diversement ignobles. Ces
 » hauteurs agrestes, ces montagnes saintes, ces lieux
 » élevés où habitait la pensée de DIEU, *Iste in excelsis*
 » *habitabit*¹, d'où se projetait naguère sur le monde
 » une lumière si pure avec des ombres si fraîches et
 » si salutaires, ne ressemblent plus qu'à ces sommets
 » déboisés que l'on rencontre çà et là, transformés en
 » rochers arides et nus par la hache dévastatrice, et
 » où ne reparaitra jamais un brin d'herbe ni une
 » feuille des bois. En vain le soleil les dore de ses
 » rayons féconds, en vain la rosée du ciel vient-elle
 » les inonder : la main de l'insensé y a passé ; brûlés,
 » desséchés, condamnés à une éternelle stérilité, ils
 » ne subsistent plus que comme un monument de
 » ruine et de folie... »² — Non, non ; des jours meil-
 leurs sont proches ; ils sortiront de l'excès de nos mi-
 sères, sur lequel se sera posé l'œil divin de la miséri-
 corde.

Nous dédions notre livre aux filles de S^{te} Angèle. N'est-ce pas leur histoire de famille, où tout les rappelle à l'honneur du nom qu'elles portent, et les invite à s'élever de plus en plus dans les hauteurs de leur admirable vocation ?

¹ Isaïe, chap. xxxiii^e, 16.

² Montalembert, *les Moines d'Occident*, Introduction.

Nous
 sauraie
 sainte
 tation
 récits,
 négatio
 en DIEU
 tion de

« To
 » ô Rei
 » train
 » pour
 » Et vo
 » tré m
 » vous,
 » Chron
 » plus p
 » tribut
 » parce
 » tion e
 » vos o
 » leur h
 » de vo
 » lière,
 » que de
 » nuë et
 » soit-il

Du Monas

¹ Chroni

Nous le dédions aux chrétiens du monde, qui ne sauraient être indifférents à la gloire de leur mère la sainte Église, et qui, ayant un incessant besoin d'excitation au bien, la trouveront amplement dans ces récits, où triomphent à l'envi le zèle, l'humilité, l'abnégation, l'apostolat du cœur, l'oubli de soi et la vie en DIEU, en même temps que la miraculeuse protection de ce DIEU plein de tendresse.

« Toutes ces vierges sont vos servantes et vos filles,
 » ô Reine et Mère des vierges ! Elles accroissent vostre
 » train, et vous estes reconnuë dans leurs monastères
 » pour la maistresse et pour la supérieure principale.
 » Et vous, grand S. Joseph, vous vous en estes mon-
 » tré mille fois le protecteur et le père. C'est donc à
 » vous, admirables et aimables Personnes, que ces
 » Chroniques sont dûës, et je vous les offre avec le
 » plus profond respect dont je suis capable, comme un
 » tribut de justice, de reconnaissance et d'amour,
 » parce que l'institution de ce saint ordre, la voca-
 » tion et la sanctification de tant de religieuses, sont
 » vos œuvres, et que la personne qui a composé
 » leur histoire a l'honneur, toute indigne qu'elle est,
 » de vous appartenir par une consécration particu-
 » lière, et qu'elle n'a point d'autre ambition au monde
 » que de vous connoistre et de vous aimer, d'estre con-
 » nuë et aimée de vous en cette vie et en l'autre. Ainsi
 » soit-il par vostre secours, JÉSUS, MARIE et JOSEPH. »¹

*Du Monastère de Sainte-Ursule de Nice, le 31 mai 1878,
 fête de Ste Angèle.*

¹ Chroniques de l'ordre des Ursulines (1673), *Dédicace.*

HISTO

T. 1.

LIVRE PREMIER.

HISTOIRE DE SAINTE ANGÈLE MÉRICI.

S

L'admi
toire et d
annales d
tique d'A
nommée;
Angèle-M
cie en 17
Foligno,
veuves ch
tence, à l
ANGÈLE
appartient
suscitées
double fléa
où il semb

LIVRE PREMIER.

HISTOIRE DE SAINTE ANGÈLE MÉRICI.

CHAPITRE I^{er}.

ENFANCE ET JEUNESSE D'ANGÈLE.

L'admirable sainte dont nous entreprenons d'écrire l'histoire et de raconter les œuvres n'est pas la seule, dans les annales de la famille catholique, qui ait porté le nom poétique d'*Angèle*. La Bohême honore une de ses vierges ainsi nommée; l'Espagne eut, au siècle dernier, sa vénérable *Angèle-Marie Astorch*, religieuse capucine, morte à Murcie en 1763; l'Italie surtout nous offre sainte *Angèle de Foligno*, parfait modèle des femmes et spécialement des veuves chrétiennes qui veulent se consacrer à la pénitence, à la prière, à la charité; elle vivait au XIII^e siècle.

ANGÈLE MÉRICI, fondatrice de l'ordre des Ursulines, appartient également à l'Italie, et fut l'une des âmes suscitées de DIEU pour combattre le plus efficacement le double fléau du relâchement et de l'hérésie, à une époque où il semblait que tout fût perdu pour l'Église. Il n'est

Plusieurs
saintes
du
nom d'Angèle.

guère de figure plus attachante, de vie plus intéressante, de caractère plus généreux et plus noble à étudier.

La patrie
de
notre Sainte.

Le voyageur qui se rend de Bergame à Vérone et à Venise rencontre, sur une des pointes méridionales du lac de Garde, une petite ville sans grande importance aujourd'hui, mais qui joua pourtant un certain rôle dans l'histoire de la Lombardie au moyen-âge, et même sous les Romains. C'est Désenzano, peuplée d'environ 4 000 habitants, le port le plus fréquenté du lac, au milieu d'une plaine très-fertile en toutes sortes de produits, enrichie encore par l'élevage du ver à soie sur une assez vaste échelle. Au xv^e siècle, Désenzano dépendait de Brescia pour le civil, de Vérone pour le spirituel, et faisait partie de l'État de Venise.

Sa naissance.

Dans cette ville naquit, le 21 mars 1474, la bienheureuse *Angèle Mérici*, sous le pontificat de Sixte IV¹. Son père s'appelait Jean Mérici, sa mère Biancozi, de Salò, autre petite ville du lac de Garde; l'un et l'autre de bonne maison et fort estimés pour leur vertu. Angèle avait plusieurs frères et une sœur. Or, on l'a remarqué toujours, à côté du berceau d'un prédestiné DIEU place l'œil vigilant et tendre d'une mère chrétienne; c'est comme une seconde et plus précieuse nature qui lui est communiquée par le cœur maternel, rendu doublement fécond par la piété. Angèle eut cette faveur, elle aussi. Ses parents mettaient leur fortune dans les biens de l'âme, ces biens assurés par la religion: car pour ceux de la terre ils en étaient médio-

¹ C'est la date la plus probable; on n'a rien de très-sûr néanmoins, à beaucoup d'années près. Car plusieurs historiens la font naître en 1306, et même en 1314 et 1316. V. *Histoire de l'ordre de Sainte-Ursule* (Paris, chez Nyon, 1776), t. I, p. v de la Préface.

On écrit, en plusieurs ouvrages, de *Mérici*: ce de est peu justifié

par les monuments du temps, et ne s'explique que par une traduction fautive de l'*Angela Mericia* des actes latins de béatification et de canonisation. Il en est de même pour S. *Philippe Néri*, et non de *Néri*. Deux textes cependant, dont nous parlerons dans une note du chap. xiii^e, portent « *Angèle de Mérici* ».

creme
eux-
et n'e
Désen

Aup
vance
Révol
dans l
comm
autan
repos
les ins
comm
blemen
saine,
les co
confian
qui éte
les aut
bien e
préocc
tion, à
nos jou
Angèle

La b
beauté
sujet d'
pour s
ses div
les péri
courir;
vertu de
paroles

¹ La m
se voit

crement pourvus. Ils cultivaient et faisaient valoir par eux-mêmes quelques terres provenant de leur patrimoine, et n'en étaient pas moins inscrits parmi les notables de Désenzano ¹.

Auprès d'eux se pratiquaient toutes ces belles observations des familles chrétiennes que nos pères d'avant la Révolution ont encore connues, et qui les faisaient si fermes dans le sentiment et dans la ligne du devoir : la prière en commun soir et matin, la sainte Messe tous les jours autant que possible, la lecture des vies des saints avant le repos de la nuit, le *benedicite* et les grâces à haute voix, les instructions des parents sur les fêtes, leurs citations et commentaires de l'Évangile, leurs conversations inflexiblement morales. De tout cela se formait cette atmosphère saine, pure, fortifiante, douce au même degré, qui rendait les cœurs dignes d'appartenir à la vérité, et de dire avec confiance, en levant les yeux vers le Créateur : *Notre Père qui êtes aux cieux!* Les plus jeunes prenaient part comme les autres à ces exercices, et s'habituèrent ainsi à mettre le bien en tête de leurs pensées, au-dessus de toute autre préoccupation de la vie. Qu'il y a loin de là à la dissipation, à la sensualité, aux pauvretés de tout genre, qui de nos jours pervertissent presque universellement la famille! Angèle fut donc formée à cette bonne école.

La bienheureuse enfant avait reçu de la nature une beauté peu commune, et dès l'âge de sept ans elle était un sujet d'admiration, tant pour la régularité de ses traits que pour sa vivacité d'esprit. Prévenue de la grâce, docile à ses diverses inspirations, elle paraissait comprendre déjà les périls que plus tard ces avantages pouvaient lui faire courir; elle se prémunissait contre eux en s'exerçant à la vertu de modestie dans les moindres détails de sa conduite, paroles, regards, fréquentations, démarches. C'était bien

Une famille
chrétienne.

Premières
vertus
d'Angèle.

¹ La maison qu'ils occupaient | aujourd'hui par de simples ou-
se voit encore : elle est habitée | vriers.

vraiment l'*ange* de la maison. Les jeux et les amusements frivoles dont les enfants se montrent si curieux n'avaient pour elle aucun attrait; tandis que tout ce qui touchait aux choses du ciel lui causait des ravissements. La prière était devenue sa joie; jamais elle ne croyait y avoir consacré des moments assez longs. Ainsi se communique le Bon DIEU à sa créature la plus humble: plus elle le connaît, plus elle veut le connaître, plus elle aspire à se fondre en lui, suivant les degrés de l'innocence qui est en elle. Les parents remarquaient avec une joie chrétienne cette inclination prématurée pour les choses saintes; ils s'en félicitaient mutuellement; et, frappés l'un et l'autre d'une enfance aussi édifiante, ils se demandaient: « Que pensez-vous que deviendra notre petite Angèle? » C'est que DIEU lui faisait expérimenter par elle-même les voies où elle devait plus tard engager la jeunesse. — Cependant le père et la mère, dans leur prudence, se gardèrent de montrer ouvertement leur prédilection pour la pieuse enfant, mais en même temps ils jugèrent qu'elle méritait une particulière attention dans le but de seconder la Providence qui la leur avait confiée; et, bien qu'on ne puisse les donner comme des maîtres dans l'art des âmes, ils n'omirent rien de ce qui pouvait contribuer à son avancement spirituel. Ils lui parlaient fréquemment de DIEU, de ses grandeurs, de ses miséricordes infinies, de son amour envers les hommes. C'était merveille de voir l'attention recueillie de la jeune Angèle à tous ces discours et aux diverses pratiques de dévotion auxquelles on l'initiait. Pendant les lectures faites en commun, elle semblait quelquefois comme ravie hors d'elle-même, et elle ne sortait de ces extases que pour exprimer avec ingénuité ses tendres sentiments envers JÉSUS-CHRIST. Il va de soi qu'une telle âme avait conçu du péché l'horreur la plus profonde; la seule ombre du mal lui causait un serrement de cœur très-pénible; pendant que le nom du Seigneur prononcé devant elle suffisait pour la remplir d'allégresse et de consolation.

On co
persévér
Aux leg
appui de
pagnie d
gicieux et
pas que
rien ne
lien qui
« Il y a,
» qui en
» leur d
» ment
» exclus
sœurs ex
à l'imita
posées, c
se ménag
un sujet
leur cou
sur les tr
enviait le
fera peu
blable, e
de s'ense
sion qu'u
une espè
suivre au
d'un car
avis, entr
rent à re

¹ *Frater
quasi civit
xviii, 49.*

² *Corona*

On comprend à quelle hauteur pouvait s'élever, dans la persévérance, un édifice commencé sur de tels fondements. Aux leçons de ses parents DIEU ajouta pour Angèle un appui dont elle sut comprendre le bienfait : ce fut la compagnie de sa sœur aînée, portée comme elle aux actes religieux et à l'esprit de ferveur. L'Écriture ne nous dit-elle pas que des frères vrais sont comme une forte tour que rien ne peut emporter¹ ? Elle les compare aussi, dans le lien qui les rapproche, aux forêts séculaires du Liban². « Il y a, dit un saint Père, une fraternité indissoluble : ce » qui en serre les liens, ce n'est ni la faveur, ni la grandeur d'un service ou d'un don, ni la nature d'un engagement quelconque, ni les nécessités de position : c'est » exclusivement la ressemblance des vertus³. » Ces deux sœurs exemplaires aimaient à s'encourager mutuellement à l'imitation des saints dont les actions leur étaient proposées, dans les lectures de famille ou dans celles qu'elles se ménageaient en particulier. Les anciens solitaires étaient un sujet de conversations intarissable. Angèle admirait leur courage à tout quitter pour marcher plus librement sur les traces du Sauveur ; elle y revenait sans cesse, elle enviait leur bienheureux sort ; comme sainte Thérèse le fera peu après elle, dans une situation à peu près semblable, elle eût souhaité de tout abandonner elle-même et de s'enfermer au désert. C'est d'après cette vive impression qu'un jour elle imagina de se former dans sa chambre une espèce de solitude, une cellule silencieuse, afin de suivre au moins de loin de si grands exemples. Sa sœur, d'un caractère fort doux, et qui se plaisait à écouter ses avis, entra dans celui-ci, et nos deux recluses s'appliquèrent à reproduire la Thébéaïde, telle qu'elles se l'imagi-

Goût
pour la solitude.

¹ *Frater qui adjuvatur à fratre quasi civitas firma.* Proverbes, xviii, 19.

cedri in monte Libano. Eccli. I, 13.

² *Aurifodina universalis* à P. Roberto (édit. Girard, 1866), t. III, p. 340, col. 2.

³ *Corona fratrum quasi plantatio*

naient. Tous les jours, à certaines heures, on se retirait dans le petit oratoire : là, s'agenouillant devant un très-modeste petit autel, on récitait de longues prières, on chantait de beaux cantiques, on lisait les livres de piété et on les commentait ingénûment, avec ces lumières que communique la grâce du baptême, et qui ne manquent point à l'innocence. Les anges du ciel sans doute, que S. François de Sales nous peint « se penchant sur leurs balustres d'or » pour voir passer Marie quand elle fut présentée au temple à l'âge de quatre ou cinq ans, les anges s'inclinaient vers ce spectacle touchant de deux petites saintes à qui il ne manquait que des ailes pour les rejoindre.

A peine est-il besoin de dire que la mortification, les privations, l'esprit de pénitence, furent le fruit le plus immédiat de ces réunions quotidiennes. Angèle, poussant l'émulation aussi loin que possible, animée du désir d'expier pour elle-même et pour les pécheurs, couchait de temps à autre par terre ou sur une simple planche, préluant ainsi à ces austérités complètes qui attacheront plus parfaitement sa vie à la croix du Sauveur. Sur ses repas elle prélevait la part des pauvres, qui devenait également celle du sacrifice ; les aliments qu'elle eût préférés, elle s'en imposait la privation ; quelquefois même elle se condamnait à la faim, ayant lu et entendu dire que les satisfactions du corps appesantissent l'âme, et que celle-ci n'a jamais plus de force que lorsqu'elle a mieux maté les sens. Insensiblement elle poussa si loin ses abstinences, que sa santé délicate s'altéra. S'en étant aperçu, son père, qui n'avait qu'une vague connaissance de ces austérités, interrogea Angèle ; et, ayant appris la vérité de sa propre bouche, car elle était incapable de dissimuler, il défendit à l'enfant ces sortes de macérations, qu'il regardait comme indiscretes et nuisibles à un âge si tendre. Angèle céda pour un temps aux sages remontrances d'un père dont elle connaissait la religion ; mais ensuite, craignant d'avoir en cela résisté à la volonté de Dieu sur elle, on la vit reprendre ce qu'elle put

Mortification
des sens.

de ses n
tourner
chambre
pendant
Angèle :
artifice
bonne pa
béir, ma
de ses p
sacrifice
sainteté
religieux

DIEU,
le culte p
le nombre
géliques,
Sainte Vi
la belle v
motifs ni
peu et n'e
tient à la
jour de la
effectivem
corps ne
par la sép
Formé de
lement à
moitié de
ments par
rieurs à c
ils ne leu
définitiven
tible, ce q
empêcher
sances, ce

de ses mortifications ordinaires. Son embarras était de détourner la vigilance de sa sœur, qui couchait dans la même chambre, et qui avait ordre d'observer sa conduite; mais, pendant que celle-ci dormait de son meilleur sommeil, Angèle sortait tout doucement de son lit, et par ce pieux artifice trouvait encore moyen de passer en oraison une bonne partie de la nuit. En cela elle ne pensait point dérober, mais seulement interpréter le consentement probable de ses parents à l'appel de DIEU. Ainsi, par la prière et le sacrifice, était-elle parvenue, toute jeune, à un degré de sainteté que n'atteignent pas toujours des religieux et des religieuses après des années de profession.

DIEU, l'ayant choisie pour faire refleurir dans son Église le culte pratique de la virginité, et multiplier derrière elle le nombre des âmes résolues à embrasser les conseils évangéliques, qui rapprochent de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge, lui inspira un amour tout particulier pour la belle vertu de chasteté. Le monde n'en connaît ni les motifs ni la grandeur, et voilà pourquoi il la comprend si peu et n'en fait point de cas. C'est par le corps que l'homme tient à la terre, non-seulement en ce qu'il en fut formé au jour de la création, mais parce qu'il ne s'en peut détacher effectivement tant qu'il n'a pas été glorifié, et que ce même corps ne saurait arriver à la gloire sans avoir été rendu par la sépulture au sol qui fournit ses premiers éléments. Formé de terre, nourri des fruits de la terre, restitué finalement à la terre, tel est ce compagnon qui constitue la moitié de nous-même. Il a sa nature propre, ses entraînements particuliers, ses œuvres spéciales, toujours inférieurs à ceux de l'âme immatérielle et immortelle, quand ils ne leur sont pas évidemment opposés. Or, soumettre définitivement à l'âme, à la partie supérieure et indestructible, ce qui n'est que d'en-bas et ne doit durer qu'un jour; empêcher les sens d'attirer à eux, par de décevantes jouissances, ce qui ne saurait être heureux que par la possession

Amour
de la pureté.

de l'immatériel et de l'éternel; et ainsi participer dès ici-bas à la vie surnaturelle des anges, prendre d'avance possession de la vie qui nous attend au ciel : telle est la raison de la pureté parfaite. « L'âme pure, l'âme sainte, dit l'éloquent Évêque d'Hippone, est un paradis de délices orné de divers arbustes des bonnes œuvres, empourpré des multiples fleurs des vertus, délicieusement arrosé par la grâce céleste¹. » Être pur, en un mot, c'est élever le corps aux régions de l'âme, au lieu de le laisser lui-même abaisser l'âme vers la terre, qu'il aime de pente naturelle.

Précautions
pour
la garder.

Nous avons dit déjà qu'Angèle avait reçu les meilleurs dons de la nature. Elle en connaissait à peine les dangers, et elle prenait pourtant tous les moyens de s'y soustraire. Modeste dans ses regards, posée dans sa démarche, amie du silence, mortifiée dans la nourriture, elle fuyait ce qui aurait pu l'amollir, et cherchait son appui dans la prière. A l'âge de dix ans, elle fit voir plus clairement encore jusqu'où allait en elle ce sentiment. Sa chevelure était d'une remarquable beauté, chacun lui en faisait compliment; et un jour, entre autres, une de ses compagnes vint à lui dire à ce sujet qu'avec une tête pareille à la sienne elle ne manquerait pas de faire fortune dans le monde. Cette parole contrista la pieuse et modeste enfant, qui avait résolu de n'avoir d'autre époux que JÉSUS-CRIST, et méprisait trop ce monde pour chercher à s'y établir. Elle craignit qu'en effet quelqu'un ne s'avisât de s'attacher à elle, et ne rendit sa résolution plus difficile à exécuter. S'enfermant donc dans un appartement, elle s'approche de la cheminée, en retire une quantité suffisante de suie qu'elle fait bouillir dans l'eau, et plonge ses cheveux en cette espèce de lessive, en se disant : « Du moins on ne les trouvera plus si blonds ! » Non contente de cette opération, qui lui paraissait plus sérieuse qu'elle ne l'était au point de vue du résultat, elle s'appliqua à multiplier ses jeûnes, ses veilles,

¹ *Sermon X ad fratres in eremo.*

ses pri
d'acqu
tait pou
son inn
l'oraison
les assa
qu'on ne
C'était
rait poin
se consa
dences, l
persuad
respirer
lèvres ce
vous ave
patrie qu
vers Cel
j'ai pris,
tièrement
les souffr
nité. C'es
dans le r
tions que
anges et c
que de dis
solitaires
l'immorta
fait au Sei
vous-mêm
votre sœur
saient une
vous rend
Bénissons
trous-nous

¹ *Vie de S*

ses privations, toutes ses mortifications corporelles, afin d'acquérir un teint et une maigreur sur lesquels elle comptait pour détourner d'elle les regards capables de troubler son innocence, Armée de la pénitence, de l'humilité et de l'oraison, comme d'une triple cuirasse, elle rendait inutiles les assauts du démon, plus redoutables ordinairement qu'on ne se l'imagine dans une petite fille de cet âge.

C'était chose arrêtée dans son esprit qu'elle ne se marierait point, et que, si la Providence lui en faisait la grâce, elle se consacrerait à la vie parfaite. Elle fit à sa sœur ses confidences, l'engageant à y penser aussi de son côté, et à se bien persuader qu'il n'y a pas de bonheur comparable à celui de respirer pour DIEU seul. L'un de ses historiens met sur ses lèvres ce discours : « Nous sommes les enfants des saints, et vous avez comme moi entendu dire que nous n'avons d'autre patrie que le ciel : nous devons donc tourner nos affections vers Celui qui habite là. Il est vrai que, dans le parti que j'ai pris, et que je vous propose, il faut souffrir, mourir entièrement à soi-même; mais aussi c'est par l'abnégation et les souffrances que nous parviendrons à la bienheureuse éternité. C'est par-là que JÉSUS-CHRIST, notre modèle, est entré dans le royaume de sa gloire; c'est après bien des tribulations que Marie sa sainte mère y a été proclamée Reine des anges et des hommes. Eh! que de tourments et d'épreuves, que de disgrâces et de privations, n'ont point endurées les solitaires et les vierges martyres pour mériter la couronne de l'immortalité! C'est pour toutes ces considérations que j'ai fait au Seigneur mon sacrifice. Pourriez-vous n'en être point vous-même touchée? Auriez-vous moins de courage que votre sœur cadette? » Et comme elle vit que ses paroles faisaient une profonde impression : « Ah! continua-t-elle, vous vous rendez, je n'en doute plus, à la grâce qui vous appelle! Bénissons-en le DIEU des miséricordes, et désormais montrons-nous avec constance ses fidèles et chastes épouses ¹. »

Propos
d'avenir.

¹ Vie de *S^{te} Angèle Mérici* (Montpellier, chez Tournel, 1809), p. 10.

De telles exhortations, des pensées si hautes, ont droit d'étonner dans une enfant de dix à onze ans. Un directeur formé ne parlerait pas mieux. Aussi n'est-ce point ce jeune âge qui s'exprime de la sorte; c'est le SAINT-ESPRIT se faisant entendre du fond du tabernacle qu'il s'est choisi, où il se complaît, où il fait briller ses lumières et éclater sa force. Le mondain n'a pas l'intelligence de ces choses, parce que le sens spirituel lui manque, et qu'il ne voit DIEU nulle part; les vrais chrétiens savent comment il agit sur toute âme qui se donne à lui, comment il la transporte et la fait grande. Le miracle de JÉSUS parmi les docteurs de la loi, au temple, se renouvelle en tout enfant qui l'aime et l'imité dans la plénitude de son cœur.

Première-
Communion.

Les belles premières-communions paroissiales, telles que nous les connaissons en France, ne se sont introduites que fort tard en Italie, et aujourd'hui même ne se pratiquent guère que dans un petit nombre de diocèses. Prenant à la lettre la loi de l'Église, on invite l'enfant qui vient d'atteindre l'âge de raison à s'approcher de la sainte Table, sans qu'un catéchisme sérieux et des exercices spéciaux l'aient préparé à cette capitale action. C'est que longtemps, parmi les fidèles, aux époques de foi, l'instruction de la famille, les exemples de piété qu'on y recueillait, agissaient assez sur ces âmes encore innocentes pour qu'on pût avoir confiance en leurs dispositions présentes. Qui oserait dire que cela suffit maintenant, dans l'atmosphère corrompue où se trouve placée la jeunesse? A l'église seulement, les leçons de la religion retentissent aux oreilles de l'enfant, et il est douloureux de constater que, pour le plus grand nombre, il n'y en aura plus d'autres jusqu'à la vieillesse et à la mort. De-là les légitimes exigences de nos pasteurs à l'endroit du catéchisme, exigences dont la plus évidente utilité est de forcer la génération naissante à se placer en face de DIEU, à écouter l'explication de ses desseins sur les hommes et de sa loi, à étudier les règles di-

vines d
ce mon
pour ai

Angé
commu
s'étend
écrivait
les lign
que sin
céleste
ment a
sa treiz
sa vert
eucharis
misère
draient
l'usage
en réal
pour vi
ne perm
restât p
Désenza
nion. A
immens
ment, r
plus dig
on la v
tion. Et
humilité

1 Peut-
de plus fu
posé, il y
ou deux
dépourvu
osé dema
âmes, ta
mières - c

vines de la vie, au moins pendant une ou deux années, à ce moment où les impressions s'enracinent d'une manière pour ainsi dire indestructible ¹.

Angèle pourtant ne fit point de bonne heure sa première-communion. Plusieurs de ses biographes ont négligé de s'étendre sur ce point. Je trouve dans le P. Salvatori, qui écrivait à Rome en 1807, à l'époque de la canonisation ², les lignes suivantes : « Ainsi victorieuse du démon, bien que simple et sans expérience, Angèle mérita la faveur céleste d'être nourrie de cette Manne mystique si justement appelée *le Pain des forts*. Elle venait d'entrer dans sa treizième année, et, malgré sa piété, son innocence et sa vertu, elle n'avait pas encore été admise au banquet eucharistique. Telle était, parmi d'autres désordres, la misère de ces temps que des novateurs modernes voudraient ressusciter, dans la coupable pensée de détruire l'usage des sacrements sous ombre d'un respect plus grand, en réalité par manque de foi, par tiédeur, par intérêt, et pour vivre avec moins de trouble dans le péché. Mais Dieu ne permit pas plus longtemps que sa bien-aimée servante restât privée du divin aliment : il mit au cœur du curé de Désenzano d'engager Angèle à se préparer à la communion. A peine eut-elle reçu cet heureux avis qu'une joie immense éclata dans son âme. Pleine d'un saint empressement, résolue à ne rien omettre de ce qui pouvait la rendre plus digne de recevoir l'hôte divin qui s'annonçait à elle, on la vit redoubler d'ardeur pour la prière et la mortification. Et pourtant, à mesure qu'elle se disposait ainsi, son humilité d'une part, qui lui représentait sous de trop vives

Retard
dans ce grand
acte.

¹ Peut-on se représenter rien de plus funeste que le système exposé, il y a peu d'années, par un ou deux écrivains, ignorants ou dépourvus de jugement, qui ont osé demander, au nom du bien des âmes, la suppression de nos premières-communions solennelles,

et le retour à l'ancien usage italien ! Pareille folie ne se réfute pas. On la croirait imaginée par les plus perfides ennemis de la religion.

² *Vita della santa Madre Angela Merici* (Rome, 1807), p. 6.

couleurs combien elle était indigne de recevoir le corps de son DIEU, et de l'autre sans doute la malice du tentateur, excitèrent en elle une hésitation inattendue : elle se demanda s'il était possible qu'une aussi misérable créature osât étendre la main vers une telle nourriture, lorsque les anges même, les plus purs, les plus ardents séraphins, n'étaient point appelés à y participer. Cette perplexité dura quelques jours ; mais enfin le Seigneur l'en délivra ; il fit entendre à ce cœur timoré une douce invitation, et la pieuse jeune fille se livra confiante à la voix du Père qui la sollicitait. »

Le cerf dévoré de soif ne court pas à l'abondante fontaine avec plus d'impatience que ne fit Angèle volant à la table sacrée ; et, quand elle posséda réellement son DIEU, son maître, son tout, nulle langue ne saurait exprimer avec quelle ferveur admirable elle se renferma en lui, de quelles flammes d'amour elle répondit à son amour. C'était le moment, c'était l'heure de la céleste union avec son roi éternel ; elle en resserra plus étroitement les liens, et il fut vrai de dire qu'elle était en quelque sorte transformée en son divin époux. Une fois initiée à cet aliment supérieur à toute substance, elle souhaita de n'en plus goûter d'autre. Et en effet il lui est arrivé depuis de ne prendre, pendant toute une semaine, que l'Eucharistie pour nourriture. On ne lui permit point encore, il est vrai, de communier tous les jours ; du moins se fit-elle un devoir d'assister quotidiennement à la sainte Messe, et après le sacrifice son âme s'attardait en de longs entretiens, à l'église même, avec Notre-Seigneur dans le tabernacle. La grâce complétait son œuvre ; Angèle se détachait davantage, de jour en jour, de tout ce qui est créé ; il ne lui fallait plus qu'une chose, le DIEU qu'elle aimait.

Jusqu'ici notre bienheureuse a vécu sur le Thabor : viendra l'heure du Calvaire, et bientôt.

Il faut, d
la main de
un marbre
une statue
il en enlè
applique le
chercher l'
qu'après q
enfin, que
les proport
chrétien est
et, selon le
vivante en
l'image de s
Ce n'est qu
coups qu'il
et qu'on voi
tant plus pa
Telle est l
n'a échappé
éternels ne
admirables
matière des
lation, dit-

CHAPITRE II.

ANGÈLE DEVIENT ORPHELINÉ.

Il faut, dit S. Chrysostome, qu'un chrétien se tienne sous la main de DIEU à peu près comme une pierre ou comme un marbre sous le ciseau du sculpteur appelé à en faire une statue de grand prix. Ce sculpteur frappe le marbre; il en enlève, à force de coups, de grandes écailles; il y applique le ciseau à diverses reprises, comme pour rechercher l'image qu'il a créée dans sa pensée; et ce n'est qu'après que ce marbre a été taillé, frappé, déchiré, poli enfin, que la figure commence de paraître, qu'on en voit les proportions et qu'on en reconnaît les traits. Or, le chrétien est un homme — *invisible et caché*, dit S. Pierre; et, selon les termes dont l'Église se sert, c'est une pierre vivante entre les mains de DIEU, qui, voulant en tirer l'image de son Fils, enlève tout ce qu'il y a là de superflu. Ce n'est que lorsque l'homme se soumet à de si rudes coups qu'il est vraiment travaillé par le divin sculpteur, et qu'on voit sortir de lui la figure de JÉSUS-CHRIST, d'autant plus parfaite qu'il a souffert davantage.

Telle est la grande loi de l'épreuve, à laquelle aucun saint n'a échappé, à laquelle aucune âme pénétrée de ses intérêts éternels ne songera non plus à se soustraire. Dans ses admirables sermons, le P. de Lingendes présente sur cette matière des réflexions d'une consolante vérité. La tribulation, dit-il, est appelée une *épreuve (tentatio)* parce

Nécessité
des souffrances
dans
cette vie.

Leur utilité
pour l'âme.

qu'elle nous soumet à l'expérience, et qu'elle nous fait connaître à DIEU, à nous-même et aux hommes. C'est ainsi que le Seigneur tenta Abraham, et cette épreuve fut la plus grande qui pouvait arriver à ce saint patriarche. DIEU lui ayant ordonné de sacrifier son fils unique de ses propres mains, cette vertu, qui était pour ainsi dire d'or pur, ayant été mise dans la fournaise, fut trouvée solide et véritable; et elle mérita que DIEU l'honorât de ce témoignage : *C'est maintenant que je connais ta vertu par expérience, parce que je l'ai mise à l'épreuve.* Celle de Job ne confondit-elle pas la calomnie du démon, qui l'accusait de servir DIEU seulement à cause des avantages qu'il y trouvait? Il permit donc à ce malin esprit de mettre ce saint homme à l'épreuve et de le jeter dans la fournaise de l'affliction; et c'est alors qu'il montra jusqu'où peut aller la patience d'un homme, ainsi qu'il témoigne lui-même : *Le Seigneur m'a éprouvé comme l'or qu'on fait passer par le feu.* Quand nous voudrions nous connaître nous-même, adressons-nous à DIEU comme David : *Éprouvez-moi, Seigneur, éprouvez-moi!*¹; et souvenons-nous que, si nous nous emportons à des mouvements d'impatience lorsque DIEU nous éprouve de la sorte, nous ne saurions répondre de nous et compter sur notre vertu. Il y a de la différence entre l'amour des pères et celui des mères : l'amour paternel est fort et sévère, celui des mères tendre, souvent trop indulgent. DIEU aime les justes du premier de ces amours : il faut donc qu'ils soient exercés par les travaux, les douleurs, les pertes : car, s'il les traitait plus doucement ou s'il leur accordait tout ce qu'ils demandent, du moins dans la forme où ils le demandent, ils tomberaient en une malheureuse langueur, et deviendraient incapables des actions de vertu sublime nécessaires dans les occasions plus importantes qui se présentent au cours de la

¹ *Proba me, Domine, et tenta me; ure renes meos et cor meum.*
Ps. 25, 2.

vic, puis
forces da
rend prop
fatigues.
leurs, que
CHRIST, s
souffrance
C'est là co
à la passio

S^{te} Ang
plus sensi
résolue à
est donné
en bien pe
vive affect
la vertu de
conscienci
sa jeune fa
naturel à t
le sien pa
spirituelle.
elle compr
parents de
répandus d
ouverte en
autant par
tations. Ell
s'était servi
et du corps
vation de se
au plus dar

¹ *Nunc gau
pro vobis, et a
sunt passionur*

vic, puisqu'il est constant que la vertu prend de nouvelles forces dans l'adversité, comme le corps s'endurcit et se rend propre, par le travail, à soutenir toutes sortes de fatigues. — N'est-il pas souverainement convenable, d'ailleurs, que les saints, les vrais justes, imitateurs de JÉSUS-CHRIST, soient crucifiés à son exemple, et ajoutent à ses souffrances leurs souffrances pour le rachat du monde? C'est là ce que S. Paul appelle « accomplir ce qui manque à la passion du Sauveur »¹.

S^{te} Angèle fut donc visitée par de grandes épreuves, les plus sensibles qu'on puisse endurer dans la vie. Elle s'était résolue à ne vivre que pour DIEU, et DIEU allait, s'il nous est donné de parler ainsi, la prendre au mot, en lui ôtant en bien peu de temps les objets de sa plus légitime et plus vive affection. On a vu, au chapitre précédent, quelle était la vertu de Jean Mérici son père, et quel soin vigilant et consciencieux cet homme de bien prenait de l'éducation de sa jeune famille : c'est pourquoi Angèle, en outre de l'amour naturel à tout cœur bien né pour un père, chérissait encore le sien par un sentiment de vertu et de reconnaissance spirituelle. A mesure qu'elle avançait dans la perfection, elle comprenait mieux combien elle était redevable à ses parents de ces premiers germes de dévotion qu'ils avaient répandus dans son cœur dès l'instant où la raison s'était ouverte en elle, et qu'ils n'avaient cessé depuis de cultiver, autant par leurs exemples que par de journalières exhortations. Elle aimait son père comme le canal dont DIEU s'était servi pour lui communiquer la double vie de l'âme et du corps : appréciation qui lui était inspirée par l'élévation de ses sentiments chrétiens. Jean Mérici entra tout au plus dans sa quarantième année, lorsqu'il fut frappé

Angèle
perd son père.

¹ *Nunc gaudeo in passionibus pro vobis, et adimpleo ea que desunt passionum Christi, in carne mea, pro corpore ejus quod est Ecclesia. Coloss. 1, 24.*

d'une fièvre aiguë qui l'emporta en peu de jours. La famille pleura longtemps un parent si cher et si vertueux, et Angèle plus qu'aucun en parut inconsolable. DIEU ne défend point ces émotions en de tels moments.

Elle
perd sa mère.

Mais enfin il restait une mère également pieuse, et la sainte enfant, qui venait d'avoir ses quinze ans, se flattait que le Ciel daignerait du moins lui conserver ce second appui. Elle le demandait tous les jours à DIEU par d'ardentes prières, en adorant la main qui venait de la frapper une première fois. — « Ne pleurons plus, disait-elle à cette bonne mère : DIEU veut que vous apparteniez à lui seul ; c'est lui qui prendra pour vos enfants la place de notre père, et nous nous rendrions indignes de ses bontés si notre soumission à ses décrets toujours miséricordieux ne séchait à la fin nos larmes. » — Cependant la vertueuse veuve tarda peu de tomber elle-même dans une langueur qui annonçait que son pèlerinage allait aussi s'achever. Et en effet tous les soins furent inutiles ; elle mourut à son tour, dans les sentiments les plus édifiants, et en bénissant les chères créatures qu'elle laissait au milieu des combats de la terre. Angèle était présente. Comment dépeindre sa douleur ? comment rendre les déchirements de ce cœur aimant, ainsi accablé coup sur coup ? La religion seule a des consolations pour de telles heures, et ces consolations sont puissantes, parce qu'elles descendent du ciel et parlent avec une divine autorité. Que fait ici la triste et stérile philosophie humaine ? que peut cette loque de doctrine sans base qu'on appelle la libre-pensée ? Libre, vraiment, et de bon sens, et de bonne conscience, et de toute vue élevée, et de la moindre vertu ! « Ceux-là seuls, dit quelque part M. Renan, arrivent à trouver le secret de la vie, qui savent étouffer leur tristesse intérieure et se passer d'espérances... » Ainsi concluent nos docteurs du jour ! « *Se passer d'espérances !* » répond éloquentement M^r Dupauloup : voilà donc définitivement où vous voulez, à travers un enchaînement de négations mélancoliques et mystiques, attirer les jeunes

La philosophie
impuissante
à consoler.

» esprit
» les m
» doute
» doute
» j'ai p
» vous
» bien
» croya
» pour
» pour
» pour
» le Ro
» bois q
» bellir,
» seul ;
» parco
» des n
» rateur
» la moi
» à la te
» Nou, j
» sur vot
qui, dans
comme c
sécheress

Illumin
crements
la Provid
teur étaie
à perfecti
aimable s
de résign

1 Avertisse

« esprits! voilà les rives heureuses et le ciel étoilé où vous
 « les menez, avec votre poésie entrelacée d'érudition : au
 « doute, à ce nuage fuyant, à cette froide caverne; au
 « doute sans fond, sans attrait, sans espoir! Je l'avoue,
 « j'ai pitié, mais je n'ai pas peur. Ah! l'humanité ne
 « vous suivra pas! Dans ses jours de défaillance, elle veut
 « bien quelquefois qu'on remplace une croyance par une
 « croyance plus commode; mais se donner tant de peine
 « pour se procurer tant de tristesse, passer par l'érudition
 « pour aboutir au vide, entreprendre un si pénible voyage
 « pour aboutir à une île déserte : non! Vous avez beau être
 « le Robinsou de cette île, et vous y dresser une maison de
 « bois que vous appelez *la critique*, l'orner, l'armer, l'em-
 « bellir, la peupler de vos imaginations : vous y vivrez
 « seul; et, après quelques années, lorsque vous aurez
 « parcouru votre île dans tous les sens pour y découvrir
 « des nuances de beauté dont vous serez le seul admi-
 « rateur, et vous y faire un disciple, alors vous accepterez
 « la moindre petite nacelle qui vous ramènera à votre pays,
 « à la terre ferme, où l'on pense, où l'on croit, où l'on vit.
 « Non, je ne crains point l'émigration du genre humain
 « sur votre île! »¹ Malheureux, trois fois malheureux, celui
 qui, dans les amertumes de la vie, et dans une amertume
 comme celle-ci, n'a d'autre recours que les rêveries et les
 sécheresses compassées de l'orgueil humain!

Illuminée par la foi, soutenue par la pratique des sa-
 croments, s'abandonnant sans réserve aux dispositions de
 la Providence, et persuadée que ces coups du divin sculp-
 teur étaient destinés, selon la pensée de S. Chrysostome,
 à perfectionner en elle l'image de Jésus crucifié, notre
 aimable sainte fit un acte nouveau de complète adhésion,
 de résignation entière, et se jeta dans le sein paternel de

Angèle
 chez son oncle
 maternel.

¹ Avertissement à la jeunesse (avril 1863), p. 77.

son DIEU. Il s'agissait de pourvoir à son avenir, maintenant qu'elle était complètement orpheline. Nous avons dit que sa mère était de la petite ville de Salò, également sur les bords du lac de Garde, un peu plus au nord-ouest. Là vivait encore l'oncle maternel de la jeune fille, homme riche et religieux. Ce fut à lui que le Ciel inspira la pensée de servir de père à ses deux nièces; et Biancozi (c'était son nom) n'eut pas plus tôt mis ordre à leurs affaires temporelles qu'il les emmena chez lui, résolu à ne rien négliger pour l'achèvement d'une éducation si bien commencée.

Angèle suivit à Salò le plan de vie qu'elle s'était tracé dans la maison paternelle. Ici nous recueillons ce qu'écrivit de ce séjour l'auteur anonyme de 1776, réédité à Montpellier en 1807.

Des exercices
avec
sa sœur.

Elle régla librement ses heures, nous dit-il, soit pour le travail, soit pour l'oraison et les autres exercices spirituels. Elle se trouvait même, dans cet autre séjour, moins entravée qu'autrefois sur l'article du jeûne et des austérités : car Biancozi, la regardant comme une prédestinée, craignait par-dessus tout de s'opposer aux desseins de DIEU sur elle. Et néanmoins il s'en fallait que le cœur de notre bienheureuse fût satisfait. Toute régulière que fût la maison de Biancozi, elle l'envisageait comme un lieu peu favorable à ses attraits de solitude. Souvent elle s'en ouvrit à sa sœur. — « Que faisons-nous ici? lui demandait-elle. Le monde est rempli de pièges et de vanités, et DIEU nous a créés pour lui seul : or, ne sera-t-il pas jaloux de nous voir sans cesse partagées entre lui et ses créatures? Ma sœur, concluait-elle avec transport, quittons ces sociétés mondaines où nous pourrions nous perdre; cherchons une retraite qui nous dérobe aux yeux des hommes, où nous puissions ne penser et ne plaire qu'à JÉSUS-CHRIST, que nous avons choisi pour l'unique objet de notre amour. » N'est-ce pas une chose admirable que plus on aime le Seigneur plus on le veut aimer? Un tel amour n'est jamais rassasié; tandis

que c
un ir
Tel
filles,
que p
fois q
termin
l'oncle
le ma
faubou
chères
recom
tèrent
la soli
projet
embar
pourra
Angèle
ferait
constit
et la s
Au r
l'est en
ordina
étaient
tous le
même,
vingt-c
ermitag
de leur
desserv
montag
les soli
époque
Nicolas
litaire,

que celui du monde ne tarde guère de causer un extrême, un irrémédiable dégoût.

Tels étaient les fréquents entretiens de ces deux saintes filles, autant et plus unies par la conformité des sentiments que par les liens du sang. Et elles se le répétaient tant de fois que, à force de s'animer réciproquement, elles se déterminèrent enfin à effectuer leur pensée. Un jour que l'oncle était dans la ville occupé à ses affaires, elles sortirent le matin pour aller entendre la sainte Messe à l'église du faubourg; puis, sans autre guide que le Ciel, elles marchèrent devant elles pendant une heure ou deux; et, ayant rencontré une grotte dans un lieu écarté, elles s'y arrêtrèrent, décidées à achever là leur vie, dans la pénitence, la solitude, l'union exclusive avec DIEU. C'était, selon elles, projet irrévocable. Enfin elles seraient donc délivrées des embarras, du tumulte et des dangers du monde, et elles pourraient ne vaquer qu'à la prière et aux intérêts éternels! Angèle se disposait ainsi, sans rien prévoir de ce qu'elle ferait un jour, à l'appel de la Providence qui devait la constituer fondatrice d'un ordre où la retraite serait sévère, et la séparation du monde à peu près complète.

Au reste, leur détermination, qui paraît enfantine, et qui l'est en effet par un côté, n'avait rien alors d'extraordinaire que nous le jugerions aujourd'hui. Les ermites étaient fort nombreux, non-seulement en Italie, mais dans tous les pays chrétiens; des congrégations religieuses même, comme cela se voyait encore en Sicile il n'y a pas vingt-cinq ans, possédaient, en des endroits écartés, des ermitages où ils envoyaient pour un temps quelques-uns de leurs prêtres, mais toujours seul à seul, autant pour desservir de petites chapelles à l'usage des bergers des montagnes que pour se sanctifier eux-mêmes en imitant les solitaires de la Palestine et de la Thébéide. A cette époque même, vers 1487, mourait en Suisse l'illustre ermite Nicolas de Flue, qui, après avoir été chef de famille, militaire, magistrat, s'était retiré seul dans les déserts du

Retraite
dans
une grotte.

Les anciens
ermitages.

Jura, au Mont-Jou, qui sépare la Suisse de la Franche-Comté, puis dans une profonde solitude du canton d'Unterwald. La foule n'avait cessé d'assiéger sa cellule, d'écouter ses avis, de s'édifier à ses vertus ; même il avait dû céder aux sollicitations de ses concitoyens, et se faire médiateur dans leurs affaires politiques. On ne s'étonnait donc nullement de la vie érémitique.

Fin
de l'entreprise.

Nos jeunes anachorètes n'eurent, au surplus, que le mérite de la bonne volonté. Leur oncle, ne les voyant pas revenir même pour l'heure de midi, fut étrangement surpris d'une telle absence, que leurs habitudes de régularité rendait plus extraordinaire. Il les fit chercher, et les chercha lui-même, dans les églises, dans les maisons où on les recevait. Constatant l'inutilité de ces démarches, il se mit à réfléchir aux conversations qu'il leur avait entendu tenir sur les charmes de la vie solitaire, et, sans plus hésiter, resta persuadé qu'elles devaient avoir combiné quelque chose de ce genre. Il se lève à l'instant, parcourt de nouveau la ville, interroge dans les faubourgs, avance dans la campagne, et bref retrouve leurs traces, qu'il suit avec attention, pour arriver auprès des fugitives sur les quatre heures du soir. Quel fut l'étonnement d'Angèle et de sa sœur à la vue d'un oncle qu'elles respectaient comme leur propre père, et envers qui elles sentaient qu'elles venaient de manquer de respect et de confiance ! Il leur fallut essayer bien des reproches sur le peu d'affection qu'elles avaient pour lui, sur l'irrégularité de leur départ et sur les dangers auxquels elles s'exposaient avec si peu de réflexion ; mais Biancozi assaisonna le tout de tant de douceur, de tant de marques d'affection, il y mêla si clairement les lois d'une piété bien entendue et des bienséances de société, qu'elles consentirent à s'en retourner avec lui.

retour à Salò.

On parla beaucoup de cette histoire par la ville : c'était inévitable. Les uns y voyaient un trait d'enfants à imagination folle, d'autres un accès de ferveur passagère ; tous louaient du moins la naïve religion d'Angèle et de sa sœur. Biancozi, qui mieux que personne connaissait le solide

caractère
son for
résoluti
savant

» matin

» une d

» de l'a

» soleil

» en as

» appel

» trevoi

» gracie

» milieu

» une fe

» n'entr

» un si

contrarie

pour la s

était cap

une petit

de se co

nédictio

éloignées

quelque

par les s

leur oncl

travail,

tionnant

filles don

Déjà l'on

vait des

servir Dr

et l'on se

caractère et la vertu de ses nièces, ne doutait point, dans son for intérieur, que le Ciel n'eût eu quelque part à leur résolution singulière. Et nous aussi, nous dirons avec un savant historien : — « Lorsque le voyageur part de grand » matin, il aperçoit quelquefois, avant le lever du soleil, » une douce lumière qui blanchit à l'horizon, et cette beauté » de l'aurore naissante lui fait pressentir la splendeur du » soleil à son midi. L'historien éprouve la même émotion » en assistant au lever de ces grandes lumières qu'on » appelle les saints. Dès leur berceau quelquefois il en » trevoit leur vie. Ici, par exemple, dans cette enfance si » gracieuse et si forte, si ardente et si pure, où éclate, au » milieu de la plus vive et de la plus touchante sensibilité, » une fermeté et une énergie si rares à quatorze ans, qui » n'entrevoit en germe les vertus qui doivent un jour jeter » un si bel éclat ? »¹. — Biancozi donc se garda bien de contrarier le goût que ses nièces venaient de manifester pour la solitude ; et, sachant désormais de quoi leur ferveur était capable, il leur fit pratiquer dans le fond de sa maison une petite cellule, autant pour satisfaire leur attrait qu'afin de se conserver deux anges qu'il regardait comme la bénédiction de sa famille. Ce fut là que les deux sœurs, éloignées du monde dans un sentiment surnaturel, vécurent quelque temps ensemble, châtiant leurs corps innocents par les saintes rigueurs de la pénitence, ne sortant de chez leur oncle que pour un devoir à accomplir, s'occupant au travail, à la prière, à des lectures édifiantes, et se perfectionnant chaque jour davantage. Quel prodige en des jeunes filles dont la plus âgée pouvait avoir quatorze ou quinze ans ! Déjà l'on commençait à remarquer cet exemple, on y trouvait des motifs pour exhorter les enfants du même âge à servir Dieu fidèlement. On y voyait la main du Seigneur, et l'on se plaisait à espérer que longtemps encore la ville

¹ *Histoire de St Chantal*, par M. l'abbé Bougaud, 2^e édition, t. 1, p. 31 (1863).

jourait de cette sainte compagne. Les desseins de DIEU ne sont point ceux des hommes. Angèle n'était pas au terme des souffrances de cœur destinées à la purifier entièrement.

Mort
de la sœur
d'Angèle.

Au moment où l'on songeait le moins à craindre ce nouveau coup, une mort inopinée vint séparer Angèle de cette compagne aimée, avec qui elle ne faisait qu'une âme et un cœur. Elle lui donna des larmes abondantes, des larmes bien amères, car la vertu n'éteint point la sensibilité naturelle : que personne ne craigne rien de semblable. Notre bienheureuse, brisée par cette nouvelle affliction, n'en fit pas son sacrifice avec une moindre générosité. Elle se montrait reconnaissante envers les personnes qui venaient la consoler. « Eh ! qui suis-je, après tout, leur disait-elle, pour aller contre le vouloir de mon DIEU ? Ma sœur lui appartenait : il a pu me l'ôter suivant son bon plaisir : qu'il soit béni de tous, et pour toute chose, maintenant et dans tous les siècles ! »

Apparition
de la défunte.

Nous touchons au récit du premier miracle qui se rencontre en cette belle vie. On lit dans les *Dialogues* du pape S. Grégoire-le-Grand un trait d'une charmante douceur : DIEU ordonnant à ses anges de reporter dans son corps l'âme d'un défunt, parce que sur la terre un bon prêtre, cher au cœur de Notre-Seigneur, ne faisait que pleurer sur cette mort. Et DIEU disait : « Je ne veux pas qu'il pleure ainsi : car il m'aime. »¹ Il semble que nous ayons ici quelque chose de pareil. — Il y avait un point sur quoi notre affligée Angèle ne parvenait pas à calmer sa douleur : c'était cette mort subite, et l'incertitude qui en résultait sur le salut de sa sœur chérie, à qui l'on n'avait pas eu le temps d'administrer les sacrements. Angèle brûlait de connaître le sort éternel de son âme, elle y pensait les jours et les nuits, et ne cessait de supplier DIEU de lui

¹ Nous avons donné cette histoire dans notre livre *Les Douleurs de la vie, la Mort, le Purgatoire*, p. 489 (Paris, Palmé, 1877).

envoyer
point rep
Pourquoi
qu'elle s
mande c
récompen
le Ciel où
d'envoyer
mélancoli
part à l'ir
et toujours
leur nour
la ville,
une nuée
cœur vu.
quelle est
dans le c
gnaient la
se livre à
la bouche
mystérieu
« Angèle,
avec nous
elle laissa
extase. Ell
sort de sa
vous êtes
mettent en
vu la gloir
un si gran
On a cor
tion en un
zano, et c
sainte, sur
Mérici, et
Villio. Or,

envoyer là-dessus quelque assurance. Elle espérait n'être point repoussée dans cette demande, y fallût-il un miracle. Pourquoi n'aurait-elle pas eu cette confiance en un maître qu'elle servait avec tant d'abandon? L'Évangile recommande cette foi, et il en montre en plus d'un endroit la récompense. — Déjà quinze jours s'étaient écoulés sans que le Ciel eût daigné se déclarer. Il vint alors à Biancozi l'idée d'envoyer sa nièce à la campagne, autant pour dissiper sa mélancolie que pour surveiller les moissonneurs. Angèle part à l'instant. Déjà plusieurs fois elle avait fait cet office, et toujours avec empressement, portant même aux ouvriers leur nourriture. Arrivée à un petit chemin peu distant de la ville, elle lève les yeux, et aperçoit au-dessus d'elle une nuée toute lumineuse, telle qu'elle n'en avait pas encore vu. Elle s'arrête pour considérer ce phénomène : et quelle est sa joie de distinguer très-clairement sa sœur dans le cortège d'une multitude d'anges qui accompagnaient la Reine du ciel! A cette vue, notre jeune sainte se livre à une allégresse indescriptible; et déjà elle ouvrait la bouche pour exprimer ses sentiments, lorsque du nuage mystérieux sort une voix qui, s'adressant à elle, lui disait : « Angèle, persévère comme tu as commencé, et tu jouiras avec nous du même bonheur! » La vision disparut. Mais elle laissa Angèle dans une admiration qui la ravit en extase. Elle n'avait donc plus à gémir, à s'inquiéter sur le sort de sa sœur bien-aimée. « O Dieu, s'écriait-elle, que vous êtes bon! que vous êtes admirable envers ceux qui mettent en vous leur confiance! J'ai vu le ciel ouvert, j'ai vu la gloire de ma tendre sœur. Oh! comment supporter un si grand bonheur? »

On a conservé dans le pays la tradition de cette apparition en un lieu appelé *il Macchetto*, à un mille de Désenzano, et on y a érigé une chapelle en l'honneur de la sainte, sur un terrain qui semble avoir appartenu aux Mérici, et qui plus tard fut possédé par les comtes de Villio. Or, si l'on s'est occupé plus particulièrement de ce

Vertus
d'Angèle.

souvenir, c'est qu'il se rattache aux débuts d'Angèle dans le saint ministère d'apostolat que nous allons lui voir imposer par la Providence ¹.

A partir de ce jour, la sainte orpheline brûla d'un nouveau feu pour le DIEU qui récompense si magnifiquement ses serviteurs. Son mépris pour la terre et les choses d'ici-bas augmenta dans la proportion de son désir du ciel, où elle aspirait à se perdre en DIEU, dans la société de cette sœur dont la gloire lui avait été révélée. Privée de tout appui terrestre, elle s'élevait plus facilement encore dans les régions où l'on rencontre le cœur plein de bonté du Père suprême. Le SAINT-ESPRIT occupait cette âme, vide d'elle-même et de tout ce qui est créé; et on ne saurait dire combien rapides furent ses progrès dans le renoncement à soi-même, le détachement de toute chose sensible, l'esprit de prière et d'oraison. C'était pour ses compatriotes un spectacle édifiant que celui de cette jeune personne passant à l'église une partie de ses journées, communiant fréquemment, assistant à la sainte Messe tous les jours sans exception, restant des heures entières à genoux devant le Saint-Sacrement. Or, tout cela était d'autant plus précieux qu'à cette époque de relâchement et de tiédeur générale on ne le rencontrait presque nulle part. Les sacrements étaient négligés, les fidèles livrés à leurs instincts naturels, le clergé même, en bien des diocèses, endormi sur ses devoirs; partout la licence et l'inconduite, bien que d'ailleurs la foi demeurât au fond des âmes. Notre aimable sainte

¹ Le P. Salvatori place cette scène aux environs de Désenzano; et d'après lui ce ne serait que plus tard qu'Angèle aurait été emmenée par son oncle à Salò: car, dit-il, la mère d'Angèle ne mourut qu'après sa fille, après l'apparition par conséquent; et ce fut un jeune frère, également pieux, qui fut conduit avec sa nièce par Brancozi dans sa demeure de Salò. Ce serait, de

plus, avec ce frère qu'aurait eu lieu la retraite dans la grotte, que nous avons racontée plus haut. Il ne nous appartient pas de prononcer entre ces deux récits différents. (V. *Vita della santa Madre Angela Merici*, dal P. Salvatori, pp. 10 11-12). Et pourtant la chapelle élevée près de Désenzano fournit un grave argument en faveur de cette dernière ville.

pouvait rem
blesse misé
cœurs dans
tiédeur, et c
société. Elle
quitter le mo
lequel elle n
par des exig
de ses dévoti
eût voulu po
rable; et ass
sa vie recuei
faire avec au
ration des a j
faibles, les m
tout cela éta
et elle s'en pl

Il n'était g
s'épanouir un
contre Angèle
par de fréque
laient devant
sainte enfant
DIEU en dem
cessaire de la
résolutions, c
bien. « De mé
quelque qu
rompt si ell
se dissout
manière in
tions » ¹. A
saire, et elle y

¹ *Homil.* 27 in

pouvait remercier DIEU de s'être mise au-dessus de la faiblesse misérable du respect humain, qui retient tant de cœurs dans les chaînes de l'infidélité ou d'une damnable tiédeur, et qui alors régnait dans toutes les classes de la société. Elle sentait en son cœur toujours le même désir de quitter le monde, dont l'atmosphère lui pesait, le monde pour lequel elle ne se sentait pas faite, le monde qui la gênait, par des exigences même légitimes, dans l'accomplissement de ses dévotions. Embrassée de l'amour de JÉSUS-CHRIST, elle eût voulu pouvoir se nourrir tous les jours de sa chair adorable; et assurément sa foi vive, son humilité exemplaire, sa vie recueillie et toute sainte, la mettaient en état de le faire avec autant de fruit que de sécurité; mais la considération de sa jeunesse, la crainte de faire murmurer les esprits faibles, les ménagements que sa charité croyait leur devoir, tout cela était un obstacle à la véhémence de ses désirs, et elle s'en plaignait amoureusement à Notre-Seigneur.

Il n'était guère à croire que le démon laisserait en paix s'épanouir une si belle fleur. Cet esprit maudit s'acharna contre Angèle, et lui suscita les plus douloureux combats par de fréquentes tentations. D'affreux tableaux se déroulaient devant son imagination pour la souiller; parfois la sainte enfant en était comme découragée, et criait vers DIEU en demandant secours. La lutte est l'épreuve nécessaire de la vertu; par elle nous savons la valeur de nos résolutions, de nos promesses, de notre volonté pour le bien. « De même, dit Origène, de même que la viande, en quelque quantité et quelque exquisite qu'elle soit, se corrompt si elle n'est aspergée de sel, ainsi l'âme se relâche, se dissout pour ainsi dire, si elle n'est en quelque manière imprégnée continuellement du sel des tentations »¹. Angèle trouva dans la prière la force nécessaire, et elle y ajouta la pratique d'une austère pénitence.

Ses tentations
et
ses austérités.

¹ *Homil.* 27 in xxx Numeror.

Elle savait que rien n'est plus propre à refouler les instincts mauvais de la nature, toujours complices de notre ennemi. Elle se condamna, malgré toutes les représentations de son oncle, à ne vivre que d'aumônes. On ne voyait dans sa cellule que le plus strict indispensable en fait de meubles ; son lit était une chaise ou une simple natte ; une grosse pierre lui servait d'oreiller ; le seul adoucissement qu'elle se permît quelquefois était de dormir sur un tas de sarments. — « Jamais, disait-elle agréablement, je ne fus si bien couchée dans la maison paternelle. Et puis, est-ce que je ne suis pas encore mieux que le Sauveur, le DIEU incarné, qui n'avait pas même où reposer sa tête, et qui s'est endormi du dernier sommeil sur le gibet de la croix ? »

Mais ceci même était peu de chose en comparaison des autres macérations qu'elle s'était imposées. Elle portait sur la chair un cilice, qu'elle s'appliquait à rendre de plus en plus rude. Jamais elle ne buvait de vin, excepté les jours de Pâques et de Noël ; encore était-ce en très-petite quantité. Elle en prenait aussi, sur l'ordre des médecins, en cas de maladie, par esprit d'obéissance. Sa nourriture ordinaire était du pain, de l'eau et quelques légumes ; mais en carême, croyant ne faire point assez pour DIEU, elle ne mangeait que les mardi, jeudi et samedi ; et elle se bornait, ces jours-là, à un peu de pain avec trois noix ou trois châtaignes, ou autres fruits de cette espèce, également communs et insipides. Se représente-t-on bien ce qu'il fallait d'énergie pour se conformer à une telle règle, après l'avoir adoptée ?

L'austerité
chez
les saints.

Nous rencontrons les mêmes pratiques de pénitence chez tous les saints, chez tous une même avidité pour les souffrances. Le monde ne le peut comprendre ; c'est comme un secret de la piété. Il y a plus : ceux même des philosophes païens qui se sont mieux rapprochés de la vérité par leur vie morale ont pratiqué l'austerité telle qu'ils l'entendaient, c'est-à-dire sans songer à honorer le Créateur, il est vrai.

mais avec la po
dégager celui
rabaisser aux
dernière consi
repousse, ne l
par celle de se
séculé, pauvre
plus grande à
demption. Par
miséricordes é
s'exercent surto
qu'on appelle la
de Jésus il joint
commun destin
l'harmonie de la
fication chrétien
de préservation
d'amour, mais
Les saints, bien
leurs discours e
les travaux de lo

On pourrait d
gèle, dès cette p
Des auteurs con
elle passa des se
ment que la ma
obtenu de comm
ture la rassasiai
besoins de son c
se soutenir malgr
la réduire de tel
dominer complè
ne saurait être v
ses dons les plus
pour lui, en lui e

mais avec la pensée de soumettre le corps à l'esprit, et de dégager celui-ci des entraves des sens, qui tendent à le rabaisser aux horizons étroits, à le clouer au sol. Cette dernière considération, que le chrétien ne méprise ni ne repousse, ne lui suffit cependant pas. Il la fait dominer par celle de se rendre semblable au Sauveur humilié, persécuté, pauvre, abandonné, crucifié, afin d'avoir une part plus grande à ses divines vertus, à ses mérites, à sa rédemption. Par-là aussi il entre mieux dans l'œuvre des miséricordes évangéliques, qui, du côté de l'homme, s'exercent surtout par cette noble, cette céleste fraternité qu'on appelle la Communion des saints. Aux souffrances de Jésus il joint les siennes; et elles enrichissent le trésor commun destiné à compenser les péchés des hommes dans l'harmonie de la création régénérée par la croix. La mortification chrétienne est ainsi non-seulement une œuvre de préservation, une œuvre de satisfaction, une œuvre d'amour, mais encore une œuvre de charité fraternelle. Les saints, bienfaiteurs de l'humanité par leurs exemples, leurs discours et leurs prières, le deviennent encore par les travaux de leur pénitence.

On pourrait dire, sans rien exagérer, que la vie d'Angèle, dès cette première époque, fut un jeûne continu. Des auteurs contemporains ont écrit que plus d'une fois elle passa des semaines entières sans prendre d'autre aliment que la manne eucharistique, lorsqu'enfin elle eut obtenu de communier tous les jours. Cette divine nourriture la rassasiait à ce point, qu'elle ne pensait plus aux besoins de son corps; et vraiment ce fut miracle qu'il pût se soutenir malgré l'épuisement où devaient naturellement la réduire de telles abstinences. Mais aussi elle parvint à dominer complètement la nature inférieure, et DIEU, qui ne saurait être vaincu en générosité, se plut à combler de ses dons les plus rares une âme qui ne voulait vivre que pour lui, en lui et de lui.

Angèle
toute en Dieu.

CHAPITRE III.

PREMIÈRES MANIFESTATIONS DES DESSEINS DE DIEU SUR ANGÈLE.

Retour
à Désenzano.

Il y avait près de cinq ans que notre bienheureuse vivait de la sorte dans la ville de Salò. Elle avait alors environ vingt-deux ans; et, soit par suite de la mort de l'oncle qui l'avait recueillie, soit pour toute autre raison (ses biographes ne s'expliquent point là-dessus¹), elle revint dans la maison paternelle, à Désenzano. Ce fut, on doit le croire, une vive joie pour sa parenté, pour tous ceux qui l'avaient connue. On l'avait vue avec regret s'éloigner, on salua comme une bénédiction son retour; d'autant plus que le bruit de ses rares vertus s'était répandu dans tout le pays. Angèle n'éprouva pas une moindre consolation, dans ce retour, à trouver là une jeune fille tout-à-fait selon son cœur pour l'innocence des mœurs, l'esprit de recueillement, le goût de l'oraison, le zèle de la pénitence et de la sanctification de l'âme: ce fut une douce compensation à la perte de sa sœur chérie. Une sainte amitié unit bientôt ces deux âmes faites l'une pour l'autre. Ensemble elles s'acquittaient de leurs exercices religieux, ensemble elles s'entretenaient des opérations de la grâce en elles, et c'était une angélique émulation à qui avancerait plus rapidement et

¹ L'historien de 1776 (*Histoire de l'ordre de S^{te} Ursule*, t. 1, p. 15) affirme cependant que la sainte se retira après la mort de Biancozzi.

plus sûrement.
Hélas! un d
déjà si éprou
de temps, ce
comme elle lu
tribulation ce
et qu'il ne vo
ce fût.

Il est temp
La mortificat
nante ferveur
préparé l'inst
dessiner. Un
amie, Angèle
personnes de
soit pour veil
celles-ci prena
l'ombre d'une
légère distanc
à Salò, sur les
lage, éloignée
seul, elle se r
commença de
connaître la v
eût à craindre
minée à servir
vocation génér
sion particuliè
l'œuvre divine
ment selon le
à quoi elle éta
nence de ses d
tion et de réfor
que, pénétrée
contemplation

plus sûrement dans l'œuvre de la perfection intérieure. Hélas ! un deuil nouveau s'inscrivait bientôt dans la vie déjà si éprouvée de la sainte : elle perdait, au bout de peu de temps, cette compagne aimée, que la mort lui ravit comme elle lui avait ravi ses parents. DIEU broyait sous la tribulation ce cœur qu'il destinait à des œuvres sublimes, et qu'il ne voulait voir attaché ici-bas à qui ni à quoi que ce fût.

Il est temps que les desseins providentiels apparaissent. La mortification, un entier détachement, une vie d'étonnante ferveur, la séparation persévérante du monde, ont préparé l'instrument que DIEU s'est choisi : l'œuvre va se dessiner. Un mois environ après la mort de sa vertueuse amie, Angèle se rendait aux champs avec quelques jeunes personnes de son âge, soit pour une simple promenade, soit pour veiller aux travaux de la moisson. Pendant que celles-ci prenaient en commun la collation, elle se retira à l'ombre d'une vigne, dans un lieu appelé *Brudazzo*, à une légère distance de la grande route qui conduit de Désenzano à Salò, sur les bords du lac de Garde. Cachée par le feuillage, éloignée de tout bruit, se sentant sous l'œil de DIEU seul, elle se mit en oraison, et avec la plus ardente piété commença de supplier le Seigneur qu'il daignât lui faire connaître la voie sûre d'arriver jusqu'à lui, sans qu'elle eût à craindre l'erreur ou l'égarement. Car Angèle, déterminée à servir toujours DIEU, n'ignorait pas que dans cette vocation générale de tout chrétien est renfermée une mission particulière à chacun ; de telle sorte que l'harmonie de l'œuvre divine tient à ce que tout s'accomplisse strictement selon le plan du Créateur. Elle ne savait pas encore à quoi elle était spécialement appelée, ni surtout l'éminence de ses destinées dans le vaste travail de réorganisation et de réforme qui marqua le xvi^e siècle. Or, pendant que, pénétrée de l'objet de sa prière, plongée dans cette contemplation qui était devenue l'habitude comme la ré-

DIEU
se manifeste
dans
une vision.

DIEU

se vivait
environ
oncle qui
graphes
la mai-
re, une
l'avaient
n salua
s que le
le pays.
dans ce
elon son
cueille-
et de la
tion à la
entôt ces
s'acquilt-
s'entre-
était une
ement et

sainte se
Biancozi.

compense de sa piété, elle mêlait les larmes à ses instances auprès de DIEU, une magnifique vision lui fut accordée. Tous ses historiens se sont arrêtés à la décrire, car elle a été un des points culminants de sa vie. La peinture et la gravure en ont joint la représentation aux portraits que nous avons d'elle. Pour la seconde fois le Ciel daignait se révéler à Angèle d'une manière sensible.

L'échelle
mystérieuse.

Tout-à-coup donc, au milieu de sa prière, les nuages s'écartent, une lumière étincelante environne la sainte, et, du sol où elle est agenouillée jusqu'au plus haut du ciel, une très-longue échelle, semblable à celle qu'avait vue Jacob, s'élève devant ses yeux. Au lieu d'anges en parcourant les échelons, c'est une troupe de vierges : troupe innombrable, revêtue de robes éclatantes, ayant sur la tête un diadème royal, comme au jour d'un splendide triomphe. Deux à deux, en une parfaite régularité, elles montaient et descendaient, chantant de doux cantiques d'une mélodie sublime, où l'on distinguait le son d'instruments aux mains d'un cortège d'anges qui les suivaient, et qui alternaient avec elles. Étonnée, saisie d'une joie ineffable, Angèle se plongeait dans la contemplation de ce spectacle. Et voici que la compagne qu'elle venait de perdre, qu'elle pleurait encore, se détachant de la troupe, s'approche de notre bienheureuse et lui dit, en l'appelant par son nom : « Angèle, » sache que Dieu l'a ménagé cette vision pour te marquer » qu'avant de mourir tu dois être fondatrice, à Brescia, » d'une société de vierges semblables à celles-ci : telle est » la disposition de la Providence. » On assure que plusieurs autres choses secrètes lui furent révélées dans cette occasion. Puis la vision disparut.

Diversité
des récits.

Tel est le récit du dernier historien, le P. Salvatori. Celui que nous trouvons dans les autres en diffère en quelques points. D'après ces écrivains plus anciens, Angèle aurait eu déjà l'idée de se consacrer à l'instruction de la jeunesse, et l'apparition ne serait qu'une réponse directe à sa prière sur un objet ainsi déterminé. C'est toujours Dieu

agissant, m
ricur que
se trouvait
s'était arrêté
conjurait le
tion qu'elle
jeunes filles
aperçoit dans
nombre con
deux, et elle
vêtus de bl
cieuse, étinc
même lui au
» quitter la
» gnée de vi
» voir. »

La vision
d'Angèle vint
s'il convenait
Son humilité
Majesté divin
à cœur ouver
tèrent pas un
blait qu'elles
phantes, et e
Dieu l'eût voi
extrêmement
lodie céleste q
son oreille, av
volonté divine,
dans les terme
core? A partir
songea plus q
vrai que plusie
complissement
mettre dès-lo

agissant, mais agissant d'abord par un mouvement intérieur que le miracle aurait simplement confirmé. Angèle se trouvait seule, nous disent-ils, en ce bocage où elle s'était arrêtée; et, entrant dans une oraison profonde, elle conjurait le Dieu des lumières de l'éclairer sur la résolution qu'elle avait prise de s'adonner à l'éducation des jeunes filles. A peine a-t-elle achevé sa prière qu'elle aperçoit dans la voûte céleste une échelle brillante. Un nombre comme infini de vierges y montaient deux à deux, et elles paraissaient soutenues par autant d'anges vêtus de blanc et portant sur le front une pierre précieuse, étincelante comme un soleil. Puis le Seigneur lui-même lui aurait dit : « Angèle, prends courage : avant de » quitter la terre, tu établiras dans Brescia une compagnie de vierges semblables à celles que tu viens de » voir. »

La vision se terminait au moment où les compagnes d'Angèle vinrent la rejoindre. Elle délibéra en elle-même s'il convenait de leur communiquer ce qui s'était passé. Son humilité s'y opposait; néanmoins, considérant que la Majesté divine n'en pouvait qu'être glorifiée, elle leur parla à cœur ouvert; et celles-ci, qui la connaissaient, ne doutèrent pas un instant de la vérité de la vision. Il leur semblait qu'elles devaient être du nombre de ces vierges triomphantes, et elles se seraient dévouées à l'heure même si Dieu l'eût voulu. Quant à notre bienheureuse, elle resta extrêmement frappée de ce qu'elle venait de voir. La mélodie céleste qu'elle avait entendue continuait de retentir à son oreille, avec les paroles qui l'avaient accompagnée. La volonté divine, sa vocation personnelle, lui étaient déclarées dans les termes les moins ambigus. Comment hésiter encore? A partir de cette heure, elle cessa de craindre, et ne songea plus qu'aux moyens de réaliser les choses. Il est vrai que plusieurs années se passeront encore avant l'accomplissement définitif. Elle se sentait trop jeune pour mettre dès-lors la main à l'œuvre. La modestie la rete-

Résolutions
d'Angèle.

naît aussi, car elle s'estimait trop peu avancée dans la vertu pour réunir des compagnes et devenir leur guide spirituel. Elle ne pouvait, au surplus, douter de la vision, qui lui avait été aussi présente qu' si elle l'eût touchée de la main. Son confesseur, à qui elle en fit part, l'assura, de plus, que tout cela venait de Dieu. Un autre motif pour attendre était cette désignation de la ville de Brescia, où la jeune sainte n'avait aucune ouverture. Il convenait donc simplement de s'exercer de plus en plus dans les vertus propres à de tels projets, et c'est ce que continua de faire l'admirable jeune fille. Elle s'occupa, avec plusieurs de ses compagnes, à donner des leçons aux petits enfants du voisinage. Elle les réunissait dans sa maison, et leur enseignait la doctrine chrétienne. Puis elle allait visiter les pauvres et les malades, assistait les uns et les autres de ses charitables exhortations et de ses biens, et cherchait aussi les pécheurs pour les convertir. Déjà se formait autour d'elle comme une association, une famille d'âmes d'élite animées des mêmes sentiments qu'elle, et qui un jour sans doute serait le noyau de l'ordre indiqué dans la vision ¹.

Angèle
entre dans
le tiers-ordre
de
S. François.

C'était œuvre de dévouement au prochain que la sienne; mais il ne pouvait se faire qu'elle s'oublîât elle-même dans son propre perfectionnement spirituel. On veut jouir de Dieu à mesure qu'on le connaît davantage; cet immense trésor n'est jamais assez possédé. Angèle songeait à s'engager plus avant dans le service de son bon maître, et elle désira se faire recevoir membre du tiers-ordre de S. François. Ceux qui ont écrit sa vie diffèrent encore sur l'époque de cette réception. Les uns la rattachent au séjour à Salò, où les RR. PP. Observantins avaient fondé un de leurs

¹ On lit dans la vie de S. Romuald, fondateur de l'ordre des Camaldules, au XI^e siècle, qu'il eut une révélation et vision semblables, par lesquelles Dieu lui fit connaître sa volonté au sujet de cet ordre.

couvents, avaient au Suivant un lieu qu'au que nous a

Quoi qu' historique) union avec occasion he époque, on n'existait p difficilemen admis. Notr tiers-ordre, table, et y vouement. mortification Couverte d'u forme sévèr renoncé au munauté. Il Dieu à guide min du déta tière, elle d affermir long dès son enfa sidéré comm âgée de ving ordre. Ce ne pas de religie petite ville v

Certains au heureuse avai gustin; mais la discussion du tiers-ordr

couvents, en 1476, sous le vocable de S. Bernardin; ils en avaient aussi un second à une lieue de la ville à peu près. Suivant un autre récit, l'entrée dans le tiers-ordre n'eut lieu qu'au second séjour à Désenzano, et après la vision que nous avons racontée.

Quoi qu'il en soit (car ce détail n'a guère de valeur historique), Angèle voyait dans le tiers-ordre, outre son union avec les âmes saintes qui en faisaient partie, une occasion heureuse de communier plus souvent. A cette époque, on l'a vu plus haut, la communion fréquente n'existait point parmi les fidèles; on la leur permettait difficilement; tandis que les religieux y étaient aisément admis. Notre jeune sainte, en effet, à peine inscrite dans le tiers-ordre, s'approcha plus régulièrement de la divine table, et y puisa un nouvel aliment de ferveur et de dévouement. Ce lui fut aussi une raison de redoubler ses mortifications et de pratiquer héroïquement la pauvreté. Couverte d'un vêtement misérable, de couleur sombre, de forme sévère, elle se considérait comme ayant, de fait, renoncé au monde et comme vivant dans une austère communauté. Il lui paraissait, à bon droit, que, destinée par Dieu à guider un grand nombre de religieuses sur le chemin du détachement parfait et de l'abnégation la plus entière, elle devait donner l'exemple de ces vertus et s'y affermir longtemps d'avance. Quant au vœu de chasteté, dès son enfance elle s'y était affectionnée, elle l'avait considéré comme la lumière et la force de sa vie. Angèle était âgée de vingt-trois ans lorsqu'elle revêtit l'habit du tiers-ordre. Ce ne fut point à Désenzano même, où il n'y avait pas de religieux de S. François, mais à Salò ou à Lonato, petite ville voisine et du même diocèse, celui de Vérone.

Certains auteurs ont, à la vérité, écrit que notre bienheureuse avait plutôt appartenu au tiers-ordre de S. Augustin; mais les raisons qu'ils allèguent soutiennent peu la discussion. Les contemporains parlent expressément du tiers-ordre franciscain; et en outre, ce qui est décisif,

lorsqu'on ouvrit le tombeau d'Angèle, à Brescia, pour les informations de la béatification, on trouva sur le saint corps l'habit de S. François. Enfin, il existe un bref de la sacrée Pénitencerie, en date du 2 novembre 1531, écrit au nom du pape Clément VII, par le cardinal Antoine Jucci, et adressé à *Angèle de Salò, de Brescia, sœur du tiers-ordre de S. François*¹. Ce qui a pu donner lieu à l'équivoque, c'est que la sainte adopta la règle de S. Augustin pour les constitutions de son ordre; ce ne fut d'ailleurs que beaucoup plus tard, et sans rapport avec le tiers-ordre.

Un point sur lequel ses historiens sont mieux d'accord, c'est la joie extrême que ressentit Angèle, la profusion des larmes qu'elle répandit, le jour où elle put laisser l'habit séculier et revêtir celui des serviteurs de la sainte pauvreté, sous l'aile du patriarche d'Assise. Elle avait du monde, des misères de cette vie, des penchans abaissés de la nature, une telle horreur, que tout ce qui l'en pouvait séparer lui était un doux trésor. Et telle fut, du reste, son impatience de correspondre à la sainteté de sa vocation, que tout ce qu'elle avait fait jusque-là lui parut n'être rien. Oraison, esprit de sacrifice, charité envers le prochain, fleurirent en elle plus merveilleusement encore. O douces opérations de la grâce, qui jamais vous admirerait assez?

Premiers essais
d'association.

La vision de Désenzano avait marqué Brescia pour le lieu où se ferait un jour l'institution promise. Angèle ne pouvait songer à s'y transporter encore, car, nous l'avons dit, elle n'avait de ce côté ni indication présente ni accès. Elle crut devoir attendre en paix que la Providence elle-même, après avoir dévoilé miraculeusement ses desseins, en rendit la réalisation possible. Entre-temps, elle jugea bon de s'essayer à ses fonctions futures, et de faire comme un noviciat préparatoire dans sa propre

¹ « Dilectas in Christo Angele de Salodio, mulieri Brixienisi, sorori tertii ordinis S. Francisci, salutem in Domino. »

patrie. Pl
piété, ne
une sorte
collectif.
trouver, le
rant en ch
des égards
le catéchis
les malade
à des confé
origines de
seront jam
puissant, r
famille des
magnifique
l'une des se
quartier; et
leurs maître
porter des s
d'aiguilles,
bonne heure
dire telle sa
reino et cour

patric. Plusieurs de ses compagnes, animées de la même piété, ne voulurent point se séparer d'elle; on tenta donc une sorte de vie commune, ou tout au moins d'apostolat collectif. On réunissait les petites filles qu'on pouvait trouver, les filles abandonnées, les filles ignorantes; honorant en elles Notre-Seigneur enfant, on les traitait avec des égards maternels, et on s'employait à leur apprendre le catéchisme et leurs prières. On n'oubliait pas non plus les malades. Les grandes personnes même étaient conviées à des conférences où l'on traitait des intérêts spirituels. Ces origines de la charité spirituelle, humble et pauvre, ne seront jamais oubliées par la suite. Devenue un ordre puissant, répandue dans tous les États de l'univers, la famille des Ursulines aura partout, à côté de ses plus magnifiques établissements, une école gratuite, dirigée par l'une des sœurs, pour les enfants pauvres de la ville ou du quartier; et les élèves du grand pensionnat, inspirées par leurs maîtresses, visiteront cette humble école pour y apporter des secours en vêtements, en nourriture, en travaux d'aiguilles, en livres et en images, se formant ainsi de bonne heure à la vie vraiment chrétienne, qui ne saurait se dire telle sans une place principale ménagée à la charité, reine et couronne des vertus.

pour les
saint
f de la
érit au
Jucci,
tiers-
l'émi-
gustin
rs que
dre.

ccord,
on des
l'habit
e pau-
ait du
aissés
ouvait
e, son
ation,
e rien.
chain,
douces
assez?

pour le
gèle ne
avons
accès.
vidence
nt ses
emps,
, et de
propre

salutem

CHAPITRE IV.

ANGÈLE EST APPELÉE A BRESCIA.

Angèle
pleine
de confiance
en DIEU.

Le temps s'écoulait parmi ces méritoires occupations, Angèle était la première au travail et à la peine, comme aussi à soutenir le courage parfois éprouvé de ses dignes compagnes. Ainsi que les édifices les plus solides, toute œuvre qui doit s'élever haut et défier le temps a des commencements pleins de difficultés; les fondations sont dures à creuser, dures à remplir. DIEU le fait sentir à tous ceux qu'il choisit pour ses grands desseins : l'histoire de l'Église et celle de ses hommes d'élite en témoigne à chaque page. Confiante dans son bon Maître qui ne l'abandonnerait pas, notre bienheureuse suivait avec fermeté le chemin dans lequel l'introduisait la Providence; rien ne l'ébranlait, ni labours incertains du présent, ni obscurités de l'avenir. Elle s'était jetée dans les bras de DIEU : c'était assez. Le bien qu'elle accomplissait était déjà sensible à Désenzano. Beaucoup de jeunes filles lui durent la conservation de leur innocence ou la réforme de leur vie; des libertins même furent retirés du désordre, assure un de ses historiens, par ces suaves paroles qu'elle avait souvent sur les lèvres : *DIEU est véritablement ici, et il voit tout!* Quo de chrétiens faibles dans la foi elle vint à bout de préserver du fléau de l'erreur, à une époque où commençaient à s'entrevoir les affreux orages qui allaient assaillir l'Église! Les sacrements fréquentés, les bonnes mœurs plus res-

pectées da
religion, t
âme tout-
ces divers
pasteurs,
Cette exte
comme bie
de Jésus,
pagnes fiss
talents, lo
et, s'estim
portait tou
Roi-Prop
construise
qui l'édific
jamais rien
tantes et l
tout l'honn
serions util
grâce, nou
vie n'a d'au
sacrifier po
rateurs. »

Ses comp
témoigne a
recueillaien
en toute ch
c'est que, c
elle à Désen
son zèle, d
fiance en L
Notre bi

¹ Nisi Dom
édifiant can

pectées dans cette petite ville, la jeunesse instruite de sa religion, tels furent les fruits précieux des travaux de cette âme tout-à-fait apostolique, d'autant plus louable dans ces diverses œuvres qu'elle agissait de concert avec ses pasteurs, avec l'unique but de procurer la gloire de DIEU. Cette extension de la gloire divine était devenue sa devise, comme bientôt elle sera celle du fondateur de la Compagnie de Jésus, S. Ignace de Loyola. S'il arrivait que ses compagnes fissent allusion, en la louant, à la supériorité de ses talents, loin de s'en prévaloir, elle s'humiliait devant elles, et, s'estimant la plus faible et la dernière, à DIEU elle rapportait tout, rendait grâces de tout. Elle savait le mot du Roi-Prophète : « A moins que le Seigneur lui-même ne construise la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui l'édifient ¹. » — « Ah ! disait-elle, ne nous attribuons jamais rien de nos bonnes actions, même les plus éclatantes et les plus méritoires : à DIEU seul en appartient tout l'honneur. Sans lui nous ne pouvons rien, nous ne serions utiles à rien ; mais avec lui, avec le concours de sa grâce, nous pouvons tout espérer, tout entreprendre. Ma vie n'a d'autre objet, avec sa protection sainte, que de me sacrifier pour lui gagner un plus grand nombre d'adorateurs. »

Ses compagnes avaient pour elle la vénération que l'on témoigne aux saints ; elles la regardaient comme inspirée, recueillaient ses paroles, cherchaient à se former sur elle en toute chose. Ce qui leur parut un prodige de la grâce, c'est que, durant les longues années qu'elles vécurent avec elle à Désenzano, jamais elles ne la virent se démentir de son zèle, de son esprit de pénitence, de son entière confiance en DIEU.

Notre bienheureuse avait effectivement besoin de cette

Vénération
dont
on l'entoure.

¹ Nisi Dominus edificaverit domum, in vanum laboraverunt qui edificaverunt eam. Ps. 126, 1.

ferme confiance pour soutenir une épreuve aussi longue, qui ne dura guère moins de vingt ans, après la vision qu'elle avait eue. Il lui avait été dit alors qu'elle mettrait heureusement la main, dans Brescia, à une création capitale, et la promesse descendue d'en-haut semblait en marquer le terme comme très-rapproché. Et cependant rien encore n'annonçait la réalisation, rien ne faisait pressentir la moindre ouverture. N'était-il pas à craindre qu'elle eût été la dupe d'une illusion? Que signifiait ce délai de la Providence divine, après un engagement si exprès, s'il était vrai? Angèle ne pouvait néanmoins douter de ce qu'elle avait entendu et vu, et elle espérait toujours, disant à ses confidentes: « Les enfants d'Israël ont erré pendant quarante ans au désert avant d'entrer dans la Terre promise: qui sait si le Seigneur ne veut pas me traiter de même à cause de mes péchés? Qu'ai-je de mieux à faire que d'attendre paisiblement son heure? »

Nouvelles
épreuves.

Nous n'avons ici qu'à suivre pas à pas l'historien de 1776¹.

Ce ne fut point, nous dit-il, la seule épreuve qu'eut à endurer Angèle à cette époque. Le bien qu'elle opérait à Désenzano, les victimes qu'elle y arrachait au démon, tant de succès et de vertus réunis, devaient sans contredit la rendre formidable à l'ennemi du salut. Aussi la servante de DIEU n'eut-elle jamais tant de combats à soutenir, et il lui sembla plusieurs fois que toutes les puissances de l'enfer étaient déchainées contre elle. Elle restait inébranlable. En une circonstance, désespéré de l'attaquer inutilement, Satan imagina de lui apparaître, dans sa cellule, sous la forme d'un ange de lumière. Il se persuada sans doute que ce piège adroit la détournerait au moins de la prière, peut-être aussi susciterait en elle des sentiments

¹ En tête de l'*Histoire de l'Ordre de Ste Ursule*, citée plus haut.

de vaine con-
humilité ne p-
grâce puissan-
yeux vers le
ténèbres: —
pouvoir m'en
combien petite
mensonge, qu
déchoir. Pour
un vil instrum
à sa gloire, et
ligences céles
odieux! » A
mercia le Seig
imminent où
victoire la dél

La superbe
ces apparition
sacrées. Elle r
et l'élévation d
l'aveugle et la
ce qu'il expéri
nomènes, irré
magnétique et
de l'existence
peuvent établi
ils s'efforcent d
rialiste le Ciel
tangible, de la

Nous ne sur-
niverselle et si
attachée à la v
douceur, sa bi
de celles qui la
œuvres, ces œu

de vaine complaisance. Il fut trompé : une si profonde humilité ne pouvait manquer d'appeler à son secours une grâce puissante et spéciale. Continuant donc de lever les yeux vers le ciel, elle dit avec courage au prince des ténèbres : — « Retire-toi, Esprit tentateur, et ne crois pas pouvoir m'en imposer ! Je sais qui tu es, et je sais aussi combien petite je suis devant Dieu. Tu n'es qu'un esprit de mensonge, qui usurpe un éclat dont ton orgueil t'a fait déchoir. Pour moi, je suis une malheureuse pécheresse, un vil instrument que la grâce de JÉSUS-CHRIST fait servir à sa gloire, et je ne mérite pas d'être visitée par les intelligences célestes. Encore une fois, retire-toi, monstre odieux ! » A ces paroles l'apparition s'effaça. Angèle remercia le Seigneur de l'avoir préservée du danger le plus imminent où elle se fût encore trouvée ; mais aussi cette victoire la délivra pour toujours de pareilles importunités.

La superbe incrédulité de notre temps rit volontiers de ces apparitions infernales, fréquentes dans les histoires sacrées. Elle montre par-là, non la force de son jugement et l'élévation de ses vues, mais l'inattention grossière qui l'aveugle et la paralyse. Ce que notre siècle a expérimenté, ce qu'il expérimente encore tous les jours, dans les phénomènes, irrécusables comme faits, du somnambulisme magnétique et du spiritisme, est la patente démonstration de l'existence des esprits mauvais, des relations qu'ils peuvent établir avec nous et des séductions par lesquelles ils s'efforcent de nous détacher de Dieu. A un siècle matérialiste le Ciel envoie comme remède la preuve *matérielle*, tangible, de la réalité du monde surnaturel.

Le démon.

Nous ne surprendrons aucun lecteur en parlant de l'universelle et singulière estime qui insensiblement s'était attachée à la vierge de Désenzano. Sa vie mortifiée, sa douceur, sa bienveillance envers tout le monde, les récits de celles qui la voyaient de plus près en l'assistant dans ses œuvres, ces œuvres elles-mêmes suivies de tant d'heureux

Estime générale
pour Angèle.

résultats, lui avaient attiré, avec la vénération publique, la confiance d'une infinité de personnes. On venait de tous les environs, et même de la ville de Brescia, éloignée de sept à huit lieues, pour la voir, la consulter, solliciter ses prières. Chacun tenait à honneur de l'entretenir; et comme elle persistait à ne vouloir vivre que d'aumônes, c'était en ville à qui prendrait ce prétexte pour l'inviter à quelque repas domestique; mais rarement elle acceptait de manger hors de sa maison, à moins qu'elle ne prévît une occasion de contribuer à la gloire de DIEU ou au bien du prochain. Alors, de peur de paraître vouloir se trop singulariser, elle s'accommodait aux circonstances, et mangeait, selon le conseil de S. Paul, de tout ce qu'on lui présentait¹. Elle ne repoussait point une gaieté honnête. Qui donc la doit ressentir au même degré que les âmes en paix parfaite avec DIEU? Le même apôtre exhortait ses nouveaux convertis: « Réjouissez-vous toujours dans le Seigneur; je le dis encore, réjouissez-vous²! » Cependant, vouée aux pensées du ciel, elle savait tourner adroitement la conversation du côté de la piété. L'amour des biens éternels, le vide des choses de la terre, les charmes de la vertu, les suites malheureuses du vice, étaient les sujets ordinaires de ses conversations, au milieu même des personnes du siècle; et elle s'énonçait avec tant de simplicité, d'agrément et d'onction, qu'on ne se lassait point de l'entendre. La charité vraie sait le chemin des cœurs; elle a les bonnes paroles qui vivifient.

Jérôme
et Catherine
Patengola.

Parmi les étrangers qui mettaient un plus grand prix à jouir de ces excellents entretiens étaient un noble habitant de Brescia et sa femme, Jérôme et Catherine Patengola.

¹ « *Omne quod vobis apponitur manducate.* » I Cor. x, 27. — Notre-Seigneur lui-même a dit: « *Manducate que apponuntur vobis.* » Lucæ x, 8.

² « *Gaudete in Domino semper: iterum dico, gaudete.* » Philipp. iv, 4. Et au chapitre précédent: « *De oratione, fratres mei, gaudete in Domino.* »

Possesseurs d
près de Dés
l'année, et c'
le mérite d'Ar
demeurer avec
ce qu'ils ne p
le bonheur de
tellement ravi
ange auprès d
qu'ils découvr
pour elle-mêm
affectueuse en
causait pas m
sans études c
influence de sit
intérêt à extir
dans laquelle
chose digne d
amis et les pr
eux que la Pro
De retour dans
guère de parle
Désenzano, et
l'amie des enfa
tation était de
toujours, à m
Ciel. A cela,
connaissance et

L'année 1516
famille arrivèr
lengo. C'était ve
quatre mois, ve
même satisfacti
que la mort les
enfants chéris,

Possesseurs de grands biens à Patengo, village situé tout près de Désenzano, ils y venaient passer une partie de l'année, et c'est là qu'ils connurent les éminentes vertus et le mérite d'Angèle. Ils conçurent le dessein de l'amener à demeurer avec eux tant qu'ils habitaient cette campagne, ce qu'ils ne purent obtenir, du reste. Du moins eurent-ils le bonheur de la posséder quelques jours; ils furent tellement ravis de la sainte, qu'ils s'imaginèrent avoir un ange auprès d'eux. Ce qui les frappait, entre autres qualités qu'ils découvraient en elle, c'était, avec tant d'austérité pour elle-même, une si grande douceur et complaisance affectueuse envers les autres. Son zèle pour le bien ne leur causait pas moins d'admiration. Rencontrer une personne sans études complètes, sans autorité personnelle, sans influence de situation, qui prenait néanmoins un si constant intérêt à extirper le mal et à faire fleurir la vertu, œuvre dans laquelle elle réussissait aux yeux de tous, quelle chose digne de leur sympathie! Aussi devinrent-ils les amis et les protecteurs de notre bienheureuse. Or, c'était eux que la Providence appelait à l'introduire dans Brescia. De retour dans cette ville chaque année, ils ne manquaient guère de parler à tout le monde du trésor que possédait Désenzano, et des grâces sublimes que Dieu envoyait à l'amie des enfants et des pauvres, Angèle Mérici. Sa réputation était donc établie dans ces parages, et croissait toujours, à mesure qu'approchait l'heure voulue par le Ciel. A cela, d'ailleurs, se borna pendant dix ans cette connaissance et cette amitié.

L'année 1516 était déjà avancée lorsque Jérôme et sa famille arrivèrent, suivant l'usage, à leur terre de Patengo. C'était vers le mois de juillet. Ils y restèrent environ quatre mois, voyant chaque semaine sœur Angèle avec la même satisfaction. A peine furent-ils de retour à Brescia, que la mort leur enleva, presque coup sur coup, deux enfants chéris, seuls héritiers de leurs grandes richesses.

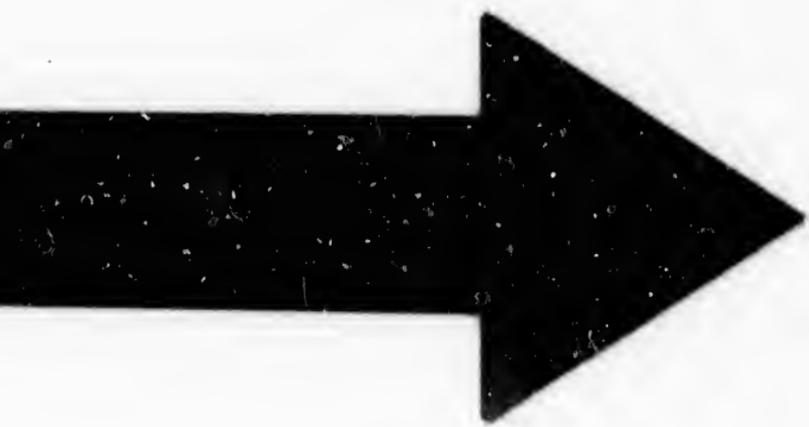
Angèle
à Brescia
pour
la première fois.

publique,
de tous
ignée de
citer ses
comme
c'était en
quelque
manger
occasion
prochain.
ser, elle
selon le
Elle ne
doit res-
ite avec
ux con-
ur; je le
uée aux
conver-
enels, le
rtu, les
dinaires
nnes du
grément
dre. La
bonnes

d prix à
nabitant
tengola.

o semper
itipp.iv.4
; a De co
ete in De





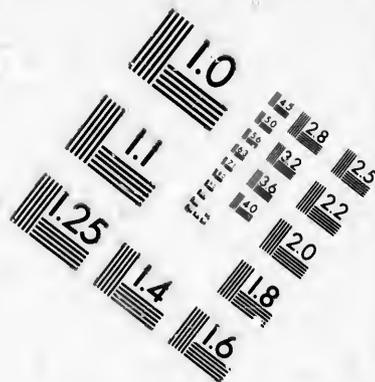
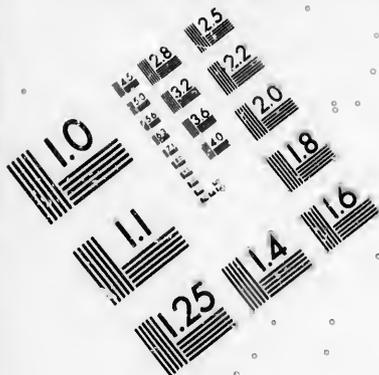
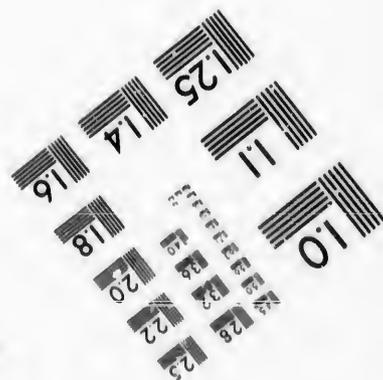
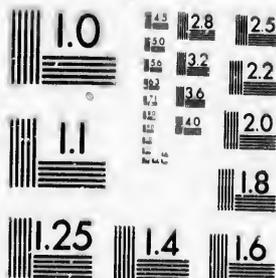


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSIER, N. Y. 14580
(716) 872-4503



Leur douleur fut si profonde qu'ils semblaient sur le point d'en mourir à leur tour. Ni les distractions du monde, ni les consolations des amis et parents, ni même les pensées si encourageantes, si divinement fortifiantes, de la piété, de la soumission chrétienne, ne réussissaient à calmer un tel chagrin. C'est alors qu'ils se souvinrent de la douce société d'Angèle, et ils songèrent aussitôt à l'appeler auprès d'eux, dans leur maison de Brescia, en lui représentant la belle œuvre de charité qu'elle ferait de parler d'espérance à des cœurs meurtris. Et comme ils savaient qu'à titre de tertiaire de S. François elle n'agissait que conformément à la règle de l'obéissance, ils écrivirent en même temps à ses supérieurs spirituels. Pareille demande ne pouvait être rejetée : Angèle reçut non pas seulement la permission, mais le commandement de se rendre à Brescia, suivant le désir de Jérôme Patengola. Elle en conféra avec ses compagnes, qui jugèrent elles-mêmes ce voyage indispensable. Elle prit avec elles des mesures pour continuer en son absence le bien qu'ensemble elles faisaient à Désenzano; et, après avoir promis de revenir le plus promptement possible, elle partit pour Brescia.

Joie
de cette arrivée.

Ce fut une joie immense aux pauvres affligés de voir venir auprès d'eux leur sainte consolatrice. Telles furent, du côté de celle-ci, les tendresses qu'elle eut pour eux, qu'ils s'imaginaient avoir retrouvé leurs enfants si amèrement pleurés. Quant aux habitants de la ville, ils virent de près ces vertus éminentes que si souvent ils avaient entendu célébrer : ce recueillement continu, cette modestie touchante, cet amour de la mortification, ce dévouement constant aux pauvres et aux malades, caractère exclusif de l'Église catholique dans ses saints. C'était justement l'heure où le protestantisme allait jeter à la face de l'Église l'accusation d'avoir perdu l'esprit et les traditions du pur Évangile. On fut donc grandement édifié d'une vie si parfaite. Nombre de personnes venaient trouver Angèle pour

se met
particu
chand
videnc
Ursulin
de Pat
faiteur
naissar

se mettre sous sa direction, ou la consulter dans des cas particuliers. Parmi elles, l'un des plus assidus fut un marchand très-pieux, nommé Antoine Romano, que la Providence avait placé là aussi dans ses desseins. L'ordre des Ursulines a conservé pour ces deux noms de Romano et de Patengoli la vénération reconnaissante due à des bien-fauteurs, associés par la Providence aux origines et à la naissance de leur illustre famille.

CHAPITRE V.

SÉJOUR A BRESCIA.

La ville
de Brescia.

La ville où DIEU venait d'appeler Angèle, après plusieurs années d'attente, est aujourd'hui encore une des plus belles cités de la Lombardie, avec une population de près de quarante mille habitants. Elle avait alors une assez grande importance politique. Située dans une riche plaine, au pied d'une colline qui se rattache aux Alpes Rhétiques, elle fut, dit-on, fondée par les Étrusques, puis agrandie par les Gaulois Cénomans, au VI^e siècle avant l'ère chrétienne. Les Bressans ont donc du sang gaulois dans leurs veines. Brescia, après avoir été reconnue cité romaine, passa des Ostrogoths aux Lombards, et de ceux-ci aux mains du restaurateur de l'Empire d'Occident, Charlemagne. Au XI^e siècle, parmi les déchirements de la Péninsule, elle se constitue en république indépendante, s'allie à Milan; lutte ensuite contre Frédéric Barberousse et contre Frédéric II, qui l'assiége vainement en 1238. Pendant les guerres de la France en Italie, elle fut prise par nos troupes en 1509, comme faisant partie du duché de Milan. Mais, ayant chassé les Français trois ans après, en 1512, ceux-ci vinrent l'assiéger de nouveau, avec Gaston de Foix et Bayard, et la livrèrent à un affreux pillage. Depuis ce temps, elle ne retrouva jamais sa puissance première, et suivit la fortune de Milan et de Venise.

Avant 1512, c'était une ville renommée pour son indus-

trie, se
même
les cités
» Bres
» des p
chronic
« Bres
» fortes
» pour
» belle
Le pill
fit sorti
énorme
» nalist
» la ru
» à ces
» laissa
ait été l
hérésies
elle voit
bien des
avoir eu
nombre
de couv
en gêné

¹ *Histoire
advenues à
François
seigneur d*

² *Histoire
Serviteur,
phes et pro
sans paour
tit seigneur*

³ *Letoya
— Après c*

trie, son commerce et ses richesses; les historiens assurent même qu'elle surpassait en opulence et en élégance toutes les cités lombardes. « Faut que je vous die que j'estimois » Bresse une des plus puissantes villes, des plus fortes et » des plus riches qui fust en toute l'Italie », écrit un vieux chroniqueur¹. Et la Chronique de Bayard dit également : « Bresse est une des belles cités de l'Europe, des plus » fortes, et garnie de tous vivres que l'on sçauroit souhaiter » pour nature substantier. Dedans icelle sourdent tant de » belles fontaines, que c'est un vray paradis terrestre². » Le pillage qui s'y fit, en cette année 1512, par les Français, fit sortir de la ville environ neuf millions de francs, somme énorme pour ce temps-là. « Cependant, continue le vieil an- » naliste, il n'est rien si certain que la prinse de Bresse fut » la ruine des François en Italie : car ils avoient tant gagné » à ceste ville de Bresse, que chascun s'en retourna et » laissa la guerre³. » — On ne lit nulle part que Brescia ait été beaucoup agitée par les erreurs théologiques et les hérésies. A un seul moment de l'histoire, au XII^e siècle, elle voit sortir de ses murs le fameux Arnaud, qui causa bien des ravages dans l'Église; mais il ne semble pas avoir eu beaucoup de partisans dans sa patrie, et le grand nombre de belles églises, de chapelles, de communautés et de couvents qui s'y voyaient, montre que la population resta en général fidèle à la religion⁴.

¹ *Histoire des choses mémorables advenues au règne de Louis XII et François I^{er}*, par Robert de la Mark, seigneur de Fleurange, ch. 28^e.

² *Histoire, composée par le loyal Serviteur, des faits, gestes, triomphes et prouesses du bon Chevalier sans peur et sans reproche le gentil seigneur de Bayart*, etc., ch. 48^e.

³ *Le loyal Serviteur*, ibid., ch. 50.
— Après ces événements, Brescia

eut à subir bien des désastres : pestes, incendies, etc. En 1797, elle fit partie de la république *Cisalpine*, qui devint, en 1802, la république *Italienne*, et en 1805 le *royaume d'Italie*. Les traités de 1815 la rattachèrent à l'Autriche, et en 1859 elle passa au Piémont, après la bataille de Solferino gagnée par les Français.

⁴ Arnaud de Brescia s'était fait disciple d'Abaylard et avait pris

Angèle
se détermine
à y rester.

C'était donc quatre ans après le sac de Brescia, sortant péniblement de ses décombres, c'est-à-dire en 1516, que notre bienheureuse arrivait dans cette ville. Les misères à consoler n'y manquaient pas, ni les ruines à réparer en tous les genres. Or, à peine eut-elle passé quinze jours dans la maison de Patengola que la vision ancienne lui revint plus claire à l'esprit, bien qu'elle y eût pensé souvent et en eût été toujours préoccupée. L'affliction de ses hôtes l'en avait d'abord distraite; ce ne fut qu'après avoir vu rentrer la tranquillité dans leur âme qu'elle se trouva à son tour prise d'une agitation singulière. Dans le lieu saint, dans sa chambre, au milieu de ses conversations, quand elle marchait par la ville, l'échelle mystérieuse revenait incessamment à son souvenir : elle voyait cette troupe de vierges qui montaient et descendaient, ces anges qui les accompagnaient et les soutenaient; elle entendait les paroles qui lui avaient été dites, la prédiction qui lui avait été faite. Bref, elle y pensait le jour et la nuit; et cette image, toujours renaissante, devint à la fin si forte qu'il ne lui était plus possible de goûter un moment de repos. Elle comprit qu'un tel tourment devait avoir d'autres causes qu'une impression naturelle. Elle pria donc avec des instances plus grandes, demandant ardemment à DIEU de lui faire savoir nettement son adorable volonté, à laquelle elle se conformerait de tout point, sans retour sur elle-même, sans égard à ses goûts ni à ses répugnances. Elle

l'habit religieux. Il en vint à attaquer le sacrifice de la Messe, la prière pour les morts, le baptême des enfants, le culte de la croix; il refusait aux évêques le droit de posséder. Il souleva la multitude, toujours attachée à ceux qui la flattent. Anathématisé au concile général de Latran, en 1139, il se sauva en Suisse. Deux ans après, il revenait à Rome, y excitait une

sédition et faisait chasser par la populace soulevée le Souverain-Pontife. Saisi enfin par la justice, il fut jugé et exécuté à Rome même, en 1155. — Il va sans dire que nos révolutionnaires modernes ont voué à ce moine apostat et factieux un culte qui peint celui-ci aussi bien que ses nouveaux amis, et n'assure d'estime ni à lui ni à eux.

avait
l'exa
vive
recco
cham
quoi,
voix
rentr
ses co
elles
d'Ang
dirige
cette
elles
plusie
à cett
cesser
nouvo

Il y
pelait
auprè
davan
maiso
trente
éviden
fondat
était b
dessei
La m
elle. P
gola, s
l'avon
cœur d
retiren
l'édific
dans l

avait, à cette époque, quarante ans environ. Le Ciel l'exauça : elle comprit, avec une certitude qui lui fut une vive consolation, que DIEU la voulait à Brescia, où l'œuvre rencontrerait plus de facilités pour s'établir, et aurait un champ plus vaste au bien qu'il s'agissait de faire. C'est pour-quoi, confirmée par ses réflexions en même temps que par la voix intérieure qui la pressait, elle se détermina à ne plus rentrer à Désenzano. — Cette résolution, qu'elle fit savoir à ses compagnes, causa à celles-ci une surprise cruelle; mais elles connaissaient trop bien la prudence et la sainteté d'Angèle pour ne pas comprendre qu'un motif supérieur la dirigeait, que DIEU devait avoir parlé à sa servante en cette occasion. Et puis, quelques-unes ne se souvenaient-elles pas de l'apparition dont la bienheureuse les avait plusieurs fois entretenues? Elles durent donc se soumettre à cette séparation pénible, qu'elles pourront du reste faire cesser plus tard en se réunissant à leur amie, sur le nouveau terrain où la gardait la Providence.

Il y avait près de quatre mois que sœur Angèle (on l'appelait ainsi depuis sa réception dans le tiers-ordre) était auprès de la famille Patengola. On eût bien voulu l'y garder davantage, et même ne plus se séparer d'elle; mais cette maison était trop fréquentée pour plaire à une âme impatiente de fuir le monde. Quoiqu'elle y eût toute liberté, évidemment un tel séjour n'avait rien de propice à la fondation et à l'établissement d'une société religieuse. Elle était bien résolue de ne plus quitter Brescia; seulement, ses desseins exigeaient qu'elle y trouvât d'autres conditions. La même Providence qui la conduisait les préparait pour elle. Parmi les chrétiens fervents qui venaient, chez Patengola, s'édifier auprès d'Angèle, l'un des plus assidus, nous l'avons dit, était Marc-Antoine Romano, riche marchand, cœur droit, vrai serviteur de JÉSUS-CHRIST. Il venait de se retirer du commerce, et il était connu de toute la ville pour l'édification qu'il donnait et les largesses qu'il répandait dans le sein des pauvres. Offrit-il lui-même sa maison à

Séjour
chez
Marc-Antoine
Romano.

notre sainte, ou bien Patengola la lui demanda-t-il pour Angèle, qui allait le quitter? il n'importe : Marc-Antoine reçut chez lui celle qui lui apportait la bénédiction du ciel, et lui céda un appartement pour y vivre comme elle l'entendrait, et aussi longtemps qu'il lui plairait. Angèle avait, auparavant, consulté ses supérieurs spirituels, qui approuvèrent sa détermination.

Premières
réformes
dans la ville.

Déjà on pouvait voir dans Brescia l'efficacité de ses exemples, de son zèle et de ses conseils. La piété était en plus grande estime chez les jeunes filles ; on avait plus d'empressement pour les sacrements ; le vice ne s'étalait plus comme autrefois ; on sentait un souffle nouveau dans la ville. Désormais, dans sa nouvelle solitude, Angèle, rendue à elle-même, reprendra ses anciennes austérités. Elle ne sortira guère que pour visiter le Saint-Sacrement, et elle traversera les rues avec une telle modestie que ce sera pour tous une prédication vivante. Chacun félicitait Marc-Antoine du bonheur qu'il avait de posséder chez lui une telle sainte. Angèle ignorait seule les grandes louanges qu'on lui donnait ; l'humble vierge n'aspirait qu'à rester inconnue des hommes, pourvu qu'elle contribuât à faire aimer Dieu. Ce sont de telles âmes que le Ciel recherche pour les inonder de ses grâces les plus rares.

Le don
des langues.

La bienheureuse se vit tout-à-coup favorisée d'une science infuse et surnaturelle. Sans avoir jamais approfondi les lettres humaines ni fréquenté les personnes instruites, il se trouva qu'elle comprenait et parlait la langue latine. Elle traduisait en langue vulgaire les hymnes et les prières de l'Église, expliquait les passages de la Bible les plus difficiles, et raisonnait comme un théologien sur des matières très-obscurées de la science divine. Jamais, poursuit un de ses historiens, on n'avait vu dans une fille une érudition de ce genre, qu'on ne pouvait attribuer aux efforts de l'étude. Angèle possédait peut-être ce don depuis longtemps, et l'avait tenu caché : car, au bout de trois ans de séjour chez Romano, son hôte ne s'en était point encore

ape
con
van
cert
d'U
cons
On
d'Ar
édifi

C'
ville
qu'on
venir
la tre
dema
c'est
mond
vous
fianc
salut.
tous l
de cet
de s'e
mais
« Puis
indign
mots à

¹ On
des jeun
par le n
et grâce
A Pado
Cornaro
religieu
était à
littérate

aperçu. Le bruit de ce phénomène courut dans toute la contrée, et attira auprès d'elle des théologiens et des savants, désireux de constater la merveille. On eût dit, à certains moments, que la maison d'Angèle était une salle d'Université : chacun y proposait ses doutes, sollicitait des conseils, développait même les secrets de sa conscience. On était persuadé que le Ciel s'expliquait par l'organe d'Angèle, et tout le monde sortait de chez elle également édifié et satisfait de ce qu'il avait vu et entendu ¹.

C'est ce qu'éprouva en particulier un citoyen noble de la ville, Thomas Gaverdi. Étonné comme les autres de ce qu'on rapportait de notre bienheureuse, il lui prit envie de venir la consulter, et il choisit le moment où il était sûr de la trouver seule. — « Je viens, ma Sœur, lui dit-il, vous demander une grâce que votre zèle m'accordera sans doute : c'est de m'indiquer les moyens de me sanctifier dans le grand monde, où par état je suis obligé de vivre. Parlez-moi, je vous prie, sans aucun ménagement. Le respect et la confiance m'ont amené chez vous, autant que le désir de mon salut. Soyez donc persuadée que je recevrai avec gratitude tous les avis que vous voudrez bien me donner. » Confuse de cette estime qu'on faisait d'elle, la sainte refuse d'abord de s'expliquer vis-à-vis d'un homme de cette considération ; mais enfin elle lui répondit, après bien des instances : « Puisque vous me faites l'honneur de me consulter, tout indigne et ignorante que je suis, je n'ai là-dessus que deux mots à vous dire ; les voici : *Faites actuellement, et pendant*

Traits
de sagesse.

¹ On a vu des enfants, et même des jeunes filles, très-savants, mais par le moyen ordinaire de l'étude, et grâce à un génie extraordinaire. A Padoue, par exemple, Hélène Cornaro-Piscopia, qui s'était faite religieuse bénédictine à onze ans, était à la fois philologue, poète, littérateur ; elle savait et parlait

l'italien, le latin, le grec, l'espagnol, le français, l'hébreu et l'arabe... Elle chantait ses vers sur sa propre musique, connaissait l'astronomie, la philosophie, les mathématiques, la théologie. Ce prodige mourut en 1684, à l'âge de 33 ans. L'Université de Padoue lui a élevé une statue en marbre.

voire vie, tout ce qu'à l'heure de la mort vous voudrez avoir fait. » Ces paroles pleines de sens, prononcées d'un ton énergique, frappèrent tellement l'esprit de Gaverdi qu'il voulut dans l'instant les écrire pour ne les point oublier, et ce qui flatta bien autrement la servante de DIEU c'est que dès le jour même il les mit en pratique. Il les lisait chaque matin pour se rappeler ses devoirs, et souvent il disait qu'après DIEU ce serait à la Sœur Angèle qu'il serait redevable de son salut.

On rapporte également qu'un étudiant de l'Université de Padoue vint trouver notre bienheureuse pour voir de près si ce qu'on disait d'elle n'était point exagéré. Le jeune homme était habillé superbement, et se donnait toutes les façons prétentieuses d'un petit-maitre. Angèle lui demande, d'un ton très-sérieux, ce qu'il désire d'elle. — « J'étudie, lui dit-il, pour parvenir à la prêtrise, et je voudrais savoir si vraiment DIEU m'y appelle. — Vous me paraissez trop vain, répond Angèle, pour entrer dans un état où la modestie est une des vertus les plus nécessaires. Commencez par renoncer à ce luxe, à ces superfluités dont vous faites parade, et après cela je vous dirai ce que je pense de votre vocation. » Le jeune homme ne s'attendait point à une leçon aussi méritée : il fut déconcerté, avoua son tort, et promit à la sainte de se réformer. En effet, il ne fut pas plus tôt de retour à Padoue qu'il se défit de ses prétentions, reçut les saints ordres, et vécut dans une grande régularité.

N'omettons pas un autre fait de la même époque, que nous trouvons dans le même historien.

Il y avait, à Brescia, un démêlé public entre deux gentilshommes, dont l'un s'appelait Philippe de Sala et l'autre François de Martinengo. On ne sait pas au juste quel était le sujet de la haine qu'ils se portaient mutuellement; ce qu'il y a de certain c'est que, depuis bien des années, ils ne se rencontraient jamais sans se menacer et se charger d'injures. Plusieurs fois même on les avait séparés au

Dissentiment
apaisé.

mom
En va
en va
avaie
les s
pour
ses t
chaq
— An
pour
perte
cette
des d
cepen
toujou
entrev
par d
route.
qu'ils
la cha
Angèl
et d'ha
d'oubl
lation
ment t
bienlé
sance.
On
abouti
On n'i
prises
voir ré
marqu
obtenu
n'osait
ne s'e

moment où ils commençaient à se porter à des violences. En vain des amis communs avaient tenté une réconciliation ; en vain le duc d'Urbin lui-même et le gouverneur de Brescia avaient offert leur médiation pour régler un différend dont les suites possibles étaient un continuel sujet d'alarmes pour les deux familles : ni l'un ni l'autre ne convenait de ses torts, ne voulait céder sur ce qu'il disait être son droit ; chaque jour on avait à redouter quelque scène sanglante. — Angèle en est informée, et aussitôt son zèle s'allume pour le salut de deux jeunes gens qu'elle voit courir à leur perte éternelle. Un jour donc, après avoir communiqué dans cette intention, elle se rend successivement chez chacun des deux rivaux, étonnés de cette visite. Ils la reçoivent cependant, et l'écoutent avec le respect que la vertu sait toujours inspirer. Elle parvient à leur faire accepter une entrevue chez elle. Nos deux ennemis s'y rendent, mais par des chemins différents, afin de ne pas se rencontrer en route. Mis en face l'un de l'autre devant ce nouveau juge qu'ils n'avaient point cherché, ils s'expliquent avec toute la chaleur dont une passion dérégulée est capable. Or, Angèle répondait à tout avec tant de sang-froid, de sagesse et d'habileté, qu'ils se déclarèrent vaincus, et la conjurèrent d'oublier leurs emportements. Bien plus, elle eut la consolation de les voir se donner le baiser de paix ; réciproquement ils se jurèrent amitié inviolable, et quittèrent notre bienheureuse avec autant d'admiration que de reconnaissance.

On était, en ville, dans l'impatience de savoir à quoi aboutirait cette entrevue, qu'on n'avait pas crue réalisable. On n'ignorait pas que les deux gentilshommes étaient aux prises chez la sœur Angèle ; mais quelle apparence de la voir réussir dans une négociation où plusieurs personnes de marque avaient maintes fois échoué ? La réconciliation obtenue fit donc un éclat d'autant plus marqué que nul n'osait y compter, et que, d'autre part, elle fut solide. On ne s'entretint que de cela pendant quelques jours. La

nouvelle s'en répandit même à la cour de François Sforza, duc de Milan, qui admirait comment une simple fille avait pu réunir deux esprits si acharnés l'un contre l'autre. — « Je veux, dit-il à son entourage, aller voir cette sœur Angèle, et m'assurer si tout le bien qu'on dit d'elle est véritable. » Ce prince vint, en effet, à Brescia le mois suivant ; mais il n'eut pas la satisfaction qu'il s'était promise, notre bienheureuse étant partie en pèlerinage.

Retards
dans l'œuvre.

Telle fut donc, à Brescia, la vie de sainte Angèle pendant quelques années. Nous ne voyons pas qu'à cette époque de son séjour en cette ville elle ait fait beaucoup pour réaliser la fondation dont le Ciel l'avait chargée. Ses compagnes de Désenzane étaient restées en fidèle correspondance avec elle, et poursuivaient l'œuvre d'éducation qu'ensemble elles avaient fondée. Angèle était maintenant âgée de quarante-deux ans. Pratiquer le détachement, la mortification, la charité, l'apostolat, avec cette persévérance, c'était assurément fort beau ; mais était-ce là ce que lui avait fait entrevoir et si positivement annoncé sa vision ? Sa venue à Brescia avait montré que la Providence ne lui manquerait point pour la réalisation. Douze ans s'écouleront encore sans qu'elle en parle à personne ni ne paraisse s'en occuper. A-t-elle donc renoncé à ses projets ? le découragement l'arrêterait-il ? Il ne le semble pas. Peut-être les difficultés les plus sérieuses subsistaient-elles encore ; peut-être attendait-elle quelque autre manifestation de la volonté du Ciel ; peut-être aussi s'attardait-elle à combiner intérieurement, lentement, les conditions de son action future. Il est certain, toujours, que sa pensée ne se détachait point de cette famille de religieuses qui lui avait été montrée comme la sienne, et qui répondait à la fois aux nécessités d'un temps si troublé et au genre de vocation qu'elle sentait être la sienne. De Désenzano lui arrivèrent de pressantes prières pour l'engager à mettre enfin la main à l'œuvre. Disons aussi que le titre de fondatrice d'un ordre effrayait

son h
bonne
Sous
elle p
prier
domin
aupar
faire
indire
prend
parfait
dans l
rieux t
renseig
connu
où l'on
lations
tidienn

Hosa
refusé
resta a
d'espér

¹ La vi
sanua fu
sa mort,
Sylvestre
tous les
passages
duire son
la *Mystiq*
et II, où
— Seulen
nom de
graphie p
Hosanna
écritent
ducteur d
éditeur d

son humilité : car elle s'estimait la dernière des créatures, bonne à vivre dans l'obscurité et le mépris. On était en 1518. Sous l'influence de ces diverses préoccupations sans doute, elle prit le parti de faire un pèlerinage à Mantoue, pour y prier au tombeau de la vénérable Mère Hosanna, religieuse dominicaine, qui était morte en odeur de sainteté treize ans auparavant. Angèle avait eu plus d'une occasion de se faire recommander à ses prières, et l'avait ainsi connue indirectement. C'étaient deux âmes faites pour se comprendre, et se soutenir mutuellement dans le travail de la parfaite donation de soi-même à Dieu. Il n'était bruit alors, dans la haute Italie, que des miracles accomplis à ce glorieux tombeau. — Ici nous croyons utile de donner quelques renseignements sur cette religieuse admirable, très-peu connue en France, du moins quant aux détails de sa vie, où l'on marche de merveille en merveille, parmi les révélations, les extases, les communications avec le ciel quotidiennes pour ainsi dire ¹.

Hosanna Andreasi était née en 1449. Son père s'était refusé à la faire instruire, malgré le désir de l'enfant, qui resta assez longtemps sans savoir lire. Pleine de foi et d'espérance, elle s'était naïvement adressée à la Sainte

La
bienheureuse
Hosanna.

¹ La vie de la bienheureuse Hosanna fut écrite, l'année même de sa mort, 1506, par le P. dominicain Sylvestre de Ferrare, qui en tenait tous les détails d'elle-même. Les passages que nous allons reproduire sont, du reste, empruntés à la *Mystique divine* de Gorrès, II, I et II, où les faits ont été résumés. — Seulement, nous restituons au nom de la vénérable son orthographe propre, qui est en français *Hosanna*, et non *Osanna* comme écrivent MM. Ch. Sainte-Foi, traducteur de Gorrès, et Paul Guérin, éditeur des *Petits Bollandistes*. La

où l'espagnol et l'italien mettent *Cristo, Umberto, Ugolino, Ippolito, Alfonso, Teresa, Catarina*, les règles de notre langue, fondées sur l'étymologie, nous font écrire *Christ, Thérèse, Alphonse, Hugolin, Humbert, Catherine, Hippolyte, Hosanna*. C'est ce qui rend injustifiable, pour le dire en passant, la prétention du P. Marcel Bouix, S. J., traducteur des Œuvres de S^{te} Thérèse, lorsqu'il écrit lui-même et veut qu'on écrive en français *Tèrèse*. Il y a là une trop évidente ignorance des lois grammaticales les plus simples.

Vierge, et l'avait priée devant une de ses images de lui enseigner elle-même la lecture. Après avoir renouvelé plusieurs fois cette demande avec une ferveur extraordinaire, elle fut ravie en extase, et, revenue à elle, aperçut, écrits dans sa main, les mots JÉSUS MARIE, qu'elle lut très-facilement, puis les noms sacrés disparurent. Ravie d'une si haute faveur, elle prenait chaque jour un livre, comme l'enfant qui part pour l'école, et allait se prosterner devant l'image de la divine Vierge; sa prière achevée, elle ouvrait et lisait sa leçon. Elle sut bientôt lire couramment; et même, par la suite, lorsqu'il lui tombait un livre latin entre les mains, elle en expliquait avec facilité le sens, quelque obscur qu'il fût, sans l'avoir appris de personne. C'est un point de ressemblance, on l'a vu, qu'eut avec elle notre sainte Angèle. Hosanna se fit aussi à écrire, et il est resté d'elle quarante lettres à son confesseur. On raconte le même miracle, à peu près, de S^{te} Catherine de Sienne.

Les voies
de Dieu
sur elle.

Les voies d'Hosanna furent tout extraordinaires. Un jour, vers l'âge de six ans, comme elle était sur les bords du fleuve du Pô, elle eut une première extase : il lui sembla qu'un ange, la prenant par la main, la conduisait à travers tous les cieux, et que les chœurs angéliques, unis à la nature entière, criaient : « O vous qui habitez la terre, » aimez DIEU, aimez DIEU ! » L'Enfant Jésus lui apparut aussi, et lui dit : « Je viendrai à toi : prépare ton cœur à » recevoir ma doctrine, en le gardant pur de tout péché. » A partir de ce moment, la douce enfant ne songea plus qu'à servir Notre-Seigneur comme il le lui avait appris. Son commerce avec lui devint chaque jour plus intime. Chaque jour il taignait conversation avec elle comme dans ce premier entretien, et la seule pensée de son divin bien-aimé faisait pour ainsi dire fondre le cœur d'Hosanna. Il ne lui apparaissait pas toujours de la même manière : quelquefois elle le voyait attaché à la croix, et alors elle sentait son propre cœur déchiré par la douleur. Les extases se multiplièrent. Ses parents la trouvaient dans quelque coin de la maison,

ravie,
question
endroit
et au m
ces me
maladi

La v
de ravis
du ciel
terre; s
pour le
mation
suivant
fut tout
pas ou
habile
voyant
elle; m
cessaire
jours. S
fonde,
était en
il lui se
cultière,
pour l'e
anges. S
plus au
sères de
jour, se
para d'e
paraissa
dont elle
perdus
lui envo
dura de
celle-là,

ravie, hors d'elle-même, incapable de répondre à leurs questions. Ces extases, elle les avait en tout temps, en tout endroit, dans la prière et dans le travail, dans la solitude et au milieu de ses compagnes. Incapables de comprendre ces merveilles, son père et sa mère les attribuèrent à la maladie et la tourmentaient par les remèdes.

La vue d'une image pieuse était pour Hosanna un sujet de ravissement. Si elle entendait parler de la sainte TRINITÉ, du ciel, des anges, on eût dit qu'elle ne touchait plus la terre; si c'était de la croix et des souffrances du Seigneur pour le rachat des hommes, c'était en elle une transformation saisissante. Dans un voyage qu'elle fit à cheval, suivant l'usage du temps, où les voitures étaient rares, elle fut toute la journée en extase; si le cheval faisait un faux pas ou se cabrait, elle se tenait immobile et ferme là où un habile cavalier serait tombé. Ses compagnons de route, voyant qu'on arrivait au bord de la mer, tremblèrent pour elle; mais elle revint à elle-même juste au moment nécessaire. Une fois, pendant le carême, son extase dura trois jours. Son immersion dans les choses divines était si profonde, qu'elle ne savait plus, par moments, si son âme était encore unie au corps ou si déjà elle en était détachée; il lui semblait qu'elle était soulevée par une lumière particulière, et d'une manière incompréhensible non-seulement pour l'entendement humain mais pour celui même des anges. Son âme était à ce point fixée en Dieu qu'elle n'avait plus aucun désir, et ne pensait plus à retourner aux misères de cette vie périssable. Elle dut cependant, le troisième jour, se résigner à le faire; mais une douleur indicible s'empara d'elle; elle ne cessait de soupirer et de pleurer, et paraissait ne plus vivre que de l'arrière-goût des délices dont elle avait joui. Elle ne pouvait se consoler de les avoir perdues; jusqu'à ce que le Seigneur, au jour de l'Ascension, lui envoya, après la communion, une autre extase qui dura deux jours, et à la Pentecôte une autre encore qui, celle-là, dura trois jours complets. A la fête de la Toussaint,

Son étonnante
piété.

étant tombée en ravissement après quelques paroles qu'elle avait entendues, lorsque fut venue l'heure d'aller à la sainte Messe, elle se réveilla tout-à-coup, reçut la communion, se prosterna dans un coin de l'église, et eut une autre extase qui dura jusqu'au coucher du soleil. Lorsqu'elle fut revenue à elle, les Sœurs l'appelèrent à table pour le repas du soir. Elle y alla afin de leur faire plaisir, quoiqu'elle ressentit un profond dégoût pour toute nourriture. Comme elle était au bout de la table, on pensait qu'elle allait s'asseoir; mais elle fut ravie tout-à-coup, et resta trois heures à la même place; puis, un peu réveillée, elle alla comme elle put dans un coin de la chambre, se mit à genoux, et aussitôt retomba dans son extase, et elle y resta toute la nuit, après qu'on l'eut reportée dans sa chambre.

Autres détails
sur Hosanna.

Ce ne sont là, il est vrai, que des privilèges, où la puissance et la bonté de Dieu agissent seuls. Il est donc nécessaire de dire que ces tendresses divines étaient attirées sur Hosanna par une piété séraphique, une humilité sincère et extrême, une innocence d'ange, une vie mortifiée, une obéissance parfaite, et dans l'âme une seule vue, celle du vouloir divin. Son amour de la pénitence la porta à conjurer Notre-Seigneur de lui accorder, comme à S. François d'Assise, l'impression de ses stigmates, et elle l'obtint au bout de deux ans de prières. Jésus lui apparut portant sa couronne d'épines : elle se prosterna, et il la lui mit sur la tête. A l'âge de trente-deux ans, c'est-à-dire plusieurs années après, elle reçut la plaie du côté, et l'année suivante le reste des stigmates de la Passion. — « O mon Dieu, disait-elle dans ses oraisons, rien ne sera trop lourd pour mes épaules, si vous venez à mon secours ! » Elle pria Notre-Seigneur de faire plus, et de fixer son séjour dans son cœur. Elle fut exaucée également. Un jour, après qu'elle eut communiqué, Jésus entra en ce cœur sous la forme de crucifié, et lui promit qu'il n'en sortirait plus; et en effet, à partir de ce moment, il parut à la sainte religieuse qu'il

y avait v
agissait
de toute
avec tout

« Tel e
de son es
cherche s
que de so
de soi-mêm
a pris rac
qu'elle a
concentre
La vie, pa
de partou
déborde d
continuée
nouvelles

Telle fu
avait en d
miracles d
tombeau.
là des lum
complir. S
pieuses, s
Il y avait d
semblable
grand che
Véronie; ou
qui ne nou
constance.
premiers la
poursuivre

Il y avait véritablement quelqu'un en elle qui respirait et agissait. Pourquoi douter de ces complaisances du Dieu de toute bonté envers les âmes qui se sont données à lui avec toutes leurs puissances et tout leur être ?

« Tel est l'amour de ces grandes âmes que Dieu remplit de son esprit. Il n'est pas comme l'amour du monde, qui cherche ses intérêts ou son plaisir : il n'a soif au contraire que de souffrances, et arrive à la véritable union par l'oubli de soi-même poussé jusqu'à l'héroïsme. Lorsque cet amour a pris racine dans une âme forte et énergique, la puissance qu'elle a d'aimer afflue pour ainsi dire de partout, et se concentre dans son fond le plus intime comme en un foyer. La vie, par un mouvement correspondant, se ramasse aussi de partout dans le cœur; et celui-ci, agité, bouleversé, débordé de toutes parts, et exprime d'une manière inaccoutumée, mais conforme à sa nature, les impressions nouvelles et extraordinaires qu'il a reçues. »¹

Telle fut la servante du Seigneur avec qui Angèle Mérici avait eu des rapports indirects, dont elle avait connu les miracles et les vertus et de qui elle désirait vénérer le tombeau. Il est probable que notre sainte espérait trouver là des lumières sur son œuvre, et obtenir la force de l'accomplir. Son hôte, Antoine Romano, et quelques dames pieuses, s'offrirent à l'accompagner dans son pèlerinage. Il y avait environ quinze lieues de route à faire. Il est vraisemblable qu'on passa par Désouzano, qui se trouve sur le grand chemin conduisant à Mantoue par Peschiéra et Vérone; on ne l'eût évité que par des chemins plus difficiles qui ne nous semblent pas avoir dû être choisis en cette circonstance. Angèle revit probablement ses compagnes des premiers labeurs, et les unes et les autres s'exhortèrent à poursuivre courageusement la carrière d'apostolat qu'elles

Pèlerinage
d'Angèle
à Mantoue.

¹ Gorrès, *Mystique divine* (traduct. Sainte-Foi), t. II, p. 231.
2^e édit.

avaient adoptée auprès des ignorants et des pauvres. L'émotion de la bienheureuse ne se peut dire quand elle fut auprès des reliques d'Hosanna. Avec quelle ardeur elle la conjura de lui obtenir son esprit, de la fortifier, de la protéger! et combien elle se sentit confirmée dans ses pensées de dévouement! Après une longue prière à ce tombeau sacré, elle se lève, étend les bras et se jette sur la pierre du monument, la baisant avec respect et versant quantité de larmes; de telle sorte que tous les assistants se mirent à pleurer comme elle. — Angèle visita ensuite les églises et les autres reliques, nombreuses dans cette grande ville; puis on reprit le chemin de Brescia, mais cette fois en traversant le Mincio à l'ouest, et en coupant vers Castiglione, par le village de Solférino¹. Notre bienheureuse avait appris que le seigneur du pays était alors à Solférino, et elle désirait implorer sa clémence pour un parent condamné à l'exil et à la confiscation de ses biens. Ce seigneur était le même que celui de Castiglione (ou *Châtillon*), le prince Louis de Gonzague, aïeul du saint du même nom, patron de la jeunesse. Non-seulement ce seigneur s'empressa d'accorder à Angèle l'audience qu'elle demandait, mais, plein de joie de voir une personne dont la vertu était connue et célèbre dans toute cette contrée, il voulut lui offrir l'hospitalité. La princesse vint à son tour; on mit la conversation sur les matières spirituelles, et chacun admirait la grande connaissance qu'en avait la sainte, et la modestie avec laquelle elle en parlait. Louis de Gonzague eut même la pensée de la retenir pour toujours auprès de lui; mais elle n'y voulut point consentir; et, ayant pris congé du prince, elle continua le voyage jusqu'à Brescia. Du moins allait-elle y commencer son œuvre. Et pourtant elle attendit encore. L'heure providentielle n'était pas arrivée.

¹ Le même où de nos jours, | porté une grande victoire sur les
24 juin 1859, les Français ont roms | Autrichiens.

Les c
dans son
y avait r
autre voy
lant d'an
qu'elle é
piété si
pourrait
de Jésus
notre ré
celle des
qui est sa
relations
vie spirit
inspirati
jusqu'au
fiance, fa
des fautes
secourir p
seurs, et
de pénite
du chemin
lites nous
DIEU nous

CHAPITRE VI.

PÈLERINAGE AUX SAINTS-LIEUX.

Les consolations spirituelles qu'Angèle avait goûtées dans son premier pèlerinage, les grâces précieuses qu'elle y avait recueillies, firent naître dans son âme le désir d'un autre voyage bien plus long, bien plus saint encore. Brûlant d'amour envers son Seigneur crucifié, elle pensa qu'elle éprouverait de nouveaux élans de ferveur et de piété si elle faisait le voyage de Terre-Sainte, où elle pourrait vénérer tous les lieux sanctifiés par la présence de Jésus-Christ et par l'accomplissement des mystères de notre rédemption. C'est toujours une sainte pensée que celle des pèlerinages : d'abord à cause de leur objet propre, qui est sacré; et puis par leurs effets sur les âmes, par les relations nouvelles qu'ils établissent dans le domaine de la vie spirituelle. Pieuse est l'inspiration qui y conduit; cette inspiration persévère tout le long de la route, remuant jusqu'au fond du cœur ce qu'on a de foi, ranimant la confiance, faisant apprécier plus chrétiennement la gravité des fautes qui séparent de la sainteté divine, engageant à secourir par l'aumône les pauvres, ces puissants intercesseurs, et enfin donnant au pèlerin de précieuses occasions de pénitence dans les difficultés, les privations, les fatigues du chemin. Voyageurs au désert de la vie, comme les Israélites nous cherchons la montagne sacrée, et, comme eux, DIEU nous y attend pour parler à nos âmes le langage qui

Les pèlerinages
en général.

leur est lumière, conduite et force. Aussi les pèlerinages ont-ils été une pratique de tous les temps, même dans le paganisme. Une vieille tradition des rabbins juifs raconte ainsi que les enfants d'Adam vinrent plus d'une fois, pèlerins attristés, contempler de loin l'enceinte du paradis terrestre, et que plusieurs des fils de Seth fixèrent leur demeure sur la cime d'une montagne d'où l'on pouvait l'apercevoir, espérant toujours que le libérateur promis les y ferait bientôt rentrer. C'est au moyen-âge principalement que les pèlerinages entraînèrent vers tous les sanctuaires des masses de chrétiens. On s'étonne de ces dépiacements extraordinaires, quand on pense aux obstacles de toute nature qui alors entravaient les plus simples voyages. Au xvii^e siècle encore, nombre de fidèles traversaient la mer pour se rendre en Palestine. Le plus extraordinaire de ces pèlerins, sans contredit, fut le religieux carme François de la Croix.

Un exemple
étonnant.

Pénétré du désir de faire pénitence, il s'en alla en Terre-Sainte et en revint portant, même pendant la navigation, une croix de bois sur ses épaules. Parti le 16 mars 1643, à l'âge de cinquante-sept ans, de Vallisolet en Espagne, il vint en France, passa par Nice, Gènes, Milan, Parme, Florence, Rome, et remonta à Venise, où il s'embarqua pour Alexandrie. Il arrive enfin à Jérusalem. Lorsqu'il est aux portes de la ville, il chante le *Te Deum*; puis, étant entré, il visite avec grande dévotion tous les lieux saints, plante sa croix sur le Calvaire, au lieu même où avait été celle de Notre-Seigneur, et reste là trois heures dans la prière et la méditation. Il repart pour le Jourdain, toujours sa croix sur les épaules, visite ensuite Bethléhem, Nazareth, le Thabor et le Carmel; s'embarque pour Trieste en compagnie d'un rabbin qu'il convertit; retourne à Rome, traverse les Alpes, la Provence et le Languedoc, ainsi que les Pyrénées au milieu de l'hiver, et repart à Vallisolet et à Madrid, où sa croix, qui avait été bénite à Rome par ordre du Souverain-Pontife, est placée, en pré-

sence
Carmes

Notre
rendre
point u
rience c
fallait p
ne man
ennemis
DIEU, q
en apla
obstacle
nourris
blable;
sa pare
science,
prit ave
comme
propre
lemy, e
ravait cel
avoir éc
salem.

Cepen
séquent
et aussi
pèlerin s
lités né
Antoine
visiter le
notre bi
année-là
annuelle
alors la r
s'intitula

sence d'une foule immense, sur l'autel de l'église des Carmes.

Notre bienheureuse, une fois qu'elle eut résolu de se rendre en Palestine, disposa tout pour le départ. Ce n'était point une mince affaire, soit à cause du sexe et de l'inexpérience de la voyageuse, soit pour la distance énorme qu'il fallait parcourir, soit même pour les dangers auxquels on ne manquait pas d'être exposé parmi des peuples barbares, ennemis du nom chrétien. On était au mois de juin 1524. DIEU, qui avait mis cette pensée dans l'âme d'Angèle, lui en aplanit d'une manière inattendue les difficultés et les obstacles. Son cousin-germain, Barthélemy Biancozi, nourrissait depuis quelque temps déjà un projet semblable; et, comme il venait souvent de Salò à Brescia voir sa parente et s'entretenir avec elle des intérêts de sa conscience, il lui fit part un jour de son dessein. Angèle l'apprit avec une grande joie, et regarda cette circonstance comme une bonté du ciel et une disposition ménagée en sa propre faveur. Elle approuva donc la pensée de Barthélemy, et s'offrit à lui pour compagne de pèlerinage, ce qui ravit celui-ci; et ils ne se séparèrent ce jour-là qu'après avoir échangé la promesse qu'ils iraient ensemble à Jérusalem.

Angèle part
pour
la Terre-Sainte.

Cependant, Barthélemy étant encore jeune, et par conséquent peu capable de diriger une expédition aussi longue et aussi périlleuse, la Providence permit qu'un troisième pèlerin s'adjoignît à eux, celui-ci doué de toutes les qualités nécessaires. Ce fut l'hôte même d'Angèle, le bon Antoine Romano. Lui aussi depuis longtemps désirait visiter les Lieux-Saints, et plusieurs fois il en avait parlé à notre bienheureuse. Or, il s'était résolu à profiter, cette année-là même, du navire destiné aux pèlerins qui partait annuellement de Venise pour la Palestine. Venise était alors la reine non-seulement de l'Adriatique, comme elle s'intitulait elle-même, mais on peut dire de toute la Médi-

Ses
compagnons.

terrannée. Elle a cru, de nos jours, en s'unissant aux destinées révolutionnaires, plutôt que nationales, du Piémont dominé par les sociétés secrètes, retrouver son ancienne importance et ses vieilles richesses; mais la Révolution, née pour détruire, n'a jamais fondé ni ressuscité un peuple. Marc-Antoine, qui ignorait le dessein d'Angèle, lui communiqua le sien sur ces entrefaites, et l'on prit jour pour partir au nombre de trois, sans plus admettre personne en leur compagnie. Bientôt le bruit se répand dans Bréschia que cette année-là, 1524, le bâtiment de Terre-Sainte est supprimé. On juge combien sœur Angèle souffrit de ce contre-temps. Elle se soumit néanmoins en toute simplicité à la volonté de DIEU. Ce n'était d'ailleurs qu'une fausse nouvelle : car Antoine Romano, que des affaires appelaient à Lanciano, dans le royaume de Naples, où se tenait une foire de quinze jours à la fin de mai, était allé pour s'embarquer à Venise, et il y vit de ses yeux flotter sur un navire la bannière que la république faisait arborer pour avertir les pèlerins de Terre-Sainte. Plein de joie, il le fait savoir à Bréschia, en ajoutant qu'il n'y a point de temps à perdre, qu'il faut venir le rejoindre immédiatement. Angèle bénit DIEU de tout son cœur; et, prenant aussitôt congé de ses amis et des pauvres qu'elle instruisait, munie d'un très-humble bagage, elle se rend à Salò pour prendre son cousin.

Arrivée
à Venise.

Ils quittent cette dernière ville et s'acheminent vers Venise. Ils étaient à cheval l'un et l'autre. Nous l'avons dit, c'était, dans ce siècle, la manière à peu près exclusive de voyager. De Salò ils descendirent probablement à Désenzano, en suivant la côte occidentale du lac de Garde; la route leur faisait traverser ensuite Peschiera, Vérone, Vicence et Padoue. Parvenus près de Montébello, entre Vérone et Vicence, ils se virent en face d'un torrent grossi que les piétons ne pouvaient franchir qu'au moyen d'une poutre jetée d'une rive à l'autre : secours insuffisant, et qui pouvait donner lieu aux accidents les plus graves. Bian-

cozi e
aisém
bienh
qu'il
lève
hardi
invisi
la stu
minut
portai
cozi e
des sa
voyage
de ma
même
la sain
le nav
trouva
député
Giustir

L'Ad
pêtes. l
put ape
Candie
Vénitien
partie d
mains c
excellen
passage
cause ap
lui déro
d'étonne
faire ne
cécité, c
plus étra

T. I.

cozi entre sans peur dans l'eau avec sa monture, et arrive aisément à l'autre bord. Mais il n'en fut pas ainsi de la bienheureuse Son cheval était moins sûr; le guide déclara qu'il ne répondait point du passage. Sans s'alarmer, Angèle lève les yeux au ciel, se recommande à DIEU et pousse hardiment l'animal : celui-ci, comme guidé par une main invisible, met le pied sur la poutre étroite et branlante, à la stupéfaction des deux hommes, qui croyaient à chaque minute le voir rouler au milieu des flots avec celle qu'il portait, et il atteint tranquillement la rive opposée. Biancozi et le guide virent dans ce fait une protection spéciale des saints anges, qui fit heureusement augurer de tout le voyage. Les deux pèlerins entraient à Venise le 23 du mois de mai; ils y retrouvèrent Mare-Antoine. Le lendemain même, qui était le jeudi de la Fête-Dieu, après avoir reçu la sainte communion, ils s'embarquèrent tous les trois dans le navire destiné aux pèlerins des Lieux-Saints, qui s'y trouvaient en très-grand nombre, conduits à bord par le député du Conseil de Gouvernement, le sénateur Louis Giustiniani. L'histoire a conservé ce nom.

L'Adriatique est une mer difficile, fort sujette aux tempêtes. La traversée toutefois se fit sans accident, et l'on put apercevoir, au bout de quelques jours, la grande île de Candie, ou de Crète, qui à cette époque appartenait aux Vénitiens, depuis vingt ans seulement, après avoir fait partie des possessions génoises; elle ne devait tomber aux mains des Turcs qu'en 1669. Angèle, douée d'une vue excellente, distinguait déjà le port de La Canée, qu'aucun passager ne voyait encore. Mais un moment après, sans cause apparente, ses yeux s'obscurcissent, un nuage épais lui dérobe tout-à-coup la lumière. Elle pousse un cri d'étonnement : on court à elle, et tout ce qu'on peut lui faire ne sert qu'à mieux constater qu'elle est frappée de cécité, que l'organe visuel a péri. Ce qui parut d'autant plus étrange qu'elle n'avait souffert auparavant aucune des

L'île de Candie.
Angèle
devient aveugle.

douleurs qui préparent d'ordinaire à une telle affliction, excepté dans la paralysie du nerf optique, maladie incurable, le désespoir de la science. C'était, évidemment, le cas de notre bienheureuse.

Et ainsi DIEU envoyait à sa servante une épreuve ineffable. Être venue si loin, avec des signes si apparents de bénédiction sur son voyage, ne s'y être proposé que la pieuse satisfaction de voir de ses yeux les endroits bénis où Jésus a vécu et souffert, et perdre la vue au moment de toucher le sol de Jérusalem et du Calvaire : quelle amertume ! quelle déception ! et qu'il y fallait de vertu ! Que faire maintenant, que devenir ?

Ses compagnons, consternés d'un si grand malheur, comprirent leur devoir, et lui parlèrent de retour. Aller plus loin, n'était-ce point le comble de l'imprudence et de la déraison ? C'étaient, disaient-ils, l'air de la mer, les souffrances de la navigation, l'éclat d'une lumière ardente sur ces vagues mobiles, qui avaient causé la catastrophe. Ainsi, il convenait de laisser les autres pèlerins continuer le saint voyage, de s'arrêter eux-mêmes à La Canée, et d'attendre le passage de quelque vaisseau en route pour Venise, où l'on pourrait essayer les remèdes utiles. Et qui sait ? peut-être le Seigneur permettrait-il qu'on obtînt de la science une guérison prochaine.

Son courage.

Angèle pensait bien différemment. Après les premiers moments d'une émotion légitime, elle se recueillit, et, considérant tout ce que DIEU avait fait pour elle jusque-là, elle ne put se persuader qu'il l'abandonnerait en cette extrémité. Ah ! certes il n'est point ici-bas de malheur plus douloureux que celui qu'elle venait de ressentir. Ne plus voir le beau ciel avec ses astres, sa voûte bleue parsemée d'étoiles, les campagnes, la verdure, les fleuves, les montagnes couvertes de forêts, les troupeaux dans les prés, les monuments dans les villes, les superbes églises élevées à la gloire de Dieu, le peuple fidèle qui s'y presse ; et à la place de tout cela vivre dans une nuit horrible et

sans
douce
avoir
vous
glen
pareil
homme
port
ses m
tourn
Rass
les de
que j
que m
notre
n'aura
lieux
adora
je ven
dérout
plus d
de fixe
sépulc
paix.
cause

Cett
impres
s'emba
et en c
Chacu
l'heure
arrosé
avaien
d'une j
route c

sans fin : qu'imaginer de plus cruel ? Mais aussi quelle douce nécessité de mettre son refuge en DIEU seul ! Après avoir écouté ses compagnons : — « De quoi vous inquiétez-vous ? leur dit-elle enfin. Ne sentez-vous pas que cet aveuglement subit ne peut tourner qu'au bien de mon âme ? Un pareil accident fut autrefois un mystère dans le saint homme Tobie : je pense que c'en est un également par rapport à moi. La patience du patriarche ne fit qu'augmenter ses mérites devant DIEU : j'espère bien aussi que la mienne tournera à la gloire du Seigneur et à ma sanctification. Rassurez-vous donc ; et, loin de reculer, admirons ensemble les desseins de la Providence, qui ne me frappe que parce que je le mérite. Continuons sous ses auspices le voyage que nous avons entrepris, et gardons-nous de jamais perdre notre filiale confiance dans le Père divin. Il est vrai que je n'aurai pas la consolation de voir des yeux du corps ces lieux sacrés que mon Sauveur a honorés de sa présence adorable ; mais du moins, en les touchant de mes mains, je verrai en esprit les scènes de la Passion qui s'y sont déroulées, et mon infirmité même contribuera à m'inspirer plus de recueillement et de dévotion. Je n'étais pas digne de fixer mes regards sur la montagne du Calvaire, sur le sépulcre où reposa le corps de mon DIEU. Avançons en paix. Et comment me consolerais-je jamais d'avoir été cause que votre pèlerinage ne fût point achevé ? »

Cette résignation, ce calme, ce courage, firent une sainte impression sur tous ceux qui en furent les témoins. On s'embarqua donc de nouveau après relâche à La Canée, et en quelques jours on arrivait à la côte de la Palestine. Chacun se jette à genoux, autant pour remercier DIEU de l'heureuse navigation que pour baiser cette terre sacrée, arrosée du sang de l'Homme-Dieu, et dont les échos avaient retenti de la parole du ciel. Angèle était inondée d'une joie comme infinie. Puis la pieuse caravane prit la route de Jérusalem, route où les fatigues ne furent guère

Visite
des
Saints-Lieux.

moindres que celles de la mer. Mais aussi comme on les supportait avec patience, à la pensée du but que l'on allait atteindre! Et quand on aperçut au loin, du haut d'un plateau inégal, derrière un pli de terrain, les tours de la ville sainte, les murs crénelés, les dômes du Saint-Sépulchre, les maisons blanches du mont des Oliviers, ce fut un chant d'allégresse où la voix de notre sainte suppléa à l'organe qui lui manquait. Tous durent redire avec S. Bernard : —

« Je te salue, Cité sainte, tabernacle que le Très-Haut a
 » sanctifié pour sauver en toi le genre humain. Je te salue,
 » Ville du grand Roi, où, presque sans interruption de-
 » puis l'origine du monde, ont éclaté des miracles nou-
 » veaux. Je te salue, maîtresse des nations, reine des
 » provinces, possession des patriarches, mère des pro-
 » phètes, institutrice de la foi, gloire du peuple chrétien.
 » Je te salue, terre promise, qui ne faisais couler autrefois
 » des ruisseaux de lait et de miel que pour tes habi-
 » tants, et qui donnes maintenant à l'univers entier les
 » remèdes du salut, la nourriture de la vie. Terre bonne,
 » excellente, qui, recevant dans ton sein profond la se-
 » mence céleste déposée par DIEU, as produit de si riches
 » moissons de martyrs, et les as multipliés au centuple par
 » toute la terre. Aussi, tous ceux qui t'ont vue, délicieuse-
 » ment remplis, inondés de tes douceurs, proclament la
 » magnificence de ta gloire en face de ceux qui n'ont pas
 » eu ce bonheur, et leur racontent tes merveilles. »¹

On sait qu'en Orient les hôtelleries sont rares, que les pèlerins chrétiens sont reçus dans les couvents des religieux de S. François. Il en était déjà ainsi en 1524. Les Franciscains avaient au mont de Sion une maison qui fut détruite par les Turcs vingt-six ans plus tard, en 1550; et près de cette maison, à une cinquantaine de pas, un hospice pour les femmes, où celles qui venaient en pèle-

¹ S. Bernard. *Ad Milites Templi*, v, 11.

rinage
de S.
elle
l'hab
chang
quell

Ma
princi
éloign
des O
se bon
lassai
mystè
faisait
divin
bras d
du mo
sembl
pieds
les de
c'était
rer et
elle-m
prendre
tout le
soler d
mot, o
telle à

Angl
liques
sions q
ses vis
péniten
avons r
sévéres
Jérusab

rinage étaient confiées aux soins des sœurs du tiers-ordre de S. François. Angèle fut admise dans cet hospice. Comme elle appartenait elle-même au tiers-ordre et en portait l'habit, elle fut reçue avec une particulière charité, qui se changea en respectueuse admiration quand on eut pu voir quelle âme d'élite était cette étrangère.

Malgré son infirmité, Angèle visita les quatre sanctuaires principaux de la Palestine : celui de la Grotte à Bethléhem, éloignée de Jérusalem de huit kilomètres ; celui du Jardin des Oliviers ; puis le Calvaire et le Saint-Sépulcre. Elle ne se borna pas à s'y faire conduire une seule fois ; elle ne se lassait point de prier dans ces lieux qui lui rappelaient les mystères de la bonté divine. Le berceau du Seigneur lui faisait verser des larmes d'attendrissement, à la pensée du divin Enfant couché sur la paille, ou reposant entre les bras de Marie. Au Calvaire, elle gémissait sur les péchés du monde qui avaient demandé une telle victime, et il lui semblait entendre les clous qui s'enfonçaient dans les pieds et dans les mains du Sauveur, en même temps que les dernières paroles qu'il prononça sur la croix. Mais c'était encore plus au tombeau sacré qu'on la voyait pleurer et se frapper la poitrine, en s'accusant d'avoir causé elle-même la mort de Jésus-Christ, et de mériter de prendre place parmi les déicides du Vendredi-Saint. Partout le Seigneur se montrait à elle, comme pour la consoler d'être privée de la vue matérielle des choses. En un mot, on peut aisément conjecturer ce qui se passa en une telle âme en de tels lieux.

Angèle et également la dévotion de se procurer des reliques et des souvenirs propres à raviver toutes ses impressions quand elle serait de retour dans le Milanais. Entre ses visites, elle se livrait à la méditation, à l'oraison, à la pénitence. Loin de rien relâcher des austérités que nous avons racontées, elle se condamna à des jeûnes encore plus sévères. Une telle vie causait une profonde édification à Jérusalem, où chacun en parla bientôt ; et les Pères Fran-

ciscains de Terre-Sainte ont écrit qu'on s'en entretenait encore plus d'un siècle après. Dans son *Histoire et Chronologie de la province de Syrie et de Jérusalem*¹, le P. Francesco-Giovanni de Calorra, mineur observantin, après avoir énuméré les servantes de DIEU qui ont paru dans ces pays, ajoute : « Une autre servante du Seigneur, à la même » époque, honora grandement, dans Jérusalem, le monas- » tère des Tertiaires du mont Sion : elle s'appelait S^{te} Angèle, » de Désenzano. » Texte où l'on remarquera le titre de *sainte* attribué à notre bienheureuse, qui, de fait, n'a été canonisée qu'en 1807. Et c'est ainsi que la sainteté se fait partout reconnaître et vénérer, laissant derrière elle la bonne odeur du bien et l'exhortation à la vertu par la force entraînante de l'exemple.

¹ Imprimée à Venise en 1694 (livre V^e, ch. 27^e).

Lo
ans
sins.
mais
resse
entre
qui a
fin le
tifes
moun
La g
été d
et sa
S. Jé
Quoi
déclin
blisse
possib
rait ;
et s'e
vaiss
proch
Médi

CHAPITRE VII.

NOUVELLES MARQUES DE LA PROTECTION DE DIEU SUR ANGÈLE.

Lorsque Angèle visita la Terre-Sainte, il y avait sept ans seulement que les Turcs en avaient chassé les Sarrasins. C'était bien la même religion, celle de Mahomet, mais non la même race de conquérants. La pieuse sœur ressentait une douleur bien profonde à voir ces lieux sacrés entre les mains des infidèles, grâce aux rivalités odieuses qui avaient empêché les princes chrétiens de mener à bonne fin les nombreuses croisades suscitées par le zèle des Pontifes romains. Elle eût voulu ne plus quitter la Palestine, mourir au lieu où Jésus avait rendu le dernier soupir. La grotte de Bethléhem attirait aussi son cœur : il lui eût été doux d'y fixer son séjour, comme l'avaient fait S^{te} Paule et sa fille Eustochium, au IV^e siècle, sous la conduite de S. Jérôme. Mais ce bonheur ne devait pas être le sien. Quoique aveugle, elle ne pensait pas qu'il lui fût permis de décliner les ordres de la Providence relativement à l'établissement de Brescia. Comment, d'autre part, lui serait-il possible d'y travailler, dans sa triste situation ? Elle l'ignorait ; et pourtant elle ne doutait pas que ce ne fût son devoir, et s'en remettait à DIEU quant aux moyens. Le temps où le vaisseau de Venise allait appareiller pour l'Europe étant proche, la caravane partit de Jérusalem, en direction de la Méditerranée. Cette route a été de tout temps infestée par

Départ
de Jérusalem
pour le retour.

les voleurs : elle l'était alors à tel point, qu'on fut obligé de s'arrêter pendant huit jours au village de Ramlah (l'ancienne Rama), une troupe de pillards occupant la campagne, où ils commettaient quotidiennement vols et assassinats ; même ils attendaient expressément nos pèlerins, dont le passage leur avait été annoncé. Enfin, las de ne les point voir, ou s'imaginant qu'ils avaient pris un autre chemin, les larrons s'éloignèrent, et la caravane put rejoindre le navire et s'embarquer¹.

Le premier point de relâche fut l'île de Chypre, où l'on devait déposer des marchandises. Chypre avait formé, au temps des Croisades, un royaume florissant ; elle appartenait, depuis la fin du siècle précédent, aux Vénitiens. Bientôt, en 1570, les Turcs s'en empareront, pour en faire, par leurs déprédations et leur incurie, un désert plein de tristesse et de pauvreté. De Chypre on vint mouiller de nouveau à La Canée, dans l'île de Crète, où l'on prenait des vivres. C'était là que la sainte avait été soumise à l'épreuve de la cécité, c'était là que sa foi devait être récompensée par une guérison miraculeuse.

Guérison
d'Angèle.

Comme on s'arrêtait un jour entier dans le port, chacun songea à profiter de ce répit pour visiter la ville. Les environs en sont très-beaux, fort bien cultivés ; mais la cité, fortifiée et considérée comme la seconde place militaire de l'île, ne présentait guère d'intérêt à nos voyageurs. Ils apprirent seulement qu'il y avait, dans l'une des églises, une image de Jésus crucifié devant laquelle nombre de grâces singulières avaient été obtenues. Les pèlerins s'y rendirent, conduisant avec eux la sainte aveugle, qui pour rien n'eût renoncé au bonheur de saluer cette image sacrée. Elle se met donc respectueusement à genoux, entourée de ses compagnons de voyage, et entre dans une oraison qui dura

¹ De Jérusalem à Ramlah il y a environ 32 kilomètres, et 40 de Ramlah à Jaffa.

quelqu
l'espr
d'en-h
guéris
festé,
tution
former
doivent
mon co
lonté n
quels j
au jard
ceci, m
assista
vaient
cité un
celles q
d'enten
Dieu ! j
dige : la
sainte p
et on la
dait. On
désorma

La P
jours, u

On ét
année 1
nombre
vénitiens
conservé
temps la
servait a
prodigue
terrible.

quelque temps. Bientôt, comme saisie d'un mouvement de l'esprit de DIEU, animée d'une confiance qui lui vient d'en-haut, pour la première fois elle demande à DIEU sa guérison, et elle le fait à haute voix. — « Vous m'avez manifesté, Seigneur, dit-elle, que je dois travailler à une institution pieuse qui vous fera honorer des hommes et qui formera maintes âmes à la vertu. Cependant, si vos desseins doivent se réaliser, mon DIEU, comment pourrai-je y prêter mon concours, dans les ténèbres où je vis? Ah! si votre volonté n'y contredit pas, daignez me rendre ces yeux sans lesquels je suis incapable de toute action. Du reste, comme JÉSUS au jardin des Oliviers je le répète : que ce ne soit point, en ceci, ma volonté mais la vôtre qui s'accomplisse! » — Les assistants, attentifs à ce qui allait se passer (car ils savaient avoir avec eux une sainte), admiraient sa simplicité unie à tant d'humilité et de foi. Ces prières-là sont celles que DIEU exauce. Aussi ne furent-ils guère étonnés d'entendre Angèle s'écrier, un instant après : « Je vois, mon DIEU ! je vois ! » Chacun s'approche pour s'assurer du prodige : la guérison était complète. Tout le monde se joignit à la sainte pour rendre au Ciel les plus sincères actions de grâces, et on la reporta comme en triomphe au vaisseau qui attendait. On avait vu, jusque-là, l'éminente vertu d'Angèle : désormais on connaissait son pouvoir auprès de DIEU.

La Providence en allait donner, au bout de quelques jours, une preuve nouvelle.

On était parti de l'île de Crète le 4 octobre de cette année 1524, et le gouverneur vénitien de l'île était au nombre des passagers. Deux autres navires, également vénitiens, prirent la mer en même temps, naviguant de conserve avec le bâtiment des pèlerins. Pendant quelque temps la navigation fut favorable; mais l'Adriatique réservait aux voyageurs l'une de ces tempêtes dont elle est prodigue, et qui s'éleva rapidement à l'intensité la plus terrible. Il faut avoir vu de près ces lamentables scènes

Tempête
dans
l'Adriatique.

pour s'en rendre compte. Être là, tout vivant, plein de force, assiégé par la mort, dont une simple et fragile planche vous sépare seule; entendre les craquements du navire, les fureurs du vent, les frémissements des mâts, le déchirement des voiles, les cris des matelots; se sentir soulevé sur des vagues monstrueuses qui semblent vouloir vous précipiter dans les nues, puis retomber brusquement au milieu du gouffre qui s'entr'ouvre, et sans doute ne va plus lâcher sa proie: c'est une extrémité la plus épouvantable peut-être qui soit sous le ciel. Nos voyageurs y furent soumis durant de longues heures, et se crurent bien sûrement perdus. Ceux qui purent rester sur le pont, et il y en eut peu, virent les deux bâtiments qui escortaient le leur faire des efforts désespérés pour lutter, jeter leur lest, abattre leur mâture, se briser contre les rochers, et enfin sombrer, sans que personne pût être sauvé. Or, cette effroyable bourrasque durait depuis trois jours. Le vaisseau survivant retentissait de lamentations, de cris et de suprêmes prières. Que faisait Angèle, pendant ces heures d'agonie? Tranquille, calme de cœur et d'attitude, sachant qu'elle était entre les mains de DIEU, elle pria et elle consolait. De leur vie et de leur mort il serait, disait-elle, ce que la Providence voudrait. Il ne fallait point avoir les sentiments des païens, et croire tout perdu parce que ce corps misérable allait sans doute périr. Est-ce que le ciel ne méritait pas ces combats, ne valait pas ces angoisses? Quelle circonstance plus favorable pour se présenter au tribunal de DIEU qu'au retour d'un saint pèlerinage marqué par la contrition, les actes de parfait amour, la réception des sacrements? N'était-ce même pas une belle grâce que de mourir maintenant? D'ailleurs, on n'était point assuré que le naufrage aurait lieu, et, tant que le bâtiment tenait, on pouvait espérer qu'il triompherait à la fin.

Les passagers s'étonnaient de cette égalité d'âme, de cette résignation, mais ne la partageaient pas. Ils entouraient la bienheureuse; et, après l'avoir écoutée, ils la

conjur
montr
n'emp

Tou

tations

leurs

persév

outr

deux

nuits.

jeté su

en la E

ne pér

aux sic

tomba

la déli

avait é

sinage

bien pe

rates a

consci

soutra

plus un

de l'AL

les mar

ment le

craintes

dant :

contré

aussi,

bons of

avec eu

dant de

Et pou

précéda

de cette

conjurèrent de s'interposer par ses prières. DIEU venait de montrer en Crète qu'elle était puissante auprès de lui : que n'employait-elle ce pouvoir à les préserver du naufrage ?

Touchée de cette confiance comme elle l'était des lamentations d'une foule désespérée, elle se mit à prier selon leurs intentions, et avec un tel recueillement, une telle persévérance, qu'elle ne paraissait plus respirer. Or, en outre des trois jours au bout desquels avaient sombré les deux vaisseaux, la tempête dura six autres jours et six nuits. Le navire allait si bien à la dérive, qu'il fut presque jeté sur les côtes d'Afrique. Angèle devint pleine d'espoir en la bonté de DIEU ; elle affirma à ses compagnons qu'ils ne périeraient pas, et les engagea à unir leurs prières aux siennes. Et en effet, au bout de ces six jours, le vent tomba, l'atmosphère se rassérêna, le soleil vint annoncer la délivrance, et l'on put reprendre la manœuvre, qui avait été abandonnée. C'est alors qu'on s'aperçut du voisinage des côtes de Barbarie, et qu'il s'en manquait de bien peu qu'on ne fût allé donner au beau milieu des pirates algériens : autre péril dont, heureusement, on n'eut conscience qu'au moment où il devenait possible de s'y soustraire. A force de voiles, après les réparations les plus urgentes, on gagna le port de Durazzo, petite ville de l'Albanie ; et là, grâce à DIEU, la pieuse caravane et les marins qui la dirigeaient purent remercier solennellement le Ciel d'avoir échappé à tous ces dangers. Leurs craintes ne s'étaient pas dissipées tout de suite, cependant : car, en pénétrant dans la rade, ils y avaient rencontré plusieurs bâtiments de guerre turcs, réfugiés, eux aussi, à Durazzo ; mais les pèlerins n'en reçurent que de bons offices, à cause du gouverneur de Crète qu'ils avaient avec eux, et qui avait connu à Constantinople le commandant de la flotte musulmane. L'accueil fut donc très-bon. Et pourtant il ne fallait point s'y trop fier : la nuit qui précéda le départ du vaisseau vénitien, quelques bâtiments de cette même flotte infidèle se détachèrent et prirent les

Angèle
en prières.

devants, avec le projet d'attaquer les chrétiens à la sortie du port, pour les emmener en esclavage, suivant la pratique de ces populations barbares. Le lecteur sait que cette abominable piraterie s'est perpétuée, à la honte et à l'immense dommage de l'Europe chrétienne, jusqu'en 1830, et que ce fut l'épée du roi de France Charles X, cette victime des complots révolutionnaires et de la trahison de famille, qui en purgea la Méditerranée. Nos pèlerins, instruits à temps du sort qui leur était préparé, n'osèrent s'éloigner du port. Angèle leur en fit reproche, les exhorta à se confier en Dieu et à partir sans crainte. A peine eut-on mis à la voile qu'un vent favorable commença de souffler, et de telle manière que les pirates furent déjoués, et qu'on atteignit sans accident la petite ville de Città-Nuova, en Istrie, à douze lieues de Trieste; de là, en cinglant à l'ouest, presque en ligne droite, on arriva rapidement à Venise, terme de cette navigation éprouvée ¹.

Sejour
à Venise.

Marc-Antoine Romano désirait s'arrêter quelque temps en cette capitale, où il avait des intérêts à traiter. Notre bienheureuse, craignant de lui être à charge, se retira dans un établissement destiné aux personnes du sexe en route pour quelque pèlerinage, et situé près de la maison des religieuses du Saint-Sépulcre, sous la direction des Mineurs observantins de la province de Terre-Sainte. Pendant ce temps, les pèlerins qui l'avaient eue pour compagne de voyage racontaient par la ville ce qu'ils savaient de ses vertus, ce que Dieu avait fait à sa prière; ils ne tarissaient pas sur son esprit d'austère pénitence, sa tendre dévotion, son inépuisable charité. Ces récits, qui se répétaient de famille en famille, firent d'Angèle l'objet de l'attention publique et de la vénération générale. On s'em-

¹ Plusieurs des images de Ste Angèle la représentent avec les vêtements du pèlerin, entre autres la statue qu'on lui a dressée à Disenzano, sa ville natale.

pressai
sa pres
révolte
de la s
toujour
rables n
notre sa
de Veni
Là se n
la conn
mais la
piété, d
liciter d
raient é
voir et d
personn
Venise l
moyens
dresser
s'aperce
faibles, l
bonheur
d'elle por
tendance
plairait d
teté, cet
compare
époque,
Église, c
dit-on, o
envoyés
n'aurait
des malh
tournerai
qu'enfin
Rien,

pressait autour d'elle pour entendre sa parole et jouir de sa présence. Et c'était le moment où le protestantisme en révolte accusait l'Église catholique d'avoir perdu la tradition de la sainteté comme celle de la vérité ! Le Seigneur sait toujours opposer aux mensonges de ses ennemis les admirables réalités de son œuvre ici-bas. Ce concours auprès de notre sainte fit naître la pensée de la rapprocher du centre de Venise, et de l'inviter à résider à l'hôpital des Incurables. Là se multiplia encore le nombre de ceux qui voulaient la connaître. Quelques-uns venaient par simple curiosité, mais la plus grande partie obéissaient à un sentiment de piété, désireux d'exposer leurs besoins spirituels, de solliciter des conseils, d'obtenir des prières ; et tous se retiraient édifiés et heureux de ce qu'il leur avait été donné de voir et d'entendre. De-là naquit dans la ville, parmi les personnes religieuses et influentes, le désir de conserver à Venise le trésor qui leur était envoyé. On délibéra sur les moyens, et l'on n'en découvrit pas de meilleur que de s'adresser à la charité d'Angèle. On n'avait pas eu de peine à s'apercevoir de sa tendre compassion pour les pauvres, les faibles, les malades, dont le soulagement était son plus vif bonheur. Quelques habitants furent donc députés auprès d'elle pour lui offrir, au nom des administrateurs, la surintendance de celui des établissements de secours qu'il lui plairait de choisir. On aime à voir ce respect pour la sainteté, cette intelligence des intérêts de l'âme ; et, quand on compare ces dispositions avec celles de notre malheureuse époque, si enviense, si défiante à l'égard de la sainte Église, on se prend à regretter des temps, moins civilisés, dit-on, où le bon sens n'avait pas fait banqueroute. — Les envoyés exposèrent à notre bienheureuse que jamais elle n'aurait une occasion meilleure de se dévouer au service des malheureux ; qu'en une telle situation elle ne se détournerait point de sa vie de retraite et d'oraison, et qu'enfin Venise la suppliait d'accepter cette offre.

Rien, assurément, ne pouvait être plus flatteur pour

Angèle : le patriarche même avait joint ses sollicitations à celles de l'administration laïque ; et d'ailleurs, nulle part en effet elle ne pouvait trouver une occupation qui répondit aussi bien à son attrait intérieur. Mais elle ne perdait point de vue la grande entreprise à laquelle Dieu l'appelait à Brescia, entreprise qui s'imposait à sa pensée chaque jour davantage, et elle refusa modestement l'honneur qui lui était présenté. — C'était bien une sainte chose que cette surintendance d'œuvres pareilles ; et néanmoins, si la bienheureuse eût accepté, beaucoup de pauvres eussent été soulagés sans doute, mais combien ce soulagement momentané était-il inférieur à l'immense apostolat des âmes qui devait sortir de l'institution des Ursulines ! O desseins de Dieu, il faut vous adorer toujours. Plusieurs de ceux qui admiraient Angèle, dans cette grande cité de Venise, estimèrent vraisemblablement qu'elle résistait à l'appel divin : elle y obéissait pleinement, au contraire.

Retour
à Brescia.

C'est pourquoi, redoutant de nouvelles instances, elle partit le soir même, et reprit le chemin du lieu où la volonté divine avait marqué le centre de son action. Accompagnée de Marc-Antoine et de Biancozi, elle se mit secrètement en route, priant pour ceux qui avaient eu confiance en sa charité, pour ceux qui en avaient besoin, pour la grande fondation qu'elle allait entreprendre, pour ceux qui l'attendaient dans sa patrie, pour toute l'Église, alors déchirée par les faux prophètes du luthéranisme. Brescia la revit le 25 novembre, six mois après son départ pour la Palestine. Ce fut une joie sincère. Tous l'aimaient, tous avaient foi dans les bénédictions qui s'attachaient à la sainte, tous espéraient d'elle pour l'avenir quelque chose dont on avait le pressentiment sans le bien définir. Et c'est un trait merveilleux de la conduite de Dieu sur ce monde, trait qui se voit partout avec les saints, que ce triomphe d'une humble fille dans une cité importante, dû au seul éclat de sa vertu.

La
nouve
épreu
On co
lorsqu
pèleri
rendu
trois f
de la c
fixerai
elle en
séder?
rober
On la
revenir
nous p
gagem
Le m
voyage
catholi
grand j
face V
fixa le

CHAPITRE VIII.

PÈLERINAGE A ROME A L'OCCASION DU JUBILÉ —
SÉJOUR A CRÉMONE.

La satisfaction des habitants de Brescia de posséder de nouveau l'ange de leur ville fut soumise à une seconde épreuve, qui du reste devait moins durer que la première. On conçut de nouvelles craintes de perdre Angèle Mérici lorsqu'on apprit qu'elle avait l'intention de compléter le pèlerinage aux Lieux-Saints par celui de Rome. Une fois rendue au tombeau des Saints Apôtres, dans cette capitale trois fois vénérable et sainte du monde catholique, auprès de la chaire de vérité, au centre de la vie de l'Église, n'y fixerait-elle pas la tente de ses derniers jours? penserait-elle encore à ceux qui se faisaient une gloire de la posséder? son humilité même n'aimerait-elle pas à se dérober aux honneurs qu'on lui rendait dans sa patrie? On la supplia donc, puisqu'elle s'éloignait encore, de revenir aussi fidèlement qu'elle avait fait déjà, et tout nous porte à croire que, dans sa charité, elle en prit l'engagement.

Le motif qui décidait la sainte à cette absence et à ce voyage était la publication du jubilé accordé au monde catholique, en 1525, par le pape Clément VII. Le premier grand jubilé séculaire avait été institué en 1300 par Boniface VIII. Clément VI, dans le milieu du même siècle, en fixa le renouvellement à cinquante ans, et y attacha défini-

Le jubilé
de 1525.

tivement le nom de *jubilé*. Paul II et Sixte IV, qui se succédèrent sur le siège pontifical vers 1470, réduisirent encore la période à vingt-cinq ans, règle qui a persévéré dans l'Église. Le jubilé de 1525 était donc le troisième de l'institution nouvelle : 1475, 1500, 1525. On ne s'imagine guère, de nos jours, l'empressement des fidèles de tous les pays à profiter de cette grâce, dans les siècles de foi ; on a vu, en pareille circonstance, jusqu'à trois cent mille pèlerins à la fois dans Rome, où toutes les mesures de charité étaient prises pour les recevoir en frères ¹. Depuis longtemps, du reste, Angèle souhaitait de visiter la ville sainte, de s'agenouiller sur le tombeau de S. Pierre, de S. Paul, et de tant de martyrs dont les reliques peuplent les sanctuaires romains. Elle n'attachait pas moins de prix à une bénédiction directe du Saint-Père, qui fortifierait son courage dans la grande œuvre de sa vie. N'est-ce pas là, en effet, l'un des plus puissants attraits du pèlerinage de Rome, si doux à toute âme chrétienne ?

Angèle
à Rome.

Les routes se couvraient de pèlerins. On partait en famille, par troupes nombreuses, en récitant des prières, en chantant des psaumes et des cantiques, en écoutant de temps à autre la voix des prêtres qui faisaient entendre leurs exhortations. Angèle ne fut guère embarrassée pour trouver des compagnons de route, car Brescia lui en fournissait de nombreux : elle se joignit à deux vénérables prêtres et à quelques autres personnes pieuses, avec qui elle arriva heureusement à Rome. Il ne serait pas facile d'exprimer quels furent les transports de sainte allégresse et la consolation intérieure qu'elle ressentit en entrant dans cette ville, et ce n'est qu'en les comparant aux mouvements de son cœur, aux approches de Jérusalem, que l'on peut s'en former une idée.

¹ Plusieurs de ces institutions charitables existaient encore avant l'invasion des Piémontais, en 1570.

Clément VII occupait alors la chaire de S. Pierre. Il était, comme Léon X, de la famille des Médicis. De grands événements se passèrent sous son pontificat, commencé en 1523, après la mort du pieux pape Adrien VI, le dernier souverain-pontife non italien qu'ait eu l'Église. Peu de temps après le jubilé, en 1529, Clément devait voir sa capitale envahie par les troupes de Charles-Quint, qui renfermaient beaucoup de luthériens allemands, et sacagée pendant plusieurs mois. L'histoire a enregistré ce détail, que des soldats de cette secte, s'étant saisis des habits du pape et de ceux des cardinaux, s'assemblèrent dans le conclave revêtus de ces ornements sacrés, et que, par une criminelle bouffonnerie, après avoir dégradé Clément VII, ils élurent à sa place l'hérésiarque Luther. Clément resta plus de six mois assiégé dans le château Saint-Ange. Ce fut lui qui, en 1534, lança l'excommunication contre Henri VIII, l'auteur du schisme d'Angleterre. Tous ces malheurs ne pouvaient guère se prévoir lorsque notre bienheureuse, occupée à faire ses dévotes stations aux divers sanctuaires, se plongeait dans les consolations de sa piété et dans le trésor ouvert des indulgences de l'Église.

Elle n'était arrivée que depuis peu de jours, lorsqu'une heureuse circonstance lui procura la rencontre de Pierre de la Pouille, attaché au service du Souverain-Pontife, et qui avait fait avec elle une partie du pèlerinage de Terre-Sainte. Celui-ci, qui avait conçu la plus haute estime de la sainte fille, et qui, pendant la périlleuse et longue navigation de Jaffa à Venise, avait été témoin de ses rares vertus, se montra joyeux de la revoir, lui fit ses offres de service, et se chargea de lui procurer l'occasion de baiser les pieds au Vicaire de Jésus-Christ, et de recevoir sa bénédiction. Cette faveur était sans contredit la plus signalée qu'il pût procurer à sœur Angèle, comme c'était aussi ce qu'elle désirait davantage. Le Saint-Père, informé en détail des grâces dont le Ciel favorisait sa servante, et

Clément VII.

Audience
du Souverain-
Pontife.

appréciant la supériorité de son mérite, l'invita instamment à se fixer à Rome; et, pour parvenir plus efficacement à l'y déterminer, il chercha à intéresser son ardente charité, en lui offrant la direction en chef de tous les hôpitaux et conservatoires destinés au soulagement des malheureux, et à procurer aux personnes des deux sexes des secours spirituels et temporels. Il fallait que notre sainte eût une idée parfaitement arrêtée sur la volonté de Dieu, qui pouvait ici lui sembler se manifester dans un sens différent du premier, puisqu'elle déclina respectueusement cette offre. Elle répondit par de si bonnes raisons, et les exposa avec tant d'humilité, que le Pontife ne crut pas devoir faire de plus grandes instances, et lui permit de retourner dans sa patrie, où Dieu disposait tout pour l'établissement de la nouvelle compagnie religieuse dont elle devait être la fondatrice. On touchait, effectivement, au terme souhaité.

Retour
à Brescia.

Toutefois, quelques années allaient encore s'écouler avant la conclusion. Rentrée à Brescia, Angèle y continua sa vie de retraite, de prières, de méditation et de charité. En plusieurs occasions, elle fit voir que Dieu était avec elle et lui communiquait des lumières surnaturelles, même dans l'ordre de la vie commune. Ainsi, un chanoine de la ville, qui était son parent, étant venu pour lui rendre visite : « Ouvrez, dit-elle à sa compagne, ouvrez à mon parent qui vient ici pour me parler. » L'ecclésiastique, étant à quelque distance de la maison, entendit cet ordre et en fut étonné, car certainement Angèle n'avait pu l'apercevoir par la fenêtre; mais sa surprise augmenta lorsque celle-ci, lui mettant sous les yeux le tableau fidèle de sa conduite passée, lui rapporta avec précision toutes les circonstances de sa vie, comme si elle en eût été le perpétuel témoin. Pénétrant les replis de son cœur les plus secrets, elle lui fit connaître l'état présent de son âme, ajoutant à son exposé ce qui était le plus capable de l'animer à la vertu et de le porter à la perfection de l'esprit sacerdotal.

alc
Ph
Fr
Qu
de
nou
son
des
de
naï
la
nou
occ
Sai
voy
sent
lèvr
disg
tatic
expr
ont
mon
la p
épro
idée
cher
Ciel
venti
point
vaine
qu'il

La
multi
saisi

Le duché de Milan, dont Brescia faisait partie, traversait alors des crises politiques que nous rappellerons tout-à-l'heure. Ces crises avaient amené à Brescia le dernier duc, François Sforza, poursuivi par les armées de Charles-Quint. Le prince avait demandé asile aux Pères Ermites de Saint-Barnabé. Dans cette retraite, il entendit de nouveau parler de sœur Angèle, de ses grandes vertus, de son crédit près de DIEU, du bien qu'elle faisait à tous et des consolations que trouvaient auprès d'elle toute sorte de misères et d'afflictions. Il désira plus vivement la connaître, et la fit prier de bien vouloir le visiter. La charité de la sainte ne pouvait se refuser à cette démarche. Déjà nous avons dit que François Sforza, dans une précédente occasion, l'avait mandée, et que, en route pour la Terre-Sainte, elle n'avait pu répondre à cet appel. Le duc, en la voyant, fut ému d'un sentiment de vénération; mais ce sentiment s'éleva encore lorsqu'il entendit sortir de ses lèvres les paroles les plus propres à le reconforter en sa disgrâce, les conseils les plus sages, de touchantes exhortations à la patience, à la résignation, à la foi en DIEU. Il exprima le dessein de lui révéler son intérieur (les saints ont cette puissance sur les âmes), et il la pria d'être son moniteur spirituel, et en même temps auprès du Seigneur la protectrice de sa famille et de son peuple durement éprouvé. Angèle, confuse que le prince pût avoir cette idée de son mérite, répondit qu'elle était une pauvre pécheresse, dépourvue du moindre droit d'être écoutée du Ciel, qu'il ne fallait rien fonder sur sa misérable intervention. François déclara néanmoins qu'il ne la laisserait point sortir qu'elle ne lui fit toutes ces promesses; et, vaincue par la charité, l'admirable fille s'engagea à tout ce qu'il voulut.

La guerre se poursuivait, accumulant les désastres, multipliant les victimes. Chacun, dans le Milanais, était saisi de crainte. Pour en comprendre l'origine et la cause,

Le duc
de Milan.

Angèle
à Crémone.

remontons brièvement le cours des années qui viennent de s'écouler.

Affaires
de Milan

Pendant le XII^e siècle, Milan avait été la ville la plus peuplée et la plus importante de la Lombardie, avant les hostilités de l'empereur Frédéric Barberousse, qui la ravagea cruellement. Relevée de ses désastres après la victoire de Légnano, qui humilia et chassa Barberousse, en 1176, elle ne cessa pas de faire partie de l'empire d'Allemagne, avec de larges franchises. Au XIV^e siècle, les Visconti s'emparèrent du pouvoir, et en 1395 l'un d'eux, Jean-Galéas, obtint de l'empereur Wenceslas le titre de duc de Milan, et, pour s'assurer une protection sérieuse, maria sa fille Valentine à Louis de France duc d'Orléans, frère du roi Charles VI, et stipula expressément que, à défaut de prince né de lui, Valentine et ses héritiers seraient aptes à succéder au duché de Milan. Ce fut cette clause qui devint la source des guerres sanglantes dont le Milanais fut le théâtre sous Louis XII et François I^{er}. Le dernier Visconti mourut en 1449, et les Sforza, ne tenant aucun compte des droits de Valentine Visconti, se firent proclamer ducs de Milan. La France prit les armes, descendit les Alpes, combattit avec des chances diverses; et nous avons vu dans le siège de Brescia, en 1512, l'un des épisodes fameux de cette lutte. A l'époque où nous sommes arrivés (1529), François I^{er} a été vaincu et fait prisonnier à Pavie. Charles-Quint remporte victoire sur victoire. Les armées impériales sont répandues dans toute la haute Italie pour affermir l'autorité du vainqueur, et dernier des Sforza, François, qui plus tard légua en mourant ses États à l'empire d'Allemagne, a été contraint de se réfugier à Brescia.

On s'attend chaque jour à un nouveau siège de cette ville, dont la situation et la richesse font un point stratégique de premier ordre. Aussi plusieurs des habitants pensent-ils à la quitter, au souvenir des horreurs commises en 1512, qu'on craint de voir se renouveler. Parmi

eux était Augustin Gallo, citoyen distingué. Il choisit Crémone pour s'y abriter avec tous les siens, tant que durerait le péril. Crémone, située au midi de Brescia, sur le Pô, est à une petite distance, et le voyage s'en pouvait faire en un jour. Gallo estimait grandement sœur Angèle, mais elle était plus chère encore à Hippolyte sa sœur, veuve d'une vertu exemplaire, qui la consultait souvent et s'entretenait volontiers avec elle des vérités et des vertus chrétiennes. Ni l'un ni l'autre ne voulurent se séparer de leur sainte amie, et ils lui proposèrent de les accompagner dans leur retraite momentanée. Ils emmenèrent également Jérôme Patengola, avec qui ils étaient unis d'amitié. Tous ensemble arrivèrent à Crémone dans le courant de septembre, et y prirent pour logement une maison de la rue Saint-Victor. Les historiens observent que le sentiment du danger personnel ne fut pour rien dans la détermination de la sainte : ce qu'elle chercha, ce fut la liberté de ses pieux exercices ; car elle prévoyait combien ils lui seraient difficiles dans une ville envahie par les soldats.

En cet autre séjour, sa réputation de sainteté lui attira le respect général, source d'incessantes visites, chacun étant aise de la voir de près, et de s'entretenir avec une si admirable servante de Dieu. Gallo, par la suite, racontait que du matin au soir la maison ne désemplassait pas, et que dans la foule on voyait même des ecclésiastiques et des religieux, avides de consulter Angèle sur l'état de leur âme. Ces mœurs, hélas ! ne sont plus les nôtres ; et c'est par-là que des temps bien mauvais à d'autres égards l'emportent sur le nôtre : on y avait du moins le culte de la partie supérieure et immortelle de l'homme ! Le duc François Sforza, suivi de sa cour et de beaucoup de seigneurs milanais, s'était aussi transporté à Crémone, et il profita à son tour des bons avis de notre sainte, comme il le lui avait promis à Brescia. Il y a plus : des notes recueillies par le P. Salvatori disent qu'il vint de Milan un certain nombre de hauts personnages expressément

Concours
auprès
de la sainte.

pour voir Angèle et s'assurer de la vérité des choses édifiantes qu'on disait d'elle ¹.

Les lumières
divines.

Et admirons ici, de nouveau, cette lumière communiquée par la grâce à une simple fille qui jamais n'avait étudié ni la philosophie ni même les lettres élémentaires. DIEU, véritable inspirateur des âmes qui vivent en lui, se plaît à ces prodiges. Une femme de génie, M^{me} de Staël, protestante cependant, en a été frappée. « Les mystiques, » écrit-elle, pénètrent avec une sagacité inconcevable dans » tout ce qui fait naître en nous la crainte ou l'espoir, la » souffrance ou le bonheur; et nul ne remonte comme eux » à l'origine des mouvements de l'âme. Il y a tant d'intérêt » à cet examen, que des hommes même assez médiocres » d'ailleurs, lorsqu'ils ont dans le cœur la moindre dispo- » sition mystique, intéressent et captivent par leur entretien » comme s'ils étaient doués d'un génie transcendant. Ce » qui rend la société si sujette à l'ennui, c'est que la » plupart de ceux avec qui l'on vit ne parlent que des » objets extérieurs, et dans ce genre le besoin de l'esprit » de conversation se fait beaucoup sentir; mais la mysti- » cité religieuse porte avec elle une lumière si étendue, » qu'elle donne une supériorité morale très-décidée à ceux » mêmes qui ne l'avaient pas reçue de la nature. Ils s'ap- » pliquent à l'étude du cœur humain, qui est la première » des sciences, et se donnent autant de peine pour con- » naître les passions, afin de les apaiser, que les hommes » du monde pour s'en servir. ² » Et dans un autre passage elle observe que souvent le frère portier du dernier monastère en sait plus sur la nature humaine que de vantés philosophes.

De ces communications avec sœur Angèle résultèrent

¹ *Vita della santa Madre Angela Merici*, p. 39 (Roma, 1807).

² *De l'Allemagne*, 4^e partie, chap. 1^{er}. — M^{me} de Staël (fait trop peu

connu) est morte catholique. Nous en tenons l'assurance de l'une de ses plus illustres amies, qui l'assista dans ses derniers jours, M^{me} la princesse Borghèse douairière.

plusieurs conversions signalées, et plus encore de changements de vie en des personnes qui de l'indifférence ou de la tiédeur passèrent aux pratiques d'une fervente et fidèle piété.

En donnant aux autres des avis pour leur sanctification, notre bienheureuse se gardait de négliger la sienne. Dévorée chaque jour davantage du désir d'unir tout son être à Jésus crucifié, et d'expier elle-même pour tant de péchés commis dans ces guerres interminables, pressée aussi d'attirer la miséricorde divine sur son malheureux pays, elle se livra à des austérités nouvelles, à des privations et à des jeûnes excessifs, qui minèrent sa santé délicate, et déterminèrent enfin une très-grosse fièvre dont le médecin augura mal. C'était peu de temps après un songe qui l'avait préoccupée : il lui avait semblé voir S^{te} Ursule, l'illustre martyre de Cologne, qui l'animait à établir sa congrégation, et lui reprochait même de trop différer. Nous consignons ce détail, parce qu'il fera comprendre pourquoi, plus tard, l'ordre nouveau adoptera le patronage et le nom de Sainte Ursule. Mais qu'y avait-il à tenter en un pareil moment, et n'était-on pas obligé de différer encore jusqu'à la conclusion de la paix?

Les mortifications d'Angèle, à ce moment de sa vie, allaient jusqu'à jeûner tous les jours, si ce n'est le dimanche; elle ne mangea qu'une fois par jour, de l'Ascension à la Pentecôte. Lorsque la fièvre l'eut réduite à prendre le lit, on vit le mal empirer promptement, et la fièvre menacer de tourner en phthisie. Le médecin déclara dès-lors qu'il regardait la mort comme prochaine. Jérôme Patengola se chargea d'annoncer cette sentence à la malade, afin qu'elle disposât tout pour le grand voyage de l'éternité. Ceux qui l'entouraient ne pouvaient cacher leurs gémissements et leurs regrets; les larmes baignaient tous les visages. Angèle, qui s'en aperçut, s'oubliait elle-même, s'empressait de consoler ses amis, et ne perdait

Maladie
de la sainte.

rien de sa parfaite tranquillité. Elle ne souffrait pas qu'on la plaignît. « Quand, disait-elle, on a sous les yeux la croix douloureuse où JÉSUS endura tant de tortures, comment penser à soi-même? Que si le Saint des saints n'a pas voulu être épargné quand il s'agissait du salut des hommes, de quel droit une pécheresse reculerait-elle devant la peine? » Ce n'était point la mort qui l'effrayait, mais les jugements du DIEU de toute sainteté, qui ne peut tolérer dans ses créatures la moindre tache. Elle suppliait donc que l'on priât avec elle et pour elle, au lieu de se lamenter. De son bon maître elle espérait tout.

Avec une simplicité qui ne se comprend qu'entre de telles âmes, le bon Patengola se mit d'avance à composer, en beaux vers italiens, l'épithaphe de celle qui allait mourir, et la lui apporta pour avoir son approbation. Il ne l'obtint point de l'humble malade, à cause des louanges qui lui étaient accordées dans cette pièce. Elle était ainsi rédigée :

« *Ici a été ensevelie et repose celle qui eut le nom d'Angèle,*
avec les œuvres et le langage des anges. Vierge, elle
vécut dans une cellule obscure, et y jouit de la vraie
paix de l'âme. Servante chérie et soumise de DIEU, elle
n'aima point ce qui plaît aux sens. Et maintenant elle vit
heureuse au ciel, la tête ceinte de la couronne du
triomphe, parui les célestes esprits. »¹

Or, quand notre sainte, qui avait alors cinquante-quatre ans, connut enfin par tous ces apprêts que son heure ne pouvait tarder, elle fut prise d'une émotion de joie si grande, son âme se livra à une telle allégresse en pensant au bonheur de voir DIEU, que le corps s'en ressentit, et que, le Seigneur l'ordonnant ainsi, ce fut l'approche même

¹ En voici le texte authentique :

*Quella che il nome, l'opre et la favella
 D'Angela liene qui sepolta giace.
 Vergine vissè in taciturna cella,
 Godendo ivi la vera interna pace.*

*Di Dio diletta et obbediente ancella,
 Nemica fu di ciò che al senso piace.
 Or vive lieta in cielo, coronata
 Di palme il crin, fra gl'angeli beata.*

Guérison
inattendue.

de la m
l'expres
pisseme
de la dé
la voir d
sur elle
son ord
cette he
attester
peu près
dresse e
lui appo
l'heure.
que de l
pas trou
sépulcre
dispositi
nous mo

Varall
pied des
mont Ro
un sanct
où les p
disposé p
distance
nom, on
représent
une ving
statues e
stigmatis
Montagn
par un p
là sa piét
forme du
Vois dou

de la mort qui la rappela à la santé. Elle venait, après l'expression de ces sentiments, de tomber dans un assoupissement que chacun regarda comme le dernier symptôme de la décomposition intérieure; on ne s'attendait plus qu'à la voir expirer. Les desseins qu'on avait crus ceux de DIEU sur elle étaient donc pure illusion! la vision relative à son ordre avait donc été un rêve! tout s'évanouissait à cette heure! Non: le Ciel fera un autre prodige pour attester que le premier fut vrai. L'assoupissement dura à peu près un quart d'heure; puis, se réveillant, Angèle se dresse et appelle les dames Gallo et Patengola, pour qu'on lui apporte ses vêtements, car elle veut se lever sur l'heure. — « Hélas! je suis guérie, leur dit-elle. Je n'ai vu que de loin le paradis où j'aspirais; le Seigneur ne m'en a pas trouvée digne encore. Nous irons ensemble au *saint sépulcre* du mont Varallo pour bénir DIEU dans toutes les dispositions de sa providence, toujours aimable, soit que nous mourions soit que nous vivions. »

Varallo est une petite ville de quatre mille âmes, au pied des Alpes, au sud-ouest du lac Majeur, et près du mont Rose, dans la circonscription de Novare. On y trouve un sanctuaire de la T.-S^{te} Vierge, fameux dans toute l'Italie, où les pèlerins affluaient en tel nombre qu'on avait tout disposé pour en loger plusieurs milliers à la fois. A quelque distance de la ville, vers Orta, sur le petit lac du même nom, on venait alors d'achever le magnifique travail de la représentation des lieux de la passion du Sauveur, dans une vingtaine de chapelles renfermant des groupes de statues et des fresques rappelant des scènes de la vie du stigmatisé S. François d'Assise. C'est ce qu'on appelle la Montagne-Sainte ou le *Sacro-Monte*. Rendue à la santé par un prodige, la sainte convalescente désirait satisfaire à sa piété, et pouvoir jouir de la vue effective, quant à la forme du moins, de cette montagne du Calvaire et de cette Voie douloureuse dont la perte des yeux l'avait privée

Pèlerinage
à Varallo.

durant son voyage en Palestine. Elle ne tarda pas à se mettre en route, en compagnie de Marc-Antoine Romano, et de quelques autres personnes de profonde religion. On prit la voie de Crème et de Lodi, afin de passer par Soncino, bourg considérable, aussi peuplé que Varallo, et d'y rendre visite à la bienheureuse Stéphanie de Quinzani, qui vivait encore.

Stéphanie
de Quinzani.

Née sur le territoire de Brescia en 1437, cette admirable religieuse était dans sa soixante-douzième année. Elle avait fondé à Soncino le monastère de S.-Paul, de l'ordre de S. Dominique, et sa réputation de sainteté s'étendait au loin. Angèle, qui la connaissait et avait été avec elle en relations, souhaitait beaucoup de lui ouvrir sa conscience, et probablement plus encore de l'entretenir des moyens pratiques d'asseoir une fondation religieuse. Ces deux belles âmes étaient faites pour se comprendre; et notre sainte sortit de cette entrevue avec un redoublement d'amour de DIEU, d'impatience de lui gagner des cœurs.

Son ravissement fut grand à Varallo. Elle y remit entre les mains de DIEU l'important dessein dont l'exécution ne pouvait plus être différée. La paix allait être conclue; le Souverain-Pontife était libre dans Rome; et puis, la diffusion des erreurs protestantes qui ravageaient l'Allemagne depuis 1517, et qui commençaient à s'infiltrer dans le nord de l'Italie, rendait plus pressante la nécessité de fortifier contre elle la jeunesse par une éducation solidement chrétienne.

Cette paix si désirée, Angèle l'annonça comme prochaine, à Varallo même, au sortir de ses prières. Peu de semaines après, Charles-Quint traitait avec Venise et Milan, et le 24 février suivant (1530) il était solennellement couronné à Bologne par Clément VII. L'Italie respirait.

CHAPITRE IX.

COMMENCEMENTS DE L'ORDRE DES URSULINES.

Les malheurs de la guerre ayant donc cessé, Angèle, qui était revenue à Crémone, en partit pour rentrer à Brescia, après une absence de six mois¹. Augustin Gallo et sa sœur Hippolyte firent de vives instances pour la recueillir dans leur maison, et notre bienheureuse consentit à habiter quelque temps avec eux; mais bientôt elle se détermina à prendre un appartement particulier, afin d'être plus libre pour l'accomplissement de sa mission, et vint se loger près de l'église de Saint-Barnabé. Tout se disposait peu à peu. Nous l'avons dit, née en 1474, la sainte avait dépassé l'âge de cinquante-six ans, et l'heure approchait où les forces allaient lui manquer pour de tels travaux. Depuis si longtemps qu'elle les méditait, qu'elle implorait sur eux le secours de Dieu, ses projets avaient mûri; il n'y avait plus en elle la moindre hésitation. Cependant, encore effrayée par les difficultés majeures qu'elle entrevoyait, et aussi par les réclamations de son humilité, qui ne se faisait point à l'idée de gouverner une association de vierges nombreuses, elle voulut prendre les conseils d'un religieux plein de vertu, le P. Séraphin de Bologne, directeur de sa conscience. Elle lui ouvrit son âme avec cette franchise qui lui était

Angèle
à Brescia.

¹ Et non de trois ans, comme le | *de Sainte-Ursule* (Paris et Orléans,
dit l'auteur de l'*Histoire de l'Ordre* | 1776), t. I, p. 46.

naturelle; elle lui rendit compte de toutes ses pensées, de toutes les merveilles et particularités de sa vie, mais surtout de la vision qu'elle avait eue autrefois.

L'homme de DIEU jugea d'abord qu'il y avait en tout cela bien de l'extraordinaire. Craignant de donner dans l'illusion et d'y entretenir sa fille spirituelle, il prit du temps pour examiner ce dernier événement, qui lui paraissait de la plus grande importance. Il exigea d'Angèle de longues épreuves; il l'engagea à redoubler ses prières, et il en fit lui-même, pour obtenir là-dessus les lumières du ciel. Enfin, voyant que la sainte fille persistait et dans ses récits et dans son humilité, il lui déclara que non-seulement il approuvait, pour ce qui le regardait, le projet de sa compagnie, mais que, ayant pour elle des preuves si marquées de sa vocation, il était d'avis qu'elle ne différerait pas davantage de mettre la main à cette louable entreprise.

Choix
des premières
compagnes.

Notre bienheureuse ne fut pas médiocrement satisfaite d'une décision qui lui paraissait, à bon droit, une manifestation nouvelle et patente de la volonté divine. Elle commença donc par s'associer douze des plus vertueuses filles de la ville. L'histoire doit recueillir avec respect les noms de ces élues d'Angèle, fondement et premiers instruments de la famille immense que nous verrons promptement s'étendre et couvrir de ses essaims bénis presque tous les pays du monde catholique. C'étaient : *Simonne Borni, Catherine Dolce* et sa sœur *Dominique, Dorosille Zinelli, Pellégrine Casali, Claire Gaffuri*, les deux sœurs *Paule et Laure Peschieri, Barbe Fontana, Claire Martinengo, Marguerite dell' Olmo* et *Marie Bartoletti*¹ : tous noms estimés dans Brescia. Angèle les adopta pour ses filles spirituelles et les fit participer à ses exercices de piété;

¹ La plupart de ces noms ont été défigurés par l'historien français que nous venons de citer. Nous

les rétablissons d'après les textes italiens.

et, dési
partit a
fois enc
à la sai
complit
véne
Maitre.
que la f
ses vues
davanta
tant fait

Ces de
les sach
clef de t
grégation
ensemble
presque
joindre à
et surto
l'éducati
n'ont poi
sans être
qui ne le
telligence
c'est-à-
plus rich
de dire d
forme qu
besoin d'
de lui-m
trouver le
La religio
seigne à
le calcul;
elle dirig

et, désireuse d'obtenir une bénédiction dès le début, elle partit avec elles pour un second pèlerinage à Varallo. Cette fois encore, Augustin et Hippolyte Gallo s'y joignirent à la sainte caravane. On était en 1532. Le voyage s'accomplit heureusement; les prières furent ferventes, et l'événement fit voir qu'elles avaient touché le cœur du bon Maître. Ce fut là aussi, en face des scènes de la Passion, que la fondatrice développa l'étendue de ses desseins et de ses vues, qui avaient pour objet d'aimer et de faire aimer davantage le DIEU que les hommes oublient après qu'il a tant fait pour eux.

Ces desseins et ces vues, il est nécessaire que le lecteur les sache à son tour et les comprenne bien, s'il veut avoir la clef de toute cette histoire. Il s'agissait de former une congrégation vouée à la vie d'oraison et à la vie d'action tout ensemble. Les sœurs devaient prier beaucoup, méditer presque autant que dans les ordres contemplatifs, et joindre à ces occupations intérieures celle de l'instruction et surtout de l'éducation des petites filles. L'instruction! l'éducation! deux mots qui semblent se confondre, et qui n'ont point la même signification. On peut savoir beaucoup sans être *élevé*, dans la dignité de ce mot. Qui ne le sent, qui ne le voit tous les jours? L'instruction est affaire d'intelligence, l'éducation est la lumière et le rempart du cœur, c'est-à-dire tout l'homme, puisque nous n'avons pas de plus riche expression, pour louer un homme éminent, que de dire de lui : « C'est un grand cœur. » Or, le cœur ne se forme que par la religion. C'est une vérité qui n'a pas besoin d'être démontrée; chacun de nous la sent au fond de lui-même, et il suffit de regarder autour de soi pour en trouver les plus abondantes et les plus concluantes preuves. La religion, d'ailleurs, n'est point une science que l'on enseigne à certaines heures, comme l'histoire, la littérature, le calcul; elle préside à toutes les pensées de l'homme, elle dirige toutes ses actions, elle enveloppe son être tout

Idee
de l'institut.

entier : elle doit donc être, bien plus qu'une leçon orale, une atmosphère morale. Sans religion vous n'aurez point d'éducation, sans éducation vous n'aurez point de nobles cœurs, sans nobles cœurs point d'hommes. Il faut tendre vers DIEU pour représenter ici-bas une créature couronnée d'intelligence, être réchauffé par le regard de DIEU pour valoir quelque chose. C'est pourquoi, on aura beau faire, l'Église, parlant au nom de DIEU, reliant l'homme à DIEU par ses sacrements et par le culte, est et restera toujours la grande, la vraie institutrice des nations. Elle seule peut se faire ouvrir les portes du cœur, et verser dans ce cœur, avec les clartés célestes, le baume de vie qui conserve, purifie, agrandit, fortifie. Elle seule a le droit de commander la lutte contre les passions qui dégradent ou amoindrissent ; seule elle en possède les moyens, avec le pouvoir de les communiquer. L'impiété de nos jours en a la très-claire vue : une notable partie de ses efforts se porte sur l'éducation, qu'elle voudrait soustraire à JÉSUS-CHRIST ; et, par contre, le dévouement pastoral concentre sur ce point la défense et la vigueur de l'apostolat. — Cette défense n'était pas moins urgente à l'époque de sainte Angèle. Au lieu de l'impiété effrontée, c'était l'hérésie qui envahissait le monde, combattant la vérité. Un quart de l'Europe cédait aux prédications de fougueux sectaires, et abandonnait l'Église pour courir après tous les systèmes erronés qu'il leur plaisait de lui offrir. C'était donc un intérêt de premier ordre que de prémunir l'enfance contre ces ténèbres et ces défections, et, par la mère de famille, de maintenir la famille entière, puisque les premières impressions, les premiers souffles respirés, sont ceux qui durent, ceux qui du moins finissent toujours par se réveiller.

Mais, d'autre part, l'apostolat de l'éducation demande un dévouement surhumain, des qualités supérieures, une abnégation sincère, persévérante : et comment s'élever soi-même à ces hauteurs, sinon en se tournant toujours vers DIEU par la méditation et la prière ? L'institut d'An-

gèle m
princip
pédago
et on en
la prièr

Et m
le nom
de m
introdu
sans do
est dû
humain
son un
quer qu
tions de
catholiqu
pensée,
rien de s

Les p
çurent d
inf'men
Après a
Milan, e
tion d'y
S^{te} Hélèn
cueillit
les préc
vraie cr
L'un fut
un entre
une trac
pour apa
quatrième
l'ornemen
invasions

gèle mettait cette prière et cette méditation en tête de ses principes, comme l'élément même de la vie religieuse et pédagogique. On y devait prier parce qu'on enseignerait, et on enseignerait parce qu'on en aurait acquis la force par la prière.

Et maintenant, que l'on suppose, si on le croit possible, le nombre des âmes qui, depuis trois cents ans, par tant de mères de famille élevées chez les Ursulines, ont été introduites ou confirmées dans le bien. C'est par millions sans doute qu'il les faudrait compter. Et ce bien immense est dû à une simple femme sans lettres et sans pouvoir humain, puissante seulement par son amour pour DIEU, son union sainte avec le ciel. Or, on voudra bien remarquer que de telles œuvres, plus durables que les constitutions des royaumes, ne se rencontrent que dans l'Église catholique. Ni l'hérésie, ni ce qu'on veut appeler la libre pensée, ni même la politique la plus saine, n'ont eu jamais rien de semblable. La fécondité surnaturelle leur manque.

Les premières sœurs, conduites par la fondatrice, reçurent donc à Varallo ces communications, et s'unirent intimement aux intentions de celle qui les avait réunies. Après avoir satisfait leur dévotion, elles repassèrent par Milan, ce qui allongeait de très-peu la route, avec l'intention d'y vénérer le saint Clou qui s'y conservait. Lorsque S^{te} Hélène, après la conversion de son fils Constantin, recueillit en Palestine les souvenirs de Notre-Seigneur et les précieuses reliques de la Passion, elle trouva avec la vraie croix les clous qui y avaient attaché le Sauveur. L'un fut placé par elle sur le diadème de l'empereur, un autre au frein de son cheval; un troisième, suivant une tradition, aurait été jeté dans la mer Adriatique pour apaiser les tempêtes fréquentes qui y règnent, et le quatrième fut battu, réduit en lame mince et employé à l'ornementation de la couronne des rois d'Italie, lors des invasions barbares, par Théodéclinde, reine des Lombards,

Angèle
à Milan.

pour en faire présent à son second mari Agilulphe, duc de Turin. C'est ce qu'on appelle la *Couronne de fer*. Elle avait été depuis peu, au moment du pèlerinage d'Angèle et de ses compagnes, rapportée de Bologne, où, en 1530, elle avait servi au sacre de Charles-Quint¹. — Le duc François Sforza était, depuis la paix, rentré dans sa capitale. Dès qu'il eut été informé de l'arrivée d'Angèle, il ne se permit pas de l'appeler, mais vint lui-même la visiter le premier. Il s'entretint longtemps avec elle, l'ayant choisie, ainsi qu'il a été dit plus haut, pour son conseiller spirituel. Angèle ne manqua pas de l'aller voir aussi, et il la combla de respect et d'honneurs, en présence de toute sa cour. Le prince renouvela ses instances pour la garder auprès de lui. Il louait sa fondation, mais désirait qu'elle se fit à Milan, offrant une maison pour la communauté, et voulant pourvoir à son entretien. Angèle, qui savait que Dieu avait marqué ailleurs le lieu où se devait exercer son zèle, déclina ces offres avantageuses, comme elle avait décliné celles des Vénitiens, celles même du Souverain-Pontife, et l'on revint paisiblement à Saint-Barnabé de Brescia.

Premier
oratoire
à Brescia.

Cette maison dut être, peu après, abandonnée. Outre qu'elle était trop petite, sa situation à l'une des extrémités de la ville la rendait incommode pour les réunions quotidiennes, les sœurs demeurant, tant qu'elles n'eurent pas quitté leurs familles, en des quartiers éloignés les uns des autres. Angèle accepta la proposition des chanoines de l'église de Santa-Afra, qui lui offrirent un petit appartement contigu au lieu saint, où elle aimait à vénérer les reliques des martyrs de Brescia. De sa chambre, après avoir passé tout le jour dans les œuvres d'oraison et de charité, elle se rendait encore la nuit auprès du Saint-Sacrement pour y prier longuement. « Non, s'écrie ici un

¹ Présentement, la *Couronne de fer* se conserve dans la cathédrale de Monza, ville voisine de Milan.

» b
» e
» se
» il
» g
» ét
» pa
» ti
pau
des
aule
y cé
circo
prin
murs
pren
leçon
habit
fais
son c
comm
temp
Ici, r
saint
siècle
fait à
mètre
de ha
En
der u
à ses
et au
Prato

¹ E.
T

» biographe, non, ce ne fut pas sans un dessein parti-
 » culier de DIEU qu'Angèle choisit ce lieu pour y former
 » ses filles spirituelles. Pour arriver jusqu'à leur mère,
 » il leur fallait fouler un sol qui fût baigné du sang des
 » généreux martyrs de JÉSUS-CHRIST, et un tel exemple
 » était propre à leur faciliter les sacrifices exigés d'elles
 » par une règle dont l'esprit est celui de l'immolation en-
 » tière de soi-même¹. » — Cette chambre, petite et très-
 » pauvre, est conservée de nos jours et entourée du respect
 des fidèles, qui y viennent en pèlerinage. On y a mis un
 autel, à l'endroit où fut placé le cercueil de la sainte, et on
 y célèbre la Messe le jour de sa fête, et même en d'autres
 circonstances. Quelques mauvais cadres, représentant les
 principales actions de la bienheureuse, sont suspendus aux
 murs; les bancs sont, dit-on, les mêmes où s'assirent les
 premières compagnes d'Angèle pour entendre ses avis et ses
 leçons. On lit cette inscription : — « *En cette pauvre chambre
 habita et mourut la vierge illustre ANGÈLE MÉRICI. D'ici elle
 faisait monter vers DIEU les vœux et l'ardente charité de
 son cœur. Ici venaient à cette femme sans savoir humain,
 comme à une école de céleste doctrine, les théologiens de ces
 temps malheureux où l'erreur se répandait de toutes parts.
 Ici, rénaissant ses pieuses compatriotes, Angèle fonda ce
 saint institut qui, plus florissant que jamais après trois
 siècles, répand toujours sur l'Église et sur la société le bien-
 fait de ses travaux.* » — La chambre a 3 mètres 25 centi-
 mètres de large, 8 en longueur, 12 mètres 50 centimètres
 de hauteur.

En 1533, notre bienheureuse songea sérieusement à fon-
 der une chapelle en un endroit plus central, plus accessible
 à ses chères filles lorsqu'elles viendraient aux instructions
 et aux pieux exercices. Une veuve exemplaire, Élisabeth
 Prato, ayant connu l'intention d'Angèle, vint lui offrir dans

Autre oratoire.

¹ E. Ghirelli (Brescia, 1874), pp. 112-113.

son habitation, sur la place de la Cathédrale, un appartement retiré, et c'est là que l'oratoire fut établi. Il est resté cher au souvenir des Ursulines et de tous ceux qui ont de la dévotion pour S^{te} Angèle Mérici. La maison d'Élisabeth Prato devint, par la suite des temps, la propriété de J.-B. Bianchi, homme plein de religion, qui, ayant trouvé cet oratoire assez négligé, le restaura à ses frais, en 1621. Cinquante ans après, on le conservait encore, et voici la description qu'en donne le voyageur italien Lombardi de Bari, en 1672 : — « Outre l'autel élevé à Jésus en croix (figure murale peinte à l'huile), où l'on voit aussi une image de la bienheureuse Vierge Marie et de S. Jean-l'Évangéliste, avec deux autres figures de femmes, il y a dans l'intérieur, au-dessus de la porte, trois peintures à fresque, portant la date du 11 décembre 1533. Il y a également deux autres sujets sur les parois latérales. L'un représente S^{te} Ursule la palme du martyre à la main, l'autre l'assomption de la Très-Sainte Vierge. Là, de plus, on voit d'un côté S^{te} Affre, sous des vêtements d'ursuline, conduite aux bêtes de l'amphithéâtre et épargnée miraculeusement par elles ¹; de l'autre, S^{te} Elisabeth de Hongrie, du tiers-ordre de S. François, ayant près d'elle plusieurs jeunes filles occupées à filer et à dévider, pendant que d'autres sont assises à table, toujours en habits d'ursulines, et servies par la princesse ceinte d'un tablier. Il y a encore un tableau de S^{te} Paule et de sa fille Eustochium, disciples de S. Jérôme, l'une et l'autre dans un navire près d'un écueil à fleur d'eau, où elles semblent sur le point de naufrager. Il y a les images des saints martyrs Faustin et Jovite, pour qui Angèle eut une spéciale dévotion ². Enfin, sur la porte de l'oratoire, en dehors, on a peint en clair-obscur l'image

¹ Cette sainte, qui était de Brescia même, souffrit le martyre sous l'empereur Adrien, au commencement du second siècle. Sa fête est le 24 mai.

² Ces deux saints étaient aussi de Brescia, et souffrirent dans la même persécution d'Adrien, l'an 122. Ils étaient frères, Faustin prêtre, Jovite diacre. On les honore le 15 février.

de la Servante de DIEU, avec cette inscription glorieuse pour elle : — « *La bienheureuse Angèle Mérici, miroir sans tache des vierges de Breseia, ici pour la première fois institua avec une profonde sagesse, sous l'inspiration du ciel, les vierges destinées à vivre dans le siècle. C'est en ce lieu que, par l'éclatante lumière de ses vertus, pendant qu'elle y demeurerait, elle illumina ses compagnes. — Ce saint édifice allait à sa ruine par le fait du temps et des hommes, lorsque Jean-Baptiste Bianchi, attaché à un aussi grand nom, a restauré l'édifice. 1621.* »¹ — Après 1672, l'oratoire redevint une chambre commune, où néanmoins on avait laissé un crucifix peint sur le mur, qui y resta jusqu'en 1732. A cette époque, une femme du nom de Catherine Sémenzi, qui habitait la chambre, la fit reblanchir à la chaux, en recommandant à l'ouvrier de ne pas toucher à la croix; mais celui-ci, pendant qu'elle était absente, oubliant cet ordre et barbouilla le mur entier : de sorte que tout souvenir de l'ancienne destination demeura effacé.

Ce fut donc là que, vers la fin de 1533, ou au plus tard dans les premiers jours de l'année suivante, Angèle commença de tenir ses réunions, dans lesquelles, exhortant ses compagnes à poursuivre une haute perfection, elle les amena toutes à faire à DIEU de leurs personnes une immolation complète, et à se tenir prêtes à accomplir absolument tout ce que son adorable volonté exigerait d'elles. Et telles

Réunions
et entretiens.

¹ Nous donnons l'inscription latine, dans sa disposition lapidaire :

BEATA ANGELA MERICIA,
BRIXIANARUM VIRGINUM SPECULUM IMMACULATUM,
HIC PRIMUM SACRAS VIRGINES SECCULARES
DIVINO INSTINCTU
SAPIENTISSIME INSTITUIT;
PROPHETIQUE VIGILIS EULGENTISSIMIS RADIS,
HIC SEPTESSIME COMMORANDO,
ILLUSTRAVIT,
CORRUERAT IN LITUA TEMPORUM ET HOMINUM
HÆC SACRA JEBICULA;
AT JO.-BAPTISTA BLANCUS, TANTO NOMINI DEVINCTUS,
RESTITUIT.
M D CXXI.

sont proprement les origines, humbles et petites, de cette grande famille de Sainte-Ursule qui s'est répandue si loin et a si heureusement concouru à l'honneur de la sainte Église, à la diffusion et au maintien du règne de JÉSUS-CHRIST dans les âmes.— N'omettons pas d'observer, de plus, la concordance providentielle de cette création avec celle de la Compagnie de Jésus, établie par S. Ignace de Loyola, à Montmartre près Paris, le jour de l'Assomption 1534, l'année même où Angèle avait été amenée à fonder sa congrégation. Ce que les disciples d'Ignace devaient faire, avec tant d'avantage pour le bien, dans ces beaux collèges où la jeunesse accourrait un jour recevoir un enseignement élevé et pur, les filles d'Angèle le devaient accomplir pour l'autre sexe; et nous pouvons bien dire que de part et d'autre les efforts ont été aussi généreux, les inspirations aussi nobles, les succès aussi frappants. Le lecteur s'en assurera de plus en plus au cours de cette histoire. Le torrent d'erreurs et de vices déchaîné par l'hérésie protestante, et par la corruption qui forcément en naissait, allait trouver désormais devant lui deux remparts que ni les difficultés des lieux, ni la distance, ni d'odieuses persécutions, ne devaient emporter ni même faire fléchir. Ajoutons que, l'hérésie ayant levé l'étendard contre la virginité, Dieu faisait surgir providentiellement des légions de vierges exemplaires.

Quelques
variantes
de dates.

Les dates que nous venons de donner sont contestées par plusieurs historiens; et, si peu importante que soit en tel sujet une variante d'une année ou deux, nous nous croyons obligé de présenter aussi les faits suivant l'autre version¹.

D'après cet autre récit, en prenant possession de l'oratoire que lui avait procuré la charité d'Elisabeth Prato,

¹ *Histoire de l'ordre de St^e Ursule* (Paris et Orléans, 1776), t. I, p. 51. La Vie de la Sainte qui est en tête a été réimprimée à part à Montpellier en 1809, chez Tournel.

Angèle n'avait pas encore fixé les linéaments de son œuvre ni déterminé le choix de ses compagnes. Dans cet oratoire, qui nous semble difficile à expliquer en dehors des circonstances exposées tout-à-l'heure, et où elle avait placé différents tableaux des principaux mystères de la religion, elle passait une partie des jours et des nuits à prier et à consulter le Seigneur. — « Oui, mon DIEU, disait-elle, je ne demande que de travailler à votre gloire. Je sais que je vous appartiens, et jamais n'eus d'autre pensée, grâce à vous, que de me dévouer à votre service. » Cependant *deux années se passèrent encore* sans qu'Angèle osât se déclarer publiquement sur le projet de son institut. En vain était-elle rassurée par le P. Séraphin, rien ne pouvait vaincre ses incertitudes, ni la défiance qu'elle avait toujours de ses propres forces. Mais DIEU va lui parler de nouveau lui-même.

Une nuit que notre humble vierge était seule en méditation dans son oratoire, elle aperçoit tout-à-coup un ange qui s'avance vers elle ayant en main un fouet dont il paraissait vouloir la frapper. Quelle apparition accablante pour Angèle, en comparaison de celles dont le Seigneur avait daigné tant de fois la favoriser ! Aussi fut-elle comme foudroyée par les regards menaçants de l'esprit céleste. Elle se prosterne la face contre terre; elle y reste une heure, et, toujours saisie de la frayeur la plus grande, attend ce que pourra lui dire l'envoyé de DIEU. Puis elle se redresse comme soulevée par une force cachée; ses yeux interrogent la vision : et quelle est sa surprise de voir, au lieu d'un ange, Notre-Seigneur en personne, et de l'entendre lui adresser une réprimande sévère — « Où » donc est ta foi? lui disait-il. Après tant de preuves » de ma volonté, comment oses-tu tarder si long- » temps à fonder un ordre dont tu devais sentir tout » l'avantage et pour ma gloire et pour le bien de mon » Église? Je vois que tu manques de zèle, et ta lenteur ne » dément que trop les protestations de fidélité qu'en toute

Apparition
de
Notre-Seigneur

» occasion j'ai reçues de toi, ma fille. » — Notre sainte devait être sensible à de tels reproches dans la bouche de son divin Maître. Elle n'y répondit d'abord que par ses larmes. — « Oubliez, Seigneur, dit-elle ensuite, oubliez » les négligences de ma vie passée. Hélas ! vos paroles ont » pénétré jusqu'à la moelle de mes os, et vous me voyez » accablée de la plus vive douleur. Mais puisque tout » doute sur vos desseins m'est désormais impossible, je » veux réparer mes délais par une prompte obéissance : » dès aujourd'hui je mettrai la main à l'œuvre, afin de » vous marquer, Seigneur, mes regrets, mon zèle, ma » soumission absolue à ce que vous voulez de moi. »

En effet, à peine le jour commençait-il à paraître, Angèle se transporte à l'église de Saint-Jean, où résidait son directeur don Séraphin, à qui elle expose le nouveau prodige et les promesses qu'elle vient de faire à JÉSUS-CHRIST même; elle confesse avec amertume ses retardements, qui lui paraissent autant de fautes énormes; elle assiste à la sainte Messe, où elle reçoit le pain des forts, et ne rentre chez elle que pour dresser immédiatement le plan de l'institut, qu'elle communiqua, peu de jours après, à ses compagnes. Toutes unanimement s'engagèrent à respecter et observer cette règle. Ce premier succès affermit notre bienheureuse dans sa résolution. Elle en remercia humblement le Seigneur, dont elle fut persuadée que la grâce agissait en cette occasion. Mais, afin d'en attirer encore de plus abondantes sur elle et sur ses coopératrices, elle leur proposa de faire ensemble une retraite où elles pussent, comme les Apôtres, se disposer aux fonctions de leur état; et c'est à quoi elles consentirent avec empressement.

St^e Ursule.

Cette apparition du Sauveur, et l'ordre du récit tel que nous venons de le reproduire, ont été assez souvent traités par la peinture et l'imagerie religieuse¹. Ils auraient pour

¹ Il est aussi donné par l'*Abbrégé* | Rome, en français, l'an 1778, chez de la vie de la B. Angèle publié à | Salomoni.

conséquence de retarder au 25 novembre 1535, fête de S^{te} Catherine, la date véritable de la fondation : ce qui expliquerait la solennité particulière dont on entoure, dans les maisons des Ursulines, la fête de la vierge-martyre d'Alexandrie. Mais à cette même vision se rapporterait aussi (pour la première ou seconde fois, nous ne saurions le dire) l'apparition de S^{te} Ursule et de quelques-unes de ses compagnes, qui, se faisant voir à Angèle après Notre-Seigneur, l'encouragèrent à entreprendre sa fondation sans crainte, et même lui donnèrent des instructions précises sur la manière de la conduire à bien. Ceci a été également, et notamment dans l'église des Ursulines de Brescia, rappelé par la peinture. Dans cette église, on voit Angèle à genoux devant S^{te} Ursule, qui lui remet un étendard pour la constituer guide et gardienne d'une autre armée de vierges. — Au reste, les divergences de dates se concilient aisément quand on examine les choses de près. C'est en 1533 et 1534 qu'Angèle forme son oratoire, y assemble ses compagnes avec qui elle était allée à Varallo, les consacre à DIEU dans des vues générales de bien, se livre avec elles aux exercices d'une vie de retraite; et c'est le 25 novembre 1535 que la donation prend forme, que les constitutions sont arrêtées, acceptées et promises, qu'en un mot l'ordre des Ursulines est établi.

Ce jour-là donc, 25 novembre 1535, fête de S^{te} Catherine, modèle si pur des épouses de JÉSUS-CRIST, la société formée par Angèle se considéra comme établie définitivement. Elle se composait des douze premières sœurs, d'Angèle leur directrice et de quinze autres jeunes personnes qui se joignirent à elles dans cette solennité; en tout vingt-huit personnes. Angèle avait soixante-et-un ans. On se rendit à l'église pour communier ensemble et sceller l'engagement par le vœu simple de virginité; après quoi on revint à l'oratoire, pour se disperser de là dans la ville et y exercer la charité promise. La clôture

Inauguration
de la
Compagnie.

n'entraîna point alors dans les plans de la fondatrice; les sœurs, au contraire, devaient aller au milieu des familles, des écoles, des hôpitaux : c'était, à proprement dire, ce que S. Vincent de Paul devait créer plus tard sous le nom de *Sœurs de la Charité*, également vouées à l'aumône, au soin des pauvres, à la visite des malades, au service des hôpitaux et à l'instruction des enfants. Le tout se réduisait à ces termes :

Vue d'ensemble
sur
l'institution.

Relever la bannière de la virginité, que les dernières hérésies avaient tenté de rendre odieuse; renoncer, par un généreux sacrifice, aux avantages et aux plaisirs du siècle; abdiquer sa propre volonté, faire profession d'une vertu austère; se consacrer par état à l'instruction gratuite des jeunes filles¹, les élever dans l'amour et la pratique des obligations de leur baptême; leur inspirer l'ordre en toutes choses, la discipline dans la vie, le sérieux dans toutes les actions; les disposer, par des épreuves convenables, à la fréquente et digne participation aux sacrements; éclairer les pauvres femmes, les filles ignorantes; visiter et soigner les malades; consoler et soutenir, autant que possible, celles que la misère et le mauvais exemple exposent au danger de se perdre; joindre, en un mot, la vie contemplative aux travaux de la vie active; ne s'y proposer d'autre fin que la gloire de Dieu et le salut des âmes, comme déjà nous l'avons dit; n'avoir d'autre ambition que de répondre à la charité parfaite avec laquelle Jésus-Christ travailla lui-même à la sanctification des hommes. Quoi de plus complet?

Un tel programme édifie mais n'étonne point parmi les catholiques. C'est tout simplement ce que l'humanité peut concevoir de plus héroïque et de plus grand : l'immolation perpétuelle, quotidienne, incessante, de l'individu à ses

¹ A côté de leurs pensionnaires payantes, les Ursulines ont ordinairement une école ouverte gratuitement à toutes les petites filles pauvres, sans distinction.

frères, sans retour sur lui-même, sans asile à la personnalité, sans le moindre intérêt de jouissance, de possession ou d'honneurs. Nous demandons ce que les docteurs bavards de la philanthropie peuvent présenter en regard de ces créations sublimes, qui, une fois faites, défont ensuite les siècles et recrutent des cœurs de héros pendant les périodes même où l'égoïsme a tout appauvri, tout stérilisé, tout avili. Devant cette apologie par les œuvres, que reste-t-il des misérables objections de l'incrédulité? N'y a-t-il donc pas une main divine évidente en des exaltations pareilles de l'indigence humaine, si profondément incapable de s'élever ainsi, et dans la conservation de l'Église catholique, seule assez bien inspirée comme assez puissante pour les former? — Qu'on nous permette ici quelques lignes de défense et de revendication à l'endroit de la vie religieuse, si fort calomniée par les peti's penseurs de notre temps.

Il y a une *institution* qui vit depuis quinze siècles, et qui s'est proposé d'aplanir aux hommes le chemin de la vertu et du bonheur. Ce chemin conduit d'abord vers DIEU : à peine nous sommes-nous assez approchés de lui pour réfléchir quelques-uns de ses rayons, que, sans nous détourner de DIEU, il nous mène à nos semblables pour que nous les aimions en Adam notre premier père, en JÉSUS notre commun frère. — Voici un nouveau-né que la barbarie païenne s'apprête à jeter aux pourceaux : *l'institution* est là, qui le recueille et le baptise. — Voici une jeune fille que la pauvreté et le mauvais exemple vont entraîner à la dégradation : *l'institution* est là, qui l'attire et la purifie. — Voici un adolescent que son intelligence précoce destine à un essor élevé, que la misère et l'abandon clouent à terre : *l'institution* est là, qui se l'approprie et le fait grand. — Voici un jeune homme que des passions inavouables vont emporter ou déjà ont emporté, il va périr dans le remords et la honte : *l'institution* est là, qui le délie et le relève.

Bienfaits
sociaux
de la
vie religieuse.

Voici un homme que l'âge a mûri pour l'iniquité, une femme que le vice atteint et va perdre : un coup de tonnerre les a épouvantés; ils n'entrevoient de délivrance que dans le suicide : l'*institution* est là, qui leur fait accepter le repentir.

Voici un riche que l'opulence a corrompu, un pauvre que l'indigence a dépravé : l'*institution* les prend par la main, abaisse l'un, soulève l'autre; et, quand ils sont arrivés au même niveau, elle leur dit : « Embrassez-vous, vous êtes frères ! »

Voici un monarque qui fut l'arbitre de l'Europe, le maître de l'Amérique, la terreur de l'Afrique et de l'Asie; il a failli subir la folie de Nabuchodonosor : mais l'*institution* veillait sur lui : elle le revêt d'une soutane usée et lui fait planter des choux.

Voici un esclave que les Barbaresques vont faire mourir sous le bâton, parce que son âme est altière et que sa tête ne sait point plier devant la brutalité de celui qui lui a ravi la liberté : l'*institution* le délivre, et Cervantès mourra dans sa patrie, auteur de livres immortels. L'*institution*, en quelques siècles, délivre de la sorte plusieurs millions de captifs sur les rivages tures.

Voici un pestiféré gisant sur le seuil d'une maison que la mort a vidée, un cholérique qui se tord sur la lisière d'un bois, un hydrophobe dont les lèvres se couvrent d'écume; les passants fuient épouvantés : l'*institution* accourt vers ces malheureux, les recueille, les soigne en mère, et, si elle ne peut les rendre à la santé et à la vie, adoucira du moins pour eux l'horreur du moment suprême.

Voici des monceaux de cadavres que la contagion rend dangereux : chiens et oiseaux mettront-ils en lambeaux des membres qui furent la demeure d'un esprit immortel, et que DIEU même habita? L'*institution* s'empare de ces restes repoussants, les ensevelit avec respect, les bénit comme un objet sacré, et s'agenouille en priant fraternellement pour l'âme dont ils furent l'enveloppe.

Voici
villes,
vice;
d'eux,
arrive
relève
pice, l
Cett
Pourq
cœur?

Et c
toire,

Qua
l'athéi
baïdes

Qua
monde
ce fut
la scie
forêts,

Qua
sauvée
JÉSUS-
la sim
de defe

Qua
sur l'A
l'Occid
elle leu
pas plu

Qua
pour y
souma
troupea
Quan

Voici des milliers d'enfants errant dans les rues de nos villes, sans avenir, sans présent, victimes certaines du vice; les parents les délaissent, la société ne s'occupe point d'eux, jusqu'à ce qu'elle ait à les châtier : *l'institution* arrive, se baisse vers l'abandonné de la voie publique, le relève, le conduit dans sa propre demeure; c'est l'hospice, l'orphelinat, l'école; du pain, l'instruction, un avenir.

Cette *institution* c'est la vie religieuse, c'est le couvent. Pourquoi le calomnier et le repousser, si vous avez un cœur?

Et ce n'est pas tout : car il faut aussi laisser parler l'histoire, l'histoire incorruptible témoin.

Quand les Romains de l'Empire se précipitaient dans l'athéisme et l'obscénité, une *institution* appela aux Thébaïdes les innocents et les repentis.

Quand les ténèbres de l'ignorance se répandirent sur le monde et que toute tradition parut sur le point de s'éteindre, ce fut cette *institution* qui conserva allumé le flambeau de la science, au milieu des sables, dans les solitudes des forêts, et jusqu'au fond des cavernes.

Quand la grossièreté féodale envahit l'Europe à peine sauvée du glaive des Barbares, et que la divine épouse de Jésus-Christ, l'Église, se vit à la veille de succomber sous la simonie et le désordre, ce fut *l'institution* qui la munit de défenseurs, qui lui fournit ses sauveurs.

Quand l'orgueil et la sensualité agitèrent leurs torches sur l'Allemagne, et que le fatal embrasement menaça tout l'Occident, *l'institution* éleva la digue du haut de laquelle elle leur dit, comme Dieu aux flots de la mer : « Vous n'irez pas plus loin ! »

Quand l'astuce et l'hypocrisie rampèrent dans le bécail pour y mordre les cœurs inattentifs, ce fut *l'institution* qui sonna l'alarme, qui débusqua les traîtres, qui sauva le troupeau.

Quand l'iniquité monte à la surface et veut tout souiller

avant de tout engloutir, de quel côté se tournent ses regards de colère, éclatent ses blasphèmes et ses menaces? qu'est-ce que le prétendu libéralisme poursuit avec le plus de rage? *L'institution*.

Il n'y eut point d'infidèles que *l'institution* ne songeât à convertir, point d'erreur qu'elle ne se mit en devoir de dissiper, point de plaie morale sur laquelle elle ne vint verser un baume salutaire : interrogez les annales du monde.

Cette *institution*, c'est la vie religieuse, c'est le couvent. Pourquoi le dédaigner et le persécuter, si vous avez la moindre sagesse ?¹

Nous avons vu, nous voyons tous les jours encore, la calomnie et la mauvaise foi s'acharner sur les maisons religieuses, les désigner aux colères, à l'envie de masses ignorantes, grossières, cupides. Une presse abominable et sans conscience se livre chaque jour à cette besogne honteuse, et les politiques de l'ordre révolutionnaire lui prêtent la main pour passer à l'action. C'est tout à la fois folie, ingratitude et crime. Ah ! si l'on venait à supprimer soudain toutes les créations grandes, charitables, littéraires, que nous avons reçues des moines, le monde s'épouvanterait de sa misère et se croirait à son dernier souffle.

¹ Voir l'ouvrage italien, non encore traduit en français, du C.^{te} T. Dandolo, *Religieux et Lé-* | *gendes*. Nous lui empruntons cette apologie dans sa forme neuve et si frappante.

Ce f
cette ép
à des r
de pieu
pour y
de tou
des vo
permis
amour
meurai
commu
tence,
davanta
lité qui
ville, A
cune da
les pris
pauvres
portent
CHRIST
Quelle

¹ P. Sa
romaine d
çais de 1

CHAPITRE X.

POURQUOI LE NOM D'URSULINES.

Ce fut, assurément, un beau spectacle dans Brescia, à cette époque de relâchement presque général, de voir sortir, à des moments réglés, de l'oratoire d'Angèle cette troupe de pieuses filles qui se répandaient dans tous les quartiers pour y porter l'instruction, les bons conseils, les secours de toute sorte. On savait qu'elles n'étaient pas liées par des vœux, que, si le vœu même de virginité leur était permis, il n'était imposé à aucune d'elles ¹, et que le seul amour des âmes les poussait à se dévouer ainsi. Elles demeureraient dans leurs familles, ne se réunissant à l'oratoire commun que pour certains exercices de piété ou de pénitence, et pour la réception des sacrements. On en admirait davantage le zèle qui se révélait chaque jour, et cette fidélité qui devait se garder elle-même. Se distribuant par la ville, Angèle et ses dignes coopératrices rassemblent, chacune dans sa maison, quantité de jeunes filles, parcourent les prisons et les hôpitaux, recherchent et instruisent les pauvres, rompent généreusement leur pain avec eux, portent partout où elles vont la bonne odeur de JÉSUS-CRIST et l'amour que doit avoir pour lui tout chrétien. Quelle édification dans le peuple! On ne savait pourtant

Premiers
travaux
des Sœurs.

¹ P. Salvatori, p. 50 de l'édition romaine de 1807. L'historien français de 1776, cité plusieurs fois

dans les pages précédentes, dit au contraire que les sœurs émettaient des vœux simples : t. I, p. 54.

si l'on devait se fier à de si beaux commencements, principalement en voyant qu'il ne s'agissait point de clôture, sans laquelle on ne comprenait guère la vie religieuse pour les femmes, dans ces siècles-là; mais on s'assura chaque jour que l'esprit de DIEU était avec les Sœurs, et qu'il les maintenait dans la dignité de la persévérance, malgré tout ce qui, selon les idées du temps, faisait craindre l'insuccès.

Il semble même qu'un genre de vie si étrange pour l'époque ne devait pas susciter à notre sainte beaucoup de prosélytes. Mais là où paraît DIEU s'assemblent comme naturellement les âmes qui ont le mieux conservé la divine empreinte; et un mois s'était à peine écoulé depuis la fondation, c'est-à-dire vers la fin de décembre 1535, que le nouvel ordre comptait *soixante-douze* vierges, formées aux travaux de leur ministère charitable. Cela ne put se faire, évidemment, que par la confiance dans la sainte femme qui depuis tant d'années édifiait Brescia; les retards même apportés à la fondation définitive apparaissent comme une disposition providentielle de préparation nécessaire.

Le
protestantisme.

Déjà nous avons rappelé les combats de l'Église dans ce xvi^e siècle qui vit naître l'hérésie protestante. Il fallait prémunir les peuples contre le mirage trompeur d'une réforme qui au fond n'était que libertinage, orgueil et révolte, sous des apparences d'austérité. Luther, déclarant à l'autre extrémité de l'Allemagne, offrait moins de danger pour l'Italie; mais Calvin était à Genève (1536), enseignant publiquement l'erreur, et il y avait dans ce voisinage quelque péril pour le Milanais. Ce qui fait la force de l'erreur, stérile et impuissante de sa nature, c'est qu'elle a pour alliés toutes les corruptions humaines; s'il ne s'agissait que de dogmes spéculatifs, elle n'entraînerait peut-être pas une âme.

E-sprit
des
constitutions.

En ces temps critiques, disait la fondatrice des Ursulines, plaçons de saints modèles au milieu du monde même. Opposons à l'hérésie et au libertinage des dignes vivantes,

des
à po
donc
sembl
au se
les c
mœu
saine
autar
et qu
ligion
instit
lumiè
stanc
actue
qu'ell
renco
de s'o
réelle
l'ordre
la sur
plusie
Il p
et les
solatic
C'était
Jésus
l'assoc
s'acqu
Bresci
pagnie
les ma
se ten
de la
rendre
mère c

des chrétiennes établies sur leur propre terrain, toujours à portée de les combattre et de les réduire. Gardons-nous donc d'obliger nos filles à la clôture, et même de les rassembler dans une maison particulière. Laissons-les plutôt au sein de leurs familles : elles y pareront plus aisément les coups que l'on voudrait porter à la foi et aux bonnes mœurs ; elles y jetteront plus efficacement le pain de la saine doctrine, et les exemples qu'elles donneront seront autant de leçons journalières propres à soutenir les faibles, et que Dieu lui-même fera servir à la défense de la religion. — Ainsi raisonnait Angèle en traçant le plan de son institut. N'était-ce pas un effet de sa prudence et de ses lumières que de savoir régler son zèle suivant les circonstances ? Elle ne pensait pas, d'ailleurs, que la forme actuelle fût le dernier mot de la pieuse association, mais qu'elle pourrait, comme tout ici-bas, en se développant, rencontrer des conditions plus parfaites. Elle se réservait de s'en expliquer dans les constitutions, comme elle le fit réellement quelques années après. Elle ne doutait point que l'ordre de S^{te} Ursule fût dès-lors comme un séminaire dont la surabondance servirait un jour à repeupler et faire fleurir plusieurs communautés de filles.

Il parut, au reste, que le Ciel avait dirigé les intentions et les démarches de notre bienheureuse. Elle eut la consolation de voir ses coopératrices marcher sur ses traces. C'était à qui montrerait le plus de zèle pour la gloire de JÉSUS-CRIST, pour le salut du prochain. On ne parlait de l'association naissante qu'avec les plus grands éloges, et elle s'acquiesça, dès ces premiers temps, une telle vénération dans Brescia, qu'on la nommait ordinairement *la sainte compagnie*. Aussi, loin d'y apporter des entraves, l'évêque et les magistrats favorisèrent les conférences chrétiennes qui se tenaient à certains jours dans l'oratoire. Des habitants de la ville, même des plus haut placés, aimaient à s'y rendre ; et enfin il n'y avait pour les sœurs et pour leur mère qu'une bénédiction dans Brescia.

Le patronage
de S^{te} Ursule.

Mais le lecteur se demandera pourquoi ces religieuses, instituées dans une petite ville d'Italie, par une fondatrice du xvi^e siècle, ont pris le nom d'une sainte du iv^e ou v^e siècle, et qui appartenait au nord de l'Europe. Cette question mérite que nous lui accordions quelques pages avant de poursuivre ce récit.

On a vu plus haut que, dans une circonstance certainement, dans deux peut-être, S^{te} Ursule était apparue à Angèle, avec plusieurs des vierges ses compagnes, et l'avait exhortée et encouragée à la fondation. Angèle avait une tendre dévotion pour la glorieuse martyre; et sans doute elle se plut à croire que, dans la vision de l'échelle mystérieuse, principe de sa vocation, ces chœurs de vierges qui montaient en triomphe n'étaient autres qu'Ursule et ses compagnes. Ces diverses apparitions avaient fait en elle l'impression la plus forte; le nom d'Ursule était fixé dans son cœur. Son humilité lui interdisait non-seulement de donner son propre nom à l'association, mais de paraître l'avoir fondée elle-même : elle en voulait donc renvoyer l'honneur à quelque sainte qui pût, en lui servant de modèle, la protéger du haut du ciel; et elle choisit Ursule et ses compagnes, comme si la vision miraculeuse lui en eût adressé l'indication. Il y a ceci de plus à considérer, que S^{te} Ursule est regardée comme la patronne des maîtresses de la jeunesse.

L'histoire de S^{te} Ursule ne saurait être entièrement passée sous silence. Nous la donnerons en abrégé, en faisant observer que les détails en sont fort incertains, et tiennent plus de la légende que de l'histoire. Voici cette légende, peinte tout entière dans l'Église de Sainte-Ursule de Cologne, par un ancien artiste dont on ignore le nom¹.

¹ La reproduction, accompagnée du récit, en a été publiée par MM. Kellerhoven et J.-B. Dutron :

La Légende de S^{te} Ursule, princesse britannique (Paris, 1860). C'est une œuvre artistique de premier ordre.

Au commencement du v^e siècle régnait en Irlande, dans un petit État du sud, au bord de la mer, un prince chrétien d'une éminente vertu. Il s'appelait *Théonote*, et avait pour épouse une femme aussi pieuse que lui, nommée *Daria*. Ils eurent une fille qui reçut le nom d'*Ursule*, et que la grâce prévint de bonne heure, en récompense sans doute de la piété de ses parents. Jamais âme ne correspondit mieux aux inspirations du ciel. Ursule était d'une modestie, d'une simplicité, d'une récollection et d'une charité merveilleses. Sa beauté n'était égalée par celle d'aucune dame de la cour; mais il semblait qu'elle seule ne la connût pas; et, l'eût-elle connue, elle en aurait fait peu d'estime, sachant combien fragiles sont les dons de ce genre. La réputation de cette enfant avait franchi la mer.

Conan, fils du farouche Agrippinus roi des Pietes, touché de ce qu'il entendait raconter d'elle, se rendit auprès de Théonote pour s'assurer par lui-même si cette réputation était méritée. Il trouva qu'on ne lui avait pas dit la moitié des choses, et il n'eut plus de repos qu'il n'eût obtenu d'Agrippinus une ambassade chargée de demander pour lui la main de la princesse hibernienne. Cette proposition effraya Théonote et Daria, car il s'agissait d'alliance avec une famille païenne, mal famée, mais puissante, et qui accompagnait le message de menaces terribles en cas de refus. Ursule, à la suite d'un songe où elle crut que Dieu lui manifestait sa volonté, conseilla à ses parents d'accepter pour elle la proposition, mais avec un délai de trois années, pendant lesquelles elle se retirerait dans la solitude avec plusieurs autres vierges, et fortifierait son âme par la pénitence et la prière, et pendant lesquelles aussi Conan serait obligé de s'instruire dans la religion chrétienne, et de voir s'il ne valait pas mieux abandonner le culte des vaines et grossières idoles. Les ambassadeurs, sur cette réponse, reprennent le chemin de leur pays en s'entretenant de cette religion du Christ qui est celle de Théonote, de Daria, d'Ursule, et qui fait dans la Grande-Bretagne

Légende
de S^{te} Ursule.

d'immenses et journaliers progrès ; et ils en parlent si bien, qu'un jour ils seront eux-mêmes inscrits parmi les martyrs de JÉSUS-CHRIST.

Les trois années furent employées, en Irlande, à construire onze grands bateaux qui devaient emporter Ursule et les nombreuses compagnes qu'on lui donnera pour le voyage, et qui dès maintenant sont amenées auprès d'elle afin de recevoir ses instructions et de se former à la sainteté. C'est elle qui leur enseigne les vérités de la foi, les exhorte, les prémunit contre les dangers du monde et les entraînements des passions. Toutes s'appliquent à garder intact le lys de la pureté, à honorer par leur innocence l'innocence divine de JÉSUS, et le peuple, qui les admire, les désigne déjà par le nom de *légion virginale*. « Triomphons, ô mes jeunes amies, leur disait Ursule, de tout ce qui voudrait nous ravir notre bel héritage ! Triomphons de la chair, du monde et du démon, qui, jaloux de notre bonheur, chaque jour s'acharneront à nous perdre. Triomphons, afin que, affermis contre toute surprise, nos corps et nos âmes brillent toujours devant le Seigneur. »

La légende ajoute que ces exhortations, ces pieux exercices, se faisaient dans les navires dès qu'ils eurent été terminés.

Ursule espérait que, par une protection miraculeuse s'il le fallait, Dieu lui accorderait de garder le trésor de sa virginité. Cependant, l'heure du départ sonne, et toutes ces vierges, la fille du roi à leur tête, entrent dans les navires ; les voiles sont tendues, les adieux échangés de part et d'autre. On entre en pleine mer pour gagner le pays des Pictes, au nord de la Grande-Bretagne. Mais voici que le vent se lève, les flots s'emportent, et l'on se voit précipité sur les côtes de la Batavie (ou Pays-Bas), d'où l'on remonte jusqu'à Cologne. Les vierges sont accueillies avec distinction par les chrétiens de cette ville. Sur une vision qu'elle estime venir encore de Dieu, Ursule se décide, puisqu'elle a été jetée hors de sa route, à faire

avec sa troupe le voyage de Rome. On franchit les Alpes, on descend dans la Lombardie, on s'avance jusqu'au tombeau des saints Apôtres. Le pèlerinage fini, on revient à Cologne, en passant par Bâle. Toute la contrée est désolée par l'invasion des Huns, qui forcent les villes, incendient les châteaux, pillent et égorgent ; partout le sang, partout la terreur au plus haut degré. Les navires de la légion virginale sont saisis par ces païens, heureux d'une telle proie. Ces vierges, ils les veulent pour épouses ; ils vont les emmener dans leurs forêts, bien loin, et ils exigent auparavant qu'elles renoncent au Dieu des chrétiens, sous peine de la vie. Ursule est là : héroïque jusqu'à la fin, soutenue par sa foi, son grand courage, et plus encore par l'assistance du Sauveur qu'elle ne cesse d'invoquer, elle anime ses sœurs à demeurer fermes, et à joindre la palme du martyr à la gloire de la chasteté victorieuse. Toutes se montrent dignes d'un tel chef, toutes protestent que jamais elles n'abandonneront la loi de Dieu : elles sont massacrées sans pitié. Leurs reliques restent à Cologne comme le trésor de la cité, qui leur a consacré une grande et belle église, devenue le lieu d'un célèbre pèlerinage.

Une autre légende, dont le fond est le même, expose ainsi les faits. — Vers l'an 380, l'empereur romain Gratien avait envoyé en Angleterre son lieutenant Maxime, qui trahit son souverain et se fit proclamer lui-même empereur par les soldats. Maxime, jaloux d'étendre son pouvoir, passe la mer et vient en Armorique (la Bretagne), subjugué le pays et le donne en État indépendant à l'un de ses officiers, Conan, plus connu sous le nom de *Mériadeuc*. Le nouveau maître, voulant repeupler cette province, que la guerre avait dévastée, envoya, sur les conseils de Maxime, en différents royaumes voisins demander des épouses pour ses soldats, et pour lui en particulier la vierge Ursule, de qui la beauté et la vertu étaient également célébrées dans les îles d'Irlande et d'Angleterre. Sa demande fut accordée,

Autre récit.

plutôt par crainte que de bonne volonté, et, un certain nombre de jeunes filles ayant été rassemblées, on leur donna Ursule pour chef et conductrice. Toutes s'embarquèrent au port de Londres. Mais à peine fut-on entré dans la haute mer qu'une tempête jeta le navire sur les côtes d'Allemagne, d'où l'on navigua jusqu'à Cologne. Les jeunes filles partirent de là pour Rome. Le souvenir de leur passage est resté dans les traditions de Bâle, de Reinfeld, de Strasbourg, et autres lieux, où l'on croit même que s'arrêtèrent plusieurs des compagnes d'Ursule. Rencontrées, au retour, par une armée de Huns, ces barbares s'emparèrent de leurs personnes, et les massacrèrent, comme nous venons de le dire, Ursule les exhortant au courage et tombant la dernière sur leurs cadavres. L'endroit où on les enterra s'appelle encore le *Champ de S^{te} Ursule*, et la rue qui y mène porte le nom de *Rue du Sang*. L'église qui renferme les reliques est bâtie sur le lieu même du martyre, et forme l'un des principaux ornements de Cologne.

Ce qu'il y a de certain,

Il est difficile de prononcer sur l'authenticité de chaque fait en particulier, quand il s'agit de temps si éloignés, et même d'avoir une direction sérieuse au point de vue historique. Ce qui demeure incontestable, c'est qu'il y eut à Cologne, à la fin du iv^e siècle ou au milieu du v^e, une illustre martyre du nom d'Ursule; qu'elle venait des pays formant présentement la Grande-Bretagne; qu'elle était accompagnée de nombreuses jeunes filles formées par elle à la vertu; que toutes ensemble furent immolées, comme chrétiennes, par les barbares. Ce qui est certain, en outre, c'est que ce martyre impressionna grandement les peuples, que le nom d'Ursule devint synonyme de protectrice des jeunes filles et de celles qui les instruisent, et même de tous les étudiants en général: car (détail remarquable) les illustres Universités de Paris, de Vienne en Autriche, de Coïmbre en Portugal, s'étaient mises sous son patronage. La Sorbonne célèbre encore sa fête avec quelque solennité, le

21 octobre; son église est consacrée à S^{te} Ursule, et elle possédait autrefois deux têtes des compagnes martyrisées avec elle. Ursule avait un office particulier dans le bréviaire de Paris, avec trois hymnes de toute beauté. ¹

De ces remarques se tire l'explication du nom choisi par S^{te} Angèle pour l'ordre qu'elle fondait. Comme Ursule, elle appelait à la vertu des troupes de jeunes filles; Ursule lui était apparue pour l'y encourager, et enfin, envisageant pour but l'instruction à donner aux enfants, notre bienheureuse prenait, elle aussi, pour patronne celle des grandes Universités. ²

¹ Le même nom *Ursule* se lit dans les inscriptions des Catacombes de Rome. Il est d'ailleurs d'origine latine: *Ursus, Ursulus, Ursula* (Ours, petite Ourse).

² Les *Ursulines* ont été appelées, en certains pays, notamment en Franche-Comté, en Bourgogne, dans le Maine, *les Ursules*; quel-

quefois, surtout parmi le peuple, *les Urselines*. Cette dernière forme se trouve dans un écrit de la propre main de Mad. de Sainte-Beuve, du 14 août 1624 (Voir *Bulle et Bref des Ursulines de la congrég. de Paris*; texte et histoire, Paris, Bray et Retaux, 1877, p. 43). Mais une telle manière d'écrire est manifestement fautive.

CHAPITRE XI.

PREMIER CHAPITRE DE L'ORDRE, TENU A BRESCIA.

Observances
primitives.

La pensée-mère d'Angèle fut toujours l'éducation des petites filles. C'est pour arriver à elles qu'elle fit entrer dans ses règles la visite des malades et des pauvres. Voilà ce qu'il ne faut point perdre de vue dans son histoire, ce qui a présidé à tous les développements de l'œuvre des Ursulines. Du reste, prenant pour modèle Notre-Seigneur, qui accueillait avec bonté tous ceux qui venaient à lui, notre bienheureuse ne faisait point acception des personnes, et n'excluait de sa famille spirituelle aucune condition. On la vit inscrire en même temps au nombre des sœurs la dame du monde et la femme de chambre qu'elle amenait, sans tolérer jamais de différence dans le vêtement, le travail, la considération ; l'égalité la plus entière, la plus visible, devait régner entre toutes. N'est-ce pas là le véritable esprit des saintes communautés ? On ne demandait à celles qui se présentaient qu'une vocation sérieuse et l'amour du bien. L'habit n'avait pas, à ces débuts, de forme fixée : on avait simplement entendu qu'il fût de laine, de couleur sombre, exempt de la moindre élégance mondaine. On n'exigeait non plus aucune dot, afin que les jeunes filles indigentes n'hésitassent point à se faire admettre si Dieu leur en inspirait le désir. Seulement, comme, dans ces origines, chacune vivait en sa propre maison, chacune aussi devait se pourvoir au moyen

de son travail. Que si, par suite de la maladie ou de l'âge avancé, les ressources manquaient à une sœur, les autres étaient tenues de lui venir en aide, dussent-elles pour cela implorer la charité des personnes riches ; et, de plus, les malades recevaient l'assistance personnelle de leurs sœurs ; si elles mouraient, on pourvoyait à leurs funérailles, et surtout on s'appliquait à soulager leur âme par des prières. Pour la profession, le consentement des parents était exigé, et, même après avoir été admise, toute sœur devait conserver le respect et l'obéissance envers ceux près de qui elle vivait. En outre, il était établi qu'on fréquenterait les sacrements, pratique alors trop négligée, et qui dans ce même siècle reprit force, parmi les fidèles, grâce au zèle des pieux patriarches S. Gaëtan de Thienne, fondateur des religieux Théatins, et S. Ignace de Loyola.

Angèle n'ignorait pas qu'une institution, si bonne, si bien conçue qu'elle soit, a toujours besoin d'être gouvernée pour se maintenir dans son esprit primitif, qu'il y faut une autorité vivante. Elle divisa donc ses filles, répandues dans la ville, en un certain nombre de *quartiers*, chacun administré par une directrice choisie parmi les plus exemplaires et les plus méritantes. La directrice devait visiter les sœurs de son quartier au moins une fois tous les quinze jours, et de temps en temps les appeler auprès d'elle pour les pénétrer de l'esprit de l'institut et les ranimer dans la pratique des œuvres. En outre, la prudente fondatrice voulut avoir quelques veuves de sainte renommée, estimées pour leur jugement et leur sagesse, n'ayant pas moins de cinquante ans, et les charger de veiller sur les plus jeunes, afin d'empêcher le relâchement de s'introduire dans la congrégation. Pour cela, toute *matrone*, ou *veuve*, était assistée d'une conseillère, dont la mission consistait à s'informer des points qui pouvaient mériter attention et réforme. Les matrones furent appelées *gouvernantes*, les conseillères *colonelles* (mot qui aujourd'hui ferait sou-

Organisation
quant
à l'autorité.

rire)¹, et la congrégation entière se nomma *Compagnie de Sainte Ursule*. On ne s'étonnera pas beaucoup de voir adopter de pareilles désignations à une époque de guerres continuelles. C'est ainsi que S. Ignace appela lui-même son ordre *Compagnie de Jésus*, et *général* le supérieur qui la gouverne. — Enfin, la bienheureuse, apportant à tous les détails, à toutes les nécessités, la maturité de son expérience, réclama l'assistance de plusieurs hommes de pieuse vie pour protéger les sœurs au cas de quelque affaire extérieure ou de quelque injustice.

Choix
d'une règle.

Tout cela fut institué dès le commencement, c'est-à-dire en 1535. On ne saurait, dit l'historien Salvatori, s'imaginer une congrégation plus sage, plus discrète, plus évangélique, où l'on vît mieux l'esprit de DIEU qui en avait inspiré la création². Mais il fallait aussi une règle écrite, destinée à rappeler incessamment aux religieuses leurs devoirs, la pensée de leur vocation, le but et les conditions de leur action journalière. C'est donc à la rédaction de ce document fondamental qu'Angèle va maintenant s'appliquer. Plus que jamais elle invoquera le secours du Père des lumières; et, pour l'attirer plus sûrement, elle redoublera de mortifications et d'austérités. DIEU ne manque point de bénir ce qui est ainsi entrepris pour sa seule gloire. Les constitutions écrites par la sainte, et que nous rapporterons plus loin, prouveront au lecteur avec quelle abondance le Seigneur couvrit de la rosée de sa sagesse le champ nouveau où tant et de si belles vertus allaient germer, par les soins d'Angèle.

Se plongeant donc dans ce travail au sortir de l'oraison, ou plutôt en continuant de prier, la sainte dictait ses constitutions à Gabriel Cozzano, homme instruit et fort estimé dans ce temps-là, qui depuis a écrit : « En cette rédaction

¹ V. Salvatori, édit. de 1807, p. 52.

² *Vita della santa madre Angela*, etc., p. 33 (Rome, 1807; in-4°).

» il n'y a rien de moi. Je n'ai fait que reproduire, aussi
 » fidèlement qu'il m'était possible, ce que j'ai entendu.
 » Scule, Angèle, soutenue de DIEU, a été la fondatrice de
 » cette grande œuvre, où elle a voulu, par humilité, que
 » je cache son nom. ¹ » Au surplus, encore qu'elle sentit
 réellement l'assistance divine dans la composition de sa
 règle, elle ne laissait pas de conférer sur chaque point
 avec son confesseur, avec des religieux doctes et éclairés,
 et même avec des femmes qu'elle savait expérimentées
 et solidement pieuses. On cite, parmi ses conseillers, le
 P. Paul de Crémone chanoine de l'église de Sainte-Affre,
 don Chrysanthe chanoine d'une autre collégiale de Brescia,
 et don Alfianello; ce dernier fonda depuis la congrégation
 des Pères de la Paix, et contribua beaucoup aux progrès
 de l'ordre de S^{te}-Ursule.

Les constitutions rédigées, Angèle, en fille soumise de
 la sainte Église, pensa à les faire approuver, et les adressa
 au cardinal François Cornaro, évêque de Brescia. Outre
 l'obéissance, elle voyait dans l'approbation une autorité
 plus grande assurée à son œuvre. Le pontife, qui était
 absent, chargea son vicaire-général Lorenzo Muzio de tout
 examiner pour lui en faire son rapport, et celui-ci, ravi des
 excellentes dispositions et de la sagesse qui y régnait, n'eut
 pas une syllabe à y changer : en sorte que le décret d'ap-
 probation, rédigé dans des termes pleins d'éloges, parut le
 8 août 1536. Le cardinal, afin d'exciter encore le zèle et la
 fidélité des sœurs, accorda quarante jours d'indulgences
 quotidiennes à celles qui observeraient exactement leurs
 règles ². Angèle rendit à DIEU de pieuses actions de grâces
 pour cet heureux résultat ³.

Approbation
 épiscopale.

¹ G. Cozzano, *Dichiarazione della
 Bolla di Paolo III.*

dans un rescrit en date du 17 sep-
 tembre 1566.

² Cette indulgence a été confir-
 mée à perpétuité par le pape Pie IX.

³ Les Ursulines ont gardé un par-
 ticulier respect pour la mémoire de

Tenue
du chapitre.

Il ne s'agissait plus, désormais, d'écrire un règlement, mais de se conformer fidèlement à celui qui était composé, approuvé, et qui devenait la loi de la famille ursuline. Or, une de ses premières dispositions prescrivait l'élection de la supérieure générale et des autres dignitaires. C'est pour-quoi, le 18 mars 1537, la bienheureuse assembla toutes ses sœurs dans sa maison, et l'on procéda au premier chapitre.

C'est une tradition parmi les Ursulines que, la veille, après qu'Angèle était restée trois heures en oraison, la glorieuse S^{te} Ursule lui apparut de nouveau, pendant une des extases dont DIEU favorisait sa servante, et lui annonça qu'elle prenait sous sa protection la fondation qui venait d'être faite, que DIEU l'avait pour agréable, et qu'elle se perpétuerait de siècle en siècle, jusqu'à la fin du monde. Angèle ressentit une consolation bien vive à cette double assurance. N'était-ce pas, en effet, la récompense la plus chère qu'elle pouvait attendre de tous ses travaux?

Un notaire public assista au chapitre et en dressa l'acte, afin que tout fût parfaitement authentique, et que plus tard aucune sorte de difficulté ne s'élevât sur les nominations qui allaient se faire. Cet acte existe encore; et l'on y voit que, y compris la fondatrice, on compta 59 sœurs présentes; ce qui, joint à dix-sept qui étaient absentes, donne le chiffre de 76, que nous avons rapporté plus haut.

On commença par l'invocation du SAINT-ESPRIT. Après

ce prince de l'Église. La famille Coruaro, qui était de Venise, a fourni sept cardinaux, dont le dernier mourut en 1789. Quant au nôtre, François, il avait eu une vie assez accidentée. Élevé dans les armes, longtemps il fit la guerre, et se distingua au siège de Padoue contre les troupes de Charles-Quint, qui ne purent s'emparer de la ville. Pendant les loisirs de la paix qui survint, il se mit à étudier, puis accomplit un pèleri-

nage aux Saints-Lieux. A son retour, on le nomma ambassadeur de Venise auprès de Charles-Quint, qu'il suivit en Allemagne, en Espagne et dans les Pays-Bas. Le pape Clément VII le fit cardinal en 1527, peu de temps après que, ayant reçu les ordres, il avait été promu à l'évêché de Brescia. Homme de vastes connaissances, il était consulté comme un oracle. Il mourut en 1543, âgé de soixante-cinq ans.

quoi
qui a
pliqu
et uni
but de
» très
» don
» qué
» du
» not
» mai
» une
» mer
» naît
» conc
» veni
» Vou
» fère.
» trav
» lenc
» serv
» est
» pour
» lenc
» à la
» tinue
» que
» Seig
» Fait
» à l'e
» enfan
« paler
» sera

La p
de la M

quoi, la fondatrice exposa aux sœurs le sujet important qui avait nécessité cette réunion, et elle les pria de s'expliquer alternativement, sans aucun égard à sa personne et uniquement dans les vues de DIEU. Rappelant ensuite le but de l'institution nouvelle, elle leur dit : — « Oui, mes » très-chères filles, si nous n'avons pas, comme S^{te} Ursule » dont nous porterons le nom, l'ineffable bonheur de con- » quérir le ciel par un glorieux martyre, nous y arriverons » du moins par l'imitation de ses vertus, c'est-à-dire par » notre pureté, notre attachement à l'Église catholique » maintenant déchirée par l'hérésie; nous y arriverons par » une inviolable fidélité à nos engagements. Ces engage- » ments sont graves, vous le savez; je vous les ai fait con- » naître. Nous nous réunirons ici tous les dimanches pour » concerter ensemble les opérations de la semaine, et ven- » nir des endroits où notre zèle paraîtra le plus nécessaire. » Vous aurez chacune votre district et des quartiers dif- » férents, afin d'éviter la confusion, et de rendre ainsi nos » travaux plus réguliers et plus utiles. Quant à l'habil- » lement, je ne vois aucune difficulté à ce que nous con- » servions celui que nous avons l'usage de porter, puisqu'il » est modeste; je crois même que nos habits ordinaires » pourront, en telle circonstance, nous ouvrir plus faci- » lement accès dans les familles, et par conséquent servir » à la bonne cause que nous voulons défendre. — Con- » tinuez, mes très-chères filles, continuez la sainte œuvre » que vous avez si bien commencée. Allez, au nom du » Seigneur, partout où la divine charité vous appellera. » Faites-vous toutes à tous; rendez-vous esclave de tous, » à l'exemple du grand Apôtre. Recevez avec bonté les » enfants qui vous seront confiés, et attachez-vous princi- » palement aux plus grossiers, aux plus pauvres. DIEU » sera votre récompense. »

La première chose dont il fallait s'occuper était l'élection de la Mère générale. Angèle fut proclamée à l'unanimité.

Les élections.

Sa modestie en souffrit. Une charge aussi élevée, aussi difficile, effrayait, dit-elle, son inexpérience et sa faiblesse; et elle conjura le Chapitre de ne point songer à elle, mais de choisir une sœur plus vertueuse et plus capable. « Je » connais mieux que vous mon indignité, mon incapacité, » répétait-elle : tout souffrirait de mon élection; et si, par » suite de cette incapacité et de mes péchés, l'œuvre que » nous établissons venait à périr, ce malheur vous serait » imputable. D'ailleurs, je ne suis plus d'un âge à fournir » l'activité nécessaire. Laissez-moi travailler et mourir au » milieu de vous, au dernier rang, qui est le mien. » Mais rien ne put faire revenir le chapitre; il consentit seulement, sur les instances d'Angèle, à ne lui point donner le titre de *fondatrice*, qu'elle repoussait de toutes ses forces, « DIEU, » disait-elle, étant le seul créateur de ce petit troupeau de » filles de bonne volonté, qui venaient à lui pour lui appar- » tenir sans retour dans les œuvres d'un humble apostolat. »

On fit les autres élections, et spécialement celle des *gouvernantes*, qui furent d'abord au nombre de quatre : *Lucrèce Lodroné* veuve du comte Hector Lodroné, *Geneviève* veuve d'Alexandre *Luzzago*, *Ursule* veuve de Jérôme *Gavardo*, *Marie* veuve d'Antoine *Avogadro*. On leur adjoignit *Lucrèce* veuve de Paul *Luzzago*; et, plus tard, le nombre des religieuses ayant augmenté, Angèle nomma elle-même *Véronique Buzzi*, *Jeanne Monté*, *Élisabeth Prato*, *Léonelle Pédzocca* et *Catherine Méia*. *Lucrèce Lodroné* fut placée au-dessus des autres, comme assistante et bras droit de la sainte, dont elle fut, pendant la dernière maladie d'Angèle, instituée suppléante; ce qui amena les sœurs à lui confier le gouvernement général de l'ordre, après la mort de la bienheureuse fondatrice.

Choix
des directeurs.

La direction spirituelle de ses filles était un objet trop capital pour qu'Angèle n'y donnât point son attention. Elle chercha deux ecclésiastiques d'une vertu consommée, ayant dans la ville de l'autorité sur les cœurs; et elle fut encore bénie de DIEU pour trouver ce qu'elle désirait, dans *Paul*

de C
de l
C'êt
lum
pros
brin
les c
notr
conv
dévo
rapp
prêtr
plus
char
il ap
béné
mêm
l'aix
adop
ce re
origi
entra
fatig
été in
éerit
religi

En
cette
les un
ce mo
féren
teur d

de Crémone et don *Chrysanthe*, l'un et l'autre chanoines de Brescia, et de qui nous avons eu déjà à citer les noms. C'étaient vraiment des hommes de DIEU, dont la piété, les lumières et les soins furent d'un immense avantage pour la prospérité de l'ordre naissant. — Bien que le *P. François Cabrini*, d'Alfianello près de Brescia, n'ait pas été alors parmi les directeurs spirituels, et encore moins le confesseur de notre sainte (comme l'a avancé un auteur mal informé), il convient de le nommer comme l'un des ecclésiastiques qui se dévouèrent aux Ursulines. On a de lui des mémoires où il rapporte qu'il naquit en 1515, d'où il suit qu'à peine était-il prêtre lorsque mourut Angèle, en 1540. Ce ne fut donc que plus tard, vers 1556, qu'il reçut de l'évêque Bollani la charge de directeur spirituel de nos religieuses : charge où il apporta un zèle et un dévouement suivis des plus larges bénédictions. Il mourut en 1570, après avoir fondé lui-même la congrégation des Pères de Sainte-Marie de la Paix (une des églises de Brescia), congrégation qui en 1611 adopta l'institut de S. Philippe Néri. — Citons enfin, dans ce registre des protecteurs et bienfaiteurs de l'ordre à ses origines, la pieuse *Girolama Buschi*, qui vécut en sainte, entra parmi les Ursulines, et se distingua par un zèle infatigable pour le bien des âmes. Quoique le livre n'ait pas été imprimé, un moine augustin, Benjamin Zacchi, avait écrit sa vie comme celle d'un parfait exemplaire de la sainteté religieuse. Elle mourut cinq ans après Angèle, en 1545.

En congédiant ses sœurs et ses filles spirituelles, après cette première assemblée en chapitre, Angèle les embrassa les unes après les autres, et chacune d'elles sut profiter de ce moment pour lui faire de nouvelles protestations de déférence et d'attachement en *Notre-Seigneur*, véritable auteur de ce qui venait d'être fait.

1 V. Salvatori, pp. 56-57.

CHAPITRE XII.

PROPAGATION MERVEILLEUSE DE L'INSTITUT.

Angèle
supérieure.

Tout occupée de ce qui n'était plus une simple œuvre de zèle personnel, mais le devoir rigoureux d'une charge régulière et acceptée, Angèle pensa plus sérieusement encore à s'en acquitter avec le dévouement et l'exactitude qu'elle devait à DIEU en reconnaissance des grâces signalées qu'il ne cessait de lui départir. Attentive à former à la perfection ses jeunes et ferventes novices, sa principale étude fut de leur inspirer un entier détachement du monde, un vivant désir de la gloire de DIEU, une ardente charité envers le prochain. Indépendamment de ces principes fondamentaux, s'aidant du conseil de personnes aussi pieuses qu'éclairées, ainsi qu'elle avait toujours fait, elle leur donna des règles particulières de conduite, dressa le formulaire de leurs vœux tels qu'elles devaient les prononcer, et établit une forme de gouvernement remplie de douceur, et très-propre à entretenir leur piété et l'esprit de leur vocation.

Affaire
de l'approbation
du
Saint-Siège.

L'approbation épiscopale avait été obtenue; mais, pour l'extension de l'ordre aux autres pays, celle du Souverain-Pontife, chef de l'Église catholique, était nécessaire; et notre bienheureuse pensa qu'il convenait dès maintenant d'en demander la faveur à Rome. C'était une affaire quelque peu difficile, où moins que jamais elle pouvait

agir
ayan
de re
puis
dact
« Ce
» pa
» Sa
» en
seule
d'Ang
certa
la sa
Sans
succè
gistra
papo
depu
Mère
eut à
et la

Au
qui p
ces fi
troubl
nécess
pour t
souffri
famill
entrep
march
qu'elle
arriva
ferme
sentim

agir seule. Elle appela donc le secrétaire Cozzano, et, lui ayant fait part de son désir et de ses intentions, le chargea de rédiger la supplique qui serait adressée au Saint-Siège, puisqu'il connaissait mieux que personne ces sortes de rédactions et les formes exigées par la chancellerie romaine. « Cette pièce, a depuis écrit Cozzano, fut à la vérité tracée » par ma plume, mais les pensées en furent dictées par le » SAINT-ESPRIT, qui se servait d'Angèle pour me les faire » entendre. » Ce document, de 1537, précéda de trois ans seulement la mort de la fondatrice. Fut-il envoyé du vivant d'Angèle? ce point est difficile à éclaircir. Ce qui est certain, c'est que l'approbation ne vint que sept ans après, la sainte étant partie pour le ciel depuis quatre années. Sans doute, du haut de la gloire elle intercédait pour le bon succès de cette négociation. L'évêque et le premier magistrat de la ville renouvelèrent les démarches auprès du pape Paul III, qui occupait la chaire de S. Pierre depuis 1534, et qui fut le successeur de Clément VII. La Mère Lucrèce de Lodroné, seconde supérieure-générale, eut à terminer la négociation, s'y employa en toute activité, et la vit enfin aboutir heureusement, en 1544.

Au courant de ces démarches, l'ennemi de tout bien, qui prévoyait combien d'âmes lui seraient arrachées par ces fidèles disciples de l'apostolat chrétien, s'efforça de troubler l'union qui régnait parmi elles. La tentation est nécessaire pour tout homme, elle l'est pour toute œuvre, pour toute association sainte. Angèle avait pu, jusqu'ici, souffrir dans sa personne, alors que tant de chagrins de famille l'accablèrent, mais elle avait été épargnée dans son entreprise, dans la création de son ordre, où tout avait marché selon ses vœux. DIEU ne permit pas, il est vrai, qu'elle vît sur cette terre l'orage qui allait fondre; mais il arrivait. A peine eut-elle fermé les yeux, que, sa main ferme venant à manquer, plusieurs sœurs, animées de sentiments que probablement elles confondaient avec un

Épreuves.

mouvement de zèle, commencèrent à dire, dans leurs courses à travers la ville, qu'il y avait du danger à laisser ainsi se répandre par les maisons tant de jeunes filles, au milieu des séductions mondaines, et qu'il vaudrait mieux les réunir dans la clôture et les soumettre à la vie commune des autres religieuses. Plusieurs pères de famille prirent parti pour cette idée, et la propagèrent dans Brescia. De-là naquit entre les sœurs une discussion assez vive, qui pouvait dégénérer en dissension. Cependant, la plupart tinrent pour l'institution telle qu'elle était sortie de la pensée d'Angèle; plusieurs ecclésiastiques se déclarèrent dans le même sens. Il y eut des écrits de part et d'autre; à la fin, l'ancien ordre l'emporta, et la querelle s'assoupit, DIEU merci, assez promptement.

Question
de l'habit.

Les choses ne se terminèrent pas aussi vite sur un autre point, qui mit la nouvelle congrégation en danger de se dissoudre et de disparaître. Ce fut au sujet de l'habit. On vient de voir qu'Angèle n'avait adopté aucune forme spéciale, qu'elle voyait des avantages à ce qu'on gardât le vêtement ordinaire, pourvu qu'il fût de laine et modeste. Après la mort de la sainte, le plus grand nombre des religieuses, ayant à leur tête la supérieure générale Lucrèce Lodroné, songèrent à adopter et à imposer un cordon en forme de ceinture par-dessus l'habit, à l'exemple des tertiaires de S. François et de S. Augustin, comme signe de la virginité dont on faisait profession. Cette autre nouveauté trouva de fortes résistances; et parmi les opposantes s'inscrivit Geneviève de Luzzago, l'une des premières compagnes de la fondatrice; le secrétaire Cozzano en fit autant, comme ayant connu à fond la volonté et les desseins d'Angèle. La controverse fut déferée à l'autorité épiscopale. On s'anima dans les deux camps, à ce point qu'on se déclara mutuellement séparé de la famille ursuline. Les cœurs allaient s'envenimer davantage peut-être, lorsque arriva de Rome la bulle d'approbation si impatiemment attendue. Elle était datée du 9 juin 1544, et adressée à

l'évêque
cathé
de l'
pare
ce d'
qui d'
afin
cent
attac
fait p
Perso
dulge
l'har
Ces
se dé
doute
haut
de ses
gious
dans
détails
mainte
reuse.

L'évêque de Vérone, à l'archidiacre et à l'archiprêtre de la cathédrale de Brescia, déclarés exécuteurs et conservateurs de l'acte pontifical : l'évêque de Vérone vraisemblablement parce qu'Angèle était née à Désenzano, qui dépendait de ce diocèse. L'archiprêtre et l'archidiacre, étant du parti qui demandait la ceinture, écrivirent à Rome, et obtinrent, afin de faire sûrement cesser la zizanie, une indulgence de cent jours en faveur de celles qui revêtraient la robe noire attachée par un cordon de cuir autour des reins. Ce cordon fait partie, encore aujourd'hui, du costume des Ursulines. Personne ne voulut se priver de la précieuse faveur de l'indulgence, et peu à peu on vit se rétablir entre les sœurs l'harmonie parfaite des premiers jours.

Ces épreuves terminées, la jeune famille des Ursulines se développa rapidement, sous le regard de DIEU, et sans doute par la protection de la bienheureuse Angèle, qui du haut du ciel unissait ses prières à celles de S^{te} Ursule et de ses compagnes. En peu d'années on compta les religieuses par centaines ; l'ordre se répandit en Italie, puis dans les autres parties du monde catholique. Mais ces détails seront l'objet des livres suivants, et il nous faut maintenant achever le récit de la vie de notre bienheureuse.

CHAPITRE XIII.

MORT DE SAINTE ANGÈLE. — SES DERNIERS AVIS.

Derniers avis.

La vénérable Mère avançait en âge. En 1539, elle atteignait sa soixante-cinquième année, et l'on pouvait prévoir qu'elle ne vivrait plus longtemps : car, n'ayant rien voulu diminuer de ses jeûnes et de ses austérités au moment où elle se sentait affaiblie, elle était tombée dans un état de langueur qui lui parut à elle-même l'avant-coureur de la mort. Elle commença à garder le lit vers le commencement de janvier de cette année 1540. Dès qu'elle se vit ainsi arrêtée, elle manda auprès d'elle les gouvernantes et les autres dignitaires de l'ordre. Elle leur déclara qu'elle regardait sa fin comme prochaine, et qu'elle avait jugé nécessaire de leur adresser ses derniers avis, afin qu'elles entrassent pleinement dans les vues qui avaient amené la fondation de la famille ursuline. Elle les avait fait écrire, dit-elle; et, comme le secrétaire Cozzano était présent, elle l'invita à donner lecture de ce document : ce qu'il fit au milieu de l'émotion des assistantes. Voilà vraiment une scène comparable aux plus belles de l'histoire des saints, et celle qu'un habile artiste devrait choisir pour représenter Angèle. D'une part, cette éminente servante de Dieu, mourante, étendue sur son pauvre lit, les yeux levés au ciel, et de temps en temps les reportant sur ses sœurs avec une expression d'ineffable charité; et, de l'autre, ces religieuses livrées à la douleur de perdre une si bonne

mère, la regardant avec tendresse à leur tour, écoutant respectueusement, recueillant avec avidité, ces suprêmes paroles de la sainteté en route pour le ciel.

Gabriel Cozzano se lève, et, s'approchant du lit, il parle au nom de la malade, comme si c'était elle-même qui se fit entendre.

« Angèle, indigne servante de JÉSUS-CHRIST, à ses très-chères filles et sœurs assistantes et directrices de la Compagnie de S^{te} Ursule.

Lecture
de l'esprit dicté
par la sainte.

« Que la grâce et la vertu du SAINT-ESPRIT soient avec vous, pour que vous puissiez soutenir avec courage le poids de vos charges, vous acquitter fidèlement des devoirs qu'elles vous imposent, et mériter les grandes récompenses que le Seigneur destine à celles qui lui seront fidèles. Ne négligez rien pour l'avancement spirituel des chastes épouses de JÉSUS-CHRIST qui vous sont confiées; veillez à leur conservation avec une maternelle sollicitude. L'ennemi du salut, comme un loup dévorant, ne manquera pas de s'attaquer à ce cher troupeau : ayez donc incessamment recours à DIEU, implorez son assistance victorieuse pour conduire et maintenir vos sœurs dans les voies de la vertu. Je ne saurais vous trop recommander de faire d'elles grande estime : cette estime sera la mesure de l'amour qui vous unit à elles. Plus vous les considèrerez, plus aussi vous les aimerez; et plus votre amour sera fort, plus vous vous appliquerez à conserver le trésor que le Seigneur commet à votre garde. N'est-ce pas de sa part une grâce spéciale que la préférence qu'il vous a donnée en vous appelant à la direction de notre Compagnie? Bénissez-le donc chaque jour d'un bienfait qui vous est si glorieux, et songez à répondre aux desseins de sa providence sur vous. Mais surtout ne vous découragez pas, quand même vous croiriez ne point posséder toutes les qualités nécessaires à vos emplois. Celui qui vous y a appelées ne

saurait vous abandonner, et, dans vos besoins, il daignera vous tendre une main secourable. Faites seulement ce que vous pourrez, et priez DIEU de suppléer par sa bonté à tout ce qui paraîtra vous manquer. Pour moi, je vous conjure, par la passion de JÉSUS-CHRIST Notre-Seigneur, et par les mérites de sa très-sainte Mère, de recevoir avec soumission les avis que je vais vous donner, de les mettre en pratique, de ne vous en écarter jamais. C'est mon dévouement qui me les a inspirés, et ils seront, après ma mort, un témoignage inaltérable de ma tendre affection pour toute la Compagnie.

Humilité;
bon usage
de l'autorité.

Premier avis.¹ — « Le premier avis que je veux vous adresser, mes très-chères sœurs en JÉSUS-CHRIST, c'est de travailler sans relâche à vous rendre humbles, et de vous persuader que, loin d'être dignes du rang de supérieures et de consœurs, ainsi que vous le pouvez devenir, vous n'êtes au contraire que les indignes servantes de vos compagnes, que vous avez besoin d'être conduites et présidées plus que la moindre d'entre elles, que vous ne méritez sur elles aucune préférence. Si vous parvenez, sans les avoir brigués, à quelques emplois dans la Compagnie, songez à faire bon usage de votre autorité, et ne vous y distinguez que par de plus humbles sentiments de vous-mêmes. Ici se présente à vous le plus admirable des modèles, JÉSUS lui-même, qui, maître souverain de l'univers, disait néanmoins n'être pas venu pour commander, mais bien pour obéir. Et il dit ailleurs : *Que celui qui sera parmi vous le plus élevé se regarde comme le serviteur de tous.* Ne vous prévalez donc point de vos talents ni de votre mérite prétendu : qu'avez-vous, en réalité, que vous n'avez reçu de l'auteur de toutes choses ? DIEU, qui dès le com-

¹ Le texte italien porte, au lieu d'*avis*, le mot *ricordo*, qui a un sens de *souvenir pieux* que nous

cussions aimé à conserver. Mais l'usage a prévalu de traduire par *avis*, et nous avons dû nous y tenir.

mencement a tiré le monde du néant, a opéré en vous de la même manière, lorsqu'il vous fit ce que vous êtes. Ah! vous n'étiez rien, et il a agi sur ce rien quand il a mis en vous quelque chose. C'est vouloir qu'il nous abandonne que de nous attribuer ce qu'il y a de bon en nous. Il faut ne rien être à ses propres yeux pour devenir un instrument entre les mains du Créateur. Voulez-vous ne cesser jamais de lui être agréables, vous ne devez aussi jamais oublier que vous n'êtes absolument que ce que sa main vous a faites; que vous ne pouvez rien que par sa grâce, et que vous ne réussirez que là où il aura mis sa bénédiction.

» Voilà, mes chères sœurs, la juste idée que vous devez avoir de vous dans les offices les plus élevés. Regardez-vous comme si vous étiez les dernières de la Compagnie: et ainsi vous mériterez que DIEU vous élève en proportion de votre abaissement volontaire. Bien que souverain-pontife, S. Grégoire-le-Grand ne voulait porter que le titre de *serviteur des serviteurs de DIEU*.

Second avis. — » Vous serez affables et bienveillantes envers vos filles. Vous n'aurez envers elles d'autre principe de conduite que l'amour de DIEU, le zèle pour les âmes, soit que vous les avertissiez, soit que vous leur donniez des conseils, soit que vous les exhortiez à la piété, soit que vous vous efforciez de leur faire éviter le mal. Croyez bien que la bonté vous fera plus obtenir que les réprimandes aigres et sévères, quand il ne sera pas indispensable de recourir à celles-ci; ce qui doit arriver rarement, et non point avec tout le monde. C'est la charité qui dirige tout vers l'honneur de DIEU et l'avantage des âmes; c'est elle qui vous enseignera la discrétion et le discernement; d'elle seule on apprend à être tantôt indulgent tantôt sévère, suivant les circonstances. Si vous rencontrez un cœur timide, porté à la défiance, relevez-le, donnez-lui du courage, faites-lui apprécier la divine miséricorde, élargissez-le pour y verser l'abondance des consolations. Aux

Affabilité
et bonté.

présomptueuses au contraire, à celles qui n'ont pas assez de défiance d'elles-mêmes ni de crainte de la justice de DIEU ; rappelez les enseignements austères de la foi, l'horreur du péché et la facilité avec laquelle il se glisse dans nos actions. Nous vivons entourés de pièges et de périls, et il faut être toujours en crainte, l'Écriture ayant dit : *Heureux celui qui craint le Seigneur.*

Obéissance. **Troisième avis.** — » Restez fidèlement soumises aux supérieures, à celles qui ne succéderont. C'est justice. Accomplissez vos devoirs dans cet esprit d'obéissance, et non parce qu'il vous plaît d'agir ainsi. C'est à moi-même que vous obéirez alors, et en m'obéissant vous obéirez à JÉSUS-CRIST, de qui la miséricordieuse bonté m'a choisie pour être, vivante ou morte, la mère de cette Compagnie, encore que de moi-même j'en fusse très-indigne. Et non-seulement il m'a élue pour cette œuvre, mais il m'a donné la grâce de l'accomplir, et de gouverner selon sa sainte volonté. Que s'il survient quelque motif raisonnable d'agir contre l'ordre des supérieures, ou de les reprendre elles-mêmes, faites-le avec respect et convenance ; et, si elles ne vous écoutent pas, restez patientes, sachant qu'il faut aimer nos mères, qu'elles aient ou non des défauts. Supportez-les ; gardez-vous de vous plaindre, de murmurer, de mal parler de ces supérieures devant qui que ce soit, et encore moins devant ceux qui dépendent de vous. Soyez jalouses de l'honneur et du respect qui leur est dû. DIEU ordonne d'honorer un père et une mère selon la chair : combien plus devront être honorés les parents spirituels ! Faites donc en sorte que vos subordonnées ne s'écartent point de cette règle de conduite. Vous penserez en vous-mêmes, si les supérieures sont indulgentes et bonnes, que vous ne méritiez pas de les avoir telles, et, si elles sont sévères, que vous avez mérité pis que cela. — Si pourtant vous avez contre elles quelque légitime raison de plainte, vous pourrez en conférer avec des personnes pieuses et discrètes ;

et s
salu
con
con

Q
tive
beso
mèn
quoi
tem
et n
leur
mon
ven
man
que
corp
quen
Com
Jam
rédu

Ci
aure
de f
seur
vont
où e
joies
repo
lage
vrai
trava
qu'e
prud

et si vous connaissiez avec certitude qu'elles nuisent au salut de vos petites élèves, il n'y aurait plus aucun égard à conserver; mais agissez toujours après mûre réflexion et conseil des sages.

Quatrième avis. — » Vous serez vigilantes et attentives sur la conduite de vos filles, au courant de tous leurs besoins spirituels et temporels. Privez-vous plutôt vous-mêmes que de les laisser manquer. Si vous n'avez pas de quoi les soulager, ayez recours à vos protectrices et mères temporelles; exposez-leur avec ingénuité votre indigence, et ne craignez point de leur être importunes : car je connais leur bon cœur, leur générosité. Agissez auprès d'elles en mon nom. Ah! mes sœurs, si quelqu'une de nos filles venait à périr par votre négligence, il vous en serait demandé compte au jour du jugement. Demeurez convaincues que DIEU ne manquera pas de pourvoir à vos nécessités corporelles et spirituelles, tant que vous-mêmes ne manquerez point à vos obligations. C'est lui qui a créé cette Compagnie : il ne l'abandonnera pas, puisqu'il est écrit : *Jamais je n'ai vu le juste abandonné, ni ses descendants réduits à chercher leur pain.*

Vigilance.

Cinquième avis. — » Proposez-vous, quand vous en aurez le temps et la commodité, particulièrement les jours de fêtes, de visiter vos filles, qui sont aussi vos chères sœurs, leur faisant amitié, vous informant comment elles vont; les consolant, les animant à persévérer dans les voies où elles sont entrées, afin qu'elles recherchent les seules joies saintes et les biens célestes, et ne souhaitent que le repos du paradis, les triomphes éternels, au lieu des avantages périssables de ce monde trompeur, où il n'y a ni vraie allégresse ni vrai contentement, mais des songes, des travaux, des déceptions de toute sorte. Dites-leur bien qu'elles doivent se conduire chez elles en toute régularité, prudence, modestie, sobriété. Qu'elles prennent leur nour-

Attention
à contenir
les sens.
Promesses
de la sainte.

riture parce que cela est nécessaire et que DIEU le veut, et non pour satisfaire l'appétit naturel. Qu'elles soient réservées jusque dans le sommeil, n'en prenant que ce qui est indispensable à la santé; réservées dans le rire même, dans la conversation, qui ne doit couler que sur ce qui est licite et honnête. Recommandez-leur la prudence dans les paroles, la sagesse et la bonté dans les discours, la suavité et la concorde avec tous. — Vous leur recommanderez de ma part, en quelque lieu qu'elles se trouvent, de donner l'édification, d'être obéissantes et dociles envers les supérieures, conservant invariablement la paix. Qu'elles soient humbles, bienveillantes, des modèles de charité et de patience dans toutes leurs actions et leurs paroles : c'est par la patience et la charité qu'on assujettit le démon.¹

Ses adieux.

» Lorsque vous ferez la visite de vos sœurs, je vous charge de les saluer et de leur serrer la main de ma part. Recommandez-leur encore d'être solidement unies dans l'observance de notre règle : il est essentiel, par-dessus toute chose, qu'elles fassent honneur au Seigneur JÉSUS, à qui elles se sont vouées sans partage, et qu'elles placent leur confiance et leur amour en DIEU, et non en aucune créature. Réconfortez-les, excitez-les à une sainte joie; *donnez-leur cette bonne nouvelle, que je vous annonce à vous-mêmes de la part de JÉSUS-CHRIST et de la divine Mère*, qu'il nous faut tressaillir d'allégresse parce que, dans le ciel, à chacune de nos sœurs est préparée une couronne spéciale de bonheur et de gloire, à la condition qu'elles demeurent fermes dans les résolutions et fidèles à la règle. Qu'elles n'aient point de doute là-dessus, malgré les peines et les ennuis qui surviendront : ennuis et peines ne sont que d'un moment, et se changeront en joie. Les souffrances de ce monde ne sont rien en comparaison des biens du ciel. Qu'elles tiennent pour très-certain qu'elles ne

¹ « Con quali vere virtù specialmente si rompe la testa al diavolo », dit le texte : « rompre la tête au diable ».

seront
DIEU
donc
reine
leur
leur
assist
» E
vante
corps
puis
en co
Époux
— Vou
elles
vous
tristes
» Di
point
notre
rances
JÉSUS
ne faut
ciel, à
Si vous
choses

De si
une im
tion pro
matern
cette an
cents, à
qu'on re
beaucoup
avis. Ne

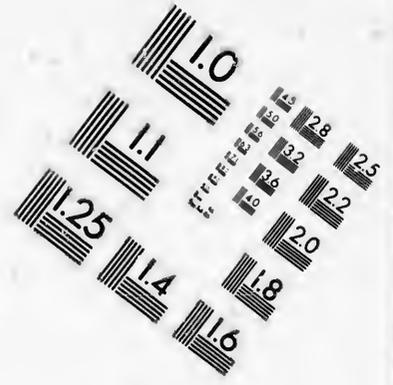
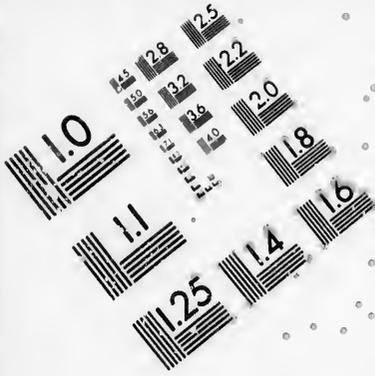
seront jamais abandonnées dans leurs nécessités, et que Dieu y pourvoira merveilleusement. Que l'espérance vive donc toujours en elles. Combien de personnes riches, de reines, de grandes dames, au milieu de leur opulence et de leur grandeur, ne peuvent trouver de repos, à cause de leur extrême besoin spirituel, pendant que les pauvres assistés par elles ressentent consolation et courage !

» Et maintenant, ajoutez que, pour moi, je suis plus vivante parmi elles que lorsqu'elles me voyaient des yeux du corps ; que je les vois et les connais mieux, et que je veux et puis mieux les secourir. Je suis continuellement avec elles, en compagnie de mon divin Époux, ou plutôt de notre Époux à toutes : qu'elles ne perdent donc jamais confiance. — Vous, mes sœurs, élargissez la mesure des promesses ; elles ne seront point démenties par les faits ; et attachez-vous à soutenir celles de notre société que vous verrez tristes, inquiètes, tourmentées, hésitantes.

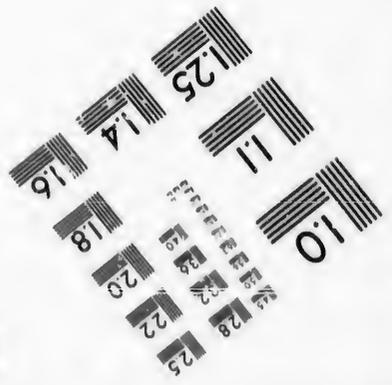
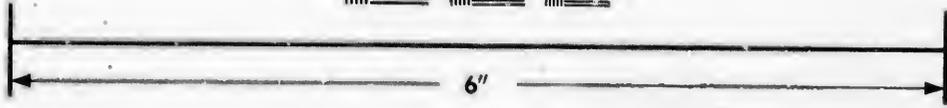
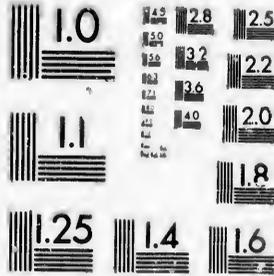
» Dites-leur, enfin, dites à toutes, qu'elles ne désirent point de me voir sur cette terre, mais au ciel, au ciel où est notre amour Jésus. Qu'elles dirigent de ce côté leurs espérances, et s'élèvent au-dessus de ce siècle visible. Que Jésus leur soit l'unique trésor, l'unique ami ; Jésus qu'il ne faut point chercher ici-bas, mais dans les hauteurs du ciel, à la droite du Père, ainsi que l'exprime l'Apôtre : *Si vous êtes ressuscités avec Jésus, cherchez et goûtez les choses du ciel, non celles de la terre.* »

De si tendres paroles causèrent chez toutes les assistantes une impression qui les fit fondre en larmes. Quelle affection profonde, quelle délicatesse de cœur, quelle sollicitude maternelle, quelle simplicité héroïque de dévouement, dans cette âme de sainte et de mère exhalant ses derniers accents, à l'heure du suprême départ ! Nous ne pensons pas qu'on rencontre, dans toutes les vies des saints réunies, beaucoup de pages plus belles que celle de ce *cinquième avis*. Nous avons dit : quelle affection, quelle délicatesse !



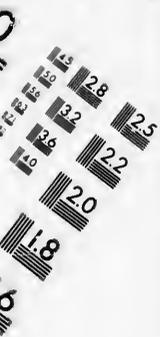


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



et il faut ajouter : quelle certitude du secours de DIEU ! quelles fermes et prophétiques promesses ! quelle source de consolation pour la famille ursuline tant que le Ciel la maintiendra !

Bon exemple.

Sixième avis. — « Vivez et comportez-vous de telle sorte que vous soyez le miroir de vos filles, et ce que vous désirez qu'elles fassent faites-le les premières. Et comment pourrez-vous les avertir, les reprendre d'un défaut qu'elles verraient en vous ? comment les exhorter à une vertu que vous n'auriez point, ou que vous ne vous mettriez pas à acquérir en même temps qu'elles ? C'est pourquoi, veillez à ce que votre exemple les détermine et les excite à une vie vertueuse. Imitiez-les vous-mêmes dans tout ce qui en elles est édifiant et louable, particulièrement en ce qui concerne la bonne tenue, la fréquentation des sacrements, et autres choses semblables. Il est juste que les mères soient pour leurs filles le modèle à suivre fidèlement.

Moyens
de se conserver
dans le bien.

Septième avis. — » Sachez que vous aurez à défendre votre petit troupeau contre les loups et les voleurs, deux sortes de pestes que je vous signale : je veux dire l'esprit mondain et les hérétiques. — Pour ce qui est de vivre dans le monde, veillez à ne point vous familiariser avec des jeunes gens ou autres hommes, quelque amis de la vertu qu'ils soient, parce que, je vous le dis, les liaisons spirituelles aboutissent presque toujours à des affections d'autre nature. Évitez, pour vous-mêmes et pour vos filles, de fréquenter les femmes oisives, qui fuient la retraite et placent leur bonheur dans les vaines conversations et dans les plaisirs du monde. Veillez encore à ce qu'aucun confesseur ni religieux n'amouindrissse, sous prétexte de bon conseil, la volonté du bien qui est dans vos sœurs, soit par rapport aux mortifications, soit dans les promesses de virginité, soit dans l'estime de ces règles que nous tenons de DIEU : car il arrive que, sous couleur de direction spi-

rit
fil
dan
ou
et
et p
reg
on
sem
don
l'hé
fan
il y
san
Gar
firm
Et p
à la
des
rega
DIEU
mém
être
gloir
trou
Seig
instr
Heur
milie
ainsi
m'en

l'Al
époqu

rituelle, des conseillers de ce genre éloignent de pauvres filles de leurs meilleurs propos et résolutions.

» Pour ce qui est des hérétiques et de leurs opinions dangereuses, dès que vous entendrez dire d'un prédicateur, ou de tout autre, qu'il est suspect de partager ces erreurs et d'admettre des nouveautés contraires à l'enseignement et pratique de l'Église, ou bien aux principes que vous avez reçus de nous, éloignez immédiatement vos filles. Souvent on jette dans une âme, en bien peu de temps, une mauvaise semence qu'ensuite on ne pourra plus arracher. Évitez donc toute relation avec ces fauteurs ou ces victimes de l'hérésie. Ne pensez mal de personne, mais soyez les enfants de la prudence lorsqu'il s'agit de telles matières, où il y va du salut. Il vaut mieux suivre ce qui est certain sans aucun danger que ce qui l'est moins et met en péril. Gardez les anciennes voies et la doctrine de l'Église, confirmées par tant de saints, sous l'inspiration du divin Esprit. Et pour ce qui est de votre conduite personnelle, travaillez à la renouveler sans cesse. Il a surgi, il surgira encore, des opinions nouvelles : laissez-les passer, elles ne vous regardent pas¹. Seulement, priez et faites prier pour que DIEU ne délaisse point son Église, mais la réforme lui-même selon son bon vouloir, et suivant ce qu'il connaît être meilleur pour nous, et plus capable de procurer sa gloire. Dans ces temps de péril et de corruption, vous ne trouverez de refuge et d'asile qu'aux pieds de Notre-Seigneur : s'il daigne vous gouverner lui-même et vous instruire, vous serez à bonne école, le prophète ayant dit : *Heureux, ô mon DIEU, celui que vous avez instruit. Humiliez-vous sous sa main puissante, et vous serez éclairées, ainsi qu'il est écrit : Allumez mes yeux, afin que je ne m'endorme jamais dans la mort.*

Fuite
des hérétiques.

¹ Allusion aux déchirements causés par le protestantisme. A cette époque même.

Conduite
envers
les inférieures.

Huitième avis. — » Aimez également toutes vos filles, n'ayant point d'affection plus marquée pour l'une ou pour l'autre, puisque toutes sont les créatures de DIEU, et que vous ignorez ses desseins sur elles. Noubliez pas que celle qui semblera de moindre génie et de moindre poids peut devenir la plus généreuse, la plus agréable à la divine Majesté. Qui jugera les cœurs, qui scrutera les pensées ? Chérissez-les donc et les supportez toutes au même degré, parce qu'il ne nous appartient point de juger les servantes de DIEU : leur Maître céleste sait bien à quoi il les a destinées ; et, ainsi qu'il le dit dans l'Évangile, il peut faire sortir, des pierres même, des enfants qui le louent. Accomplissez votre devoir, corrigeant avec amour et charité celles que vous verrez faillir par fragilité. Voilà comment vous continuerez de cultiver cette vigne qui vous a été confiée, laissant à DIEU de faire ses merveilles quand et comme il lui plaira.

Union
des cœurs.

Neuvième avis. — » Mon dernier mot, je le répèterai, et je vous l'adresse comme une prière que je tracerai de mon sang : c'est que vous gardiez entre vous une étroite concorde et union, que vous ayez toutes un même cœur, une même volonté. Restez attachées l'une à l'autre par le lien de la charité, vous estimant mutuellement, vous secourant, vous supportant en JÉSUS-CHRIST. Si vous vous efforcez d'atteindre cette paix, le Seigneur sans aucun doute sera au milieu de vous. Vous aurez pour vous la Très-Sainte Vierge, les Apôtres, tous les saints et les saintes, les anges, les bienheureux de la cour céleste, même toutes les créatures de la terre : DIEU a ainsi disposé les choses de toute éternité, que ceux qui, par amour pour lui, s'accordent pour faire le bien voient venir à eux la prospérité, et que tout concourt à les favoriser. C'est pourquoi voyez combien il importe d'entretenir cette concorde et cette union. Désirez-la, cherchez-la, aimez-la, retenez-la de toutes vos forces. Je vous le dis : en vous présentant ainsi

uni
tous
cuti
out
vous
au n
donc
qu'e
parc
aucu
mon
au n
sité
qu'a
vrai
» J
par l
du F

Lo
les i
perdr
redou
nacle
qui d
pour
par l
répê
annon
suade
donc
naiss
venait
guéris
Ang
savait

unies de cœur, vous serez comme un roc imprenable, une tour inexpugnable, contre toute adversité, toute persécution, toute séduction de l'enfer. Et je vous affirme, en outre, que, quelque grâce que vous demandiez à DIEU, elle vous sera infailliblement accordée, et que je serai toujours au milieu de vous, unissant mes prières aux vôtres. Animez donc vos sœurs à poursuivre généreusement l'entreprise qu'elles ont commencée, et goûtez ensemble une sainte joie, parce que les choses que je vous prédis arriveront sans aucun manque. Outre la grande et inestimable grâce que mon divin Époux, qui est aussi le vôtre, vous accordera au moment de la mort (car c'est à l'heure de la nécessité que se connaît le véritable amour), croyez bien qu'alors aussi vous verrez si j'ai été votre amie fidèle et vraie.

» Je m'arrête là. Soyez, mes sœurs, consolées, vivifiées par la foi et l'espérance. Je vous bénis au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »

Lorsque le secrétaire Cozzano eut achevé cette lecture, les impressions de respect, de vénération, de douleur de perdre une si bonne mère et une telle sainte, ne firent que redoubler. Cette humble chambre paraissait être un cénacle. Mais bientôt la joie vint succéder aux tristes idées qui dominaient. La malade s'était dressée sur son séant pour entendre plus facilement la lecture du dernier avis par lequel on venait de finir. Elle voulut elle-même le répéter, et elle le fit d'un ton si ferme que, bien qu'elle annonçât clairement sa fin prochaine, on ne put se persuader que ce malheur fût imminent. Les directrices prirent donc congé d'elle, après lui avoir témoigné leur reconnaissance, et avec d'autant plus de sécurité que le médecin venait d'affirmer qu'il y avait désormais bon espoir de guérison.

Angèle ne pensait point ainsi. Il est à croire qu'elle savait par révélation le temps de son passage à l'éter-

Derniers jours
d'Angèle.

nité¹. Elle éprouvait une tranquillité parfaite, les affaires de la Compagnie étant réglées, et la supérieure qui devait lui succéder étant désignée et toute prête à entrer en fonctions. Qu'avait à faire de plus ici-bas la sainte fondatrice? Elle était impatiente de jouir enfin de la vue de son Sauveur adorable, et peut-être de retrouver ces chers parents qu'elle avait perdus au seuil de la vie : car la sainteté ne détruit point les légitimes sentiments de la nature ; elle les agrandit au contraire, en les purifiant et les élevant. Sur la maladie elle-même, voici ce qu'on lit dans le dernier historien d'Angèle.²

« Afin de rapporter le plus fidèlement qu'il sera possible les circonstances de cette bienheureuse mort, j'ai lu tout ce qu'en ont écrit les biographes les plus exacts, et j'y ai relevé cette conjecture fondée, que S^{te} Angèle tomba malade durant le printemps de l'année 1539, et qu'il faut reporter à cette date les détails qui plus tard ont induit en erreur plusieurs écrivains quant à l'époque de sa mort. Pendant la Semaine-Sainte de 1539, un parent d'Angèle qui habitait Salò, assistant au sermon dans la cathédrale de Brescia, entendit le prédicateur recommander aux prières des fidèles la Mère Angèle Mérici, qui était gravement malade. Il courut aussitôt chez la sainte, et, à son vif étonnement, il la trouva levée et s'occupant de soins domestiques. Comme il en tirait bon augure, Angèle lui dit de ne se point faire illusion, et qu'elle mourrait bientôt ; que c'était pour cela qu'elle mettait tout en ordre. — On raconte encore que, durant sa maladie, elle recevait souvent les visites du docteur Gardoni, médecin fort connu, et qu'un jour la bienheureuse le pria de lui dire en toute franchise s'il regardait comme prochaine une mort qu'elle appelait de

¹ *Della vita di S. Angela Merici, vergine Bresciana*, par E. Girelli, p. 169 (Brescia, 1874, presso Istituto Pavoni; in-18).

² Charles Doneda le dit formellement dans sa *Vie de S^{te} Angèle*, publiée au siècle dernier, et réimprimée à Brescia en 1822.

ses vœux. — Tout cela prouverait que la dernière maladie d'Angèle dura depuis le printemps de 1539 jusqu'au mois de janvier 1540, époque de sa mort, ainsi qu'on l'a démontré surabondamment.

» Pendant le cours de cette maladie, Angèle était incessamment visitée par ses filles et par des personnes de la ville jouissant de l'estime publique, les unes et les autres empressées d'entendre de sa bouche quelque parole de spiritualité. De ce nombre furent deux nobles habitants de Brescia, Jacques Chizzola et Thomas Gavardi, qui depuis ont raconté comment la sainte parvint à se dresser sur son lit, et leur recommanda, dans un discours éloquent par l'émotion, de vivre selon les lois de l'Évangile; puis comment, à bout de forces, elle termina par cette sentence : *Ce que vous voudrez avoir fait au moment de la mort, faites-le pendant votre vie.* Les assistants furent frappés de l'énergie avec laquelle elle prononça ces mots, et quelques-uns en furent amenés à réformer leur vie dans le sens de plus de piété et de régularité. On en parla dans toute la ville : non qu'une telle sentence eût rien de nouveau, mais parce qu'elle était le dernier conseil de la servante de DIEU, si révérée et si aimée de chacun. Cinquante ans après, le peuple de Brescia répétait encore, comme le tenant d'Angèle : *Ce que vous voudrez avoir fait au moment de la mort, faites-le pendant que vous vivez*; et c'est sans doute par une allusion à cette pensée qu'on inscrivit sur le tombeau de la sainte, en 1590, ce distique latin :

*Nostram qui vitam nôstis, sic vivite : sic mors
Non mors sed vita perennis erit :*

Vous qui connaissez ma vie, formez-y la vôtre :
et ainsi la mort ne vous sera plus mort, mais vie éternelle. » 1

¹ *Op. cit.* de Girelli, pp. 169-171.

Mort
de la sainte.
1340.

Quelle que fût l'opinion du médecin quant à la terminaison de la maladie, notre bienheureuse ne se faisait pas d'illusion sur sa fin très-prochaine, dont la pensée, loin de la troubler, lui causait beaucoup de joie. En outre des *avis*, elle voulut faire son *testament spirituel*, qu'elle dicta en effet à Cozzano; nous le donnerons plus bas. Cependant, la comtesse de Lodroné et les autres dames gouvernantes, qui venaient tous les jours alternativement lui rendre visite, ne constataient point que le mal fit de sérieux progrès. Aussi furent-elles tristement surprises, un matin, d'apprendre que la vénérée Mère se trouvait plus mal, et qu'elle les priaît de se rendre toutes ensemble auprès d'elle. Elle leur rappela encore l'esprit de l'ordre, redit la volonté de DIEU sur la compagnie des filles de S^{te} Ursule, marqua de nouveau celle qui devait lui succéder dans le supérieurat, et fit promettre aux assistantes de lui obéir. Toutes s'y engagèrent en versant des larmes. L'élue, Lucrèce Lodroné, dut à son tour promettre d'accepter. Et c'est alors que la mourante lui remit son testament, en la priant de le communiquer à ses filles aussitôt après ses funérailles. — « Elles y verront, dit-elle, mes dernières » dispositions. Elles vont avoir plus que jamais besoin » de votre secours et de vos bons exemples. Consacrez- » leur, je vous le demande, vos bontés ordinaires. Re- » gardez-les comme vos propres enfants; et ne doutez » pas que le Ciel, qui protège si visiblement notre com- » pagnie, ne bénisse de plus en plus votre vigilance et » votre zèle. Du reste, soyez rassurées sur mon état, qui » paraît vous alarmer. Je ne veux pas que personne se » dérange à cause de moi, et je vous demande en grâce » de veiller à ce que mes filles n'interrompent en rien » l'exercice de leurs fonctions. Agréez pareillement que » dame Catherine Méia se joigne à vous, dès aujourd'hui, » pour maintenir le bon ordre. C'est elle que j'ai choisie » pour remplacer dame Lucrèce dans l'office de gouver- » nante. Vous connaissez sa piété; elle m'a donné sa

» parole, et comme vous elle travaillera au bien de la
» compagnie. »

Angèle était trop respectée pour qu'aucune de ses filles, après en avoir reçu la défense, songeât à quitter ses occupations charitables pour la venir voir. On se rassura d'ailleurs parce qu'on apprit, dans la soirée, qu'elle avait envoyé au sermon les personnes même qui la gardaient. Mais notre sainte avait eu sa pensée en prenant cette précaution. Elle s'était rappelé l'usage de faire laver les corps avant la sépulture, et ce soin, quoique religieux, répugnait à son extrême modestie; elle avait donc imaginé de se rendre à elle-même ce devoir, pour épargner à son corps d'être découvert, ne fût-ce qu'un instant. La malade ne perd point de temps, et à peine se voit-elle seule que, ramassant toutes ses forces, elle sort courageusement du lit, et exécute sa résolution. — Les mesures étaient si bien prises pour cacher ce trait de courage, que personne n'en eût été informé sans une attention particulière du Ciel, qui voulut le manifester pour la gloire de son humble servante.

Le prédicateur était à la fin de son discours. Avant de descendre de la chaire, et par sentiment de piété, il recommande aux prières de l'assistance la Mère Angèle, qu'il déclare être à la dernière extrémité. Il n'en fallut pas davantage pour faire sortir de l'église une quantité de personnes. Chacun se hâtait d'aller chez *la bienheureuse*, car c'est ainsi qu'on l'appelait depuis longtemps. Ici nous retrouvons le fait rapporté plus haut par M^{me} Girelli, et qui paraît mieux à sa place au moment où nous sommes arrivés. Dans cette foule donc de visiteurs, le premier qui arriva à la maison d'Angèle fut un de ses neveux, dit la version la plus généralement suivie. La tante parut surprise de le voir; mais Mérici fut lui-même bien plus étonné de la trouver debout, occupée à reprendre ses habits et à se laver le visage. — « DIEU soit loué! lui dit-il : vous ne me paraissez pas si malade que le prédicateur vient de nous le faire entendre. — Mon neveu, lui répondit Angèle, le prédicateur n'a rien

exagéré, et je compte bien aller cette nuit à la rencontre de JÉSUS-CHRIST : c'est pour cela que j'ai pris ces soins avant de quitter la terre. » — La malade parlait encore lorsque, ses gardes et plusieurs dames étant entrées, elle fut remise au lit. Bientôt le médecin arrive avec la foule : il trouve la sainte d'une faiblesse extraordinaire, et, jugeant enfin son état sans espérance, il croit devoir le lui déclarer clairement. — « Je vous avais bien dit, répondit-elle, que cette infirmité tournerait à la mort; mais que je vous suis obligée de vous exprimer à présent sans détour! Combien consolante est pour moi cette assurance, et que j'ai de contentement d'approcher enfin de l'heureux moment qui doit me réunir pour jamais à mon bien-aimé Sauveur! »

Déjà la mourante avait demandé le saint Viatique; et l'on peut juger par sa dévotion habituelle avec quelle ferveur elle reçut les derniers sacrements. En de tels instants, la grâce de DIEU est admirable dans ceux qui ont employé leur vie à l'aimer. Comme ils voient clairement la sainteté de DIEU, le bonheur de lui appartenir! comme ils sentent sa présence dans leur âme! comme, en dépit des douleurs du corps, ils jouissent de se trouver près de la couronne! quelle foi, quelle ferveur! La mort du juste est comme un abrégé de l'Évangile, son plus beau commentaire, sa présence démonstrative. — On envoya, pour cette cérémonie, prévenir les Sœurs, qui déjà formaient une famille de cent cinquante membres, et qui entourèrent, en se pressant, la couche où elles voulaient contempler une dernière fois les traits chéris de leur mère. Quand elle eut été administrée, Angèle les pria de rester encore un moment, et leur adressa une exhortation pénétrante sur la charité, l'obéissance, l'humilité, l'observation des règles, la pureté sans tache, l'amour de DIEU uni à la crainte respectueuse. Elle leur donna aussi sa bénédiction, en disant :

Ses adieux
à ses sœurs.

« Je ne puis vous refuser en cette circonstance quelques
» paroles encore. Vous me voyez, mes chères filles en
» JÉSUS-CHRIST, sur le point de quitter la terre pour aller

» au ciel, où m'attend, comme je l'espère, le chaste époux
» de nos âmes. Vous savez tout ce qu'il a fait pour vous et
» pour moi : restez-lui donc fidèles jusqu'à la mort. Crai-
» gnez le Seigneur votre Dieu. Observez exactement notre
» règle; soyez humbles, obéissantes, unies entre vous;
» vivez comme les vierges sages de l'Évangiie : et vous
» arriverez certainement aux noces de l'Agneau sans tache.
» DIEU sait, mes chères filles, combien de fois j'ai demandé
» au Seigneur toutes ces grâces pour vous : il daignera les
» accorder à mes prières constantes, au zèle que j'eus tou-
» jours pour votre sanctification, à la tendresse d'une mère
» qui vous porte dans son cœur, et qui jamais ne vous
» oubliera. C'est en cette qualité, dont je n'étais pas digne,
» que vous attendez ma bénédiction. O JÉSUS, bénissez
» vous-même une compagnie de vierges qui vous est dé-
» vouée à toujours. Faites qu'en croissant en nombre elles
» croissent aussi de plus en plus en grâce, en ferveur, en
» sagesse, devant vous et devant vos serviteurs ! »

Pendant les larmes coulaient de tous les yeux; les sanglots, les exclamations attendrissantes, les cris même, remplissaient la chambre et la maison. Alors la sainte malade, qui sentait venir l'heure, les pria de se retirer. « Nous ne » nous reverrons plus ici-bas, dit-elle : je vous donne » rendez-vous au ciel... » Angèle se fit revêtir de son habit du tiers-ordre de S. François, qu'elle défendit à ses gardes de lui ôter même après son décès : volonté qui fut respectée : car le vénéré corps, conservé dans l'église de Sainte-Affre à Brescia, est revêtu de ces livrées saintes. Elle demanda également que son corps ne fût point découvert pour être lavé. Une tradition, rapportée par Salvatori¹, veut qu'elle se soit levée elle-même pour s'étendre sur la natte de jonc qui était sa couche ordinaire avant sa maladie, et mourir dans l'extrême pauvreté. Tournant alors

¹ P. 121 de l'édition romaine de 1807.

toutes ses pensées vers le ciel (car c'était bien fini sur la terre), elle se mit à formuler les trois actes des vertus théologales; mais c'est à l'acte de charité qu'elle paraissait s'attacher de préférence; elle y revenait sans cesse.

« Oui, mon DIEU, je vous aime. Que ne puis-je vous aimer »
 » davantage, et infiniment! Vierge sainte, Esprits bien-
 » heureux, prêtez-moi, en cette extrémité, vos cœurs;
 » inspirez-moi vos sentiments pour aimer JÉSUS. Jusques
 » à quand, Seigneur, demeurerai-je encore ici, privée
 » de la vue de mon DIEU? Qui me donnera des ailes
 » pour voler jusqu'à l'unique objet de mon amour? Brisez,
 » ô Sauveur uniquement aimé, brisez les fers de ma
 » prison terrestre! Recevez entre vos mains cette âme
 » qui languit loin de vous, qui ne peut plus vivre sans
 » vous... »

Un vieux tableau, exposé dans l'église de S^{te}-Ursule de Brescia, représente au vif cette belle scène. On y voit la sainte sur sa natte, les yeux levés au ciel, le visage enflammé de divine charité, tout l'être déjà transformé. C'est que, après avoir fait entendre les derniers accents de son incomparable amour, elle avait été ravie en extase, et elle y resta plongée jusqu'à l'instant de la mort. Elle ne voyait plus, n'entendait plus rien d'ici-bas, ne donnait aucun signe de vie, si ce n'est quelques soupirs, au milieu desquels on pouvait distinguer encore le nom de JÉSUS. Ses yeux, tout grands ouverts, semblaient contempler en haut quelque spectacle ineffable; et, à mesure que la vie corporelle s'éteignait, le visage s'illuminait, pour ainsi dire, et prenait une teinte céleste, comme si l'âme eût été en possession de la joie divine. Tout-à-coup on la voit secouer cet état extatique, ouvrir les lèvres, d'où s'échappe le mot du Prophète, qui fut aussi celui de JÉSUS sur la croix: « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains: *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum* »; et en effet elle rend son âme à DIEU, paisiblement, comme un enfant qui s'endort sur le sein maternel. C'était le mardi 27 jan-

vier 1540, à neuf heures et demie du soir. Angèle avait de soixante-six à soixante-sept ans. *

Ainsi, dit l'historien de 1776, passa à une meilleure vie,

* La date du 21 mars, donnée par quelques historiens, et notamment par l'auteur du *Précis de la vie de la B. Angèle*, etc., qui parut à Dijon en 1769, est inexacte à nos yeux. La fête de la sainte est d'ailleurs marquée au 27 janvier. On ne comprend guère comment, sur un fait aussi simple, aussi facile à vérifier, il ait pu se produire tant de variantes. Il y a, par exemple, des historiens qui parlent de *S^{te} Angèle* comme vivant encore en 1544; quelques-uns même en 1572! D'autres assignent à sa mort les dates divergentes du 2, du 4, du 12, du 20, du 21 mars; du 21 juin; du 1^{er} ou du 21 octobre, et même du 5 novembre! Les documents décisifs ne manquaient pourtant pas. Un journal personnel de Pandolphe Nassino, gentilhomme bressan, qui assista aux funérailles, porte en toutes lettres, dans l'italien informé du pays: « *De sur Angola de Merichi a di 27 zenaro 1540 morse* »: texte où l'on remarquera le *de Merichi* (*Merichi*, où sans doute on adoucisait le *ch* dans la prononciation). — Un office de la Sainte Vierge dont se servait la sainte donne sur le premier feuillet l'indication suivante, dans le même patois à moitié italien; nous traduisons: « Le 27 janvier 1540, à la vingt-unième heure du jour, le mardi, est morte (*manchete*) la Mère Sœur Angèle: et ceci était le livre où elle récitait son office. » — Il existe un manuscrit in-4^o, le premier qui ait eu la Compagnie pour objet, et où l'on raconte son origine: on y lit, sur le premier feuillet encore: « La Mère Sœur Angèle a quitté cette vie le 27

janvier 1540 ». On trouve, de plus, dans le premier mémorial des défuntés de la Compagnie: « La Mère Sœur Angèle mourut le 27 janvier 40. » — Au second livre mortuaire général des Ursulines de Brescia: « La vénérée et bienheureuse Sœur Angèle, qui institua ladite Compagnie, au mois de novembre 1535, et mourut le 27 janvier 1540 ». — Enfin, sur un portrait de la sainte qui remonte à cette époque, se lit l'inscription latine que voici: *Effigies beate Angele de Mericis, fundatricis Societatis S. Ursule. Obiit anno 1540, 27 Januarii.*

En ces textes, le nom d'Angèle devient *Angola*, *Angiela*, *Anzola*, suivant le caprice de celui qui écrit ou sa propre prononciation. Chacun sait qu'à cette époque, comme au siècle suivant, l'orthographe était chose fort peu fixée, et dans tous les cas négligée: ce qui n'est point d'un médiocre embarras pour qui a recours aux sources. L'inscription latine porte également de *Meruis*. Il faut faire attention qu'en Italie on dit très-bien, pour désigner un membre d'une famille: « Un tel, des... (ici le nom de la famille). » Par exemple, *Marc-Antonio de' Romani*, *Angela de' Merici*, *Pandolfo de' Nassini*: ce qui n'est point la particule nobiliaire, mais signifie: *Marc-Antoine* de la famille *Romano* (ou *Romani*), *Pandolphe* de la famille *Nassino*, *Angèle* de la famille *Mérici*, etc. C'est ainsi que S. Alphonse est de la famille des *Liguori* (de' *Liguori*), et non de *Liguori*. Au cours de son Histoire, le P. Tannoia l'appelle *Alfonso Liguori*.

et dans le sein de DIEU même, cette femme qui n'avait jamais vécu que pour lui, et qui sur la terre avait mérité d'être appelée « la vierge de JÉSUS-CHRIST ». Elle emportait tous les regrets de la ville de Brescia et du pays environnant, dont elle deviendra la meilleure gloire. Ce fut un deuil universel dans les familles, et les pauvres surtout pleurèrent longtemps une mère qui les aimait toujours et se consacra au soulagement de leurs misères.

Angèle paraissait devant DIEU portant l'œuvre immense, laborieusement et lentement préparée, mais solidement établie, du premier ordre religieux spécialement consacré à l'éducation des jeunes filles.

Question
sur la mort
d'Angèle.

Le P. Quarré, de l'Oratoire, qui a écrit aussi une *Vie de S^{te} Angèle*, surtout au point de vue des opérations de la grâce dans cette âme admirable, et deux ou trois autres écrivains après lui, se demandent si la bienheureuse est morte d'une maladie naturelle, ou bien du pur amour de DIEU. Que ce dernier genre de mort soit possible, nous en avons pour garant S. François de Sales. — « Ce qui appar-
» tient, dit-il, au souverain degré d'amour, c'est que
» quelques-uns meurent d'amour; et c'est lorsque non-
» seulement l'amour blesse l'âme en sorte qu'il la met en
» langueur, mais quand il la transperce, donnant son
» coup droit dans le milieu du cœur, et qu'il pousse l'âme
» dehors de son corps. Ce qui se fait ainsi. L'âme, attirée
» puissamment par les suavités divines de son bien-aimé,
» pour correspondre de son côté à ses doux attraits, elle
» s'élance de force, et tant qu'elle peut, devers ce dési-
» rable ami attrayant; et, ne pouvant tirer son corps après
» soi, plutôt que de s'arrêter avec lui parmi les misères de
» cette vie, elle le quitte et se sépare, volant seule, comme
» une belle colombe, dans le sein délicieux de son cé-
» leste époux. Elle s'élance en son bien-aimé, et son bien-
» aimé la tire et la ravit à soi; et, comme l'époux quitte père
» et mère pour se joindre à sa bien-aimée, ainsi cette chaste

» épouse quitte la chair pour s'unir à son bien-aimé. Or, c'est
 » le plus violent effet que l'amour fasse en une âme, et qui
 » requiert auparavant une grande nudité de toutes les
 » affections qui peuvent tenir le cœur attaché ou au monde
 » ou au corps : en sorte que, comme le feu, ayant séparé
 » petit à petit l'essence de sa masse et l'ayant du tout
 » épurée, fait enfin sortir la quintessence, ainsi le saint
 » amour, ayant retiré le cœur humain de toutes humeurs,
 » inclinations et passions, autant qu'il se peut, il en fait
 » par après sortir l'âme, afin que, par cette mort précieuse
 » aux yeux divins, il passe en la gloire immortelle. ¹ » Et
 le saint évêque montre que la divine Marie est morte ainsi.
 « Le phénix, comme on dit, étant fort envicilli, ramasse
 » sur le haut d'une montagne une quantité de bois aroma-
 » tiques, sur lesquels, comme sur son lit d'honneur, il va
 » finir ses jours. Car lorsque le soleil, au fort de son midi,
 » jette ses rayons plus ardents, ce tout unique oiseau,
 » pour contribuer à l'ardeur du soleil un surcroît d'action,
 » ne cesse point de battre des ailes sur son bûcher jusqu'à
 » ce qu'il lui ait fait prendre feu, et, brûlant avec icelui,
 » il se consume et meurt entre ces fleurs odorantes. De
 » même, la Vierge-Mère, ayant assemblé en son esprit,
 » par une vive et continuelle mémoire, tous les plus aimables
 » mystères de la vie et mort de son Fils, et recevant tou-
 » jours à droit fil, parmi cela, les plus ardentes inspira-
 » tions que son Fils, soleil de justice, jetât sur les hu-
 » mains au plus fort du midi de sa charité, puis d'ailleurs
 » faisant aussi de son côté un perpétuel mouvement de
 » contemplation, enfin le feu sacré de ce divin amour
 » le consuma tout comme un holocauste de suavité :
 » de sorte qu'elle en mourut, son âme étant toute ravie
 » et transportée entre les bras de la dilection de son
 » Fils. ² »

¹ *Traité de l'amour de DIEU*, livre VII, chap. 14.

² *Ibid.*, VII, chap. 13.

S. François de Sales cite encore, pour une mort semblable, un pieux pèlerin qui, après toutes les stations de la Terre-Sainte, vint expirer de divine charité au mont des Oliviers : récit emprunté à S. Bernardin de Sienna. Il estime que S^{te} Marie-Madeleine, le docteur S. Basile, S. François d'Assise, S^{te} Thérèse, et beaucoup d'autres admirables saints, ont quitté cette terre de la même manière.

Or, ici, quand il s'agit de l'angélique vierge de Brescia, *la grande nudité de toutes les affections qui peuvent tenir le cœur attaché au monde ou au corps* ; le principe et les progrès de la dernière maladie, que la science jugea peu grave, ne laissent-ils pas pressentir que notre bienheureuse a droit d'être comptée parmi ceux qui sont morts d'un amour séraphique? Ce serait l'explication naturelle et sûre du titre de *Martyr amoris* que lui donnent les litanies qu'on avait coutume de réciter, avec l'approbation de l'évêque, dans le monastère des Ursulines de Monistrol, au diocèse du Puy.

L
men
tout
gne
la v
pur
mon
cons
qu'u
mai
tect
ava
rem
en o
Adm
telle
élève
peup
et v
Espr
ce m
DIEU
marq
âmes

CHAPITRE XIV.

FUNÉRAILLES DE LA BIENHEUREUSE.

La nouvelle de la mort d'Angèle se répandit promptement dans la ville, et y causa une douleur générale, surtout parmi les Sœurs de Sainte-Ursule. Ces vierges du Seigneur pleuraient, orphelines, celle qui les avait élevées à la vie spirituelle avec tant de charité, et nourries des plus pures pensées du dévouement chrétien. Les personnes du monde se rappelaient tant de bons conseils reçus, tant de consolations dans leurs peines, et gémissaient à la pensée qu'un tel trésor de lumières et de charité leur était désormais ravi. Les pauvres regrettaient à haute voix leur protectrice, leur ange terrestre. Chacun redisait tout ce qu'il y avait eu de vertus dans la bienheureuse. Qui, désormais, remplacerait auprès de DIEU ce doux intercesseur toujours en oraison pour attirer la bénédiction divine sur la ville? Admirable Église de JÉSUS-CRIST, toi seule enfanteras de telles âmes, toi seule apprends à les peser, toi seule élèves assez l'humanité pour qu'elle les comprenne! Le peuple accourut donc en foule contempler une dernière fois et vénérer la dépouille mortelle de ce temple du SAINT-ESPRIT, dont les vertus apparaissaient, comme toujours en ce monde, d'autant mieux que l'humilité de la servante de DIEU n'était plus là pour les cacher. Chose digne de remarque : partout où il y a des chrétiens se révèlent les âmes : tandis que l'impiété a beau se boursoufler, elle ne

Émotion
dans Brescia.

sait pas ce que c'est qu'une âme, elle n'entraîne après elle que les natures qu'on pourrait appeler cadavériques. Elle est négation : que ferait donc l'âme sur ces rivages ?

Cérémonie
funèbre.

Ayant vécu pauvre, l'ayant été par état et par choix, notre bienheureuse eut cependant, maintenant qu'elle était couronnée, les funérailles des grands de la terre. Tout Brescia, à vrai dire, lui servit de cortège. Le clergé intervint en grand nombre, les dames de la haute société parurent toutes en grand deuil, mêlées aux pauvres et aux Sœurs de la Compagnie. De toutes parts on entendait de sincères gémissements, partis du cœur de cette multitude reconnaissante et attendrie. Chacun parlait de *la sainte* comme si déjà elle eût été canonisée, et, au lieu de prier pour elle, on implorait sa protection.

Le cortège se mit en marche vers l'église de Santa-Afra. Nous avons dit que la maison occupée par Angèle, où elle venait de mourir, est contiguë à l'église, et lui avait été offerte par les chanoines de S.-Jean-de-Latran (c'était le titre de ce Chapitre, à Brescia même). Or cette église est divisée en deux parties, celle d'en haut et la crypte où étaient conservées les reliques des saints martyrs bressans à qui notre bienheureuse avait eu tant de dévotion. C'est dans cette crypte que le corps vénérable fut porté, après l'accomplissement des cérémonies religieuses. Mais il ne put être encore l'objet d'une sépulture complète, à cause d'une contestation que nous allons expliquer.

Contestation
entre diverses
églises.

Toutes les paroisses auraient tenu à honneur de posséder ces restes précieux ; deux églises seulement y pouvaient prétendre : la cathédrale et Santa-Afra. Les chanoines de la cathédrale alléguaient que, fondatrice d'une congrégation religieuse, la défunte avait eu son oratoire, c'est-à-dire le siège de son institut, dans leur circonscription, et qu'ainsi le corps devait appartenir à leur église. Santa-Afra soutenait que le domicile réel est là où l'on demeure, et qu'en conséquence Angèle devait reposer dans la paroisse qui avait été la sienne. D'un troisième côté, les

PP.
tiers
inhu
fit ne
core
étaient
le liti
un ju
Angè
soute
veli.
Clém
église
n'ava
Afre
qu'il
roiss
traire
crypte
même
pieux

DIET
Ils dé
que le
reuse.
beaux
comme
qu'apr
signe
et flexi
y voya
avait t
exhalât
de la d
agréabi

PP. Franciscains faisaient valoir que la défunte était du tiers-ordre de S. François, et qu'à ce titre elle devait être inhumée dans leur église. Cette dispute fut assez vive; elle fit néanmoins beaucoup d'honneur aux trois partis, et encore plus à celle qui en était l'objet, et dont les restes étaient estimés un trésor à côté de ceux des saints. Comme le litige ne put être tranché sur-le-champ, l'official rendit un jugement provisoire, portant que le corps de la Mère Angèle serait déposé là où nous venons de dire, dans l'église souterraine de Sainte-Affre, sans être définitivement enseveli. — Angèle, il est vrai, avait autrefois obtenu du pape Clément VII un bref l'autorisant à se faire enterrer en telle église qu'il lui conviendrait, parce qu'à cette époque elle n'avait pas encore fixé définitivement sa demeure à Sainte-Affre; mais, soit que le bref ne fût pas connu alors, soit qu'il fût considéré comme ne détruisant point le droit paroissial avant que la défunte eût manifesté un désir contraire, la paroisse fut préférée, et le corps déposé dans la crypte. Il resta trente jours, le visage découvert, en l'état même où il avait été apporté : ce qui attira le concours des pieux visiteurs.

DIEU fit tourner à la gloire de sa servante ces retards. Ils démontrèrent, d'abord, à toute la population l'estime que les ministres de l'Église faisaient de notre bienheureuse. Les prodiges commencèrent, comme sur les tombeaux de tous les saints, que le Seigneur fait triompher, comme son divin Fils, dans la mort même. Le premier fut qu'après plusieurs jours on n'aperçut dans le corps aucun signe de corruption : tous les membres en étaient souples et flexibles; le visage avait conservé ses traits naturels : on y voyait ce même air de candeur et de sérénité qu'Angèle avait toujours eu durant sa vie; enfin, loin que sa chair exhalât la mauvaise odeur ordinaire aux cadavres par suite de la décomposition, il sortait de ses vêtements un parfum agréable qui n'inspirait pas moins de dévotion que d'éton-

Premiers prodiges.

nement. ¹ -- Un autre prodige, qui arriva dans le même temps, ne fit pas moins d'impression sur tous les esprits. On vit pendant trois nuits consécutives, vers la moyenne région de l'air, une lumière extraordinaire, perpendiculairement au-dessus de la chapelle où reposait le saint corps. Toute la ville fut témoin de ce phénomène. Chacun en bénissait le Ciel, et personne ne douta que DIEU n'eût couronné celle qu'on avait tant de fois appelée *la bienheureuse Mère*.

Un autre avantage de ces contestations fut de permettre à qui le voulut de prendre le vrai portrait d'Angèle, ce qu'il avait été impossible de faire tant qu'elle vivait. Nous possédons aujourd'hui ces images fidèles, et l'on y peut voir les traits si beaux, si calmes, si réguliers, dont parlent les contemporains, et qui se distinguent aujourd'hui même dans le corps desséché.

Sépulture
définitive.

Cependant le procès de la sépulture se poursuivit devant le juge ecclésiastique. Le bref fut produit : il était de 1532. Sœur du tiers-ordre, la sainte avait fait réflexion que, suivant la règle de cette association religieuse, on ne manquerait pas de l'inhumér, après sa mort, dans l'église des Franciscains, et elle préférait l'église où se conservaient les reliques des saints martyrs de Brescia. Les chanoines de Santa-Afra attestèrent qu'Angèle s'était plusieurs fois exprimée dans ce sens ; mais ceux de la cathédrale affirmaient, de leur côté, qu'elle avait changé de pensée durant sa dernière maladie, et exprimé son désir d'être inhumée à la cathédrale, près de l'oratoire où elle formait ses sœurs à la piété, et qui était le centre de la Compagnie. Aucune des parties néanmoins ne pouvant produire de

¹ « Nous l'avons vu nous-même, le 3 mars 1867. Il est entièrement desséché, et par-là même extrêmement défiguré. Toutes les substances molles se sont évaporées. Cependant une assez grande partie des traits sont encore reconnais-

sables en présence des portraits qui furent faits aussitôt après sa mort, et d'un plâtre moulé sur sa figure à la même époque. » *M. l'abbé Richaudeau*, Formulaire de prières, 4^e édition (1875), p. 283.

preu
nait
ordo
chap
Co
la sc
ramo
et le
les U
le co
incri
vers
çaise
l'His
parle

On
la let
» par
» Ang
» nou

¹ Pa
à Mont

2

Cette
gulier

preuves écrites, l'official rendit une sentence qui maintenant dans ses droits l'église et le chapitre de Santa-Afra, et ordonnait que le corps vénéré y serait inhumé, dans la chapelle souterraine même où il se trouvait.

Cette décision fut accueillie en ville comme très-juste, et la solennité des funérailles eut lieu. Un religieux, le P. Saramondi, se chargea de préparer les funèbres décorations, et le fit avec goût. Le corps fut déposé dans le tombeau que les Ursulines lui avaient préparé, à la droite de l'autel. On le couvrit d'une table de marbre noir, et on y grava quatre inscriptions que ce livre doit recueillir. Elles sont en beaux vers latins, et en voici la traduction essayée en poésie française par l'auteur anonyme de la *Vie* publiée en tête de l'*Histoire de l'ordre des Ursulines* dont nous avons eu à parler souvent. ¹

Inscriptions
diverses.

1.

Toi que la terre admire et que le ciel contemple,
Digne épouse d'un DIEU dont tu suivis les lois,
Tu donnas des vertus le précepte et l'exemple,
Et prouvas, en souffrant, ton amour pour la croix.
Ton front est couronné d'une triple auréole.
Ah ! puisque ton Époux ne te refuse rien,
Ta gloire ne peut être une gloire frivole :
Parle pour nous, ANGÈLE, et sois notre soutien. ²

On rendrait plus exactement cette pièce en traduisant à la lettre : « Martyre de désir, vierge d'action, apôtre de parole : cette triple auréole, Angèle, fut ton trésor. O Angèle, naguère encore tu nous enseignais le bien, tu nous montrais les règles de la vie : maintenant viens à

¹ Paris, 1776, chez Nyon, 2 vol. in-4°. La *Vie* seule a été réimprimée à Montpellier, chez Tournel, en 1809.

² Proposito martyr, virgo actibus, ora magistra :
Sic tribus aureolis, ANGELA, dives eras.
ANGELA, nuper eras morum vitæque magistra :
Nunc patriæ tutrix præsidiumque vent.

Cette inscription est due à don Valeriani, de Bergame, chanoine régulier de Santa-Afra (chapitre dit de S.-Jean-de-Latran).

» nous comme la protectrice, comme la défense de la
» patrie. »

II.

Sur la terre autrefois on m'appelait ANGÈLE :
On me croit à présent dans ce triste tombeau.
Non : les anges, témoins de ma course fidèle,
M'ont admise avec eux au destin le plus beau.
Cependant une voix ici se fait entendre ;
Elle s'adresse à tous, à vous surtout mes sœurs :
« *Faites ce que j'ai fait* : songez toujours à tendre
A la perfection, à d'innocentes mœurs. » ¹

Et à la lettre : « Je m'appelais *Angèle* pendant ma vie,
» et maintenant on dit de moi que je suis *Angèle la dé-*
» *funte* : et cependant me voici, ange unie aux chœurs
» angéliques. Vous qui m'avez connue, vivez sur les
» exemples que je vous ai laissés. Et ainsi mon tombeau
» vous enseignera comme le fit ma voix. »

III.

Ce lugubre tombeau renferme la relique
D'un vrai miroir de piété,
D'ANGÈLE, dont le nom et la vie angélique
Méritent l'immortalité.
Son corps est dans la bière,
Son âme dans les cieux,
Et son nom glorieux
Remplit la terre entière. ²

« Dans ce tombeau repose celle de qui le nom, de qui la

¹ *Angela viva fui, nunc Angela mortua dicor :
Sum tamen angelicis Angela juncta choris.
Vos qui me nôstis, exemplo vivite nostro :
Sic facile ut docui mortua adhuc docco.*

Inscription composée par le docteur Zanetti.

² *Conditur hoc tumulo cui nomen et insuper omnis
Vita fuit superis æquiparanda choris.
ANGELA divisa est tria per loca : corpus in urnâ,
Spiritus in cælo, nomen in ore virum.*

Auteur inconnu.

» vie entière, méritent d'être comparés à ceux de la céleste
 » milice. Angèle est partagée en trois séjours : son corps
 » est en cette urne, son âme au ciel, son nom sur toute
 » lèvres humaine. »

IV.

Ici repose, au sein paisible du sommeil,
 La chaste et vertueuse ANGÈLE,
 En attendant que le réveil
 A la lumière la rappelle.
 Le front orné d'une couronne,
 Le prix de sa sainte candeur,
 Elle est assise au pied du trône
 Du DIEU qui possède son cœur.
 Cependant cette Angèle est sans vie au tombeau!
 Qu'ai-je dit? dans sa règle elle respire encore;
 Elle est l'âme de son troupeau.
 Ah! si ton cœur l'implore,
 Bresse, heureuse cité qu'elle chérit toujours,
 Tu peux tout espérer de son puissant secours. †

Ce langage, au moment où la sainte venait de mourir,
 témoigne à quel haut degré de vénération sa vertu l'avait
 élevée, parmi ceux qui en avaient été les témoins.

Or, cette vénération, au lieu de diminuer avec le temps, Autre prodige.
 attirait chaque jour une plus grande affluence de pèlerins.
 Trente-et-un ans après, en 1571, un prodige, consigné par
 tous les historiens, déclara combien la gloire de sa ser-
 vante était chère au Seigneur. Un jeune clerc de race pa-
 tricienne était venu à son tour, en compagnie d'un prêtre

†
 Angela, virtutum variâ redimita coronâ,
 Illic jacet extremo restituenda die.
 Spiritus æthereas penetravit fervidus arces,
 Et summo ingenuus constitit ille Deo.
 Illa est hæc virgo quæ, morum regula viva,
 Illustrem erexit virginitate chorum.
 Brixia, crede mihi, sacrum venerare sepulchrum,
 Nil non fausta Deo proxima virgo potest.

Cette dernière inscription est de Gabriel Cozzano, qui servit de secré-
 taire à S^{te} Angèle, comme on l'a vu ci-dessus.

de la famille de Rossi, visiter la chapelle souterraine de Santa-Afra, et, malgré les exemples de piété qu'il voyait dans tous ceux qui étaient là présents, il n'en fut point ému. Regardant le monument d'Angèle d'un œil de simple curiosité, il semblait que ce fût pour lui quelque chose de profane. Bien plus, après avoir lu les inscriptions que nous venons de rapporter, il voulut faire le bel-esprit (la maladie en est commune à cet âge..., et à quelques autres aussi...), il se retourna vers l'ecclésiastique en disant : « Dieu sait si ces pompeux éloges furent mérités ! » Il avait à peine achevé ces mots irrespectueux, que du fond du tombeau retentirent deux coups si terribles qu'on crut que le monument allait voler en éclats. Au bruit, qui remplit le lieu saint, un chanoine accourut de l'église supérieure, pour s'informer de ce qui arrivait, et remédier à ce qu'il croyait être un accident. Ceux qui étaient dans la crypte furent bien autrement effrayés. Le jeune imprudent, lui, comprit l'avertissement céleste, et, se mettant humblement à genoux devant tout le monde, il demanda pardon à Dieu et à la sainte, protestant qu'il croyait aux héroïques vertus et à la gloire d'Angèle.

Le tombeau
d'Angèle.

Le dépôt sacré fut conservé, dans le lieu et selon les conditions que nous venons de dire, jusqu'en 1580. A cette époque, les chanoines de Sainte-Affre, qui avaient fait des réparations au chœur et au maître-autel, se résolurent à renouveler également le reste de l'édifice. Il fut donc nécessaire de retirer momentanément de la chapelle souterraine les reliques qui en faisaient la richesse, et aussi le corps de la bienheureuse, dont le monument fut ainsi endommagé. On songea à en élever un autre plus digne. Dans ce but, une quête fut organisée parmi les fidèles. Les Ursulines de Brescia y concoururent selon leurs facultés, et donnèrent cent livres, somme assez forte pour le temps et pour le pays ; on y avait plutôt en abondance les biens des champs que l'argent comptant ; les ouvriers étaient d'ailleurs payés infiniment moins cher. Au moyen de ces

diver
la ch
conve
sculp
un di
la ten
peints
on les
inclin
bière,
d'une
voulai
on ret
couver
par un
relique
avons-
celui d
Rome.
de la s
subi d'
huit an
parfum
trente-
reconn
s'était s
merveil
aurons

¹ Il y a
Calocer.
venne, et
vrier. Le
siècle, sou
19 mai. Co
tion était
souffrit le
que les sa

T. I.

diverses aumônes, on put édifier au côté septentrional de la chapelle principale, dédiée à S. Calocer, un tombeau convenable, élégamment orné, en marbre blanc, avec sculptures, dorures et peintures¹. Au-dessus on inscrivit un distique latin : *Angèle est ici ensevelie : la terre couvre la terre, mais l'âme s'est envolée au ciel*². Deux anges peints étaient placés aux extrémités de cette inscription : on les avait figurés à genoux, les mains jointes, le visage incliné vers le sépulcre, dans l'acte de la vénération. La bière, enfermée dans le mur, était couverte, par devant, d'une partie des ornements de l'ancien tombeau. Si l'on voulait faire voir à quelque dévot pèlerin le saint corps, on retirait du mur une grande caisse dont on levait le couvercle, et alors apparaissait la bière, fermée elle-même par un cristal qui permettait de contempler la précieuse relique. Angèle était revêtue de l'habit du tiers-ordre, avons-nous dit; à la main elle tenait le bourdon du pèlerin, celui qu'elle porta dans ses voyages de Jérusalem et de Rome. En 1672, au témoignage de Faino, qui a écrit la vie de la sainte, et qui parlait *de visu*, le corps n'avait point subi d'altération. Boniface Bagata affirme la même chose huit ans après, en 1680³, et ajoute qu'il en sortait un parfum extraordinaire. Ce prodige avait donc duré cent trente-deux ans. Depuis, bien que le corps soit toujours reconnaissable, il a perdu ce cachet miraculeux, dont DIEU s'était servi pour attester la sainteté d'Angèle; mais d'autres merveilles ont succédé, qui remplacent celle-là : nous aurons bientôt l'occasion d'en parler.

¹ Il y a trois saints du nom de *Calocer*. L'un fut évêque de Ravenne, et sa fête se célèbre le 11 février. Le second, martyr au III^e siècle, sous Décius, est honoré le 19 mai. Celui dont il est ici question était de Brescia même; il souffrit le martyre en même temps que les saints Faustin et Jovite,

T. I.

qui l'avaient converti. Sa fête a lieu le 18 avril.

² « ... *Conditur hoc verè tumulo AN-
[GELA : quid nî ?
Terram terra tegit, spiritus astra tenet.* »

³ Dans l'ouvrage *Admiranda orbis christiani*. Venise, 1680, in-folio.

CHAPITRE XV.

LE TESTAMENT DE SAINTE ANGÈLE.

Douleur
des Ursulines.

C'est avec une douleur inexprimable que les filles de la bienheureuse avaient appris la mort de celle que toutes appelaient leur *mère*, non-seulement comme titre établi dans l'ordre, mais parce qu'elle les avait formées à la vie du dévouement chrétien et de la charité parfaite. Il sembla, au premier abord, que l'œuvre était ensevelie avec la fondatrice : car un mois s'écoula sans qu'aucune des sœurs eût le courage de reparaître à l'oratoire où jadis elles se groupaient autour d'Angèle avec tant de bonheur et d'empressement. Elles avaient même interrompu leurs classes et leurs autres fonctions. Mais DIEU, qui voulait cette institution pour le bien des âmes en des temps si calamiteux, ne permit point qu'un tel ouvrage s'éteignît avec celle à qui il l'avait inspiré. La sage comtesse de Lodroné, désignée par la défunte pour lui succéder, n'attendait que la conclusion des obsèques pour s'acquitter des promesses qu'elle lui avait faites au lit de mort. Les œuvres de l'Église, s'appuyant sur JÉSUS-CHRIST, ont une vitalité où éclate l'action de la main divine, et qui est bien l'une des marques sensibles de la vérité de notre foi. De combien de constitutions, les plus savamment élaborées, ont fait usage les peuples de l'Europe, depuis l'invasion barbare par exemple ! que de remaniements essentiels, que de changements radicaux, que de fois bouleversées et détruites, que de fron-

tières reculées ou restreintes! Et il se trouve que la règle donnée par l'humble moine Benoît en Occident, par l'évêque Basile en Orient, n'a point changé depuis quatorze siècles, et gouverne toujours, aussi jeune, aussi puissante, aussi respectée, les légions de solitaires qui l'ont adoptée.

Les funérailles étant donc terminées, la nouvelle supérieure générale fit inviter les filles de S^{te} Ursule à se rendre le lendemain chez elle, afin de délibérer ensemble sur l'état de la Compagnie. A la réception de ce message, il sembla à toutes que DIEU suscitait cette dame respectable, qui toujours les avait honorées de sa bienveillance, qui avait mérité l'estime de la sainte, pour continuer sa mission. Elles s'empressèrent d'assister au nouveau chapitre. La supérieure commença par l'éloge de la mère que l'on venait de perdre ici-bas, mais qui sûrement ne laissait pas de veiller du haut du ciel sur une famille qu'elle avait tant aimée et qui lui devait tout. Des âmes chrétiennes, au lieu de céder à la douleur, devaient se réjouir de voir couronnée la servante de DIEU qui avait si bien combattu. Angèle, au surplus, ne continuait-elle pas de vivre dans ses compagnes, par les vertus dont elle avait donné les leçons et l'exemple, et qui ne seraient jamais abandonnées dans l'association de S^{te} Ursule? Déjà elle leur avait adressé des *avis* précieux, qui avaient été lus en commun, près de son lit d'agonie; mais elle avait écrit aussi un *testament*. — « Le voici, mes chères filles, » ce précieux dépôt qu'elle m'a confié. Elle m'avait fait » promettre de ne vous le communiquer qu'après ses funérailles. Il est temps enfin que je remplisse mon engagement, et c'est pourquoi je vous ai réunies aujourd'hui. » Il nous faut savoir la conduite que nous avons à tenir » désormais pour répondre aux intentions de celle qui » marchait à notre tête. Elle-même va nous le dire; c'est » sa voix que nous allons entendre. »

Le secrétaire Cozzano fut appelé, et, ouvrant le saint document, il en fit à haute voix la lecture.

Réunion
en chapitre.

Lecture
du testament.

« *Moi, sœur Angèle, indigne servante de JÉSUS-CHRIST, à la comtesse Lucrèce Lodroné, principale mère de la Compagnie de Sainte-Ursule, et aux autres gouvernantes et mères les nobles dames Geneviève Luzzago, Marie Avogadro, Véronique Buzzi, Ursule Gavardo, Jeanne Monti, Elisabeth Prato, Lionelle Pédézocca, Catherine Méia : que l'éternelle bénédiction vous soit donnée à toutes par le DIEU tout-puissant, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit.* »¹

» DIEU ayant résolu dans son conseil éternel, mes très-chères Sœurs et vénérables Mères en JÉSUS-CHRIST, de tirer de la vanité du monde plusieurs dames, et spécialement les vierges comme celles de notre Compagnie, il a plu à sa bonté infinie de se servir de moi, sa très-indigne et très-inutile servante, pour travailler à cette grande œuvre, et il m'a soutenue de cette même miséricorde pour gouverner la Compagnie selon sa volonté et pourvoir à ses besoins, particulièrement en ce qui regarde la direction et le maintien des vierges dans la vie à laquelle elles ont été appelées. Et l'une des principales marques de cette providence singulière a été de vous choisir pour les mères dévouées et aimantes de cette noble famille, afin que vous en eussiez le même soin jaloux que si elles étaient vos filles selon la nature, et mieux encore. Je vous demande donc ici d'ouvrir l'œil de votre esprit sur la faveur et le bonheur qui vous sont départis, lorsque DIEU daigne remettre entre vos mains ses propres épouses et les confier à votre gouvernement. Oh ! quel sujet de lui offrir vos actions de grâces, et de le prier en même temps, puisqu'il

¹ La plupart des traductions françaises de cet admirable testament sont plutôt des commentaires que le texte authentique fidèlement rendu. Nous refaisons très-scrupuleusement cette version sur l'i-

talien, tel que le donne le dernier historien, M^{me} Girelli (1874), qui écrit à Brescia même, ayant sous les yeux les monuments les plus certains, les copies les plus sûres.

à daigné vous placer à la tête de ce généreux troupeau qui est le sien, qu'il daigne aussi vous donner la force et la sagesse de faire une œuvre agréable à ses yeux, afin que vous apportiez tout le zèle et le courage nécessaires à l'accomplissement de votre devoir. C'est pourquoi il vous faut une complète et ferme détermination de vous soumettre absolument à la volonté divine; il vous faut entreprendre avec une foi vive et solide tout ce que vous aurez à faire pour son amour; il vous faut, quoi qu'il arrive, persévérer. Mais par-dessus tout je vous demande, je vous conjure, au nom des souffrances et du sang de JÉSUS-CHRIST répandu pour nous, de mettre en pratique, avec une sollicitude de cœur, les quelques souvenirs que je trace dans ces pages et vous lègue par la grâce de DIEU. Je m'en vais maintenant de ce monde, et vous laisse à ma place : ces avis seront mon héritage, où vous trouverez ma dernière volonté : vous l'exécuterez fidèlement.

Premier legs. — » Mes très-chères mères et sœurs en JÉSUS-CHRIST, efforcez-vous, avec le secours divin, d'acquiescer et de conserver en votre âme, DIEU daignant vous soutenir, une intention si pure, des sentiments si droits, que votre seul principe dans le gouvernement et administration de la Compagnie soit l'amour de Dieu et le zèle du salut des âmes. De cette manière, toutes vos actions, fondées sur cette double charité, ne pourront produire que des fruits bons et salutaires, Notre-Seigneur ayant dit : *Un bon arbre ne saurait donner de mauvais fruits*; marquant ainsi que du cœur et de l'esprit formés à la charité ne sortent que de bonnes et saintes œuvres. S. Augustin a dit aussi : *Aimez, et puis faites ce que vous voudrez* : parole où il exprime assez clairement que *charité ne peut pécher*.

Pureté
d'intention.

Second legs. — » Je vous supplie, maintenant, d'avoir exactement gravées dans votre cœur et dans votre âme toutes vos filles, chacune en particulier; et non-seulement

Devouement
aux sœurs.

leur nom, mais leur condition présente, leurs dispositions, tout leur être en un mot : ce qui ne vous sera pas difficile si c'est la vraie charité qui vous attache à elles. Cela ne se voit-il pas chez les mères selon la nature? Eussent-elles mille enfants, elles les connaîtraient et les aimeraient tous comme si chacun d'eux était seul : c'est l'effet du véritable amour. L'expérience montre même que, plus elles en ont, mieux elles connaissent et entourent de soins chacun d'eux. Les mères spirituelles sont plus étroitement obligées à une conduite semblable; car l'amour spirituel est sans comparaison plus puissant que l'amour charnel. Et ainsi, mes très-chères mères, si vous aimez de tendre et maternel amour ces filles qui sont nôtres, il ne se pourra que vous ne les ayez toutes, et chacune en particulier, imprimées dans la mémoire et dans le cœur.

La douceur
et bienveillance.

Troisième legs. — » Je vous recommande très-instamment de chercher toujours à attirer et gouverner les sœurs avec l'amour, d'une main douce et suave, non dans la hauteur et la dureté. En toute circonstance montrez-vous bienveillantes, ayant les yeux fixés sur JÉSUS-CRIST qui a dit de lui-même : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur.* Nous lisons encore que DIEU *dispose tout avec suavité*; et le même Notre-Seigneur a dit ailleurs : *Mon joug est agréable, et mon fardeau léger.* C'est pourquoi vous vous efforcerez d'user de toute la douceur possible. Gardez-vous de vouloir obtenir quoi que ce soit par la force. DIEU, mes sœurs, a donné à chacun de nous son libre arbitre, il ne contraint personne; il se borne à éclairer, inviter, attirer, comme il l'assure par la bouche de S. Jean l'Évangéliste : *Je te conseille d'acheter de moi la couronne qui ne peut se flétrir.* Je n'entends pas, du reste, que parfois on ne puisse user de quelque réprimande et sévérité, selon le temps et le lieu, et suivant le besoin et la condition des personnes, mais encore ne le faut-il faire que par un sentiment de charité et de zèle.

Quatrième legs. — » Ayez un ardent désir, apportez toute espèce de soins et d'attention, pour l'avancement de vos filles dans la vertu et la sainteté, afin qu'elles puissent plaire à JÉSUS-CHRIST leur époux. Veillez principalement à ce qu'elles observent scrupuleusement la chasteté, qu'en tout elles se comportent avec honnêteté et prudence, qu'elles fassent tout dans la patience et la charité. Si l'on voit les mères terrestres apporter tant de zèle et d'attention à parer et orner leurs filles afin de les rendre agréables à ceux qui seront leurs époux, et cela d'autant plus attentivement que ces époux sont de plus noble condition, et toujours par l'endroit qu'elles savent leur être le plus sensible; s'il en est ainsi, et que ces mères se sentent heureuses d'avoir de telles enfants, qui leur assureront le filial attachement de leurs gendres : à combien plus forte raison devez-vous faire de même envers vos filles spirituelles, épouses non plus de créatures corruptibles, destinées à pourrir dans le tombeau, mais du Fils immortel de notre éternel DIEU ! Quel honneur, quelle dignité admirable, que d'être les gouvernantes et les mères des épouses du Roi des rois, du Seigneur des seigneurs; de devenir en quelque sorte les belles-mères du Fils de DIEU, et par le moyen de vos filles acquérir la grâce et l'amour du Très-Haut ! Heureuses, trop heureuses, si vous savez apprécier votre sublime vocation !

Progrès
dans la vertu.

Cinquième legs. — » Lorsque vous aurez averti et redressé, par des paroles sorties du cœur, trois ou au plus quatre fois, quelque sœur d'un manquement notable, et que vous vous serez assurées qu'elle ne veut point s'amender, laissez-la; n'envoyez plus auprès d'elle les assistantes : car il peut arriver que cette pauvre enfant, se voyant mise de côté et abandonnée, se repente et sollicite en grâce de rester avec vous et de continuer de vivre dans la Compagnie. C'est ainsi que DIEU éloigna notre premier père du paradis terrestre, afin qu'il rentrât en lui-même

Le cas
de
d'obéissance.

et fit pénitence. Si donc cette sœur vient contrite auprès de vous, recevez-la, à la condition néanmoins qu'elle demande pardon à toutes, et particulièrement à la gouvernante de qui elle dépend. Pour pénitence vous lui imposerez de jeûner, un vendredi, au pain et à l'eau.

Les ; titres
choses.

Sixième legs. — » S'il s'en rencontre quelqu'une attachée à l'élégance de sa coiffure, ou autre vanité de ce genre, qui d'ailleurs ont par elles-mêmes peu d'importance, jugez qu'elle n'a guère de vocation, et probablement ne persévérera point dans la règle : car, si elle refuse de sacrifier ce qui est minime, encore moins s'assujettira-t-elle aux obligations plus graves. Mais sur ce chef il faut une grande prudence. Il peut se faire que cette sœur surmonte à la fin le penchant qui la portait à ces misères ; et, si une fois elle en vient à bout, elle pourra avec le même courage triompher des autres obstacles, et finir par trouver ses devoirs également agréables et faciles.

Assemblées
mensuelles.

Septième legs. — » Tenez la main à ce que, deux ou au moins une fois par mois, vous vous assembliez pour délibérer ensemble sur l'état de la Compagnie, et spécialement sur ce qui concerne la conduite de vos filles et leurs nécessités tant spirituelles que temporelles. Vous pourriez à toute chose selon que l'ESPRIT-SAINT vous l'inspirera.

Réunions
des sœurs.

Huitième legs. — » Vous aurez soin aussi de réunir de temps en temps vos filles dans le lieu qui vous paraîtra le plus convenable, pour leur faire entendre quelque petit sermon et exhortation, dès que vous aurez à votre disposition une personne apte à cet office. Par cette réunion, elles auront encore l'avantage de se retrouver les unes les autres, comme des sœurs qui s'aiment, de s'entretenir de leurs intérêts spirituels, de se réjouir ensemble, de se consoler mutuellement : ce qui leur sera une douce joie.

Ne
Ciel
Com
mêm
vous
et vr
le bi
de la
point
pagn
que
sage
qui d
aussi
la vo
fasse
créat
plus
oblig
une j
mond
con.p
à-fai
celui
bien f
point.

Dix
gouve
bergè
confli
scand

1 On
Prato a
voisine

Neuvième legs. — » Je crois bon de vous dire que, si le Ciel n'eût pas approuvé, comme utile et convenable, que la Compagnie possède quelques biens, il n'aurait pas lui-même concouru à lui en procurer dès le commencement¹. Je vous recommande, à cet endroit, d'être de bonnes, prudentes et vraies mères de famille, et d'employer ces ressources pour le bien et le développement de la Compagnie, selon les lois de la discrétion, de l'amour maternel. Là-dessus je ne veux point que vous cherchiez des conseils en dehors de la Compagnie : faites, vous seules, d'un mutuel consentement, ce que la charité et le divin Esprit vous dicteront, envisageant toujours le bien et le profit spirituel de vos filles, qui déjà vous appartiennent, et que vous devez chérir, et aussi le but d'en attirer d'autres au service de DIEU. C'est la volonté divine, et il est agréable au Seigneur que l'on fasse l'aumône, qu'on ait de la bonté, afin d'éloigner la créature du mal et de la porter à la vertu, ou bien à un plus grand état spirituel. De cette manière on attire, on oblige les âmes à faire ce que l'on désire d'elles. Quand une jeune fille, par exemple, accepte d'une personne du monde quelque présent, elle reste comme astreinte à lui complaire, et difficilement peut se retirer : de même tout-à-fait, par le moyen de l'aumône on attire à la vertu, et celui qui l'a reçue est comme enchaîné à l'obligation de bien faire. Observez ces règles, et vous ne vous égarez point.

Des biens
de l'ordre,
et de l'aumône.

Dixième legs. — » Je vous prie, du fond de mon âme, de gouverner vos filles avec la vigilance et la sollicitude d'une bergère attentive. Gardez ce céleste troupeau qui vous est confié ; éloignez-en toute zizanie, toute discorde, tout scandale, tout danger de se souiller de quelque opinion

Union
fraternelle.

¹ On se rappelle qu'Elisabeth Prato avait fait don de sa maison, voisine de la cathédrale, à la bien-

heureuse, dès le moment de l'érection de l'ordre, et que là avait été établi l'oratoire où l'on s'assemblait.

hérétique, empoisonnée, dans ces temps de contagion[†]. N'oubliez pas que le démon ne dort jamais, et qu'au contraire il cherche notre ruine incessamment et par toutes les voies. Tenez-vous donc sur vos gardes, et ayez soin que vos filles soient unies, n'aient qu'une volonté, ainsi que nous le lisons des Apôtres et des premiers chrétiens : *Ils avaient un seul cœur*. Qu'il en soit de même parmi vous. Plus il y aura entre vous d'union, plus sûrement Notre-Seigneur sera au milieu de vous en bon pasteur et en père. Pour connaître si la Compagnie est dans la grâce de DIEU, vous n'aurez pas d'autre moyen que de voir si la charité règne entre les sœurs. JÉSUS-CHRIST l'a dit formellement : *Le monde saura que vous êtes à moi si vous vous aimez les uns les autres*. S'aimer mutuellement, marcher de bon accord, est, par conséquent, la marque certaine qu'on avance dans la voie droite et agréable à DIEU. Mais sur ce point veillez beaucoup, mes chères sœurs : car le démon vous tendra des embûches sous l'apparence du bien. C'est pourquoi, dès que vous vous serez aperçues de l'ombre seule d'un pareil mal, remédiez-y promptement, suivant les lumières que DIEU vous donnera. Ne laissez pas se développer dans la Compagnie une telle semence, car ce serait d'un détestable exemple dans la ville et au-dehors. *Là où règne la désunion des volontés, là est sûrement la ruine. Tout royaume croulera qui est divisé contre lui-même*, a dit Notre-Seigneur.

Observation
des règles.

Onzième legs. — » Enfin, l'un de vos plus grands soucis sera que le bon ordre et les principes de votre institut reçoivent satisfaction en tout. Et si, selon les temps et leurs nécessités, on se voyait obligé d'agir autrement et sur des données nouvelles, que rien ne soit décidé qu'avec une extrême prudence, après mûr conseil. Votre principal recours

[†] Allusion au protestantisme et aux sectes qui en sont sorties à cette époque.

sera
orais
éclair
sur c
assoc
jama
qui d
et cor
dis. I

» S
du m
cours
dans
où ser
et ne
dans
Épous
lumiè
au m
l'enne
l'œuv
prom

» E
Vous,
toutes
bénir,
Amen

Apr
milieu
que l
larmes
annon

sera toujours aux pieds de JÉSUS-CHRIST, dans une commune oraison : alors JÉSUS se trouvera au milieu de vous et vous éclairera, vous instruisant comme un vrai et bon maître sur ce que vous aurez à faire. Tenez pour assuré que notre association est l'œuvre de sa main, et *qu'il ne l'abandonnera jamais tant que durera le monde*. Si c'est lui qui l'a établie, qui donc la pourra détruire ? Croyez bien, ayez ferme foi et confiance, que les choses seront ainsi. *Je sais ce que je dis*. Heureux qui marchera dans cette voie !

» Si vous êtes fidèles à tout ceci, et autres observances du même genre, selon que le SAINT-ESPRIT décidera au cours des circonstances et des temps, réjouissez-vous, soyez dans l'allégresse : car votre récompense sera prête, et là où seront les filles là aussi seront les mères. Courage donc ; et ne doutez pas que vous vous trouverez toutes réunies dans le ciel, comme le désire et le veut notre commun Époux, de qui rien ne saurait renverser les desseins. Sa lumière, sa splendeur opulente de vérité, vous environnera au moment de la mort, et vous délivrera des mains de l'ennemi. Persévérez donc fidèlement et joyeusement dans l'œuvre entreprise. Défiez-vous du refroidissement. La promesse que je vous fais se réalisera, et bien au-delà.

» Et maintenant, pour ce qui est de moi, je m'en vais. Vous, continuez vos bonnes œuvres. Je vous embrasse ; à toutes je donne le baiser de la paix, priant DIEU de vous bénir, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen. »

Après la lecture de ce testament, qui s'était faite au milieu d'un merveilleux silence, l'émotion était si grande, que beaucoup parmi les assistantes versaient toutes les larmes de leurs yeux. L'assurance avec laquelle la sainte annonçait l'indestructibilité de son œuvre était fort re-

Conclusion.

Élection
de Lucreco
Lodrone.

marquable. Cette voix qui s'élevait du tombeau pour dire : « Dieu ne vous abandonnera jamais jusqu'à la fin du monde : je sais ce que j'avance » ; semblait un écho du ciel, la parole même d'un ange envoyé sur la terre pour notifier aux servantes du Seigneur ses irrévocables desseins. Elle est restée, cette parole, comme le trésor de l'ordre de S^{te} Ursule, qui aime à s'y retremper au temps des tribulations, et qui en a vu jusqu'à présent l'accomplissement exact, parmi les ébranlements les plus capables d'ôter tout courage, ainsi qu'on le lira par la suite.

Lucrèce Lodroné reprit la parole, et insista sur les dernières intentions d'Angèle, leur mère, leur directrice, leur protectrice au ciel. « Je sais, ajouta-t-elle, que la » plus notable portion de ce que venez d'entendre me re- » garde personnellement, aussi bien que les huit dames » protectrices de votre compagnie ; mais, comme cela ne » vous intéresse pas moins sur un grand nombre de points, » c'est à vous maintenant de nous déclarer si vous avez » pour agréables nos services, et si nous devons compter » sur la continuation de votre zèle. Car vainement pren- » drions-nous les rênes du gouvernement si quelqu'une » de vous pensait y mettre le moindre obstacle, ou refusait » d'entrer dans les vues que nous nous proposons pour » votre bien spirituel et temporel. Je n'ai souscrit aux » volontés de votre fondatrice que pour le cas où vous y » souscrieriez vous-mêmes. » Elle conclut en disant qu'elle ne briguaient point la charge de supérieure, dont les devoirs l'épouvantaient, et que chacune des dames présentes eût remplie mieux qu'elle : elle l'accepterait néanmoins, pour la gloire de DIEU, si c'était du consentement commun : qu'on eût, en conséquence, à délibérer.

Toutes, d'une voix, déclarèrent qu'il n'y avait point à examiner, après qu'Angèle avait tout ordonné, et que chacune serait heureuse de suivre la direction de la nouvelle Mère. A vrai dire, le choix n'était plus à faire ; mais,

en tou
d'une
bientô
son a
de bo
effet
impor
un air
disting
nemer
avait
famill
l'avait
voisin
En la
nifesta
de le p

en tout cas, la Compagnie naissante ne pouvait se décider d'une manière plus avantageuse à son état présent. Et bientôt l'évêque de Brescia, ayant été informé, ratifia de son autorité une élection qu'il regardait comme un trait de bonté de la divine Providence. Lucrece possédait en effet tout ce qu'on pouvait désirer pour soutenir l'œuvre importante qui allait prendre son essor. Une piété éminente, un air plein de dignité et cependant affable, un esprit distingué, un talent plus qu'ordinaire pour le gouvernement : toutes ces qualités brillaient en sa personne. Elle avait d'ailleurs du crédit dans la ville, et sa naissance d'une famille aristocratique du pays, jointe à de grandes richesses, l'avait mise en relations avec tous les prélats et les princes voisins, qui avaient pour elle une considération particulière. En la donnant à la compagnie des Ursulines, DIEU manifestait bien qu'il avait voulu cet ordre et qu'il continuait de le protéger, comme l'avait annoncé Angèle.

CHAPITRE XVI.

DES VERTUS D'ANGÈLE, ET DES DONNÉS SURNATURELS
QU'ELLE REÇUT DU CIEL.

Intérieur
de la sainte.

Ce que nous avons vu jusqu'ici de notre bienheureuse ne nous a qu'imparfaitement initiés à sa vie intérieure et aux admirables vertus dont elle fut l'attachant modèle. Nous essaierons maintenant de pénétrer dans ce sanctuaire, pour y découvrir plus à fond les opérations de la grâce, et la manière dont cette sainte âme y correspondit toujours.

Nazari, notaire de Brescia, chargé de faire sur sa vie des informations juridiques, écrivait, après avoir interrogé quatre témoins oculaires des plus respectables : — « Dans » Angèle on ne découvrait aucun penchant mauvais. Elle » était également éloignée de l'ambition, de la vaine gloire, » de la colère ; elle ne se complaisait que dans l'humilité, » la vie contemplative et religieuse, s'affermissant dans ces » voies saintes par le jeûne, les veilles et la prière. Véri- » table chrétienne, elle demeura toujours ferme dans la foi, » humble dans sa conduite, fervente dans l'oraison, d'une » admirable patience dans l'adversité, pieuse dans la ré- » ception des sacrements, empressée pour toutes les œuvres » pies. »¹. Aussi, partout où elle demeura, l'appelait-on des noms divers d'*âme sainte*, de *vierge du Seigneur*, d'*ange du paradis*, d'*oracle de Dieu*. Du reste, comme ce

¹ Voir Salvatori, *op. cit.*, p. 69.

n'est point un panégyrique que nous avons à écrire, mais le récit d'une vie, nous viendrons aux faits; ce que nous allons faire en traitant de chaque vertu en particulier.

Observons d'abord que bien des détails échappent à l'historien. A l'époque où vécut Angèle, on n'était point habitué encore à ces recherches minutieuses qui, depuis Urbain VIII (1623-1644), ont été pratiquées pour établir les preuves de la sainteté et de l'héroïcité des vertus dans ceux qui sont destinés à recevoir les honneurs de la canonisation. Notre bienheureuse ayant été l'objet d'un culte populaire aussitôt après sa mort, ses contemporains songèrent peu à écrire sur elle, se contentant du souvenir, présent à tous, des grandes choses qu'elle avait accomplies au service de DIEU. Cette incurie est fâcheuse. On a conservé quelques mémoires cependant; plus tard, en fouillant de nouveau les moindres témoignages, on est arrivé à en rassembler un nombre suffisant pour reconstituer au vrai cette noble et édifiante figure. Ici, il nous sera nécessaire de répéter brièvement une partie de ce que le lecteur a vu précédemment; nous espérons qu'il ne s'en plaindra pas.

§ I. — De la vertu de Foi.

La foi est la racine et la base de toute vie chrétienne. *Sans elle*, nous dit S. Paul (Hebr. XI, 6), *il est impossible de plaire à DIEU*. Cette première des vertus, infuse dans Angèle, comme en tous, par le saint baptême, commença de l'éclairer de ses divins rayons avant même que notre pieuse enfant fût en pleine possession de sa raison. Dès l'âge de cinq ans, son plus vif bonheur était déjà de se faire instruire des mystères de la religion, et de se livrer, avec les membres de sa famille, aux exercices de dévotion. A mesure qu'elle grandit, cette disposition s'affermir et se développa. Point de catéchisme, de prédication, de neuvaine, de réunion de confrérie, où elle ne voulût assister, lors-

Dieu en tout.

qu'un devoir de charité ne la retenait pas ailleurs. Si on avait à lui parler, le plus sûr était de la chercher à l'église. La foi, quand elle est parfaite, illumine ses propres obscurités d'un étonnant éclat, comme le soleil sans les rayons duquel nous ne verrions pas ses propres taches ni les nuages qui le couvrent : telle fut cette vertu dans Angèle. De tous les mystères il n'en est point de plus caché aux sens que celui de l'Eucharistie : non-seulement on n'y voit rien de ce que l'Église oblige à croire, mais on y voit tout l'opposé. Notre sainte, éclairée par sa foi ardente, contemplant là son Sauveur, son divin bien-aimé, avec plus d'assurance que si elle l'eût découvert des yeux du corps. Aussi passait-elle devant le tabernacle des heures entières ; il semblait qu'elle ne s'en pût arracher, et il n'y avait que les obligations de l'obéissance ou du travail qui l'engageaient à quitter le sanctuaire. — On se rappelle comment cette foi si vivante la conduisit à la visite des saints Lieux, et comment, privée de l'usage de la vue, elle n'en désira pas moins achever son voyage, n'ayant besoin que de son cœur pour prier dans tous les endroits où l'Homme-Dieu a vécu, fait oraison, parlé, souffert pour nous.

Zèle pour la foi.

La foi d'Angèle ne fut pas seulement une lumière éclairant son âme du côté des mystères, ce fut aussi une flamme ardente qui lui inspirait un merveilleux zèle pour le maintien de la vérité catholique et la destruction des nouveautés de l'hérésie. Elle vivait en ces temps désastreux où l'apostasie de Luther et de ses pareils causa tant de ravages dans la famille chrétienne. L'Italie elle-même était menacée ; le fléau apparaissait du côté des Alpes, c'est-à-dire à peu de distance de Désenzano, Brescia, Milan. Les magistrats de Brescia prirent des mesures énergiques contre l'invasion d'un tel mal, et méritèrent à cet égard les éloges du Souverain-Pontife. Angèle, est-il besoin de le dire ? fit tout ce qu'elle put pour coopérer à la préservation. Ce fut même un des motifs qui l'engagèrent à s'occuper de l'instruction des enfants, à réunir les petites

filles qu'elle rencontrait dans les rucs, et à les prémunir contre le danger par des explications solides, à leur portée, des vérités chrétiennes. Elle y mettait une singulière patience, un zèle qui ignorait la fatigue. Elle ne quittait son petit troupeau qu'après avoir réussi à lui inculquer la leçon du jour et des notions précises.

Il y avait aussi dans ce temps-là, comme à toutes les époques troublées, beaucoup de visionnaires et de prétendus prophètes, se vantant de révélations, de lumières extraordinaires pour la direction des âmes, et trop souvent les induisant en des erreurs plus ou moins graves. Angèle regarda comme un devoir des'opposer à leur action, de démentir leurs prétendues communications avec le ciel, et de montrer combien ces voies sont périlleuses. Elle ne cessait de rappeler que le seul enseignement de l'Église catholique, dont le chef est à Rome, est infaillible dans l'exposition de la vérité. Toute nouveauté, toute doctrine mystérieuse, toute révélation privée, disait-elle, doit être tenue pour suspecte. Aussi la sainte ne se fiait-elle pas à ses propres visions et à ses mouvements : elle soumettait tout, avec une entière humilité, une docilité complète, à ses directeurs, en protestant qu'elle n'y attachait nul prix et redoutait par-dessus tout les illusions.

Les novateurs, alors comme toujours aussi, Luther à leur tête, s'appliquaient à discréditer l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ et des tribunaux institués par le Saint-Siège. C'était la même rage, les mêmes blasphèmes, contre les saintes reliques, contre les indulgences. Angèle souffrait de ces excès ; et, lorsque fut promulgué le jubilé de 1525, elle voulut faire le pèlerinage de Rome non point pour en admirer les splendides monuments, qui de fait l'occupèrent peu, mais pour y recueillir les bienfaits spirituels de cette sainte époque, vénérer les reliques des Apôtres et des autres champions de la foi qui y abondent, et marquer de plus sa dévotion envers le successeur de S. Pierre, le vicaire de Jésus-Christ. — Le détestable esprit d'hérésie

avait, en outre, pris à tâche de livrer au mépris l'état de virginité, que Notre-Seigneur a si hautement loué : Angèle se proposa d'en exciter, autant qu'il lui serait possible, l'estime et le désir parmi les jeunes filles. Ce fut même là un des motifs qui l'engagèrent à instituer sa Compagnie dans des conditions toutes nouvelles, et qui parurent étranges, en un temps où l'on ne comprenait pas d'ordre religieux de femmes qui ne fût soumis à la clôture. Les hérétiques, partout où ils pouvaient avoir le dessus, chassaient de leurs couvents les religieuses, fermaient leurs maisons, et s'imaginaient avoir ainsi supprimé la profession publique de chasteté : notre sainte leur répond en préparant au milieu même du monde une armée de vierges persévérantes. C'est encore sa foi qui lui inspira ce dessein.

La netteté, la pureté de la foi, elle s'en préoccupe pour ses sœurs comme de la chose capitale. On l'a vu dans la double rédaction de ses *avis* et de son *testament*. Elle y recommande l'humble et fidèle soumission au Siège Apostolique, qui ne peut errer, et la vigilance la plus stricte à l'endroit des doctrines entachées de nouveauté et opposées à celles de l'Église Catholique. Et en effet l'on peut affirmer que l'exemple de ses religieuses servit beaucoup, dans Brescia, à préserver les femmes du poison de la prétendue Réforme. Un religieux, le P. Landini, dans une lettre du 21 décembre 1566, disait : « Si la foi se fût perdue, on l'eût retrouvée dans la B. Angèle. »

§ II. — De la vertu d'Espérance, et de la Con fiance en DIEU.

Perfection
de cette vertu

La belle vertu d'espérance, qui s'appuie sur la bonté de Dieu et sur les mérites de Jésus-Christ, a pour objet les biens surnaturels qui conduisent à l'éternelle béatitude. Lorsqu'elle est arrivée à sa perfection, elle renferme une sorte de certitude qu'on obtiendra cette béatitude éternelle; et par cela même elle cause dans l'âme l'éloignement pour les avantages de ce monde, même licites. Ainsi un

homme qui saurait devoir monter sur le trône le lendemain ferait peu de cas des succès de tout genre qui lui viendraient d'ailleurs, c'est-à-dire de régions moins hautes. Nous pouvons dire que dans Angèle l'espérance eut cette perfection. Elle avait en DIEU une admirable et comme infinie confiance. Toute jeune, toute enfant, lorsqu'elle apprit qu'elle n'était point faite pour la terre, que le ciel était le terme de sa vie ici-bas, elle ne détourna plus les yeux de cette destinée magnifique, ni ses efforts de la lutte pour y parvenir sûrement. C'est dans cette préoccupation élevée qu'elle négligea les jeux, les visites mondaines, les conversations inutiles. Nous avons vu comment elle traita sa chevelure, qui aurait pu attirer sur elle les regards, lorsqu'elle entendait ne vivre que pour l'adorable Maître qu'elle avait au ciel. Ce trait prouve bien à quel point cette jeune âme était déjà mortifiée.

Lorsque, à l'âge de seize ans, elle fut en pleine maturité de sa raison, le lecteur se souvient comment elle voulut trancher d'un seul coup les liens qui auraient pu la retenir dans le monde, et se retirer dans un désert, une solitude complète, pour n'avoir désormais de vie que dans l'amour et la méditation de DIEU. Elle ne s'occupait point des nécessités matérielles, persuadée que la bonté du Seigneur y pourvoirait. Elle ne songeait pas davantage aux dangers qu'elle pourrait courir là : il lui suffisait de penser que son âme ne tiendrait plus à la terre, qu'elle vivrait de DIEU, près de DIEU, loin des misères du monde et de ses déceptions. La Providence ne permit pas l'accomplissement de ce dessein, il est vrai ; elle réservait la servante de JÉSUS-CHRIST à l'action ; mais celle-ci n'eut pas moins la gloire et le mérite d'avoir imité par la volonté les moines les plus austères. Privée de s'ensevelir dans cette retraite qu'elle eût aimée, du moins se dépouilla-t-elle impitoyablement de tout ce qui sentait la vanité : ornements de tête, bijoux, vêtements recherchés ; elle choisit ceux-ci de laine et de couleur obscure, afin qu'il fût bien compris de chacun

Pratiques
d'Angèle.

qu'elle était consacrée à DIEU seul. C'est pour cela encore que, dès qu'il lui fut possible, elle se fit inscrire au tiers-ordre de S. François et se ceignit de la corde de pénitence, qu'elle ne quitta plus, avec laquelle elle fut ensevelie.

L'espérance, d'ailleurs, eut à soutenir Angèle dans les épreuves nombreuses et bien dures auxquelles le Seigneur la soumit. C'est dans la contradiction, la privation, la souffrance, que se révèle et s'affirme toute vraie vertu. Or, quoi de plus cruel, pour une enfant jeune encore, incapable de se pourvoir, que de perdre père, mère, sœur, et de rester au monde comme abandonnée? Notre sainte, forte de sa confiance dans le Père des cieux, ne se laissa pas décourager, bien qu'elle ressentit douloureusement de tels coups. Ils lui servirent, au contraire, à s'ancrer davantage dans ses propos d'absolu détachement. Qu'on se souvienne de sa cécité, de la constance avec laquelle elle la supporta, les yeux intérieurs fixés sur la volonté divine, et quelle fut la confiance sainte qui obtint sa miraculeuse guérison. Au milieu du naufrage, lorsque tous sont désespérés, elle conserve son calme, son union à Dieu, sa paix pleine d'espérance. A Crémone, on lui annonce qu'elle va mourir : elle ne s'en émeut point. La mort ne sera-t-elle pas l'heureux passage par où elle parviendra à l'objet de son amour? — Enfin, que les événements fussent favorables, qu'ils fussent contraires et inquiétants, elle laissait tout aux mains de Dieu. On veut la retenir à Venise, à Rome, à Milan; on lui fait les offres les plus brillantes, les plus en rapport avec sa vocation et ses goûts : mais elle sait que le Seigneur la veut sur un autre théâtre d'apostolat; ce théâtre, elle ne le voit point s'ouvrir devant elle; et pourtant, sans se décourager, sans détourner le regard, elle refuse ces avantages, et ne doute pas un moment que la volonté divine s'accomplira. S'il y faut un miracle, elle attend un miracle. Aussi recommande-t-elle vivement une confiance pareille à ses sœurs, et leur dit, comme nous l'avons entendu ci-dessus : — « Ne vous abandonnez point à la

» crainte si vous découvrez en vous l'absence des qualifications nécessaires pour une œuvre comme la nôtre : car celui qui vous a appelées à cette œuvre ne saurait vous abandonner ; il ne manquera pas de vous assister, de vous tendre la main au moment opportun... Si les hommes tardent à vous donner le secours nécessaire, placez en DIEU votre confiance : il est le premier autour de notre Compagnie, et il ne se peut qu'il la délaisse dans ses besoins spirituels et corporels... Ayez une foi vive, une ferme espérance, qui vous soutiendra... Mettez votre appui dans le Seigneur : notre règle vient de sa main divine ; il assistera cette humble association. » Et, au sujet des enfants formées par les Ursulines, elle écrivait encore : « Si vous en trouvez quelqu'une qui soit craintive et pusillanime, efforcez-vous de la consoler, de l'animer de tout votre pouvoir, en lui remettant sous les yeux l'infinie miséricorde du Bon DIEU. »

Ce dernier conseil, elle l'avait chrétiennement pratiqué elle-même envers les affligés : la famille des Patengoli après la perte de leurs enfants, le duc François Sforza chassé de Milan, et maint autre de toute condition, à l'heure de la souffrance. On connaissait ce don de consolation qui était en elle, et, partout où la sainte séjourna, il n'y avait point d'affligé qui ne courût se fortifier auprès d'elle, point de douleur qui ne cherchât avidement le baume de ses doux et pieux encouragements.

§ III. — De la vertu de Charité, d'amour de DIEU.

Encore que, absolument parlant, la foi et l'espérance puissent exister dans une âme sans le vêtement surnaturel de la charité (l'Église a condamné l'erreur contraire), cependant l'espérance et la foi ne pourraient atteindre leur perfection sans être unies à cette sublime vertu de charité. Les trois vertus théologales, pour être parfaites, sont inséparables ; et elles se donnent la main l'une à l'autre pour

Ce qu'est
cette vertu.

croître simultanément. L'expérience le prouve tous les jours. C'est pourquoi nous comprenons facilement quelle fut la grandeur de la charité dans Angèle, remplie d'une telle foi, d'une telle espérance. On ne pouvait pratiquer si héroïquement de telles vertus qu'en ayant au cœur le trésor d'une immense charité. Rappelons-nous avec quel empressement, tout enfant, elle se donna à DIEU ; comment elle renouvela incessamment cette donation, comment aucun sacrifice ne l'arrêta pour y demeurer fidèle. Pour peu que l'on fasse attention aux particularités de sa vie, on admire l'action de l'amour dans une âme si bien préparée. Elle embrasse le genre de vie qui lui paraît le plus propre à la détacher d'elle-même et à l'unir étroitement au divin Époux. Peu satisfaite de l'étendue de cet amour en elle, elle obtient le glorieux avantage d'en faire naître un semblable dans le cœur de tous ceux avec qui elle converse, les embrasant, nouvel Élie, du feu céleste qui la consume elle-même. Quelle force et quelle efficacité n'avaient pas ses discours, puisqu'ils furent capables de déterminer soixante-douze jeunes vierges, distinguées par les avantages de la naissance et de la fortune, à fouler aux pieds les vanités du siècle, embrasser la vie mortifiée, et se consacrer aux exercices de l'entier renoncement personnel !

Delicatesse
de conscience.

Son premier soin, son occupation principale, fut de ne rien faire qui pût, légèrement même, offenser les yeux de son divin bien-aimé. Certes, le péché mortel n'aurait point trouvé l'entrée de son cœur ; mais elle voulut s'appliquer à éloigner aussi les moindres fautes consenties. Elle répétait souvent, elle a consigné dans les lignes écrites par elle, cette pensée si vraie : — « Oh ! combien se trompent ces » fidèles qui mettent toute leur attention à faire des orai- » sons, à courir aux sermons, aux cérémonies religieuses, » aux réunions de confréries, et qui en même temps né- » gligent de se conformer aux simples prescriptions de la » loi divine qui les regardent ! La première maxime que » nous devons tenir est d'éviter avant tout l'offense du

» Seigneur, afin qu'il daigne ensuite nous accorder envers
» lui l'amour qu'il mérite. » Elle ne se bornait pas à fuir
elle-même le péché, elle l'avait en horreur dans les autres,
et pleurait de toute son âme sur les infidélités du prochain.
Souvent on entendit sur ses lèvres des plaintes émues au
sujet de ceux qui ne connaissent pas DIEU, ou qui, le con-
naissant, ne se soumettent point à sa divine et paternelle
volonté. Elle eût donné sa vie pour le faire connaître de
tous les hommes, et pour mettre en chacun d'eux une étin-
celle de l'amour qui la remplissait elle-même.

La grâce divine rencontrait donc dans Angèle le terrain
le mieux préparé, et elle se plut à combler la sainte de ses
meilleurs dons. Nous sommes si faibles, si enclins aux
choses de la terre, que la chair et le sang ne manquent
pas de nous livrer leurs attaques lorsque nous essayons
de nous porter vers DIEU; ils savent dresser mille obstacles,
qu'on ne renverse pas aisément, et que d'ailleurs on ne
renverse que par l'amour divin. Notre bienheureuse, si
généreuse qu'elle fût, eut aussi ses difficultés, ses cha-
grins, ses tentations; seulement, comme elle avait trans-
porté en DIEU l'axe de sa vie, que, comme S. Paul, ce
n'était plus elle qui vivait mais JÉSUS-CHRIST en elle,
rien ne put arrêter son élan, attarder sa course, rappeler
en bas le regard qu'elle avait fixé sur les hauteurs. *Je
puis tout en celui qui me fortifie*, disait encore l'Apôtre.
La charité, appuyée sur DIEU, est invincible.

L'amour de DIEU dans une âme conduit cette âme à
l'oraison, à la prière. Comment ne chercherait-elle pas à
s'unir à l'objet qu'elle envisage comme son but premier,
sa fin unique? Là s'échangent, entre DIEU et l'âme, ces
communications admirables qui sont le lien de la terre et
du ciel; là, les bienfaits d'une part, la reconnaissance de
l'autre, unissent la créature à son créateur; là se posent les
sûrs jalons du salut futur: car DIEU ne pourra jamais
précipiter en enfer un cœur qui s'est tenu uni à lui. Dès la
première enfance, comme tous les saints, Angèle se livra

Esprit
de prière.

à une oraison fervente, qui bientôt devint continuelle, de jour et de nuit, à la maison, à l'église, à la promenade, au milieu des occupations les mieux faites pour la distraire. Elle avait composé pour elle-même une formule de prière que nous allons citer, et qui nous fera voir le fond de cette âme si pieuse et si fervente.

« Mon DIEU, éclairez les ténèbres de mon cœur, accordez-
» moi la grâce de mourir plutôt que d'offenser votre
» divine Majesté. Affermissez, Seigneur, mes affections
» et mes sens, afin qu'ils ne prévariquent d'aucun côté et
» ne m'éloignent point de votre visage lumineux, la conso-
» lation de tout cœur endolori. Ah! malheureuse que je
» suis, lorsque j'entre dans le secret de mon cœur, la honte
» m'empêche de lever les yeux au ciel : je reconnais que je
» suis digne d'être jetée vivante au fond de l'enfer. Et voici
» que, de plus, découvrant en moi tant de faux pas, de
» misères, d'actions coupables, tant de monstres terribles,
» je me vois forcée, le jour et la nuit, dans le mouvement,
» dans le repos, dans le travail, dans la pensée, de pousser
» vers le ciel des cris pénétrants, et de vous demander,
» ô mon DIEU, miséricorde et temps pour le repentir.
» Daignez donc, Seigneur, oublier toutes mes offenses,
» tous mes égarements, tout ce que j'ai fait de mal jusqu'à
» cette heure. Daignez aussi, mon DIEU, pardonner les
» péchés de mon père et de ma mère, de mes parents et de
» mes amis, du monde entier. Je vous en supplie par votre
» très-sainte passion, par votre précieux sang répandu
» pour nous, par votre saint nom de JÉSUS (qu'il soit béni
» au ciel et sur la terre); je vous en supplie en m'unissant
» de cœur aux célestes troupes des anges et des ar-
» changes.

» Ah! Seigneur, combien j'éprouve de douleur d'avoir
» tant tardé à commencer de servir votre divine Majesté!
» Malheureuse que je suis, je n'ai pas versé une goutte de
» mon sang pour vous; je n'ai pas même été obéissante à
» vos saints commandements; la moindre adversité m'a

» é
» p
» d
» c
» d
» fr
» si
» av
»
» la
» tr
» ve
» va
» m
» le
» pe
» et
» div
» m'

Qu
muni
pouv
du ta
le lie
n'ent
par s
ment
conce
voyai
faire
ments
son or

1 Cel

» été comme insupportable, à cause de mon peu d'amour
 » pour vous. — Mon DIEU, ce m'est une grande tristesse
 » de voir tant de pauvres créatures aveugles qui ne vous
 » connaissent pas, et qui ne tiennent aucunement compte
 » d'avoir été faites participantes du mérite de vos souffrances. Oui, je verserais de tout cœur mon propre sang
 » si je le pouvais, et si cela suffisait pour dissiper leur
 » aveuglement.

» Et maintenant, ô mon Maître, je vous conjure d'agréer
 » la consécration que je vous fais de mon très-indigent et
 » très-coupable cœur. Consume en lui, par la flamme de
 » votre divin amour, toute passion, toute affection mauvaise. Agréer l'offrande de ma propre volonté : d'elle-même, étant infectée du péché, elle ne saurait discerner
 » le bien du mal. Agréer l'offrande de tout ce qui en moi
 » pense, parle, agit, en un mot, de tout mon être, intérieur
 » et extérieur. Je dépose tout aux pieds de votre Majesté
 » divine, vous priant de le recevoir, quelque indigne que je
 » m'en reconnaisse. *Amen.* »¹.

Que si tels étaient les sentiments d'Angèle dans ses communications ordinaires avec DIEU, on devine quels ils pouvaient être dans la communion, ou bien à l'église, près du tabernacle. Combien de fois, à la maison comme dans le lieu saint, fut-elle ravie hors d'elle-même, ne voyant, n'entendant rien de ce qui était autour d'elle! L'appeler par son nom ne la faisait même pas sortir de ce recueillement; toutes ses facultés, toutes ses puissances, étaient concentrées dans son divin Époux, qu'elle entendait et voyait seul. Le Ciel daigna, en plus d'une circonstance, faire connaître aux hommes la merveille de ces ravissements intérieurs : elle apparut soulevée de terre pendant son oraison, et comme suspendue au-dessus du sol, pen-

Communion.
Ravissements.

¹ Cette prière est rapportée textuellement par Salvatori, p. 81.

dant un temps considérable. Il semblait que ce corps fût spiritualisé, tant il se montrait oublieux des nécessités communes. Combien de fois passa-t-elle des semaines entières sans autre nourriture que la sainte Eucharistie, le corps lui-même participant au bienfait de l'aliment spirituel ! Il n'est donc pas surprenant qu'elle eût une si grande faim du corps et du sang du Seigneur, et que, les ayant reçus après une longue préparation, elle passât de longues heures dans une action de grâces qui lui était comme une prise de possession du ciel. Alors qu'elle n'avait pas encore obtenu la permission de la communion quotidienne, elle ne manquait pas de faire chaque jour cette communion spirituelle qui devait être fortement recommandée, peu d'années après, par le concile de Trente. Et ainsi, comme si elle eût dû recevoir la divine Hostie, elle préparait son âme, pendant la messe, par des actes de vive foi, de profonde humilité, d'amour ardent ; puis, au moment de la communion du prêtre, s'humiliant de nouveau et se proclamant indigne de participer effectivement à la Victime adorable, elle suppliait le Seigneur de la venir visiter au moins par sa grâce. Et Notre-Seigneur l'exauçait, et elle sentait effectivement sa présence en elle. La sainte conserva cette pratique même pour les jours où elle communiait réellement, et à chaque messe qu'elle entendait. Comme il arrive à tous les élus dans le ciel, plus elle jouissait de son DIEU, plus elle avait soif d'en jouir.

Devotion
à la Passion.

Le maître illustre dans l'amour de son DIEU, le grand S. François de Sales, a dit quelque part : « Le Calvaire est » la montagne de ceux qui aiment » ; et encore : « Les » abeilles mystiques font leur plus excellent miel dans les » plaies de ce lion de Juda déchiré et mis en pièces sur la » montagne du Calvaire. » Lorsque le bien-aimé se présente avec un visage riant, des roses à la main, il est aisé de se laisser aller à l'amour qu'il témoigne ; mais lorsqu'il se montre pâle, défiguré, n'offrant aux yeux que plaies,

épi
sinc
dési
cet
dita
sent
plus
com
aime
une
trait
pas
faut
débu
mièr
du C
saisi
terne
» l'é
» fai
» de
» ca
» lut
horta
arde
qui
mêm
retro
qu'il
pense
ses a
toujo
joyeu
unir
se rec

épines, marques de fouet, il faut que l'amour soit bien sincère dans une âme pour que, loin de se retirer, elle désire s'associer à de telles douleurs. Angèle avait au cœur cet amour-là : et c'est pourquoi le sujet préféré de ses méditations fut toujours la passion du Sauveur. Ce fut le sentiment qui l'entraîna à la visite des Saints-Lieux, et plus tard, par deux fois, à celle des stations de Varallo. Et comme l'amour engendre le besoin de ressembler à l'objet aimé, dans notre sainte ce fut une étonnante mortification, une austérité incroyable, dont bientôt nous tracerons les traits. Persuadée que celui-là n'aime point DIEU qui ne sait pas porter sa croix, et que, pour s'exciter à la porter, il faut la contempler sur les épaules du Sauveur, elle voulut débiter dans la fondation de l'ordre en conduisant ses premières compagnes à ce sanctuaire de Varallo où les scènes du Calvaire sont rendues par la sculpture d'une manière saisissante. Après que toutes ensemble se furent prosternées, elle leur dit : « Voilà ce qu'a souffert pour vous » l'époux de vos âmes ; c'est à quoi il s'est soumis pour » faire avec vous les noces spirituelles ; telle est la dot qu'il » demande pour vous introduire dans sa maison, la mortification de la chair, le mépris de tous les biens sensibles, la » lutte contre les mauvais penchants de la nature. » Ses exhortations ferventes les remplirent toutes d'une merveilleuse ardeur pour la perfection, et rien ne leur fut difficile de ce qui pouvait les rapprocher de l'adorable Sauveur. Les mêmes conseils, les mêmes sentiments, le même feu, se retrouvent dans son *testament* et dans ses *avis*. De sorte qu'il se voit clairement qu'elle était remplie de ces hautes pensées, qu'elles étaient à la fois le pôle et l'atmosphère de ses actions et de ses dispositions. Et de fait, elle apparaît toujours non-seulement tranquille dans l'adversité, mais joyeuse d'avoir à l'endurer, et de pouvoir ainsi se mieux unir à Jésus notre chef couronné d'épines. La vraie vertu se reconnaît à ce caractère d'immolation et de sacrifice.

§ IV. — La Charité envers le prochain.

Complaisance
pour tous.

Notre sainte, avec un pareil amour de DIEU dans le cœur, pouvait-elle n'avoir pas la charité envers ses frères? L'une et l'autre procèdent de la même source, la parfaite union au souverain Maître. Dans le prochain qu'il secourt et qu'il aime, le chrétien voit et honore DIEU, qui l'a fait à son image et qui lui réserve l'héritage de son beau ciel. Tel est l'esprit de l'Évangile. On ne pourrait citer une occasion où la bienheureuse ait omis de rendre service, quoi qu'il lui en pût coûter. Toute portée qu'elle fût à la vie de retraite, à la solitude et à la contemplation, chaque fois qu'il y avait à songer au prochain, ou pour le consoler dans ses peines, ou pour apaiser des dissensions, ou pour donner d'utiles conseils, elle laissait là retraite et méditation, prière même, et courait à qui avait besoin de son aide. Voilà encore un cachet de vertu auquel on ne saurait se méprendre, et qui est celui de la vraie sainteté. Nous avons pour garant Antoine Romano, souvent cité en cette histoire, et qui recueillit longtemps Angèle dans sa maison de Brescia. Il a rendu témoignage que le concours auprès d'elle était de tous les instants, que chacun venait lui exposer ses douleurs, qu'elle ne se refusait à personne, et que, pour ne pas perdre les heures qu'elle avait vouées à la prière, elle les reprenait la nuit sur son sommeil. De nombreuses familles, qui depuis l'ont attesté avec reconnaissance, lui durent les réconciliations intérieures qui mettaient fin à d'intolérables dissentiments. Il lui semblait qu'on ne peut rien faire de plus digne de DIEU que de rétablir ou d'entretenir la paix entre les enfants. Elle y apportait même de saintes industries, quand elle ne pouvait aborder de front les difficultés. Elle avait surtout recours à la prière, et c'est par elle qu'elle obtint, comme miraculeusement, la réconciliation des deux seigneurs Philippe Sala et François Martinenzo, œuvre dans la-

quelle
d'Urb
Cet
proch
écrit :
» pou
» rec
» de
charité
l'ordre
à caus
qu'elle
le mêm
jusqu'
l'estim
autre s
maison
évangé
nous a
vertu p

Une
causes.
tété qu
voyait
aux aut
nous, le
» toute
» intro
» génér
cause f
Elle ac
plus en
bienveil
daient s
et d'inté

quelle avaient échoué les magistrats et même le duc d'Urbino.

Cette charité s'employait également au bien spirituel du prochain. Augustin Gallo, qui connut beaucoup Angèle, a écrit : « Durant sa longue vie, elle fut toujours bienveillante » pour chacun, et en particulier pour ceux qui avaient » recours à elle, et qui venaient chercher ses conseils afin » de changer de vie et de revenir au bien. » Serait-ce une charité méritoire que celle qui s'exercerait seulement dans l'ordre temporel ? On avait confiance en notre bienheureuse à cause de sa grande sainteté, et des lumières qu'on savait qu'elle recevait du ciel. Les petites gens étaient reçus avec le même empressement que les personnes riches. On vit jusqu'à des ecclésiastiques et des religieux, entourés de l'estime publique, réclamer les avis d'une simple fille sans autre savoir que celui de la piété. En un mot, cette humble maison devint une école de vie chrétienne et de perfection évangélique. Qu'on se souvienne, à cet égard, du trait que nous avons cité du jeune étudiant de Pavie ramené à la vertu par un seul entretien.

Une si efficace influence avait, croyons-nous, trois causes. — La première était la grande réputation de sainteté qui s'était attachée au nom d'Angèle, depuis qu'on lui voyait fournir le parfait exemple des vertus qu'elle prêchait aux autres. C'est ce qu'exprime J.-B. Nazari, déjà cité par nous, lorsqu'il dit : « Notre révérende Mère donna, durant » toute sa vie, un tel exemple de vie chrétienne, qu'elle a » introduit dans notre belle ville de Brescia des habitudes » générales de crainte et d'amour de DIEU. » — La seconde cause fut la douceur qui présidait à l'exercice de son zèle. Elle accueillait tout le monde, même les personnages les plus ennuyeux, les plus désagréables, avec une inaltérable bienveillance. Les pécheurs les plus méprisables n'entendaient sortir de sa bouche que des paroles de compassion et d'intérêt ; et c'était ce qui déterminait en eux de salutaires

Ses causes
surnaturelles.

retours, une encourageante espérance d'obtenir pardon et de sortir enfin du bourbier. Angèle avait vraiment au fond du cœur ce principe de la bonté que S. François de Sales peindra plus tard par un de ses mots gracieux : *On prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec cent barils de vinaigre.* — Enfin, la troisième cause fut un continuel recours à la prière. Angèle n'attendait rien d'elle-même, mais elle savait que de DIEU on peut tout obtenir dans l'oraison, et c'est à DIEU qu'elle s'adressait en toute circonstance. Un pécheur lui avait-il été recommandé, aussitôt elle le présentait au Seigneur, le mettait sous l'aile de la miséricorde, et ne cessait d'intercéder pour sa conversion. Plusieurs fois on l'entendit dire, avec des larmes abondantes : « Oh ! que de bon cœur je verserais mon » sang pour que les yeux des malheureux pécheurs s'ouvrent enfin ! »

Exemple
instructif.

DIEU voulut néanmoins donner, un jour, un exemple effrayant de sa justice envers une âme qui s'était rendue par trop indigne de sa bonté. Il y avait à Salò un ecclésiastique oublieux de ses devoirs, que ni les bons exemples de ses confrères, ni les réprimandes dont il était l'objet, ni les avertissements de ses supérieurs, ne réussirent à corriger. Notre sainte, en ce même temps, eut occasion de passer quelques jours dans cette petite ville, et chacun espérait que ce séjour serait le gage de la conversion vainement implorée jusque-là. Angèle, en effet, pria l'ecclésiastique de la venir voir, et elle lui parla avec tant de force à la fois et de douceur, qu'elle excita en lui une vive impression, au point qu'il versa beaucoup de larmes. Mais, de retour dans sa maison, il n'eut pas la force de rompre avec le danger. Le lendemain, cependant, il vint encore voir Angèle, et elle lui fit une nouvelle exhortation, dont le résultat se réduisit à des pleurs comme la veille. Plusieurs autres entrevues semblables eurent lieu, et sans autre fruit qu'un stérile repentir, rendu inutile par la faiblesse du coupable. Il fut surpris par la mort, avant de s'être effec-

tive
deu
sist
sav
con
lend

S
ava
avec
proc
l'âm
nan
» ne
» m
» or
» es
» ur
» ex
» pa
pass
ditio
elle
qu'o
mair
peler
eu be
leurs
mett
de d
chac
de l'i
ceux
à ceu
comp
tienn

tivement réconcilié avec DIEU. Exemple mémorable de ces deux choses : premièrement, jusqu'où peut conduire la résistance à la grâce, et en second lieu à quel point notre sainte savait trouver sûrement le chemin du cœur. On en peut conclure aussi combien il importe de ne pas remettre au lendemain l'accomplissement d'une conversion nécessaire.

Si les premières préoccupations de la bienheureuse avaient pour objet le bien des âmes, elle songeait aussi, avec un grand dévouement, aux nécessités temporelles du prochain, et se servait de leur soulagement pour arriver à l'âme elle-même. C'est pourquoi elle disait aux gouvernantes de sa Compagnie : « Remarquez, mes Mères, que » nous marchons à notre vraie fin, qui est DIEU, par l'au- » mône, si agréable à la divine Majesté. Par elle souvent » on retire l'homme du vice, on le ramène au bien, et, s'il » est déjà chrétien, on l'engage au progrès spirituel. C'est » une sorte de commerce des âmes, où la charité que l'on » exerce attire à la vertu et y attache solidement, comme » par un lien qui ne se brise plus. » Aussi ne laissait-elle passer aucune occasion de rendre service. Pauvre de condition, plus pauvre encore par son détachement volontaire, elle partageait cependant avec les mendiants la nourriture qu'on lui avait donnée, ne se réservant rien pour le lendemain. Elle rendait visite aux malades qui la faisaient appeler ; elle cherchait même à découvrir ceux qui auraient eu besoin de son ministère, soit dans les hôpitaux, soit dans leurs maisons, soit dans les greniers de la misère. Elle se mettait alors à leur service, et avec tant d'empressement, de dévouement, de simplicité, de pieuse sollicitude, que chacun l'eût crue la mère, la sœur ou la très-proche parente de l'infirmes. Elle s'intéressait aux veuves abandonnées, à ceux qui menaient, faute de secours, la vie de vagabondage, à ceux que tourmentait un injuste procès. Son extrême compatissance avait fait d'elle l'héroïne de la charité chrétienne. Aussi fut-elle bénie partout.

Envers
les pauvres.

Envers
les Sœurs.

Il est superflu, pensons-nous, d'ajouter que cette charité s'exerçait, dans une proportion au moins égale, à l'égard des Sœurs de la Compagnie. Elle les regardait, à bon droit, comme le principal et le plus légitime objet de son dévouement. On a lu plus haut en quels termes pleins d'affection elle les recommande aux gouvernantes : — « Soyez » bienveillantes et charitables envers vos filles, et con- » duisez-vous envers elles de manière à montrer que vous » n'avez d'autre mobile que l'amour de DIEU et le zèle pour » leurs âmes lorsque, par vos avertissements, vos exhor- » tations, vos conseils, vous vous efforcez de les aider à faire » quelque bien ou à les retirer de quelque mal. Je vous » assure que par la bonté et la complaisance vous réussirez » auprès d'elles mieux que par des réprimandes sévères. » Elle tenait à ce qu'on s'intéressât à leurs nécessités temporelles aussi bien qu'à celles de l'âme, subordonnant toujours les premières aux secondes. C'est ce qui lui faisait écrire dans la règle : — « Bien que le principal soin doive » avoir pour objet les âmes, la charité exige néanmoins » que l'on songe au corps, surtout si, pour raison de pau- » vreté ou de maladie, quelque sœur se trouve dans le » besoin. Veillons à ce que cette nécessité ne retombe pas » sur son âme. » Et dans ses *Avis* : « Vous serez pleines » de sollicitude et de vigilance pour savoir tout ce qui in- » téresse vos sœurs, leurs besoins spirituels et temporels, » et vous ferez tout pour leur prêter assistance. » Ailleurs, à la fin des mêmes *Avis* : « Ma dernière parole, c'est de » vous prier instamment ¹ d'être d'accord les unes avec » les autres, de vivre dans une parfaite union, n'ayant » qu'un cœur, une volonté. Que le lien de charité vous » enlace. Estimez-vous mutuellement, secourez-vous, sup- » portez-vous en JÉSUS-CHRIST. Si vous le faites, il n'est » point de doute que notre Seigneur DIEU sera au milieu

¹ Il y a dans l'italien une expression intraduisible : « Prier avec le sang : *col sangue vi prego...* »

» de vous. Vous aurez pour vous protéger la Très-Sainte
 » Vierge, les Apôtres, tous les saints et les saintes, les
 » anges, en un mot le ciel entier, et même le monde, DIEU
 » ayant ainsi ordonné les choses. »

§ V. — Les Conseils évangéliques.

Encore que, en se faisant admettre dans le tiers-ordre de S. François, Angèle n'eût pas émis la solennelle profession de vie religieuse, qui embrasse, outre les commandements de DIEU, l'observation des conseils évangéliques, elle ne s'appliqua pas moins à garder ces conseils de la manière la plus exacte, ne voulant point en faire moins que les religieuses les plus engagées. Disons ici à sa louange que, selon l'enseignement de S. Thomas d'Aquin, confirmé par le savant pape Benoît XIV¹, celui qui n'est pas lié par les vœux de religion peut arriver aux honneurs de la canonisation sans s'être adonné aux conseils évangéliques; il suffit que, dans l'observation des préceptes communs à tous les chrétiens, il se soit distingué par plus de perfection. « La vertu héroïque, dit l'illustre pape, n'est point » différente *par essence* de la vertu commune; l'une et » l'autre s'exercent dans la même matière et sous la » même raison formelle, c'est-à-dire le motif. La per- » fection qui rend la vertu héroïque consiste en ce qu'elle » a en elle peu ou rien du vice contraire, et qu'elle est » prompte à accomplir ses actes avec ferveur et zèle entier : » or, ceci est chose accidentelle et non essentielle dans la » vertu. » Cette explication servira à faire comprendre le vrai caractère de la vertu d'Angèle, toute spontanée, ne résultant point d'engagements et de vœux solennels, mais de son seul et persévérant désir de plaire à DIEU, de s'unir à lui de plus en plus.

Doctr. me
sur ce chef.

¹ De Canonizatione Sanctorum, lib. III, cap. 22, n. 2.

L'obéissance.

Nous trouvons tout d'abord l'*Obéissance*, que le pape S. Grégoire appelle « la greffe et la gardienne de toutes les autres vertus ». Elle fut singulièrement chère à notre sainte. Jouissant d'une certaine indépendance par la mort de ses parents, alors qu'elle était encore toute jeune, déchargée à vingt ans de la tutelle de son oncle maternel, elle ne voulut jamais vivre sans se soumettre à quelqu'un. Ce fut à son directeur de conscience jusqu'au moment de son entrée dans le tiers-ordre, et ensuite aux supérieurs des Franciscains ; et cela non-seulement pour ses intérêts spirituels, mais quant à toute sa conduite extérieure même. Elle n'entreprit ni ne poursuivit rien de grave qu'avec leur expresse approbation. Et encore ne se contentait-elle pas de ces permissions vagues, ou extorquées par l'importunité, qui suffisent à tant d'autres : il lui fallait quelque chose de net, de plein, de positivement connu. Tout relevait de cette règle de soumission : ses austérités, ses communions, ses changements de demeure, ses pèlerinages. Il lui sembla même nécessaire d'y faire entrer la fondation de sa Compagnie, quoiqu'elle lui eût été enjointe par le Ciel même. Du moins, en se laissant guider elle ne s'exposait pas à être entraînée par des illusions. Nous avons vu que, malgré plusieurs avertissements du Ciel, elle ne mit effectivement la main à l'œuvre que sur l'avis de son confesseur, et quand il n'y eut plus à douter que Dieu le voulait.

La Compagnie une fois instituée, il était naturel qu'elle en devint la première supérieure, la gouvernante perpétuelle : elle n'y voulut point entendre, et fit procéder à une élection régulière. Nous savons avec quelle peine elle accepta l'honneur du supériorat : et cela non par crainte du travail et des responsabilités, mais parce qu'elle tenait l'obéissance pour la meilleure voie dans le service de Dieu. Ce fut à ce titre positif d'obéissance qu'elle se rendit au résultat des votes émis en sa faveur ; sans quoi elle eût persévéré dans son refus. Ce sentiment lui inspira en toute occasion une grande douceur dans le commandement. Si, d'une part,

elle semblait prier plutôt qu'ordonner, de l'autre elle n'ordonnait jamais qu'après avoir pris conseil et beaucoup réfléchi. Les formes humbles et si douces dont elle use dans la rédaction de diverses pièces rapportées ci-dessus en sont une preuve. Elle y exhorte ses sœurs à cette vertu nécessaire : « Nous engageons chacune de vous à observer » la sainte obéissance, seul et vrai renoncement à la propre » volonté. Effectivement, poursuit-elle, l'obéissance établie » dans la charité est, en l'homme, semblable à une grande » lumière, et elle rend bonne et agréable toute œuvre » qu'elle éclaire. C'est pourquoi toutes obéiront d'abord » aux commandements de DIEU... » Et la sainte continue de marquer l'application de cette règle à l'Église, aux pasteurs constitués par elle, aux princes temporels, à tous les supérieurs enfin. Elle termine par ces mots : « Bref, » nous devons obéir à DIEU, et pour son amour être, selon » le conseil de l'Apôtre, *soumises à toute créature*, pourvu » qu'il ne nous soit rien commandé de contraire à la gloire » de DIEU, à la vertu et à notre salut. » Elle insiste pour que personne, dans la communauté, ne se laisse aller à son propre arbitre. « Si, dit-elle, les mères de nos sœurs, ou » des autres personnes de qui elles dépendent dans leurs » familles, voulaient les mener au bal, aux spectacles mondains, ou autres assemblées pleines de dangers, ou bien » les empêcher de jeûner, de prier, de se confesser, les » sœurs rapporteront tout aux gouvernantes de la Compagnie, et n'agiront que d'après l'avis qui leur sera » donné. »

Quant à la vertu de *Chasteté*, qui fait mener ici-bas la vie des anges, la sainte s'y était vouée dès sa première jeunesse. C'était en elle le fruit de sa grande humilité et de son désir d'aimer uniquement l'adorable Sauveur. « Entre » l'orgueil et la volupté, a dit un célèbre orateur chrétien, » l'alliance est intime et les relations profondes. L'orgueil » est comme une volupté de l'esprit, et la volupté est

La chasteté.

» comme un orgueil des sens. C'est un même mouvement
» qui emporte la vie. Aussi, quand l'orgueilleux, s'arrêtant
» en lui-même, renonce à demander au perfectionnement
» de son âme sa grandeur légitime, il se tourne vers son
» corps, et, persuadé qu'il a droit à tout, il demande à cet
» esclave de l'esprit d'épuiser, pour le rassasier, toute la
» puissance de la chair »¹. Toute âme vraiment et chrétien-
» nement humble tend à la chasteté : et c'est pour cela
que Marie, l'humble par excellence, a été aussi la reine des
vierges. Angèle ne fit pas d'autre vœu que celui-là, mais
elle le fit entier ; elle n'en exigea aucun de ses filles, mais
elle leur conseilla celui-là. Comment elle y fut fidèle, avec
quelle vigilance elle se prémunit contre les moindres
dangers, c'est ce qui ressort de tous les détails de sa vie.
On ignore à quelle époque précise elle formula son vœu ;
on croit néanmoins, avec assez de fondement, que ce fut
vers l'âge de dix ans, alors qu'elle pouvait comprendre déjà
le prix d'une pareille démarche. Elle s'appelait *Angèle*, et
véritablement elle fut un *ange* de pureté sur la terre. De-
là, peut-être, le choix que fit d'elle la Providence pour fonder
un ordre florissant de vierges du Seigneur, dans ce temps
où la virginité fut attaquée ouvertement, soit par un relâ-
chement comme universel, puis par les excès de ce que
l'histoire appelle *la Renaissance des Lettres*, et enfin par
l'hérésie protestante, où toutes les révoltes devaient se pro-
duire à la fois. Le règne de l'esprit exige l'esclavage de la
partie inférieure de notre être ; toutes les œuvres glorieuses
de l'Église sont filles de la virginité. Vierge accomplie,
Angèle est l'institutrice, la patronne et la mère d'une armée
de vierges. Que l'on compte toutes celles qui, depuis trois
cents ans, ont, à sa suite et dans tous les pays chrétiens,
marché sous cette bannière : elles montent à des centaines
de mille ; le P. Salvatori calcule même qu'il y en eut plus

¹ Conférences du P. Félix, 1857.

d'un million, en réunissant celles qui ont vécu sous la loi de clôture, celles qui ont dirigé de simples maisons d'école, celles qui, de nos jours même, vivent dans le monde, inscrites au tiers-ordre des Ursulines¹. Telle est l'admirable fécondité des âmes qui renoncent pour Dieu à la famille terrestre, et de qui la vertu engendre d'innombrables familles spirituelles, la gloire de l'Église, l'honneur de l'humanité, l'instrument de toute charité.

Angèle aimait aussi et pratiquait ce détachement des biens de la terre qui s'appelle amour de la sainte *Pauvreté*. Elle n'était point issue d'une maison riche, cela est vrai ; mais pourtant elle possédait quelque patrimoine auquel elle eût pu s'attacher. La sainte n'en fit rien, et, dès que cela fut réalisable, se dépouilla de tout, afin de mieux imiter le Sauveur et d'avoir le cœur détaché de tout intérêt mondain. Entre plusieurs tiers-ordres qui s'offraient à elle, elle choisit celui de S. François, que distingue l'esprit de pauvreté. Ayant quitté sa ville et les parents qui lui restaient, ou bien elle reçut humblement asile dans des maisons étrangères, ou bien elle se logea plus que modestement, jusqu'au jour où le chapitre de Santa-Afra lui offrit le petit appartement dans lequel elle mourut. Or, cet asile était peu de chose, et comme étendue, et comme agrément, et comme mobilier. C'est dans la cuisine, à titre de plus grande pièce, que fut tenue la première congrégation générale de l'Ordre ; encore cette cuisine n'était-elle pas à l'usage exclusif d'Angèle. Pour tout ornement, la chambre qu'elle habitait avait une image sur papier représentant Notre-Seigneur en croix ; les commodités se réduisaient à une chaise ordinaire, et à un tas de paille rangée dans un coin pour servir de lit. Elle ne portait qu'un vêtement de grossière étoffe, comme les plus pauvres femmes. Sa nourriture se bornait à peu de

La pauvreté.

¹ *Vita della santa Madre*, etc. (Roma, 1807), p. 96.

chose, et encore la recevait-elle de la charité. On avait d'ailleurs pour elle tant de vénération que les offrandes eussent afflué si elle l'avait voulu; mais elle n'acceptait que ce qui lui était présentement nécessaire, et ne faisait point de provisions, distribuant aux pauvres ce qui restait du jour. Telle est bien la perfection de ceux qui, mettant leur trésor dans le ciel, vivent pour DIEU seul et de DIEU seul.

Au surplus, la vraie et parfaite pauvreté évangélique comporte non-seulement le dépouillement des biens et des commodités terrestres, mais plus encore l'universel détachement d'esprit de toutes les choses de ce monde, lorsque le cœur se repose uniquement sur la Providence divine. Angèle faisait ainsi. Il ne lui suffisait pas de se priver de toute possession personnelle, elle chérissait cette privation, et, comme un enfant plein de confiance, disait à DIEU : « Mon Père du ciel, je n'aime que vous, ne désire que vous, » ne cherche que vous. Tout le reste ne m'est rien. » Les instructions qu'elle a laissées à ses religieuses sont rédigées dans cet esprit, on l'a vu. Elle n'y exige point le vœu de pauvreté, mais elle y insinue un tel esprit de détachement que les ordres les plus austères ne vont et ne pourraient aller au-delà. — « Nous exhortons enfin chacune de vous » à embrasser la sainte pauvreté; non-seulement celle qui » détache l'affection des biens temporels, mais surtout la » sévère pauvreté d'esprit, par laquelle on purifie son cœur » de toute pente ou aspiration aux choses créées et à soi-même : pauvreté qui fait placer tout en DIEU, envisage » le reste comme n'étant pas, et soi-même comme un » néant... Que toutes donc s'efforcent de se dépouiller de » la sorte, et de mettre leur bien, leur amour, leur plaisir, » non dans les possessions, non dans les aliments, non pas » même dans les parents ni dans sa propre personne, ni » dans la science et la sagesse que l'on croit avoir, mais en » DIEU seul, en sa bonne et ineffable providence. » Angèle le recommandait avec l'autorité que donne une vie comme

la sienne, où tout est exemple autant et plus que précepte et conseil.

§ VI. — L'Humilité et l'esprit de Pénitence.

L'humilité, tout chrétien le sait, est la principale base et la gardienne de toutes les autres vertus, celle qui gagne le cœur de DIEU en nous rendant plus conformes à JÉSUS-CHRIST, celle dont la pratique est si indispensable que ce divin Sauveur ne l'a pas moins recommandée par son exemple que par ses instructions. Or, cette vertu, notre bienheureuse ne se contenta pas de l'observer à l'extérieur et de la faire paraître dans ses actions ; elle eut encore un plus grand soin de l'entretenir au fond de son cœur. Ce fut, on peut le dire, l'objet le plus aimé de ses efforts continuels. Parcourons toutes les circonstances de sa vie : elles ne sont qu'un enchaînement d'abjections volontaires. DIEU, pour la rendre plus ressemblante à son cher Fils notre Sauveur, voulut la faire naître dans cette condition modeste que nous venons de rappeler. Élevée ensuite au-dessus de la classe ordinaire par son mérite et par l'ascendant que lui assurait sa vertu, loin de s'en prévaloir elle ne perd jamais de vue l'humilité de son origine, et ne s'écarte pas un seul moment du chemin de la perfection ni des bas sentiments d'elle-même. L'enfer, pas plus que le monde, ne peut nuire à la simplicité de ce cœur : Satan ne réussit point auprès d'elle : par un seul acte d'humilité profonde et sincère, elle dissipe les prestiges du tentateur, et lui arrache l'espoir de la jamais séduire. — Ici comme pour les vertus précédentes, nous dirons que rien ne peut mieux convaincre du degré de perfection dans lequel la bienheureuse possédait cette grande vertu que les principes sur lesquels elle dressa les constitutions de son ordre, où l'on peut, comme dans un miroir, observer à découvert les vrais sentiments qui caractérisaient cette âme héroïque.

Elle ne veut pour base de sa Compagnie que l'humilité ;

elle ne prescrit à ses enfants que les occupations les plus humbles; elle ne s'attache elle-même qu'aux emplois les moins élevés. Et en effet, quoi de plus répugnant à l'amour-propre et à la nature, quoi de moins conforme aux faux préjugés du siècle, que d'instruire les personnes grossières et ignorantes, d'assister les moribonds et les malades de toute condition, de s'imposer les soins les plus rebutants, de voler au secours de quiconque a besoin de consolation ou d'appui, et de donner la préférence aux pauvres? Ajoutez l'attention avec laquelle Angèle cherchait à dérober à tous les yeux le mérite de ses bonnes actions, en même temps qu'elle faisait ce qui dépendait d'elle pour s'abaisser et s'humilier. Enrichie de dons surnaturels, devenue l'objet de l'admiration générale, elle employa, en toute occasion, son adresse à se cacher, à éviter les hommages qu'on lui voulait rendre. C'est ce que nous avons raconté en parlant des propositions qui lui furent faites à Venise, à Rome, à Milan, où aucune des distinctions avec lesquelles on la reçut, aucun des honneurs qu'on lui fit, aucune des offres qu'on lui prodigua, ne furent capables de lui donner quelque mouvement d'amour-propre et d'entamer le sentiment qu'elle avait de sa propre misère.

Tranquillité
d'âme.

Du reste, soit que notre bienheureuse fût l'objet de l'estime et des louanges, soit qu'elle se trouvât exposée au mépris et à la satire (ce qui ne lui manqua pas plus qu'à tout autre saint), elle conserva toujours cette grande tranquillité d'âme, cette parfaite égalité de caractère, qui est un des effets les plus sûrs de l'humilité vraie. Comment serait-on surpris que cette sublime vertu dirigeât tous ses mouvements intérieurs, puisqu'elle avait jeté en son cœur les plus profondes racines? Souvenons-nous de cet entretien dans lequel le duc de Milan mit pour ainsi dire sous la protection d'Angèle sa famille et son duché, les marques de considération particulière dont le Souverain-Pontife honora ses vertus, la réputation qu'elle s'acquît dans toute la Lom-

bar
côté
sai
mo
gra
cett
de
pro
don
qu'
che
bell
l'en
» lo
» su
» su
» ta
» pa
» pe

SI
port
cont
Conv
man
contr
voir
mais
par e
si les
elle e
résol
Noël
temp
encor
donn

bardie, les hommages qui lui furent adressés de différents côtés : et, au milieu de tant de succès, contemplons cette sainte âme s'humiliant autant à ses propres yeux que le monde se plaisait à l'exalter, et s'entretenant sans cesse des grandeurs de DIEU, afin que l'idée toujours présente de cette redoutable Majesté ne lui permit jamais à elle-même de s'élever au-dessus du néant qu'elle regardait comme son propre apanage. Attribuant à DIEU seul le peu de bien dont elle se croyait capable, elle ne parlait d'elle-même qu'avec le plus grand mépris, se rangeant parmi les pécheurs indignes de miséricorde. Nous avons vu que cette belle humilité fut la garde aussi de sa chasteté. Parfois on l'entendait se dire à elle-même : « Malheureuse créature, » lorsque je rentre en moi et que je me vois telle que je suis, je n'ose lever les yeux au ciel, car je sens que je suis digne d'être précipitée au fond de l'enfer. Et pourtant il faut bien que je crie vers DIEU, que je lui demande pardon, et qu'il m'accorde le temps de faire sérieuse pénitence. »

Si l'humilité est gardienne de la chasteté, c'est qu'elle porte un cœur à la *Mortification*, ce combat nécessaire contre le corps toujours à la poursuite de ce qui lui plaît. Convaincue de sa petitesse, confuse de ses fautes et s'estimant la dernière des pécheresses, Angèle voulait prendre contre elle-même le parti de la justice divine. On vient de voir à quelle pauvreté elle s'était dévouée, dans cet esprit ; mais ce fut la moindre de ses austérités. Son abstinence, par exemple, fut poussée à un point qui paraîtrait incroyable si les faits n'étaient prouvés. Dès que, à l'âge de dix ans, elle eut ressenti les premières tentations de la chair, elle se résolut à ne plus boire de vin, si ce n'est aux deux fêtes de Noël et de Pâques, où elle en prenait un doigt. Dès ce temps-là aussi, elle se contenta de fruits et de légumes ; encore en restreignait-elle beaucoup la quantité, et ne leur donnait-elle pas l'apprêt ordinaire ; elle y ajoutait un mor-

Mortification.

ceau de pain si léger qu'il eût aisément tenu dans la paume de la main. C'était là sa nourriture quotidienne. Pendant le carême, à partir de l'époque qui vient d'être marquée, elle s'imposa de rester, trois jours par semaine, sans aucun aliment; les autres jours, son repas était ainsi composé : trois marrons, trois figes, trois noix, ou bien, à la place des noix, une pomme. La faim, avec un tel régime, ne manquait guère de se faire sentir; mais elle se moquait d'elle au point de lui dire, comme par plaisanterie : « Voyons, » ma faim : tâchons, s'il vous plaît, de bien choisir, cela vous » regarde : prenez l'un de ces trois aliments, celui qui » vous plaira, car vous n'en aurez qu'un ! » Et ainsi le festin n'était même pas accepté au complet de la mise sur table. Ce n'est pas tout : un témoin oculaire, Jacques Chizzola, a déclaré sous serment que notre sainte en était arrivée à passer quelquefois une semaine entière sans manger, c'est-à-dire d'un dimanche à l'autre. Mieux encore, et c'est à peine si on peut se l'imaginer : elle s'abstenait de toute nourriture pendant les neuf jours qui précèdent la fête de la Pentecôte, à l'exception d'un croûton de pain le dimanche qui suit l'Ascension. Elle voulait s'unir par-là aux Apôtres se disposant à recevoir le SAINT-ESPRIT. Or, cette dernière et étonnante mortification, elle-même en fit un jour l'aveu à l'un des chanoines de Santa-Afra, don Jacques Tribesco. Pendant le reste de l'année, plusieurs fois elle renouvela ce jeûne d'une semaine, soit pour obtenir quelque grâce, soit par esprit d'expiation.

Il paraîtrait qu'avec de telles privations elle dût voir s'épuiser ses forces, et n'être point en état de mener à bien le moindre travail. Cependant, au rapport du même Tribesco, elle se maintint toujours vigoureuse et capable de faire tout ce qui était nécessaire dans sa position, même lorsqu'il s'agissait des travaux des champs chez son oncle, à Salò. Les voyages ne la fatiguèrent pas davantage; et pourtant elle n'y relâchait rien de ses observances. On en a conclu, et légitimement sans doute, que DIEU faisait pour

elle
La
ces
l'ho
com
de s
Or,
prit
train
corp
l'hor
natu
de n
l'équ
ficat
resp
rieur
rieur
men
de m
de la
maté
orga
met
ment
gane
souvi
que l
boire
exem
plus

¹ La
trad. S
Il, cha
nous n
gnes,

elle un miracle, comme cela s'est vu en bien d'autres saints. La divine Eucharistie suffisait à l'alimentation réelle de ces élus. — « Par la chute d'Adam, dit le savant Gœrrès, l'homme n'est pas seulement devenu plus grossier dans sa composition, moins libre, moins agile dans le déploiement de ses forces, mais sa masse et son poids ont augmenté. Or, c'est une loi générale qu'à mesure que l'activité de l'esprit diminue, la masse du corps augmente, et qu'au contraire, lorsqu'une discipline sévère diminue la masse du corps, l'esprit se dégage et devient d'autant plus libre. Si l'homme impose des limites toujours plus étroites à la nature sous ce rapport, ne se permettant que la quantité de nourriture qui est absolument nécessaire pour rétablir l'équilibre dans l'organisme, il en résulte d'abord une modification, plus ou moins profonde, dans le procédé de la respiration. De plus, toutes les fonctions de la vie inférieure, provoquées plus rarement par les excitations extérieures, se ralentissent, et les organes des fonctions purement végétatives ou animales s'affaiblissent, ayant moins de matériaux à s'assimiler. Mais, à mesure que la contexture de la chair devient plus délicate et plus fine, celle-ci se dématérialise en quelque sorte, s'élevant au-dessus de ses organes, se rapproche pour ainsi parler de l'âme, et se met à sa disposition. D'un autre côté, l'appétit des aliments décroît aussi de plus en plus, et la capacité de l'organe lui-même diminue dans une égale proportion. Et souvent les choses arrivent à un tel point, sous ce rapport, que l'homme peut rester un temps plus ou moins long sans boire ni manger, ainsi que le prouvent de nombreux exemples, chez les Pères du désert comme à des époques plus rapprochées de nous »¹.

Du jeûne
en général.

¹ *La Mystique divine* de Gœrrès, trad. Sainte-Foi, t. I, p. 199 (livre II, chap. 3^e). Tout le chapitre, dont nous n'avons reproduit que ces lignes, est à méditer par ceux qui

veulent approfondir la question mystique, et même philosophique, de la pénitence et de l'austérité chrétiennes.

Une année, Angèle se trouva, pour les fêtes de Pâques, à Salò, chez son oncle Biancozi, et le samedi-saint elle aida ceux de la maison à confectionner une espèce de beignets ou de pâte qui est en usage dans le pays à cette époque de l'année. Le jour même de la fête, bien qu'elle se relâchât un peu de son abstinence habituelle, elle n'en voulut point manger. On la pressait en vain : — « J'ai, répondit-elle, » mon repas tout préparé. » Au même instant, on frappe à la porte, de la part d'une personne charitable, qui lui envoyait une soupe de pois-chiches et un morceau d'anguille cuit de la veille : — « Voilà, dit aussitôt la sainte, » comme le Bon DIEU prend soin de moi, et ceci me suffira. » C'était pourtant maigre chère pour un tel jour.

Le cilice,
et autres
austérités.

Est-ce assez de ces privations? Non : les âmes enrichies de la charité divine sont ardentes à mater leurs sens et à dompter la nature, rétablissant autant qu'il est en elles l'équilibre rompu par le péché. Angèle se condamna encore à porter un rude cilice, qu'elle ne quittait ni le jour ni la nuit. Dans les plus durs moments de l'hiver, qui à cause du voisinage des Alpes est très-sévère à Brescia, elle ne s'approchait point du feu; bien plus, quand elle prenait une chemise blanche, elle la trempait dans l'eau froide et la mettait toute mouillée, ce qui était assurément pour sa santé une grave imprudence. Point de lit pour dormir : après ses fatigues de la journée, après de longues heures passées chaque soir dans l'oraison, et toujours à genoux, elle se plaçait sur une chaise grossière jusqu'au matin, ou bien sur un tas de paille qu'elle avait mis dans un coin de sa chambre; le matelas était une planche, l'oreiller une pierre. — Quant aux disciplines, il n'en est point fait mention par ses historiens; peut-être son humilité a-t-elle réussi à dissimuler aux yeux des hommes ce qu'elle pratiquait à cet égard. En tout cas, ce qu'on vient de lire suffit pour montrer qu'elle peut être comptée parmi les pénitents exemplaires. Quand une âme en est arrivée à cette immo-

lati
d'ol
que

T
fait
s'èle
un t
nous
trait
simp
coule
carb
ranci

Qu
poser
moye
Angè
restre
étern
haute
sûreté
point
cemen
des he
tence
bonhe
parmi

La
DIEU,
DIEU,
lui dev

lation de soi-même, comment ne serait-elle pas un prodige d'obéissance, de charité, d'oraison? DIEU peut-il refuser quelque chose à qui se donne soi-même avec cette générosité?

§ VII. — Les autres vertus, dans leur ensemble.

Toutes les vertus se tiennent, et ce qu'on a lu jusqu'ici fait connaître qu'en toute sorte de perfection notre sainte s'éleva à un éminent degré. Il serait donc difficile de faire un tableau complet des grandeurs spirituelles de sa vie, et nous n'en pouvons maintenant reproduire que quelques traits, si nous voulons nous tenir dans les bornes d'une simple histoire. Au surplus, toutes les vertus morales découlent des quatre principales, qu'on appelle les vertus *cardinales*, et qui sont la prudence, la justice, la tempérance et la force. Disons un mot de chacune d'elles.

Quant à la première, la *Prudence*, elle consiste à se proposer en tout une fin honnête, et à trouver les meilleurs moyens de l'atteindre. Qu'avons-nous découvert dans Angèle? dès l'éveil de la raison, elle rejette toute fin terrestre et périssable, et n'envisage plus que le ciel, les biens éternels, DIEU lui-même; elle ne veut pas s'arrêter à moins haute visée que celle-là. Mais, pour y parvenir, quelle sûreté ne faut-il pas dans les moyens! Elle ne s'égarera point, et, son but marqué, rien ne l'en fera dévier. Renoncement à soi-même, sacrifice de liberté et de fortune, mépris des honneurs et des commodités, esprit de retraite, pénitence austère et continuelle, elle embrassera tout avec bonheur. Au fait, il n'y a de prudent que le chrétien, et, parmi les chrétiens, le plus prudent c'est le saint.

La prudence

La *Justice*, en sa vraie acception, fait rendre à chacun, DIEU, soi-même, le prochain, ce qui lui est dû. A l'égard de DIEU, notre sainte pouvait-elle reconnaître mieux ce qu'elle lui devait qu'en se consacrant absolument à lui? Elle ne

La justice.

se bornait pas à éviter de l'offenser, c'eût été peu pour un tel cœur; elle s'employait entière, sans retour personnel, à procurer la gloire du Créateur. C'est dans cette pensée qu'elle embrassa la sainte virginité et lui gagna beaucoup d'âmes par sa congrégation; dans cette pensée qu'elle voulut fuir les rapports mondains; dans cette pensée qu'elle embrassa le tiers-ordre de S. François. — Envers soi-même elle ne fut pas moins exacte, puisque être fidèle à Dieu c'est l'être à soi-même. C'est ainsi que ses effrayantes austérités, qui la maintenaient dans les régions de la pénitence, étaient la preuve de l'amour raisonnable et pur qu'elle se portait à elle-même. Se traiter mollement, c'est en réalité se haïr, dit S. Augustin : « Si tu aimes mal, c'est véritablement de la haine; si tu hais à bon droit, c'est le véritable amour. » — Envers le prochain, on a vu à quel point elle lui fut dévoué, et dans quels sentiments d'immolation personnelle. Il est inutile d'y revenir.

Tempérance
et force.

Il ne nous faudra pas beaucoup plus de paroles pour signaler en elle les vertus de *Tempérance* et de *Force*. Si la première tient en bride les appétits désordonnés de la concupiscence révoltés contre la lumière supérieure, et si la seconde se manifeste à l'encontre des obstacles qui se présentent dans la marche vers DIEU, où peut-on les rencontrer mieux accusées que dans notre admirable vierge de Brescia? Elle conçoit pour l'honneur de DIEU les plus nobles desseins, et elle marche à leur accomplissement à travers toutes les difficultés, sans se laisser arrêter ni par l'inconstance naturelle à l'homme, ni par les embarras de temps et de personnes, ni par les contradictions ni par les désenchantements. Que le démon agisse secrètement ou qu'il se montre, elle n'en aura souci. D'une part, aucun avantage personnel et temporel ne peut la séduire; de l'autre, rien ne saurait

¹ Si malè amaveris, tunc odisti; si bonè oderis, tunc amasti. *Tract.*
III in *Johann.*

l'arrêter dans l'exécution de desseins formés pour DIEU.

Angèle, ainsi enrichie de toutes les vertus, put donc à juste titre les enseigner aux autres, et en parler avec autorité dans les écrits qui nous restent d'elle, c'est-à-dire les *Avis*, le *Testament*, les *Règles*. « Commencer bien, dit-elle, ne suffit pas, il faut persévérer. Celui-là pourra aisément se conserver qui prendra les voies et les moyens nécessaires. Y a-t-il grande différence entre dire *Je ne veux pas servir* DIEU, et n'adopter pas les moyens de le servir en réalité? » Ne pas vouloir les moyens, en effet, c'est ne pas vouloir la fin; c'est mettre les paroles à la place des faits. Ces pensées et ces observations de notre bienheureuse se retrouveront au moment où nous donnerons ce livre des *Règles*. Il eût été à propos, peut-être, de l'analyser ici; mais ce serait étendre au-delà de justes bornes le simple tableau que nous avons à présenter. Relevons seulement l'insistance avec laquelle Angèle recommande l'*Allégresse du cœur*. S. Paul veut que nous nous réjouissions toujours dans le Seigneur; et qui donc connaîtra la joie sinon celui qui est le fidèle enfant de DIEU? « Sur toutes choses, écrit Angèle, veillez à ce que l'âme et la conscience demeurent en allégresse: or, elles le seront tant qu'en elles vivront la charité, la foi, l'espérance sainte. » Précieuse leçon pour ces âmes inquiètes, perpétuellement agitées, qui ne savent se reposer paisiblement en DIEU, alors même qu'elles sont de fervents serviteurs. DIEU est jaloux de la confiance que lui témoignent ses enfants; ce n'est pas lui, le *prince de la paix*, qui tourmente ainsi les cœurs, mais bien le démon, dont le plan est de rendre insupportable le travail de la vie intérieure. S. François de Sales le dit clairement dans son *Introduction à la vie dévote*. Oui, écrit l'Apôtre, DIEU aime qu'on lui sacrifie en toute joie¹. Notre sainte fondatrice, si fermement unie à DIEU, l'avait ainsi compris.

Joie spirituelle.

¹ *Militem datorem diligit* DEUS. II COR. IX, 7.

CHAPITRE XVII.

DONS SURNATURELS ACCORDÉS A ANGELE.

Une âme aussi riche en vertus, aussi parfaite dans la volontaire immolation de soi-même, devait être traitée par notre Dieu, si libéral, avec une générosité particulière. Les dons extraordinaires ne sont point, il est vrai, ce qui constitue la sainteté; le saint le plus éminent en pourrait être privé sans aucun détriment de sa vertu, en même temps qu'ils peuvent exister en celui même qui actuellement ne serait point en état de grâce¹. Toutefois, dans la conduite commune de la Providence, ce sont les âmes les plus parfaites qui reçoivent de tels dons, destinés à faire éclater davantage les exemples qu'elles répandent. Angèle reçut du Ciel ce genre de faveurs dans une éminente proportion.

La science
des
choses divines.

D'abord, la connaissance des choses divines. Non-seulement elle ne les avait pas étudiées, mais elle n'en eut point de maîtres. Elle n'en eut pas même pour lire et écrire; et, quant à écrire, elle ne le sut jamais, ce qui la força, pour ses rédactions, à emprunter la plume d'un secrétaire. Malgré ces études négligées dans son enfance, elle lisait couramment tout livre sacré ou tout ouvrage de dévotion, même en latin, même la Bible et les Pères. En plus d'une

¹ V. Salvatori, p. 143.

occasion, elle fit preuve d'une profondeur de doctrine qui surprenait, et l'on vit venir à elle, sans en faire mystère, des prédicateurs, des docteurs, pour l'interprétation d'un passage difficile. Le témoin Nazari, comme cela est rapporté dans les actes de la canonisation, a déposé : « Bien qu'on » n'eût pas même enseigné l'alphabet à Angèle, qu'elle » n'eût étudié ni la langue latine ni aucune science, elle » lisait les livres spirituels de tout genre écrits en italien » et en latin. Elle avait acquis une telle connaissance de » la sainte Écriture, elle s'était fait sur ce chef tant de ré- » putation, que souvent on vit recourir à elle des religieux » estimés, des prédicateurs, de grands théologiens, des » maîtres de la vie spirituelle, qui la consultaient, ou de » vive voix ou par lettre, sur le sens de textes obscurs des » psaumes, des prophètes, du livre de l'Apocalypse, de » tout l'Ancien et le Nouveau Testament. » Les contemporains ajoutent que, dans ces divers cas, la simple fille ravit ces esprits d'élite par la sagesse, la profondeur, la netteté de ses interprétations.

Dieu daigna porter plus loin l'élévation de vues qu'il avait accordée à sa servante; il y ajouta la lumière prophétique, qui tient davantage encore de l'action miraculeuse. Les choses éloignées furent plusieurs fois présentes à notre sainte; elle pénétra les secrets des cœurs comme si ces cœurs eussent été ouverts devant elle. Nous citerons pour exemple le passage suivant, qui se lit dans les mêmes actes : — « JÉSUS-CHRIST, ayant voulu par d'autres moyens » attester la splendeur de cette sainte âme, lui mettait sur » les lèvres, à certains moments, de telles paroles qu'il » n'était pas possible de révoquer en doute qu'elle pos- » sédât l'esprit de prophétie, une vue merveilleuse des » choses. »

Joignons-y les dons de conseil, de sagesse et de prudence. En tout elle voyait DIEU, DIEU seul, DIEU toujours : il était pour elle la lumière unique où elle apercevait tout; et, cette lumière ne pouvant tromper, elle possédait par

Vue
prophétique.

Conseil
et prudence.

elle une vue certaine et les avis qu'elle avait à donner à ceux qui dépendaient d'elle ou qui la consultaient. C'est pourquoi les personnes vivant dans sa familiarité n'entreprenaient rien de grave sans recourir à sa direction, principalement lorsqu'il s'agissait du choix d'un état de vie et de fixer une vocation. La cause portée devant elle, Angèle, avec le plus sage discernement, et avec autant de simplicité qu'un petit enfant, déclarait ce qu'il lui semblait bon de faire : celui-ci était appelé à l'état ecclésiastique, cet autre à la vie religieuse ; celui-ci devait entrer dans le mariage, celui-là ou celle-là persévérer dans le veuvage. Et il a été remarqué que nul de ceux qui renirent ainsi à sa décision la forme de leur vie n'eut à le regretter, et ne put un seul instant croire avoir fait fausse route. Cette lumière se retrouve, du reste, dans les prescriptions du *Testament*, des *Avis* et des *Règles* ; nous n'y insistons pas.

Les miracles.

Quant au don des miracles pendant qu'elle fut sur la terre, ses contemporains y font allusion, mais d'une manière générale et sans presque de détails. Nous avons vu ce qu'elle obtint pour elle-même dans son voyage de Terre-Sainte, lorsqu'elle recouvra l'usage de ses yeux. On lit qu'elle eut pouvoir sur les démons, et l'on a dit comment elle sut le déjouer dans la séduction d'orgueil qu'il avait tentée sur elle. DIEU aime à revêtir d'une partie de sa puissance sur la nature ceux qui, se renonçant eux-mêmes, se plongent dans leur Créateur, et cherchent à reconstituer en eux l'innocence primitive d'Adam. Le pouvoir des prodiges, qui brillent en toutes les histoires de saints, pourrait être appelé une restauration incomplète de l'état adamique avant le péché, alors que le premier homme possédait l'empire sur le domaine de l'univers. L'action puissante d'Angèle sur ceux qui la connurent, elle pauvre fille sans biens et sans science humaine, démontre qu'il y eut en elle quelque chose de supérieur et de divin, où paraissait la main de DIEU.

Dans cet ordre rentrent les visions célestes. Angèle en eut plusieurs, ainsi qu'il a été rapporté. Nous ne les savons pas toutes, mais une simple considération fera pressentir qu'elle en fut assez souvent favorisée. En effet, si dès l'âge de quinze ans elle fut jugée digne de voir la divine Marie entourée d'un cortège d'anges et de saints, parmi lesquels était sa sœur; si ensuite, à vingt-deux ans, elle vit l'échelle mystérieuse, semblable à celle de Jacob, où montaient des flots de vierges couronnées, comment croire qu'elle vécut encore quarante-quatre ans sans éprouver plus jamais de faveur pareille, alors que sa vertu était consommée, ses œuvres riches, son apostolat fécond? Son humilité nous a tout caché là-dessus, il est vrai, si ce n'est l'apparition de Notre-Seigneur lui reprochant les délais dans l'établissement de la Compagnie. Nous savons néanmoins qu'elle était fréquemment ravie en extase, qu'elle y restait des heures entières, privée de mouvement extérieur: n'est-il pas à croire qu'alors, comme S. Paul, elle jouissait du spectacle des choses du ciel, et qu'elle contemplait et entendait ce qu'ici-bas nulle oreille et nul œil n'ont pu ni entendre ni voir sans un grand miracle?

Les visions.

CHAPITRE XVIII.

LE CULTE DE SAINTE ANGÈLE. SA CANONISATION.

Le culte
des saints
en general.

La communion des saints, qui fait de tous les chrétiens une même famille, est un des dogmes les plus aimables de notre divine religion. Par elle nous possédons autant de frères qu'il y a au ciel d'élus couronnés, au purgatoire d'élus en souffrance, sur la terre d'héritiers des promesses de DIEU. Du haut de leur gloire, les saints font pour nous deux choses : ils nous rappellent leurs exemples pour nous engager à y conformer notre vie, et ils se font nos intercesseurs auprès de l'éternel dispensateur des grâces qui en communiquent la force. Nous, de notre côté, nous les honorons et les prions ; ils sont pour l'Église militante l'objet d'un culte légitime, dicté par l'admiration, la reconnaissance et la confiance. Toutefois, ce culte ne s'exerce publiquement que sur l'autorisation des pasteurs légitimes, commis au gouvernement de l'Église, afin que par cette surveillance soit évité tout entraînement ou indiscrétion de la multitude. Les papes Clément VIII et Paul V ont fait à cet égard des règlements précis ; et, après eux, Urbain VIII, par un décret en date de 1625, promulgué dans tout le monde catholique, défendit expressément qu'aucun honneur de ce genre fût rendu à aucun serviteur de DIEU avant que le défunt eût été inscrit authentiquement au catalogue des saints ou des bienheureux. Cette prohibition va jusqu'à interdire de placer sur l'autel son image, de mettre et allumer

des cierges à son tombeau, d'y suspendre des *ex-voto*, et même, en écrivant sa vie ou son éloge, de le qualifier de *saint*, à moins que le Siège Apostolique n'en ait donné l'autorisation; et, si une telle expression venait à être employée, l'auteur devrait y joindre la protestation de soumission entière à la décision future de Rome. Un nouveau bref, en 1634, confirma ces mesures, et y ajouta d'autres prescriptions non moins sévères et prudentes. Ces règlements ne pouvaient atteindre notre bienheureuse, morte au siècle précédent.

Aussi la vénération dont elle avait été l'objet pendant sa vie s'affirma tout autrement encore sur sa tombe. Le peuple n'hésitait point à l'appeler *sainte*. Les inscriptions placées au lieu de sa sépulture (on les a lues plus haut) parlaient d'elle comme on le fait des élus couronnés dans le ciel. La foule accourait près de ces reliques précieuses, implorant l'assistance d'Angèle, demandant son intercession efficace, sa protection auprès du Seigneur. Bien des faveurs y furent obtenues, et les *ex-voto* allèrent se multipliant chaque jour. Les reliques étaient parfois montrées à la piété des pèlerins, et notamment le saint corps. La ville de Désenzano, patrie de la bienheureuse, fut la première à se signaler par un culte plus formel : très-peu de temps après sa mort, Angèle fut choisie par le Conseil de la cité pour avocate et protectrice spéciale, et en 1387 son image fut placée dans l'église, parmi celles des patrons reconnus. Vingt-et-un ans plus tard, en 1608, la dévotion des habitants croissant avec les grâces obtenues, on consacra dans l'église principale une chapelle en l'honneur de notre sainte, avec un sacristain et un chapelain particuliers qui en avaient la garde; et, afin que chaque jour on y célébrât la messe, une fondation fut créée. De plus, on éleva un sanctuaire sur le terrain qui avait appartenu à la famille Mérici, et la piété des fidèles s'empressa d'y faire des pèlerinages, les prêtres d'y offrir le saint sacrifice. Cette chapelle subsiste encore aujourd'hui.

— D'autres villes, mues par l'exemple de Désenzano, frap-

Angèle
honorée aussitôt
après sa mort.

pées aussi du développement merveilleux de l'ordre des Ursulines, entrèrent dans ce concert de vénération et d'hommages publics. En Italie, en France, en Allemagne, et jusqu'en Asie et en Amérique, le nom d'Angèle devint célèbre; son image fut gravée, peinte, sculptée, son histoire racontée pour l'édification des âmes. — Quant à la Compagnie de S^{te} Ursule, ce culte lui fut plus cher et plus familier qu'à tout autre. De bonne heure elle marqua un jour de solennité, avec jeûne, octave, communion de règle, procession, pèlerinage au vénéré tombeau quand cela était possible. Même, en plusieurs des maisons de l'ordre, comme à Trévise, on ajouta le nom d'Angèle à la récitation du *Confiteor* : ce qui se faisait assez généralement alors pour les grands patrons des paroisses, des communautés, des diocèses, des confréries. On suspendit des lampes en l'honneur de la servante de DIEU. En France, où, comme nous le verrons, les Ursulines se propagèrent si rapidement, un office régulier fut composé, avec des hymnes et des antiennes propres. On vit paraître encore une formule de prière pour tous les jours de la semaine et des litanies spéciales, dans lesquelles sont détaillées les plus généreuses et les plus éclatantes actions de la vie d'Angèle.

L'Abrégé de la vie de la sainte, publié à Rome en 1778, ajoute : — « Citons le culte particulier qu'on lui a toujours rendu à son tombeau, où, par un privilège spécial, on voit encore de nos jours son corps totalement exempt de corruption. Combien d'aumônes n'y envoie-t-on pas des pays les plus éloignés pour y faire célébrer des messes en son honneur ! quelle quantité d'huile et de cire, tribut respectueux de ses dévots, n'éclaire pas continuellement ce lieu saint ! combien de tableaux votifs suspendus aux murailles annoncent la multitude des faveurs obtenues par son entremise ! Le concours des peuples, loin de diminuer, augmente tous les jours, mais principalement à certains temps désignés auxquels son tombeau, découvert pour satisfaire la sainte curiosité des âmes pieuses, laisse voir très-faci-

lement, à travers des glaces, le glorieux corps exempt de la corruption générale. Dans combien de pays différents sa mémoire et le jour de son triomphe n'est-il pas célébré par l'appareil le plus pompeux et le plus magnifique ! Quoi de plus ? et au dernier trait que je vais rapporter que pourrait-on ajouter ? Les religieuses de Sainte-Ursule ne célébrèrent-elles pas, en 1718, dans l'enceinte des murs de la métropole du monde chrétien, une octave solennelle en l'honneur de notre bienheureuse ? la chaire de vérité ne retentit-elle pas, pendant huit jours, des éloges qui lui sont justement dus ? les glorieuses actions de sa vie, représentées sur la toile, ne faisaient-elles pas le principal ornement de la fête, et Clément XI, de sainte et glorieuse mémoire, ne l'autorisa-t-il pas par sa présence ? — Cette intervention de l'autorité, nous avons à en parler.

Les évêques favorisèrent cette dévotion dès son début. Le clergé l'embrassa partout. Mais principalement les indults des souverains-pontifes tardèrent peu de la confirmer et de la légitimer. On a cru que dès 1586 le pape Sixte-Quint donna un bref dans ce sens, mais ce fait n'est pas clairement établi. Ce qui l'est, c'est une bulle du 9 février 1621, où le pape Grégoire XV confirme les règles des Ursulines de Tulle, approuvées déjà par l'Ordinaire, et en impose la stricte observation : or, dans ces règles il est dit que les religieuses professaient une dévotion particulière pour S. Augustin, S^{te} Ursule et *la bienheureuse Angèle*. C'est pourquoi le culte de notre sainte se trouve, en cela seul, approuvé et recommandé par le Pontife, du moins quant aux actes intérieurs ; mais ceux-ci conduisent naturellement à des manifestations extérieures. — En 1617, lorsque le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, délibéra d'ordonner la clôture aux Ursulines de son diocèse, il ajouta aux règles fondamentales tracées par la bienheureuse quelques nouvelles observances, et spécialement celle d'un jeûne d'obligation la

L'autorité
ecclesiastique.

veille, et d'une communion de règle, pour la fête de la vénérable fondatrice. Ces prescriptions furent envoyées à Rome pour être approuvées; le pape Paul V les fit examiner par une congrégation de cardinaux, les examina ensuite lui-même, et, par une bulle datée du 3 février 1618, non-seulement donna son entière approbation, mais y joignit une obligation nouvelle pour les religieuses d'avoir à s'y conformer. Plus tard, en 1667, par un bref du 12 octobre, Clément IX confirma ces décisions, où l'on voit la légitimité du culte rendu à S^{te} Angèle. Le même pontife fit davantage : il étendit les mêmes observances à toutes les communautés d'Ursulines déjà constituées ou à ériger plus tard dans toute l'Allemagne. — En 1688, nouvel examen des règles par Innocent XI, et ordre au cardinal-vicaire Carpégna d'établir à Rome un monastère d'Ursulines soumises à ces dites règles, qui, traduites en italien, furent imprimées à Rome même, sans en excepter le précepte de la communion le jour de la fête de la fondatrice, précepte étendu formellement, par cet acte, aux sœurs converses, dont il n'avait pas été question précédemment¹. — Enfin, Benoît XIV, ce pape si illustre par sa science spéciale en ce qui touche au culte des saints, voulut, en 1753, revoir et examiner à nouveau les règles imprimées à Rome, et, dans un bref du 22 mai de la même année, il les confirma encore une fois, et en étendit l'obligation à tous les monastères de l'ordre, actuels et à venir. Notons que le Pontife, ayant reçu une image d'Angèle en miniature, œuvre d'une religieuse de Rome, image où la vierge de Brescia était qualifiée *bienheureuse*, en loua l'exécution et accepta le présent, sans la moindre observation sur le titre même qu'on y avait introduit.

Urbain VIII.

Voilà donc, à la suite l'un de l'autre, cinq papes approu-

¹ Tous ces détails si précis nous sont fournis par le P. Salvatori, qui écrivait à Rome à l'époque

même de la canonisation. *Opere citato*, pp. 134-135.

vant d'une manière ou d'une autre, mais toujours clairement, le culte de notre sainte. Ce qui est plus remarquable encore, le même Urbain VIII que nous avons vu publier des décrets de prohibition contre le culte rendu à quelque juste que ce soit avant sa canonisation authentique, donna, le 23 août 1633, c'est-à-dire après la publication de ces mêmes décrets, une bulle qui approuve et rend obligatoire l'entière observation des règles rédigées pour les Ursulines de Poligny, règles où se retrouvent la vigile et le jeûne de « la bienheureuse Angèle ». Dans une autre bulle, datée de 1638, le même souverain-pontife confirme les statuts déjà approuvés pour le monastère de Tulle par Grégoire XV, où, nous venons de le voir, est prescrite une dévotion spéciale à S. Augustin, à S^t Ursule et à la *bienheureuse Angèle*. — A cet acte d'Urbain VIII on peut joindre celui de l'un de ses ministres, qui ne manque pas de gravité. Dès 1626, c'est-à-dire une année seulement après la promulgation des décrets relatifs à la canonisation en général, on grava à Liège une image d'Angèle, qualifiée *bienheureuse* dans l'inscription, et cette image fut dédiée à Louis Caraffa, nonce apostolique d'Urbain VIII à Cologne. Ce représentant du Saint-Siège, qui lui-même venait de promulguer les nouveaux décrets et en pressait de toute son autorité l'observation, non-seulement accepta l'hommage qui lui était fait, mais en témoigna un grand plaisir, et permit que la gravure fût publiquement exposée et distribuée.

Mais la plus expresse et la plus solennelle approbation fut ce qui se passa à Rome en 1718. C'était le premier centenaire de la clôture introduite par le cardinal de Sourdis, et de l'approbation de Paul V. Les Ursulines de la Ville sainte eurent la pensée de célébrer, cette année-là, une fête extraordinaire, avec octave, en l'honneur de leur fondatrice. L'image d'Angèle fut placée sur le maître-autel; aux murs de l'enceinte on appendit des médaillons représentant les principales circonstances de sa vie; dans les rues voi-

Fête à Rome
en 1718

sines, suivant l'usage italien, on érigea trois arcs-de-triomphe surmontés du portrait de l'héroïque vierge reproduit six fois, avec des inscriptions à la gloire de « la bienheureuse ». En outre, parurent dans la ville, et furent distribuées dans tous les rangs de la société, des relations de sa vie, des pièces de vers à sa louange. La foule fut très-considérable aux diverses cérémonies, et l'on vit le peuple, la noblesse, les cardinaux, la prélature, se presser pour entendre le panégyrique d'Angèle et gagner les indulgences accordées par le Saint-Père en cette occasion : indulgences, du reste, qui furent étendues à toutes les parties du monde où les Ursulines voulurent instituer une solennité semblable. Or, le huitième jour, le pape Clément XI, avec son cortège de cardinaux et de prélats, se rendit à la chapelle, et, après s'être agenouillé devant l'autel où était exposée l'image d'Angèle, s'arrêta à considérer les divers tableaux qui la représentaient, à lire les légendes qui les accompagnaient, agréa les livrets de poésies et les relations biographiques; puis, étant entrée dans le monastère, félicita chaleureusement les religieuses sur l'ordonnance et la disposition de toutes choses.

Demarches
pour
la canonisation,

Le culte d'Angèle étant ainsi devenu légitime et très-répandu, rien ne s'opposait à ce qu'on pensât à la canonisation selon les formes établies par Urbain VIII. Dès l'année 1560, vingt ans après la mort de la bienheureuse, l'administration municipale de Brescia s'était occupée de rassembler les pièces utiles. En 1568, le notaire Jean-Baptiste Nazari, avec l'autorisation de l'évêque Bollani, reçut les dépositions juridiques de quatre témoins, Antoine Romano, Bertolino Boscolo, Jacques Chizzola et Augustin Gallo, tous citoyens ou nobles de Brescia. Ces dépositions furent scellées, et Nazari, en résumant la substance, publia la première vie d'Angèle que nous connaissons ¹. Quatre ans plus tard,

¹ Voir ce qui a été dit à ce sujet dans l'Introduction.

en 1572, la municipalité de Brescia eut recours au grand archevêque de Milan S. Charles Borromée pour faire introduire la cause auprès du souverain-pontife Grégoire XIII. Ces instances furent renouvelées par l'archiprêtre et l'archidiacre du diocèse, lorsque le saint cardinal vint à Brescia en 1581, comme visiteur apostolique. S. Charles agréa cette demande, si l'on en croit plusieurs auteurs; mais, comme ce sont affaires longues à traiter, le pieux cardinal étant mort trois ans après, tout resta là pour assez longtemps. Ce n'est qu'en 1674 que nous trouvons les Ursulines de Dijon envoyant à Rome des députés pour obtenir sentence du Siège Apostolique. — Quelques notes manuscrites, relevées par Salvatori¹, font connaître qu'en 1682 et 1692, et enfin en 1744, le même monastère renouvela ses démarches, mais sans succès, par suite de l'impétit et du manque de zèle de ceux qui devaient agir. Aux Ursulines de Rome était réservé l'honneur de la réussite dans la sainte entreprise. La Révérende Mère Marie-Louise de Saint-Joseph, élue postulatrice de la cause au nom de son monastère et de toute la Compagnie, mit à cette négociation tant d'empressement, tant de persévérance, qu'elle obtint du pape Clément XIII cette introduction de la cause, en 1763. Après les examens requis, un décret pontifical du 30 avril 1768 confirma à Angèle Mérici le titre de *bienheureuse*.

Ce fut une grande fête. Les Ursulines de Rome célébrèrent un solennel *triduum*, suivi de cinq autres jours de fête, avec offices majeurs, décoration de l'église, panégyriques et sermons, du 9 au 18 juillet. Peu après, sur les instances nouvelles de la Mère de Saint-Joseph, le Saint-Siège accordait un office propre, messe et indulgence, pour la fête annuelle, en faveur des diverses maisons de l'ordre.

La béatification.

¹ *Opere cit.*, p. 138.

Fêtes à Brescia.

Ces nouvelles firent la joie de toutes les filles de S^{te} Angèle, et les Ursulines de Brescia, se considérant à juste titre comme les aînées de la famille, voulurent montrer la sainte allégresse qui les remplissait, en rendant toute sorte d'honneurs au corps vénérable qu'elles possédaient. En 1774, elles firent faire une urne plus belle, en bois doré et sculpté, avec draperies, vitres de cristal, et obtinrent de l'y placer. Or, il se trouva exempt de corruption sur plusieurs points. La tête était encore couverte de sa peau, comme pendant la vie; les cheveux étaient intacts, aussi bien que le globe de l'œil droit, dont la pupille était noire et les paupières ouvertes mais un peu desséchées. La jambe gauche était aussi, du haut en bas, revêtue de sa peau, ainsi que plusieurs parties de la poitrine. La mort avait réduit le reste à l'état de squelette. Il y avait à un doigt un anneau de plomb où on lisait le nom sacré JESUS-CURISTUS. Ces vénérables reliques furent enveloppées dans des ornements de soie taillés sur les anciens et de même couleur, c'est-à-dire l'habit du tiers-ordre de S. François; puis on les mit dans l'urne nouvelle, qui fut elle-même placée dans l'ancien tombeau. — Deux ans après, on se détermina à choisir un lieu moins humide, qu'il était aisé de trouver dans l'église supérieure. Toutes les permissions obtenues, en juillet 1776, on eut besoin encore de quelques mois pour tout disposer : c'était une tombe de marbre blanc, décorée de bronzes dorés, au-dessus de l'autel dédié à S. Latinus, et immédiatement sous le tableau du saint. On fit aussi une autre bière, richement ornée en dedans et au dehors. Tout étant prêt, l'évêque, Jean Nani, accompagné du clergé et de religieuses ursulines, se rendit au premier tombeau, d'où le saint corps fut extrait, puis porté processionnellement dans le lieu nouveau. Là, on le plaça pour quelques jours sur une table convenablement disposée, où les ossements furent réunis par un médecin, en présence de témoins qui signèrent à l'acte. Puis, le 12 avril 1777, le digne prélat présidant encore, une

seconde cérémonie solennelle eut lieu : les prêtres portèrent eux-mêmes le corps, suivis et précédés d'une nombreuse assistance. C'est à cet endroit qu'il a été conservé jusqu'à ce jour.

Le décret de béatification d'Angèle ne fit qu'exciter les Sœurs de Sainte-Ursule dans la pensée d'obtenir aussi la canonisation. La zélée postulatrice s'entremet avec activité auprès de la congrégation des Rites pour l'examen juridique des vertus : car telle est la marche en pareille occasion. Le 16 juillet 1777, parut un décret de Pie VI proclamant que ces vertus s'étaient élevées au degré héroïque dans Angèle. Restait à constater les miracles, pour lesquels l'Église exige une complète, une absolue certitude, afin que le crédit du défunt auprès de DIEU soit une irrécusable preuve de son couronnement dans le ciel. Ces miracles, la cause en comptait plusieurs ; mais, comme les documents qui les relataient ne s'appuyaient point sur des pièces suffisamment authentiques aux yeux de la sévère congrégation des Rites, il fallut surseoir. DIEU dans sa bonté, et pour la gloire de sa servante, daigna en opérer de nouveaux, éclatants et indéniables, durant les trois années suivantes. Les actes en furent dressés par les évêques des lieux, et transmis à la congrégation romaine, qui, selon l'usage, en fit un triple examen. Enfin, le 27 janvier 1790, anniversaire de la mort d'Angèle, le Pape vint lui-même célébrer le divin sacrifice dans la chapelle des Ursulines de Rome, où il promulgua le décret nouveau qui reconnaissait l'authenticité des miracles, et permettait de procéder à la canonisation solennelle. On sait quels étaient, à cette époque, les malheurs des temps, comment était persécutée l'Église ; Pie VI fut, quelques années après, emporté loin de Rome par la Révolution, et mourut à Valence (Drôme). A Pie VII était réservé le bonheur de faire les cérémonies de cette canonisation dans la basilique de Saint-Pierre, le 24 mai 1807, en même temps que celle de S. François Caracciolo, de

Canonisation.

S. Benoît de Saint-Philadelphé, de S^{te} Colette Boilet et de S^{te} Hyacinthe Mariscotti.

Ainsi l'humble fille de Lésenzano et de Brescia, faible et pauvre sur la terre, était désormais saluée de tous les catholiques comme un des astres glorieux qui brillent au ciel, et chacun était heureux d'invoquer sa protection, même les savants, même les riches, même les souverains. Ce n'est qu'au service de DIEU que s'accomplissent ces miracles-là.

CHAPITRE XIX.

MIRACLES ET GRACES SINGULIÈRES DUS A L'INTERCESSION
D'ANGÈLE.

DIEU, avons-nous dit, se joue dans les prodiges, et il aime à communiquer quelque chose de son pouvoir à ceux qui se donnent à lui sans réserve, et ne veulent plus vivre que de son amour. Les saints ont fait de nombreux miracles, que l'Église présente sans crainte aux objections de la vraie science, aux négations de la fausse. JÉSUS, qui d'une parole guérissait toute infirmité et commandait à la nature, continue de vivre dans ses serviteurs, et par eux renouvelle ce qu'il fit sous les yeux de la foule pour marquer sa divinité. Il est juste que nous rapportions les principaux miracles opérés par l'intercession d'Angèle, et qui ont servi à sa canonisation. Ce récit est tout à la gloire du Seigneur; il contribuera à augmenter en nos lecteurs la dévotion en une si grande sainte.

Angèle Filippini, femme de Pierre Ravelli, notaire à Brescia, souffrait depuis de longues années, d'une singulière lassitude dans les membres, avec accompagnement de vives douleurs nerveuses et éruption de taches livides sur plusieurs parties du corps; la respiration était pénible, les gencives gonflées; la fièvre était fréquente. Lorsqu'elle eut atteint ses soixante-sept ans, le mal empira beaucoup; toute la machine sembla se détraquer; et les ulcères appa-

Angèle
Filippini.
1776.

raissaient de divers côtés, rendant des humeurs infectes, que le médecin attribua à une décomposition interne, contre laquelle il lutta vainement avec les ressources de son art. C'était en 1777; dans un moment où se ravivait à Brescia la dévotion à la sainte, à l'occasion de la translation de son corps et d'un triduum solennel, celui dont nous venons de parler au chapitre précédent. Une amie de la malade lui conseilla de recourir à notre bienheureuse, puisqu'il n'y avait plus de soulagement à espérer de l'art humain. Cet avis est suivi, et l'on commence les prières le 10 avril. Le mal cependant ne faisait qu'empirer; mais l'espérance demeure au cœur de la malade. Le 13, elle se confesse et communie; le 15, elle veut absolument qu'on la porte à l'église de Santa-Afra, où se faisait la solennité; elle y assiste à trois messes consécutives, priant avec instances sa protectrice. Quand elle se lève, elle est parfaitement guérie; à ce point que non-seulement elle retourne à pied chez elle, mais qu'une chair nouvelle a déjà rempli les creux des ulcères. La ville entière fut témoin du prodige.

Sœur
M.-M. de Préan.
1757.

Retournons de quelques années en arrière. — Sœur *Marie-Madeleine de Préan*, sous-prieure des Ursulines de Sainte-Beuve en Bretagne, fut attaquée, le 5 juillet 1757, d'une complication de maux où se mêlaient une fièvre continue, une violente fluxion de poitrine, une grande oppression, des douleurs de reins et un crachement de sang. La maladie s'aggravait visiblement, et ne devait guère tarder d'emporter un tempérament délicat et très-faible, compliqué d'un âge avancé. La sœur, se voyant presque au bord de sa fosse, eut la pensée de s'adresser à la sainte fondatrice de l'ordre. Or, à peine eut-elle fait, en présence d'une image d'Angèle, une courte mais fervente prière, que le mal disparut, et le lendemain elle fut en état de reprendre les fonctions de son emploi dans la maison.

La même année, au mois de mai, Sœur Ursule de Beauvais, religieuse ursuline de Carpentras, fut prise d'une dangereuse fluxion sur les yeux, et tout faisait craindre pour elle la perte prochaine de la vue. Aucun remède n'y pouvant, elle aussi se tourna du côté d'Angèle, fit une neuvaine; et le secours qu'elle en obtint fut si efficace et si prompt que la guérison était parfaite au commencement de juin, et se soutint jusqu'à la mort de la sœur.

Sœur Ursule
de Beauvais.
1757.

Au même monastère, même année et même mois de juin, la Sœur *Marguerite de Chazelles* eut une fièvre maligne qui la réduisit à toute extrémité. Ses compagnes la regardaient comme morte, lorsque DIEU daigna, dans sa miséricorde et sa toute-puissance, manifester encore les mérites de S^{te} Angèle, et par son intercession rendre la santé à la malade. Voici la manière dont elle disposa les choses pour opérer ce prodige. — Ce fut la Sœur de Beauvais qui engagea Sœur de Chazelles à se vouer à leur bienheureuse fondatrice, et lui remit son image. Elle la lui fit plusieurs fois baiser, la lui appliqua sur la tête, et, en la quittant, l'assura qu'elle allait avec toute la communauté commencer une neuvaine. Cette neuvaine n'était pas encore terminée, qu'au grand étonnement du médecin, et à la tendre satisfaction de la maison, Sœur Marguerite fut parfaitement guérie.

Sœur Marg.
de Chazelles.
1757.

François Tabéni, âgé de quinze ans et demeurant à Brescia, souffrait, depuis le commencement de l'année 1757, d'une surdité très-incommode, qui par moments arrivait à cette intensité de ne pas même lui permettre de distinguer le son des plus grosses cloches. Les médications employées n'apportaient qu'un faible et passager soulagement, suivi de douleurs aiguës. Le procès de canonisation d'Angèle étant commencé, il sembla au malade qu'il y avait, pour ainsi dire, de l'intérêt de la sainte de montrer plus fréquemment son pouvoir. On se rendit donc en pèlerinage au

François
Tabéni.
1757.

saint tombeau. Le jeune homme n'y était pas à prier depuis une demi-heure qu'il éprouva dans les oreilles un mouvement étrange, et aussitôt il fut si entièrement guéri qu'étant monté, à l'heure même, dans l'église supérieure de Santa-Afra et y assistant à la sainte messe, il entendait distinctement toutes les paroles du prêtre. Depuis il ne ressentit jamais rien de sa pénible infirmité.

Sœur Rose.
1763.

La grâce accordée, en 1763, à une religieuse de Béziers, ne doit point être oubliée. *Sœur Rose*, religieuse ursuline de cette ville, ayant eu le malheur de perdre la raison, les supérieures se virent dans la triste nécessité de la renfermer; et, pendant l'espace de douze ans, sa folie était si consommée qu'elle paraissait n'avoir conservé aucune espèce de connaissance. La seule chose qui semblât l'affecter était le plaisir de voir quelques animaux domestiques dont la présence la charmait. Du reste, elle ne proférait jamais une parole, et se serait laissée mourir de faim si on ne lui eût donné à manger avec les mêmes soins que l'on est obligé de prendre pour les plus petits enfants. Le bruit des miracles opérés par la bienheureuse Angèle étant parvenu à ce monastère, toutes les religieuses firent une neuvaine à leur chère protectrice pour obtenir par elle la guérison de la pauvre sœur, ou du moins pour elle le bonheur de recouvrer la raison avant de mourir. Au cours de cette neuvaine, la religieuse qui avait accepté le charitable emploi de porter à manger à la folle la trouva, un soir, dans un si grand transport de fureur, que celle-ci la saisit à la gorge comme pour l'étrangler. La sœur, effrayée, s'adressa à la bienheureuse Angèle en ce péril, et promit de faire célébrer une messe en son honneur s'il lui plaisait de la délivrer : ce qu'elle obtint sur-le-champ. Ayant acquitté dès le lendemain sa promesse, le sacrifice ne fut pas plus tôt fini que, selon sa coutume, elle revint visiter la malheureuse infirme. Elle la trouva dans un calme inaccoutumé. Mais sa surprise fut grande lorsqu'elle l'entendit parler et lui dire, au moment

où elle sortait : « Ma Révérende Mère, ayez pitié de moi ! » A ces mots, la sœur retourne sur ses pas, et ne se sent pas de joie en voyant Sœur Rose faire le signe de la croix, et, après un silence obstiné de douze années, prononcer des actes de foi, d'espérance, d'amour de DIEU. Une nouvelle si consolante se répandit promptement dans la maison, et toute la communauté accourut au prodige. Sœur Rose reconnut les religieuses l'une après l'autre, et s'entretint avec elles de ce qui s'était passé avant sa maladie, comme si les longues années écoulées depuis n'eussent été qu'un songe de quelques heures. On la conduisit à l'infirmerie pour soigner sa santé totalement délabrée : elle y resta dix-sept jours, jouissant de tout son bon sens ; et enfin, après avoir reçu les derniers sacrements, elle mourut avec une parfaite connaissance.

Une jeune fille de la communauté qui desservait le grand hôpital de Brescia (elle s'appelait *Marie d'Acquafredda*), fut frappée, le 20 février 1779, d'un coup d'apoplexie qui la jeta à terre privée de sentiment. Son côté droit fut paralysé, et les dents étaient restées si étroitement serrées l'une contre l'autre, qu'à peine pouvait-on y faire passer une petite quantité d'aliments liquides. Après huit jours de médication énergique, tout ce qu'on put obtenir fut un médiocre retour de la sensibilité, mais sans l'usage de la parole. Pendant trois mois encore on continua le traitement, toujours aussi vainement ; et il fut décidé que la malade serait administrée, parce qu'il n'y avait plus d'espoir de la sauver. On dut, pour la sainte communion, lui tenir les dents écartées au moyen d'un instrument. La fête de la sainte étant arrivée sur ces entrefaites, la malade manifesta le désir d'avoir recours à l'intercession d'Angèle. On l'encourage dans cette pensée, et en son nom de l'huile est envoyée pour brûler au tombeau de la sainte, en même temps qu'on en rapporte un peu de celle qui se consumait dans la lampe. L'infirmière prend une plume, et oint avec

Marie
d'Acquafredda.
1779.

cette huile les dents de la malade, puis sa langue et tout le côté paralysé. Il n'en fallut pas davantage : au premier contact, les dents se desserrèrent, la langue retrouve son mouvement, la sensibilité des organes reparait. La jeune fille sort de son lit, s'habille et se promène en disant : « Je suis guérie ! » Nul n'en pouvait croire ses propres yeux : et pourtant le fait était palpable. Le lendemain, Marie d'Acquafredda reprenait ses exercices accoutumés, et s'acquittait de ses devoirs avec la meilleure santé.

Marie-Angèle
Comini.
1778.

Un prodige semblable à peu près avait eu lieu à Vérone l'année précédente (1778). *Marie-Angèle Comini*, professe au monastère de S.-Jean-l'Évangéliste, avait commencé dès l'âge de vingt-quatre ans d'éprouver des douleurs de poitrine et une difficulté de respirer qui compromettaient grandement sa vie. A ces symptômes s'ajouta bientôt la paralysie de la jambe gauche, puis du bras et de la main. Peu après, la tête aussi s'engage; la parole est difficile, les douleurs de poitrine augmentent, et enfin c'est une hémiplegie complète, c'est-à-dire la paralysie de tout le côté gauche. Il s'y joint une fièvre incessante, qui ne dura pas moins de neuf mois. Le médecin pratiqua la saignée trente-cinq fois dans cet espace de temps, sans parler de maint autre remède indiqué par la science. La malade ne vécut, pendant six mois, que d'un peu de bouillon. On ne pouvait comprendre comment elle résistait : car la seule privation de nourriture devait la faire succomber. Elle avait, d'ailleurs, reçu les derniers sacrements. Telle était la position de Marie-Angèle le 13 juillet 1778. Une sœur, Thérèse Gamba, pensa alors à lui recommander la confiance envers S^{te} Angèle, dont elle lui procura une relique. On commence une neuvaine. Or, dès ce premier jour une amélioration se produisit; elle augmenta les jours suivants, au fur et à mesure des prières. Animée d'une foi vive et simple, la malade supplie sa protectrice de ne pas la faire attendre, et, si elle veut bien la guérir, de le faire en un

jour, afin que personne ne puisse douter du miracle, et que DIEU en soit honoré davantage. Moins de vingt-quatre heures après, toute trace de maladie et d'infirmité avait disparu; non-seulement Marie-Angèle pouvait s'occuper de ses travaux comme auparavant, mais les forces et l'embonpoint lui étaient revenus du même coup. — Or, ces détails ont été juridiquement établis dans le procès de canonisation.

Un petit enfant d'environ trois ans, du nom de *Joseph Bennati*, en 1776, fut pris de fièvre et de convulsions des plus alarmantes; et cet état dura du mois de novembre au mois de mars de l'année suivante. A cette dernière époque, des plaies de mauvaise nature se produisirent en outre; et, bref, ce fut aussi, au bout de quelques semaines, une hémiplegie complète dans ce pauvre petit être. Il est superflu de répéter ce qui arrive toujours en pareil cas : on eut recours, mais vainement, aux lumières de la science. La science déclara que le cas lui échappait, que le mal était incurable, et que l'enfant ou allait bientôt mourir ou resterait estropié pour la vie. La mère, désolée, eut l'inspiration de recourir à notre sainte, de qui on racontait la bonté pendant sa vie, la puissance après sa mort. Elle s'adressa en effet à Angèle avec toute la ferveur que donne l'amour maternel. Chose merveilleuse! pendant la prière même, le petit malade s'endort du plus tranquille sommeil. Quand il se réveille, au bout de quelques heures, sa mère lui demande s'il veut manger; et, comme il en témoigne le désir, elle court chercher des aliments. A peine l'enfant les a-t-il vus qu'il se dresse sur son lit et se tient dans cette posture, sans plus de souvenir de la paralysie ni des plaies qui s'étaient formées sur plusieurs points. L'heureuse mère, ivre de bonheur, prend l'enfant dans ses bras et le porte à ses voisins, devant qui elle le fait marcher et agir comme si jamais il n'eût été arrêté par le mal. — Ceci se passa encore à Brescia.

Joseph Bennati.
1776.

Jérôme
Tallarini.
1777.

La même grâce fut accordée à *Catherine Tallarini*, en 1777. Cette femme était restée veuve avec un enfant de huit ans, nommé Jérôme, tellement infirme qu'il ne pouvait marcher qu'à l'aide d'une béquille, encore avec la plus grande difficulté. C'était pour la pauvre mère une charge pesante, car elle avait d'autres fils en bas âge, et elle était obligée de pourvoir à tous ces besoins par le seul travail de ses mains. C'est pourquoi, laissant les secours incertains et coûteux de la médecine, n'ayant pu d'ailleurs, à cause de l'encombrement, obtenir une admission à l'hospice des Incurables, elle se tourna vers S^{te} Angèle, pour qui elle avait toujours témoigné de la dévotion. Trois dimanches de suite, elle fit en son honneur la sainte communion; puis, le 20 mai, fête de la Pentecôte, elle porte son enfant au tombeau de la sainte. Elle y allume un cierge, se met à genoux et commence ses prières, ayant le petit malade à côté d'elle. Après un instant d'oraison, elle lui dit : « Porte ta béquille à la sainte et la lui donne. » — « Je ne puis pas, répond celui-ci : les jambes me font trop souffrir ! » La mère reprend sa prière, et bientôt : « Porte ta béquille à la sainte, reprend-elle, et donne-la-lui. » Et l'enfant : « Si je laisse là ma béquille, comment faire pour m'en retourner ? » La bonne veuve recommence à prier, redouble ses instances, et de nouveau : « Porte à la sainte ta béquille et la lui donne. » L'enfant se met à pleurer : « Je ne puis pas, maman ! s'écrie-t-il ; je ne puis pas ! » Alors, sans être ébranlée dans sa confiance, la pauvre mère dit avec fermeté : « Sainte Angèle, je ne sortirai point de cette église que je n'aie été exaucée ! Je m'y laisserai plutôt enfermer pendant la nuit... » C'était le soir, et on allait fermer les portes. A peine ces mots étaient prononcés, que l'enfant arrêta ses larmes : de lui-même il se lève, s'approche de l'autel, y dépose sa béquille, et, sans autre cérémonie, court à travers la ville, monte chez une de ses bienfaitrices et s'écrie qu'il est guéri. Depuis, il put marcher librement, bien que ses jambes fussent restées quelque peu tordues, en témoi-

gnage sans doute de l'état d'infirmité d'où un si grand miracle l'avait tiré.

Désormais il devait avoir part aussi à la protection d'Angèle. *Biagio Beschi*, ourrier d'une forte corpulence, travaillant aux préparatifs de l'église des Ursulines à l'occasion d'un triduum en l'honneur de la sainte, alors que son culte eut été célébré, tomba du haut d'une échelle la tête la première. Une sœur qui fut témoin du malheur s'écria : « Oh ! sainte Angèle ! » On accourt, et, en voyant la hauteur de la chute, le poids de l'homme, nul ne doute qu'on va le trouver fracassé dans tous ses membres. Il n'avait pas le plus léger mal, et put reprendre immédiatement sa besogne.

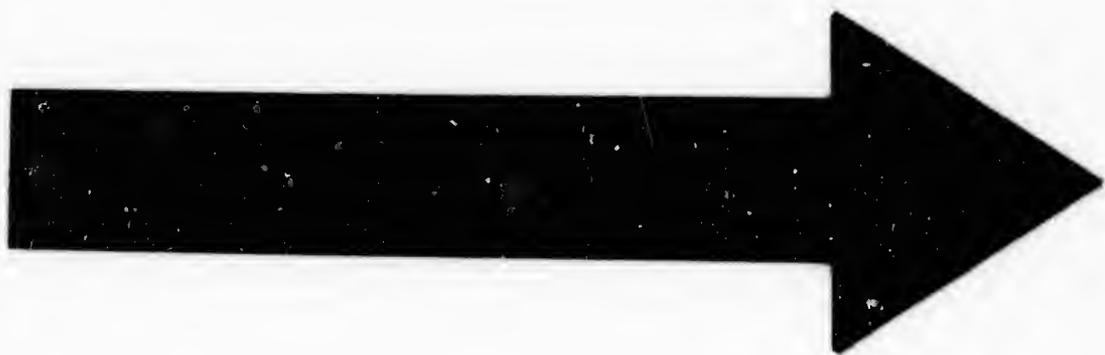
Pendant plusieurs mois, *Grandilia Maioli* avait beaucoup souffert d'une plaie maligne qui s'était déclarée sur toute la longueur de sa jambe. Aucune médication n'aboutit. On attendait un dénouement fatal, et on administra à la malade les derniers secours de la religion. Elle eut alors la pensée de s'adresser à S^{te} Angèle, sa compatriote, et fit prier le curé de sa paroisse de vouloir bien venir la bénir avec une relique de la bienheureuse. Le digne prêtre le fait avec empressement. Le lendemain matin, lorsque le chirurgien leva les bandages pour les renouveler, il trouva la guérison commencée; en peu de jours elle était complète, sans autres remèdes.

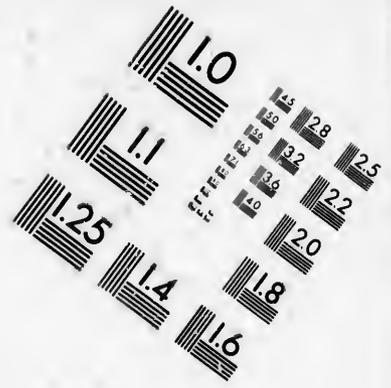
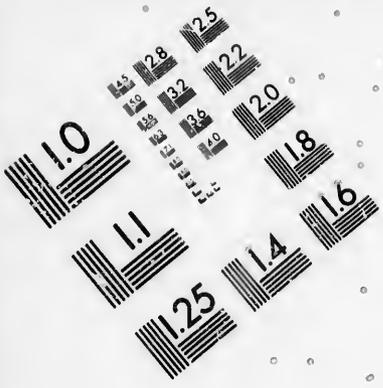
Nous ne voulons pas nous étendre trop sur ces faits, simple accessoire dans notre ouvrage. Complétons-les à la hâte par quelques autres, tirés, comme les précédents, du livre de Salvatori.

En 1775, c'est le bourg de Salò, où Angèle avait vécu plusieurs années, qui éprouve les effets de son pouvoir. La sécheresse avait été excessive cette année-là; il y avait à

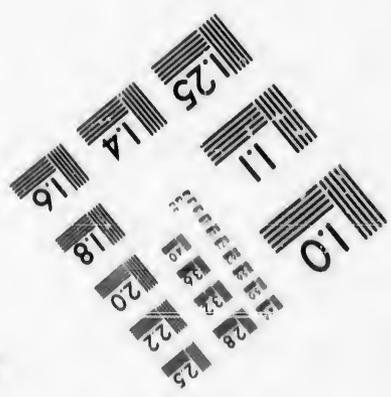
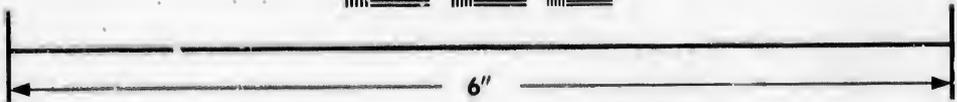
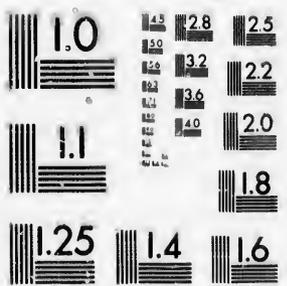
Biagio Beschi.

Grandilia
Maioli.
1772.A Salò.
1775.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

10



redouter une famine. On sait qu'à cette époque les communications entre les divers pays n'étaient pas faciles comme de nos jours, ni par conséquent les importations. On recourt donc à notre sainte; on accomplit toutes les œuvres, on récite toutes les prières usitées en pareille circonstance. Une relique d'elle que l'on possédait fut exposée dans l'église des PP. Capucins; le peuple y vint prier : et voilà qu'aussitôt les nuages s'assemblent, épaississent, s'arrêtent sur cette campagne et y versent leur trésor.

Marie Caselli.
1757.

Des prodiges eurent lieu à Rome même, où se devait faire la canonisation. En mai 1757, *Marie Caselli* fut prise de convulsions mortelles, et en douze jours la maladie fit de tels progrès qu'on perdit tout espoir. Une religieuse ursuline fait remettre à la malade une image d'Angèle : la mourante l'applique sur sa poitrine, forme une invocation de cœur, et est subitement délivrée; elle se lève aussitôt et reprend ses occupations domestiques.

Autres faits
semblables.

La même année, en octobre, une converse du monastère de Sainte-Ursule de Rome ressentait d'effroyables douleurs d'entrailles. Une image d'Angèle, appliquée sur le mal, la guérit pareillement en un instant.

Une élève de la même maison, âgée de cinq ans et demi, la petite *Marianne Lanté*, en mai 1776, allait mourir de la rougeole; la religieuse qui la veillait la voue à sainte Angèle, pendant les prières que faisait la communauté, et le mal diminua aussitôt d'intensité, pour disparaître ensuite très-promptement. — Le frère de Marianne, *Vincent Lanté*, âgé de sept ans, est aussi en péril de mort, par suite d'une fièvre inflammatoire : Angèle, sans qu'on sût qui l'avait invoquée pour l'enfant, lui apparaît et le délivre. Ce qu'il raconta lui-même en se réveillant : « C'est fini, dit-il dans son langage enfantin : la bienheureuse des Ursulines a fait cela ! » La famille, pleine de reconnaissance, fit placer un cœur d'argent à l'autel de la sainte.

Les miracles de l'ordre spirituel sont d'une nature plus délicate, et par-là même plus difficiles à connaître et à raconter. L'action de S^{te} Angèle sur les âmes fut grande pendant sa vie : comment l'eût-elle été moins après son couronnement dans le ciel ? Citons, entre plusieurs, le trait suivant, dont le récit fut imprimé à Brescia dès 1780.

Cette année-là même, *François Gallerani*, originaire de Bologne, mais qui avait longtemps habité Venise, arriva à Brescia au commencement de juillet. Il était âgé de trente-deux ans, et venait diriger la musique du théâtre. Depuis plusieurs années déjà, sa poitrine était attaquée; le mal allait empirant tous les jours; tous les jours ses forces diminuaient, et il se trouva presque incapable de se tenir debout. Ses amis et connaissances ne manquèrent pas de l'exhorter à penser à sa conscience et à régler ses affaires avec DIEU. Mais lui, qui avait fort peu de religion, tournait en ridicule ces instances charitables, et, continuant son triste genre de vie, répondait qu'il lui fallait avant tout guérir, que cela n'était point aussi difficile qu'on pensait, car il ne s'agissait, suivant lui, que d'une fatigue dans la tête. Une pieuse dame, émue de ce dangereux aveuglement, va visiter le malade, et, après d'inutiles exhortations, finit par lui recommander de prier de temps en temps la bienheureuse Angèle, de qui les miracles faisaient alors beaucoup de bruit. Touché de cette démarche et de l'intérêt qu'on lui portait, Gallerani envoie deux cierges au tombeau de la sainte, demande qu'on offre pour lui le saint sacrifice, et fait cette prière : « Bienheureuse Angèle, si vraiment vous » êtes une aussi grande sainte qu'on le dit, obtenez-moi » en huit jours une bonne guérison, ou celle du corps ou » celle de l'âme. » On allume les deux cierges, on célèbre la messe : comme on la terminait, le malade croit sentir une main qui se pose sur son cœur, et le voilà tout changé. Une immense contrition de sa vie passée s'empare de son âme, en même temps que lui apparaît éclatante la vérité des dogmes catholiques. Dès le lendemain il remet deux nou-

Conversion.
1780.

veaux cierges et fait dire une seconde messe en action de grâces. Puis il appelle le curé de la paroisse, qui était un religieux, et lui raconte, avant de se confesser, comment il s'était livré aux plus fausses idées sur la religion, regardant comme une folie d'assister à la sainte messe, de faire maigre le vendredi et le samedi, d'accorder la moindre attention aux autres commandements de l'Église, et en même temps, comme cela est naturel en pareille disposition d'esprit, s'abandonnant à tous les vices, et en particulier à celui des sens. Il y avait, dit-il, douze ans qu'il ne s'était approché d'un confessionnal. Mais désormais c'était une autre vie qu'il voulait mener : S^{te} Angèle l'avait touché, il était déterminé à répondre à son appel. Cela dit, il se confessa avec tous les signes d'une vive foi et d'un profond repentir. Les larmes coulaient sur ses joues, son visage était enflammé, ses paroles pleines d'amour pour DIEU ; les sanglots même interrompaient son discours. Il demanda la sainte communion et la grâce de l'extrême-onction, qu'il reçut d'une manière à remplir d'émotion les assistants. Une troisième fois il fit mettre des cierges au vénéré sépulcre et dire la sainte messe en vue de sa persévérance. Il vécut encore cinq jours, et fit la mort la plus édifiante, bénissant Notre-Seigneur qui l'avait ramené à lui, et S^{te} Angèle instrument de cette miséricorde.

CHAPITRE XX.

DOCUMENTS ET ACTES PONTIFICAUX.

Le lecteur, après tout ce qui vient d'être consigné dans cette histoire, aimera à connaître le texte même des actes pontificaux qui regardent S^{te} Angèle et son ordre. Nous les donnons ici, avec la traduction.

Voici d'abord la bulle du pape Paul III, confirmant la fondation des Ursulines. Elle est datée de 1544.¹

- « PAUL, *Évêque, serviteur des serviteurs de DIEU* : à notre
» *vénérable frère l'Évêque de Vérone, et à nos chers fils*
» *l'Archidiacre et l'Archiprêtre de l'Église de Brescia* :
» *salut et bénédiction apostolique.*
- » Aujourd'hui ont été publiées par nous les lettres dont
» la teneur suit.
- » PAUL, *Évêque, serviteur des serviteurs de DIEU, pour*
» *perpétuelle mémoire.*
- » Appelé par la disposition du Seigneur, malgré notre

Bulle
de Paul III
confirmant
l'ordre.
1544.

¹ PAULUS Episcopus, Servus servorum DEI, venerabili patri Episcopo Veronensi, et dilectis filiis Archidiacono et Archipresbytero Ecclesie Brixiensis : salutem et apostolicam benedictionem.

Hodiè à nobis emanarunt littere tenoris subsequentiis.

PAULUS Episcopus, Servus servorum DEI, ad perpetuam rei memoriam.

Regimini universalis Ecclesie.

» indignité, au gouvernement de l'Église universelle, nous
 » mettons nos soins les plus empressés à ce que, suivant
 » le devoir de notre charge, il soit utilement pourvu au
 » bien des personnes désireuses d'imiter l'Agneau imma-
 » culé, principalement parmi les femmes, qui, rejetant
 » toute alliance terrestre, font vœu de chasteté et de virgi-
 » nité par un mouvement céleste. Nous éprouvons une
 » grande consolation à les voir prospérer, et, autant que
 » cela nous est accordé d'en-haut, à favoriser leurs vœux
 » pieux et salutaires. Nous aimons, lorsque, pour la gloire
 » du nom divin, nous les voyons progresser, et lorsqu'on
 » nous en fait la demande, à les confirmer de l'autorité du
 » Siège Apostolique, afin que leurs promesses soient con-
 » servées dans toute leur pureté, et à pourvoir au reste
 » selon qu'en DIEU nous le jugeons utile.

» Relativement à nos chers fils de ce présent temps, les
 » supérieurs et directrices de la confrérie des vierges qui
 » ont pour patronne S^{te} Ursule, confrérie canoniquement
 » érigée dans la ville de Brescia, on nous a récemment
 » exposé que plusieurs jeunes filles et femmes vierges,
 » repoussant les plaisirs du monde et toute alliance ter-
 » restre, par un mouvement du SAINT-ESPRIT, déter-

licet immeriti, disponente Domino
 præsidentes, curis angimur as-
 siduis ut, juxta creditæ nobis dis-
 pensationis officium, singularum
 Agnum immaculatum imitantium,
 præsertim feminei sexûs, quæ
 mortalis viri thoro contemplo,
 castitatem et virginitatem celesti
 mente actu voverè satagunt, per-
 sonarum, in quarum utiquè prosperi-
 tate reficimur, piis et salu-
 bribus votis hujusmodi, quantum
 nobis ex alto permittitur, salu-
 briter consulatur, et iis quæ
 propterea ad divini nominis lau-
 dem et gloriam processisse compe-
 rimus, ut illibata persistant, cum
 à nobis petitur, Apostolicæ confir-

mationis robor adjiciamus, et aliis
 desuper provideamus, proit in Do-
 mino conspiciamus salubriter expe-
 dire.

Sanè, pro parte dilectorum filio-
 rum modernorum, Gubernatorum
 et Gubernatricum Confraternitatis
 Virginum sub invocatione Sanctæ
 Ursulæ in Civitate Brixienis cano-
 nicè institutæ, nobis nuper exhibita
 petitio continebat quòd aliàs non-
 nullæ puellæ et aliæ mulieres vir-
 gines, illecebris mundanis et mor-
 talis viri thoro propulsis, divino
 Spiritu afflatæ, sub perpetuâ vir-
 ginitate ac odore bonæ famæ, in
 illius qui *speciosus est præ filiis
 hominum* beneplacitis gratum Al-

» minées à servir le Très-Haut dans une perpétuelle virginité, dans la bonne odeur de la vertu, dans tout ce qui plaît à Celui qui est *le plus beau des enfants des hommes*, et dans les œuvres de la charité, ont établi et institué cette compagnie, lui donnant des règlements et des statuts pour la direction et accroissement nécessaires; et que, de plus, l'évêque de Brescia, ou son vicaire-général par commission spéciale, après avoir lu attentivement ces règlements et statuts, les ont confirmés et approuvés, ainsi qu'on le voit par les lettres-patentes dudit évêque ou vicaire, et en d'autres documents publics qui ont paru depuis. Et ainsi, au nom desdits supérieurs et directrices, on nous a humblement demandé que l'institut de la confrérie, ses statuts et règles, fussent rendus stables par la confirmation du Siège Apostolique, et que nous voulussions pourvoir, selon l'opportunité, à ce qui a été institué.

» Nous donc, qui volontiers entrons dans les intentions qui doivent procurer le salut des âmes; après avoir absous ces mêmes supérieurs et directrices, et chacun d'eux en particulier, de toute sentence ou peine d'excommunication, de suspense et d'interdit, et autres cen-

tissimo famulatum exhibere, ac cunctis et aliis piis operibus intendere cupientes, eandem Confraternitatem ordinârunt et instituerunt, ac pro earum salubri directione et incremento nonnulla statuta et ordinationes fecerunt; quôdque postmodum tunc Episcopus Brixiensis, seu ejus in spiritualibus Vicarius-Generalis habens ad id specialem ab eodem Episcopo facultatem illius vigore visis et perfectis statutis et ordinationibus hujusmodi, illâ ordinariâ auctoritate confirmavit et approbavit, prout in patentibus ipsius Episcopi seu Vicarii litteris, et aliis documentis publicis desuper confectis,

dicatur plenius contineri. Quarè, pro parte dictorum Gubernatorum et Gubernatricum nobis fuit humiliter supplicatum ut institutionem Confraternitatis, ac statuta et ordinationes hujusmodi, pro illorum subsistentiâ firmioris Sedis Apostolicæ munimine roborare, ac aliâs in præmissis opportunè providere de benignitate apostolicâ dignaremur.

Nos igitur, qui votis illis ex quibus animarum solus provenire speratur, prout possumus, libenter annuimus, prælatos Gubernatores et Gubernatrices, et eorum singulos, à quibusvis excommunicationis, suspensionis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris,

» sures ecclésiastiques, à quelque occasion et pour quelque
 » cause qu'elles aient été encourues (si toutefois il en est
 » besoin); absolution ayant pour objet le seul effet des
 » présentes; considérant comme authentiques les copies
 » et manuscrits des documents précités qui nous ont été
 » mis sous les yeux: nous accueillons la prière à nous
 » adressée. Et, quant à l'institut de la compagnie, à ses
 » statuts et règlements, à tout ce qui s'y trouve ou en
 » ressort, pourvu qu'il n'y ait rien que de licite, d'honnête
 » et de conforme aux saints canons, nous, de science cer-
 » taine et dans la plénitude du pouvoir apostolique, en
 » vertu des présentes, les confirmons et leur donnons
 » force de perpétuelle stabilité. Nous ordonnons, en outre,
 » qu'ils soient à l'avenir constamment observés; et, s'il s'y
 » rencontre quelque défaut de droit ou de fait, nous y sup-
 » pléons également.

» De plus, nous accordons à la même confrérie, et à ses
 » supérieurs et directrices, le pouvoir de faire tout autre
 » statut et règlement, honnête et licite, tant par rapport au
 » gouvernement et à la bonne administration de la com-
 » pagnie des dites vierges qu'au nombre, conditions, âge,
 » et le reste: de telle sorte que les statuts et règlements

et pœnis à jure vel ab homine
 quavis occasione vel causâ latis,
 si quibus quomo libet innodati
 existant, ad effectum præsentium
 duntaxat consequendum, harum
 serie absolventes, et absolutos fore
 censentes, ac litterarum necnon
 documentorum prædictorum verio-
 res tenores præsentibus pro expres-
 sis habentes, hujusmodi suppli-
 cationibus inclinati, institutionem
 Confraternitatis, ac statuta et ordi-
 nationes hujusmodi, necnon, prout
 illa concernunt, omnia et singula
 in eis ac litteris et documentis præ-
 dictis contenta, et inde secuta quæ-
 cumque, licita tamen et honesta
 ac sacris canonibus non contraria,

ex certâ scientiâ ac de Apostolicæ
 potestatis plenitudine, auctoritate
 Apostolicâ, tenore præsentium,
 confirmamus, ac illis perpetuæ fir-
 mitatis robur adjicimus, eaque fir-
 miter perpetuis futuris temporibus
 observari debere decernimus; om-
 nesque et singulos juris et facti
 defectus, si qui forsân intervenerint,
 in eisdem supplemus.

Necnon eidem Confraternitati,
 illiusque modernis et pro tempore
 existentibus Gubernatoribus et Gu-
 bernatricibus, ut quæcumque alia
 statuta et ordinationes, licita et
 honesta, tam circâ regimen et tran-
 quillum statum Confraternitatis
 virginum prædictarum quam illa-

rum
 tem,
 præf
 dina
 muta
 post
 tata
 præf
 firma
 quas
 nient
 sani
 Qu
 earum
 relict
 sition
 bonis
 quan

» anciens puissent être modifiés, changés, renouvelés :
 » changements, modifications, renouvellement, qui seront
 » et devront être tenus pour confirmés par l'autorité apos-
 » tolique par cela seul qu'ils auront été établis; et les dé-
 » linquants pourront être assujettis à telle peine que l'on
 » voudra, sans autre dépendance de l'évêque diocésain.
 » Par la même autorité et dans les mêmes formes, nous
 » concédons et accordons que les dites vierges, et chacune
 » d'elles, en entrant dans la compagnie, pourront recevoir
 » et retenir les legs, héritages, donations, etc., quelle qu'en
 » soit la qualité et la quantité, qu'ils leur aient été laissés
 » sous la condition d'entrer en religion ou de contracter
 » mariage; legs de quelque personne qu'ils viennent,
 » même par un testament qui les annulerait et les dévo-
 » luerait à d'autres, même à des fondations pieuses, en
 » cas de non observation des conditions y stipulées. Ceci
 » doit s'entendre également de toute autre donation ou
 » legs fait ou à faire. Nous déclarons que, par l'entrée
 » dans ladite compagnie, on doit être réputé avoir satisfait,
 » sur ce point, à la volonté des testateurs, en toute chose
 » et pour tout, comme si on était entré dans un monastère,
 » dans un ordre religieux, ou qu'on eût contracté mariage.

rum numerum, qualitatem et eta-
 tem, ac alia, condere, illaque, ut
 præfertur, condita statuta, et ordi-
 nationes hujusmodi, alterare et
 mutare ac de novo facere; quæ
 postquam condita, alterata, mu-
 tata et nova facta fuerint, eo ipso
 præfatâ auctoritate Apostolicâ con-
 firmata sint et esse censeantur: ac
 quascumque penas in contraveni-
 entes apponere possint, Diœce-
 sani loci licentiâ minime requisitâ.

Quòdque virgines præfatæ, et
 earum singule, quæcumque legata,
 relicta, donationes, et alias dispo-
 sitiones, de quibusvis rebus et
 bonis, cujuscumque qualitatis et
 quantitatis fuerint, eis sub condi-

tionem quod aliquod monasterium
 monialium ingredientur, seu reli-
 gionem proleantur, aut matrimo-
 nium contrahant per quascumque
 personas, etiam in earum ultimis
 voluntatibus, etiam sub penâ de-
 volutionis aut caducitatis ad alias
 personas seu loca pia, si contra-
 fecerint, aut aliàs quomodolibet
 facta et faciendâ, Confraternitatem
 ipsa ingrediendo consequi et ha-
 bere valeant, et per ingressum Con-
 fraternitatis prædictæ testatorum
 voluntatibus quoad hoc satisfacisse
 censeantur, ut omnibus et per om-
 nia perinde ac si monasterium in-
 gressæ seu religionem professæ
 fuissent, aut matrimonium hujus-

» Nous décrétions que ces dits biens ne peuvent être ni
 » aliénés ni considérés comme tels : règle de jugement et
 » d'interprétation imposée à tout juge, sans qu'il s'en
 » puisse écarter d'aucune façon. D'où il suit que toute
 » autre détermination prise, avec connaissance ou en
 » ignorance de cause, par qui que ce soit, revêtu de
 » quelque autorité que ce soit, contre ce présent décret,
 » doit être tenue pour nulle et non avenue.

» En outre, à chacune des jeunes filles et vierges sus-
 » dites, le jour de leur entrée dans la compagnie et le jour
 » de leur mort, nous accordons pieusement, dans le Sei-
 » gneur, une indulgence plénière et rémission de tous leurs
 » péchés : laquelle indulgence nous déclarons devoir être
 » toujours regardée comme exceptée de toutes révocations,
 » suspensions et dérogations atteignant des indulgences sem-
 » blables ou différentes, même celles qui seraient en faveur
 » de la basilique du Prince des Apôtres à Rome ou de la
 » sainte Croisade, et toutes celles qui ont été précédemment
 » accordées par nous ou par nos prédécesseurs. Et nous
 » entendons qu'à cette indulgence ne puisse déroger aucune
 » constitution contraire, aucune décision du Saint-Siège.

» C'est pourquoi, que personne au monde n'ose lacérer

modi contraxissent, auctoritate et tenore prædictis concedimus et indulgemus. Decernentes propria bona hujusmodi devolvi non posse, neque devoluta censerî. Sicque per quoscumque judices, sublata eis et eorum cuilibet quavis aliter judicandi et interpretandi facultate et auctoritate, judicare et interpretari debere; irritum quoque et inane si secus super iis à quoquam quavis auctoritate, scienter vel ignoranter, contigerit attentari.

Et insuper, singulis puellis et virginibus præfatis, in die ingressus in dictam Confraternitatem, ac etiam obitus earum, plebariam omnium peccatorum suorum in-

dulgentiam et remissionem misericorditer in Domino concedimus et elargimur; ipsamque indulgentiam sub quibusvis revocationibus, suspensionibus et derogationibus similium vel dissimilium indulgentiarum, etiam in favorem fabricæ basilicæ Principis Apostolorum de Urbe, ac Cruciatæ sanctæ, aut alias per nos et Sedem eandem pro tempore factis, nullatenus comprehensam, sed semper ab illis exceptam esse, decernimus: Non obstantibus constitutionibus et ordinationibus Apostolicis contrariis, quibuscumque.

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostræ absolu-

tio
nis
ces
dec
ten
hoc
gna
Fec
run
D
Pet
nie
qua
jun
cim

Q
apo
lent
stru

» ou contredire témérement cet acte qui contient notre
 » absolution, approbation, confirmation, application, déve-
 » loppement, concession, indult, grâce et décret. Que si quel-
 » qu'un avait l'audace de s'opposer à notre volonté ainsi dé-
 » clarée, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du DIEU
 » tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul.

» *Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an 1544^e de l'In-
 » carnation du Seigneur, le 9 juin, et de notre pontifical
 » le X^o.*

» En conséquence, nous vous ordonnons, par ces lettres
 » apostoliques de publier solennellement, soit par vous-
 » même (l'Évêque de Vérone), soit par vous deux (l'Archi-
 » diacre et l'Archiprêtre de Brescia), ou par l'un de vous,
 » ou par tout autre ou tous autres, le présent acte, avec
 » tout ce qu'il contient, où et quand besoin sera, et chaque
 » fois que vous en serez requis des dits supérieurs et di-
 » rectrices, ou de quelqu'un de ceux qui sont marqués ci-
 » dessus; de le maintenir par une assistance efficace; de
 » le faire sûrement observer, et d'en procurer à celles qu'il
 » concerne la tranquille jouissance. Etc. »

tionis, approbationis, confirmatio-
 nis, adjectionis, suppletionis, con-
 cessionis, indulti et elargitionis et
 decretorum, infringere vel ei ausu
 temerario contraire. Si quis autem
 hoc attentare præsumperit, indi-
 gnationem omnipotentis DEI, ac
 Beatorum Petri et Pauli apostolo-
 rum ejus, se noverit incursum.

Datum Romæ, apud Sanctum-
 Petrum, anno Incarnationis Domi-
 nicæ millesimo - quingentesimo-
 quadragésimo-quarto, quinto idus
 junii, Pontificatus nostri anno de-
 cimo.

Quodcirca, discretioni vestræ per
 apostolica scripta mandamus qua-
 tenus vos, vel duo aut unus ve-
 strum, per vos vel per alium seu

alios, litteras prædictas, et in eis
 contenta quæcumque, ubi et quando
 opus fuerit, ac quotiès pro parte
 dictorum Gubernatorum et Guber-
 natricum, aut alicujus eorum de-
 super, fueritis requisiti, solemniter
 publicantes, eisque in præmissis
 efficaci defensionis præsidio assi-
 stentes, faciatis, auctoritate nos-
 trâ, litteras et in eis contenta hu-
 jusmodi firmiter observari, ac sin-
 gulos quos ipsæ litteræ concernunt
 illis pacificè gaudere; etc.

M. Card. CRESCENTIUS.

BLOS. EP. Fulgin. 1

(Registrata apud Blosium Secretar.)

1 Fulgin. : de Foligno.

Les termes de cette approbation, les privilèges qu'elle confère, démontrent avec quelle faveur le Saint-Siège accueillit la création des Ursulines, et le bien qu'il en attendait pour la religion et pour les âmes. Nous donnons maintenant le décret d'*indulgence* pour la fête de la bienheureuse Angèle, en date du 10 janvier 1769.¹

Décret
d'indulgences.

« Notre Très-Saint Père Clément XIII, écoutant favorablement les très-humbles prières des religieuses Ursulines, a accordé avec bonté une *indulgence plénière* à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe qui, vraiment repentants, s'étant confessés et munis de la sainte communion, visiteront dévotement, le *trente-et-un mai*, quelque-une des églises des monastères ou pensionnats des religieuses Ursulines, en quelque lieu que ce soit, églises existantes ou devant être bâties plus tard. On devra y prier quelque temps selon les intentions du Souverain Pontife. Cette indulgence pourra être gagnée à partir des premières vêpres jusqu'au coucher du soleil de ce dit jour. Est révoqué par les présentes le décret d'indulgence obtenu pour le vingt-et-un mars. Sa Sain-

¹ *Ex audientiâ Sanctissimi, die 10 januarii 1769.*

Ad humillimas preces monialium Ursularum Sanctissimus Dominus noster Clemens PP. XIII benignè inclinat, universis utriusque sexûs Christifidelibus qui, verè pœnitentes, confessi, sacrâque Communionè refecti, aliquam ex ecclesiis monasteriorum seu collegiorum monialium Ursularum ubicumquè locorum existentibus, hactenùs erectis et in posterum erigendis, devotè visitaverint *die trigesimâ-primâ Maii*, ibique per aliquod temporis spatium juxtâ mentem Sanctitatis Suae piâs ad DEUM preces effuderint, *indulgen-*

tiam plenariam, incipiendam à primis vesperis usque ad occasum solis prædicti diei, benignè concessit, cum revocatione alterius decreti indulgentiæ obtenti pro die vigesimâ-primâ Martii. Voluitque Sanctitas Sua hanc gratiam perpetuis futuris temporibus, absque ullâ Brevis expeditione, fore validuram.

Datum Romæ, ex Secretariâ sacræ congregationis Indulgentiarum.

L. CARD. CALINUS,
Præfectus.

Locus † Sigilli.

S. BORGIA,
Sac. congr. Indulg. Secret.

» teté déclare en même temps que cette faveur est concédée
 » pour toujours, sans aucune expédition de bref.
 » Donné à Rome, au secrétariat de la sacrée congré-
 » tion des Indulgences. »

La bulle de canonisation résumant en quelques pages toute la vie de notre sainte, et faisant ressortir, au nom du Saint-Siège lui-même, ce qui a mérité cet honneur à Angèle Mérici, nous la transcrivons tout entière. C'est un document admirable, dont la lecture porte édification, encouragement et consolation dans les âmes. ¹

Bulle
de canonisation

« *PIE, Evêque, serviteur des serviteurs de DIEU, pour*
 » *perpétuelle mémoire.*

» § 1. — La sagesse du Père éternel, le Fils de DIEU,
 » devant promulguer la loi nouvelle et convaincre de folie
 » la sagesse de ce monde, nous a enseigné qu'il est deux
 » commandements où se résument la loi et les prophètes :
 » le premier et le plus grand concernant l'amour de DIEU ;
 » le second, qui lui est semblable, nous obligeant à aimer
 » le prochain comme nous-même. Mais la charité envers le
 » prochain ne saurait être parfaite si elle ne brûle de ce feu
 » divin qui nous fait chérir DIEU de tout notre cœur, de
 » toute notre âme, de tout notre esprit. C'est pourquoi
 » l'apôtre Paul, exhortant les hommes à exercer les uns
 » envers les autres la charité, assure que toute la loi est

¹ PIUS *Episcopus, servus ser-
 rum DEI, ad perpetuam rei me-
 moriam.*

§ 1. — *Æterni Patris sapientia,
 unigenitus DEI Filius, novam le-
 gem promulgaturus, ac stultam
 facturus sapientiam hujus mundi,
 duo esse docuit mandata in qui-
 bus universa lex pendet et pro-*

*phetæ: primum et maximum, quo
 DEI dilectio continetur; alterum,
 simile huic, quo proximos sicut
 nosmetipsos diligere jubemur. Nec
 verò perfecta in proximos charitas
 esse potest nisi divino illo igne ac-
 censa fuerit quo DEUS ex toto corde
 et in totâ animâ et in totâ mente
 diligitur. Ex quo Paulus aposto-
 lus, cum homines per charitatem*

ncipiendam à
 ue ad occasum
 enigné conces-
 e alterius de-
 tenti pro die
 rtii. Voluitque
 gratiam per-
 ribus, absque
 one, fore vali-

Secretariâ sa-
 Indulgentia-

rd. CALINUS,
 rfectus.

Secret.

» accomplie par ce seul mot : *Tu aimeras ton prochain*
 » *comme toi-même*. Or, en l'Église catholique, dans
 » laquelle seule se réalise la perfection entière de la loi,
 » des exemples magnifiques et extraordinaires de l'une et
 » de l'autre charité n'ont jamais manqué. DIEU, en effet,
 » appelle souvent ses serviteurs à un genre de vie où, négli-
 » geant ce qui les regarde personnellement, ils ne recher-
 » chent que ce qui est de DIEU, se dévouent aux nécessités
 » spirituelles et corporelles du prochain, se font les servi-
 » teurs de tout le monde afin de gagner tout le monde à
 » JÉSUS-CHRIST et de faciliter aux âmes le salut éternel. —
 » Parmi les hommes, et en grand nombre, nous voyons à
 » bon droit et louons des exemples de cette sublime cha-
 » rité; mais il faut admirer comment il y eût aussi beau-
 » coup de femmes douces d'une singulière virilité d'âme,
 » qui se sont absolument consacrées au soulagement des
 » nécessités du prochain, et spécialement à l'éducation
 » pieuse et sainte des jeunes filles : d'où sont résultés tant
 » d'avantages pour la religion et pour la société.

» § 2. — *Motifs de la canonisation*. — Il est certain
 » que cet âge délicat et tendre, facile à entraîner au bien

servire invicem hortaretur, uno hoc sermone totam legem impleri dixit : *Diliges proximum tuum sicut teipsum*. Sanè in Ecclesiâ Catholicâ, in quâ unâ totius legis perfectio impletur, nunquàm defuerunt præclara quedam atque extraordinaria utriusque charitatis exempla. DEUS enim non rarè ad eam vitæ rationem vocat famulos suos at hi, suarum rerum omnium oblii, quæ Dei sunt tantùm querant; proximorum necessitatibus, tum spiritualibus tum temporalibus, incumbant, omniumque servos se faciant ut omnes Christo lucrifaciant, iisque aditum faciliorè ad æternam salutem parent.

Et in viris quidem multis præclara hujus beneficentiæ exempla jure suspicimus et prædicamus. Mirandum verò quòd plures etiam fœminæ exstiterint, singulari animi fortitudine præditæ, quæ proximorum necessitatibus sublevandis se penitus devoverent, in primis verò piæ sanctæque puellarum educationi se addicerent, undè tot bona in religionem atque societatem ipsam dimanarunt.

§ 2. — *Ratio decernendæ canonisationis*. — Certè molli et tenera ætas, quæ flexibilis est in utramque partem, et facilè quæ traxeris ducitur, prudentissimâ di-

- » comme au mal et à conduire où l'on veut, a besoin d'une
 » très-prudente direction. Il importe grandement qu'il entre
 » au droit chemin de la vie chrétienne, et qu'il apprenne
 » à vivre dans le monde de telle sorte qu'il mette toujours
 » les biens éternels du ciel au-dessus des avantages ter-
 » restres, quels qu'ils soient. Il est avéré que le vieillard ne
 » quitte guère la voie qu'avait prise sa jeunesse. La bonne
 » éducation des jeunes filles n'est pas moins digne d'éloges
 » que celle des garçons; on doit la procurer par tous les
 » moyens, puisqu'elle importe parfois plus encore au bien
 » des familles: car, comme nous lisons au livre de l'Ecclé-
 » siastique, *c'est une grâce supérieure qu'une femme sainte*
 » *et pudique; sa bonne conduite est un don de DIEU.*
 » C'est donc justement qu'on rend honneur à la bienheu-
 » reuse ANGÈLE MÉRICI, qu'une vocation céleste a destinée
 » à procurer le salut du prochain, et pour lui mille avan-
 » tages, par des moyens multipliés et admirables, et qui
 » pour une si grande œuvre a été enrichie des dons divins.
 » DIEU, en effet, l'a d'abord excitée à ménager aux petites
 » filles une éducation pieuse et chrétienne, et à la propager
 » par une compagnie de vierges sous le nom et le patro-
 » nage de S^{te} Ursule: compagnie qui, semblable à la rose

rectione indiget, et permagni in-
 terest quòd rectam christianæ
 vitæ semitam ingrediatur, atque
 ità in mundo conversari discat ut
 sempiterna cœli bona terrenis qui-
 buslibet commodis studiosissimè
 præferat: quippè constat *adolescens*
jactà viam suam, etiam cum
seuerit, non recedere ab eâ. Ne-
 que minùs puellarum quàm puero-
 rum pia institutio laudanda est,
 omnique ratione expetenda; quippè
 quæ majorem sæpè atque ubertio-
 rem utilitatem familiis afferat: ut
 enim monet Ecclesiasticus, *gratia*
super gratiam mulier sancta et pu-
derata; disciplina illius donum
DEI est.

Meritò igitur celebranda est Beata
 Angela Mericia, quam Deus ad æ-
 ternam proximorum salutem, alia-
 que eorum commoda, multis mi-
 risque modis procuranda cœlitibus
 vocavit, donisque supernis ad tan-
 tum opus instruxit. In primis verò,
 divinitus excitavit ut, ad piam
 christianamque puellarum educa-
 tionem promovendam propagan-
 damque, sub sanctæ Ursule titulo
 et patrocinio societatem virginum
 institueret: quæ, tanquàm flos ro-
 sarum in diebus vernis, Ecclesiam
 suavissimo virtutum odore rellcit,
 et de puellarum institutione mere-
 tur adhuc egregiè, merebiturque,
 adjuvante Deo, futuris etiam tem-

» aux jours de printemps, remplit l'Église de la suave
 » odeur des vertus ; compagnie qui aujourd'hui encore
 » mérite beaucoup dans l'œuvre de l'éducation, et conti-
 » nuera de mériter, par la grâce de DIEU.

» Depuis longtemps le céleste Époux a appelé au banquet
 » nuptial cette très-sainte servante de DIEU, chargée du
 » mérite des bonnes œuvres, et il a démontré merveilleu-
 » sement sa sainteté par le divin témoignage des miracles.
 » Aussi, tout ce qui, dans les causes de ce genre, est
 » nécessaire pour obtenir la sanction et les décrets du
 » Souverain-Pontife ayant été exactement accompli, parmi
 » les principaux offices de la charge apostolique que la
 » volonté de DIEU a commis à notre faiblesse, nous jugeons
 » qu'il y a lieu de déclarer que la B. Angèle, déjà mise en
 » possession de la vue de DIEU dans le ciel, a été introduite
 » dans le chœur des vierges saintes, et de l'inscrire au
 » canon de l'Église.

» A ces causes, sur l'avis et l'unanime suffrage de nos
 » vénérables frères les cardinaux de la sainte Église Ro-
 » maine, du patriarche, des archevêques et des évêques
 » réunis en assemblée générale, après avoir, avant tout,
 » imploré le Seigneur source des lumières : nous inscrivons

poribus. Sanctissimam hanc Dei ancillam meritis honorum operum cumulatissimam jam pridem celestis Sponsus ad nuptiale convivium vocavit, sanctitatemque ejus divino miraculorum testimonio luculentissime comprobavit.

Quare, cum jam singula que, in hujusmodi causis, ad sanctiones pontificiaque decreta fieri debent perquam diligenter peracta fuerint, inter precipuas partes apostolici muneris, quod infirmitati nostre altissimo Dei consilio commissum est, hoc etiam esse intelligimus ut B. Angelam, que jamdudum conspectu Dei fruitur in cœlis, sanctarum virginum choro aggregatam

esse declaremus, et in tabulas ecclesiasticas referamus. Igitur, de consilio et unanimi suffragio venerabilium fratrum Nostrorum S. R. E. Cardinalium, necnon patriarchæ, archiepiscoporum et episcoporum in plenario cœta congregatorum, præ omnibus Dominum Deum luminum datorem enixè deprecati, B. Angelam sanctarum virginum catalogo adscribimus, eamque veneratione que sanctis in æterna tabernacula receptis debetur colendam invocandamque esse, de nostre auctoritatis plenitudine, statuimus ac definimus. Cujus egregias actiones sanctæque vitæ excellentiam brevi narratione complectemur, ut

» la B. Angèle au catalogue des vierges canonisées. Dans la
 » plénitude de notre autorité, nous décrétons et définissons
 » qu'elle doit être honorée et invoquée du culte qui appar-
 » tient aux saints déjà admis dans les tabernacles éternels.
 » Nous rappellerons, dans une courte exposition, sa
 » conduite admirable et la sainteté de sa vie, afin que tous
 » les chrétiens s'excitent à imiter ses vertus, et que spé-
 » cialement les dignes filles d'une telle mère, et les enfants
 » qu'elles élèvent, la suivent courageusement comme leur
 » guide et leur maîtresse : de sorte que, plus on voit croître
 » la malice du siècle, plus deviennent abondants les se-
 » cours pour la piété, surtout dans le jeune âge.

» § 3. — *De la vie et conduite de la vénérable servante*
 » *de DIEU.* — A Désenzano, bourgade du diocèse de Vé-
 » rone, près le lac de Garde, dans l'État de Venise, la
 » B. Angèle, née vers l'an 1470 de parents chrétiens,
 » s'éloignant des jeux de son âge et fuyant les séductions
 » du monde, se consacra entièrement à la retraite et la
 » méditation des choses célestes. Elle résolut de garder
 » intact le lys de la virginité; et, afin de plaire unique-
 » ment au divin Époux, repoussant la vanité des orne-

fideles omnes ad ejus virtutes imi-
 tandas excitentur, ac præsertim
 tantæ parentis digna soboles et
 alumnæ eam tanquàm ducem et
 magistræ impigrè sequantur, et,
 quò magis sæculi crescit impietas,
 cò uberiora suppetant præsidia et
 adjumenta ad pietatem fovendam,
 eamque in tenerâ præsertim ætate
 confirmandam.

§ 3. — *De vitâ et moribus vene-*
rabilis ancillæ Dei. — Decentiani,
 Veronensis diœcesis oppido, ad lac-
 um Benacum, in ditione Venetâ,
 anno circiter millesimo-quadrin-
 gesimesimo-septuagesimo B. Angela
 Mericia, ex piis parentibus orta, à

primâ ætate oblectamenta puellæ
 communia mundique illecebras re-
 sputens, silentio et rerum cœlestium
 meditationi se penitus addixit, et
 virginitatis liliæ perpetuò servare
 statuit illibatam. Ut divino tantùm
 placeret sponso, unlicebrem omnem
 perhorrescens ornatum, egregiam
 vultûs formam pulcherrimæ caesa-
 rium studiosè fovavit. In ipso ado-
 lescentiæ flore parentibus orbata,
 in desertum locum, desiderio aus-
 terioris vitæ, unâ cum sorore au-
 fugere tentavit : seu, ab avunculo
 retenta, domi præstitit quod in so-
 litudine non licuit. Non itâ multò
 post, dilectâ triac quoquè sorore
 morte præreptâ, etsi Angela vehè-

» ments de son sexe, elle s'appliqua à diminuer les charmes
 » de son extérieur et la beauté de sa chevelure. Dans la
 » fleur même de l'adolescence, devenue orpheline, elle
 » essaya de s'enfuir en un lieu désert, avec sa sœur, pour
 » y mener une vie plus mortifiée; mais, retenue par son
 » oncle, elle accomplit à la maison ce qu'il ne lui était pas
 » donné de faire dans la solitude. Peu après, sa sœur aînée
 » lui ayant été également enlevée par la mort, bien que
 » vivement impressionnée par la privation de cette com-
 » pagne de ses austérités, Angèle n'abandonna rien de ses
 » résolutions et de ses pratiques. Elle macérait son corps
 » par de fréquents cilices et par la discipline; son très-
 » court sommeil, elle le prenait couchée sur le sol; elle ne
 » mangeait de viande que dans la maladie, et ne buvait de
 » vin qu'aux fêtes de Noël et de Pâques; elle restait plu-
 » sieurs jours de suite sans s'accorder la moindre nourri-
 » ture. Ayant humblement et ardemment supplié DIEU
 » de lui faire connaître si l'âme de sa sœur défunte jouis-
 » sait de la céleste gloire, elle eut le bonheur de voir appa-
 » raître devant elle l'auguste Mère de DIEU suivie de cette
 » même sœur qu'entouraient de merveilleux rayons, et
 » accompagnée d'une légion d'anges : la défunte exhorta

menter doluit se in suscepto asper-
 rimæ vitæ genere comite fuisse de-
 stitutam, tamen majore alacritate
 in suo semper proposito perstitit.
 Corpus cilicio et flagellis assiduè
 macerabat; brevissimum somnum
 humi carpebat; carnes infirmâ dun-
 taxat valetudine, vinum non nisi in
 natalivatis et resurrectionis Domi-
 nicæ solemnibus, degustabat; com-
 pluribus autem diebus nihil om-
 ninò cibi sumebat. Cùm ferventes,
 continuasque ad DEUM preces fun-
 deret ut sibi manifestaret nùm de-
 functe sororis suæ anima cœlesti
 gloriâ frueretur, repentiè conspi-
 ciendam se ipsi præbuit Deipara
 Virgo cum ejus sorore fulgentissi-

mis circumfusâ radiis et angelicis
 stipatâ choris; quæ charissimam
 sororem ad perfectionis viam con-
 stanter sectandam hortata est, com-
 munitis hinc gloriæ consortium ei-
 dem promittens.

§ 4. — *Quibus remediis dæmo-
 nis fraudes continuo deluserit ex-
 ponitur.* — Ab eâ die, mirum
 quanto studio pientissima puella
 quantâque solertiâ ad laboraverit ut
 in omni virtutum genere magis
 magisque proficeret. Quam cùm
 dæmon, in angelum lucis se transtul-
 gurans, decipere tentasset, fraude
 detectâ, procidit in terram, sese
 indignam professa quæ angelos DEI

» Angèle à suivre avec persévérance la voie de la perfection,
 » lui promettant qu'elle y trouverait le gage de leur réu-
 » nion dans l'éternité bienheureuse.

» § 4. — *Le démon vaincu par Angèle.* — A partir de
 » ce jour, la pieuse jeune fille redoubla d'attention et d'em-
 » pressement pour avancer en toute sorte de vertu. Le
 » démon, se transfigurant en ange de lumière, essaya de
 » la tromper; mais elle découvrit la ruse, et, se proster-
 » nant, se déclara indigne de voir les anges de DIEU, et
 » ainsi triompha du misérable tentateur. Puis, afin de se
 » mieux fortifier contre les pièges futurs, elle multiplia ses
 » macérations et ses pieux exercices. Lorsque l'âge de com-
 » munier fut venu pour elle, elle désira le faire souvent;
 » et pour cela, abandonnant son patrimoine, elle sollicita
 » son admission dans le tiers-ordre de S. François: car
 » alors, grâce au refroidissement de la piété, avait prévalu
 » la triste coutume que les séculiers ne s'approchassent
 » que rarement de la table sainte.

» § 5. — *Abstinence et mortifications.* — Chacun con-
 » stait dans la servante de JÉSUS-CHRIST l'accroissement

videret, atque ita vaferrimum hostem delusit. Sed, ut contra ejus insidias se firmitus communi- ret, diras carnis macerationes et exercitia pietatis ingeminavit. Eucharisticae dapis suscipiendae jam capax per aetatem, ut tam frequenter quam optabat eâ celesti escâ vesci posset, abdicatis paternis bonis, habitum ac regulam tertii ordinis S. Francisci amplexa est: quippè, tepescente illis temporibus pietate, dolenda illa invaluerat consuetudo ut saeculares ad sacram mensam raro admodum accederent.

§ 5. — *De abstinentiis quibus semper operam navavit in victu*

et vestitu. — Sanctimoniae incrementum omnes in ancillâ Christi suspiciebant; illa verò, in aeternorum meditatione semper defixa, corporis afflictationes mirum in modum adaugebat. Arctissimâ rerum delectabatur inopiâ; famem, sitim durasque tempestatum inclementias libenter perpetiebatur; emendicatis victitabat escis, detractâque ex iisdem quotidianâ suâ tenuissimâ alimoniâ, quod supererat egenis largiebatur, ægrotis præsertim, quibus ministrare mirum in modum gaudebat. Rudi ac simplicissimo utebatur indumento; subuculam, quam hispido cilicio superimponebat, frigidâ prius aquâ,

» de la sainteté. Pour elle, toujours occupée de la méditation des choses éternelles, elle ne faisait qu'augmenter chaque jour ses étonnantes mortifications. Elle aimait à souffrir les rigueurs de la pauvreté; volontiers elle acceptait la faim, la soif, la dureté des saisons. Elle vivait des aliments qu'elle demandait à la charité, et encore en réservait-elle une partie aux pauvres et aux malades, qu'elle servait elle-même avec le plus exemplaire dévouement. Couverte d'un vêtement grossier et très-simple, elle allait jusqu'à tremper dans l'eau, même en hiver, celui qui touchait à son cilice. Son repas consistait en un morceau de pain, quelques fruits, des herbes sans goût. Pendant toute l'année le vendredi, trois fois par semaine durant le carême, elle ne prenait aucun aliment; les autres jours du carême, elle se contentait de trois noix, d'une châtaigne ou d'une figue, si ce n'est que le dimanche elle y ajoutait un petit pain. Souvent elle prolongeait son jeûne pendant toute la durée de la semaine, et la sainte Eucharistie était son unique nourriture. Dans ses maladies, négligeant tout remède, se bornant aux aliments qui viennent d'être dits, elle leur demandait et en obtenait guérison. Elle quitta son pays, et répandit en

hymis tempore, madefaciebat. Mensa ejus constabat panis buccellâ, paucisque fructibus herbisque insipidis. Toto anno sextas ferias, et tres in hebdomadâ dies quadragesimali tempore, prorsus impasta transigebat; reliquis quadragesimæ diebus, trinâ nuce, castaneâ, ficu, atque porrò tantummodò vesccebatur, nisi quòd die dominico parvum addebat panem. Sæpè jejuna per hebdomadam integram permanebat, solo contenta cibo eucharistico. A morbis verò, nullo adhibito remedio, vilissimi tantùm cibi illius esu de quo jam dictum est, feliciter convalescebat. Decentiano patriâ suâ discessit, et plura

dein peragravit loca ut pietatis officia ergâ proximos præstaret. Cùm verò tanta ejus esset charitas in Deum ut sæpius extrâ sensus raperetur, fama que sanctitatis quotidie cresceret, facilè vel infensos invicem animos reconciliabat, vel perditos homines à vitiis revocabat, vel afflictos consolabatur, vel reis veniam obtinebat.

§ 6. — *De sacris peregrinationibus ab eâ susceptis.* — Alias deindè sacras peregrinationes aggressa, Mantuanam profecta est ut B. Hosannæ de Andreasii, sanctimonialis ordinis de pœnitentiâ S. Dominici, colloquio frueretur. Indè ad Palæs-

» d
» F
» A
» s
» l
» le
»
» p
» E
» S
» ti
» le
» v
» a
» t
» in
» g
» de
» le
» de
» V

tinan
Rede
viser
gium
nias
lumin
eoder
cruci
soluta
Præto
simul
quâ o
nupte
quâ
nens
cùm
luis
perve

la médita-
l'augmenter
Elle aimait à
s elle accep-
le vivait des
t encre en
x malades,
mplaire dé-
très-simple,
e en hiver,
istait en un
sans goût.
ois par se-
un aliment;
ait de trois
n'est que le
nt elle pro-
la semaine,
iture. Dans
ornant aux
mandait et
répandit en

- » divers lieux les œuvres de sa charité envers le prochain.
- » Envers DIEU cette charité fut si grande, que souvent
- » Angèle était ravie hors d'elle-même. Sa réputation de
- » sainteté croissait de jour en jour. On la voyait réconci-
- » lier les ennemis, tirer les pécheurs de l'abîme, consoler
- » les affligés, obtenir la grâce des coupables.

» § 6. — *Ses pèlerinages.* — Entreprenant différents
» pèlerinages, elle vint premièrement à Mantoue visiter la
» B. Hosanna d'Andrassi, religieuse du tiers-ordre de
» S. Dominique, dans l'intention de jouir de ses entre-
» tiens. Puis elle partit pour la Palestine, afin de vénérer
» les lieux consacrés par la présence du Rédempteur :
» voyage pendant lequel arriva ce prodige, que, devenue
» aveugle en abordant à l'île de Crète, elle recouvra subi-
» tement la vue, lors du retour au même lieu, devant une
» image de JÉSUS crucifié. Des trois vaisseaux qui navi-
» guaient de concert, une terrible tempête en submergea
» deux; le troisième, qui portait Angèle, échappa miracu-
» leusement au naufrage, aux mains des pirates au milieu
» desquels il avait été jeté, et aborda heureusement à
» Venise. — La réputation d'Angèle l'avait précédée dans

et pietatis offi-
restaret. Cùm
charitas in
sensus ra-
ctitatis quoti-
vel infensos
ociliabat, vel
itibus revoca-
labatur, vel

inationibus
as deludè sa-
gressa, Man-
B. Hosannæ
monialis or-
S. Dominici,
ad ad Palæs-

tinam contendit, ut loca illa à Redemptore nostro consecrata inviseret. Quo in itinere illud prodigium accidit quòd, cùm ad Cydonias appulsa oras utriusque oculi lumine fuisset orbata, rediens, eodem planè in loco coràm Jesu cruci affixi imagine subitam absolutamque visionem recuperavit. Præterea, è tribus navibus quæ simul navigabant, tempestate magnâ obrutâ, duæ quidem fluctuum impetu submersæ fuerunt; tertia, quæ Angela vehebatur, et imminens naufragium et captivitatem, cùm in barbaros incidisset, divinitus evasit, felicissimèque Venetias pervenit. Magna ibi præcesserat

fama de ejus sanctitate: ideòque, magno excepta plausu, cùm ob illius jam perspectas virtutes rogaretur ut Venetiis sedem suam figeret, renuit humillima virgo, et clam illinc discessit, Brixiamque regressa est. Paulò post, scilicet anno jubilæi mxxxv, ad hanc nostram almam Urbem se contulit, desiderio accensa adipiscendi sacrarum indulgentiarum thesauros; magno cum pietatis sensu et religionis significacione injuncta explevit opera, templa et SS. Martyrum memorias venerata est. Ad colloquium etiam et pedum osculum admissa fuit fel. rec. Clementis VII, prædecessoris nostri; qui,

» cette ville : elle fut reçue avec honneur. Le spectacle de
 » sa vie vertueuse engagea les habitants à la prier de se
 » fixer parmi eux ; mais, dans son humilité, elle refusa, et
 » revint secrètement à Brescia. — Peu après, en l'année
 » du jubilé 1525, elle se transporta dans notre ville de
 » Rome pour y gagner les saintes indulgences avec la piété
 » qui la distinguait. Elle accomplit avec édification les
 » œuvres prescrites, visita les églises et les reliques des
 » saints. Elle fut aussi admise à l'audience et au baisement
 » des pieds par le pape Clément VII, notre prédécesseur.
 » Ce pontife, connaissant le mérite d'Angèle, voulut lui-
 » même la retenir à Rome et lui confier la direction des hôpi-
 » taux de femmes ; mais comprenant qu'elle était appelée
 » du Ciel à une autre vocation, il la laissa partir.

» § 7. — *Vertus d'Angèle.* — De retour de Rome,
 » Angèle, toujours plus fervente dans l'amour de DIEU,
 » visita au mont Varallo les scènes de la passion du
 » Seigneur, qui y sont représentées. Elle dut rester à Cré-
 » mone, à cause des guerres qui menaçaient Brescia, plus
 » longtemps qu'elle n'avait pensé. Pendant ce séjour, il
 » se fit autour d'elle un concours de personnes de toute

cùm Angelæ merita probè nôsset, Romæ eam detinere meditabatur, ut mulierum nosocomijs et gynæceis regendis juvandisque præficeret ; aliò verò eam divinitus vocalam esse sentiens, tandem ex urbe abire concessit.

§ 7. — *De eustodiâ virginitatis ab eâ habitâ, aliarumque virtutum exercitio.* — Rediens ex Urbe, nostræ redemptionis mysteria in quibusdam Montis-Varalli ædiculis graphicè expressa, novo charitatis incendio flagrans, venerata est. Cremonæ verò longisculam moram ducere, propter bella et obsidiandæ periculum Brixie imminens, coac-

ta fuit. Quo quidem temporis intervallo, magna hominum cujusque ordinis et conditionis multitudo ipsam assiduè, veluti oraculum, conveniebat ut de spiritualibus negotiis eam consulerent ; omnesque supernam ejusdem sapientiam summamque vitæ perfectionem maxime mirabantur. Interea, in gravissimum morbum ancilla DEI incidit, et brevi conclamata fuit ejus salus, proximusque obitus nunciatus. Tunc illa, insueto gaudio gestiens, ac suprâ lectum in sedentis formam se componens, de sempiternâ beatorum felicitate ad semihæc spatium tantâ dicendi vi tantâque sancti amoris, qui ex in-

le spectacle de
la prier de se
elle refusa, et
es, en l'année
notre ville de
s avec la piété
dification les
reliques des
au baisement
prédécesseur.
e, voulut lui-
tion des hôpi-
était appelée
partir.

r de Rome,
our de DIEU,
passion du
rester à Cré-
Brescia, plus
ce séjour, il
nes de toute

» condition et de tout ordre, qui la consultaient comme un
» oracle sur les intérêts de leur conscience. Tous admirè-
» rent sa sagesse supérieure et sa vie parfaite.

» Cependant, la servante de DIEU tomba dans une mala-
» die très-grave, où l'on crut bientôt qu'elle quitterait la
» terre. Pour elle, remplie d'une joie extraordinaire, et se
» tenant sur son lit à moitié levée, elle se mit à parler de
» l'éternelle félicité des bienheureux, pendant environ une
» demi-heure, avec une force d'amour qui illuminait jus-
» qu'à son visage, et les assistants, frappés de surprise,
» croyaient entendre et voir un chérubin. Et voici qu'aussi-
» tôt Angèle recouvre la santé. Elle en fut désolée, à la pensée
» de cette belle couronne qu'elle avait espéré recevoir.

» Revenue à Brescia, elle loue une maison près de l'église
» de Sainte-Affre. S'étant adjoint une pieuse femme, sous
» la direction et discipline des moines réguliers de S. Au-
» gustin de la congrégation de Latran, elle continue dans
» cette église les exercices de sa fervente piété.

» Il serait long d'exposer tout ce qu'elle a fait pour le
» bien du prochain, soit à l'égard des pauvres soit envers
» les pécheurs pour les purifier de leurs souillures, et avec
» quel dévouement elle travailla au salut de ses frères. Elle

m temporis in-
ominum eju-
tionismultitudo
duli oraculum,
piritualibus ne-
rent; omnesque
sapientiam sum-
ectionem maxi-
r. Interea, in
um ancilla DEI
onclamata fuit
nusque obitus
a, insueto gau-
prâ lectum in
componens, de
m felicitate ad
tantâ dicendi vi-
oris, qui ex in-

lino corde in faciem quoquè mira-
biliter irradiatam erumpebat, signi-
ficatione disseruit, ut universi ad-
stantes, stupore perculti, cherubim
se audire atque intueri crederent.
Sed illicò Angela penitusque con-
valuit: quæ propterea summo perè
doluît dilferri sibi immarcescibilis
coronæ possessionem, quam jam-
jà se adepturam lætitiâ exultans
speraverat. Brixiam demùm rever-
sa, domum ad Sanctæ-Aphræ tem-
plum conduxit, adjunctæque sibi
sociâ piissimâ fœminâ, et sub di-
rectione et disciplinâ monachorum
regularium S. Augustini ex con-
gregatione Lateranensi, à quorum
vultu pendebat, spiritualia singu-

laris pietatis exercitia in S.-Aphræ
ecclesiâ peragere instituit. — Lon-
gum esset enumerare omnia quæ
ad proximos, sive ab egestate le-
vandos sive à peccatorum sordibus
emundandos, assiduè studiosèque
prestabat, quantaque omnibus ad-
jumenta ad æternam salutem pa-
rabat. — Virginitatem verò tantâ
diligentiâ custodivit, ut capillorum
elegantiam, quam in se laudari no-
vit, atrâ fuligine commixtâ lixivio
conspurcaverit; asperrimâ præter-
eâ corporis afflictatione nativam
vultûs formam itâ corruptit, ut
ingratum squalidumque conspec-
tum suum reddiderit intuenti-
bus.

» garda en elle-même avec un tel soin la fleur de la virginité, qu'elle y sacrifia sans hésiter le luxe de sa chevelure, et par les austérités les plus dures travailla à détruire les avantages de sa beauté naturelle, afin de n'offrir plus aux yeux qu'un corps destiné à inspirer plutôt tôt une salutaire répulsion.

» § 8. — *Fondation de l'Institut.* — La servante de DIEU fut poussée par un mouvement divin à consacrer toutes ses forces à la création d'une nouvelle société de vierges vivant sous une discipline particulière et des règles spéciales de sanctification. Toute jeune encore, à Desenzano, pendant qu'elle priait, elle vit une échelle mystérieuse dont le sommet touchait le ciel, et par laquelle une nombreuse troupe de jeunes filles et une autre d'anges descendaient alternativement, celles-là couronnées de pierres précieuses, ceux-ci faisant entendre les merveilleux concerts de leurs instruments. En même temps la voix du Seigneur lui commanda d'établir à Brescia une compagnie de vierges choisies. Le directeur spirituel fut consulté, et, après avoir pris l'avis d'hommes pieux et instruits, après avoir pesé le

§ 8. — *De fundatione Instituti*
facti. — Verùm, jam Dei
 famula novæ virginum societati sub
 certâ disciplinâ sanctisque vivendi
 regulis fundandæ ut manus omnino
 admoveret divinitus incitabatur.
 Illa quidem, adhuc adolescentula,
 Decentiani degens, dum assuetæ
 impensius orationi vacabat, vidit
 mysticam scalam stantem super
 terram, cujus cacumen cœlos tan-
 gebat, per quam numerosa virgi-
 num cohors atque angelorum cho-
 rus alternâ vice descendebant, illa
 pretioso gemmarum sorto tempora
 redimitæ, hi musica instrumenta
 pulsantes. Simul vocem Domini au-
 divit imperantis ut Brixie selectam

virginum societatem institueret. —
 Visionem Angela cum sui spiritus
 moderatore communicavit; qui,
 aliis quoquæ piis doctisque viris in
 consilium adscitis, ac re totâ ad æ-
 quam sanctuarii lancem expensâ,
 de veritate visionis minimè dubi-
 tavit. Ast humillima virgo, tanto
 operi perficiendo sese imparem pu-
 tans, sacras peregrinationes auspi-
 cata, fundationem tandem removit
 dum eam Christus Dominus, appa-
 rens, de hujusmodi cunctatione re-
 prehendit, novosque stimulos tre-
 pidanti adjecit. Igitur, sublimibus
 cum esset ornata virtutibus, super-
 nisque cœlestium charismatum do-
 nis cumulata, sapientiæ potissi-

r de la virgi-
de sa cheve-
s travailla à
relle, afin de
inspirer plu-

servante de
à consacrer
le société de
alière et des
eune encore,
t une échelle
ciel, et par
es filles et
ment, celles-
x-ci faisant
instruments.
commanda
res choisies.
es avoir pris
avoir pesé le

» récit dans la balance du sanctuaire, ne douta point de la
» vérité de cette vision. Mais Angèle, en son humilité,
» s'estimant incapable de réaliser une telle œuvre, tarda
» d'en entreprendre la fondation jusqu'à ce que Notre-
» Seigneur, se faisant voir à elle, la reprit de ces retards
» et l'excita de nouveau à commencer. C'est pourquoi,
» ornée comme elle l'était de sublimes vertus, comblée de
» dons surnaturels, surtout de sagesse, d'esprit de prophé-
» tie et de discernement des âmes, n'envisageant que la
» gloire de DIEU et le salut du prochain, elle institua enfin
» cette société, si belle, dont l'objet est de protéger l'in-
» nocence des filles qui, ne se sentant point appelées à la
» vie du cloître, désirent néanmoins la perfection; et aussi
» de s'opposer aux erreurs et aux vices du siècle. Avec
» l'approbation et sur le conseil d'hommes graves et sages,
» elle réunit donc chez elle des jeunes filles d'une piété
» éprouvée et autres femmes des plus estimables, et, les
» forçant par ses instructions assidues, les prépara à se
» dévouer à une vie nouvelle et plus sainte. Pendant deux
» ou trois ans elle les éprouva de la sorte, et s'étant assurée
» de leur vocation, le 25 novembre 1533, fête de la vierge
» et martyre S^{te} Catherine, elle en constitua vingt-sept en

n institueret.—
um sui spiritûs
nicavit; qui,
etisque viris in
e re totâ ad
ncem expensâ,
minimè dubi-
a virgo, tanto
e imparem pu-
nationes auspi-
umdiù removit
ominus, appa-
unctatione re-
e stimulos tre-
r, sublimibus
utibus, super-
rismatum do-
entia potissi-

mum, prophetiæ ac discretionis
spirituum, divinam gloriam cum
æternâ animarum salute sibi unicè
proponens, præstantissimum posuit
Institutum, quod et periclitanti
prospiceret illarum puellarum vir-
ginitati quæ, tametsi christianæ
perfectionis cupida, regularer. ta-
men vitam amplecti nolent, et ejus
seculi erroribus ac vitis obsistere.
Deindè, consilio et approbatione
gravium sapientumque virorum,
colligere domi suæ cœpit spectatæ
pietatis virgines, aliasque lectissi-
mas feminas, quas assiduis docu-
mentis et monitis instruebat, et ad
novam capessendam sanctioris vite
rationem preparabat. Biennii aut

triennii spatîo, sic illarum probatis
moribus et exploratâ cœlesti voca-
tione, tandem die xxv novembris,
S. Catharinæ virginis et martyri
sacrâ, anno Domini m^oxxxv, sep-
tem suprâ viginti egregias vir-
gines cœlesti pabulo refectas, sine
ullâ dotis solutione secum in so-
cietatem cooptavit.

§. 9. — *De regulâ servandâ in
societate ab eâ institutâ, apostolicâ
auctoritate confirmatâ.* — Brevem
regulam duodecim dispartita capi-
tibus concinnavit, iisque obser-
vandam proposuit: in quâ, etsi ex
iis votis quæ substantialia reli-
giosæ professionis sunt nullum so-

» compagnie religieuse, sans exiger d'elles aucune dot, et
 » après qu'ensemble elles se furent nourries du pain céleste.

» § 9. — *Règles adoptées et approuvées.* — Angèle
 » composa une règle en douze chapitres, et la donna à ses
 » compagnes. Dans ces constitutions, bien que rien n'ait
 » été introduit de ce qui est la substance même de la pro-
 » fession monastique, on y trouve l'obligation stricte de
 » la virginité, la vie de retraite, l'obéissance, la mortifi-
 » cation spirituelle et corporelle, la charité, l'oraison, la
 » fréquentation des sacrements, et les autres prescriptions
 » d'une solide piété. La sainte, en qui l'humilité était pro-
 » fonde, ne voulut point que son nom parût dans cette
 » fondation : elle lui donna celui de *S^{te} Ursule*; et, s'ap-
 » puyant avec confiance sur un tel patronage, elle prédit ;
 » au lit de la mort, que sa congrégation durerait jusqu'à
 » la fin du monde.

» Moins d'un an après, quatre-vingts vierges et cinq
 » veuves nobles composant déjà cette nouvelle famille, les
 » constitutions furent approuvées par l'autorité ecclésias-
 » tique de Brescia, puis, après la mort précieuse d'Angèle,
 » confirmées par le Siège Apostolique.

cietati suæ injunxerit, virginitatem tamen strictè custodiendam præscripsit, ac præcipuè commendavit solitudinem, obedientiam, mortificationem tum spiritualem tum corporalem, charitatem, orationem, sacramentorum frequentiam, aliæque pietatis officia. — Christianæ humilitatis summooperè studiosa, nomen suum reticere voluit, tituloque sanctæ Ursulæ societatem ab se institutam insignivit : quam, invictæ hujusce virginum ducis patrocinio munitam, perennem quoque futuram, morti proxima, prædixit. — Anno nondum à fundatione emenso, cum jam alumnarum numerus ad virgines octoginta et ne-

biles viduas quinque excrevisset, regula ab ecclesiasticâ potestate Brixie approbata est; quæ deindè, post pretiosam Angele dormitionem, ab Apostolicâ Sede confirmata fuit. Mediolani autem, operâ S. Caroli Borromei, stabilitum est ejus institutum, tum in alia regna, provincias, ultra montes et ultra maria, rapido progressu propagatum est. — Cæterum, B. Angela, supremo lumine prænoscens suæ dissolutionis horam instare, alteram sibi societatis moderatricem subrogavit, et spirituale testamentum confecit, quo purissima virginitatis sensa expressit, et saluberri-
 ma evangelicæ perfectionis mo-

eune dot, et
pain céleste.

— Angèle
donna à ses
rien n'ait
de la pro-
n stricte de
la mortifi-
raison, la
rescriptions
té était pro-
dans cette
; et, s'ap-
elle prédit ;
rait jusqu'à

ges et cinq
famille, les
é ecclésiast-
e d'Angèle,

» La Compagnie fut établie à Milan par les soins de
» S. Charles Borromée, et sa propagation fut rapide en
» d'autres royaumes et provinces, au-delà des monts et
» par-delà les mers.

» Cependant, la B. Angèle, connaissant par une lumière
» divine que l'heure de sa mort était proche, choisit une
» autre supérieure de son ordre et écrivit pour ses sœurs
» un testament spirituel, où elle exposait les plus purs
» principes des vertus, les règles les plus efficaces de la
» perfection évangélique et du progrès de la sainteté. Bien-
» tôt, riche de mérites, le cœur brûlant de l'amour divin,
» ayant fortifié son âme par les sacrements, elle porta au
» divin Époux la robe blanche de son innocence en s'envo-
» lant au ciel, le 27 janvier de l'an 1540, étant âgée d'en-
» viron soixante-dix ans. Son corps, resté sans sépulture
» pendant trente jours, demeura flexible et mou comme
» dans la vie. Il a été ensuite enseveli, parmi les autres
» reliques des saints, dans l'église de Sainte-Aphre.

» § 10. — *Sainteté vénérée; miracles.* Dès le premier
» moment, le concours devint considérable autour de son
» glorieux tombeau, et DIEU rendit Angèle illustre, dans la

nita et sanctimonie incitamenta
suis alumnis reliquit. Jam verò,
dives meritis, æstuans charitate,
Ecclesie sacramentis ritè munita,
candidam innocentie stolam Spon-
so divino reddidit, in cœlum avo-
lans, die xxvii januarii, anno
millesimo-quincentesimo-quadra-
gesimo, ætatis suæ anno propè
septuagesimo. — Ejus corpus, quod
per triginta dies inhumatum per-
severavit flexibile, molle ac vivo
simillimum, in S.-Aphræ templo
inter alias sanctorum reliquias
conditum est.

§ 10. — *De famâ ejus sanctita-
tis, et miraculis editis ad ejus in-*

T. I.

tercessionem. — Confestim ad glo-
riosum ejus sepulchrum maximus
fieri cepit concursus; siquidem
DEUS dilectissimam ancillam suam
in brachio excelso plurimis editis
miraculis illustrem reddidit. Quo-
rum famâ in plures regiones dif-
fusâ, Angela Decentiani, Brixie,
aliisque in locis, *Beate* nomen
adepta est, ejusque imago aris im-
posita. Quin etiam ipse S. Carolus
Borromæus, non multis post annis,
dignam quæ ab Apostolicâ Sede in
sanctarum virginum album refer-
retur Brixie palàm assuerit. Prop-
tercâ, constructo Brixie processu
aucteritate ordinariâ super famâ
sanctitatis virtutum et miraculo-

» puissance de son bras, par plusieurs miracles. Le bruit
 » de ces prodiges s'étant répandu, la défunte fut qualifiée
 » *Lienheureuse* à Desenzano, à Brescia, ailleurs encore;
 » son image fut placée sur l'autel. S. Charles Borromée
 » lui-même assura publiquement, dans la ville de Brescia,
 » et peu d'années après, qu'elle était digne d'être mise par
 » le Siège Apostolique au rang des vierges canonisées. C'est
 » pourquoi l'évêque fit instruire à Brescia la cause quant
 » à la réputation de sainteté, aux vertus et aux miracles,
 » et aussi au culte qui avait été rendu : instruction exigée
 » par les décrets pontificaux. Un autre procès fut de même,
 » par l'autorité ordinaire, commencé à Rome, afin de
 » rendre les preuves plus certaines. Clément XIII, notre
 » prédécesseur d'heureuse mémoire, admit l'introduction
 » de la cause; et, après le plus attentif examen, déclara, le
 » 30 avril 1768, que les circonstances particulières empê-
 » chaient cette dite cause de tomber sous les censures por-
 » tées par Urbain VIII, et qu'ainsi le culte accordé à la
 » servante de JÉSUS-CHRIST était par lui solennellement
 » approuvé.

» Les religieuses de la société de Sainte-Ursule se sont
 » appliquées, depuis, à assurer à leur bienheureuse fon-

rum Beatæ Angelæ, necnon super cultu ipsi delato, juxta apostolica indulta, alioque deinde Romæ confecto processu, similiter auctoritate ordinariâ, ad coadjuvandas probationes, piæ memoriæ Clemens PP. XII, prædecessor noster, die xiii augusti anni mdcclviii, commissionem introductionis causæ signavit: ac, post accuratum causæ examen, tandem, die xxx aprilis mdcclavii, declaravit hujusmodi casum, ob peculiâres circumstantias, sub censurâ decretorum fel. rec. Urbani viii, pariter prædecessoris nostri, posse non comprehendi, atque adeo cultum quo ancilla Christi potita erat solemn-

decreto confirmavit. — His peractis, sanctimonialis societatis S.-Ursulæ sublimiores canonizationis honores beatæ suæ fundatrici impetrare studuerunt. Igitur, apostolicâ inquisitione Brixianâ constructâ super illius virtutibus et miraculis in specie, congregatio sacrorum Rituum re diligenter discussâ, die xii junii mdcclxxvii, virtutum præstantiam B. Angelæ in gradu heroico unanimi consensione asseruit; quod ipsum, die xvi ejusdem mensis et anni, rec. mem. Pius vi, proximus decessor noster, supremo suo oraculo pronun-

» datrice les honneurs suprêmes de la canonisation. En
 » conséquence, un nouvel examen ayant eu lieu à Brescia,
 » par ordre du Saint-Siège, sur les vertus et les miracles.
 » la sacrée congrégation des Rites a reconnu unanimement,
 » le 12 juin 1777, le degré héroïque des vertus dans
 » Angèle; et, le 16 du même mois de la même année,
 » Pie VI, notre prédécesseur, a confirmé cette décision
 » par sa suprême sentence.

» § 11. — *Autres miracles depuis la béatification.* —
 » Restait la sentence touchant les miracles accomplis après
 » la béatification, et les honneurs accordés à Angèle. Les
 » instructions canoniques ayant été poursuivies dans ce
 » but, deux à Brescia, la troisième à Vérone, trois guéri-
 » sons miraculeuses furent tirées de ces actes; et de nou-
 » velles investigations faites plusieurs fois ont motivé la
 » décision de la même congrégation, qui a déclaré ces
 » miracles suffisamment prouvés, le 12 janvier 1790. DIEU
 » ayant été invoqué pour obtenir ses lumières, notre même
 » prédécesseur Pie VI, le 27 du même mois et de la même
 » année, a prononcé solennellement qu'il constait de ces
 » trois miracles accordés par DIEU aux prières de la B. An-

§ 11. — *De aliis miraculis editis post indultos honores Beatæ.* — Supererat iudicium miraculis post beatæ titulum et honores Angelæ indultos editis. Confectis ideirco processibus apostolicis, duobus Brixia, tertio Veronæ, tres ex his actis prodigiosæ sanationes propositæ fuerunt, et semel, iterum ac tertio ad severiorem trutinam revoc., die XII JAN. ANNI MDCXC., in comitiis generalibus ab eadem congregatione, plenis calculis ceu divinâ operâ probari meruerunt. Post fusas ad Deum preces quibus lumen celeste suppliciter petit, idem prædecessor Pius VI, die XVII ejusdem mensis et anni, solemniter

pronunciavit constare de tribus miraculis B. Angelæ intercedente à Deo patris. — Quorum primum fuit instantanea perfecta que sanatio Angelæ Philippine ab inveterato ulcere cacæthæ putrido dexteram tibiam depascente, in scorbutico corpore, cum integrâ virium restitutione. Alterum subita ac perfecta sanatio Mariæ ab Aquafrigidâ ab hemiplegiâ quæ apoplexiam consecuta est, seu totius dexteris lateris paralyti cum aphoniâ, aliisque gravissimis symptomatibus, cum absolutâ virium redintegratione. Tertium, repentina ac perfecta sanatio Mariæ-Angelæ Coniuniæ ab hemiplegiâ in parte sinistra

» gèle. — Le premier, la guérison instantanée et parfaite
 » d'Angèle Filippini..., etc...; le second, l'instantanée et
 » parfaite guérison de Marie Acquafredda..., etc.; le troi-
 » sième, la subite et complète guérison de Marie-Angèle
 » Comini..., etc. — Ces trois miracles étant reconnus au-
 » thentiques, notre prédécesseur, le 3 juillet de la même
 » année, réunit devant lui la congrégation générale des
 » Rites, et demanda à chacun des membres qui la compo-
 » saient si l'on pouvait sûrement procéder à la canonisation
 » de la B. Angèle. Tous ayant répondu affirmativement,
 » le Pontife, après avoir de nouveau imploré la lumière
 » céleste, déclara régulièrement, le 15 août de la même
 » année, qu'on pouvait, en effet, procéder à la canonisa-
 » tion de la B. ANGELE MÉRICI, et ordonna de publier le
 » décret touchant les cérémonies à venir de cette solennité.

» § 12. — *Autres actes préparatoires.* — Pour ces
 » motifs, voulant conduire au but désiré cette cause si
 » belle, et suivant en cela l'usage et institution de nos
 » prédécesseurs, nous avons fait distribuer à nos véné-
 » rables frères les cardinaux de la sainte Église Romaine
 » un résumé imprimé, composé soigneusement sur les do-

post insultum apoplecticum, cum gravissimo pectoris morbo, viribus omnino recuperatis. Hisce tribus miraculis approbatis, idem prædecessor noster, die 3 julii ejusdem anni, congregationem generalem sacrorum Rituum coram se habuit, et à singulis ex quibus ea constat exquisivit nùm tutò ad solemnem Beatæ Angelæ canonizationem procedi posset; et cum omnes in sententiam affirmativam consensus-
 sent, novamque lucem de cælo sibi affulgere postulasset, die 15 augusti ejusdem anni, ritè decrevit ad canonizationem B. Angelæ Mericæ procedi posse, decretumque de sanctificationis solemnibus quan-

documquæ faciendis publicari mandavit.

§ 12. — *De aliis actis preparatoris ad canonizationem Beatæ.*
 — Quocirca, nos, splendidissimam hanc causam ad optatum finem perducere cupientes, ex more instituto nostrorum prædecessorum, compendium vitæ, virtutum et miraculorum ancillæ Christi, ex sacre Rituum congregationis monumentis diligenter concinnatum typisque impressum, venerabilibus fratribus Nostris S. R. E. cardinalibus distribui jussimus, qui, ità ad dicendam sententiam comparati, in consistorio secreto die 23 proximè

ela
 ter
 lam
 scri
 et a
 tem
 cles
 Ple
 vole
 pos
 regi
 por
 dos
 B. A
 Fra
 S.-A
 Hya
 sunr

» cuments de la sainte congrégation des Rites, de la vie,
 » des vertus et des miracles de la servante de DIEU. Ainsi
 » préparés pour manifester leur sentiment, ils se sont
 » réunis, le 23 mars dernier, dans un consistoire secret,
 » où, interrogés par nous s'ils pensaient qu'on pût admettre
 » la B. Angèle parmi les vierges canonisées, tous, d'une
 » voix unanime et avec acclamation, ont jugé que cette
 » sentence devait être rendue au plus tôt et publiée dans le
 » monde catholique.

» Mais, désirant avoir un conseil plus étendu encore,
 » nous avons appelé à Rome un grand nombre d'arche-
 » vêques et d'évêques des diverses parties de l'Italie,
 » autant que les conjonctures le permettent, pour entendre
 » leur libre avis sur la canonisation de la B. ANGÈLE
 » MÉRICI et des BB. *François Caracciolo, Benoît de Saint-*
 » *Philadelphie, Colette Boylet et Hyacinthe Mariscotti.* Le
 » consistoire public a eu lieu le 20 avril. Notre cher fils
 » Vincent Bartolucci, avocat à notre cour consistoriale, en
 » ayant reçu de nous la permission, en présence de tous
 » les ordres ecclésiastiques et des collèges, a exposé lon-
 » guement et dignement l'innocence merveilleuse, la sain-
 » teté de vie, les grâces, signes et miracles de la B. Angèle,

elapsi mensis martii, à nobis in-
 terrogati nùm censerent B. Ange-
 lam sanctarum virginum fastis ad-
 scribi posse, pleno omnes assensu
 et acclamatione ejusdem sanctita-
 tem quantociùs declarandam et Ec-
 clesie proponendam judicârunt. —
 P'leniùs adhuc consiliùm adhibere
 volentes, quamplures archiepisco-
 pos et episcopos ex diversis Italiae
 regionibus, quantum conditio tem-
 porum patitur, in Urbe congregan-
 dos curavimus, ut de canonizatione
 B. Angelæ Mericæ, necnon BB.
 Francisci Caracciolo, Benedicti à
 S.-Philadelphie, Coletæ Boylet et
 Hyacinthæ Mariscottiæ, liberum
 suum suffragium coràm nobis pro-

ferrent. — Consecutum fuit publi-
 cum consistorium die 20 aprilis :
 in quo dilectus filius Vincentius
 Bartolucci, consistorialis aulæ nos-
 træ advocatus, veniit à nobis im-
 petratâ, adstante universo eccle-
 siasticorum ordinum et collegiorum
 cœtu, eximiam B. Angelæ morum
 innocentiam, vitæ sanctitatem, cha-
 rismata, signa et prodigia, copiosè
 et ornatè exposuit, et pro causæ
 definitione peroravit. — Quamob-
 rem, consistorium quod semipub-
 licum vocant, ad diem 14 hujus
 mensis indiximus, in quo venera-
 biles fratres nostri Sanctæ Romanæ
 Ecclesie cardinales, necnon patri-
 archa, archiepiscopi et episcopi,

» et a supplié pour la définition de la cause. — En consé-
 » quence, nous avons indiqué un consistoire semi-public
 » pour le 14 de ce mois. Dans cette assemblée, nos véné-
 » rables frères les cardinaux de la sainte Église Romaine,
 » le patriarche, les archevêques et évêques, tant ceux qui
 » étaient à Rome auparavant que ceux qui s'y étaient ren-
 » dus pour ce moment, tous, pleinement renseignés par le
 » récit imprimé des vertus et miracles de la servante de DIEU,
 » invités à nous déclarer leur pensée, et s'appuyant sur
 » des raisons certaines, ont fait connaître qu'il était juste,
 » qu'il importait à l'honneur de l'Église, que les honneurs
 » rendus aux vierges saintes fussent accordés à Angèle.
 » Sur ce consentement unanime, nous avons béni DIEU
 » d'avoir daigné appeler les volontés de nos frères à glo-
 » rifier le nom du Seigneur dans sa servante Angèle; et
 » ensuite nous avons ordonné que les actes fussent au-
 » thentiquement dressés par nos chers fils les notaires du
 » Siège Apostolique, et que les suffrages particuliers,
 » signés de chacun, fussent recueillis et gardés dans les
 » archives de la sainte Église.

» § 13. — *Prières.* — Il restait de nous rendre DIEU

tum ii qui Romæ jam antè aderant, tum qui in eam convenerant, omnes, de causæ meritis ex narratione virtutum et miraculorum famulæ Dei in compendium redactâ typisque vulgatâ plenè instructi, cum sententiam suam dicere à nobis essent rogati, singuli, gravibus adducti rationibus, ostenderunt æquissimum esse, et ad Ecclesiæ decus maximè opportunum, ut honores sanctæ virginis Angeliæ decernerentur. Quorum omnium audito consensu, Deum benediximus, qui fratrum nostrorum voluntates eò omnes collimare fecisset ut nomen ejus in ancillâ suâ Angeliâ glorificaretur. Deindè publica ins-

trumenta à dilectis filiis Apostolicæ Sedis notariis contici, et suffragia singulorum manu subscripta ad sanctæ Ecclesiæ tabularium deferri, in eoque custodiri, præcepimus.

§ 13. — *Preces Deo prorectæ ad divinam opem consequendam.* — Reliquum erat ut Deum propitium redderemus, ejus celesti auxilio implorato quo mentis nostræ oculi illuminarentur, ut quod in conspectu illius bonum esset planè dignosceremus. Itaque assiduis nostris et fidaciæ plenè orationibus preces quoquè publicas, quæ plurimùm apud Deum valent, con-

— En consé-
semi-public
e, nos véné-
se Romaine,
tant ceux qui
étaient ren-
seignés par le
ante de DIEU,
ppuyant sur
il était juste,
des honneurs
és à Angèle.
ns béni DIEU
frères à glo-
e Angèle; et
fussent aus-
notaires du
particuliers,
dés dans les
rendre DIEU

» propice et d'implorer ses lumières afin de connaître ce
» qui plaisait à sa divine Majesté. Nous avons donc joint à
» nos prières assidues et pleines de confiance les prières
» publiques, qui ont tant de pouvoir auprès de DIEU, et un
» jeûne public a été dénoncé dans Rome. Ouvrant le trésor
» des grâces spirituelles, nous avons aussi invité les fidèles
» à demander pour nous, dans une affaire si sainte et si
» grave, l'esprit de sagesse et d'intelligence. C'a été pour
» nous un doux sujet d'allégresse de voir la religion et la
» piété de ce peuple de Rome, de qui les vœux pour la so-
» lennelle canonisation nous ont paru un gage de la volonté
» divine.

» § 14. — *Sentence de canonisation.* — Nous rendant
» aux vœux et suffrages de tous, après que toutes et cha-
» cune des règles établies par les lois canoniques de l'an-
» cienne et de la nouvelle discipline ont été suivies, en
» cette fête de la sainte et indivisible TRINITÉ, nous nous
» sommes assemblés dans la basilique vaticane du Prince
» des Apôtres, avec nos vénérables frères les cardinaux de la
» sainte Église Romaine, le patriarche, les archevêques,
» évêques, et autres prélats de la cour pontificale, tout le

filiis Apostolicæ
sacri, et suffragia
subscripta ad
tabularium de-
dodiri, præcept-

DEO porrectæ ad
consequendam. —
DEUM propitium
ecclésiæ auxilio
nostræ oculi
quod in cons-
esset planè di-
assiduis nos-
cratationibus
solicas, quæ plu-
valent, con-

junximus, diesque generalis jejunii
per Urbem indiximus, gratiisque
spiritualibus exhibitis, fideles invi-
tavimus ut, in tam sancto ac gravi
negotio, spiritum sapientiæ et in-
tellectus à divinâ bonitate nobis
impetrarent. Ac verè intimo cor-
dis affectu exultavimus in Domino
quòd tantam Romani hujus populi
religionem ac pietatem animad-
verterimus, ut ardentia vota quæ
pro solemnî canonizatione de-
prompserunt pro certo divinæ vo-
luntatis pignoro accipere nobis li-
cuerit.

§ 14. — *Canonisatio.* — Com-
munibus igitur omnium suffragiis

et votis obsecundantes, eùm omnia
et singula quæ sacræ canonum le-
ges ex veteri recentique disciplinâ
præscribunt jam absoluta essent,
hæc die quâ solemnè festum sanctæ
et individuæ TRINITATIS recurrit,
in Vaticanam Principis Apostolo-
rum basilicam cum jam diutis ven-
nerabilibus fratribus nostris S. R.
E. cardinalibus, patriarchâ, archie-
piscopis et episcopis, cæterisque
Romanæ Curie prælatibus, universæ-
que Clero sæculari et regulari, et
magnâ populi frequentiâ, Deo sup-
plicantes convenimus: ubi dilectus
filius noster Innocentius Bidacus, ti-
tuli S. Augustini S. R. E. presbyter
cardinalis Caracciolo nuncupatus

» clergé régulier et séculier, et une grande affluence de
 » peuple, offrant tous à DIEU nos supplications. Notre
 » cher fils Innigo-Didace Caracciolo, cardinal-prêtre du
 » titre de S.-Augustin, postulateur de la cause, nous a
 » trois fois présenté requête à l'effet d'obtenir de nous
 » l'inscription de la servante de DIEU Angèle Mérici au
 » canon des vierges. Après le chant des saintes oraisons,
 » litanies et hymnes, et le SAINT-ESPRIT humblement
 » invoqué, pour la gloire de la Très-Sainte TRINITÉ et du
 » nom de DIEU, pour l'exaltation et accroissement de
 » l'Église catholique, en vertu de l'autorité de Notre-
 » Seigneur JÉSUS-CHRIST, des bienheureux apôtres Pierre
 » et Paul, et par la nôtre propre, les délibérations les plus
 » mûres étant faites, et du conseil et consentement de nos
 » mêmes et vénérables frères les cardinaux, le patriarche,
 » les archevêques et évêques réunis à nous en assemblée
 » générale dans la basilique vaticane, nous avons décrété
 » et défini qu'ANGÈLE MÉRICI dont la parfaite innocence,
 » les vertus héroïques et les miracles sont désormais pré-
 » sents à tous, *doit être comptée parmi les vierges canoni-*
 » *sées, et honorée d'un culte religieux par tous les chré-*
 » *tiens.* Nous le décrétons et le définissons par la teneur

pro canonizatione obtinendâ procurator, semel, iterum atque iterum aliorum suasque preces exhibuit ut Dei ancillam Angelam Mericiam sanctarum virginum canonici adscriberemus. Tunc, cantatis de more sacris orationibus, litanis et hymnis, et Spiritûs-Sancti gratiâ humillimè imploratâ, ad honorem ejusdem sanctissimæ TRINITATIS, divini nominis gloriam, Ecclesiæ Catholicæ exaltationem et incrementum, auctoritate Domini nostri JESU-CHRISTI ac beatorum apostolorum Petri et Pauli, et nostrâ, maturâ deliberatione præmissâ, ac de eorundem venerabilium fra-

triarchæ, archiepiscoporum et episcoporum, nobiscum in plenario conventu basilicæ Vaticanæ presentium, consilio et consensu, prædictam ANGELAM MERICIAM, cujus summa vite innocentia, virtutes in gradu heroico et prodigia perspecta jam omnibus erant, inter sanctas virgines referendam esse, et religiosâ veneratione ab omnibus christifidelibus honorandam et colendam decrevimus et definivimus, prout tenore presentium decernimus ac definimus; statuentes ut in ejus honorem, per universam Ecclesiam, templa et ara Deo dedicari possint.

» des présentes, déclarant que, par toute l'Église, on peut
 » en son honneur élever des temples et des autels à DIEU.

» § 15. — *Concession de l'indulgence plénière.* — En
 » outre, en vertu du même pouvoir, à tous ceux qui, vrai-
 » ment pénitents, s'étant confessés et munis de la sainte
 » Eucharistie, visiteront avec dévotion à Brescia l'église
 » de Sainte-Aphre, où sont pieusement conservées les re-
 » liques de la sainte, — le 27 janvier, jour de sa fête, et cela
 » tous les ans, — sept années et sept quarantaines de jours
 » d'indulgence pour les pénitences à eux imposées ou dont
 » ils sont redevables à DIEU à quelque titre que ce soit.

» Enfin, grâces étant rendues au Seigneur d'avoir daigné
 » accorder à son Église cette nouvelle gloire, nous avons
 » célébré le saint sacrifice de la Messe à l'autel de la
 » confession du bienheureux Pierre, avec mémoire de
 » S^{te} ANGELE et des saints *François Caracciolo, Benoît de*
 » *Saint-Philadelphie, Colette Boylet et Hyacinthe Mariscotti,*
 » que nous avons, ce même jour, inscrits au canon des
 » saints; et à tous les fidèles, qui assistaient en grand
 » nombre à la fête, nous avons accordé l'indulgence plénière
 » de leurs péchés, dans la forme ecclésiastique ordinaire.

§ 15. — *Concessio indulgentiæ plenariæ.* — Insuper, eadem auctoritate, iis omnibus qui, verè poenitentes et confessi ac sacræ communionem refecti, ecclesiam S. Aphræ Brixianæ, in quâ sacræ exuvie ipsius sanctæ religiosè asservantur, die vigesima-septimâ januarii, quo ejus memoria celebratur, quotannis devotè visitaverint, septem annos et totidem quadragenas de injunctis seu quomodolibet eis debitis poenitentis, perpetuis futuris temporibus, misericorditer in Domino relaxavimus et relaxamus.

Postremò, gratis Deo actis quòd novum hoc decus Ecclesiæ suæ addere voluisset, ad altare confessio-

nis beatissimi Petri sacrosanctum Missæ sacrificium celebravimus, cum commemoratione ipsius SANC-TÆ ANGELÆ, necnon sanctorum *Francisci Caracciolo, Benedicti à S.-Philadelphio, Colette Boylet et Hyacinthæ Mariscotticæ*, quos hæc eadem diesanctorum fastis adscripsimus, omnibusque christifidelibus, qui magno numero présentes aderant, plenariam omnium peccatorum indulgentiam in formâ Ecclesiæ consuetâ concessimus.

§ 16. — *Deprecatio.* — Decet verò ut, in tantâ hæc celebritate, sincerè gaudeamus in Domino, patre et auctore bonorum omnium, suppli-

» § 16. — *Action de grâces.* — Il convient maintenant
 » qu'en une pareille solennité nous nous réjouissons
 » vraiment dans le Seigneur, père et auteur de tout bien,
 » le suppliant humblement que, par l'intercession de
 » S^{te} Angèle, il nous montre la force de sa miséricorde, et
 » qu'il répande la crainte de son nom parmi les nations
 » qui ne le connaissent pas, afin que tous les peuples,
 » unis dans la même et vraie foi, adorent et glorifient le
 » Sauveur JÉSUS-CHRIST.

» § 17. — *Authenticité de l'acte pontifical.* — Faisant
 » droit à la demande du même cardinal Innigo Didace,
 » nous confirmons, dans la plénitude de notre autorité,
 » tout ce qui vient d'être dit, dans l'ensemble et dans les
 » détails; nous lui donnons toute force, de nouveau le
 » sanctionnons et l'annonçons à l'Église universelle, et
 » ordonnons de publier ces lettres apostoliques, valables à
 » perpétuité. Nous voulons que les copies et exemplaires,
 » même imprimés, signés d'un notaire public et du sceau
 » d'une personne constituée en dignité ecclésiastique,
 » obtiennent la même foi que l'on accorderait aux présentes
 » si elles étaient exhibées et présentées à l'examen.

citer ab eo flagitantes ut, per intercessionem S. Angelæ, ostendat nobis faciem misericordiæ suæ, immittatque timorem sui per gentes quæ non cognoverunt eum, ut omnes nationes, in unâ verâ fide concordēs, salvatorem Dominum JESUM-CHRISTUM adorent et glorificent.

§ 17. — *Fides habenda transumptis.* — Cæterum precibus ejusdem Innici Didaci cardinalis et procuratoris annuentes, omnia et singula præmissa de nostræ auctoritatis plenitudine confirmamus, roboramus, atque iterum sancimus, et universæ Ecclesiæ denunciamus,

et has apostolicas litteras, perpetuò valituras, publicari jubemus. Mandantes ut earum transumptis, sive exemplariis, etiam impressis, manu alicujus notarii publici subscriptis et sigillo personæ in ecclesiasticâ dignitate constitutæ munitis, eadem prorsus fides ab omnibus habeatur quæ ipsis præsentibus adhiberetur si forent exhibitæ vel ostensæ.

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostræ definitionis, decreti, adscriptionis, mandati, statuti, relaxationis et voluntatis, infringere vel ei, ausu temerario, contraire. Si quis autem hoc attentare præsumserit, indignationem omnipotentis Dei ac

» Il n'est donc permis à qui que ce soit de violer ou de contredire, par une téméraire audace, ces lettres de définition, de décret, de désignation, de commandement, de règle, d'indulgence et de volonté de notre part. Que si quelqu'un osait le tenter, il doit savoir qu'il encourra l'indignation du DIEU tout-puissant et des bienheureux Pierre et Paul ses apôtres.

» *Donné à Rome, près Saint-Pierre, l'an 1807 de l'incarnation du Seigneur, le 9 des calendes de juin, de notre pontificat la huitième année.*

» MOI PIE, ÈVÈQUE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE. »

Il est une autre pièce, un décret plus récent, émané de Pie IX, que nous rapporterons également. C'est celui qui étend à l'Église universelle l'office et la fête de S^{te} Angèle, élevée au rite double. ¹

Décret
de Pie IX.
1861.

DÉCRET POUR LA VILLE ET POUR LE MONDE

« S^{te} ANGÈLE MÉRICI, qui mena sur la terre une vie angélique, a répandu de toutes parts un admirable parfum de suavité, semblable au lys parmi les épines. Entrant avec empressement, dès son enfance, dans le chemin de la per-

beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum.

Datum Romæ, apud S.-Petrum, anno Incarnationis dominicæ millesimo octingentesimo-septimo, nono kalendas junii, pontificatus nostri anno octavo.

† Ego PIUS,

Catholicæ Ecclesiæ Episcopus.

1 DECRETUM URBIS ET ORBIS

Angelorum prædita moribus et pulchritudine, sancta ANGELA MERICI, sicut lilium inter spinas, in terris degens, ubiquè mirum sparsit suavitatis odorem. Hæc, ab adolescentiâ alacriter iter perfectionis arripiens, cõ devenit ut S. Carolus Borromæus, paucis post ejus obi-

fection, elle y fit de tels progrès que S. Charles Borromée, peu d'années après qu'elle fut morte, n'hésita point à affirmer qu'elle méritait d'être par le Siège Apostolique mise au rang de saints. Elle parcourut avec une grande piété les lieux saints de la Palestine; puis elle vint vénérer à Rome les tombeaux des apôtres Pierre et Paul. Là elle se sentit excitée à instituer une compagnie de jeunes filles qu'elle voulait préserver de la séduction des funestes erreurs de Luther et de Calvin, alors en pleine expansion, erreurs qui les eussent conduites à perdre la gloire de la virginité comme si elles eussent été arrêtées au milieu des ronces. Elle créa donc à Brescia une société nouvelle de vierges sacrées, sous le nom et le patronage de S^{te} Ursule vierge et martyre; et elle lui donna comme objet de son zèle l'instruction des petites filles, riches et pauvres, dans les principes de la foi, leur formation à la vie honnête et chaste, tout ce qui concerne spécialement les devoirs de la femme. Angèle tira des fruits abondants de cette institution pour le bien de l'Église et de la société, et le DIEU tout-puissant lui accorda amplement les dons de sa grâce, en sorte qu'elle s'est multipliée dans toutes les parties du monde; et Angèle près de mourir connut du Ciel que son ordre durerait toujours.

tum annis, adfirmare non dubitaverit dignam planè esse quæ ab Apostolicâ Sede in sanctarum Virginum album referretur. Sanctissima Palæstinæ loca summâ cum religione perlustravit, et sepulcra apostolorum Petri et Pauli Romam veneratura pervenit. Ibi sese excitatam sensit ad promovendam puellarum institutionem, probè noscens illas pravis ac fœdis Calvinianæ et Lutherianæ hæresis, quæ latè grassabatur, illecebris veluti inter vepres irretitas virgineum florem amissuras. Quarè Brixianovum sacrarum virginum sode-

litium sub patrocinio et nomine S. Ursulæ, Christi virginis et martyris, instituit; cujus curæ demandavit ut adolescentulas, tam divites quàm pauperes, fidei rudimenta doceret, ad rectè castèque vivendum informaret, illisque eas quæ propriæ mulierum sunt exercitationes traderet. Uberes ex hoc instituto ANGELA ad Ecclesiæ bonum et Societatis retulit fructus, eique DEUS Omnipotens ita gratiæ suæ dona copiosè largitus est ut ubique terrarum diffunderetur, suæque famule, morti proximæ, pandere dignaretur illud perenne futurum.

» A la triste époque où nous vivons, des hommes pervers et coupables, s'élevant contre l'Église catholique et contre la société pour les détruire également, ont jugé utile à leurs viles mauvaises de corrompre les mœurs des femmes, des plus jeunes surtout, afin que de leur âme pervertie coulât plus profondément le poison dans le cœur des enfants.

» En présence de ces efforts, plusieurs cardinaux de la sainte Église Romaine, un grand nombre d'évêques de toutes les parties du monde, ont demandé avec instances à notre Saint-Père le Pape Pie IX que l'office et la messe de *S^{te} Angèle Mérici*, institutrice de la congrégation de Sainte-Ursule, soient étendus à l'Église entière, afin que, par les mérites et grâce au secours de la sainte, le Seigneur daigne préserver le sexe de toute souillure et erreur, et que l'Église, protégée contre les embûches de ses ennemis, jouisse d'une paix durable.

» Toutes ces choses ayant été exposées fidèlement au Saint-Père par le soussigné, secrétaire de la congrégation des Rites, Sa Sainteté, dans l'exercice de l'autorité apostolique, a décrété que désormais la fête de *S^{te} ANGELE MERICI*, vierge, soit célébrée dans toute l'Église sous le rite double-mineur, avec l'office et la

Quùm, teterrimis hisce temporibus, perversi ac scelerati homines omnem moveant lapidem ad catholicam Ecclesiam ac societatem labefactandas, et ad id facilius obtinendum mulierum mores, præsertim adolescentium, pervertere studeant, ut ex depravata earum mente erroris venenum altius in filiorum animos inseratur, nonnulli Eminentissimi ac Reverendissimi sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinales, necnon quamplures amplissimi totius orbis antistites, Sanctissimum Dominum Nostrum PIUM IX, Pontificem ma-

ximum, humillimis precibus instantissimè efflagitarunt ut officium et missa S. ANGELE MERICI, sodalitati Sanctæ-Ursule institutricis, ad universam extendantur Ecclesiam; ut, ejus ope et meritis, dignetur Dominus femineum sexum ab omni labe immunem et errore servare, ac, hostium depulsis insidiis, Ecclesia sua perpetuâ pace lætetur. Quibus omnibus à me subscripto, sacrorum Rituum congregationis secretario, Sanctissimo Domino Nostro fideliter expositis, Sanctitas Sua apostolicâ auctoritate edixit ut deinceps festum

messe accordés précédemment pour quelques lieux particuliers.

» Sans réserve des oppositions, quelles qu'elles soient.

» Ce 11 juillet 1861.

» C., *Évêque de Porto et Sainte-Rufine*, Card. PATRIZI,

» Préfet de la congrég. des Rites.

» D. BARTHOLINI, *secrétaire.* »

S. ANGELÆ MERICI virginis, cum officio et missâ aliquibus locis jam concessis, sub ritu duplici minori ab universâ Ecclesiâ recolatur. Contrariis non obstantibus quibuscumque.

Die 11 mensis julii ann' 1861.

C., *Episcopus Portuensis et S.-Rufinæ*, Card. PATRIZI,

S. R. C. *Præf.*

D. BARTHOLINI, S. R. C. *Secret.*

Romæ, 1861. (Ex Typographiâ Rev. Camerâ Apostolicâ.)

CON

lieux parti-

elles soient.

ard. PATRIZI,

ire. »

Portuensis et S.-

d. PATRIZI,

Præf.

i, S. R. C. Secret.

graphia Rev. Camerã
licã.)

LIVRE SECOND.

CONSTITUTIONS DE L'ORDRE DES URSULINES.

COUP-D'ŒIL GÉNÉRAL SUR SON HISTOIRE.

le
m
av
à
m
fè
in
l'o
m
m

LIVRE SECOND.

CONSTITUTIONS

DE

L'ORDRE DES URSULINES.

COUP-D'ŒIL GÉNÉRAL SUR SON HISTOIRE.

CHAPITRE I^{er}.

DE L'ESPRIT PARTICULIER ET DU CARACTÈRE
DE LA MISSION D'ANGÈLE.

Notre bienheureuse avait accompli son œuvre ici-bas : les petits enfants possédaient désormais une famille de mères exclusivement dévouées à leur éducation. Angèle avait été couronnée au ciel, suivant la promesse du Seigneur à l'égard de ses serviteurs fidèles; l'Église bénissait sa mémoire, vénérait ses images, et plus tard solennisa sa fête. Mais il fallait que l'esprit qui fut le sien demeurât intact dans la compagnie des Ursulines, non-seulement par l'observation constante des constitutions qui venaient d'elle, mais par la connaissance toujours renouvelée, toujours mieux approfondie, de cet esprit lui-même et du caract-

Cet esprit
doit être étudié.

lère spécial de vertu de l'admirable fondatrice. C'est à leur source que tous les ordres religieux, sans exception, doivent remonter perpétuellement pour vivre d'une vie abondante, et ne point dégénérer. Or, cet esprit de S^{te} Angèle fut étudié par ses divers historiens, et, suivant les temps, rappelé diversement à ses filles, qui d'ailleurs ne s'en écartèrent point, cette histoire en témoignera. Parmi les écrivains qui se sont occupés plus directement de ce genre de considérations, il faut placer au premier rang le R. P. *Hugues Quarre*, prêtre de l'Oratoire et docteur en Théologie, dont l'ouvrage fut imprimé à Paris en 1648, sous ce titre : *La Vie de la bienheureuse Mère ANGÈLE, première fondatrice de la compagnie de Sainte-Ursule*, « enrichie de plusieurs remarques et pratiques de piété très-utiles pour la conduite de toutes sortes de personnes à la vertu ». Ce livre est fort estimé dans l'ordre. Nous estimons utile d'en reproduire ici quelques extraits.

Avertissement
du P. Quarre.

« C'a été, dit l'auteur, la dévotion d'autrui plutôt que la miennue qui m'a jeté dans cette résolution et qui a produit cet ouvrage : car je puis dire, avec toute sincérité, que j'y avais de très-grandes répugnances, et qui me paraissaient fort justes, tant pour la sainteté du sujet que pour l'incapacité que je reconnais en mon esprit. Mais je m'y suis vu insensiblement engagé; et, sans prendre garde à moi-même, je me suis jeté dans les filets, parce que, voulant complaire aux dévotes religieuses de Sainte-Ursule, qui faisaient de grandes instances pour m'attacher à cet ouvrage, je commençai de lire superficiellement la vie d'Angèle écrite par d'autres auteurs. Or, j'avoue que je fus touché à la lecture du livre, d'autant mieux que je voyais en cette vie *Péclat de certaines lumières extraordinaires* qui étaient couvertes d'un nuage assez facile à dissiper, et qui me paraissaient très-importantes pour la gloire de DIEU, et utiles pour la consolation des religieuses et des âmes dévotes. »

Après quelques autres explications du même genre, le P. Quarré continue : — « Une merveille qui est à remarquer, c'est qu'Angèle est sans conseil et sans appui humain quand elle entreprend de fonder un nouvel ordre. Il faut se ressouvenir qu'Angèle commença de jeter les premiers fondements de la compagnie de Sainte-Ursule en même temps que S. Ignace de Loyola faisait ses premiers vœux et commençait de former la compagnie du nom de Jésus. Or, chacun sait que le siècle était si universellement corrompu que l'on pouvait dire qu'il n'y avait plus d'oracles ni de prophète en la maison de DIEU; du moins il est certain que difficilement on pouvait rencontrer quelqu'un qui n'eût fléchi le genou devant Baal. Car la vertu était rare, et tous les vertueux fuyaient devant Jézabel, je veux dire devant l'impiété, pour se tenir à couvert et en assurance. Donc, en un temps si abandonné et si déplorable, DIEU envoie Angèle, comme une autre Débora, pour rappeler son peuple. Il la mène par la main, lui donne son esprit, qui la conseille et la dirige en tout ce qu'elle doit faire. »

Merveille
de la vocation
d'Angèle.

Venant à la forme de cette vocation et à son caractère, le pieux historien s'exprime ainsi, au même endroit :

« Le point où paraît le plus l'Esprit divin et la conduite particulière de DIEU est en ce qu'Angèle, par une prudence céleste et infuse, et par un secret mouvement de la divine Providence, commença de fonder sa compagnie en une manière convenable à la misère du siècle, et apporta le remède selon la nature du mal¹. En ce temps couvert

Esprit
de son œuvre.

¹ Ce genre de vie religieuse au milieu du monde n'est point une nouveauté. On en trouve des exemples nombreux dans les premiers âges de l'Eglise, et même beaucoup plus tard, où l'on vit nombre de jeunes chrétiennes se consacrer à la virginité et à la piété exclusive, non-seulement dans le cloître,

mais au milieu des cités et dans leur propre famille. Les écrits de S. Jérôme, de S. Ambroise, de S. Augustin, nous ont rendu familiers les noms de plusieurs saintes femmes demeurant au milieu des leurs, administrant leurs biens, et, par l'exercice quotidien de la charité envers les pauvres, s'exerçant

d'ignorance et rempli de corruption, il fallait chercher les pécheurs dans leurs propres maisons, les contraindre d'ouvrir les yeux pour voir la lumière, et courir après eux pour les rappeler au chemin de leur salut. Cette circonstance du temps obligea notre sage et bienheureuse fille de s'accommoder à la nécessité du prochain : en sorte que, jetant les premières semences de la compagnie de Sainte-

à la plus haute perfection dans la pratique des conseils évangéliques. Elles furent, entre les autres, S^{te} Asella, S^{te} Eustoquie, S^{te} Paule pendant plusieurs années, la vierge Démétria. A l'époque de S^{te} Angèle, l'Espagne en offrait aussi des exemples. Là, à côté des prodiges de sainteté qu'offraient les monastères de S^{te} Thérèse, il se rencontrait des femmes menant au milieu du monde une vie héroïque, et favorisées souvent de dons surnaturels.

Marina
de Escobar.

Citons, à Valladolid, *Marina de Escobar*. Elle occupait une simple cellule dans la maison paternelle, et elle y vécut dans une sainteté telle, que rien de ce qu'on lit dans les vies des bienheureux canonisés ne surpasse ce que le P. jésuite Louis du Pont, si connu pour ses *Méditations*, a raconté d'elle. De cette retraite profonde elle exerça une grande influence, convertissant les pécheurs, réconciliant les ennemis, conseillant les rois, opérant des miracles de guérison, et même lisant dans l'avenir comme un prophète.

Louise
de Carvajal.

Citons surtout, à la même époque, c'est-à-dire au xvi^e siècle, *Louise de Carvajal*, de l'une des premières et des plus riches familles de l'Estramadure. Elle quitta le palais du roi et s'établit, avec plusieurs compagnes, dans une pauvre maison de Madrid, où l'on vécut comme dans l'ordre le plus austère. Les pieuses associées s'étaient liées par les trois vœux or-

dinaires, Louise y en ajouta deux autres : celui de faire expressément et formellement toutes ses actions pour Dieu, et celui-ci, dont pour notre part nous ne connaissons pas un autre exemple dans l'histoire, « de tout faire pour arriver à la gloire du martyr... » Dans cette intention, elle renonce à sa fortune, quitte sa patrie dans l'attirail de la pauvreté, sur un simple mulet, traverse ainsi l'Espagne et la France, s'embarque pour l'Angleterre, où sévissait contre les catholiques la plus atroce des persécutions, y subit deux fois l'emprisonnement, s'attache à visiter et à fortifier les captifs de la foi, assemble des âmes à l'union de la sienne, et, au milieu de Londres protestante, recommence sa vie de solitude et de charité. Un point particulièrement la rapproche de notre sainte : elle s'occupait à former de bonnes et chrétiennes institutrices pour les familles aristocratiques. En outre, les règlements qu'elle traça pour sa petite communauté rappellent, en beaucoup de détails, ceux de la Vierge de Brescia. — On peut lire cette admirable histoire dans un livre de lady Georgina Fullerton traduit en français par M^{me} Valmont (*Paris, Librairie Bourquet-Calas*, 1877; in-12 de 380 pages). Il est peu de lectures plus capables d'enflammer une âme pour l'œuvre de sa perfection, et en même temps plus intéressante comme événements extraordinaires.

chercher les
contraindre
rir après eux
Cette circon-
heureuse fille
en sorte que,
de Sainte-

en ajouta deux
re expressément
utes ses actions
i-ci, dont pour
connaissions pas
dans l'histoire,
ur arriver à la
... » Dans cette
nce à sa fortune,
s l'attirail de la
mple mulet, tra-
ne et la France,
Angleterre, où
catholiques la
écutions, y subit
nément, s'at-
fortifier les cap-
mble des âmes
enne, et, au mi-
rotstante, re-
solitude et de
articulièremet
tre sainte : elle
e de bonnes et
rices pour les
ntes. En outre,
elle traga pour
lé rappellent,
ails, ceux de la
— On peut lire
toire dans un
gina Fullerton
par M^{me} Val-
rie Bourguet-
le 380 pages),
s plus capables
p pour l'œuvre
à même temps
omme évêque-

Ursule, elle voulut que toutes ses filles demeurassent parmi le monde, chacune en la maison de ses parents, afin de répandre plus facilement l'odeur de la grâce et de la doctrine chrétienne, et profiter, par l'exemple de leurs vertus, à toutes sortes de personnes. — Elle donna pour loi à ses filles d'aller chercher les affligés pour les consoler et les instruire, soulager les pauvres, courir aux hôpitaux, servir les malades, et se présenter humblement à toutes sortes de travaux où la charité les appellerait. Enfin, Angèle veut que les filles de la compagnie de Sainte-Ursule s'emploient en toutes sortes d'exercices de charité, pour contribuer à la conversion de tous les hommes; et, quoique ces filles fussent libres, et la plupart de maison, elle les oblige à se rendre esclaves de tous afin d'en gagner plusieurs à DIEU, pour dire avec S. Paul : *Cùm liber essem ex omnibus, omnium me servum feci, ut plures lucrificerem.* »¹

Ce n'est pas tout. « La Compagnie de Sainte-Ursule comença de la sorte. Mais Angèle, par une prévoyance qui accompagne toujours la sagesse du ciel, et par un mouvement secret de l'Esprit de DIEU qui la dirige, ordonna que, selon l'exigence des temps, on pourrait changer la forme de vie qu'elle avait introduite, et voulut que cela fût dit et inséré dans les règles et dans la première approbation de son nouvel ordre. Car, prévoyant le changement des temps, elle connaissait que DIEU ordonnerait autrement de la compagnie de Sainte-Ursule, et que de cette première semence il ferait croître des fruits plus parfaits d'une très-abondante bénédiction. » — Cette remarque est, en effet, importante, et justifie, au cours de l'histoire des Ursulines, les modifications apportées dans les règles, celle de la clôture par exemple. Ces modifications, résultat de situations nouvelles, étaient prévues et d'avance légitimées par la fondatrice elle-même.

¹ « Libro à l'égard de tout le monde, je me suis fait l'esclave de tout le monde afin d'en gagner un plus grand nombre. » I Cor. ix, 19.

« DIEU ayant apporté un notable changement ès mœurs des chrétiens, et l'Église ayant reçu de nouveaux subsides pour le secours du prochain, la vigne du Seigneur étant pourvue de toutes sortes de bons ouvriers pour la cultiver, cette dévote compagnie de vierges, après avoir porté longtemps les premiers travaux et le plus rude faix du jour, a d'une sainte résolution embrassé la vie commune; et plusieurs, suivant les sentiments du concile de Trente, ont épousé la solitude d'un cloître pour y vivre et mourir : de sorte que de cette première racine que la B. Angèle a plantée on voit aujourd'hui naître une agréable variété qui embellit le jardin de l'Église de DIEU.

Variété
féconde.

» Cette variété vous la doit faire admirer, parce qu'elle vous montre les grands desseins de DIEU sur cette compagnie de vierges, puisqu'il s'en veut servir en tant de manières qui sont utiles au prochain; et il est constant que tout ce qui se passe en ce saint ordre est un effet très-manifeste d'une particulière conduite du Ciel. Car l'on voit à l'œil que DIEU verse mille bénédictions sur toutes les familles de cette compagnie; et, quoiqu'elles paraissent différentes aux yeux des hommes à cause de la diversité de leurs fonctions, il est néanmoins très-vrai qu'elles conspirent toutes en un même dessein et sont conduites d'une même main, et de cet Esprit divin qui est un en toutes les grâces. *La charité est l'esprit de cet ordre, l'oraison en est l'aliment, et le salut du prochain est la fin de tous les exercices.* — Celles qui font profession d'une vie plus retirée, et qui sont dans les cloîtres, ont tellement embrassé la vie contemplative qu'elles ne laissent pas d'enseigner les pauvres, servir les âmes, et se mettre en la vie active, autant que la nécessité du prochain le demande, avec tant de bonne conduite, que la solitude n'empêche pas l'accès de ceux qui ont besoin de leur assistance. En un mot, on voit que c'est la main de DIEU qui forme et qui conduit cette compagnie... En sorte que nous pouvons ici

appliquer ces paroles du prophète : *Visitasti et inebriasti eam; multiplicasti locupletare eam.* » ¹

Le P. Quarré insiste, en plusieurs autres passages, sur l'évidence de l'action divine dans la fondation de l'ordre de Sainte-Ursule. Tertullien n'a-t-il pas fait cette remarque, que dans les œuvres de DIEU nous voyons toujours agir à la fois la simplicité et la puissance : la simplicité dans l'action même, la puissance dans le but atteint ? Qu'y a-t-il, ainsi qu'il le dit très-bien, de plus simple que l'eau ? et quoi de plus puissant, de plus divin, que l'effet produit par cette eau dans le baptême ? Tout cela est un secret de la conduite du Seigneur. « S. Paul demeure ravi en la même vérité, et nous assure que DIEU, par un dessein particulier, prend cette conduite admirable sur son Église pour enseigner l'humilité à tous les fidèles, et les empêcher de se glorifier en eux-mêmes. Et il est certain que les plus grands ouvrages de la Divinité ont toujours des commencements bas et vils, afin que l'on reconnaisse que c'est un pur effet de la miséricorde de DIEU et l'œuvre de sa main toute-puissante. »

La main de Dieu visible.

C'est l'amour du divin Maître qu'Angèle recommandait comme fondement de son entreprise. Une ursuline est, dans sa vocation, d'autant plus parfaite que ce sentiment de la charité est en elle plus vivant et plus fort. « Il faut considérer l'amour divin comme un feu dévorant, qui met en cendres tout ce qui ne lui est pas conforme ; et jusques à ce qu'il ait rendu semblable à soi-même le cœur d'un saint, il le mine et le détruit sans cesse : car, selon S. Augustin, *habet omnis amor vim suam, nec potest vacare amor in animâ amantis* ». L'amour n'est jamais oisif ; et, comme

Amour de Dieu dans Angèle.

¹ « Vous l'avez visitée, Seigneur, et vous l'avez comblée de biens ; vous vous êtes complu à l'enrichir (de vos dons) » Ps. 64, 10.

² « Tout amour possède sa propre énergie ; il ne saurait rester inactif dans un cœur où il réside »

chaque chose produit son semblable, aussi l'amour divin, qui est pur et saint, doit nécessairement établir la pureté et la sainteté dans une âme où il réside. C'est ce qui fait que DIEU par le zèle de son amour consume tout ce qui lui est opposé et contraire; il ôte à l'âme tous les sentiments de la chair et du sang, et fait une plaie si profonde que, comme un glaive tranchant de deux côtés, il pénètre jusques à la division de l'âme et de l'esprit, des nerfs et des moëlles. De sorte qu'une âme de grâce qui est dans l'empire de l'amour divin n'est plus à soi ni au monde, mais elle est toute à DIEU; le monde et les créatures ne lui sont rien, parce que DIEU lui est toutes choses. »

Mortification,
charité,
douceur, etc.

A l'amour de DIEU Angèle sut unir la mortification des sens, l'austérité qui les contient sous le joug, prévient ou répare leurs emportements. Aussi a-t-elle voulu que cet esprit fût encore celui de ses filles; et on verra quelle attention les supérieures de l'ordre ont mise à en maintenir le plein empire dans leurs diverses maisons. Il y faut joindre la bienveillance, la charité, le dévouement entier pour le prochain. Une religieuse qui manquerait à ces vertus ne serait plus une fille d'Angèle; sa vocation serait faussée, sa situation devant DIEU compromise.

Telles ont donc été les pensées de cette fondation. Voilà par où DIEU a voulu témoigner qu'il l'avait lui-même inspirée, et voilà par-là même à quelles conditions il lui conservera sa protection jalouse.

N
règ
L'o
ont
ont
fidè
de l
dir
Il c
l'on
l'av
son
d'ap
l'as
aup
légè
Bor
litté

RÈ
P
que

CHAPITRE II.

STATUTS ET CONSTITUTIONS PRIMITIVES.

Nous donnons maintenant, en toute son étendue, cette règle si sage, dans laquelle a été déposé l'esprit d'Angèle. L'original en est perdu; les copies authentiques même ont souffert quelque altération; mais la substance a été fidèlement gardée. Nous la tirons, à la suite de Salvatori, de l'édition donnée, en 1673, par le P. Jean-Marie Cristoni, directeur spirituel des Ursulines de Brescia à cette époque. Il en avait paru une, l'année précédente, à Bologne, où l'on s'était permis de retoucher l'œuvre de la sainte, sans l'aveu de la congrégation : c'est pourquoi Cristoni publia son recueil, sur les instances des supérieures; et il le fit d'après les plus anciens exemplaires, de manière à obtenir l'assentiment de l'ordre tout entier. C'est donc là le texte auquel il faut avoir recours, le texte officiel, où de très-légères variantes ont été introduites par S. Charles Borromée, ainsi qu'il sera dit bientôt. Nous traduisons littéralement de l'italien.

Origine
de ce texte.

AU NOM DE LA TRÈS-SAINTE TRINITÉ :

RÈGLE DE LA COMPAGNIE DE SAINTE-URSULE DE BRESCIA.

Puisqu'il est arrivé, mes filles et sœurs bien-aimées, que DIEU vous a accordé la grâce de vous séparer des

Préface.

ténèbres de ce misérable monde et de vous réunir pour servir ensemble sa divine Majesté, vous avez à lui rendre d'infinies actions de grâces pour un don si spécial et si singulier. Combien de personnes du plus haut rang, impératrices, reines, duchesses, et autres, qui, dans le désir d'un plus grand bonheur et d'une plus grande gloire, envieront votre condition comme plus élevée et meilleure que la leur, et auront voulu avoir été vos servantes ! C'est pourquoi, mes sœurs, je vous exhorte, ou plutôt je vous prie, puisque vous avez été élus pour vraies et chastes épouses du Fils de DIEU, de considérer avant tout l'importance et l'admirable dignité de ce choix ; et, ensuite, de vous efforcer de rester exactement dans les termes de votre vocation. — Embrassez courageusement tous les moyens et voies nécessaires pour avancer et persévérer jusqu'à la fin : car un bon commencement ne suffit point sans la persévérance.

Celle-là se pourra aisément conserver qui voudra s'attacher à ces voies et moyens. Car il n'y a point de différence, ou il y en a bien peu, entre dire librement « je ne veux plus servir DIEU » et rejeter les observances et règles nécessaires pour se maintenir dans le dessein premier. Il est donc d'autant plus urgent, mes sœurs, que nous soyons vigilantes au point que l'exige la dignité de l'état auquel nous avons été appelées, celui d'épouses et de filles de DIEU, celui de reines dans le ciel. Du reste, il faut attention et prudence, toute entreprise de haute valeur exigeant plus de peine et renfermant plus de périls. Or, ici il n'y a point de sorte de mal que nous n'ayons à redouter. Nous sommes placées au milieu des filets et des dangers. Si la chair et la sensualité ne sont mortes en nous, nos ennemis s'armeront, chair, monde, démon. Celui-ci, rugissant et nous enveloppant, multiplie ses ruses et ses attaques, avide de dévorer quelqu'une de nous. Ne vous troublez point néanmoins, mes sœurs : si vous vous appliquez toujours d'une manière convenable à de vraies épouses

réunir pour
à lui rendre
spécial et si
rang, impé-
dans le désir
e gloire, en-
meilleure que
antes ! C'est
utôt je vous
s et chastes
out l'impor-
nite, de vous
de votre vo-
s moyens et
jusqu'à la
int sans la

as'attacher
férance, ou
e veux plus
gles néces-
nier. Il est
ous soyons
état auquel
e filles de
faut atten-
r exigeant
ici il n'y a
ater. Nous
gers. Si la
s ennemis
gissant et
attaques,
troublez
appliquez
épouses

du Sauveur, si vous observez cette règle comme le chemin où vous devez marcher, le chemin qui a été disposé pour votre bien, j'ai la ferme foi et j'espère de la divine miséricorde que non-seulement nous triompherons de toutes les difficultés, de toutes les ligues hostiles, mais que cette heureuse victoire sera assez éclatante et assurée pour remplir de consolation notre vie, changer toute douleur et toute amertume en allégresse, rendre fleuries, agréables, toutes couvertes d'or, les voies épineuses, malaisées, pierceuses. Oui, les anges et les chœurs célestes nous accompagneront tant que nous demeurerons attentives à mener une vie angélique.

Par conséquent, mes chères sœurs, embrassons toutes, d'une seule volonté, cette sainte règle qui nous vient de la grâce de DIEU. Armez-vous pour l'observation de ses saintes prescriptions, et conduisons-nous de telle façon que nous aussi, semblables à Judith coupant la tête d'Holopherne, nous tranchions les filets du démon, afin de pouvoir monter glorieuses dans la patrie céleste, pour l'honneur du ciel lui-même et pour celui de la terre.

Et maintenant, DIEU aidant, ouvrez toutes votre cœur à ce qui va être réglé dans ces pages.

Chapitre I. — N'oublions pas, avant toute autre disposition, que, pour entrer et être admise dans notre compagnie, il faut absolument être vierge. Il y faut également la ferme intention de servir DIEU dans ce genre de vie, et toute liberté dans le choix qu'on en fait. — En troisième lieu, on ne sera engagé, auparavant, envers aucune communauté, et encore moins envers aucune créature terrestre. — Quatrièmement, si l'on a encore son père, sa mère, ou d'autres supérieurs, on devra solliciter leur autorisation. Les gouvernantes de la Compagnie pourront s'interposer dans cette demande afin d'aplanir les obstacles et de détruire toute opposition qui ne serait pas fondée en raison.

De l'admission
des Sœurs.

— Cinquièmement, la postulante devra avoir au moins douze ans lorsqu'elle se présentera, quinze pour recevoir l'habit et être admise au chapitre, de dix-huit à vingt au moment de la réception définitive du voile et de l'inscription au registre de communauté. — Au-dessous de l'âge indiqué, on ne peut être reçu qu'en vue d'exercice préparatoire et éloigné.

De l'habit
religieux.

Chapitre II. — On se souviendra que l'habillement doit être décent et simple, ainsi que l'exige l'honneur de la virginité. Chacune aura une robe convenablement fermée, et au-dessus un petit voile de lin très-simple, non transparent. Telles devront être aussi les autres étoffes, et le tout de couleur noire. On portera la ceinture longue de cuir, en signe de mortification corporelle et de parfaite chasteté de cœur. L'habit propre de la Compagnie consiste dans le voile de toile et la ceinture de cuir. C'est celui dont on privera toute religieuse qui, pour manque d'obéissance aux supérieures ou pour toute autre raison, aura été retranchée de la Compagnie. La religieuse qui, en ce cas, refuserait de le déposer tombe sous le coup de l'excommunication ¹. — Les pantoufles, sandales, chaussures quelconques, seront de couleur noire, simples et de forme modeste. On n'aura point de broderies à la chemise, point d'ornements selon la mode du jour, ni aucune de ces vanités qui peuvent peser à la conscience, scandaliser le prochain, alarmer la pureté de l'âme.

Des rapports
ec le siècle.

Chapitre III. — 1° C'est un point de règle de n'avoir aucun rapport avec les femmes de réputation mauvaise. — 2° On ne devra point recevoir de message de qui que ce soit, surtout en cachette. — 3° On fuira les noces, bals, carrousels, et autres distractions et plaisirs mondains. —

¹ En vertu d'un décret de S. Charles Borromée, archevêque de Milan, visiteur apostolique.

4° On évitera de se tenir aux baleons, sur le seuil de la maison, dans les rues, soit seule soit en compagnie. — 5° En marchant par les chemins, on aura les yeux baissés, le voile fermé; on marchera d'un bon pas, sans s'arrêter ici et là pour satisfaire sa curiosité : car partout il y a des dangers, des pièges du démon, des embûches de diverse nature. — 6° Que si sa mère, ou tout autre supérieur naturel, veut engager une sœur dans ces périls, ou bien l'empêcher de jeûner, de prier, de se confesser, etc., elle devra avertir les directrices de la Compagnie, afin qu'elles avisent.

Chapitre IV. — Chacune des sœurs est tenue au jeûne Du jeûne. corporel à titre de devoir, et comme moyen et acheminement au vrai jeûne spirituel, par lequel se retranchent les vices et erreurs de l'esprit. Nous y sommes manifestement invitées par l'exemple de tous les saints, et spécialement par celui de JÉSUS-CHRIST, qui est la voie pour arriver au ciel. C'est aussi ce que nous répète notre mère la sainte Église, lorsqu'elle chante à la préface de la Messe : *Qui corporali jejunió vitia comprimis, mentem elevas, virtutem largiris et premia*. Ce qui signifie : « O DIEU éternel, par le jeûne corporel vous refrénez les vices, vous élevez notre âme, vous nous communiquez la vertu, avec les récompenses qui lui sont préparées. » La sensualité dans le manger a été l'origine de tous nos maux : il convient donc que le jeûne et l'abstinence soient le principe et le moyen de tous les biens, de tous les avantages spirituels. C'est pourquoi nous engageons chacune des sœurs à jeûner spécialement aux jours suivants, en outre de ceux qui sont de précepte général dans la sainte Église notre mère :

— Tout le temps de l'Avent; — ensuite, à partir du mercredi après le dimanche dans l'octave de l'Épiphanie, trois fois par semaine; — après l'octave de Pâques, trois jours de la semaine, mercredi, vendredi et samedi; — les

trois jours des Rogations, où l'Église implore le secours de DIEU en faveur du peuple chrétien ; — tous les jours, après l'Ascension, en même temps qu'on priera avec le plus d'ardeur possible, jusqu'à la Pentecôte¹, demandant la venue du SAINT-ESPRIT selon la solennelle promesse de JÉSUS-CHRIST à ses élus et à ceux qui procurent sa gloire.

Au reste, comme on n'exige rien qui ne soit raisonnable et modéré, personne ne devra observer ces jeûnes sans avoir consulté son père spirituel et ses supérieures dans la Compagnie, et ceux-ci réduiront, s'il est nécessaire, ces austérités selon les besoins particuliers.

De la prière. **Chapitre V.** — Toute sœur doit avoir du zèle pour l'oraison, soit mentale soit vocale : car la prière est compagne du jeûne. L'Écriture nous dit : *Bona est oratio cum jejunio* (Tob. XII, 8) ; c'est-à-dire : « La prière unie au jeûne est chose excellente » ; et nous lisons dans le saint Évangile qu'Anne, fille de Phanuel, retirée au temple, y servait le Seigneur, jour et nuit, dans le jeûne et la prière. Le jeûne mortifie les appétits charnels et les sens, la prière obtient de DIEU la grâce de la vraie vie spirituelle. N'est-il pas nécessaire de toujours prier d'esprit et de cœur, au milieu de tant de besoins que nous avons ? *Il faut prier sans cesse*, dit Notre-Seigneur. Nous recommandons aussi la fréquente prière vocale, qui, tenant les sens attentifs, dispose à l'oraison mentale. C'est pourquoi, chaque sœur récitera, tous les jours, au moins l'office de la Sainte Vierge et les sept psaumes de la pénitence. Elle y apportera attention et dévotion, se souvenant que dans la prière c'est à DIEU que l'on parle. S'il en est quelqu'une qui ne sache point réciter l'office, elle se le fera enseigner. — Pour celles qui ne sauraient pas lire, elles réciteront : à matines, trente-trois *Pater* et *Ave*, en mémoire des trente-trois

¹ Le texte italien appelle cette fête « la Pâque de mai, *Pasqua di maggio* ».

le secours de
jours, après
avec le plus
demandant la
promesse de
ent sa gloire.
soit raison-
er ces jeunes
supérieures
est nécessaire,

pour l'orai-
est compagne
utro cum je-
nie au jeune
saint Évan-
gile, y servait
la prière. Le
s, la prière
elle. N'est-il
de cœur, au
Il faut prier
andons aussi
s attentifs,
chaque sœur
de la Sainte
Elle y appor-
ans la prière
d'une qui ne
guer. — Pour
: à *matines*,
trente-trois

mai, *Pasqua di*

années de la vie mortelle de Notre-Seigneur; à *prime*, sept *Pater* et *Ave*, en l'honneur des sept dons du SAINT-ESPRIT; et de même à *tierce*, *sexe*, *none*, *aux vêpres* et *aux complies*. Et, afin de fournir en même temps matière à l'oraison mentale, nous exhortons ces sœurs à élever leur esprit à DIEU, en s'y exerçant tous les jours. Elles diront, du fond du cœur, cette prière, ou toute autre semblable :

« Seigneur, daignez dissiper les ténèbres de mon cœur,
» et faites-moi cette grâce de mourir plutôt que d'offenser
» jamais votre Majesté divine. Affermissez, ô DIEU, mes
» affections et mes sentiments, afin qu'ils ne s'égarant dans
» aucune prévarication, et ne me retirent point de votre
» face éclatante de lumière, qui suffit à tout cœur éprouvé.
» Ah! combien je souffre, lorsque je rentre en moi-même,
» de n'oser lever les yeux au ciel, moi qui sais bien que
» j'ai mérité d'être précipitée vivante dans l'enfer! Quand
» je considère en ma vie tant d'égarements, de vilénies,
» de fautes de tout genre, de coupables actions, je me vois
» forcée, de jour et de nuit, si je marche, si je m'arrête,
» si je travaille, si je réfléchis, de pousser vers le ciel des
» cris pénétrants, et de vous demander, ô mon DIEU, mi-
» séricorde et temps pour faire pénitence. — Daignez donc,
» Seigneur, daignez me pardonner toutes mes offenses,
» tous les péchés que j'ai commis depuis le jour de mon
» baptême. Oubliez de même, je vous en supplie, les fautes
» de mon père et de ma mère, de mes parents et de mes
» amis, les péchés de tout le monde. Je vous le demande
» au nom de votre très-sainte passion, de votre précieux
» sang répandu pour nous, de votre nom sacré de JÉSUS :
» lequel soit béni au ciel, sur la terre, parmi tous les
» célestes chœurs des anges et des archanges.
» J'ai un vif regret, Seigneur, d'avoir tant tardé à servir,
» de cœur et en vérité, votre Majesté divine. Ah! jusqu'à
» cette heure je n'ai pas répandu une seule goutte de mon
» sang pour votre amour; moins que cela, je n'ai pas été

» soumise à vos saints commandements; la plus légère
 » souffrance m'a trouvée en révolte contre vous. J'en gémiss
 » aujourd'hui, ô mon DIEU; et je gémiss aussi de voir tant
 » de pauvres créatures aveuglées qui ne songent point à
 » vous, et négligent de se rendre participantes à vos saintes
 » douleurs; et, si cela m'était possible, moi aussi je ver-
 » serais de grand cœur tout mon sang pour mettre fin aux
 » ténèbres de leurs âmes. O DIEU, ma vie, mon unique
 » espérance, daignez, je vous en conjure, agréer l'hom-
 » mage de ce petit, de ce misérable cœur, et y consumer
 » vous-même ce qu'il renferme de mauvais et de coupable,
 » dans l'ardente fournaise de votre divin amour. Daï-
 » gnez, Seigneur, recevoir tout ce que j'ai de volonté.
 » Hélas! cette volonté de votre servante, corrompue par
 » le péché, ne sait distinguer par elle-même le bien du
 » mal: agréez donc, ô mon Maître, que je vous consacre
 » en général mes pensées, mes paroles, mes actions, en
 » un mot tout ce qui est de moi, à l'intérieur comme à
 » l'extérieur. Je dépose le tout aux pieds de votre divine
 » Majesté, sans rien réserver, et en vous priant de le rece-
 » voir avec miséricorde, tout indigne que je sois. *Amen.* »

De la
sainte Messe.

Chapitre VI. — On assistera à la sainte Messe tous les jours, et on l'entendra entière, dans une attitude modeste et recueillie. C'est à l'autel du sacrifice que se retrouvent, d'une manière plus excellente qu'ailleurs, les mérites de la passion de Notre-Seigneur: plus on y apporte d'attention, de foi, de regret de ses péchés, plus on participe à ces mérites divins, plus on reçoit de consolation spirituelle. Qu'on ne s'arrête point trop longtemps à l'église; et, si l'on a l'intention de prier longuement, que l'on se retire en sa chambre, où dans le silence et la solitude on pourra satisfaire mieux sa dévotion.

De la
confession.

Chapitre VII. — J'exhorte les sœurs à la confession fréquente, comme à une médication nécessaire dans les in-

firmités de l'âme. Que chacune donc se présente au prêtre comme elle le ferait à DIEU lui-même, qui doit nous juger, et que là, pénétrée de douleur, résolue sincèrement à ne plus pécher, elle avoue toutes ses fautes et en demande pardon. Son attitude dans cette démarche sera celle qui convient à la piété fervente. — On devra, en outre, choisir un lieu spécial, une chapelle, une église, pour s'y réunir le premier vendredi du mois, et toutes ensemble se mettre sous la direction du confesseur commun. Nous voudrions encore qu'il y eût, pour les fêtes solennelles, confession et communion à la propre paroisse. ¹

Chapitre VIII. — Nous engageons les membres de la Compagnie à observer la sainte obéissance, parce qu'elle renferme seule le vrai renoncement à la volonté propre. L'obéissance fondée sur la charité est en nous comme une grande lumière qui rend bonnes et agréables à DIEU toutes nos actions. Chacune de vous, par conséquent, obéira d'abord à la loi divine : car il est écrit : *Maudit celui qui se détourne de vos commandements* (Ps. 118, 21). On obéira, en second lieu, à la sainte Église dans ses préceptes, le Sauveur ayant dit d'elle : *Qui vous écoute m'écoute, et qui vous méprise me méprise* (S. Luc, x, 16). On obéira à l'évêque du diocèse, au pasteur, au père spirituel, aux dames gouvernantes de la Compagnie, et autres supérieures. On obéira aux parents et à toute personne ayant autorité dans la famille; nous conseillons de s'humilier devant eux une fois par semaine, en signe de soumission et de maintien de la charité. On obéira aux lois et règlements de l'autorité civile; et en général, après avis du confesseur, aux inspirations du SAINT-ESPRIT dès qu'on les connaît. — Au résumé, nous devons obéir à DIEU, et, pour son amour, suivant le conseil de l'Apôtre, à toute créature, pourvu qu'il

De l'obéissance.

¹ Il va sans dire que plusieurs de ces dispositions ne sont plus applicables, depuis l'introduction de la clôture parmi les Ursulines.

ne nous soit rien commandé de contraire à la gloire du Seigneur, à notre honneur et à notre salut.

De la pureté.

Chapitre IX. — Soyez attentives à maintenir en vous la sainte virginité. Notre règle n'astreint personne à en faire le vœu ; mais que toutes gardent en elles le ferme propos de conserver à DIEU ce trésor, qui fait de nous les sœurs des anges, qui est par lui-même une victoire sur les sens, qui est aussi le roi des vertus et la source de toutes sortes de biens. Évitez, seules et plus encore devant le prochain, tout ce qui ne conviendrait point à une épouse de JÉSUS-CHRIST. Ayons toujours le cœur pur, la conscience éloignée de la moindre pensée mauvaise, de l'ombre même de la jalousie, de la malveillance, de la discorde, des soupçons, et autres déportements de la volonté et de l'appétit inférieur. Au surplus, il faut de la joie dans le cœur, la charité, la foi, l'espérance en DIEU. La conversation avec le prochain sera grave et modeste, comme le veut S. Paul : *Modestia vestra nota sit omnibus hominibus* (Philipp. iv, 5). On ne prononcera point en vain le saint nom de DIEU ; on ne fera point de serment, se contentant du *oui* et du *non* de l'Évangile ; on ne répondra point avec hauteur ; on n'apportera mauvaise grâce à rien ; point d'emportements, de murmures, de médisances, de gestes offensants. Nous sommes les *servantes de JÉSUS-CHRIST*. C'est pourquoi, toutes nos paroles, nos actions, nos mouvements, seront tellement ordonnés qu'ils puissent édifier et instruire le prochain grâce à la charité. — Plutôt la mort que de consentir à la moindre tache dans une telle couronne de gloire !

De la pauvreté.

Chapitre X. — Nous vous exhortons toutes à faire choix de la sainte pauvreté ; non-seulement celle qui consiste à ne se point attacher aux biens temporels, mais encore plus celle du cœur et de la volonté, par laquelle on se dépouille de toute affection et de toute espérance terrestre, et de soi-même aussi. C'est placer en DIEU tout son avoir, ne pos-

la gloire du

ir en vous la
ne à en faire
ferme propos
ous les seurs
sur les sens,
toutes sortes
t le prochain,
ase de Jésus-
ence éloignée
e même de la
des soupçons,
pétit inférieur.
harité, la foi,
prochain sera
domestica vestra
n ne pronon-
fera point de
l'Évangile; ou
era mauvaise
ures, de mé-
les *servantes*
s paroles, nos
rdonnés qu'ils
e à la charité.
dre tache dans

s à faire choix
qui consiste à
is encore plus
on se dépouille
stre, et de soi-
avoir, ne pos-

séder rien hors de lui, se considérer comme un néant, pendant qu'en réalité on a tout avec lui. *Heureux les pauvres de bon gré*, dit Notre-Seigneur, *parce que le royaume du ciel est pour eux*. Efforcez-vous donc de vous détacher de tout, de mettre votre bien, votre amour, votre bonheur, non dans les richesses, dans les aliments qui flattent, non pas même dans la famille et en soi-même, dans sa propre valeur, dans son savoir propre, mais en DIEU seul, en sa bénigne et ineffable Providence. L'Évangile nous le recommande : *Cherchez d'abord le royaume de DIEU et sa justice; le reste vous sera donné par surcroît* (S. Matth. vi). Ailleurs aussi ne lisons-nous pas : *Ne vous tourmentez point en disant : « Qu'allons-nous manger? qu'allons-nous boire? » votre Père céleste sait bien que vous avez besoin de tout cela* (S. Luc, xii, 22)? Notre divin Maître connaît nos nécessités, il peut et veut y pourvoir; sa bonté ne cherche qu'à nous traiter paternellement.

Chapitre XI. — Le concile de Trente recommandant expressément aux évêques d'avoir soin des vierges qui vivent sous une règle dans les convents, les premiers pasteurs et ceux qui sont associés à leur œuvre s'occuperont sans doute aussi de celles qui dans leurs familles ne respirent que pour DIEU; et avec d'autant plus de sollicitude que ces dernières sont exposées à plus de périls. C'est pourquoi les vierges enrôlées sous la bannière de S^{te} Ursule connaîtront et honoreront comme père, pasteur et supérieur, M^{sr} l'Évêque actuel de Brescia, et après lui ses successeurs; elles se soumettront à son autorité et réclameront sa vigilance paternelle et pastorale.¹

Du
gouvernement
de
la Compagnie.

Chapitre XII. — Mais, comme il n'est pas possible d'at- tendre d'un évêque qu'il se détourne pour nous des occu-

Du Père
de toute
la Compagnie.

¹ Ceci concerne les religieuses de la fondation. Il le faut appli- quer aux autres diocèses dans les mêmes termes.

pations si nombreuses et si graves de sa charge, ainsi que nous l'aimerions pour le maintien et les progrès de notre compagnie, il devient nécessaire qu'il ait un délégué particulier, accepté par toutes comme père spirituel, comme le supérieur préposé par le prélat, élu en sa place, à qui sera rendue une obéissance consciencieuse.

M^{re} l'Évêque élira lui-même ce supérieur, et le placera auprès de la Compagnie comme son vicaire, le confirmant ou le changeant à sa volonté, selon que Sa Grandeur le jugera plus utile pour notre association.

Ce père spirituel veillera au développement général de la Compagnie, la protégeant dans tous les cas difficiles, soit pour le gouvernement d'ensemble soit pour les cas particuliers, toujours sous l'autorité de l'Évêque.

Les dames gouvernantes ne pourront faire de réunion sans que le père spirituel soit présent, ou du moins sans son approbation et permission : à peine de nullité de délibérations.

Les filles qui postuleront pour entrer dans la Compagnie seront examinées et approuvées par lui. Cette condition est indispensable : c'est-à-dire à peine également de nullité de la réception.

Du substitut
du Père.

Chapitre XIII. — Il y aura, en outre, comme substitut et coadjuteur du père général, un autre prêtre désigné pour cet office. La Compagnie se développant, ses sujets devenant plus nombreux, un seul supérieur ne suffirait point au travail ; et d'autre part, le père actuel venant à manquer, il convient qu'il s'en trouve aussitôt un autre connaissant l'institut et déjà dévoué à ses intérêts. Ce père coadjuteur, du reste, n'aura d'autres pouvoirs que ceux qui lui seront confiés par le prélat, et agira sous la dépendance du premier.

Aux deux fêtes solennelles que nous faisons, celles de *S^{te} Catherine* et de *S^{te} Agnès*, on sollicitera la présence de Monseigneur, qui aura dû être averti à temps. On observera

la même chose le jour où quelqu'une des sœurs, par un sentiment plus grand de dévotion et de perfection, fera publiquement le vœu de virginité. Il est entendu, au reste, que ce vœu, encore qu'il soit prononcé publiquement, n'aura d'autre force que celle d'un vœu simple. Si, en pareilles circonstances, on ne pouvait avoir l'Évêque, le père spirituel présiderait lui-même.

Chapitre XIV. — Il y aura, pour la Compagnie, une Mère et Supérieure générale, à vie. Pour son élection régulière, on exigera les deux tiers des voix, en séance présidée par Monseigneur, ou, à son défaut, par le père spirituel. L'éluë, pour entrer en fonctions, devra absolument être agréée du pontife.

De la Mère
générale.

Dans cette élection, à laquelle concourront toutes les dames gouvernantes, les maîtresses, les zélatrices, avec le reste des sœurs admises en la Compagnie, on devra insister sur la nécessité de choisir le sujet le plus recommandé par sa vie exemplaire, depuis longtemps éprouvé dans toute espèce de vertu, afin qu'il puisse avoir sur les sœurs l'autorité qui convient en pareil cas, où il s'agit de former et conduire des âmes à la perfection que chacune désire et poursuit, ou bien d'y conserver tant de servantes et d'épouses de Notre-Seigneur. Avant tout, qu'elle ait réputation de charité et de bonté tendre envers les filles de notre Compagnie, afin qu'elle se montre, dans les nécessités, avec le cœur d'une mère pleine d'amour.

Lorsqu'on se sera assemblé pour l'élection, chacune apportera avec elle le bulletin contenant le nom de celle pour qui elle vote, et ces bulletins seront déposés dans une boîte réservée à cet usage.

Il faudra, en cas d'hésitation, préférer, dans la Compagnie, une vierge à une veuve, soit parce que la virginité est une condition plus élevée, plus conforme à celle des sœurs qu'il s'agit de gouverner; soit parce qu'on peut attendre de ce côté plus d'amour et de dévouement à la Com-

pagnie dont cette religieuse est la propre fille et dont elle a sucé le lait ; et, de plus, il est à croire qu'on verra mieux reluire en elle les vertus spéciales de l'ordre, parce qu'elle y a vécu davantage. Que si, à cause du jeune âge ou pour tout autre motif, on ne trouvait personne répondant à cette indication, on élira une veuve parmi celles dont la vie réalise le mieux ce que nous venons de dire.

Nous répétons que la Mère générale est élue à vie, à moins que, pour son âge avancé ou à raison de quelque infirmité, elle ne devienne incapable de s'acquitter de sa charge, et que le prélat ne juge meilleur de la remplacer.

Encore que l'élue doive posséder plutôt des vertus que des années, il paraît bon qu'elle n'ait pas moins de quarante ans au moment de son élection, et qu'elle appartienne à la Compagnie depuis dix ans si elle est vierge, et, si c'est une veuve, qu'elle ait exercé parmi nous, pendant dix ans aussi, la charge de sœur vicairie.

De la Sœur
vicairie.

Chapitre XV. — Afin que le corps de la Compagnie ne soit jamais exposé à rester sans tête, il est désirable qu'une sœur vicairie soit donnée à la Mère, pour la remplacer dans ses absences et pourvoir au gouvernement de l'ordre.

Les qualités que doit avoir la sœur vicairie sont, en quelques mots, toutes celles qui conviennent à un tel emploi : c'est-à-dire les mêmes qui ont été marquées pour la supérieure. Qu'on la prenne parmi les quatre *assistantes* ; qu'elle soit nommée aussitôt après la nouvelle Mère, et avant l'élection des trois autres assistantes. L'élection se fera comme celle de la Mère elle-même, et sera confirmée par l'autorité épiscopale.

En toute occasion la sœur vicairie tiendra la place de la Mère si celle-ci est absente, mais sans avoir le droit d'innover en quoi que ce soit, ni de changer rien à ce que la supérieure aura réglé. Elle aura simplement à suivre ce qu'elle trouvera établi par la Mère ou par les règlements.

Elle occupera partout le second rang après la supérieure.

et dont elle a
verra mieux
parce qu'elle
âge ou pour
dant à cette
t la vie réa-

ue à vie, à
de quelque
quitter de sa
remplacer.
vertus que
ins de qua-
appartienne
e, et, si c'est
ant dix ans

mpagnie ne
able qu'une
placer dans
ordre.

e sont, en
t à un tel
quées pour
assistantes;
re, et avant
on se fera
firmée par

olace de la
droit d'in-
ce que la
suivre ce
ègements.
upérieure.

Celle-ci présente, la sœur vicaire sera comme l'une des autres assistantes, sans plus d'autorité qu'elles; en cas d'absence, l'autorité qui lui sera confiée aura les limites marquées par la supérieure. La Mère venant à mourir, c'est elle qui prendra en mains la direction jusqu'à l'élection d'une autre supérieure, et ses pouvoirs expireront alors. Mais c'est toujours elle qui devra ordonner la sépulture et ce qui sera nécessaire pour l'élection, selon nos constitutions.

Elle ne pourra, ni du vivant de la supérieure ni après sa mort, admettre au chapitre ou dans la Compagnie aucune fille, quand même les assistantes et les gouvernantes donneraient leur consentement à cette admission. Elle ne pourra pas davantage prononcer l'exclusion d'une sœur. Ces deux facultés doivent appartenir à la seule Mère supérieure, à peine de nullité tant pour l'admission que pour l'exclusion.

La sœur vicaire ne fera point de dépense notable pendant l'absence ou après la mort de la supérieure, à moins qu'il n'y ait usage établi sur tel point, ou bien nécessité urgente.

L'office de la sœur vicaire, comme celui des assistantes, expire avec la nomination de la nouvelle supérieure : elle pourra cependant de nouveau être choisie, selon que la congrégation générale en jugera pour la gloire de Dieu et le bien de la Compagnie.

Chapitre XVI. — Il a été réglé qu'il n'y aura qu'une seule Mère générale, parce que la sagesse enseigne l'utilité du gouvernement d'un seul. Toutefois, en vue du service de tant de filles consacrées à Notre-Seigneur, de leurs besoins et nécessités de tout genre pour l'âme et pour le corps, et parce que les forces d'une personne n'y suffiraient pas, il est indispensable de lui adjoindre quatre dames comme assistantes. Avec elles elle confèrera de tout ce qui regarde la Compagnie, soit dans ses intérêts généraux soit dans les affaires particulières.

On ne prendra point de délibération de quelque importance, soit pour le général soit pour le particulier, sans le

Des assistantes.

conseil et assentiment de la majorité ou de deux assistantes; et cela afin de procéder plus mûrement et avec plus de lumières dans les résolutions, ayant toujours pour but la gloire de DIEU, la paix et la prospérité de la Compagnie et l'avantage de ses membres. Il est certain, et nul n'en disconvient, que deux yeux voient mieux qu'un seul.

Les qualités désirées dans les assistantes, pour l'utile exercice de leurs fonctions, sont les mêmes que celles de la Mère. Elles seront élues par la Compagnie de la même façon et par les mêmes votantes que la supérieure elle-même, tout de suite après la nomination de celle-ci. Leur élection sera également soumise à l'approbation de M^{re} l'Évêque.

Ce qui a été dit de la Mère, nous le disons des assistantes : elles seront estimées plus à leurs vertus qu'aux années. Et cependant, pour de justes motifs, elles devront avoir dépassé trente ans; si elles sont vierges, dix ans de séjour dans la Compagnie; veuves, cinq ans d'administration. Leur charge n'est point à vie; elle dure autant que la Mère en société de qui elles ont été élues. Elles pourront être maintenues lors du choix d'une nouvelle mère. Au cas où l'une d'elles mourrait avant la supérieure, on la remplacera dans une assemblée composée de la Mère, des assistantes, des gouvernantes, des maîtresses et des conseillères, en présence du père spirituel, et de son consentement.

L'office des assistantes consistera à soulager le plus possible la Mère supérieure. Au moins une fois la semaine, elles se réuniront pour traiter les affaires courantes, prévoir les nécessités qui peuvent surgir, soit pour la Compagnie soit pour quelqu'un de ses membres, et d'avance y pourvoir.

On élira une des assistantes qui sera chargée, au défaut de la Mère, de tenir les comptes. Elle le fera selon ce qui aura été délibéré ou bien demandé par la Mère, en y apportant autant de zèle que de charité. On devra, ainsi qu'il

convient, la choisir habile, ayant la connaissance des affaires, point entravée par celles de sa maison.

Ce qui a été dit de la Mère s'applique aux assistantes et à toute sœur appelée dans le gouvernement de la Compagnie : c'est le sujet doué de prudence, de charité et des autres vertus, qui doit être préféré.

Chapitre XVII. — Le développement accordé par la bonté divine à notre société, et celui qu'elle aura par la suite, rend nécessaire l'élection de huit dames d'âge et de vertu entre lesquelles on partagera la ville, afin que chacune d'elles prenne un soin particulier et vigilant des sœurs qui habitent son quartier : il sera dit tout-à-l'heure comment.

Des dames
gouvernantes.

Ces dames *gouvernantes* seront élues et confirmées dans les mêmes conditions que les assistantes. C'est même parmi elles que le plus ordinairement les assistantes seront choisies, et aussi la Mère supérieure. Lorsque l'une d'elles viendra à manquer, on en élira une autre dans une réunion composée de la Mère générale, des assistantes et des gouvernantes, et de toutes celles qui sont marquées pour l'élection des assistantes.

Ces dames auront l'obligation de s'occuper des besoins de la Compagnie ou de ceux de chaque sœur ; mais nulle ne pourra s'ingérer dans ce qui regarde une autre gouvernante, à moins que la charité ne l'exige, et qu'il y ait à aviser la gouvernante dans le rayon de qui surviendrait quelque cas de nécessité. Et si cette dernière n'y a point d'égard, on pourra s'adresser à la Mère générale et à ses assistantes, les laissant agir ensuite comme elles l'entendront.

On ne présentera aucune fille à l'admission, à la vêtue, aux vœux, qu'elle n'ait été examinée par la gouvernante de son quartier ; encore faudra-t-il une information de la part de la maîtresse qui dans ce quartier représente la Mère générale. La Mère générale elle-même ne pourra agréer ou même présenter personne sans observer ce qui

est marqué là-dessus, afin que dans le gouvernement il n'y ait ni confusion ni désordre, mais au contraire uniformité d'action, et qu'on n'agisse point trop vite dans les admissions.

Lorsqu'une des gouvernantes aura été nommée assistante, on lui élira une remplaçante.

Quant à l'âge pour les gouvernantes, on renvoie à ce qui a été dit concernant les assistantes.

De l'office
des dames.

Chapitre XVIII. — Ces dames devront connaître à fond les sœurs confiées à leur vigilance. Elles sauront le nom de chacune, où elle demeure, quelle est sa famille, sa condition, ses habitudes, tant à l'intérieur qu'au-dehors. Elles tiendront la main à ce que les prescriptions de la règle soient exactement observées : ce qui leur sera aisé si de temps à autre elles se font rendre compte de la situation, et de ce qui a été recommandé aux sœurs par les maîtresses. Elles déploieront une particulière diligence envers celles qu'on soupçonnerait de se négliger, de se relâcher, ou qui seraient en un danger quelconque.

Elles s'informeront du confesseur désigné à chacune ; si l'on est exacte à se confesser et à communier dans les temps fixés ; si on change de directeur, ou si on en change trop souvent ; et enfin de tout ce qui concerne, pour les intérêts du corps et pour ceux de l'âme, les sœurs placées sous leur protection. Car, bien que le soin principal doive porter sur l'âme, la charité oblige néanmoins de penser aussi aux choses de cette vie : comme, par exemple, si une sœur était malade ou réduite par la pauvreté à des privations pénibles, privations qui seraient même un péril pour l'âme.

Ce soin redoublera lorsque l'une des sœurs se trouvera en danger de mort. La gouvernante veillera à ce que deux autres sœurs, de celles qui sont le plus capables d'aider une âme dans cette extrémité, soient placées auprès de la malade. Si la mort survient, la gouvernante s'occupera des funérailles, après avoir prévenu le père spirituel et la

supérieure générale, qui de leur côté feront tout ce qui convient.

Les gouvernantes penseront aussi au bien des novices, faisant en sorte qu'elles soient visitées par les maîtresses et les conseillères, s'informant avec grande sollicitude de toute leur conduite: en sorte que, quand il sera traité de leur admission au chapitre de la Compagnie, on puisse avoir sur elles des renseignements certains.

Tous les quinze jours au moins, chaque gouvernante confèrera avec la maîtresse et les conseillères de son quartier sur les besoins des sœurs qui leur sont confiées.

Elles n'omettront pas de réunir, au temps marqué, toutes les sœurs de leur circonscription pour prendre d'elles ces mêmes soins. Elles rédigeront des notes, pourvoiront aux nécessités, ou, si elles ne le peuvent, prépareront un rapport à la congrégation générale.

Si quelque sœur se montrait rebelle à l'obéissance ou tombait dans un manquement quelconque, la gouvernante lui imposera une salutaire pénitence, selon la qualité de la faute.

Mais surtout que les dames gouvernantes aient envers les sœurs cette vraie et tendre charité qu'elles doivent à de chères épouses et filles bien-aimées du Seigneur Jésus, se faisant leurs mères, se gardant bien de les mépriser, voyant en elles et servant dans leurs personnes le DIEU qui les leur a confiées.

Chapitre XIX. — En outre des dames gouvernantes, il doit y avoir huit *maîtresses*, qui, agissant sous leur direction, seront en rapport plus habituel et plus fréquent avec les sœurs, et leur prodigueront affection et encouragements, les reprenant, s'il est nécessaire, dans l'esprit de charité que leur inspirera le Seigneur. Si elles ne peuvent obtenir de quelqu'une d'elles le fruit qu'elles attendaient, par suite d'obstination, elles feront leur rapport à la gouvernante, chargée de pourvoir à tout en pareil cas. Les

Des maîtresses.

maîtresses auront un soin particulier des sœurs confiées à leur dévouement, et s'empresseront d'étudier leur caractère, leurs inclinations, leurs habitudes d'intérieur et de dehors : ce qui leur sera facile au moyen de visites fréquentes, au moment où elles ne sont pas attendues.

Ces maîtresses seront pour l'ordinaire des filles telles qu'en elles la maturité de l'esprit, la vie exemplaire, les preuves de vertu, tout les recommande pour une mission aussi importante que celle d'instruire, d'animer, de conduire à la perfection, tant de servantes du Seigneur. Elles se feront remarquer par assez de vertu pour que l'autorité qui leur est nécessaire, et qui ne saurait leur venir de l'âge, leur soit accordée par l'estime publique.

Elles seront élues et établies selon les règles tracées ci-dessus pour les gouvernantes. Chaque gouvernante aura le devoir d'en proposer une, celle qui lui paraîtra la plus capable de telles fonctions ; et l'élue devra se pénétrer de ce qu'elle a à faire, le relisant souvent, l'ayant toujours présent à la mémoire.

La charge des maîtresses sera, ainsi que le nom l'indique, d'instruire les filles dont on leur confiera la direction. Ce qu'elles auront à faire premièrement par l'exemple, qui montrera en elles l'exact et vrai portrait des sœurs telles que les demande la congrégation de Sainte-Ursule.

Elles appelleront souvent auprès d'elles les personnes dont elles ont le soin, pour les exhorter, avec une tendre affection, à se rendre parfaites comme le veut leur vocation, à en prendre les moyens, à fuir les occasions qui les pourraient arrêter, et à garder strictement la règle selon la mesure de leurs forces. On leur donnera lecture des *Avis* suivants lorsqu'elles seront réunies en congrégation de quartier.

Avis
qui
les concernent.

Qu'avant toute chose elles apportent zèle et diligence à observer les saints commandements de Dieu et de l'Église, faisant voir à tous le respect et la crainte dont elles doivent

être et sont pénétrées envers la divine Majesté. Car, si tout chrétien est tenu à l'accomplissement de ces préceptes, à combien meilleure raison des religieuses !

Elles pratiqueront la vénération et l'obéissance envers leurs pères et mères tant selon la chair que selon l'esprit, c'est-à-dire envers tous leurs supérieurs. Cette vertu, d'ailleurs indispensable, leur facilitera les autres.

Il est convenable que celle qui fait profession d'être l'épouse et la spéciale servante du Seigneur imite plus fidèlement son maître et son époux. Or, parmi les vertus qui ont brillé en JÉSUS-CRIST, on voit au premier rang la charité, l'humilité, la patience, la bienveillance : les maîtresses s'appliqueront donc à être envers tout le monde remplies de charité, de patience, de bienveillance et d'humilité.

Elles ne se lieront point indifféremment avec toutes sortes de personnes ; elles choisiront celles qui mènent une vie conforme à la leur, dont la fréquentation contribuera à leur bonne renommée et à leur profit spirituel. Qu'elles évitent absolument les femmes mondaines, celles qui n'ont point l'estime publique. Point de conversation seule à seul avec les hommes ; elles ne les doivent voir qu'étant accompagnées, et dans les circonstances nécessaires.

Les vierges sages tiennent à la main la lampe allumée des bonnes œuvres, afin d'en éclairer ceux qui les voient, c'est-à-dire de les édifier : c'est pourquoi les maîtresses se garderont de donner mauvais exemple ; ce qui arriverait si on les entendait parler beaucoup, et de choses inutiles et mondaines, et encore plus si elles s'abandonnaient à la médisance ou la souffraient devant elles. On se scandaliserait à bon droit de les apercevoir aux fenêtres, sur les portes des maisons, arrêtées au milieu des rues pour causer.

Elles s'affermiront dans leur sainte résolution, ou dans leur vœu si elles l'ont fait, de garder la virginité ; non pas seulement celle du corps, qui, perdue, ne se retrouve

plus, mais celle de l'âme, qui exige une scrupuleuse vigilance.

Elles porteront un habit conforme à l'esprit de l'institut et à notre règle. De même qu'elles sont couvertes d'un voile et d'un manteau grossiers, elles éviteront en tout l'excès de délicatesse et de soins : car si on s'écoute trop soi-même là-dessus, on s'expose à bien des dangers sur l'article de l'innocence et de la pureté.

Qu'elles fréquentent les sacrements au moins une fois par mois, et même plus souvent, selon l'avis du confesseur. Qu'elles soient assidues aux prédications et aux lectures, et qu'elles s'appliquent à en recueillir des fruits pour leur avancement et perfectionnement spirituel.

Lorsqu'il n'y aura point d'empêchement véritable, elles iront à la sainte Messe tous les matins, se nourrissant d'une tendre dévotion pour l'auguste sacrifice, et donnant sur ce chef bon exemple à tous.

Chacune, selon la décision de son confesseur, s'exercera dans une œuvre pie, en particulier dans celle de l'éducation chrétienne. Promptes à obéir à leurs supérieurs, toutes enseigneront, en même temps que la doctrine, la bonne conduite dont elles seront les modèles vivants.

Celles à qui leur pauvreté ne permet pas de rester chez elles, et qui sont obligées de vivre dans la maison d'autrui, seront averties de ne fréquenter de la sorte aucune famille que sur l'avis du confesseur et de la gouvernante. Elles ne devront pas davantage quitter les familles où elles se trouvent, à moins du même et double consentement.

On leur rappellera que, malgré le mérite des longues stations à l'église, il n'en faut pas abuser, et qu'après un temps raisonnable donné à la dévotion selon le jugement du directeur de conscience, on doit rentrer chez soi. Il ne convient pas que les sœurs soient trop vues au-dehors ; ces longues absences tournent au détriment des personnes restées à la maison. Il faut à l'intérieur l'exemple du recueillement, comme celui de la modestie dehors.

Aller sans nécessité par les rues est chose très-oppo-
sée à la profession religieuse. Il y faut un besoin réel, ou
bien l'appel de la conseillère pour se rendre aux congré-
gations particulières ou générales et aux processions, où
toutes sont tenues d'assister, à moins d'un empêchement
légitime qu'on exposera avec modestie et respect. Quant
aux jeûnes recommandés par la règle, ils n'obligent point
sous peine de péché; on devra toutefois s'efforcer de les
observer.

Chacune doit avoir un confesseur fixe, qu'elle ne quit-
tera que du consentement du père spirituel de la Com-
pagnie.

Le dernier dimanche du mois, on se réunira dans l'é-
glise de la Compagnie, et on y lira à haute voix la règle,
afin que la connaissance qu'on en aura porte à la mieux
observer. Dans la même église, le premier vendredi du
mois, il y aura communion générale, et on ne devra s'en
dispenser que sur motif sérieux, et en prévenant hum-
blement.

On ne sortira point de la ville sans la permission de sa
propre dame gouvernante.

Enfin, les maîtresses devront se dévouer aux novices, et
s'appliqueront à les instruire des constitutions de la Com-
pagnie. Elles étudieront aussi leur manière d'être et leurs
mœurs, de façon que, le temps des élections pour le cha-
pitre ou pour la Compagnie étant venu, elles soient en état
de faire un rapport utile.

Chapitre XX. — Comme les maîtresses ne peuvent pas
toujours, et que même parfois cela ne conviendrait point
à leur âge, visiter autant qu'il le faudrait les jeunes filles
placées sous leur surveillance, il y aura d'autres dames
pour s'occuper de ce soin, et ensuite informer la gouvernante
et la maîtresse du quartier, chargées d'aviser elles-mêmes
où et comme il sera nécessaire.

Elles seront appelées *conseillères*, ou *avisatrices*. Elles

Des
conseillères

convoqueront les sœurs de leur quartier lorsque la maîtresse voudra les entretenir, ou bien pour les réunions chez la gouvernante ou chez la Mère supérieure.

Il y en aura autant que de gouvernantes et de maîtresses ; de telle sorte que chaque quartier ait sa conseillère comme il a sa gouvernante et sa maîtresse, de qui la conseillère sera comme le ministre. Elles devront être mûres par l'âge autant que par la vertu, et avoir vécu sans tache pendant cinquante ans environ. On pourra les choisir également parmi les veuves et parmi les vierges, bien qu'il y ait toujours lieu de préférer les vierges.

De
la congrégation
générale
de
la Compagnie.

Chapitre XXI. — Pour ce qui regarde la congrégation ou assemblée générale, on y doit appeler toutes les sœurs et autres faisant partie du gouvernement de la Compagnie, avec toutes les filles admises dans la société de Sainte-Ursule, qu'elles aient ou non prononcé les vœux. On convoquera cette réunion quand il sera nécessaire d'élire la Mère générale, les assistantes, les dames gouvernantes.

La supérieure, ou celle qui la remplace, est chargée de faire observer le temps et le lieu. Le lieu sera marqué par le directeur spirituel et la Mère générale. En entrant, chacune prie un instant pour recommander à Dieu notre seigneur l'objet de la réunion, puis gagne la place qui lui aura été assignée, ou qui est la sienne en vertu de sa charge ou de son ancienneté dans la Compagnie : ordre qui sera gardé aussi pour la votation.

Celle qui aura réuni la congrégation fera faire une lecture spirituelle par les premières arrivées, tant afin de ne point perdre de temps que pour ôter l'occasion du bavardage ou autres inconvénients pareils.

Toutes celles qui concourent à une élection seront averties qu'elles ne peuvent ourdir, ni directement ni indirectement, ni par soi ni par les autres, aucune intrigue dans le but de faire passer ou exclure un sujet. Lorsqu'on aura

recommandé l'affaire à DIEU, qu'on laisse le SAINT-ESPRIT souffler où il veut et désigner celle qui, par sa grâce, procurera le mieux la gloire divine et le bien de la Compagnie. Cela ne veut pas dire que, si l'on est consulté, on ne puisse répondre selon ce qu'on sait. Ce qu'il faut craindre, c'est de dénaturer, en l'augmentant ou le diminuant, le mérite de quelqu'un.

Ce qui regarde encore celle qui aura convoqué l'assemblée est d'avoir fait tout préparer dans la salle, afin qu'il n'y ait point d'embarras pour que chacune occupe le poste qui lui convient. On aura disposé une table avec une boîte ou urne pour recevoir les bulletins de vote.

En l'absence de l'Évêque, le père spirituel récitera la prière ordinaire à ces circonstances, avant d'ouvrir l'assemblée. On fera la même chose à la fin. Dans les grandes occasions, c'est l'hymne *Veni Creator* que l'on dira. Après l'élection de la Mère générale, on récitera le *Te Deum*, avec quelque oraison appropriée.

Chapitre XXII. — Il est à désirer que le gouvernement de la Compagnie, d'où dépend sa prospérité, soit constitué dans de bonnes conditions. Il y a là-dessus cinq points à envisager : — les personnes appelées, les motifs de la convocation, le temps, le lieu, la manière de tenir l'assemblée.

1. — Les personnes appelées à la réunion seront : le Père spirituel et son vicaire, la Mère générale avec quatre assistantes, les huit gouvernantes avec leurs maîtresses et conseillères. Si, sur les questions temporelles, il y a utilité, on convoquera également les protecteurs de la Compagnie. Le suppléant du Père pourra faire les fonctions de secrétaire.

2. — Les motifs de réunir la congrégation seront : de savoir s'il y a lieu de convoquer l'assemblée générale; d'élire à une charge qui exige cette réunion; ainsi celle des conseillères, d'un protecteur de la Compagnie; de dé-

De l'assemblée
de tout le
gouvernement
de
la Compagnie.

libérer sur la réception des sœurs au chapitre ou dans la Compagnie, ou sur leur exclusion; de prendre des mesures en faveur de l'ordre; de porter remède aux besoins signalés par écrit par chacune des dames, et auxquels on n'aura pas pu subvenir dans les réunions particulières des quartiers.

3. — Les époques marquées pour ces assemblées sont les suivantes : — quelques jours avant les réceptions au chapitre ou dans la Compagnie; — quelques jours avant celui où l'une des sœurs voudra, par dévotion, faire le vœu de virginité; — la neuvième semaine après que les dames gouvernantes auront tenu des congrégations particulières dans les quartiers.

4. — Le lieu sera la maison de Sainte-Ursule, qui devra être disposée pour la circonstance.

5. — Les formes à garder sont telles. S'il survient un des motifs allégués plus haut, la Mère générale, après avoir prévenu le Père et fixé avec lui le moment, fera avertir toutes celles qui doivent concourir à l'assemblée. En entrant dans la salle, on récitera d'abord la prière, puis chacun s'en ira à sa place. Les gouvernantes remettront par écrit leurs rapports à la Mère générale, qui à son tour les donnera tous ensemble au Père, pendant qu'on fera à haute voix une lecture édifiante, afin que le temps ne soit pas perdu. Lorsque la moitié et plus des membres seront entrés; on ouvrira la séance. — Le Père et son second, ou vicaire, s'agenouillant avec toutes les personnes présentes, dira la prière, et de même à la fin. Quand on sera de nouveau assis, le Père ou son vicaire proposera l'une après l'autre les affaires à traiter. Chacune émettra librement son avis; après quoi on conclura à la majorité des suffrages. En déclarant son vote, chacune par respect se tiendra debout, à moins d'empêchement résultant de l'âge ou des infirmités, et, son opinion donnée, ne reviendra plus, sans permission, sur le même sujet. Nulle ne se fâchera d'une décision prise contre sa pensée, mais on se soumettra simplement à la décision commune.

Toutes les décisions seront inscrites par la secrétaire dans un registre préparé à cet effet, pour que l'exécution en soit poursuivie, et afin que dans la réunion suivante on s'assure qu'en réalité elle a été obtenue. C'est pourquoi, dès le commencement de l'assemblée, aussitôt après la prière, le Père ou son remplaçant fera lire le procès-verbal de la réunion précédente, et on verra si quelque point est resté en souffrance.

Les délibérations se termineront par la prière, suivie de la bénédiction du Père spirituel.

Chapitre XXIII. — Ce qui vient d'être dit s'observera en grande partie pour le bon ordre des assemblées de quartier. — Les membres qui les composent ordinairement sont : les trois principales supérieures de ce quartier, c'est-à-dire la dame gouvernante, la maîtresse et la conseillère ; et avec elles toutes les sœurs admises dans la Compagnie, reçues au chapitre, ou présentées à la gouvernante ou à la conseillère pour l'être plus tard. On n'y recevra pas d'autres personnes, à l'exception du Père spirituel et de la Mère générale, membres de droit en toute réunion.

Des réunions
particulières
de chaque
quartier.

Les motifs de celle-ci sont nombreux ; ce sont tous les besoins qui peuvent survenir. Néanmoins trois causes principales en détermineront la convocation : s'assurer de l'observation des règles générales et des dispositions prises dans les congrégations particulières, promulguer les dispositions nouvelles qui auraient été adoptées, pourvoir aux nécessités signalées.

Les époques de ces réunions seront indiquées, par le Père spirituel et la Mère supérieure, à chacune des gouvernantes. Du reste, il y aura réunion extraordinaire chaque fois que la gouvernante d'un quartier le jugera utile, mais toujours du consentement exprès de la Mère générale et du Père.

C'est encore la gouvernante qui déterminera le lieu suivant les circonstances et pour le plus grand bien des sœurs. La conseillère pourvoira à l'organisation matérielle. Il y

aura des sièges particuliers pour la gouvernante et pour la maîtresse, et aussi pour la conseillère, mais un peu plus bas ; puis trois rangées de bancs placés en face de la gouvernante : sur le premier s'assiéront les filles admises dans la Compagnie, sur le second celles qui sont reçues au chapitre, sur le troisième les postulantes. On veillera encore à ce qu'une image sainte soit placée à un endroit convenable, et chacune s'y agenouillera pour invoquer DIEU et le prier de bénir la délibération.

Voici l'ordre qui sera observé dans toute assemblée du même genre. Trois jours auparavant, la gouvernante, la maîtresse et la conseillère traiteront ensemble des besoins de leur quartier et des propositions à présenter, afin que, fixées de la sorte, elles puissent parler plus sûrement et préparer mieux le travail. Elles détermineront ensuite l'heure de la réunion, ayant soin de consulter la commodité de celles qui y doivent être convoquées. Le local sera aussi indiqué. La conseillère sera chargée de notifier tout cela à qui de droit, avec ordre, de la part de la Mère, de ne pas manquer de venir. En entrant, on s'agenouillera devant l'image sainte, on fera une courte prière, et, se saluant mutuellement dans le Seigneur, on se rendra chacune à sa place. Pendant ce temps, la maîtresse fera faire une lecture édifiante. Toutes les sœurs étant réunies, ou du moins le plus grand nombre, on fera l'appel nominal pour s'assurer de celles qui manquent, puis la prière marquée ci-dessus, et la séance sera ouverte. La dame gouvernante explique le sujet de la convocation. Elle interroge chaque sœur sur sa conduite depuis la dernière assemblée ; elle s'informe de l'observation des règles et des mesures adoptées précédemment ; elle entend la maîtresse sur le compte de chacune ; et tout le reste qui a été dit. — La conseillère devra dire comment les sœurs se sont comportées relativement aux règlements : car les conseillères sont, à proprement parler, les gardiennes des filles de Sainte-Ursule ; et, si l'on en trouve qui se soient écartées de la voie par négligence ou par

ante et pour la
s un peu plus
ace de la gou-
admisés dans
ont reçues au
On veillera en-
n endroit con-
nvoquer DIEU

assemblée du
uvernante, la
e des besoins
ter, afin que,
s sûrement et
eront ensuite
er la commo-
Le local sera
e notifier tout
a Mère, de ne
uillera devant
t, se saluant
chacune à sa
re une lecture
du moins le
our s'assurer
e ci-dessus,
ante explique
que sœur sur
s'informe de
ptées précé-
mpte de cha-
eillère devra
tivement aux
ment parler,
et, si l'on en
gence ou par

mépris, on leur imposera la pénitence que réclameront à la fois les fautes commises et le bon exemple dû à la Compagnie.

Que si, dans cette circonstance, on doit publier quelque chose de nouveau venant de la congrégation générale, la gouvernante en fera faire la lecture, et en donnera l'explication de manière à être entendue de toutes. Elle s'informera si personne ne voit de difficulté dans l'observation de ce qui vient d'être réglé, et exhortera l'assistance à ne point se troubler ni s'effrayer, mais à s'en rapporter à la sagesse des supérieures. S'il arrivait qu'une sœur manifestât de l'obstination, on en prendrait note pour l'assemblée générale, où l'on adopterait les mesures nécessaires.

Au cas où l'on devra pourvoir à quelque nécessité corporelle ou spirituelle d'une sœur, on y apportera discernement et charité. Dans les choses de l'âme surtout, il importe d'avoir égard au caractère et à la condition des personnes, et d'éviter l'aigreur dans les reproches, car elle peut conduire à faire pis encore. Toutefois, il ne faut pas non plus parler avec une faiblesse qui rende insolent et fasse mépriser les règlements et l'autorité de la Compagnie. Il est des manquements qui doivent être repris publiquement, aussi bien pour l'exemple que dans l'intérêt même de la coupable; il y en a d'autres, au contraire, qui réclament une correction secrète. C'est ici l'œuvre du discernement, où les lumières du SAINT-ESPRIT et les inspirations de la charité guideront les supérieures. Veillons, avant toute chose, à procurer la gloire de DIEU et le salut de celles qui nous sont confiées par la Providence.

La gouvernante terminera en insistant de nouveau sur l'observation des règles. Elle exhortera les sœurs à se dévouer à l'enseignement de la doctrine chrétienne, où toutes doivent souhaiter de faire du fruit. On dira la prière, et au nom de DIEU on se séparera. — Le lendemain, les trois directrices de la réunion rendront compte de tout au Père spirituel et à la Mère générale.

Des protecteurs
de
la Compagnie.

Chapitre XXIV. — Il est un certain nombre de cas, dans les choses temporelles de la Compagnie, où les sœurs interviendraient difficilement elles-mêmes : d'où la nécessité pour nous de choisir trois hommes disposés à nous venir en aide en ces circonstances, soit pour les besoins généraux soit dans les cas particuliers.

La Mère et les gouvernantes pourront proposer à M^{sr} l'Évêque les sujets qui leur paraîtront les plus capables de remplir convenablement cette fonction ; mais l'acceptation épiscopale est nécessaire, et le prélat aura toujours le droit de changer les protecteurs quand il y verra l'avantage de la Compagnie.

Des sœurs
de Sainte-Ursule
dans le reste
du diocèse
de Brescia.

Chapitre XXV. — Le Bon Dieu ne fait point acceptation des personnes, mais à tous il accorde libéralement sa grâce ; tous sont illuminés de la clarté de son esprit : en sorte que tous peuvent connaître et embrasser les moyens d'arriver sûrement au salut, et même de pratiquer la perfection. Aussi, bien souvent telle personne estimée des hommes est peu de chose aux yeux de Dieu, pendant que telle autre dont on fait peu de cas est grande devant le Seigneur. Il ne faut donc point s'étonner que le Ciel ait envoyé à plusieurs personnes pieuses, en dehors de Brescia, et sur les terres du diocèse, un saint désir de se consacrer au service de Dieu dans notre sainte compagnie : il n'est pas juste qu'elles soient frustrées de leur pieuse résolution. On les acceptera donc, et elles pourront participer à nos travaux et à nos mérites.

Elles seront soumises à l'autorité paternelle de M^{sr} l'Évêque autant que les sœurs de la ville même. Elles reconnaîtront de même, et entoureront de leur respect, celui que le prélat aura désigné comme père et supérieur de la Compagnie.

Bien qu'il faille nécessairement, dans les campagnes et ailleurs, des dignitaires et des supérieures comme il y en a à Brescia même, cependant, pour obtenir un plus grand

bien et maintenir une plus ferme unité, il convient que ces dignitaires et supérieures soient comme de simples représentants de celles de cette ville, et ne prennent spontanément aucune détermination, mais se bornent à exécuter ce qui sera mandé par le gouvernement général. Elles reconnaîtront la Mère générale comme la leur propre, les assistantes et gouvernantes comme leurs chefs, et se feront un devoir de leur rendre respect, obéissance et soumission sincère.

Elles seront de temps en temps visitées par le Père en personne ou par son représentant; et dans ces circonstances on les trouvera toujours animées de la vénération et de l'obéissance dues à l'envoyé de M^{re} l'Évêque.

Elles ne pourront point se choisir elles-mêmes un confesseur, elles adopteront celui qui leur sera marqué par le Père ou par son vicaire. Ainsi sera mieux gardée la conformité et unité d'esprit dans le service du Seigneur, soit quant à l'ensemble de la communauté, soit quant à chacun des sujets qui la composent.

Les supérieures, c'est-à-dire les gouvernantes, maîtresses et conseillères, ou au moins quelqu'une d'elles, devront venir, une fois l'an, à la fête de la Pentecôte, à Brescia, se présenter au Père spirituel et à la Mère générale. Outre qu'ainsi se resserreront les liens de la charité réciproque, on pourra rendre compte de ses travaux, de l'état des jeunes filles dont on a la garde, et recevoir les avis utiles selon les circonstances. Une trop grande distance ou de graves difficultés dispenseront de ce voyage, sur l'avis conforme du directeur spirituel; et l'on tâchera d'y suppléer par d'autres voies.

Les directrices feront bien, en toute occasion, d'avoir recours aux supérieures de Brescia, qui, ayant plus de pratique et d'expérience, sont mieux en état de répondre à tous les doutes et de prêter une utile assistance.

Les règles, usages, cérémonies, qui s'observent à Brescia devront être gardés dans les autres maisons, autant que possible.

On n'admettra personne dans la Compagnie sans y avoir été autorisé formellement.

Hors de Brescia, l'élection des dignitaires se fera dans les formes marquées plus haut pour la ville. Rien ne pourra se faire sans l'aveu et la permission du Père de la Compagnie. ¹

¹ Les règlements qui concernent les vêtements n'étant point de S^{te} Angèle, nous les omettons ici.

LINES.

ie sans y avoir

s se fera dans
ville. Rien ne
du Père de la

point de Ste An-

CHAPITRE III.

COUP-D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DE L'ORDRE A SES DÉBUTS,
ET DANS SON DÉVELOPPEMENT A BRESCIA.

A la lecture des constitutions que nous venons de rapporter, on éprouve quelque étonnement des grandes modifications qu'elles ont subies. La clôture, l'introduction des vœux, l'indépendance des diverses maisons, pour ne signaler que ces points, donnent à l'institut des Ursulines un esprit et une physionomie qu'il ne paraît pas avoir eus dans la pensée de la sainte fondatrice. Et pourtant, si l'on examine de plus près les choses, on s'apercevra que les changements, résultat du temps et de besoins nouveaux, n'en ont point atteint la substance. Les sœurs de Sainte-Ursule sont bien, comme au premier jour, des filles de prière, de retraite et de dévouement, assemblées pour procurer la gloire de DIEU par les œuvres de charité, et particulièrement celle de l'éducation de la jeunesse. En se développant merveilleusement, comme il a fait, il était impossible que l'ordre restât absolument dans les mêmes conditions; que Brescia, par exemple, continuât d'être le rendez-vous général des sœurs dispersées dans le monde entier. Angèle avait, la première, constitué une congrégation de femmes destinée à élever les jeunes filles, en même temps qu'elles se sanctifieraient elles-mêmes par la pratique des conseils évangéliques : voilà ce qui a subsisté, ce qui a dépassé l'attente de la sainte, et ce qui rattache, à tous les titres,

Des
changements
introduits.

les couvents actuels d'Ursulines à l'humble et généreuse famille bressane de 1535.

Difficultés
des
premiers temps.

Après la mort de S^{te} Angèle Mérici, la direction de la Compagnie fut remise, ainsi qu'il a été dit, entre les mains de la comtesse Lodroné, reconnue Mère générale. Héritière des pensées et des desseins de la bienheureuse, elle imprima un nouveau mouvement aux démarches commencées à Rome dans le but d'obtenir l'approbation formelle du Saint-Siège. Mais, dans le temps même où elle était occupée de cette grande affaire, l'ennemi de tout bien souleva contre les sœurs un orage qui menaça l'œuvre entière. Tant qu'avait vécu la sainte, personne ne s'était permis de blâmer le genre particulier de vie religieuse qu'elle avait adopté pour elle et pour ses sœurs. A peine eut-elle disparu de ce monde que plusieurs personnages, doctes d'ailleurs et de qui les intentions ne pouvaient être suspectées, se prirent à condamner ouvertement l'institut dans sa forme actuelle. Il ne convenait point, disaient-ils, que des filles décidées à garder la virginité vécussent au milieu du monde, dans la maison paternelle. Les monastères et couvents sont faits précisément pour ce genre de personnes, et l'Église ne les a pas approuvés et favorisés dans un autre but. La raison paraissait, en effet, sérieuse. Au fond, ceux qui parlaient le plus haut en ce sens obéissaient, sans peut-être s'en bien rendre compte, à l'esprit de mécontentement de plusieurs familles riches et en vue, qui ne se faisaient point à l'idée de garder auprès d'elles des filles non mariées, dont la responsabilité présente leur pesait, et qui envisageaient l'avenir avec plus de crainte encore, lorsque les parents seraient morts. Ce furent ces mêmes raisons, assurément graves, qui firent introduire plus tard la clôture : à ce moment, elle n'était pas nécessaire, elle contrariait la volonté de la fondatrice, dénaturait son institution, annihilait ses réglemens, et l'on dut se raidir contre l'opposition inattendue qui se déclarait. Le Seigneur pro-

tégera ses servantes; il leur suscita des défenseurs zélés, qui, par la plume et par les discours, soutinrent la Compagnie dans le maintien des instructions qu'elle tenait d'Angèle. Au surplus, la meilleure réponse, celle qui finit par réduire les adversaires au silence, ce furent l'humilité et la patience des sœurs, leur invincible fermeté à rester dans le monde tout en n'appartenant pas au monde, à pratiquer précisément ce qui leur avait été recommandé et comme il l'avait été, à se dévouer sans réserve au bien du prochain. Un témoin de ces touchantes vertus, le chanoine Tribesco, s'empresse d'y applaudir¹. — « La perfection » évangélique, écrit-il, cette perfection qui semblait être » l'exclusif partage des ordres cloîtrés, est devenue com- » mune dans le siècle même, grâce à la création d'Angèle. » De tous côtés on voit des jeunes filles délicates, en vertu » de leur règle, se faire imitatrices des anges, et poser le » pied sur la fange de ce monde sans y contracter de souil- » lure. On pourrait dire plutôt que, par un étonnant mi- » racle, placées dans la fournaise de Babylone, elles n'en » souffrent point. Parmi les dangers du monde, elles s'é- » lèvent de vertu en vertu, et travaillent à l'œuvre de leur » perfectionnement spirituel aussi bien que si elles étaient » en une profonde retraite. Quelle consolation, et en même » temps quelle douce merveille, de voir si souvent, dans le » lieu saint, ces colombes célestes se rassembler autour » des sources du Sauveur pour purifier leurs ailes des » taches les plus légères, se nourrir du froment des élus, » s'abreuver du vin qui fait germer les vierges; puis, quand » elles sont sorties du temple, rentrer dans leurs maisons, » l'esprit et le cœur incessamment fixés au ciel, là où est » leur époux, où est leur bonheur! Oui, cette belle chose, » qui naguère ne se rencontrait qu'au fond du cloître, voici » que de nos jours on en peut jouir aussi dans le monde,

Edification
dans
le monde.

¹ V. *Della vita di S. Angela* | édition de 1874, p. 162 (Brescia, *Mevisi per la signora E. Cirelli*, | libreria Pavoni).

» grâce à la bienheureuse Angèle et à ses filles, qui ont
 » élevé au milieu du siècle même la bannière de la sainte
 » virginité : conduite d'autant plus héroïque et admirable
 » qu'elle est plus difficile. Dans chaque ne de nos églises,
 » dans chaque rue de la cité, on trouve quelque fille de ce
 » pieux institut, répandant la bonne odeur de JÉSUS-CHRIST,
 » à la suite de la B. Angèle, qui a montré en quoi consiste
 » la véritable vie d'une vierge et comment on s'y doit com-
 » porter dans la perfection. »

Cette première tempête se calma ; les Ursulines furent enfin laissées libres de suivre leur règle telle qu'elles l'avaient reçue. On le voit : c'est toujours le même préjugé mondain. On l'entend formuler de notre temps aussi. « Ou le couvent ou le mariage », dit-on : proposition exagérée, fausse, contraire à l'enseignement de l'Église et à l'exemple des premiers siècles du christianisme. Laisant de côté la violence par laquelle on voudrait imposer à des jeunes filles l'état du cloître qui leur répugne, nous demanderons s'il n'y a pas mille causes, la pauvreté, la maladie, l'assistance des parents, qui interdisent à telle et telle personne aussi bien le cloître que le mariage. Or, ces âmes-là ne peuvent-elles avoir un moyen de perfection en rapport avec leur position ? seront-elles exclues de la pratique des conseils évangéliques ? Le dire serait accuser la divine Providence. Il y a encore de ces jeunes filles qui demeurent dans le siècle parce que DIEU les appelle à des œuvres dont la réalisation serait impraticable dans la vie du cloître. Tels le soin des malades, la visite des pauvres, et autres saintes occupations du même genre, où DIEU trouve sa gloire.

La question
de l'habit.

Une seconde émotion fut soulevée, celle de l'habit. Nous l'avons racontée déjà, et il suffira d'en rappeler ici le sujet. La chose fut assez grave pour faire craindre un déchirement et un schisme dans la congrégation. — Angèle avait prédit cette épreuve ; elle avait voulu mettre sur ce point les dames gouvernantes en garde attentive. « Veillez,

» avait-elle dit dans son testament, aux pièges que vous
» tendra le démon sous couleur d'un plus grand bien. »
Il faut le confesser, les gouvernantes ne surent pas suffi-
samment, en cette circonstance, conjurer le péril. DIEU
permet que les œuvres les plus saintes se ressentent de
l'humaine faiblesse dans ceux qui les accomplissent.

Nous savons qu'Angèle n'avait point prescrit d'habit
particulier. Elle demandait simplement la modestie, une
couleur humble, une forme éloignée des modes et orne-
ments mondains. Quelques personnes, des ecclésiastiques
particulièrement, s'avisèrent qu'il serait bon de fixer da-
vantage le détail, et d'imposer aux sœurs l'habit noir, le
fichu blanc, le cordon de S. François, ou toute autre cein-
ture de cuir, symbole de chasteté et de pénitence. L'idée
de la ceinture eut de nombreux adeptes, spécialement
parmi les PP. Augustins, qui la suggérèrent à la comtesse
Lodroné et à plusieurs des sœurs. Mais la comtesse Luz-
zago, appuyée de Cozzano et des quatre premières assi-
stantes, s'opposa fortement à la proposition. Ces dames
firent aussi entrer dans leurs vues un grand nombre de
sœurs. On présenta donc à la Mère générale les raisons
pour lesquelles il ne paraissait pas à propos d'introduire
une nouveauté contraire aux prescriptions de la sainte
fondatrice. Cozzano rédigea un mémoire où il établissait,
parmi d'autres considérations, que les signes extérieurs
que l'on parlait d'introduire par les vêtements devien-
draient parfois des sujets de dissension dans les familles,
dissensions d'un mauvais exemple pour la ville, pénibles
pour la Compagnie; et qu'en outre, s'il survenait quelque
scandale, la Compagnie elle-même en souffrirait davantage.
Il terminait en demandant avec instance qu'on s'en tint au
sens littéral de la règle, qui n'exige qu'un habit « honnête
et simple », tel qu'il convient à la profession de virginité.
Les supérieures ne furent point touchées de ces raisons, et,
par une circulaire du 11 décembre 1543, elles statuèrent,
sous peine d'expulsion, que toutes les sœurs seraient obligées

de mettre la ceinture, afin d'avoir une marque de leur séparation du monde. — Par suite de ce décret, les récalcitrantes furent éloignées de la congrégation. Mais, pleines de douleur, elles en appelèrent au vicaire-général, l'abbé Ferretti, qui administrait pendant la vacance du siège; et celui-ci, après examen, décida qu'il ne fallait point innover. Les partisans de la ceinture, encouragées par quelques notables de Brescia, continuèrent de traiter les autres comme si elles eussent été définitivement expulsées. Le vicaire-général, alors, fit une ordonnance qui annulait la mesure prise par les supérieures, et décréta, en vertu de la sainte obéissance et sous peine d'encourir les censures ecclésiastiques, que toutes les sœurs étaient maintenues dans leur liberté relativement à l'habit, sans pouvoir être molestées à ce sujet. — Grâce au Ciel, arriva de Rome, à ce moment-là même, la bulle de confirmation envoyée par le pape Paul III, sous la date du 9 juin 1544. Elle était adressée à l'évêque de Vérone, Brescia n'ayant point de premier pasteur à cette époque; l'évêque l'expédia à l'archidiaire et à l'archiprêtre de la cathédrale de Brescia, les déclarant exécuteurs et conservateurs de la constitution apostolique. Nous l'avons expliqué déjà : ceux-ci, qui tenaient personnellement pour la ceinture, voulant terminer plus promptement le débat, obtinrent du Souverain-Pontife une indulgence de cent jours en faveur de toute ursuline vêtue de noir et portant la ceinture de cuir comme le faisaient les religieuses augustines. La majeure partie des filles de S^{te} Angèle s'y assujettirent par obéissance et par amour de la paix, et la question s'assoupit pour quelque temps. Quant à la décision finalement prise, et qui n'eut lieu qu'en 1546, on lui donna la forme et l'autorité d'un décret, signé de l'évêque et des commissaires apostoliques. En voici les principaux articles :

Règlement
du costume.

« 1^o — Toutes les filles de Sainte-Ursule porteront à l'avenir une robe longue, de serge noire, afin que cette cou-

leur rappelle à leur pensée qu'elles sont mortes au monde. Cette robe sera à grands plis, et serrée par le milieu d'une ceinture de cuir noir, qui s'attachera avec une boucle de fer et pendra jusqu'au bas de la robe.

» 2^o — Les manches de la robe seront pendantes, et seulement un peu relevées par le haut avec une agrafe de fer ou un bouton de cuir, pour observer la modestie jusque dans les moindres choses.

» 3^o — Les filles de Sainte-Ursule, par une bienséance convenable à leur profession de vierges, porteront une guimpe de toile blanche, ordinaire et non transparente : et cette guimpe pendra du cou à la ceinture, où elle sera attachée des deux côtés.

» 4^o — Pour éviter toute affectation de vanité, elles auront autour du front un bandeau de toile blanche fine, sans empois, assez étendu pour couvrir entièrement les cheveux, qui représentent les superfluités du monde.

» 5^o — Afin de pratiquer en tout la simplicité, qui sied si bien à des vierges chrétiennes, elles ne porteront que des bas blancs, jaunes ou aurore, et jamais de couleurs trop brillantes. Leurs souliers ou mules seront de cuir noir, sans aucun ornement ; leurs chemises, mouchoirs et tabliers, seront de toile commune ; et jusque dans les gants même dont elles se serviront en hiver elles n'affecteront aucune recherche ni singularité.

» 6^o — Elles auront sur la tête un long voile de lin blanc, relevé en pointe par une balcine et pendant sur les bras.

» Ainsi les filles de Sainte-Ursule seront distinguées des femmes ordinaires tant par la coiffure que par les autres vêtements extérieurs ; mais elles s'appliqueront encore plus à s'en distinguer par leur piété, leur sagesse, leur pureté virginale, comme membres d'une compagnie qui a la Mère Angèle pour fondatrice, et les anges pour témoins. »

Ces innovations de détail finirent donc par l'emporter,

après plus d'une année de troubles et de contestations. Elles seraient venues, du reste, forcément, avec l'institution du cloître et des maisons spéciales. Pendant dix-huit années encore, il y eut de temps à autre des difficultés de ce genre; la famille ursuline en souffrit, et courut le danger de perdre l'esprit de son institution. D'où l'on doit conclure la nécessité d'une prudence extrême dans les modifications que l'on fait subir, même avec l'intention la plus droite, à une œuvre de saint. Un petit signe extérieur, un rien, auquel on avait songé dans un but innocent et même louable, c'en fut assez pour jeter dans la Compagnie les germes d'une dissension funeste et de déchirements pénibles, pires pour elle qu'une persécution directe.

Développement
de l'ordre.

Quelques maisons de l'ordre furent fondées à Désenzano, Salò, et autres villes ou bourgs du voisinage; ce qui nécessita l'envoi de plusieurs sœurs dans ces différents lieux. Le nombre des vierges augmentant journellement, l'oratoire d'Angèle ne suffisait plus pour les réunions. On venait d'y placer un autel où se célébrait le saint sacrifice, et c'est dans cette chapelle que les Ursulines communiaient pour l'ordinaire. Mais comment tenir les chapitres, et vaquer aux autres exercices de la règle, dans un lieu aussi étroit, aussi incommode? Il fallut donc penser à se procurer une église plus spacieuse: ce fut le dernier ouvrage de la comtesse Lucrece de Lodroné. Elle s'adressa, en 1554, au cardinal Duranti, alors évêque de Brescia, qui acheta pour les filles de Sainte-Ursule l'église de Sainte-Brigitte¹. Elles en prirent possession la même année, et c'est là qu'elles tiurent désormais leurs réunions et firent toutes les élections.

¹ Duranti était né à Brescia même, en 1507. A Rome, où il acheva ses études, il devint camérier du pape Paul III, qui le fit d'abord évêque de Cassano, puis

cardinal en 1544. Il fut plus tard transféré à l'évêché de Brescia, où il mourut le 15 mai 1555. Ce fut un dévoué protecteur des Ursulines.

A cette époque, vers 1537 ou 38, elles perdirent la Mère générale Lodroné, qui fut remplacée par Blanche Porcellaga, femme de haute intelligence et de grande vertu. La nouvelle supérieure s'occupa premièrement de procurer à l'ordre un père spirituel, dont le besoin était pressant en de telles conjonctures. Elle avait connaissance des éminentes qualités qui brillaient dans le *P. François Cabrini*, instituteur des Clercs séculiers de la Paix à Brescia, les mêmes qui en 1619 embrassèrent la règle de S. Philippe Néri, et elle le proposa aux gouvernantes et aux sœurs. Comme il fut accepté unanimement, on s'adressa au successeur du cardinal Durantî, l'évêque Bollani, qui adhéra volontiers au désir de la Compagnie, et nomma François Cabrini au poste délicat et difficile où l'appelait la confiance des sœurs. Le serviteur de DIEU courba les épaules sous ce nouveau fardeau, où il trouvait une occasion de dévouement envers des âmes toutes consacrées à DIEU et ardentes à procurer sa gloire par le sacrifice personnel. Il avait déjà sous sa direction un certain nombre de filles spirituelles : il les agrégea à la Compagnie, ce qui porta le nombre des sœurs à cent-vingt. Ce n'était pas seulement le nombre qui augmentait, ce fut la ferveur, la piété, la vertu. Cabrini se donna tout entier à l'œuvre, avec une incomparable charité; il doit être considéré comme un insigne bienfaiteur des Ursulines. — Il eut pour second le *P. François Landini*, à qui l'on doit de précieux mémoires sur la Compagnie, et qu'il ne faut pas confondre avec le P. jésuite Sylvestre Landini, célèbre prédicateur de ce temps ¹.

La
M. Porcellaga.

Parmi les écrits de François Landini se trouve une lettre intéressante à S. Charles Borromée. L'Archevêque de Milan avait demandé des renseignements sur la Compagnie. Cette lettre est du 21 décembre 1566, et elle exposa

Lettre du
P. Fr. Landini.

¹ Sylvestre Landini mourut en 1534, et François en 1607 seulement.

les occupations charitables des Ursulines. — « Cette compagnie, dit Landini, a donné des sœurs à tous les hôpitaux de Brescia ; elle dirige les écoles de petites filles, à qui elle distribue l'instruction chrétienne ; DIEU se sert d'elle pour la conversion des âmes, et pour attirer au service de sa divine majesté beaucoup de familles au milieu desquelles vivent ces sœurs. Il est difficile de dire et de faire comprendre tous les biens que le Seigneur tire de cette sainte compagnie par toute sorte d'œuvres de piété et de miséricorde. Elle fréquente les sacrements, cultive l'oraison, étend le culte sacré. On y voit briller les vertus évangéliques de pauvreté et d'obéissance. C'est vraiment une merveille de la divine puissance et de la bonté divine que le spectacle de ces jeunes filles délicates que n'atteint point le feu de la fournaise de Babilone, et qui, renouvelant les exemples des Agnès et des Agathe, demeurent intactes parmi les périls et les scandales. »

Beaux modèles :

Il y eut alors, sous la conduite du P. Cabrini, des modèles excellents de la vertu religieuse, et qu'il est utile de citer.

Angèle Sérafini.

Angèle Sérafini se consacra dès ses premières années à la sainte virginité, et passa toute sa vie dans le service de DIEU le plus attentif. Toujours pénétrée du sentiment de la présence du Seigneur, elle ne voyait que lui ; et telle était son horreur pour le péché, que de bon cœur elle eût enduré mille morts plutôt que de commettre volontairement la faute la plus légère. Son caractère particulier de vertu, parmi les sœurs, fut une exacte obéissance, qui ne méprisait ni ne négligeait le moindre détail de la règle. A son détachement parfait du monde elle joignit une mortification et une pénitence incessantes. Un pieux capucin, le P. Bellintani, ayant eu l'inspiration d'établir à Foligno une maison d'Ursulines, on demanda à Brescia une copie de la règle et une sœur fondatrice : Angèle Sérafini fut élue d'une commune

« Cette com-
 tous les hôpi-
 petites filles, à
 ; DIEU se sert
 our attirer au
 le familles au
 difficile de dire
 e le Seigneur
 sorte d'œuvres
 es sacrements,
 y voit briller
 éissance. C'est
 sance et de la
 nes filles dé-
 rnaise de Ba-
 des Agnès et
 s périls et les

orini, des mo-
 il est utile de
 atières années à
 s le service de
 entiment de la
 i; et telle était
 elle eût enduré
 remment la faute
 e vertu, parmi
 méprisait ni ne
 on détachement
 ion et une pé-
 P. Bellintani,
 e maison d'Ur-
 la règle et une
 'une commune

voix pour cette mission. Elle devint supérieure de Foligno en 1572, et y forma une troupe nombreuse de vierges qui furent à la fois l'édification et la providence de la ville. Moins d'un an après, elle était jugée mûre pour le ciel.

A côté d'elle nous placerons *Antoinette Asti*, qui se signala par sa charité, son humilité, son mépris du monde, son zèle pour la gloire de DIEU et le bien du prochain. Elle fut employée, dans les hôpitaux, au soin des pauvres femmes et des orphelines, dirigeant les sœurs ursulines qui lui avaient été adjointes dans ces divers postes. Sa mort causa un deuil général, non-seulement dans la congrégation mais dans toute la ville de Brescia. On prononça son oraison funèbre, pendant laquelle, disent les historiens qui ont recueilli ces faits, l'auditoire fondit en larmes.

Nommons encore la sœur *Julie*, modèle accompli de courage à repousser les tentations du démon par les austérités de la pénitence. Elle entendait chaque matin plusieurs messes, aussi bien l'hiver que l'été, et toujours à genoux. Bien qu'elle appartint à une famille très-pauvre, avec qui elle vivait, nul de ses parents ne se plaignait des longues heures qu'elle passait ainsi à l'église : car par son ardeur au travail elle savait compenser largement ce temps. En 1577 elle se dévoua à l'assistance des pestiférés, et, dans le zèle qui la remplissait, elle eût voulu pouvoir être prêtre aussi, afin de faire jouir ses malades des secours spirituels. Un matin, elle s'approcha de la sainte communion avec le pressentiment de sa mort prochaine; et en effet, ce jour-là même elle fut atteinte de la contagion, et mourut en quelques heures, martyre de la charité.

La sœur *Barbe* avait une intelligence peu commune. Dès son enfance on avait admiré la piété qui brillait en elle. Un jour que ses parents la reprenaient pour s'être arrêtée dans l'église voisine : — « Est-ce que, leur répondit-elle doucement, nous n'avons pas été créés pour louer et adorer le Seigneur comme font les anges ? » Peu de temps après, elle se joignit aux filles de S^{te} Angèle; et, afin de

Antoinette Asti.

Julie.

Barbe.

mieux conserver le trésor intérieur, elle se condamna à la plus sévère retraite, ne sortant de chez elle que le matin et le soir pour se rendre à l'église. Avec le silence elle aimait l'oraison ; ses paroles respiraient le recueillement et la charité. Les saints protecteurs de Brescia, Faustin et Jovite, elle les appelait ses bons frères, et avait soin de jeûner la veille de leur fête. Barbe mourut aussi pendant la peste de 1577. Des témoins sérieux ont consigné le fait suivant. En portant le corps au cimetière des pestiférés, on vit les chevaux du corbillard s'arrêter à la porte de l'église des Saints-Faustin-et-Jovite ; le char paraissait comme cloué en place, nul effort ne le put mouvoir. Plusieurs des assistants en conclurent que le Seigneur ne voulait point que la dépouille de la pieuse Barbe fût confondue dans la sépulture commune, et qu'il conviendrait de l'inhumer dans l'église même. C'est ce qu'on fit aussitôt, en lui ménageant un tombeau derrière le chœur. Dès que ce devoir eut été accompli, les chevaux enlevèrent sans difficulté le corbillard ¹.

Autres pieuses
sœurs.

Nous pourrions nommer encore : la sœur *Étiennette*, qui se distingua par une grande dévotion aux souffrances de Notre-Seigneur, jointe à un éminent esprit d'oraison ; la sœur *Usupini*, qui gouverna saintement la Compagnie durant plusieurs années ; et, un peu plus tard, *Catherine* et *Lélie Zola*, sœurs du B. Jean-Baptiste Zola, de Brescia, qui souffrit le martyre au Japon.

Le P. Cabrini.
Cérémonies
des professions.

Les fruits de la direction du P. Cabrini se faisaient ainsi sentir. Toutes les vertus des premiers jours reflourirent dans la Compagnie. C'est à lui encore que l'on doit l'introduction des belles cérémonies de la prise d'habit, cérémonies qui d'ailleurs venaient de S. Charles Borromée. Ce grand et saint cardinal les avait instituées pour les Ursulines

¹ E. Girelli, ouvrage cité, p. 174 de l'édit. de 1871.

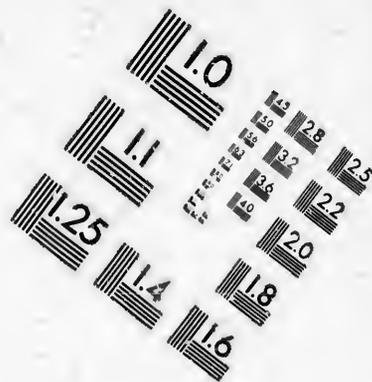
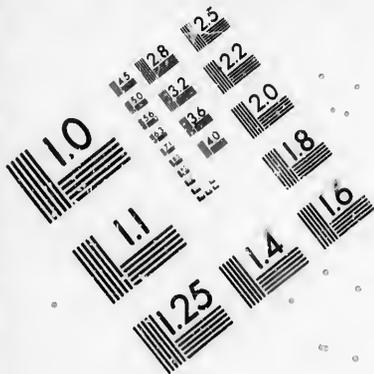
appelées par lui à Milan, et Cabrini obtint d'en prendre copie et de les établir à Brescia, avec le concours de l'évêque Bollandi. C'est là, assurément, une origine précieuse, qui rend chers aux filles de S^{te} Ursule les moindres détails de ce rituel de famille. Les chants, d'une singulière suavité, qui dans cette solennité accompagnent les prières, sont-ils de la même époque? nous ne l'oserions affirmer. Le ton général nous en paraît plus moderne. C'est, en tout cas, un chef-d'œuvre musical.

François Cabrini gouverna spirituellement la Compagnie pendant dix années; et tel fut l'accroissement du nombre des sœurs, qu'un nouveau local devint encore indispensable: ce fut l'église des religieuses de S^{te}-Marie de la Paix, et l'on y établit le caveau destiné à la sépulture de l'ordre dans Brescia ¹.

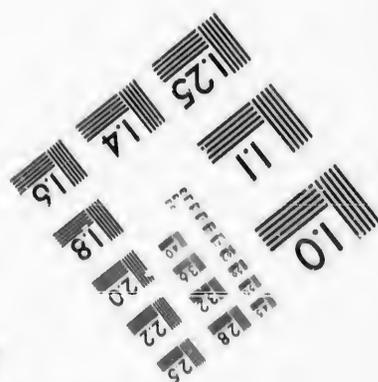
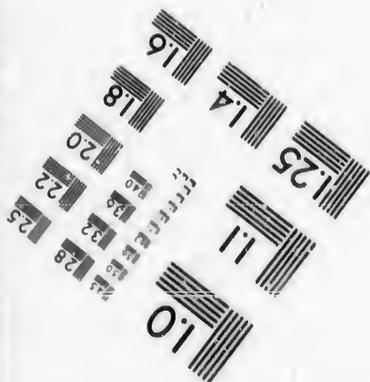
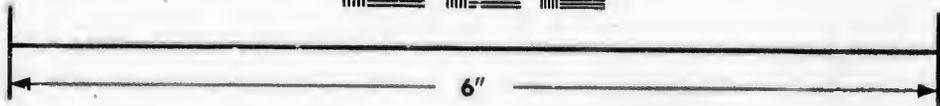
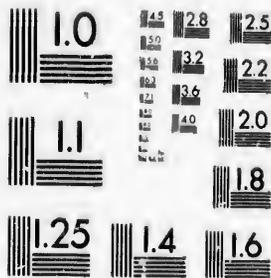
¹ La plupart des couvents d'Italie ont embrassé la clôture, mais il en reste néanmoins plusieurs selon l'institution primitive. Brescia possède, depuis 1827 seulement, un monastère d'Ursulines cloîtrées, fondé par l'évêque Nava, et qui est un des plus remarquables de l'ordre, à tous égards. On y possède de notables reliques de S^{te} Angèle. La vie religieuse s'y pratique dans sa plus grande austérité. — Nous lisons dans une circulaire de ces bonnes Mères, du 17 février 1878: — « Nous croyons vous être agréables en vous faisant connaître combien, en notre ville de Brescia, S^{te} Angèle est honorée par ses concitoyens, qui l'ont toujours considérée, et qui la considèrent plus que jamais, comme leur puissante avocate et patronne. Dans notre diocèse, sa fête est célébrée le 27 janvier, jour de la bienheureuse mort. Chaque année, ce jour-là,

M^{re} notre Évêque va offrir le saint sacrifice à l'autel où repose son précieux corps, dans l'église de Sainte-Apre, et il assiste aux vêpres accompagné du chapitre de sa cathédrale. Il serait impossible de dire le nombre de personnes qui accourent à ces belles cérémonies. Non-seulement la population de la cité, mais encore une grande multitude de fidèles viennent des contrées voisines, et même de pays éloignés, désireux de voir le saint corps, exposé ce jour-là dans une châsse dont la partie antérieure est en cristal. » De leur côté, les sœurs célèbrent la fête dans leur église, où elles possèdent comme relique un pied de la sainte. — En 1874, une solennité magnifique eut lieu pour le quatrième centenaire de la naissance d'Angèle. — M^{re} Nava donna à cette communauté les constitutions de Bordeaux.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



CHAPITRE IV.

PROPAGATION DE LA COMPAGNIE.

Nous n'avons parlé, jusqu'à présent, que du berceau de l'ordre des Ursulines. Ce grand arbre, planté de la main de DIEU, allait étendre au loin ses rameaux bénis, et porter de toutes parts son ombre bienfaisante et ses fruits.

Crémone. C'est à Crémone que se forma, hors de Brescia, l'une des premières maisons. On se souvient que S^{te} Angèle avait séjourné quelque temps dans cette ville en 1529, lors des guerres du Milanais; qu'elle avait été sur le point d'y mourir, et que de là elle fit son premier pèlerinage à Varrallo. Sa mémoire y était restée en vénération. En 1565, un religieux somasque¹, le P. Jean Scotti, qui était de Brescia, apporta à Crémone la règle de S^{te} Angèle, avec l'approbation de l'évêque Nicolas Sfondrati, qui devint pape sous le nom de Grégoire XIV.

Milan. L'année suivante, 1566, la Compagnie fut implantée à Milan par S. Charles Borromée, et elle y fleurit merveilleusement : à tel point que dans cette seule capitale elle eut jusqu'à dix-huit maisons, peuplées de six cents religieuses.

¹ Les Somasques, ou Cleres *reguliers*, avaient été fondés au xvi^e siècle même, par S. Jérôme Emiliani, pour l'éducation de la jeu-

nesse. Ils tirent leur nom de la ville de *Somasca*, située entre Milan et Bergame.

L'illustre cardinal témoigna toujours aux Ursulines une prédilection marquée. Aussi le regardent-elles comme l'un de leurs patrons, et solennisent-elles sa fête avec une dévotion reconnaissante, particulièrement dans les congrégations de France.

De la Lombardie l'ordre se répandit assez promptement (nous en verrons l'histoire) en différentes villes de l'Italie, telles que Bologne, Modène, Reggio, Foligno, Parme, Ferrare, Trévise, Dolo (près Padoue). Il fut appelé à Venise par les soins d'une noble dame du nom de Donata Valéri, sœur de l'évêque de Vérone. Donata se fit elle-même ursuline, et pria son frère d'écrire quelque chose pour son édification et celle de ses sœurs; et à cette demande le prélat répondit par un petit livre intitulé *Manière de vivre proposée aux vierges appelées les « Humiliées »*¹. Il y traite des vertus qu'on doit rencontrer dans celle qui a embrassé un si saint institut. Venise fournit des religieuses de mérite et de sainteté, parmi lesquelles nous indiquerons *Élisabeth Viviani*, modèle parfait de mortification, de patience, de charité envers les malades. Elle jeûna pendant vingt années de suite, et mourut, en odeur de sainteté, dans la congrégation des Ursulines cloîtrées.

Toute l'Italie.

D'Italie la Compagnie passa en France, cette terre propice aux grandes choses, aux grands dévouements, aux fondations religieuses de tous les genres, et qui comprit toujours mieux que toute autre l'héroïsme de la foi. Le diocèse d'Avignon ouvrit la première maison, dans les conditions précises de S^{te} Angèle, c'est-à-dire les sœurs restant fixées auprès de leurs parents. Un peu plus tard, il est vrai, sur le conseil du vénérable César de Bus, fondateur des

La France.

¹ Les Humiliées, en italien *Dimesse, les petites*. Le peuple avait donné ce nom aux sœurs ursulines.

dont il admirait l'humilité, la simplicité, le détachement du monde et de tous les plaisirs.

Prêtres de la Doctrine chrétienne, elles adoptèrent la vie en communauté, qu'elles ont gardée depuis.

Le cardinal
de Sourdis.

La propagation de l'institut fut rapide dans le reste du royaume, grâce à la protection du cardinal François de Sourdis, archevêque de Bordeaux¹. Le pontife faisait un voyage en Italie. Il s'arrêta à Milan pour vénérer le tombeau de S. Charles, ce modèle du zèle de la discipline ecclésiastique : il y demeura à genoux, édifiant spectacle pendant sept heures entières ; et, pendant qu'il pria avec cette ferveur, DIEU lui fit comprendre, par une illumination intérieure, le grand bien qui pour son diocèse résulterait de la création d'un ordre de vierges semblable à celui que S. Charles avait établi à Milan, avec la règle de la B. Angèle. De retour en France, il mit immédiatement la main à l'œuvre, et partagea la nouvelle famille en deux catégories : celle des sœurs vivant dans la maison paternelle, celle des sœurs assemblées en communauté. Bientôt même il en fit une troisième, où les Ursulines se liaient par les vœux solennels de la clôture sous la règle de S. Augustin, mais en conservant comme principale protectrice et mère S^{te} Angèle Mérici. Il faut noter soigneusement ce fait, qui donnera à l'ordre de S^{te} Ursule une physionomie nouvelle. Toutefois, l'archevêque n'institua pas lui-même, assure-t-on, la règle de clôture dont il s'agit : c'est à Paris, en 1612, qu'eut lieu la profession solennelle et le règlement nouveau qui renfermait les religieuses derrière la grille, à l'imitation de la plupart des autres congrégations. A la suite de Paris, Toulouse, Bordeaux, Lyon, Dijon, Tulle, Arles, adoptèrent la clôture². L'ordre primitif, séculier, continua de se déve-

Introduction
de la clôture.

¹ Ce prélat, né en 1550, mourut en 1628, et eut pour successeur à Bordeaux son frère *Henri* d'Escombleau de Sourdis, célèbre pour ses exploits militaires au siège de La Rochelle et dans l'expédition maritime d'Italie en 1633.

² On a contesté à la maison de Paris l'honneur de la première clôture ; mais il ne paraît pas qu'on le puisse sérieusement faire. Le dernier historien de S^{te} Angèle, M^{me} Girrelli, s'en exprime comme nous ; ou plutôt c'est d'après elle que nous parlons.

opper parallèlement à l'autre ; de telle façon qu'en 1715 la France seule comptait environ *trois cent soixante* maisons d'Ursulines.

Les succès toujours croissants de la Compagnie montrèrent à quel point cette œuvre était providentielle, et tout le bien qu'elle opérait là où elle s'établissait : c'est ce bien même qui lui attirait les sympathies des âmes animées du désir de la gloire de DIEU. De France elle passa en Flandre, en Allemagne, en Pologne, en Espagne, en Portugal, en Suisse, en Amérique, dans les Indes même. S^{te} Angèle a fourni de ses filles pour les missions lointaines. C'est ainsi que plusieurs se fixèrent dans l'île de Tizo (ancienne *Ténos*), une des Cyclades, dans l'archipel grec, y procurèrent des conversions, et réunirent un certain nombre de jeunes filles sous la règle de S^{te} Angèle. On en compta, à la fin du xviii^e siècle, jusqu'à cinquante, dont les travaux apostoliques méritent d'être rappelés au moins par ces quelques mots que nous leur consacrons.

La Flandre,
l'Allemagne,
etc.

Cet immense et, on peut sans doute le dire, ce miraculeux développement, qui va faire l'objet des livres suivants, réalisait le mot prononcé par S. Charles Borromée. Lorsque ce grand évêque eut connaissance du nouvel institut fondé à Brescia par S^{te} Angèle, il le compara à un arbre de vie planté au milieu du jardin de l'Église, et destiné à étendre ses rameaux sur le monde entier. Cette image se retrouve dans un document émané tout récemment du Saint-Siège, en 1867, et adressé par la congrégation du Concile à des Ursulines de Brescia qui se réorganisaient dans la forme première. « Quant à cette » pieuse compagnie de vierges qui a pour objet de pro- » curer dans le monde la sanctification des maîtresses et de » leurs élèves, elle est pour nous une grande consolation. » Plaise à Dieu, grâce aux prières de S^{te} Angèle Mérici, » qui a si bien mérité de votre ville et qui est la protec-

Mot
de S. Charles.

» trice de la Compagnie, que celle-ci devienne comme le
 » grain de sénevé de l'Évangile, lequel s'éleva à la hauteur
 » d'un arbre où les oiseaux du ciel venaient poser leurs
 » nids! »

Son action
 sur
 la Compagnie.

Nous avons fait plus d'une fois allusion à l'intervention de S. Charles dans les affaires des Ursulines. Il est temps de s'expliquer là-dessus : car une grande partie des succès de l'ordre lui est due. En 1581, l'Archevêque de Milan arrivait à Brescia en qualité de visiteur apostolique des Ursulines, au nom du souverain-pontife Grégoire XIII. Dans l'exercice de sa charge, il examina de fort près ce qui regardait la famille de S^{te} Angèle, déjà établie par lui à Milan, ainsi que nous l'avons vu. Il voulut étudier plus à fond ses constitutions, et, après examen, en modifia plusieurs points secondaires. Il y appuya sur deux choses fort opportunes alors, et nécessaires au libre mouvement de la Compagnie. La première fut de confirmer la soumission des sœurs à la juridiction immédiate de l'évêque : l'évêque seul devait élire et instituer le Père spirituel et son vicaire; et la seconde, d'interdire l'habit et les signes distinctifs de l'ordre aux sœurs qui en auraient été exclues et à toute personne du monde. Il fit donc rédiger définitivement les règles, auxquelles il ajouta son propre décret d'approbation, en date du 28 octobre 1581, et la consigna aux supérieures de la Compagnie. Dans ce décret, il accordait à chaque ursuline cent jours d'indulgences toutes les fois qu'elle communierait. A cet envoi était jointe la lettre suivante :

Lettre de lui.

« Charles, cardinal de Sainte-Praxède, archevêque de
 » Milan, visiteur apostolique : à la Mère, aux Gouvernantes
 » et aux Sœurs de la Compagnie de Sainte-Ursule. —
 » Parmi les nombreuses consolations et joies spirituelles
 » qu'il a plu à DIEU Notre-Seigneur de nous réserver
 » pendant cette visite, l'une des moindres n'a pas été
 » celle que nous avons reçue, nos Filles très-chères en

« JÉSUS-CHRIST, en trouvant en votre association tant de
 » progrès dans les voies du Seigneur, tant de vivants
 » exemples du désir sincère d'imiter la bienheureuse
 » vierge et martyre S^o Ursule, ainsi que ses compagnes,
 » sous la protection de qui vous êtes résolues à servir DIEU.
 » C'est pourquoi, malgré tant d'autres occupations qui
 » remplissent notre visite, nous n'avons point hésité à
 » examiner, renouveler et approuver vos règles et consti-
 » tutions, afin de répondre à votre attente, et de vous mé-
 » nager l'appui que nous pouvons dans le chemin où vous
 » marchez généreusement vers la perfection et vers la patrie
 » céleste, désireuses de triompher à la fin avec les autres
 » vierges. C'est là que votre divin Époux, les mains pleines
 » de précieuses couronnes, vous attend pour les placer sur
 » vos têtes. — Et maintenant, comme notre volonté de
 » vous être utile n'est pas moindre que la vôtre de nous
 » trouver disposé à le faire, nous ne doutons guère que,
 » par la prompte et diligente exécution et observation de
 » ces règles, vous vous mettez en état d'en retirer un
 » fruit abondant, recevant avec reconnaissance de la main
 » très-libérale de DIEU la direction qu'il imprime à votre
 » vie. — Nous espérons aussi que, vous souvenant quel-
 » quefois de notre sollicitude et de notre paternel amour
 » dans cette occasion, vous ne manquerez pas de prier pour
 » nous, en vos fréquentes et pieuses oraisons. De notre
 » côté, nous vous recommandons à DIEU Notre-Seigneur,
 » afin qu'il vous bénisse, vous donne chaque jour de nou-
 » velles sœurs, et vous fasse croître dans la vertu, pour
 » votre salut et pour la gloire de sa divine Majesté. —
 » *Donné au Monastère de Saint-Dominique à Brescia, le*
 » *dernier jour d'octobre 1581.* »

Le saint consentit à célébrer la messe devant toutes les sœurs réunies, alors au nombre de quatre cents, et leur distribua de sa main le Pain eucharistique. Il reçut, avec grande solennité, la profession de vingt-trois ursulines dans

l'église cathédrale. Marc-Antoine Grillo, archiprêtre, protecteur de la Compagnie, adressa, dans cette même fête, au saint cardinal une supplique à l'effet d'obtenir les honneurs de l'autel pour Angèle Mérici, et l'Archevêque répondit qu'il jugeait cette demande parfaitement juste, et qu'il agirait auprès du Souverain-Pontife.

Il daigna même s'occuper de trouver pour les sœurs un lieu de réunion plus vaste, et il obtint en leur faveur l'église de Saint-Benoît, où la Compagnie tint ses assemblées pendant douze ans. Plus tard, en 1628, elle bâtit elle-même, pour son usage, l'église de Sainte-Ursule, où elle fut véritablement chez elle.

De retour à Milan, S. Charles aimait à s'entretenir de tout ce qu'il avait vu des vertus et de l'œuvre de S^{te} Angèle. On lit dans ses *Homélie*s qu'un jour, s'adressant aux religieuses de Saint-Paul, il leur disait : — « Certes, mes très- » chères Sœurs, ce doit être pour nous une belle confusion » de voir certaines âmes, — et j'en ai vu de celles-là, — » telles que les sœurs de Sainte-Ursule, si pieuses, si rem- » plies du goût des choses de DIEU, si ferventes dans la » communion, si éloignées de tous les plaisirs mondains, » retirées en elles-mêmes, mortifiées, humbles, petites; » et avec cela toujours contentes et résignées à la volonté » divine. Si elles vivent dans le siècle, elles y montrent » assez de vertu pour être les modèles des religieuses » cloîtrées. »

Les Ursulines
à Brescia.
Le P. Usupini.

Terminons ce qui concerne en particulier Brescia. Après la mort du P. Cabrini, en 1572, la Compagnie fut mise sous la main paternelle du P. Jean-Paul *Usupini della Pace*, héritier de l'esprit et de la sainteté de son prédécesseur. Il gouverna l'ordre pendant quarante années. Plusieurs fois il avait voulu déposer cette charge, sans que ses supérieurs le lui permettent. La Compagnie n'eut qu'à se louer de cette vertueuse direction, qui la fit fleurir dans l'observance des règles. A cette époque aussi on fit des ten-

tati
vie
tère
l'in
du
déj
tue
l'É
ter
int
DIE
mor

L
puis
laga
que
trav
plac
Com
Irèn
avec
sœu
pag
l'égl
sur
soler
Catt
P. V
voir
resta
dress
Orat
églis

¹ L
Italie,

tatives pour introduire dans la congrégation de Brescia la vie du cloître. Usupini, ainsi que les gouvernantes, résistèrent avec énergie. On était allé jusqu'à écrire à Rome, à l'insu des religieuses, afin que le Saint-Siège les obligât du moins à la vie commune. Ces menées indiscreètes furent déjouées grâce au bon Père. Il fut encore à ses filles spirituelles d'un providentiel secours en 1603, lorsque tout l'État de Venise, dont dépendait Brescia, fut soumis à l'interdit par le pape Paul V; ce qui dura plus d'une année, et interrompit dans les églises la prédication de la parole de Dieu, la distribution solennelle des sacrements et les cérémonies sacrées.

Les successeurs d'Usupini furent le chanoine *Faustini*, puis don *Jean Bellandi*, et après lui don *Vincent Porcellaga*¹. C'est à l'époque de ce dernier, c'est-à-dire vers 1626, que furent commencés, pour être achevés en 1628, les travaux de la nouvelle église de Sainte-Ursule, dans l'emplacement de plusieurs maisons qui appartenaient à la Compagnie; et comme ce terrain ne suffisait pas, la Mère Irène Asti, supérieure générale, fit don de sa propre maison avec le jardin qui y était contigu. D'autre part, les deux sœurs Camille et Octavie Rodengo laissèrent à la Compagnie une maison voisine, afin qu'on pût bâtir auprès de l'église une habitation commode. L'église fut construite sur un plan élégant, d'ordre corinthien, et en 1628 elle était solennellement consacrée par Vincent Bucchia, évêque de Cattaro et grand-vicaire de l'évêque de Brescia, assisté du P. Vincent Porcellaga. C'était aux sœurs un vif chagrin de voir que, faute d'une chapellenie régulière, leur église restait presque toujours déserte: c'est pourquoi elles s'adressèrent à l'évêque, désirant obtenir que les Pères Oratoriens de S. Philippe Néri acceptassent la nouvelle église et le local qui y était annexé, à la condition de

Autres Pères
spirituels.

¹ Le titre de *don* s'accorde, en Italie, à tous les prêtres, en signe de respect. C'est l'abrégé du latin *dominus*, « maître ».

devenir les directeurs perpétuels de la Compagnie; mais la maison de l'Oratoire de Rome ne donna point les mains à cet arrangement. Et c'est pourquoi cette belle église, où l'on avait employé presque tout le patrimoine des Ursulines, n'eut d'autre destination que les assemblées de la Compagnie à certaines fêtes et la communion générale du premier vendredi du mois¹. Le bâtiment dépendant fut réservé pour les sœurs qui, par pauvreté, infirmité, ou autre raison domestique, demeuraient sans asile; elles y vécutent en commun, assistées par leurs sœurs de la ville.— Les choses restèrent dans cet état jusqu'au commencement de notre siècle. Napoléon survenu en Italie, les ordres religieux furent supprimés au nom de l'impie Révolution, qui ne peut souffrir ce qui rattache l'homme à DIEU, et partout s'attaque à Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST. La propriété des filles de S^{te} Angèle fut saisie et vendue. Qu'en pareille circonstance, en face de vols aussi évidents, il se trouve des acquéreurs, en pays chrétien, c'est ce que l'on a peine à concevoir. Mais telle est la perversion apportée dans la société par les convoitises révolutionnaires.

Nouvelle
tentative
d'innovations.

La Compagnie, quant au gouvernement intérieur, se maintint dans l'esprit des constitutions jusqu'en 1672. Alors fut élu comme directeur un religieux dont le nom ne nous est pas connu, et qui, mû de bonnes intentions sans doute, mais sans assez de discernement, se proposa d'introduire enfin ces innovations contraires à la règle primitive qu'on avait déjà tentées. Dans cette rédaction on ne trouvait plus ni les paroles ni les intentions de la sainte fondatrice. A l'esprit de simplicité et de famille qui était celui d'Angèle on substituait des règlements qui ne pouvaient convenir qu'au cloître; puis on les expédia, de Bologne où ils avaient été

¹ On y voyait, après 1663, des reliques précieuses envoyées de Cologne par les Ursulines de cette ville, et notamment deux têtes de vierges martyres, compagnes de S^{te} Ursule.

agnie; mais la
int les mains à
belle église, où
oine des Ursu-
semblées de la
on générale du
pendant fut ré-
rmité, ou autre
le; elles y vé-
s de la ville.—
commencement
, les ordres re-
ie Révolution,
me à DIEU, et
CHRIST. La pro-
vendue. Qu'en
évidents, il se
st ce que l'on a
apportée dans
s.

nt intérieur, se
en 1672. Alors
e nom ne nous
ons sans doute,
sa d'introduire
primitive qu'on
e trouvait plus
fondatrice. A
ui d'Angèle on
convenir qu'au
ils avaient été

ent deux têtes de
s, compagnes de

imprimés, à diverses congrégations d'Ursulines, comme étant les vraies institutions de l'ordre. Nous avons déjà signalé ce fait. Soit que les religieuses de Brescia eussent réclamé contre une telle démarche, soit que les supérieurs ecclésiastiques s'en fussent émus, le religieux fut congédié, et la direction remise au P. Jean-Marie *Cristoni*, qui répara le mal par l'authentique recueil dont on a lu plus haut les principaux passages. Brescia fut ainsi préservé, et resta fidèle à la règle première. D'autres lieux, qui s'étaient rangés à l'altération de 1672, en souffrirent une certaine confusion d'idées, dont les conséquences se sont étendues jusqu'à nous. Une réforme en appelle une autre; on ne s'arrête guère sur ce chemin, et il en est résulté beaucoup de diversité selon les maisons et les provinces. Une dame d'un haut mérite, de Brescia même, Madame E. Girelli, a fait revivre, dans ces dernières années, l'institut primitif, et on lui doit un livre italien sur ce sujet: *Esposizione pratica della Regola di S. Angela*. — Au sujet de ces modifications nous dirons cependant, avec un historien moderne, M. Charles Sainte-Foi: « Angèle ne fit que jeter les premiers » fondements de la compagnie que DIEU l'avait chargée » d'établir, laissant au temps le soin de développer son » œuvre selon que les lieux et les circonstances l'exi- » geraient: et c'est de là que vient cette variété que l'on » remarque dans l'ordre des Ursulines, et qui, loin d'altérer » l'unité du but, la fait au contraire ressortir davantage. » Si notre sainte avait, dès l'origine, donné à sa compagnie » la forme qu'elle a prise après elle (en divers lieux), et les » règles dont le temps a montré peu à peu la nécessité, » elle n'aurait probablement point atteint la fin qu'elle se » proposait. Douée de cette prudence surnaturelle qui » accompagne toujours les saints, et de cette lumière su- » périeure qui leur montre les choses sous leur véritable » jour, elle ne demanda à ses premières compagnes que ce » que les circonstances lui permettaient de demander. Elle » leur imposa des règles faciles à observer, et s'appliqua

» surtout à déposer dans leur âme cet esprit de zèle et de
 » charité qui fait qu'on ne se contente pas de donner à DIEU
 » ce qu'on lui doit, mais qui suggère encore l'amour des
 » grandes choses et des grands sacrifices. Elle ne leur
 » imposa aucun vœu, tout en les exhortant à faire vœu de
 » chasteté en particulier, après en avoir obtenu la per-
 » mission de leur directeur. Elle ne voulut pas non plus
 » les assujettir à la clôture ni à la vie commune ; mais elles
 » devaient demeurer dans leurs familles, pour l'édification
 » et l'avantage des autres, et s'y occuper de tous les exer-
 » cices de la charité chrétienne utiles au prochain, comme
 » de visiter les pauvres, les malades dans les hôpitaux ou
 » à domicile, d'apprendre aux jeunes filles la doctrine
 » chrétienne et les travaux qui conviennent à leur sexe...
 » Cette organisation était nécessaire à l'origine¹ ». Mais,
 évidemment, elle ne pouvait entraver les développements
 futurs, nécessités par des situations différentes.

La Compagnie
 à Brescia
 aujourd'hui.

La Compagnie de Brescia perdit donc, au commencement de ce siècle et sous la domination française, ses possessions et l'habit adopté, mais elle maintint fidèlement l'esprit de la règle. Les Ursulines, chacune dans leur maison, continuèrent leurs exercices particuliers, unissant leurs prières pour obtenir du Seigneur des temps plus tranquilles et la liberté de s'assembler comme autrefois. Elles persévèrent aussi à instruire la jeunesse : œuvre sacrée dans laquelle se distinguèrent spécialement les deux sœurs *Mazza*, dont on a depuis donné le nom à l'une des rues de la ville où elles avaient établi leur école². — La paix revenue, les filles de S^{te} Angèle songèrent à se constituer de nouveau sous la direction d'un supérieur spirituel, et à reprendre leurs assemblées, exactement comme le voulaient

¹ *Vies des premières Ursulines de France*, tirées des Chroniques de l'ordre, t. I, p. 56 (Paris, Poussielgue, 1856).

² *Contrada delle due Mazze*.

les anciens règlements. Mais l'évêque, Marie Nava, pontife plein de zèle et de lumières, jugeant à quel point il était urgent de réparer le mal causé par la ruine de tant de monastères, les engagea à prendre définitivement la vie cloîtrée, et en 1827 elles s'établirent, à ce titre, dans le couvent *des Anges*. Quelques-unes, ne se sentant point appelées à cette vocation spéciale et plus rigoureuse, s'attachèrent à leurs anciennes constitutions, et, retirées dans leurs familles comme par le passé, observèrent la règle précise de S^{te} Angèle. Le nombre, nécessairement, en diminua avec le temps, et dans de telles proportions que la primitive Compagnie de S^{te} Ursule avait comme disparu. Une parole du souverain-pontife Pie IX devait la ressusciter. Lorsque, en 1861, par un décret en date du 16 juillet, ce grand pape étendit à l'univers entier le culte public de S^{te} Angèle, il parla du saint institut comme d'un remède efficace aux maux qui affligent, de nos jours, l'Église et la société. Plusieurs vierges chrétiennes recueillirent cette parole; elle était venue, comme une étincelle, allumer dans leurs cœurs le désir d'un genre de vie béni par le Vicaire de JÉSUS-CHRIST. Brescia surtout s'émut; tous les souvenirs de la pieuse institution s'y réveillèrent, et une servante de DIEU que déjà nous avons nommée, Madame la comtesse E. Girelli, aidée de sa sœur, se sentit inspirée de travailler à cette œuvre. Les compagnes lui vinrent au nombre de douze. Le 4 avril 1864, eut lieu la première assemblée, selon les formes anciennes. Ce qu'elles veulent (car elles ont prospéré, dans ce berceau de l'ordre), c'est d'embrasser tous les moyens nécessaires pour se sanctifier au sein de leurs propres familles, tout en coopérant au bien du prochain selon les temps et les conjonctures. Elles s'adressèrent, en 1866, à l'évêque de Brescia, M^{sr} Jérôme Verzéri, pour être canoniquement instituées. Le prélat se réjouit de leur détermination, les engagea à maintenir fermement l'esprit et les règlements premiers puisqu'elles y étaient appelées, que ces règlements avaient été approuvés de la façon la

plus expresse par le pape Paul III, et que l'expérience de plusieurs siècles avait montré leur efficacité pour la sanctification des âmes. Le 29 juillet de la même année, l'érection canonique eut lieu ainsi que les sœurs le souhaitaient, et le pontife reçut lui-même la profession de celles qui se présentèrent. Le même jour, à Rome, se faisait au Vatican l'érection de la statue de S^{te} Angèle Mérici à l'endroit assigné aux fondateurs d'ordres religieux, c'est-à-dire dans la basilique de Saint-Pierre.

Maintenant donc, Brescia possède tout à la fois une congrégation d'Ursulines cloîtrées, dirigeant un florissant pensionnat de jeunes filles, et une seconde congrégation de l'institution primitive qui compte environ cinq cents membres dans le diocèse.

Disons ; avec S. Jean Climaque, après avoir retracé cette histoire des origines d'un ordre si exemplaire : « Qu'est-ce qu'un religieux, une religieuse ? C'est un corps maintenu » dans la chasteté, une bouche purifiée, un esprit baigné » dans la lumière divine¹. » Et ici, de plus, c'est une âme consacrée à l'apostolat.

¹ « Monachus est castificatum corpus, expiatum os, animusque semper divino lumine irradiatus. »

USCITEE.

expérience de
pour la sanc-
ne année, l'é-
souhaitaient,
e celles qui se
ait au Vatican
ei à l'endroit
st-à-dire dans

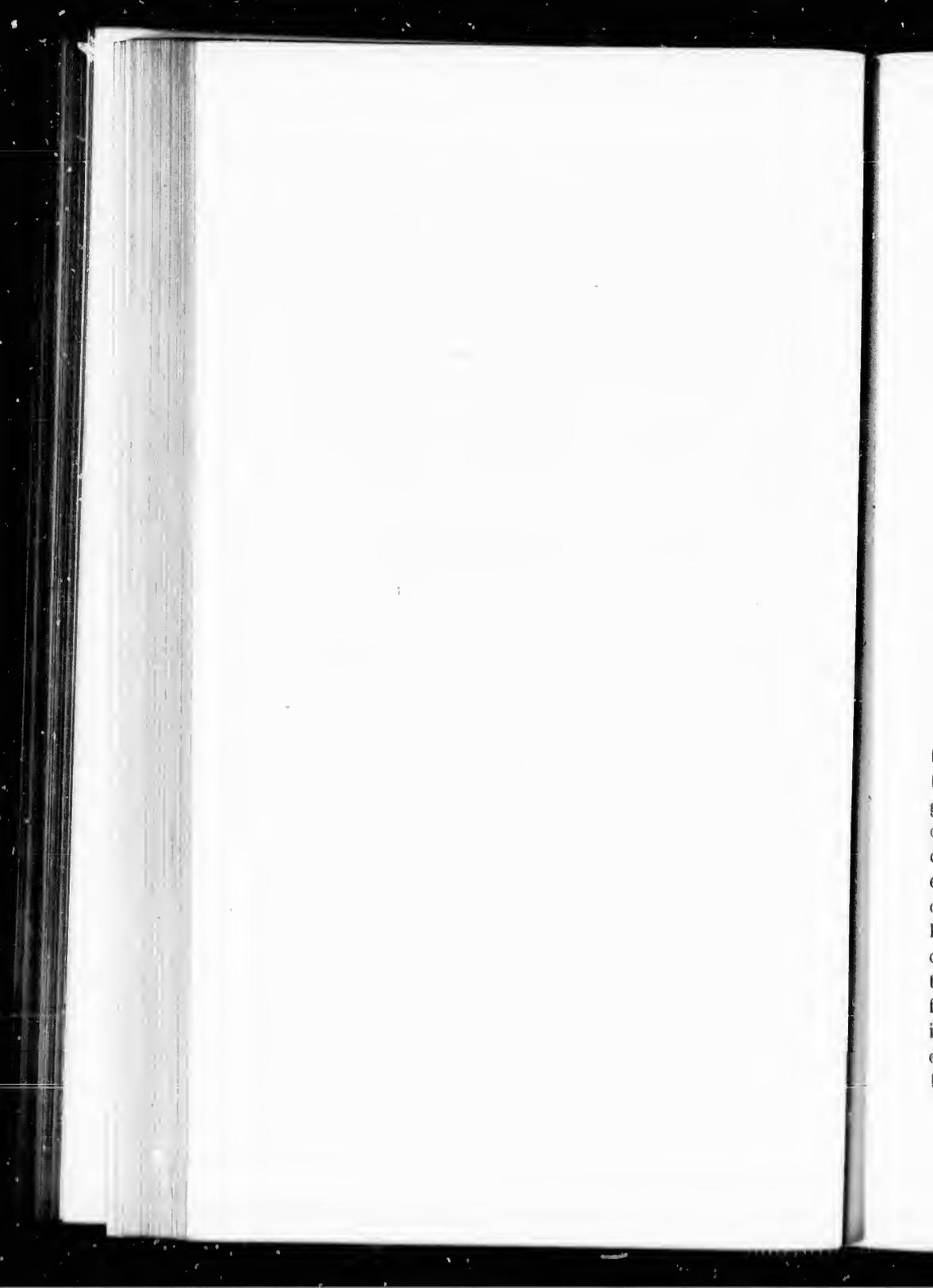
à la fois une
un florissant
congrégation
on cinq cents

r retracé celle
: « Qu'est-ce
rps maintenu
esprit baigné
c'est une âme

animusque semper

LIVRE TROISIÈME.

HISTOIRE GÉNÉRALE DES URSULINES.



LIVRE TROISIÈME.

HISTOIRE GÉNÉRALE DES URSULINES.

SECTION I^{re}.

LES URSULINES EN ITALIE.

§ 1^{er}. — Congrégation de Milan.

C'était en Italie que devait s'étendre d'abord l'ordre fondé à Brescia par S^{te} Angèle. Milan avait des titres particuliers à en posséder l'un des premiers essaims. Cette grande et puissante cité ne pouvait ignorer que son dernier duc, François Sforza, s'était fait autrefois un honneur de devenir comme le fils spirituel de l'admirable fondatrice, et qu'il lui avait même offert sa ville pour y jeter les bases de la Compagnie de Sainte-Ursule. S. Charles Borromée fut l'instrument choisi par la Providence non-seulement pour opérer cet établissement particulier, mais pour imprimer à tout l'ordre le cachet de ses grandes pensées et de sa profonde expérience des âmes. On sait quelle puissante action il exerça, dans ce siècle troublé, sur les destinées de l'Église et sur les réformations décrétées par le concile de Trente. L'instruction chrétienne de la jeunesse, la régularité dans

Appel
de S. Charles
Borromée.
1568.

les ordres religieux, la science et la piété dans le clergé, furent les préoccupations dominantes de son long et fécond épiscopat. Dès qu'il eut entendu parler du nouvel institut qui venait d'être créé à Brescia, étonné qu'une simple fille eût réussi pleinement dans un dessein de cette importance, et rendant grâces à Dieu d'une si belle œuvre, il écrivit à l'évêque Bollani, en le priant de lui envoyer douze ursulines de la maison primitive. C'était plusieurs années avant son propre voyage à Brescia en qualité de visiteur apostolique, et environ trente ans après la fondation. Don Cabrini, alors supérieur spirituel, fit un appel au dévouement des sœurs, et douze d'entre elles partirent pour Milan, où elles s'établirent en 1568. Le cardinal les logea dans une grande maison qu'il leur avait fait préparer. Plusieurs fois il les visita lui-même, les entretint de leur vocation et de ce qu'il attendait d'elles pour le bien de la religion, et témoigna en termes émus le bonheur qu'il ressentait d'avoir auprès de lui des cœurs si bien ouverts au zèle apostolique dont il était dévoré.

Premiers
travaux.

A peine installées, les sœurs commencèrent publiquement les fonctions de leur ordre. Elles se distribuaient dans les différents quartiers pour y recueillir de petites écolières et leur apprendre les éléments de la religion et tout ce qui convenait à la faiblesse de leur âge. Elles tenaient des conférences ouvertes à toutes les personnes de leur sexe; elles s'appliquaient à l'instruction des filles du peuple qui n'étaient plus des enfants. Tout cela se faisait gratuitement et sous les yeux des pasteurs. Milan appartenait alors à l'Espagne, qui le posséda de 1535 à 1700. Bien qu'étrangères à la ville, et malgré les susceptibilités qui ordinairement s'éveillent en pareil cas, nos humbles ursulines se firent aimer de tout le monde, Italiens et Espagnols, pauvres et riches, à cause de leur dévouement simple et toujours prêt, de leur piété solide et de l'excellence de leurs méthodes. Du reste, elles ne vivaient pas encore en communauté, quoique réunies de fait, et les nouvelles sœurs

le clergé,
g et fécond
vel institut
simple fille
mportance,
il écrivit à
ouze ursu-
rs années
de visiteur
ation. Don
ou dévoue-
pour Milan,
logea dans
Plusieurs
vocation et
religion, et
lait d'avoir
postolique

publique-
aient dans
s écolières
out ce qui
t des con-
sexe; elles
euple qui
gratuite-
enait alors
qu'étran-
i ordinai-
ursulines
spagnols,
simple et
e de leurs
en com-
es sœurs

qui s'adjoignirent à elles continuèrent d'habiter dans leurs familles, suivant le plan de S^{te} Angèle. On s'assemblait, à certains jours marqués, chez la Mère supérieure; et c'est là que plus d'une fois le cardinal se trouva pour les entretenir et les exhorter.

Dans une de ces circonstances, il leur manifesta son désir de les voir demeurer ensemble, pratiquer entre elles certaines observances uniformes, faire les trois vœux simples en y ajoutant celui de stabilité, et les prononcer dans la chapelle commune, afin de les rendre plus authentiques. S. Charles se proposait de ranimer dans son diocèse le goût et l'esprit de la vie religieuse, et il croyait en avoir trouvé l'occasion favorable. Les Ursulines se rangèrent docilement à sa pensée; et, sur les instances du cardinal à Rome, le pape Grégoire XIII publia, dès 1572, une bulle par laquelle, confirmant et approuvant de nouveau l'institut de S^{te} Angèle, il autorisait les Ursulines à vivre en congrégation, en communauté, et à former de pareils établissements partout où elles seraient demandées. Cette date et ce fait sont à remarquer, avons-nous dit : ce qui plusieurs fois avait été vainement essayé à Brescia même s'accomplissait ici, et dans les conditions les plus légitimes et les plus régulières. S. Charles donna de la solennité à la cérémonie d'exécution de la bulle. Les sœurs de Milan ne firent plus de classes que dans la maison commune; elles y étaient comme dans une clôture mitigée, ne sortant qu'avec permission, et prenant même le titre de religieuses, qu'on ne leur accordait point auparavant.

Une bien triste occasion leur fut bientôt donnée de faire connaître à tous la charité que renfermait leur âme. Il s'agit de la grande peste de 1576, la plus meurtrière dont on ait souvenir en Italie. Elle avait commencé à Rome l'année précédente, au moment du jubilé, et de là s'étendit vers le Milanais, où dans la capitale il n'y eut plus, pour ainsi dire, que morts et mourants. C'était à qui s'éloignerait de cette ville infortunée pour aller respirer ailleurs un air

Les Sœurs
en communauté

Peste de 1576.

moins dangereux ; la désolation régnait à chaque foyer ; on n'entendait que gémissements et plaintes s'échapper de tous les coins de la cité. On conseillait à S. Charles de fuir, afin, disait-on, qu'il se conservât pour son troupeau ; mais l'admirable pasteur ne put dissimuler la peine que lui causait un tel avis : il se mit au service des pestiférés, dirigeant de sa personne les secours qui leur étaient portés, se dépouillant lui-même de tout pour les soulager, abordant sans crainte les lieux les plus mortels, faisant de ses mains le lit des malades, ensevelissant les morts et présidant à leur sépulture. Les Ursulines furent à la hauteur d'un tel exemple, et secondèrent héroïquement S. Charles ; il n'y eut sorte de bonnes œuvres qu'elles ne pratiquassent au milieu de ces malheurs. Quoique placées tout le jour, par leur dévouement, dans la foule des malades et des mourants, DIEU permit que pas une d'elles ne fût atteinte. La reconnaissance publique s'attacha à ces bonnes sœurs ; le peuple les bénissait à haute voix ; les novices accoururent en plus grand nombre ; les écoles furent fréquentées davantage ; les aumônes vinrent abondantes pour l'entretien de la maison et pour la chapelle.

Règlements. Jusque-là l'ordre n'avait pas eu de visiteur général et apostolique, comme il se pratiquait à l'égard de plusieurs autres communautés de filles. Les progrès merveilleux de l'institut, sa noble conduite durant la peste, engagèrent S. Charles à solliciter pour les Ursulines ce même avantage, en 1579, et ce fut lui que Grégoire XIII revêtit de cette dignité. Il partit donc pour le chef-lieu de l'ordre, à Brescia. Nous avons vu plus haut tout ce qu'il y fit. C'est au retour qu'il engagea les sœurs à prendre l'habit tel qu'on le portait à Brescia, et il lança l'excommunication contre les personnes du monde qui oseraient usurper ce même habit. Ce décret fut publié et affiché dans Milan, et depuis on en fit autant à Brescia, où l'évêque y ajouta une ordonnance particulière, pour plus grande authenticité.

Progrès
de l'ordre.

L'ordre avait été établi à Désenzano, patrie d'Angèle, à Salò, et en divers autres lieux du voisinage. Dans le Mi-

lanais, grâce à la sainteté des sœurs et à la protection de l'Archevêque, il se répandit dans toutes les villes un peu considérables. C'est pour cette raison que la maison de Milan est regardée comme la seconde province ou congrégation primitive des Ursulines. — S. Charles mourut en 1584, n'ayant encore que quarante-sept ans. C'est en visitant son tombeau, en 1606, que François d'Escoubleau, cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, eut connaissance de l'institut de S^{te} Angèle et l'appela dans son diocèse, comme il a été dit, et comme nous l'expliquerons plus en détail quand il s'agira de la France.

§ 2. — Congrégations de Parme et de Folligno.

La ville de Parme, située à vingt-six lieues de Milan, et qui formait la capitale d'un duché sous l'autorité des princes Farnèse, devait une des premières voir venir à elle la famille religieuse des Ursulines. C'est en 1595 qu'elle y fut appelée par le duc Ranuce, premier du nom, prince zélé pour l'éducation de la jeunesse dans ses États, et qui, petit-fils du pape Paul III (ce pontife avait été marié avant d'entrer dans les ordres sacrés), regardait le nouvel institut comme une sorte de bien de famille, à cause de l'approbation que lui avait donnée son trisaïeul. Il n'en comprit pas, du reste, absolument l'esprit : car tout d'abord il n'y voulut admettre que des filles de noble extraction, et il en fixa le nombre à quarante; puis il y joignit vingt-sept converses, réduites plus tard à vingt seulement. Il décréta qu'on s'attacherait strictement aux règles, bien qu'il se fût permis d'ajouter lui-même quelques articles aux usages primitifs de l'ordre. Il régla encore qu'outre la doctrine chrétienne les sœurs enseigneraient aux élèves les ouvrages convenables à leur sexe. Poussant plus loin ses vues, il n'hésita pas à exiger, dans le diplôme authentique, que les Ursulines de Parme ne reconnussent, tant pour le présent que pour l'avenir, d'autres supérieurs temporels ni protecteurs

Le
duc Ranuce 1^{er}.
1595.

d'Angèle, à
Dans le Mi-

que lui et ses successeurs. En conséquence, il crut pouvoir les exempter de la juridiction de l'évêque, et de sa propre autorité les mit sous la direction des PP. Jésuites, dont il appréciait les talents et les vertus. Et ainsi, pour la première fois, se trouvaient unis deux ordres créés à la même époque, dans le même but, en face des mêmes dangers et des mêmes besoins, résultant de la guerre faite aux âmes par le protestantisme.

Les Ursulines de la congrégation de Parme, en vertu des constitutions particulières de leur fondateur, portaient un voile et un tablier blancs, d'où leur était venu le nom de *Sœurs blanches*; mais au-dehors elles avaient un manteau bleu descendant de la tête aux pieds. Les religieuses de chœur continuèrent d'être obligées de présenter des preuves de noblesse avant d'être admises au noviciat. Elles-mêmes élisaient leur prieure, qui était à vie.

Plaisance.

De Parme sortit la congrégation de Plaisance, on ne sait au juste en quelle année. Ce qui est certain, c'est que les auteurs en furent les Mères *Laure Masi* et *Isabelle Lampagnani*, l'une et l'autre professes de Parme, et qu'elles portèrent avec elles les usages et constitutions qu'elles avaient observés jusque-là dans leur maison d'origine.

Foligno,
1599.

Foligno, importante ville de l'Ombrie, dans le Patrimoine de S. Pierre, comptait alors parmi ses plus saints personnages une pieuse fille nommée *Paule*, orpheline dès l'âge de dix-neuf ans, et qui avait renoncé aux vanités terrestres. Elle était née en 1561. Doucée de tous les avantages du monde, elle ne connut que la croix de JÉSUS-CHRIST, et n'aima que sa divine parole. Il y avait trente ans qu'elle édifiait ainsi sa patrie, lorsqu'elle entendit parler des Ursulines de Brescia et de Parme; et elle fut tellement émue de ce qu'on lui dit à ce sujet, qu'elle conçut aussitôt le dessein d'établir à Foligno une pareille congrégation. Sur l'avis de son directeur, elle s'adressa à l'évêque, Nicolas Bizzoni. Le

, il crut pouvoir
et de sa propre
. Jésuites, dont
asi, pour la pre-
crées à la même
êmes dangers et
faite aux âmes

ne, en vertu des
r, portaient un
venu le nom de
ent un manteau
s religieuses de
nter des preuves
t. Elles-mêmes

ance, on ne sait
n, c'est que les
sabelle Lampa-
et qu'elles por-
qu'elles avaient
ne.

s le Patrimoine
saints person-
neline dès l'âge
ités terrestres.
avantages du
sus-CHRIST, et
nte ans qu'elle
arler des Ursu-
ement émue de
sistôt le dessein
a. Sur l'avis de
as Bizzoni. Le

prélat fit des difficultés dont on ne pouvait contester les justes raisons, dit l'historien qui a raconté ces faits : Paule ne se rebuta point. Elle intéressa à sa cause l'illustre cardinal Baronius, Général des Oratoriens de Rome, qui venait d'arriver à Foligno, et l'évêque fut si bien gagné, qu'après avoir approuvé la fondation par une ordonnance datée de 1599, il contribua de ses deniers au logement et à l'ameublement des religieuses. Il bénit leur église le 29 juin de l'année suivante, et y conféra le même jour l'habit de l'ordre à la Mère Paule, qui fut nommée supérieure, et à plusieurs compagnes qui s'étaient associées à elle. En peu de temps la pieuse fondatrice se vit à la tête de cinquante filles, choisies dans les meilleures familles de la ville et de la province; car, à l'exemple du duc de Parme, désireuse d'assurer à sa maison plus d'autorité et de facilité pour le bien, elle n'admit que des filles nobles, ou du moins qui eussent assez de bien pour n'avoir pas besoin du travail de leurs mains : usage qui persévéra dans la communauté de Foligno. Ces choses nous surprendraient aujourd'hui : elles n'avaient alors rien d'extraordinaire, surtout en Italie. Au fond cependant, c'était méconnaître l'esprit de S^{te} Angèle dans une de ses dispositions principales. Du reste, les sœurs demeuraient chacune chez elle, suivant l'institution première. On les vit, plusieurs fois, avec permission du confesseur, aux pèlerinages de Lorette, d'Assise, de Rome. La supérieure et sept autres sœurs vivaient seules en clôture, avec quelques converses, dans une maison attenante à la chapelle. Nous disons clôture réelle, car on ne leur parlait qu'à travers la grille, et au chœur même elles étaient séparées des sœurs externes.

L'habillement de ces Ursulines était noir, avec une ceinture de laine rouge, un voile blanc dans la maison, noir au dehors. Parmi leurs constitutions particulières, il est à noter qu'elles appliquaient toutes leurs prières pour le bien spirituel de l'Église et pour la sanctification du clergé.

La Mère Paule gouverna cette congrégation pendant fort

longtemps. Paule était en telle réputation de sainteté, que le pape Urbain VIII la chargea de mettre la réforme en plusieurs monastères de Foligno. Elle fonda deux nouvelles maisons d'Ursulines, l'une dans une petite ville voisine, l'autre à Pergola dans le duché d'Urbino. Elle mourut en 1647, et des informations canoniques furent commencées pour sa béatification.

§ 3. — Congrégations de Venise, Gènes, Vérone, et autres villes.

Venise.

Si le mal est contagieux, le bien l'est aussi, grâce à la divine miséricorde : et c'est ce qui doit encourager ceux que leur zèle pousse à quelque sainte entreprise pour la gloire de DIEU. On n'a pas oublié comment S^{te} Angèle fut invitée à rester à Venise à son retour de Terre-Sainte, et la vénération qu'on lui avait témoignée dans cette grande et puissante cité. On y apprit avec admiration l'œuvre qu'elle avait créée à Brescia, la protection que lui accordait S. Charles Borromée, la diffusion merveilleuse qui s'en faisait chaque jour, et le bien qui partout en résultait. On désira donc participer au bienfait de l'institution. Par qui et à quelle époque précise les Ursulines furent-elles appelées pour cette nouvelle congrégation ? nous l'ignorons. Comme à Parme, comme à Foligno, on n'y recevait que des sœurs nobles : d'où leur vint le nom de *Religieuses nobles*, qu'elles portèrent longtemps dans l'État de Venise. Elles habitèrent en commun dès le principe, en demi-clôture. Elles avaient le titre de chanoinesses, portaient au chœur l'aumusse¹, et étaient tenues de réciter le grand office romain. Leur habit était blanc, avec un voile de crêpe noir.

Quoique s'écartant, sur ces divers points, des usages de

¹ L'aumusse est une fourrure dont les chanoines se couvraient originellement la tête et le derrière du cou dans les offices de la nuit,

et qu'ils portent maintenant sur le bras, dans les chapitres où elle a été maintenue comme ornement.

Bres
leur
les C
sion
prem

No
de la

eut l

elle m

déter

d'Ur

que p

leur

pensi

l'inst

succè

d'asse

a rien

ment

sauri

Feltre

de ce

Gèn

l'an 1

narci

gouve

filles,

comp

et tel

d'elle

gation

pelaît

Brescia, elles reconnaissaient expressément S^{te} Angèle pour leur mère, et ce furent elles qui, en 1705, firent réimprimer les *Chroniques générales de l'ordre de S^{te} Ursule*. Leur pensionnat devint promptement, et se maintint toujours, le premier de la ville.

Nous n'avons pas à revenir sur ce qui a été dit plus haut ¹ de la fondation de Crémone, due au P. Jean Scotti, et qui eut lieu, la première en date, en 1565. — Quant à Vérone, elle renfermait Désenzano dans son diocèse, et c'est ce qui détermina les Véronais à établir chez eux une congrégation d'Ursulines, autant pour l'utilité de leurs jeunes enfants que pour honorer la mémoire de la vénérable institutrice, leur concitoyenne. Ce n'était pas chose commune que les pensionnats à cette époque, et l'ordre de Brescia dut à l'instruction qu'il donnait une très-grande partie de ses succès. Il est probable que l'établissement de Vérone se fit d'assez bonne heure, vu la proximité des lieux; mais il n'y a rien de certain sur l'année, pas plus que sur les instruments dont DIEU se servit pour cette création. — Nous n'en saurions dire davantage, non plus, sur les maisons de Feltre, Chiari, Lenna, Veroli, Rovato et Darfo, qui sont de ce temps.

Crémone.
1565.
Vérone.

Gênes posséda des Ursulines, selon toute probabilité, dès l'an 1573, si l'on en juge par l'épithaphe de la Mère *Vernarcia*, qui fut dans cette ville leur première supérieure et gouverna la communauté pendant soixante ans. Cette sainte fille, sans jamais avoir appris à lire ni à écrire, écrivit et composa elle seule quatre volumes d'œuvres spirituelles; et telle était l'odeur de sainteté qu'elle répandait autour d'elle, que le Sénat poursuivit sa canonisation. La congrégation de Gênes suivit la règle de S. Augustin, et on l'appelait indifféremment de ce nom ou de celui de S^{te} Ursule.

Gênes.
1573.

¹ Livre second, chap. 4^e.

§ 4. — Congrégation de Rome.

Rome.
1600.

Les filles d'Angèle furent connues de bonne heure dans la capitale du monde chrétien, puisque leurs constitutions y avaient été examinées et approuvées; mais elles n'y furent appelées elles-mêmes qu'en 1600, soixante-cinq ans après la fondation.

Françoise de Monjoux, née à Paris en 1578, d'une famille opulente, avait voué à DIEU sa virginité. Pressée par ses parents d'entrer dans l'état du mariage, elle quitta la maison paternelle, se retira chez une de ses amies, et de là, sous l'habit d'une religieuse clarisse, se mit en route, comme autrefois S^{te} Angèle, pour faire le voyage de Jérusalem. Elle avait déjà gagné la frontière, lorsque, avant de s'embarquer, la pensée lui vint de visiter d'abord Rome et les tombeaux des SS. Apôtres. Elle entra dans la ville sainte le 23 mars 1598. Elle fut reçue par la comtesse de Santo-Fioré, qui avait pour directeur S. Philippe Néri, fondateur de l'Oratoire. Françoise fut mise en rapport avec le bienheureux : il voulut la présenter lui-même au pape Clément VIII. Le pontife l'accueillit avec bonté, entendit le récit de sa vie, et l'engagea à se fixer dès-lors à Rome, au lieu de continuer sa route vers la Palestine. La jeune fille crut voir dans ce conseil la volonté de DIEU, et, se fixant dans une maison solitaire, y vécut dans la mortification et la piété.

Les Mères
de Montjoux
et de Gourcy.

Dans le même temps arrivait aussi à Rome une jeune veuve flamande, *Françoise de Gourcy*, qui depuis 1593 s'était enfermée également dans une retraite sévère à Cologne, et que le jubilé de 1600 attirait en Italie, à la suite des milliers de pèlerins. Elle vint chercher un humble asile à l'hôpital Saint-Sixte. Le confesseur de cette maison, homme d'une éminente vertu, à qui elle s'adressa pour la direction de sa conscience, et qui découvrit en elle l'abondance des dons de DIEU, la mit en rapport avec Françoise

de Montjoux, et les deux étrangères furent tellement satisfaites l'une de l'autre, qu'elles convinrent de ne se quitter qu'à la mort. Elles prirent une habitation commune. Au milieu de leurs saintes conversations, elles vinrent un jour à parler du bien que faisaient les Ursulines dans toute l'Italie septentrionale. La pensée leur vint alors d'essayer d'introduire l'institut à Rome, où il restait tant à faire pour les âmes. S'étant procuré les règlements de S^{te} Angèle, elles commencèrent à établir une famille de sœurs qui, comme celles de Brescia, sans se lier par aucun vœu, désiraient vivre séparées du monde et s'occuper de bonnes œuvres. Clément VIII les approuva de grand cœur.

Réunissant donc leurs ressources, qui étaient considérables, elles bâtirent une maison, ouverte dès 1601, où elles reçurent des filles de toute condition, à qui elles donnèrent le nom d'Ursulines, et qui devinrent promptement l'objet de l'édification publique. Peu d'années après, la paroisse des Saintes-Rufine-et-Seconde ayant été unie à celle de Sainte-Marie au-delà du Tibre par le pape Paul V, il fut question de démolir l'église abandonnée pour en vendre les matériaux ; mais, sur la demande des nouvelles religieuses, cette église leur fut donnée : et de-là le nom de cette congrégation, *Saintes-Rufine-et-Seconde*.

La Mère de Montjoux mourut en 1628, et la Mère de Gourcy en 1641, lorsque l'œuvre était solidement établie. Urbain VIII, qui la favorisait, la soumit à la juridiction immédiate du cardinal-vicaire. Les Ursulines de Rome pratiquaient tous les exercices usités dans les monastères, moins la clôture. Elles sortaient quelquefois toutes ensemble pour visiter les sanctuaires. Elles portaient, dans ces circonstances, un grand voile noir qui les couvrait presque entièrement ; leur habit ordinaire fut une tunique de laine bleu obscur, une robe de serge noire, une ceinture de cuir et un voile blanc ; pour aller à la sainte com-

Observances.

munion, elles ajoutaient un manteau noir. Au surplus, nous l'avons dit, on ne faisait point de vœu dans cette communauté. L'éducation des petites filles était l'objet principal de son zèle. Ces religieuses se sont maintenues jusqu'à nos jours.

Rome :
Nouvelle
fondation.
1688.

Longtemps après cependant, en 1684, sous le pontificat d'Innocent XI, on vit en Italie des Ursulines vraiment cloîtrées. On les dut à Laure Martinozzi d'Este, nièce du cardinal Mazarin, duchesse de Modène, et à sa fille Marie d'Este, qui avait épousé Jacques II roi d'Angleterre. — Laure se trouvait à Bruxelles au moment où les Ursulines de Mons y commençaient leur établissement; elle vit leur courage à surmonter des difficultés dont nous aurons par la suite à entretenir le lecteur, et cette vaillance chrétienne fit sur elle une impression profonde. En 1683, dans un second voyage à Bruxelles, son admiration augmenta en constatant l'état florissant de la communauté. Dès-lors elle se lia avec les Ursulines, les visita fréquemment, et voulut connaître à fond l'institution. C'étaient les règlements de la congrégation de Bordeaux, rédigés par le cardinal de Sourdis. La princesse ne cessait de dire à quel point elle était frappée de la sagesse de ces constitutions. De toutes les villes de la Flandre lui arrivaient les meilleurs témoignages du bien obtenu par l'ordre. C'est alors qu'elle résolut d'en établir une maison dans Rome.

Elle en écrivit à Innocent XI, et engagea sa fille Marie à en faire autant de son côté. Celle-ci, en outre de la lettre au Pape, chargea l'ambassadeur d'Angleterre, cardinal de Norfolk, de pousser activement la négociation. L'ambassadeur obtint tout d'abord que les cardinaux s'assembleraient pour en délibérer. Les règles et constitutions, attentivement examinées, furent reconnues pour être celles de Sourdis, approuvées par Paul V en 1618. Le Pape voulut revoir lui-même les choses, et s'empressa, à la suite de son examen, de donner, en date du 24 mars 1684, la bulle

oir. Au surplus,
vœu dans cette
elles était l'objet
sont maintenues

ous le pontificat
es vraiment cloî-
nière du cardinal
de Marie d'Este,
re. — Laure se
sulines de Mons
leur courage à
s par la suite à
rétienne fit sur
ans un second
enta en consta-
-lors elle se lia
et voulut con-
gements de la
le cardinal de
quel point elle
ons. De toutes
ailleurs témoi-
rs qu'elle réso-

a fille Marie à
re de la lettre
e, cardinal de
on. L'ambas-
x s'assemble-
utions, atten-
être celles de
e Pape voulut
à la suite de
1684, la bulle

d'érection, aussitôt expédiée à Bruxelles. A peine la duchesse l'eut-elle reçue qu'elle courut en faire part aux Ursulines, et, ayant obtenu six de leurs professes, elle se mit en route, pour arriver à Rome le 12 novembre.

La maison destinée à recevoir les Sœurs n'étant pas prête, elles acceptèrent l'hospitalité chez les religieuses de S^{te} Catherine de Sienne. Une certaine opposition s'était déclarée aussi contre elles dans la ville, où l'on trouvait leurs ressources matérielles insuffisantes. Leur noble protectrice venait de mourir; Laure Martinozzi avait à peine revu le sol de l'Italie qu'il lui fallait paraître devant DIEU. Elle avait donné à ses chères Ursulines une somme de 7000 écus romains pour l'achat et l'appropriation de la maison, après avoir d'ailleurs pourvu à la chapelle et au vestiaire. Mais on estima, après sa mort, que tout cela était au-dessous du nécessaire, qu'il fallait que la communauté eût un revenu assuré d'au moins 400 *scudi* annuels¹, et on suscita bien des embarras aux pauvres sœurs: ce qui en détermina trois à retourner à Bruxelles. Mais, quand on ouvrit le testament de la pieuse défunte, on y découvrit un legs de 15 000 écus; la reine d'Angleterre y ajouta une autre somme assez considérable: de sorte que, cette difficulté levée, on put procéder à l'installation des Mères Angélique de la *Sainte-Trinité*, Béatrice-Agnès des *Anges* et Françoise-Louise de *S.-Michel*, les trois professes restées à Rome. Elle eut lieu le 1^{er} mai 1688, après un nouveau bref par lequel Innocent XI confirmait celui qu'il avait rendu quatre ans auparavant. Il y était stipulé que les religieuses, présentes et à venir, seraient soumises à la juridiction du Cardinal-Vicaire, pour le spirituel comme pour le gouvernement intérieur.

On les autorisait à placer, employer et posséder en propriété tout ce qu'elles avaient reçu ou pourraient recevoir,

¹ Le *scudo*, ou écu, valait 5 fr. | Cette rente exigée équivalait donc à 2 140 fr.
35 cent. de notre monnaie actuelle.

en présents, dots, aumônes, ou par testament. Elles jouissaient des mêmes privilèges, exemptions, indulgences, et autres droits et prérogatives, dont jouissent les communautés religieuses; mais en même temps il leur était défendu de faire ni admettre aucun changement à leurs règles et constitutions, toutes émanées de Bordeaux, sans l'agrément et l'autorité du Cardinal-Vicaire. — La prise de possession se fit avec solennité. Après l'office et la communion générale, le cardinal conduisit lui-même, en habits pontificaux, les sœurs dans l'intérieur du monastère, et leur signifia, en vertu de la sainte obéissance, d'observer à l'avenir la clôture stricte et perpétuelle, sous les peines édictées par les saints canons.

Par les instances de la reine Marie, on obtint encore deux brefs, l'un pour les Ursulines de Bruxelles, l'autre pour les Ursulines de Mons, leur permettant d'aller se joindre à leurs sœurs de Rome. Les deux communautés s'assemblèrent donc en chapitre, et chacune d'elles fit choix de trois professes pour le monastère romain. Les six Ursulines partirent de Flandre dès le mois d'août suivant.

Ce fut cette seconde maison de Rome qui s'occupa le plus activement de la béatification et canonisation de S^{te} Angèle; et dans ces démarches se distingua par son zèle la Mère Angélique de *Saint-Joseph*. La chapelle fut dédiée à S. Joseph, et devint un but de pèlerinage à cause des grâces qu'on y avait maintes fois obtenues.

Lorsque les Français s'emparèrent de Rome, en 1809, les diverses communautés de la ville sainte furent dispersées; on laissa néanmoins en repos nos Ursulines, à cause de leurs écoles; la clôture seule fut abolie, pour être reprise au retour du Pape, en 1814. Un moment de persécution, en 1848, pendant l'exil de Pie IX à Gaëte, ne détruisit point l'institution. Les grands coups étaient réservés pour le moment où le Piémont révolutionnaire procéderait méthodiquement aux usurpations les plus sacrilèges.

Une description du monastère, écrite en 1857, porte : —
 « Le monastère de Rome, récemment construit, dans un style élégant et religieux tout ensemble, est situé au nord de la ville, dans la région du Champ-de-Mars, et l'une des façades donne sur la rue Vittoria. Les différents corps-de-logis forment une espèce de carré dont le centre est occupé par les jardins. L'église, d'une grandeur médiocre, possède trois autels. Le visiteur aime à reconnaître dans les somptueuses décorations le goût délicat et la pieuse libéralité des Ursulines, qui ont la consolation d'y voir célébrer chaque jour l'office public. »¹.

Nos bonnes Mères de cette seconde institution furent, quelques années après, demandées pour faire un établissement à Calvi, bourg du diocèse de Narni, dans la Sabine. Un gentilhomme, Démophon Farini, avait laissé, par son testament du 2 juillet 1628, un revenu annuel de 2 000 écus (10 700 francs) pour être employé à fonder dans Calvi, sa patrie, un monastère de religieuses, sans spécifier de quel ordre ; et néanmoins le legs ne devait recevoir cette destination que dans le cas où la postérité masculine des Farini viendrait à manquer.

C'est ce qui arriva au mois d'octobre 1715. L'évêque, Xavier Guicciardi, prit toutes les mesures réclamées par la loi, et appela à cet héritage les Bénédictines de Narni, qu'il installa lui-même. Mais ces religieuses renoncèrent, en 1718, à la fondation, par suite du manque de sujets. Un nouvel évêque, Joachim Oldo, de l'ordre du Carmel, n'hésita point à les remplacer par les Ursulines, qu'il avait connues et appréciées à Rome, alors qu'il y était curé de la Traspontina. Ses propositions furent agréées des Sœurs, après un chapitre où fut appelé le confesseur de la maison. Trois sujets, dont deux professes et une novice, partirent

Calvi.
1718.

¹ *Annales de l'ordre de Sainte-Ursule*, continuation, etc. (Clermont-Ferrand, 1857), t. II, p. 324.

le 5 novembre 1718, et entrèrent dans Calvi deux jours après, au son des cloches et parmi les acclamations du peuple. L'évêque les attendait en personne, et les mit en possession. Les novices vinrent assez promptement; le monastère prospéra. Il rencontra aussi des protecteurs dans les PP. Jésuites du collège de Terni. Partout nous verrons les enfants de S. Ignace favoriser les filles de S^{te} Angèle, et justifier ainsi ce mot que l'on assure avoir été prononcé par le pape Paul III, disant à S. Ignace lui-même, après avoir signé l'approbation des Ursulines : « Je viens de vous donner des sœurs. »

Persécution
piémontaise.

Cette maison de Rome, qui appartient à la congrégation de Bordeaux, existe encore à l'heure où nous écrivons¹, mais après avoir subi le sort de tout ce qui est chrétien dans la ville sainte, depuis l'invasion de la secte piémontaise. Sous le couvert de l'*unité italienne*, la franc-maçonnerie ennemie de JÉSUS-CHRIST a rempli de ruines ce malheureux pays, en se précipitant avec rage sur tout ce qui est de l'Église ou de la religion : comme si le crime était jamais nécessaire, et comme si, d'ailleurs, il ne menait pas infailliblement aux abîmes ! Mais l'iniquité ne saurait se mentir à elle-même : il faut qu'elle fasse le mal pour le mal, et simplement parce qu'il est l'offense de DIEU.

Le 20 septembre 1870, le Piémont révolutionnaire entra donc dans Rome par la même trahison, la même violation de tous les droits, qui l'avait amené à Naples, à Florence, à Parme, à Modène, à Ancône. Dès le 1^{er} janvier 1871, il privait les Ursulines d'une rente annuelle de 5 000 francs qui leur avait été attribuée, au siècle dernier, par le pape Benoît XIV. En outre, il établissait sur la communauté des taxes considérables. Le 5 avril suivant, ces fougueux apôtres de la liberté, ces réformateurs de l'oppression

¹ 31 mai 1878.

vi deux jours
clamations du
et les mit en
romptement; le
es protecteurs
Partout nous
r les filles de
n assure avoir
S. Ignace lui-
Ursulines : « Je

a congrégation
ous écrivons ,
i est chrétien
secte piémont-
a franc-maçon-
ruines ce mal-
sur tout ce qui
le crime était
, il ne menait
ait ne saurait
e le mal pour
e de DIEU.

onnaire entraît
même violation
es, à Florence,
anvier 1871, il
de 5 000 francs
er, par le pape
a communauté
, ces fougueux
de l'oppression

ancienne, venaient s'emparer des écoles des Sœurs et d'une grande partie de leur maison, les laissant ironiquement maîtresses d'ouvrir de nouvelles classes dans le bâtiment qu'on ne confisquait pas. Les religieuses, en effet, au milieu des plus durs sacrifices, rétablirent une école gratuite et un pensionnat. Un mois ne s'était pas écoulé qu'on leur ravissait encore l'étage destiné au noviciat. Puis, en 1872, on les soumit aux règlements universitaires, par lesquels elles eurent à prendre des brevets. — Tout ceci n'était qu'un acheminement, néanmoins. Le 10 novembre 1873, du seul droit de la force, les agents de ce gouvernement sacrilège forçaient la clôture, inventoriaient tout ce que renfermait encore le monastère, jusqu'au linge, jusqu'aux vêtements des religieuses, et déclaraient le tout, meubles et immeubles, de bonne prise pour l'État! En retour, on accordait à chaque religieuse de chœur une pension mensuelle de 50 francs, et une de 25 aux sœurs converses, en vertu de quoi on s'emparait absolument du total, même des ornements et des vases sacrés. Il ne faut point oublier que ces mesures odieuses, ce pillage éhonté, reproduit en cent endroits de la Péninsule, ont été sanctionnés par le roi Victor-Emmanuel, un fils de la maison de Savoie! ¹

Puis vint aux Ursulines l'ordre de quitter immédiatement le couvent, pour se réunir à d'autres religieuses d'un ordre différent, dans une maison tellement étroite qu'il n'y avait pas matériellement possibilité d'y loger. Leur administrateur temporel essaya de la voie des tribunaux, et la

¹ Au palais royal de Turin, on a réservé tout un grand salon pour les portraits des princes et princesses de la famille royale qui ont été évêques, moines ou religieuses. Il y en a un bon nombre; à la voûte de la salle, au milieu d'un écusson, a été inscrit ce fragment de vers latin :

*« Multis est melior virtus una triumphis :
« Une seule vertu plutôt que cent triom-
[phes ! »*

Ironie douloureuse pour l'héritier des saints ! lui qui, dans toute l'Italie, prêta l'autorité de son nom pour saccager, profaner et détruire les lieux saints ! Quel sera le jugement de Dieu, hélas !

sentence rendue les autorisa à rester, comme sœurs enseignantes. Mais l'ennemi n'avait pas dit son dernier mot : à la fin de 1875, il revenait à la charge, s'emparait encore de cinquante chambres, de la moitié du jardin, de la terrasse entière, et établissait à Sainte-Ursule son académie de musique, qu'il ose placer sous le patronage de S^{te} Cécile. Le bruit que faisaient ces étranges artistes rendant les classes impraticables, les Sœurs ont obtenu du Souverain-Pontife l'autorisation de faire entrer les externes dans la clôture même. Parmi tous ces événements, la communauté a eu la douleur de perdre treize de ses religieuses. Celles qui survivent lutteront jusqu'à la fin pour maintenir l'honneur de leur vocation et l'esprit apostolique de S^{te} Angèle. Les tremblements sociaux n'ont pas plus la durée éternelle que les tremblements de terre, DIEU merci, et l'iniquité est, comme toute négation, en dehors des conditions de la vie.

Sesto - Calendé.
1857.

A Sesto-Calendé, bourg des environs de Milan, la congrégation de Bordeaux compte un monastère dédié à l'Immaculée-Conception. Cette fondation est due à trois Ursulines qui, accompagnées d'une sœur converse, vinrent de Milan en 1857. On manqua d'abord de tout; le bâtiment était hors d'état de recevoir les Sœurs. Puis vinrent les inquiétudes créées par les persécutions révolutionnaires du Piémont. Enfin, jusqu'à ce jour les Sœurs ont pu continuer et s'affermir.

Miasino.
1831.

Nous rencontrons encore à Miasino, diocèse de Novare, une communauté d'Ursulines de la même congrégation de Bordeaux. Cette maison était un couvent de Visitandines, qui en furent chassées en 1810 par le gouvernement révolutionnaire de cette époque. Nos sœurs y vinrent en 1831, et leur zèle toucha vivement les populations, ce qui amena des vocations. Les épreuves furent longues et dures. La pauvreté était extrême; les jeunes religieuses tombaient, l'une après l'autre, victimes de leur dévouement, de leur

ferveur, des sacrifices et des privations qu'elles s'imposaient avec un courage qu'on peut appeler héroïque. En moins de quatorze ans il en mourut vingt, y compris la supérieure et fondatrice, Mère *Saint-François-de-Sales*. — En 1866, en vertu de la loi générale de spoliation, la communauté a vu confisquer tous ses biens. Les Sœurs n'en sont pas moins demeurées réunies, craignant chaque jour une dernière dispersion, tout-à-fait dans les projets des sectaires qui oppriment l'Italie. Il y a à Miasino trente-six religieuses de chœur, dix converses et des novices et postulantes.

A Saluces, près de Coni, dans les États-Sardes, a été institué un monastère de Bordeaux en 1851. Malgré bien des tribulations, il a pu fournir des sœurs, en 1858 et 1860, pour deux autres maisons, à *Omegna* et *Galliate*. On y voit vingt-cinq professes, sept converses et six novices.

Saluces.
1851.

Citons, sur la côte N.-E. du lac Majeur, la petite ville de Canobbio, qui a deux mille habitants. La communauté d'Ursulines y date de 1837 et vient de Miasino. Elle a une vingtaine de professes de chœur, et, en outre, des novices et des converses.

Canobbio.
1837.

Stronconé, au diocèse de Terni, reçut des Ursulines de la congrégation de Bordeaux, en 1726. Cette communauté existe encore, mais le gouvernement usurpateur des États de l'Église et du reste de l'Italie a interdit les nouvelles professions.

Stronconé.
1726.

On sait que la ville de Bénévent, enclavée dans le royaume de Naples, a appartenu au Saint-Siège jusqu'à l'invasion piémontaise des Deux-Siciles. Plusieurs archevêques y avaient travaillé à la construction d'un monastère destiné à des religieuses d'un ordre que nous ignorons. Les bâti-

Bénévent.
1786.

ments achevés, en 1786, l'archevêque Banditi demanda à Pie VI et obtint la permission de les donner à une colonie d'Ursulines appelées de la communauté de Calvi, sous la direction de leur supérieure Delphine Ricci de *Tous-les-Saints*. Le prélat ne cessa plus de protéger la maison, et même, en mourant, l'institua héritière de tout ce qu'il avait pour son usage personnel. Les Sœurs occupent encore ce monastère, tel qu'il fut alors. Seulement, le gouvernement intrus a défendu d'admettre désormais aucune jeune fille à la vêtue et à la profession, ce qui est, à bref délai, la ruine de cette fondation. En 1878, on y compte seize religieuses de chœur; les pensionnaires, autrefois nombreuses, ne sont plus que neuf, et les externes une centaine. Puisse la divine bonté délivrer bientôt l'Italie de sociétés secrètes qui la dévorent, et qui travaillent avec une ardeur infernale à la destruction du christianisme!

Les lecteurs n'ont probablement pas tous compris ce que nous entendons par *la congrégation de Bordeaux*, qui fournit des sujets et des règlements à plusieurs familles italiennes d'Ursulines. Les pages qui vont suivre expliqueront cette expression, de même que celle de *congrégations de Paris, de Lyon, de Dijon, de Toulouse, d'Avignon*, etc.

L'Italie possède d'autres couvents d'Ursulines, nous l'avons dit; mais les notions nous manquent pour en parler sûrement.

iti demanda à
à une colonie
Calvi, sous la
de Tous-les-
la maison, et
ce qu'il avait
ent encore ce
gouvernement
e jeune fille à
délai, la ruine
ze religieuses
euses, ne sont
uisse la divine
etes qui la dé-
nfernale à la

mpri ce que
rdeaux, qui
eurs familles
suivre expli-
e de congré-
ulouse, d'A-

lines, nous
ur en parler

SECTION II^{de}.

LES URSULINES EN FRANCE

JUSQU'UA LA RÉVOLUTION.

L'Italie avait donné naissance à l'ordre de Sainte-Ursule: la divine Providence réservait à la France la gloire de l'amener à sa perfection. Ces vierges chrétiennes sortiront successivement de leur premier état de liberté relative pour embrasser la vie proprement claustrale et monastique, qui n'avait point convenu d'abord, et qui même avait été repoussée à Brescia, dans les diverses tentatives que nous avons racontées. Les circonstances, les époques, les pays, les besoins, varient en effet, et les institutions de l'Église se plient à tout pour servir mieux les intérêts des âmes. Ce qui distingue l'esprit français, parmi d'autres qualités, c'est la netteté, l'exactitude, le côté pratique et logique, qu'aucune nation peut-être ne possède au même degré. Les Ursulines, en franchissant les Alpes, vont ressentir heureusement cette influence. Désormais l'ordre prendra des formes plus accusées, et perfectionnera ce qu'il tient de la sainte fondatrice. Abordons cette histoire.

Rôle
de la France.

CHAPITRE I^{er}.

LA MÈRE FRANÇOISE DE BERMOND.

Sa naissance
et sa jeunesse.

L'an 1572, sous le règne de Charles IX, naissait à Avignon une enfant qui devait être comme une seconde Angèle, une seconde fondatrice, pour la famille des Ursulines. Elle fut appelée *Françoise* au baptême, et reçut de son père, trésorier de France et receveur de la douane à Marseille, le nom de *Bermond*. Élevée chrétiennement, pieuse dans son enfance, elle se laissa pourtant affadir par la fréquentation du monde et la lecture des poètes profanes. Elle composa et fit imprimer des vers qui ne respiration rien moins que la dévotion. Elle n'avait que douze ans. Déjà son esprit vif et cultivé, son éloquence naturelle, ses avantages extérieurs, la faisaient rechercher, et son cœur ne résistait guère à ces attraits dangereux. Cette vie toute extérieure dura trois années. Confiée, au bout de ce temps, à une parente très-chrétienne, qui lui donna l'exemple d'une existence charitable et vertueuse, elle sentit peu à peu son cœur revenir à des sentiments meilleurs. L'entière conversion demanda quelque temps; le combat fut cruel; enfin la grâce triompha, et *Françoise*, éclairée sur ce que DIEU attendait d'elle, fit le vœu de virginité et se consacra à la solitude dans la maison paternelle. Les railleries de ses anciennes compagnes ne purent ébranler sa résolution. Celles-ci, du reste, s'assurèrent, par six mois d'épreuve, de la fermeté de cette décision; puis elles voulurent lui rendre visite toutes ensemble. Édifiées au suprême degré

Conversion.

de ce qu'elles virent et entendirent, ces jeunes mondaines acceptèrent la proposition de s'unir à elle. Qu'admirables sont donc les voies de DIEU! Bientôt, parcourant les maisons du voisinage, elles rassemblent chez elles les enfants des pauvres et des artisans, leur enseignent à lire et les premiers éléments du catéchisme. C'est ainsi qu'en tout temps l'Église inspire à ses fidèles le désir de répandre autour d'eux l'instruction, et c'est ainsi sans doute qu'elle méritera d'être traitée de fauteur de l'ignorance par l'ignorante impiété du XIX^e siècle! — Toute la ville d'Avignon applaudit au dévouement des nouvelles maîtresses. L'archevêque, Dominique de Grimaldi, ne fut pas un des derniers à bénir une institution si charitable, si vraiment catholique; il écrivit au Saint-Siège pour la faire régulariser, et dès 1594 le pape Clément VIII, qui avait approuvé les Mères de Montjoux et de Gourey à Rome, autorisa M^{lle} de Bermond et ses compagnes à enseigner publiquement la doctrine chrétienne aux jeunes filles, dans tout le Comtat-Venaissin. Mais ce n'étaient pas encore là des Ursulines proprement dites.

Creation
de l'œuvre.

Il y avait alors à Avignon une jeune personne distinguée qui avait résolu de quitter le monde : elle s'appelait M^{lle} de Masan de Vaucluse. L'évêque de Carpentras, qui la dirigeait, lui permit de faire le vœu de virginité; puis, pour l'affermir dans ses bons propos, il lui fit présent du livre des Constitutions des Ursulines de Milan, qu'il venait de recevoir. La pieuse fille se mit incontinent à les lire, et elles lui parurent en effet si édifiantes qu'elle crut devoir les communiquer à son confesseur, le P. Romillon. Celui-ci, qui connaissait de près la nouvelle association, jugea que ces réglemens lui pouvaient être d'une grande utilité. Il en conféra avec l'archevêque, qui dans l'instant envoya chercher M^{lle} de Bermond et ses compagnes. Le prélat leur exposa que ces règles étaient l'ouvrage non-seulement de la vénérable Angèle, à qui toute l'Italie donnait le titre de bienheureuse, mais encore du pieux et illustre Charles Borromée, qui les avait retouchées pour sa congrégation

Mlle de Masan.

de Milan. Le P. Romillon leur en donna ensuite lecture, en commentant chaque article. Le résultat fut une résolution unanime de ne plus chercher autre chose, et de se ranger sous la bannière de S^{te} Ursule sans tarder davantage. M^{lle} de Vaucluse s'offrit à procurer à la petite compagnie une maison toute meublée dans la ville de l'Isle, située entre Avignon et Cavaillon, au diocèse de Carpentras. On s'y transporta en 1596, et c'est là que fut établie la première communauté d'Ursulines en France, sous la direction de M^{lle} de Bermond, élue supérieure. Le vénérable César de Bus, qui était à Avignon en ce moment, applaudit de toute son âme à une si heureuse fondation.

Vertus
de la Mère
de Bermond.

Il est bon de nous arrêter un peu sur cette noble et sainte figure de la Mère de Bermond. Elle savait, au milieu de ses occupations pressantes, trouver douze heures pour prier DIEU les jours ordinaires, quatorze les jours de fête. Dans sa vieillesse, quand elle eut été déchargée du supériorat, elle allait encore au-delà. Elle disait avec une admirable naïveté : « Pourquoi aurais-je de la peine à prier ? Est-ce » qu'il en coûte à un petit oiseau pour voler, à un poisson » pour nager ? Oh ! qu'il fait bon à l'oraison, lorsque c'est » DIEU qui nous y appelle ! » Elle parlait des choses saintes avec une foi si vive, qu'on eût dit qu'elle les voyait plutôt qu'elle ne les croyait. Le moindre objet de la nature l'élevait à DIEU. La plupart du temps, ses sens extérieurs étaient tellement fermés, que les choses présentes ne faisaient sur elle aucune impression. Au plus fort de l'hiver, les flammes de l'amour divin la brûlaient au point qu'il lui fallait chercher du rafraîchissement. Plusieurs fois on la vit entourée d'une miraculeuse clarté. La vie des saints n'est-elle pas un prisme lumineux destiné à refléter la splendeur du Soleil de justice ? La vertueuse sœur avait pris en religion le nom de *Jésus-Marie*. Quand elle entendait lire l'histoire des martyrs ou des anachorètes, elle pleurait abondamment, au souvenir du ciel où étaient parvenus ces

héros du Seigneur. Dès qu'elle entra dans l'église, son cœur volait vers le saint ciboire, comme un petit oiseau, suivant sa comparaison, retourne à son nid. Le Saint-Sacrement était pour elle la montagne du Sinaï, où, de même que Moïse, elle parlait à DIEU cœur à cœur, comme un ami à son ami. Ainsi que S^{te} Françoise de Rome et plusieurs autres saints, elle vivait dans la familiarité de son ange gardien. « Sans lui, disait-elle, je serais morte en mille accidents. » Désirait-elle parler à quelque personne absente qu'elle ne pouvait faire avertir, elle priait son bon ange de lui donner la pensée de venir, et il n'y manquait jamais. Elle jouit, presque toute sa vie, de fréquentes apparitions de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge. Disons encore ceci, pour fortifier les cœurs dans le combat contre le péché: une vision qu'elle eut de l'enfer l'épouvanta si fort, qu'elle fut longtemps sans pouvoir rester seule la nuit. Et quelle humilité! quelle attention à cacher les merveilles que DIEU accomplissait en elle! — Telle fut cette fille et coopératrice d'Angèle Mérici, digne d'être associée à la sainte dans la reconnaissance de tout l'ordre.

Tant de vertus et de mérites réunis dans la supérieure ne pouvaient manquer de donner une grande réputation aux Ursulines de Provence, qui d'ailleurs étaient elles-mêmes autant de modèles de sainteté, vraies filles de la fondatrice de la Compagnie. C'est par de si beaux endroits que, sans y penser, elles parvinrent à être bientôt connues dans le reste du royaume. Leur première congrégation fut comme la pépinière de la plupart de celles qu'on y vit fleurir dans la suite; et l'on peut dire avec justice qu'après la maison de Milan, dont elles étaient les filles, elles sont elles-mêmes les mères spirituelles et directes des autres Ursulines de l'Europe, moins l'Italie.

Diffusion
de
la Compagnie.

¹ On trouve les détails de cette belle vie dans l'ouvrage de M. Ch. *Ursulines de France* (Poussielgue, 1856), 2 vol. in-12. Nous avons déjà parlé de ce livre.

CHAPITRE II.

CONGRÉGATION DE PARIS.

§ 1^{er}. — Origine et fondation.

Observation
préliminaire.

C'est là, dans cette grande ville, centre du bien comme du mal, que l'ordre de Sainte-Ursule allait prendre sa dernière forme et revêtir la perfection voulue par la Providence, ainsi que nous le disions tout-à-l'heure. La congrégation de Bordeaux vient ensuite. C'est pour cela que ces deux congrégations tiennent le premier rang parmi toutes celles qui furent établies en France. Et, quant à ce mot même de *congrégation*, nous l'avons employé jusqu'à présent pour désigner chacune des maisons, à mesure qu'elles se fondaient : ce terme aura désormais, dans notre récit, une signification plus étendue : il représentera chaque corps ou affiliation d'Ursulines soumises à quelques observances particulières, et qui peuvent être considérés comme autant de *provinces* de l'ordre de Sainte-Ursule. Malgré ce lien général, le lecteur doit observer que, en cette famille religieuse, les maisons sont indépendantes les unes des autres, qu'elles n'ont point de supérieurs provinciaux ou généraux, et qu'elles relèvent exclusivement de l'évêque du diocèse, suivant la pensée et l'institution de S^{te} Angèle et de S. Charles. Toutefois, les diverses maisons d'une congrégation ou province sont tenues à la pratique des coutumes et observances de la maison principale d'où elles sont issues, et qui les leur a transmises.

Les
congrégations :
sens nouveau.

Trois personnes vénérables concoururent à la création de la maison de Paris, en y comptant la Mère de Bermond. La première fut M^{me} *Acarie*. Née en 1565, et fille de Nicolas Avrillot, elle épousa, à dix-neuf ans, M. *Acarie*, homme vertueux et tout-à-fait digne d'elle. Leur piété commune s'attachait à la protection de toutes les œuvres naissantes de leur temps. C'est ainsi que M^{me} *Acarie* concourut de tout son pouvoir à l'établissement des Carmélites de S^{te} Thérèse en France, établissement où le rôle principal fut celui de l'éminent cardinal de Bérulle, fondateur de la congrégation de l'Oratoire de France. L'enthousiasme pour l'ordre du Carmel était à son comble à cette époque, et quantité de jeunes filles accouraient pour s'y donner complètement à DIEU; mais leurs forces, dans cette vie si particulièrement austère, en trahirent quelques-unes. Au lieu de les décourager, M^{me} *Acarie* leur proposa de former entre elles une congrégation séculière, où, à la place de la vie purement contemplative et pénitente, elles consacraient la leur à l'instruction des petites filles. Cette charitable idée eut tout le succès désiré. L'hôtel Saint-André, dans le faubourg Saint-Jacques, fut choisi pour maison commune. La sœur Nicole le Pelletier, qui avait fondé à Pontoise une communauté semblable en 1599, fut appelée pour mettre les associées au fait des fonctions de leur nouvel état. L'évêque de Paris ¹ donna toutes les approbations nécessaires, et on vit aussitôt fonctionner régulièrement les classes : institution depuis longtemps soulaîtée de tous, dans ces temps de troubles où le calvinisme faisait mille ravages dans les âmes. Mais il fallait des ressources ; les classes étaient gratuites, et les Sœurs n'avaient pour subsister que quelques charités du moment et le peu de travail manuel que leur permettaient de très-rarens loisirs.

M^{me} *Acarie*.

¹ Paris devint archevêché peu de temps après, en 1622. Cette ville dépendait alors de la province ecclésiastique de Sens.

M^{me} Acarie sentit qu'il était urgent de pourvoir à ce besoin, et elle s'adressa à M^{me} de *Sainte-Beuve*.

M^{me} de Sainte-
Beuve.

C'était sa parente. Madeleine Lhuillier, dame de *Sainte-Beuve*, née en 1562, appartenait à une famille riche et puissante, qui eut dix-huit enfants. Douée, elle aussi, de tous les dons de la nature, Madeleine les tourna dès ses premières années du côté de la vertu. Devenue veuve, et sans postérité, au bout de trois années de mariage, elle ne songea plus qu'à se consacrer encore plus entièrement à Dieu. Elle se retira chez sa mère, M^{me} de Boulencourt, qui lui fut aussi enlevée bien peu de temps après. La réputation de vertu de Madeleine était tellement établie dans Paris, qu'on y disait communément qu'en changeant une seule lettre à son nom elle serait aussi justement la *Sainte Veuve*. Elle alla se renfermer dans l'abbaye de Chelles près Paris, puis à celle de Saint-Pierre de Rheims, et ne reparut dans la capitale qu'au bout de quatre ans, pour des affaires indispensables. L'accueil qui lui fut fait de tous, et particulièrement du roi Henri IV, qui l'avait en estime toute spéciale, ne fut point capable de la rattacher au monde. On la verra aussi à la cour de Louis XIII, où elle eût exercé, si elle l'eût voulu, une grande influence, à cause du crédit dont elle jouissait auprès du roi. Elle n'entretenait les connaissances qu'elle avait dans ces hautes régions que pour fournir plus abondamment aux charités immenses qu'elle distribuait. Sa maison, fréquentée par tout ce qu'il y avait de plus illustre dans le royaume, n'en était pas moins le refuge des pauvres, qui l'appelaient leur mère. Il suffisait d'être malheureux pour avoir le droit d'entrer chez elle. Cette servante du Seigneur cherchait cependant encore quelque grande œuvre à laquelle elle pût dévouer sa vie. Elle s'en ouvrit à son confesseur, qui était un Père jésuite; elle en reçut le conseil de travailler au bien de la religion en formant les petites filles par une éducation chrétienne: car c'est là, lui disait-il, qu'est la condition d'un avenir meilleur, dans ces années de licence et d'hérésie. Ce

voir à ce besoin,

ame de Sainte-
mille riche et
, elle aussi, de
tourna dès ses
venue veuve, et
mariage, elle ne
s entièrement à
e Boulencourt,
s après. La ré-
nt établie dans
changeant une
ement la *Sainte*
de Chelles près
s, et ne reparut
our des affaires
tous, et parti-
n estime toute
her au monde.
Il, où elle eût
uence, à cause
le n'entretenait
les régions que
ités immenses
ar tout ce qu'il
n'en était pas
ent leur mère.
e droit d'entrer
trait cependant
le pût dévouer
i était un Père
e au bien de la
éducation chré-
condition d'un
et d'hérésie. Ce

fut pour la pieuse dame un trait de lumière; d'autant plus que telle avait été aussi la pensée de S. Ignace de Loyola en instituant la Compagnie de Jésus, cette milice exemplaire dont les travaux dans l'éducation, la prédication et les missions réjouissaient toute l'Église. DIEU préparait donc les voies; et, quand M^{me} Acarie se présenta et parla de la nouvelle congrégation, qui avait besoin d'une fondatrice en état de fournir de sa personne et de ses biens, et de maintenir l'établissement par son crédit, elle trouva le terrain merveilleusement préparé. — « Il n'y a que quatre jours, » lui fut-il répondu, que j'avais formé le dessein de fonder » une congrégation pour la meilleure instruction des jeunes » personnes, et certainement il n'y a au monde que mon » confesseur et moi qui en fussions instruits. Je ne vois » donc que DIEU, ma chère cousine, qui ait pu vous » adresser à moi pour une œuvre semblable, et je n'ai » garde de me refuser à entrer dans vos vues. Nous fonde- » rons, avec la protection du Ciel, une communauté d'Ur- » sulines. J'y mets toutefois une condition : c'est que ces » filles embrasseront la vie monastique aussitôt qu'il sera » possible d'y parvenir. » C'était là tout un programme d'avenir, différent des constitutions de Brescia. Nous avons eu l'occasion de dire qu'à cette époque, comme auparavant d'ailleurs et comme longtemps après, on ne concevait les religieuses que derrière des grilles plus ou moins épaisses, ou dans une retraite équivalente; S. Vincent de Paul aura quelque peine à faire admettre ses *Sœurs de la Charité*. Quant à M^{me} Acarie, elle ne se refusa point à cet engagement, et l'on prit jour pour se transporter à l'hôtel de Saint-André.

Après une première visite où elle renouvela ses promesses, en bénissant DIEU de l'avoir choisie pour instrument d'une telle œuvre, la charitable dame loua un appartement dans le voisinage et s'y installa. La chose fut à peine connue que les pensionnaires accoururent en

Monastère
primitif.

nombre, presque toutes des meilleures familles de Paris, les Marillac, les d'Urfé, les Vicuxpont, les d'Ésigny. Le pensionnat était donc fondé. On écrivit en Provence pour avoir des Sœurs. La Mère de Bermond était alors à Marseille, dans une communauté qui venait de s'y établir : elle n'hésita pas à partir elle-même, et arrivait à Paris en 1608 ou 1609. On lui confia sur-le-champ le gouvernement intérieur, avec le titre de *prieure*, et on lui demanda de mettre en vigueur ses constitutions, telles qu'elle les tenait de la congrégation de Milan. Quant à M^{me} de Sainte-Beuve, elle ne se réserva d'autre soin que de pourvoir au temporel de la maison. Ayant vendu à cette intention une de ses propriétés, elle bâtit près de Saint-André deux nouveaux corps-de-logis, l'un pour les maîtresses, l'autre pour les pensionnaires, avec une chapelle où la communauté pût assister aux divins offices sans être obligée de sortir. La première messe y fut célébrée le 29 septembre 1610, fête de S. Michel.

Question
de la clôture.

Ce fut le moment de s'expliquer sur la grosse affaire des changements. La prieure même n'était pas avertie. On assemble le chapitre; et lorsque toutes les Sœurs sont réunies, M^{me} de Sainte-Beuve entre à son tour. Personne ne s'attendait aux propositions qu'elle allait faire; mais elle parla avec un tel feu, une telle conviction de la nécessité de cette mesure, que, la Mère de Bermond en tête, toutes les Ursulines l'adoptèrent aussitôt en principe. On travailla ensuite à la rédaction des règles, où il fut expressément stipulé que l'on conservait l'esprit de l'institut de S^{te} Angèle, et que les Sœurs seraient de vraies religieuses sans cesser d'appartenir à la Compagnie de Sainte-Ursule. Le pape Paul V, toutefois, fut près de deux ans avant de répondre aux désirs manifestés dans la supplique qu'on lui avait adressée. Enfin, on sut par les Ursulines d'Avignon que le Saint-Père s'apprêtait à donner la bulle sollicitée. Entre-temps, Henri IV ayant été assassiné, comme l'on sait, Marie de Médicis devint régente au nom de son fils

Louis XIII : cette princesse accorda à M^{me} de Sainte-Beuve toutes les autorisations légales nécessaires pour établir l'ordre des Ursulines tant à Paris que dans telles autres villes de France qu'elle voudrait, et pour recevoir au profit de ses monastères tous les dons, legs et présents qu'on leur ferait ou qu'elle pourrait leur procurer, argent, maisons, rentes ou fonds de terre. — Cependant, rappelée en Provence par l'ordre formel de ses supérieurs, la Mère de Bermond dut quitter Paris avant la réception de la bulle. Ses sœurs avaient eu peur qu'elle s'enfermât dans le cloître loin d'elles, et lui firent intimer cet ordre, auquel on la vit obéir avec sa simplicité accoutumée.

Il fallait remplir le vide qu'elle laissait. M^{me} de Sainte-Beuve et M^{me} Acarie s'adressèrent au couvent de Saint-Étienne de Soissons, qui leur envoya sa propre abbesse, *Anne de Roussy*. Il était question de former les Sœurs de la congrégation aux observances de la vie monastique. M^{me} de Roussy, secondée par quelques-unes de ses filles qu'elle avait amenées, commença par faire des conférences. Elle enseigna aux Ursulines la manière d'allier les devoirs de leur premier état avec les nouveaux engagements qu'elles allaient contracter. Après les avoir toutes mises à l'épreuve, avoir bien examiné la vocation de chacune, elle ne garda que celles qui lui parurent vraiment appelées. La bulle pontificale, datée du 16 juin 1612, parvint à Paris le 25 septembre suivant. Le *Te Deum* fut chanté par les sœurs et les pensionnaires, en grande solennité.

Anne de Roussy.

La teneur de cet acte du Saint-Siège doit être étudiée attentivement, si l'on veut se rendre compte de l'état actuel des Ursulines de la congrégation de Paris, en regard de l'ordre primitif. C'est une modification très-importante, capitale. Le pape donne le pouvoir d'ériger cette congrégation en vrai monastère, *sous la règle de S. Augustin ré-*

*Bulle de Paul V.
1612.*

formée, et sous le titre et l'invocation de S^{te} Ursule. Il la soumet à la juridiction de l'évêque, et, sous son autorité, à trois docteurs en théologie. Il approuve les constitutions telles qu'elles lui ont été présentées, avec pouvoir à l'Ordinaire (c'est-à-dire à l'Évêque) de les modifier suivant les circonstances. Aux trois vœux communs de religion il permet d'en ajouter un quatrième, celui d'instruire les petites filles. M^{me} de Sainte-Beuve pouvait, de plus, entrer dans la clôture, tant qu'elle resterait veuve, avec deux ou trois autres femmes ou filles vertueuses, et même y avoir un appartement où elle coucherait et demeurerait. Enfin, sans qu'il fût besoin d'une autre bulle, on pouvait, en vertu de celle-ci, établir ailleurs des monastères semblables ¹.

¹ Cette bulle ayant été l'objet d'une discussion assez vive en 1877, nous croyons utile d'en fournir l'histoire et le texte, d'après une brochure publiée, en septembre de la même année, chez Bray et Retaux, à Paris, par un religieux de la Compagnie de Jésus. Nous y joindrons un bref du pape Urbain VIII, qui se réfère à la bulle, et par-là même en confirme l'authenticité : il est du 6 novembre 1626.

Ces deux pièces furent imprimées à Paris en 1641, texte et traduction ; puis en 1703, dans les mêmes conditions. Les Ursulines de Paris les avaient insérées dans les *Annales* de leur monastère, devenues la propriété des Ursulines de Québec. Celles-ci y font allusion, au t. 1, p. 73, de leur ouvrage intitulé *Les Ursulines de Québec depuis leur établissement jusqu'à nos jours* (Québec, chez Darveau, 1863), et elles en ont même envoyé une copie à l'auteur de la brochure que nous venons de citer. Les Ursulines d'Arras en

possèdent également une copie authentique.

M^{me} de Sainte-Beuve avait désigné pour son œuvre trois supérieurs : *Guillaume Gestin*, d'Angers, docteur de Sorbonne, qui mourut un an après la publication de la bulle de Paul V, en 1613; *Jacques Gallemant*, de Rouen, homme d'une grande sainteté, dont la vie fut écrite par Placide Gallemant, récollet, son neveu ; *Thomas Galot*, docteur, chanoine de Mortain, mort en 1636. Les Oratoriens, gouvernés par le cardinal de Bérulle, avaient désiré, cependant, être appelés à la direction de la nouvelle congrégation, en même temps qu'ils s'occupaient des Carmélites ; mais les choses tournèrent autrement. On a cru que, dans la bulle, ces mots « *quelque famille ecclésiastique de bons et pieux personnages* » pouvaient s'entendre de l'Oratoire. Quant au quatrième vœu, celui d'instruire les petites filles, M^{me} de Sainte-Beuve le fit confirmer par le bref d'Urbain VIII.

L'évêque de Paris, Henri de Gondy, accepta la bulle, et la mit en vigueur en présence de toute la communauté. Après la visite juridique des lieux réguliers, et toutes les autres formalités canoniques, il revint, le 11 novembre de cette même année 1612, donner solennellement la vêtue à

Les premières
Scours.

BULLE

QUI ÉRIGE LE MONASTÈRE DE SAINTE-URSULE A PARIS.

PAULUS *Episcopus, servus servorum Dei,*

Venerabili fratri Episcopo Parisiensi: salutem et apostolicam benedictionem.

Inter universa opera divinæ placiditatis Veritati, fundare et dotare cœnobium in quibus sapientes virgines, accensis lampadibus, obviâ excant Christo sponso, ac gratum et debitum exhibeant eidem famulatum, non minimum reputamus, cum in eis divinis laudibus glorificetur Altissimus, ac per innocentis vite merita gloria æternæ beatitudinis acquiratur. Et propterea piis desideriis personarum devotarum, quæ affectant cœnobium hujusmodi fundare et dotare, libenter nos in his benignos et favorabiles exhibemus, nostram et Sedis Apostolicæ desuper mandantes interponi auctoritatem; ac piis virgines quæ cœnobium hujusmodi ingredi et eidem Christo se devovere proposuerunt, spiritualibus muneribus, indulgentiis videlicet et peccatorum remissionibus, ad id invitamus.

Sanè exhibita Nobis nuper pro parte dilectæ in Christo filiæ Magdalene Lhuillier, mulieris viduæ relicte quondam Claudii Le Roux, homini in temporalibus loci de *Sainte-Beuve*, Parisiensis diocesis, ac regii in supremâ Curia Parlamenti Parisiensis consiliiarii, petitio continebat quòd ipsa Mag-

PAUL *Évêque, serviteur des serviteurs de DIEU,*

A notre vénérable frère l'Évêque de Paris: salut et bénédiction apostolique.

Entre toutes les œuvres agréables à la divine Majesté, nous ne réputons pas peu celles qui s'appliquent à fonder et doter des monastères, dans lesquels des vierges sages, avec les lampes ardentes, vont au-devant de Jésus-Christ leur époux, pour lui rendre le service agréable qu'elles doivent, vu que l'on y donne honneur au Très-Haut par les divines louanges, et qu'on acquiert la gloire de la béatitude éternelle par les mérites d'une vie innocente. C'est pourquoi nous nous rendons volontiers favorable aux bons désirs des personnes pieuses qui ont intention de fonder et doter des monastères, y interposant notre autorité et celle du Saint-Siège Apostolique, et invitons par des grâces spirituelles, indulgences et rémission des péchés, les bonnes et dévotes vierges qui ont résolu d'entrer dans ces monastères et de s'y vouer à Dieu.

Sur quoi, nous ayant été exposé de la part de notre bien-aimée fille en Jésus-Christ Madeleine Lhuillier, veuve de feu Claude Le Roux, sieur de Sainte-Beuve, conseiller du Roi en la cour du Parlement à Paris, née des meilleures maisons

douze novices choisies parmi les plus anciennes de la maison. Elles furent conduites et présentées par douze dames de la première distinction, telles que les duchesses de Longueville et de Mercœur, les comtesses de Moret et de Saint-Pol, les marquises de Verneuil et de Maignelay. La clôture

de la ville de Paris, que, mue d'un saint et religieux zèle, elle désirait fonder une congrégation ou monastère de religieuses sous le titre de Sainte-Ursule et la règle de S. Augustin réformée, dont le principal but soit de vaquer à l'instruction des petites filles, de leur enseigner la piété chrétienne, les vertus et bonnes mœurs, et les œuvres et exercices louables et convenables à leur sexe, d'y donner des facultés que Dieu, dispensateur de tous biens, lui a voulu conférer, et y appliquer pour dot en ce commencement, pour la nourriture et entretien de douze religieuses, deux mille livres tournois de revenu, montant à la valeur de six cents ducats d'or de la Chambre, ou environ, et l'assigner en biens propres et stables, outre cinq cents livres de rente annuelle et perpétuelle, revenant à la valeur de cent cinquante ducats, dont une autre dame de ces quartiers-là¹, mue de piété et de dévotion envers la congrégation, et secondant les vœux de Madeleine, a fait donation au monastère : de faire à ses dépens toutes les autres choses nécessaires et requises pour cette pieuse fondation et institution, et pour son progrès et conservation. Et, afin que ces choses succèdent plus heureusement par le conseil et travail de nos chers fils Guillaume Geslin du diocèse d'Angers, Jacques Gallot de Rouen, et Thomas Gallot

¹ Gabrielle Lhuillier, femme de Jean Deschamps, sieur de Marsilly.

dalena, quæ ex primariâ civitatis Parisiensis nobilitate originem duxit, pio religionis et devotionis zelo ducta, in dictâ civitate, seu ejus suburbiis, unam Congregationem seu monasterium monialium sub titulo Sanctæ-Ursulæ et regulâ B. Augustini reformatâ, -- quarum quidem monialium præcipuus finis sit ut puellarum instructioni vacent, illasque in pietate christianâ erudiant, virtutes, bonos mores, laudabilia et suo sexui convenientia opera et exercitia doceant, de bonis et facultatibus sibi à Domino, honorum omnium largitore, benignè collatis, fundare, illique in dote, sub hoc principio, pro perpetuâ duodecim monialium sustentatione et mantentione, redditus annuos duorum millium librarum turonensium, valorem sexcentorum ducatorum auri de Camerâ, vel circâ, constituentium in tot proprietatibus et bonis stabilibus, assignare, præter id quod quædam alia illarum partium matrona, pietate et devotione ergâ dictam congregationem propensa, annuensque votis dictæ Magdalene, quingentas libras similes, annuas et perpetuas, valorem centum et quinquaginta ducatorum similium, vel circâ, constituentes, in bonis etiam stabilibus eidem congregationi donavit; ac alia omnia ad piam hanc foundationem et institutionem, illiusque progressum et conservationem, necessaria et opportuna proprio sumptu suo facere. Et, ut illa felicius succedant, consilio et operâ dilectorum filiorum Guil-

nes de la mai-
douze dames
esses de Lon-
et et de Saint-
ay. La clôture

fut aussitôt instituée. Sur ces douze novices, trois se retirèrent en 1614, au moment de la profession. On a conservé les noms des neuf restantes, et il est de quelque intérêt de les rappeler ici. C'étaient les Sœurs : Cécile de Belloy de Morangle, dite de *Sainte-Croix*; Marie Béron, dite de

primariâ civita-
bilitate originem
nis et devotionis
ctâ civitate, seu
nam Congrega-
sterium monia-
nctæ-Ursulæ et
ini reformatâ, --
monialium præ-
t puellarum in-
llasque in pietate
nt, virtutes, bo-
nilita et suo sexui
ra et exercitiâ
s et facultatibus
onorum omnium
è collatis, fun-
dote, sub hoc
petuâ duodecim
atione et manu-
annuus duorum
a turonensium,
rum ducatorum
el circâ, consti-
roprietatibus et
assignare, præ-
am alia illarum
pietate et devo-
congregationem
sque votis dictæ
gentas libras si-
perpetuas, va-
quinquaginta
um, vel circâ,
onis etiam sta-
gregationi dona-
ad piam hanc
stitutionem, il-
n et conserva-
n et opportuna
o facere. Et, ut
ant, consilio et
filliorum Guil-

lelmi Geslin Andegavensis, ac Jacobi Gallemant Rothomagensis, et Thomæ Gallot Constantiensis diocesis, presbyterorum, magistrorum in Theologiâ de gremio Collegii Sorbonici in civitate prædictâ instituti, et verbi Dei concionatorum, eruditionisque laude, vitæ integritate et observantiæ regularis peritiâ præstantium : — qui, pro felici principio et successu, nec non gubernic et regimine dicti monasterii, si hæc cura eis ut infra demandetur, multa utilia atque fructuosa agere, statuere et ordinare possunt. — Quorum quidem primus tamquam præfectus seu caput, cæteri verò tamquam assistentes, quoad vixerint, esse debeant, dictumque monasterium ac illius personas, res et bona spiritualia ac temporalia, gerere et administrare, sub auctoritate tamen pro tempore existentis episcopi Parisiensis, possint et debeant, uti intendit. Si igitur hæc fierent, et alia infrascripta ordinarentur, ex hoc profectò non solum divini cultûs incremento, sed etiam spirituali multorum Christianidelium consolationi, opportunâ ratione consuleretur.

Quarè, pro parte dictæ Magdalenæ, nobis fuit humiliter supplicatum ut ejus votis et piis desideriis hujusmodi favorabiliter annuere, aliàsque in præmissis opportunè providere, de benignitate apostolicâ dignaremur.

Nos, qui pia et salubria Christianidelium vota divinique cultûs augmentum sinceris desideramus affectibus, ipsam Magdalenam à quibusvis excommunicationis, sus-

de Coutances, prêtres et docteurs en Théologie du collège de Sorbonne établi à Paris, et prédicateurs, éminents en érudition, intégrité de vie et connaissance de l'observance régulière; lesquels, pour donner un heureux commencement et succès au gouvernement et conduite du monastère, si la charge leur en est commise, comme il est dit ci-après, pourront ordonner et statuer plusieurs choses utiles et fructueuses; le premier devant être comme proposé et chef, et les autres comme assistants, tant qu'ils vivront, et conduiront et administreront le monastère, et les personnes et biens spirituels et temporels d'icelui, sous l'autorité toutefois de l'Évêque de Paris, présent et à venir, ainsi qu'est son intention; et que, si ces choses se faisaient et ce qui suit ci-après fût ordonné, il serait utilement pourvu non-seulement à l'accroissement de l'honneur de Dieu, mais aussi à la consolation spirituelle d'un grand nombre de fidèles chrétiens.

Pour ce, la dite Madelcine nous suppliait humblement que notre bon plaisir fût d'acquiescer à ses vœux et pieux désirs, et pourvoir de la bénignité apostolique aux choses ci-devant expliquées, et autres qui en dépendent.

Nous, désirant de toute notre affection promouvoir les bonnes et pieuses intentions des fidèles et l'accroissement du service de Dieu, avons absous et absolvons Madelcine, à l'effet de ces présentes seulement, de toute excommunica-

S^{te}-Madeleine; Barbe Bernard, de S.-François; Barbe des Nos, Marie de S.-Dominique; Jeanne Martin, de S^{te}-Ursule; Jeanne du Moutier, de S.-Michel; Madeleine de Vaudclon, des Anges; Claude Delahaye, de S.-Benoît, et Marie Cotton, de S^{te}-Ursule.

tion, suspension, interdiction, et autres sentences ecclésiastiques, censures, peines, de fait ou de droit, données pour quelque cause et occasion que ce soit, au cas qu'elle fut, en quelque façon que ce soit, liée d'aucune d'elles; tenant pour exprimés en ces présentes les situation, accessoires, qualités, quantités, noms et dénominations de tous les biens qui doivent être assignés au dit monastère ci-dessus mentionné; — inclinant à la dite supplication, nous mandons à Votre Fraternité, par cet écrit apostolique, que vous donniez licence, faculté et pouvoir à Madeleine de faire construire et édifier un monastère, de religieuses avec son église ou chapelle, ses cloître, dortoir, réfectoire, cimetière, cellules, et autres offices nécessaires et utiles, en quelque lieu décent et honnête de la ville de Paris ou des faubourgs. Et, après que le dit monastère aura été ainsi construit, avec la clôture requise et convenable, garni suffisamment de meubles sacrés et profanes, et autres choses nécessaires à l'usage et entretien du service divin et des religieuses qui y seront introduites, et que Madeleine aura donné et assigné, réellement et par effet, les deux mille livres de rente et revenu annuel, et l'autre dame les cinq cents livres de rente ci-dessus mentionnées, en biens propres et stables et de pareille valeur, vous l'érigerez et instituerez de la même autorité (sans préjudice pour personne) en monastère de religieuses.

pensionis et interdicti, aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis, à jure vel ab homine quavis occasione vel causâ latis, si quibus quomodolibet innodata existit, ad effectum præsentium duntaxat consequendum, harum serie absolventes et absolutam fore censentes, necnon singulorum honorum et reddituum assignandorum supradictorum situationes, confines, qualitates, quantitates, vocabula et denominationes præsentibus pro expressis habentes, hujusmodi supplicationibus inclinati, Fraternitati tuæ per Apostolica scripta mandamus quatenus prædictæ Magdalena: in loco decenti et honesto dicte civitatis, seu illius suburbiorum, unum monasterium monialium, cum ecclesiâ seu capellâ, claustro, dormitorio, refectorio, cœmeterio, arca, hortis, hortaliis, cellis, aliisque officinis et membris necessariis et opportunis, construi et ædificari faciendi licentiam et facultatem auctoritate nostrâ impertiaris; illudque postquam sic constructum et debitâ convenièntique clausurâ munitum, ac sacrâ et profanâ suppellectili, aliisque ad divini cultûs et monialium inibi introducendarum usum necessariis, competenter instructum fuerit, ipsaque Magdalena illi redditus annuus duorum millium librarum hujusmodi, dicta autem matrona alios annuos et perpetuos redditus quingentarum librarum similium in tot proprietatibus et bonis stabilibus, realiter et cum effectu, donaverint et assignave-

is; Barbe des
de S^{te}-Ursule;
de Vaudelon,
et Marie Cot-

La Mère Marie de Villers de Saint-Paul, l'une des religieuses venues de Soissons, était alors supérieure du nouveau monastère, à la place de son abbesse, qui n'était restée que sept mois à Paris. Le nombre de douze Ursulines se trouva complet, en 1315, par la profession des

Constitution
du monastère.

erdicti, aliisque
entis, censuris
vel ab homine
vel cansâ latis,
solibet innodata
um presentium
endum, harum
et absolutam
eoneo singulo-
redditaum assi-
licitorum situa-
ualitates, quan-
denominaciones
xpressis habentibus
supplicationibus
nitati tue per
mandamus qua-
gdalena in loco
dicte civitatis,
riorum, unum
alium, cum ec-
clastro, dor-
o, cœmeterio,
talitiis, cellis,
t membris ne-
tunis, construi
di licentiam et
ate nostrâ im-
postquam sic
bita convenien-
titum, ac sacrâ
ectili, aliisque
monialium inibi
asum necessa-
onstructum fue-
lena illi reddi-
um illium li-
dicta autem
os et perpetuos
cum librarum
pprietatibus et
caliter et cum
et assignave-

rius, in monasterium monialium
sub titulo Sancte-Ursule et reg-
gulâ S. Augustini hujusmodi re-
formatâ, et invocatione prædicte
Magdalene benè visâ ac per eam
eligendâ, necnon Guillelmi ac
Jacobi et Thomæ prædictorum :
quorum primus tanquàm præfec-
tus seu caput, cæteri verò tan-
quàm assistentes, esse debeant ;
quoad vixerint, ut præfertur, nec
quicquam nisi omnes simul, vel
duo saltem, decernere possint. *Illis
autem, vel illorum duobus rece-
dentibus vel decedentibus, familie
alicujus ecclesiasticæ piorum pro-
borumque virorum, in reforma-
tione viventium, ab Episcopo Pa-
risiensi pro tempore existente eli-
gende, et eorum à dictâ familiâ ec-
clesiasticâ, ad tempus sibi benè
visum, quos ad id deputari et ab
ipso Episcopo approbari contigerit,
gubernio, regimine et administra-
tione, pro perpetuis usu et habi-
tatione unius preposite Matris
nuncupandæ, et undecim tantum
sub hoc principio, deinceps verò, mo-
nasterio ipso opibus et facultatibus
aucte, plurium aliarum monia-
lium, quæ habitum religiosum à
prædictis Guillelmo, Jacobo et
Thomæ, vel, illis illorumve duobus
recedentibus vel decedentibus, su-
prædicte familie patribus, prescri-
bendum et eligendum suscipere, et
elapso probationis tempore profes-
sionem emittere, paupertatis, casti-
tatis et obedientiæ votis se ad-
stringere, necnon dicte puellarum
instructioni, cum sibi præcipuum
finem et scopum proponentes, id
perpetuo cogitantes, ad id omnia*

sous le titre de Sainte-Ursule et
la règle de S. Augustin réformée,
comme il a été dit, et sous l'in-
vocation que Madeleine trouvera
bonne et choisira, sous le gouver-
nement, régime et administra-
tion de Guillaume, Jacques et
Thomas : le premier desquels sera
comme chef préposé, les autres
comme assistants, leur vie du-
rant, ainsi qu'il a été dit. Et ne
pourront ordonner aucune chose
si non étant tous ensemble, ou
deux au moins. Et, advenant
qu'eux ou deux d'entre eux
viennent à décéder ou à se re-
tirer de cette charge, sans le gou-
vernement et administration de
quelque famille ecclésiastique de
bons et pieux personnages vivant
en réformation, qui sera choisie
par l'Évêque de Paris présent ou
à venir, et de ceux qui seront par
la dite famille ecclésiastique, pour
le temps qu'elle jugera, et ap-
prouvés par l'Évêque, pour l'u-
sage et habitation perpétuelle
d'une supérieure qui sera appelée
Mère, et de onze religieuses seu-
lement pour ce commencement,
et, le monastère étant accru, d'un
plus grand nombre de religieuses,
qui prendront et recevront l'habit
de religion choisi et ordonné par
Guillaume, Jacques et Thomas,
ou (eux ou deux d'entre eux ve-
nant à décéder ou à se retirer)
par les Pères de la dite famille
ecclésiastique; et, ayant passé le
temps de la probation, feront la
profession et s'obligeront aux vœux
de pauvreté, chasteté, obéissance,
et DE VAQUER A L'INSTRUCTION DES

Sœurs Marie Colas de Chamgrand, dite de *S^{te}-Anne*, Marie de Hénu, de *S.-Paul*, et Marie Gelée, *Angélique*. On connaît aussi, pour les années suivantes, les noms des Mères de Choiseul, dite de *S.-Paul* aussi; Myron, *des Anges*; Louvencourt, de *l'Annonciation*; Jeanne Vincent de

PETITES FILLES; se proposant cela pour fin et but principal, y pensant continuellement, disposant pour cela toutes et chacune des charges et offices, s'appliquant à cela de toutes leurs forces et attention d'esprit, et estimant enfin que par ce moyen elles pourront satisfaire à la vocation de Dieu. Elles garderont la clôture perpétuelle, les pratiques, mœurs et coutumes, institutions régulières ci-après mentionnées en la règle, tant que faire se pourra vivant en commun et conventuellement, et vaquant à l'office et louange divine. Vous assignerez et approprierez au monastère, ainsi qu'il est érigé et institué, pour la dot, entretien de la supérieure et des religieuses du couvent, et pour satisfaire aux charges de la maison, la rente et revenu de deux mille cinq cents livres, tous et chacun des autres biens, revenus, droits, profits et émoluments, situés dans le royaume, qui pourront être par la suite donnés et offerts, en quelque sorte et façon que ce soit, tant par Madeleine que par tout autre, à perpétuité ou à temps, pour l'accroissement des biens et revenus du monastère; en sorte que la supérieure et le couvent, présent et à venir, puissent prendre et conserver librement, de leur propre autorité, par leur procureur général, au nom du monastère, la possession corporelle, réelle et actuelle, de tous les biens, droits et appartenances quelconques; recevoir, prélever,

et singula munia et officia disponentes, totis viribus et sedulitate animi in id incumbentes, eâ demum ratione se divinæ vocationi satisfacere posse credentes, perpetuamque clausuram, ac ritus, mores, consuetudines et regularia instituta infrascripta, dictamque regulam, quoad fieri poterit, servari, in communi et conventualiter vivere, ac divinis laudibus et officiis insistere debeant, sine alicujus præjudicio, dictæ auctoritate etiam perpetuò erigas et instituas, illique sic erecto et instituto pro suâ congruâ dote, ac illius præpositæ et monialium pro tempore existentium commodâ sustentatione, onerumque eis incumbentium supportatione, redditus annuos duorum millium et quingentarum librarum hujusmodi, necnon omnia et quæcumque alia, proprietates, bona, census, redditus, jura, obventiones et emolumenta, tam per dictam Magdalenam quàm quoscumque alios, in perpetuum vel ad tempus, pro augmento bonorum et reddituum ipsius monasterii sic tunc erecti illic sita, omniaque intuitu et contemplatione in elemosynam, vel alias quomodocumquè et qualitercumquè clargienda, donanda et eroganda extunc, prout postquam largita, donata et erogata fuerint: itâ quòd liceat ipsius monasterii præpositæ et conventui, pro tempore existentibus, corporalem, realem et actualem illorum omnium ac jurium et pertinentiarum suorum quorumcumque possessionem per procuratores suos, nomine ejusdem monasterii, propriâ auctoritate liberè apprehen-

*Ste-Anne, Marie
élique. On con-
oms des Mères
on, des Anges;
e Vincent de*

la Conception. — Ce furent là les pierres fondamentales de cet édifice spirituel que M^{me} de Sainte-Beuve venait d'ériger dans Paris à la gloire de S^{te} Ursule. Les douze premières professes, si dignes d'appartenir à S^{te} Angèle, ne tardèrent pas d'être remplacées dans le noviciat par

a et officia dispo-
ribus et sedulitate
ibentes, eâ demùm
e vocationi satisfa-
entes, perpetuam-
ac ritus, mores,
regularia instituta
tamque regulam,
it, servari, in com-
ualiter vivere, ac
et officiis insistere
cujus præjudicio,
e etiam perpetuò
s, illique sic erecto
suâ congruâ dote,
ta et monialium
entium commodâ
erumque eis in-
portatione, reddi-
m millium et quin-
m hujusmodi, nec-
cumque alia, pro-
ensus, redditus,
s et emolumenta,
agdalenam quàm
s, in perpetuum
ro augmento bo-
m ipsius monas-
cti illic sita, om-
contemplatione
vel alias quomo-
itercumquè elar-
eroganda extunc,
argita, donata et
itâ quòd liceat
reposita et con-
ere existentibus,
n et actualem il-
jurium et perti-
m quorumcum-
per procuratores
dem monasterii,
liberè apprehen-

dere et apprehensa perpetuò reti-
nere, fructus quoquè, redditus et
proventus ac jura, obventiones et
emolumenta ex eis provenientia,
quæcumque percipere, exigere, le-
vare, recuperare, locare, arrendare,
et in hujusmodi monasterii, illius-
que præpositæ et monialium, pro
tempore existentium, communes
usus et utilitatem convertere, dioc-
cesani loci vel cujusvis alterius li-
centiâ desuper minimè requisitâ,
auctoritate prædictâ similiter per-
petuò applices et appropries, ipsum-
que monasterium, et pro tempore
existentes illius præpositam, con-
ventum, moniales, rectores, offi-
ciales, ministros servientes, et per-
sonas, ac proprietates et bona
universa, mobilia et immobilia,
præsentia et futura, cujuscumque
qualitatis, generis, speciei et na-
turæ existentia, ac ubicumquè con-
sistentia, visitationi, correctioni,
obedientiæ, superioritati et omni-
modæ jurisdictioni, in spirituali-
bus et temporalibus, tui et pro tem-
pore existentis episcopi Parisiensis,
et sub te ac dicti Episcopi prædicto-
rum patrum ecclesiasticæ familie,
sic eligendæ, qui per aliquem plu-
m virum, sæcularem, sacerdotem aut
religiosum, ab ipsis ad tempus sibi
benè visum deputandum, et à te ac
pro tempore existente Episcopo
prædicto approbandum, monaste-
rium prædictum visitare, illudque
in capite et membris sacrorum can-
onum et generalium conciliorum
decretis, et regulæ prædictæ ac
constitutionibus ipsius inhærendo,
reformare, abusus quoscumque tol-
lere, regularem observantiam et

donner à rente et loyer les fruits,
revenus, profits et émoluments
en provenant, les convertir et
employer à l'usage et à l'utilité
commune du monastère, de la
supérieure et des religieuses, sans
demander licence et permission
de l'Évêque ou de qui que ce
soit. Vous soumettiez le monas-
tère, la supérieure, les religieuses
et le couvent, leurs recteurs, of-
ficiers, ministres, serviteurs, per-
sonnes, héritages et biens, meu-
bles et immeubles, présents et
à venir, de quelque qualité, na-
ture et condition qu'ils soient,
et quelque part qu'ils soient
situés ou assis, au dit monastère
appartenant, à la visite, correc-
tion, obéissance, supériorité et to-
tale juridiction, au spirituel et
temporel, de vous et des Evêques
de Paris vos successeurs, et,
sous vos successeurs, des pères
susdits de la dite famille ecclési-
astique, qui sera élue comme
il a été dit; lesquels pourront,
par quelque bon et pieux person-
nage, prêtre ou séculier ou re-
ligieux, qui sera par eux député
pour tel temps qu'ils jugeront
bon, et approuvé par vous et
vos successeurs, visiter le mo-
nastère et le réformer, tant dans
le chef que dans les membres,
en suivant les saints décrets et
canons, les conciles généraux, la
règle et les constitutions susdites;
ôter toutes sortes d'abus, réta-
blir et remettre en son entier
l'observance régulière et la disci-
pline toutes et quantes fois elle
viendra à déchoir; faire et pra-

quantité de postulantes. Les vocations se multipliaient; les pensionnaires, ainsi que les écolières externes, y devenaient de jour en jour plus nombreuses; et les classes gratuites, qui avaient été le but premier de la fondation de Brescia, et qui n'ont jamais cessé dans les maisons de la Com-

tiquer toutes les autres choses nécessaires que l'on a coutume de faire en la visite des religieuses.

Vous commettrez le monastère aux soins, gouvernement, régime et administration de Guillaume, Jacques et Thomas, et (eux ou deux d'entre eux venant à décéder ou à se retirer) des personnes qui seront députées par la dite famille ecclésiastique, et approuvées par l'Évêque, sous l'autorité desquels la supérieure, les religieuses et convent puissent gouverner et administrer leurs biens meubles et immeubles, fruits, héritages, revenus, droits, actions, offrandes et aumônes.

Vous donniez pouvoir à Guillaume, Jacques et Thomas et (eux ou deux d'entre eux venant à décéder ou se retirer) aux Pères de la dite famille qui seront élus par l'Évêque, de faire tous statuts, ordonnances, chapitres, décrets, concernant le soin, gouvernement, régime, direction et administration du monastère, et des personnes et biens spirituels, réception, admission, nombre, âge, qualités, vivres et vêtements des religieuses, leur instruction et leur conduite, discipline, forme de prières et oraisons, et tous les autres suffrages utiles et nécessaires, permis toutefois et honnêtes, non contraires aux saints canons et constitutions apostoliques, aux décrets du concile de Trente et aux constitutions régulières de l'ordre, ayant

disciplinam, quotiè ibi exciderint, restituere et redintegrare, aliaque necessaria quæ in visitatione monialium fieri solent et possunt, facere et exercere possint.

Necnon curæ, gubernio, regimini et administrationi Guillelmi, Jacobi et Thomæ prædictorum, et, illis vel illorum duobus recedentibus vel decedentibus, virorum à dictâ familiâ ecclesiasticâ ab ipso episcopo eligendâ deputandorum et approbandorum sub quorum auctoritate præpositâ, conventus et moniales dicti monasterii, illius proprietates, bona mobilia et immobilia, fructus, redditus, proventus, jura, res, actiones, oblationes et elemosynas, gubernare et administrare possint et debeant.

Præterea, eisdem Guillelmo, Jacobo et Thomæ, illisque vel illorum duobus recedentibus vel decedentibus, dictæ familiæ ab episcopo eligendæ patribus, quæcumque statuta, ordinationes, capitula et decreta ad ejusdem monasterii, illiusque personarum, rerum et bonorum spiritualium curam, regimen, gubernium, directionem et administrationem, ipsarumque Monialium vocationem, admissionem et numerum, ætatem, qualitates, victum, amictum, instructionem, directionem, disciplinam, formam precum, orationum, et aliorum suffragiorum pertinentia, ac alia utilia et necessaria, licita tamen et honesta, sacrisque canonibus et constitutionibus apostolicis ac concilii Tridentini decretis et regularibus dicti ordinis institutis non contraria, ac ab Ordinario prius exa-

multipliaient; les
ernes, y deve-
des classes gra-
la fondation de
isons de la Com-

pagnie, se faisaient avec un tel ordre et tant d'édification, que Marie de Médicis et la reine régente Anne d'Autriche y vinrent plusieurs fois pour être témoins du zèle des maîtresses. C'est ce qui déterminâ la duchesse de Guise à leur confier M^{lle} de Montpensier, sa fille, pour la disposer à sa

oties ibi exciderint,
integrare, aliaque
in visitatione mo-
ent et possunt, fa-
possint.

gubernio, regimini
i Guillelmi, Jacobi
ctorum, et, illis vel
recedentibus vel
rorum à dictâ fa-
à ab ipso episcopo
dorum et appro-
orum auctoritate
entus et moniales
illis proprietates,
mobilitas, fructus,
us, jura, res, actio-
elemosynas, gu-
istrare possint et

em Guillelmo, Ja-
lisque vel illorum
ous vel decedenti-
e ab episcopo eli-
quæcumque sta-
s, capitula et de-
monasterii, illius-
erum et bonorum
m, regimen, gu-
nem et adminis-
nque Monialium
sionem et immen-
silitates, victum,
sionem, directio-
formam precum,
um suffragiorum
ia utilia et noc-
nem et honesta,
us et constitu-
eis ac concilii
et regularibus
tutis non con-
tario prius exa-

minanda et approbanda, faciendi et edendi, ac quotiens pro rerum et temporum qualitate seu aliis expediens videbitur, illa, præviis examine et approbatione hujusmodi, immutandi, corrigendi, moderandi, et in melius reformandi, ac etiam alia ex integro condendi, et illa præpositæ conventui ac monialibus, aliisque personis pro tempore existentibus, ipsius monasterii, firmiter et inviolabiliter, sub pœnis in eis indiligendis, observanda et adimplenda, proponendi, itâ ut sine Ordinario aut Guillelmi, Jacobi et Thomæ, et illis vel illorum duobus recedentibus vel decedentibus, supradictæ familie eligendæ, ut præferatur, patrum licentiâ, augeri vel minui in aliquo non possint.

Et pro monialium in ipso monasterio introducendarum felici directione, ac in ritibus, moribus, disciplinâ et institutis regularibus, instructione, quatuor ad summum moniales ex aliquibus aliis monasteriis monialium dicti, seu alterius Ordinis non procul à dicto instituto disjunctis expressè professas, vitæque integritate ac regularis discipline peritâ laudatas, et ad id voluntarias, ex suis monasteriis, de eorum superiorum licentiâ et consensu educendi, ac in dictum monasterium, itâ ut ad illud se transferre, ibique, si itâ eis videbitur, permanere, et se in habitu et regularibus institutis dicti monasterii conformare possint, introducendi, eisque præpositæ ac alia ejusdem monasterii officia et munia concedendi, et, si itâ expedire videbitur, in officiiis

auparant été examinées et approuvées par l'Ordinaire; les changer, corriger et modérer, les réformer en mieux, et même en faire d'autres tout de nouveau, toutes les fois qu'il sera jugé expédient selon les conditions des choses et des temps, étant premièrement examinées et approuvées, comme il a été dit, et les donner à la supérieure, aux religieuses et au couvent, et autres personnes du monastère, présentes et à venir, pour être gardées et observées fermement et inviolablement, sous les peines y contenues: en sorte que l'on ne puisse y rien augmenter ni diminuer sans la permission de l'Ordinaire ou de Guillaume, Jacques et Thomas, ou (eux ou deux d'entre eux venant à décéder ou se retirer) des pères de la dite famille qui sera choisie comme il a été dit.

Et, pour conduire plus heureusement les religieuses qui seront introduites au monastère, et les instruire dans les pratiques, mœurs, discipline et institutions régulières, on tirera quatre religieuses au plus de quelque monastère de religieuses du même ordre ou d'autres, non éloigné du lieu, professes, et recommandables par l'intégrité de vie et leur intelligence de la discipline régulière, pourvu que ce soit de leur bonne volonté et avec la permission de leurs supérieurs, et on les amènera au monastère, auquel il leur sera permis de se transporter, et si bon leur semble y demeurer et

première-communion. Cette princesse épousa dans la suite Gaston duc d'Orléans, avec qui elle ne vécut qu'un an. Elle resta toujours dévouée aux Ursulines.

Les religieuses de Soissons, leur mission remplie, se retirèrent définitivement en 1623, et on obligea alors les

se conformer à l'habit et aux institutions régulières d'icelui, leur donnant la charge de supérieure, et les autres charges et offices de la maison, même les y confirmant et continuant après que le temps marqué pour ces offices sera expiré.

Et s'ils ont approbation de l'Ordinaire pour confesser, qu'ils puissent ouïr en confession la supérieure, les religieuses, les pensionnaires, et les autres personnes du monastère, les absoudre de tous les péchés, délits et excès, quelque griefs et énormes qu'ils soient, dont elles se confesseront et auront contrition, leur enjoignant la pénitence salutaire à la mesure de leurs fautes, hormis toutefois les cas contenus dans les lettres que l'on a coutume de lire le jour du Jeudi-Saint; leur administrer les sacrements de l'Église, leur prêcher et annoncer la parole de Dieu, les pourvoir de chapelains et confesseurs capables, séculiers ou réguliers, pourvu qu'ils soient approuvés de l'Ordinaire, lesquels ils pourront mettre et ôter à volonté; — lesquels chapelains et confesseurs pourront célébrer la Messe et l'office divin dans l'église ou chapelle du monastère, entendre en confession et absoudre les supérieure et religieuses, et leur administrer les sacrements de l'Église; pourront aussi les pourvoir d'un prédicateur capable, et approuvé de l'Ordinaire, qui les instruisse et dirige soigneusement en la voie de Dieu, par admonitions spirituelles et conseils salutaires, et leur

ipsis finito tempore ad illa gerenda præfixo, confirmandi et continuandi. — Et, dummodò ad confessiones audiendas ab Ordinario approbati fuerint, præpositam et moniales prædictas, alumnas, puellas, cæterasque personas quæ in dicto monasterio degent, in suis confessionibus audiendi, et à quibusvis peccatis, criminibus, excessibus et delictis, quantumcumque gravibus et enormibus, de quibus ore confessæ et corde contritæ fuerint, injunctâ proindè eis pro modo culpæ penitentiâ salutari, non tamen in casibus contentis in litteris die Cœnæ Domini legi solitis, absolvendi, illisque sacramenta ecclesiastica administrandi, ac verbum Dei prædicandi; necnon de capellanis et confessariis idoneis, secularibus aut regularibus, ab Ordinario loci approbatis vel approbandis, et ad eorum nutum ponendis et amovendis; qui in ecclesiâ seu capellâ ipsius monasterii missas celebrare, ac illis in divinis deservire, eademque præpositam et moniales in suis confessionibus audire et absolvere, ac etiam ipsa sacramenta ecclesiastica administrare valeant, itemque de egregio verbi Dei concionatore ab eodem Ordinario approbando, qui illas spiritualibus monitionibus salutaribusque consiliis in viâ Domini impensiore studio et curâ instituat et dirigat, doctrinamque christianam doceat, providendi; illâ tamen ut ipsi superiores confessionibus audieudis assidue non vacent, sed si tantum qui ad id munus speciatim deputati fuerint, præter id

sa dans la suite
écrit qu'un an.

remplie, se re-
ligea alors les

ore ad illa gerenda
mandi et conti-
ummodò ad confes-
sionem ab Ordinario ap-
præpositam et mo-
s, alumnas, puel-
personas quæ in
o degent, in suis
audiendi, et à qui-
criminibus, exces-
sibus, quantumcumque
tribus, de quibus
et corde contrita
à proinde eis pro
sententiâ salutari,
sibus contentis in
e Domini legi soli-
illisque sacra-
ca administrandi,
prædicandi; nec-
is et confessariis
ibus aut regulari-
io loci approbatis
et ad eorum nu-
t amovendis, qui
pellâ ipsius monas-
brare, ac illis in
e, eademque præ-
ales in suis con-
e et absolvere, ac
menta ecclesiastica
eant, itemque do-
i concionatore ab
i approbando, qui
us monitionibus
consiliis in viâ
re studio et curâ
at, doctrinamque
at, providendi; itâ
eriores confessio-
siduâ non vacent,
ad id munus spe-
uerint, præter id

Ursulines à choisir pour supérieure l'une d'entre elles. La Mère *Cécile de Belloy* fut une des premières qui exercèrent cette charge. M^{me} de Sainte-Beuve continua de protéger et d'aider une œuvre qu'elle pouvait bien appeler sienne. Elle dinait avec les Sœurs tous les dimanches et fêtes; elle pre-

M^{me} de Sainte-
Beuve.

quod à Concilio Tridentino circa monialium confessores statutum est. Qui quidem confessores ordinarii, non procul à dicto monasterio commorantes, à prædictis præpositâ, conventu et monialibus, stipendia habeant, undè sibi victum et vestitum decenter parare possint, nec alantur à monasterio, ac septa dicti monasterii in casibus necessariis et à dicto concilio Tridentino, seu jure vel constitutionibus ejus monasterii, permittuntur tantum, ac de tuâ, et pro tempore existentis Episcopi Parisiensis, licentiâ, ingrediendi.

Ad hæc, prædictæ Magdalænæ ut ipsa, unâ tantum aut alterâ honestâ muliere matronâ provectæ ætatis, seu virgine associatâ, in modesto habitu, dictum monasterium toties quoties voluerit ingredi, atque cum ipsis præpositâ et monialibus colloqui ac conversari, ac corporalem refectionem sumere, ibique dicta Magdalena, dumtaxat quamdiu in cælibatu vixerit, pernoctare liberè et licitè, ac absque aliquo censurarum vel pœnarum incursu, possit et valeat, eadem auctoritate concedas et indulgeas, non obstantibus apostolicis ac in universalibus et synodalibus conciliis edictis specialibus vel generalibus constitutionibus et ordinationibus, etiam de novis locis non nisi infra certas metas erigendis ac Ordinis prædicti, juramento, confirmatione apostolicâ, vel quavis firmitate aliâ roboratis, statutis et consuetudinibus, cæterisque contrariis quibuscumque.

Cæterum, ut Christifidelium de-

enseigner la doctrine chrétienne: en sorte toutefois que ce ne soient pas les supérieurs qui s'emploient à recevoir d'ordinaire les confessions, mais ceux-là seulement qui sont spécialement députés pour cette charge, outre ce qui est ordonné par le concile de Trente touchant les confesseurs des religieuses; lesquels confesseurs ordinaires demeureront assez proche du monastère. Il leur sera donné par la supérieure, les religieuses et couvent, un traitement suffisant pour vivre et s'entretenir honnêtement. Ils ne recevront point leur nourriture du monastère. Ils pourront aussi entrer au monastère en cas de nécessité, cas prévu par le concile de Trente, le droit ou les constitutions du monastère, seulement sur votre permission ou celle des évêques vos successeurs.

Vous cèderez et permettrez à Madeleine que, accompagnée d'une ou deux honnêtes femmes, avancées en âge ou filles, habillées modestement, elle puisse, toutes et quantes fois elle le voudra, entrer dans le monastère, parler et converser avec la supérieure et les religieuses, et prendre là ses repas. Et Madeleine, seulement tant qu'elle demeurera en viduité, pourra coucher et passer la nuit librement et licitement, sans encourir aucune peine ni censure, nonobstant les constitutions et ordonnances apostoliques, spéciales ou générales, faites aux conciles universels et synodaux, même celles qui portent de bâtir de nouvel-

nait la récréation avec elles; elle assistait ensuite à leurs vêpres, où elle psalmodiait avec une dévotion d'ange. Lorsqu'on parvenait au verset du psaume 112° *Qui habitare facit sterilem in domo matrem filiorum letantem*¹, sa joie était si vive que chacun s'en apercevait à son regard

les maisons sises au-dedans de certaines bornes, et celles du dit ordre, et fortifiées par serment, confirmation apostolique, ou autre statut queleonque, coutumes, et autres choses qui y seraient contraires.

De plus, afin que la dévotion des fidèles soit augmentée envers le monastère, et pour convier les filles à rechercher d'y être reçues et d'embrasser la vie régulière, d'autant plus volontiers qu'elles connaîtront en pouvoir acquérir de plus grands biens spirituels, nous confiant en la miséricorde du Dieu tout-puissant, de l'autorité de S. Pierre et de S. Paul ses apôtres, et la nôtre, nous concédons et donnons miséricordieusement, en Notre-Seigneur, indulgence plénière et rémission de tous péchés, qui servira à l'avenir perpétuellement, à toutes et à chacune des filles et femmes qui, maintenant et à l'avenir, entreront au monastère érigé comme il a été dit, à l'intention d'y prendre l'habit et d'y faire profession en temps utile, à leurs parents ou alliés, et à tous fidèles de l'un et l'autre sexe, qui, le jour de la réception de chacune des religieuses, étant vraiment repentants et confessés et munis de la sainte communion, visiteront l'église du dit monastère, et y prieront pour l'exaltation de la sainte Église notre mère,

¹ « C'est le Seigneur qui donne à la femme stérile la joie de se voir entourée d'enfants. »

votio magis inibi augeatur, ac virginæ ad monasterium ipsum ingrediendum, vitamque regularem amplectendam peramplius invitentur, quò exinde majora spiritualia dona cognoverint posse adipisci, de omnipotentis Dei misericordiâ ac beator. Petri et Pauli Apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus et singulis puellis et quibuscumque mulieribus quæ prædictum monasterium, postquam erectum fuerit, ut præfertur, ad effectum habitum inibi suscipiendi et professionem regularem suo tempore emittendi, pro tempore ingredientur, illarumque et cujuslibet ipsarum parentibus et consanguineis, aliisque Christianidelibus utriusque sexûs, die receptionis cujuslibet monialis hujusmodi, si verò penitentes et confessæ, ac sacrâ Communione refectæ, in ecclesiâ ipsius monasterii pro sanctæ matris Ecclesiæ exaltatione, aeresum extirpatione, ac Romani Pontificis et Francorum Regis Christianissimi salute, necnon inter christianos principes servandâ pace et unione, preces ad Deum effuderint; cæterisque ejusdem monasterii monialibus die receptionis, et habitûs susceptionis et professionis, votique solemnîs ac mortis, si domi moriantur ante vel post professionem, indulgentiam plenariam, et omnium peccatorum suorum remissionem, perpetuis futuris temporibus duraturam, apostolicâ auctoritate, tenore præsentium, misericorditer in Domino concedimus et largimur.

Datum Tusculi, anno Incarna-

ensuite à leurs
on d'ange. Lors-
° *Qui habitare*
letantem !, sa
it à son regard

ni augeatur, ac vir-
sterium ipsam in-
tantumque regulare
per amplius inviten-
maja spiritualia
at posse adipisci, de
ei misericordia ac
Pauli Apostolorum
confisi, omnibus et
et quibuscumque
prædictum mona-
stium erectum fuerit,
effectum habitum
li et professionem
tempore emittendi,
redduntur, illarum
ipsarum parenti-
neis, aliisque Chri-
stusque sexus, die
slibet monialis hu-
penitentes et con-
Communione refe-
ipsius monasterii
is Ecclesie exalta-
extirpatione, ac ho-
et Francorum Re-
mini salute, necnon
s principes servan-
e, preces ad Deum
risque ejusdem mo-
ous die receptionis,
eptionis et profes-
solemnis ac mortis,
tur ante vel post
dulgentiam plena-
peccatorum suon-
perpetuis futu-
raturam, aposto-
enore præsentium,
Domino concedi-
ur.

ii, anno Incarna-

levé vers DIEU. Elle aimait toutes les Sœurs, se dévouait à elles dans leurs maladies, les consolait dans leurs peines, les encourageait dans leurs tristesses. Elle visitait également les classes, en véritable mère de ce petit troupeau, qui l'accueillait avec une joie expansive. Après avoir quitté

tionis Dominice millesimo sexcentesimo duodecimo, idib. Junii, pontificatus nostri anno octavo.

[Signatum in fine variis signis, et supra Apostolicam N. de *Piretis*, et sigillatum in plumbo sub cordulis fili canabis, et in dorso scriptum est : *Recognita Phi. Lecus pre Magistris.*]

[Collatio facta est ad originale in pergamento scriptum, sanum et integrum, in scriptura signis et sigillo cum presentibus redditum offerenti, per nos, notarios publicos apostolicos et ecclesiasticos, Parisur, in Vico novo B. M. V. commorantes, subsignatos.]

[Actum Parisiis anno Domini millesimo sexcentesimo trigesimo-nono, die vigesimo-octavo mensis Martii.]

GALLOT. LE FAY.

l'extirpation des hérésies, le salut de notre saint Père le Pape et du Roi de France très-chrétien, et pour la conservation de la paix et l'union des princes chrétiens, et à toutes les religieuses du monastère, aux jours de leur réception, prise d'habit, profession et vœux solennels, et de leur décès si elles meurent dans la maison, avant ou après la profession.

Donné à Frascati, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur mil six cent douze, aux ides de juin, l'an huitième de notre Pontificat.

[Vu et fait à Paris, l'an du Seigneur mil six cent trente-neuf, le 28^e jour du mois de mars.]

LE FAY.

GALLOT.

BREF D'URBAIN VIII

A L'ÉVÊQUE DE PARIS.

URBANUS PAPA VIII,

Venerabili fratri, etc. : salutem et apostolicam benedictionem.

Aliàs felicis recordationis Paulus Papa V, prædecessor noster, supplicationibus dilectæ in Christo filie Magdalene Lhuillier, mulieris viduæ, relicte quondam Claudii Le Roux, Parisiensis diocesis, sibi humiliter porrectis inclinatus,

URBAIN VIII, PAPE,

A notre vénérable Frère, etc. : salut et bénédiction apostolique.

Autrefois Paul V, d'heureuse mémoire, notre prédécesseur, faisant droit aux prières qui lui avaient été humblement faites par la bien-aimée fille en Jésus-Christ Madeleine Lhuillier, demeurée veuve de Claude Le Roux, du diocèse de

presque tous ses biens, elle vivait simplement, pauvrement même; les vanités mondaines la touchaient moins que jamais. C'était DIEU qu'il lui fallait, DIEU dans sa divine charité. Elle mourut en 1630, le lendemain de la fête de S. Augustin, étant âgée de soixante-huit ans, laissant une

Paris, fit commandement à l'Évêque de Paris de cette époque qu'il donnât licence et pouvoir à Madeleine de faire construire et bâtir, en lieu honnête et décent de la ville de Paris ou dans les faubourgs, un monastère de religieuses, avec église ou chapelle, cloître, dortoir, réfectoire, cimetière, cours, jardins, vergers, cellules, et autres offices et dépendances nécessaires et convenables; et après qu'il aurait été ainsi construit et fermé de due et convenable clôture, et garni de meubles sacrés et profanes, et autres choses nécessaires; et aussi après que certains revenus annuels et perpétuels auraient été donnés et assignés; de l'ériger et instituer à perpétuité en monastère de religieuses sous le titre de Sainte-Ursule et la règle de S. Augustin réformée, et aussi, selon qu'il est porté, sous le gouvernement, régine et administration des bien-aimés fils Guillaume Geslin du diocèse d'Angers, Jacques Gallemant de Rouen, et Thomas Gallot de Coutances, prêtres, docteurs en Théologie de la maison du Collège de Sorbonne sis en cette ville: le premier devant être supérieur ou chef, et les autres assistants, leur vie durant, et, eux ou deux d'entre eux venant à se retirer ou à décéder, de quelque famille ecclésiastique de personnages pieux et de probité, vivant en réformation, laquelle devait être choisie, par l'Évêque de Paris de ce temps, et de ceux qui pour cet effet seraient députés par la dite famille ecclési-

tunc existenti episcopo Parisiensi dedit in mandatis quatenus eidem Magdalena in loco decenti et honesto civitatis Parisiensis, seu illius suburbiorum, unum monasterium monialium, cum ecclesiâ seu capellâ, clauastro, dormitorio, cœmeterio, arêa, horto, hortaliitiis, cellis, aliisque officiis ac membris necessariis et opportunis, construi et ædificari faciendi licentiam et facultatem impertiretur; illudque postquam sic constructum ac debitâ convenientique clausurâ munitum, ac sacrâ et profanâ suppellectili aliisque necessariis competenter instructum; necnon certi, annui et perpetui redditus donati et assignati fuissent, in monasterium monialium sub titulo Sanctæ Ursule, *Ursulines*, et regulâ Sancti Augustini reformatâ; necnon dilectorum filiorum Guillelmi Geslin andegavensis, et Thomæ Gallo constantiensis diocesis presbyterorum, in sacrâ Theologiâ magistrorum de gremio collegii Sorbonici in dictâ civitate instituti; — quorum primus tanquam præfectus seu caput, cæteri verò tanquam assistentes esse deberent quoad viverent; illis autem, vel eorum duobus recedentibus vel decedentibus, familia alienius ecclesiasticæ piornm proborumque virorum in reformatione viventium ab Ordinario Parisiensi pro tempore existenti eligendæ, vel eorum à dictâ familiâ ecclesiasticâ ad tempus sibi benè visum quoad id deputari, et, ut præferetur, approbati contingeret, gubernio, regi-

mémoire bénie, honorée comme celle d'une sainte. Elle fut inhumée dans un caveau du monastère, avec cette inscription : *Ci gist très-noble et très-vertueuse demoiselle MADELEINE LUILLIER, Dame de SAINTE-BEUVE, fondatrice de ce monastère, qui décéda le 29^e jour d'août 1630.*

mine et administratione et aliàs, sub certis modo et formâ tunc expressis, perpetuò crexerit et instituerit: prout in ipsius Pauli prædecessoris sub plumbo desuper expeditis litteris, quarum tenor presentibus pro sufficienter expressis habere volumus, plenius continetur.

Cùm autem, sicut pro parte dictæ Magdalenæ ac dictarum in Christo filiarum præpositæ, et monialium monasterii hujusmodi, nuper expositum fuit earum mentis et intentionis nequaquàm fuerit monasterium prædictum et sese resque regimini et gubernio familiæ alicujus ecclesiasticæ hujusmodi subijcere; et propterea ac etiam quia unus ex dictis tribus diem vitæ extremum obiit, per nos ut infra opportunè provideri summoerè desiderent: Nos Magdalenæ ac præpositæ et monialium prædictarum animi quieti felicique monasterii ejusdem directioni, quantum cum Domino possumus, prospicere, necnon Magdalenam ac præpositam et moniales prædictas specialibus favoribus et gratiis prosequi volentes, earumque singularum personas à quibusvis excommunicationis, suspensionis et interdicti, aliis ecclesiasticis, censuris, sententiis et pœnis, à jure vel ab homine quâvis occasione vel causâ latis, si quibus quomodolibet inmodatæ existant, ad eorum duntaxat presentium consequendum, harum serie absolventes et absolutas fore censentes, supplicationibus illarum nomine nobis pro hoc humiliter por-

tique pour tel temps que bon leur semblerait, et autrement, sous certaines manières et formes alors déclarées, selon qu'il est plus amplement contenu dans les lettres de Paul notre prédécesseur, sur ce expédiées sous le plomb: la teneur desquelles nous voulons être suffisamment exprimée par ces présentes.

Mais, selon que depuis peu il nous a été exposé, de la part de la dite Madeleine et des bien-aimées filles en Jésus-Christ la supérieure et les religieuses du monastère, que ce n'avait jamais été leur pensée ni intention de soumettre le monastère, ni elles respectivement, au régime et gouvernement d'aucune famille ecclésiastique, et partant à raison même que l'un des dits trois est décédé, elles désirent grandement qu'il y soit par nous pourvu, comme ci-dessous: Nous, voulant, autant que nous le pouvons, avec l'aide de Notre-Seigneur, pourvoir au repos d'esprit de la dite Madeleine, et des supérieure et religieuses, et à l'heureuse direction de ce monastère, et désirant donner à Madeleine, à la supérieure et aux religieuses susdites des faveurs et grâces spéciales, et absolvant et tenant pour absoutes, par la teneur des présentes, chacune d'elles en particulier de toutes sortes d'excommunications, suspensions, interdicts et autres sentences ecclésiastiques, censures et peines imposées, de droit ou de fait, pour quelque cause et occasion que ce soit, si elles sont liées par aucune d'elles, et en quelque manière que

§ 2. — Monastères issus de celui de Paris.

Abbeville.
1615.

En quittant ce monde pour aller recevoir la couronne due à tant de vertus, M^{me} de Sainte-Beuve eut la consolation de compter onze monastères établis par elle. La communauté de Paris ne faisait que de naître, et déjà on lui demandait des Ursulines dans plusieurs villes de France. Cette première partie du xvii^e siècle, nous l'avons remarqué plus haut, fut une des époques de notre histoire les

ce soit, pour obtenir seulement l'effet des présentes : Nous, inclinés aux prières qui nous ont été humblement présentées de leur part, commettons et mandons par ces présentes à votre Fraternité que, les choses susdites étant véritables, vous concédiez licence et pouvoir, par notre autorité, aux susdites Madeleine, supérieure et religieuses, à ce que, pour et au lieu de la dite famille ecclésiastique, elles puissent librement et licitement nommer et choisir deux personnes, également ecclésiastiques, séculiers ou réguliers, de quelque ordre que ce soit, l'une desquelles vous mettez pour supérieur et administrateur du monastère, de la supérieure et des religieuses, au spirituel et au temporel, pour trois ans, ou pour six ans seulement, ou même au-delà si vous le jugez expédient en Notre-Seigneur pour le bien du dit monastère : demeurant toutefois, en toutes et chacune des choses, les dites lettres saines et entières en tout et partout, notwithstanding les susdites lettres et toutes autres choses contraires quelconques.

Donné à Rome, près Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le sixième de novembre mil six cent vingt-six, l'an quatrième de notre pontificat.

rectis inclinati, Fraternitati tuæ per presentes committimus et mandamus, veris existentibus naratis, Magdalene ac præpositæ et monialibus prædictis, ut, vice et loco familie hujusmodi, duas personas similiter ecclesiasticas, seculares vel cujusvis ordinis regularis, quarum alteram tu in eodem monasterii ac præpositæ et monialium prædictarum superiorem et administratorem, in spiritualibus et temporatibus, ad triennium vel sexennium tantum, ac etiam ultra si ita è re dicti monasterii usurum in Domino judicaveris proficere debeas, nominare et eligere liberè et licitè possint et valeant licentiam concedas. Salvis aliàs in reliquis, in omnibus et per omnia remanentibus litteris præcedentibus, licentiam et facultatem auctoritate nostrâ concedas. Non obstantibus litteris præcedentibus, cæterisque contrariis quibuscumque.

Datum Romæ, apud Sanctam Mariam - Majorem, sub annulo Piscatoris, die 6 novembris anno 1626, pontificatus nostri anno quarto.

plus glorieuses pour la religion et les grandes créations chrétiennes. Abbeville, au diocèse d'Amiens, fut la première cité choisie pour recevoir le bienfait de l'institution nouvelle. Quatre vertueux ecclésiastiques y avaient formé d'avance une congrégation de filles séculières, et elles ne demandaient pas mieux que d'embrasser la vie monastique. M^{me} de Sainte-Beuve, en 1615, leur fit envoyer des professes et une novice. La supérieure était la Mère *Cécile de Belloy*, dite de *Sainte-Croix*, qui avait eu l'honneur d'être admise avant toutes les autres à la profession religieuse. En arrivant auprès des bonnes et pieuses filles qu'elle devait diriger, elle les mit aussitôt en clôture; puis, quand elle eut établi toute chose dans le meilleur état, elle fut rappelée à Paris, et abandonna le gouvernement à sa compagne *Jeanne Martin*, Mère de S^{te} *Ursule*, qui soutint parfaitement ce qui avait été commencé.

Les ressources cependant manquaient. Une maison étroite où l'on était à peine à couvert, point d'argent, et avec cela le nombre des postulantes augmentant sensiblement. L'évêque d'Amiens, M. de la Martonie, touché de cette détresse, prit l'établissement sous sa protection; les habitants firent des sacrifices; la maison fut réparée, la chapelle ornée, et le 29 janvier 1616 on y célébra la sainte Messe. Les professions solennelles se firent en 1618; la Mère *Anne de Boicerroise*, dite de *la Nativité*, fut élue supérieure. Elle reçut quantité d'excellents sujets. En outre, grâce à son activité et à sa sage direction, on possédait, en 1642, un monastère plus vaste, bâti expressément pour les Ursulines. La digne supérieure, morte en 1637, âgée de trente-neuf ans, n'en avait pu voir l'exécution. — Cette maison a fourni à l'ordre plusieurs religieuses d'une vertu éminente, dont les noms ont été conservés dans les *Chroniques de Sainte-Ursule*.

A Évreux vivait un saint prêtre, nommé Le Jan de Vertault, qui avait été autrefois l'un des membres les plus

intègres du parlement de Paris. Désireux de contribuer au bien de la ville qu'il habitait maintenant, il s'assura de douze filles pieuses dont il était le directeur, et songea à en faire des Ursulines, sur le bien qu'il avait entendu dire de cet ordre. La maison de Pontoise, qui venait d'être fondée, fournit quelques religieuses, en 1625; mais ce furent des Sœurs d'Abbeville qui achevèrent la formation, l'année suivante. Dès 1627, il y eut onze professions. Parmi les envoyées d'Abbeville était la Mère Anne de Boicervoise. En mourant, le pieux abbé Le Jau légua son cœur au monastère qui lui devait l'existence.

Pontoise.
1616.

La ville de Pontoise appartenait alors au diocèse de Rouen. Nous avons vu que dès l'année 1599 il s'y était formé une association de filles dévouées pour faire l'école aux petites filles, sous la conduite de la Sœur *Nicole Le Pelletier*: association approuvée par l'archevêque, Charles de Bourbon, en 1603. Le zèle premier fut réveillé, en 1611, par le cardinal François de Joyeuse, qui avait succédé à Charles de Bourbon. Ce prélat attribua à la communauté une rente de 1 200 livres, et, après avoir obtenu des lettres-patentes du roi, il érigea, dès 1614, cette petite congrégation: sous le titre touchant de *Servantes de la Sainte Vierge et de S. Joseph*. Une église et des bâtiments suffisants furent construits. François de Harlay, qui succéda au cardinal l'année suivante, hérita de sa bienveillance pour les Sœurs; et, afin de donner à l'institution plus de solidité en la rattachant à un ordre régulier, il leur proposa d'adopter l'habit et les constitutions des Ursulines de Paris: ce qu'elles acceptèrent de grand cœur. Elles ne pouvaient oublier qu'elles-mêmes avaient contribué à l'établissement qui à son tour allait leur être utile. Il y a quelque chose de charmant dans cette simplicité confiante de part et d'autre. On obtint donc, par l'entremise de M^{me} de Sainte-Beuve, une professe et une sœur converse, qui arrivèrent à Pontoise en 1616, avec une religieuse de Soissons qu'on leur avait

adjointe pour conseil. La supérieure était *Marie de Hénu*, Mère de *Saint Paul*, qui, dès le lendemain, après un office solennel, mit la communauté en clôture. Un bref de Rome, daté du 17 juin 1617, confirma, sur la demande de l'archevêque, ce qui avait été fait. Dès ce moment on commença de recevoir des professes. La Mère de Saint-Paul, étant tombée infirme, fut rappelée à Paris, et remplacée par *Marie de l'Assomption*, qui avait été la première professe du couvent. Ce monastère acquit, sous cette excellente direction, une si haute réputation de ferveur et de régularité, qu'on venait y demander des sujets pour des fondations pareilles. Elle a fourni aux *Chroniques* de l'ordre un nombre marquant de religieuses exemplaires, que nous verrons employées à des créations nouvelles en divers lieux.

A Amiens aussi, dans ces temps de beau zèle, deux filles du lieutenant-criminel *Mouquet* avaient concerté de doter leur ville d'une institution destinée aux jeunes enfants de leur sexe, et d'y consacrer leur patrimoine. Elles s'adressèrent donc aux Ursulines, en 1616, et on leur envoya la Mère *Cécile de Belloy*, qu'on avait rappelée d'Abbeville, et qui connaissait le pays. La Mère *Cécile*, autrement dite de *Sainte-Croix*, amena avec elle la Mère *Cotton de Sainte-Ursule* et une sœur converse¹. Tout ayant été disposé d'avance, la clôture commença le jour même. Cette fondation eut de difficiles débuts, et subit même quelques persécutions. C'est le cachet de la bénédiction divine : les chrétiens le savent, et ne se troublent pas de pareils maux. La constance des Sœurs ne put être vaincue.

Les deux pieuses filles *Mouquet* entrèrent elles-mêmes

Amiens.
1616.

¹ La Mère *Cotton* était nièce du célèbre P. jésuite *Pierre Cotton*, confesseur de *Henri IV* et de *Louis XIII*. C'est de lui que le Béar-

nais disait par forme d'affirmation : « *Je venie Cotton* si je ne fais telle chose » : d'où s'est formée l'expression populaire « *farnicoton*. »

dans la communauté; mais, par une humilité édifiante, l'aînée voulut demeurer toute sa vie au rang des novices. La Mère de Belloy resta cinq ans à Amiens, et ensuite fut nommée assistante au grand couvent de Paris, où elle retourna. En partant, elle laissait à ses bien-aimées sœurs son esprit, ou plutôt celui de S^{te} Angèle, dont elle fut la parfaite imitatrice. Sa mémoire est vénérée encore aujourd'hui au couvent d'Amiens.

Ce monastère, l'un des principaux de l'ordre, a toujours joui de beaucoup de réputation. Un détail que l'histoire peut relever, ce sont les habiles travaux de broderie et de tapisserie qui s'y exécutaient, et qui étaient renommés dans tout le royaume. L'église et le chœur de la communauté étaient ornés de tentures entières de tapisseries faites à l'aiguille. On estimait surtout le grand tableau du maître-autel, représentant l'assomption de la Très-Sainte Vierge.

Rennes.
1618.

A Rennes, dès 1611, deux pieuses demoiselles s'adonnèrent à instruire les petites filles, et peu après s'associèrent à trois autres qui, sans leur avoir parlé, avaient formé le même dessein, et dont la principale s'appelait *Marie Suflet*. L'évêque, François Larchiver, eut connaissance de cette double association, et, les ayant convoquées toutes ensemble, il approuva leur zèle et leur proposa de vivre en congrégation : ce qu'elles acceptèrent aussitôt. Les écolières affluant, elles prirent une maison plus vaste et s'y enfermèrent comme dans une sorte de cloître. Des lettres-patentes du roi furent sollicitées et obtenues. Poussant alors plus loin, l'évêque pensa à ériger cet établissement en véritable monastère, afin qu'une pareille œuvre, que les habitants voyaient avec bonheur, fût assurée de l'avenir. Il importait de se rattacher à un ordre déjà existant et prospère, et l'on s'adressa, ici encore, aux Ursulines de Paris : ce qui montre à quel degré les filles de S^{te} Angèle étaient dès-lors estimées en France.

Mais, comme on ne pouvait en ce moment détacher aucune professe du grand couvent, il fut convenu que trois Sœurs de Rennes y viendraient faire leur noviciat; que la congrégation serait mise en clôture effective du jour même de leur arrivée, et que les autres Sœurs y commenceraient de leur côté les exercices et fonctions de novices, pour se disposer pareillement à la profession solennelle. Les trois élues furent *Amaurie Trochet, Renée Leduc et Marie Roger*. Elles partirent pour Paris en novembre 1616, et prirent, le 2 mai suivant, l'habit religieux, en même temps qu'on le donnait à celles de Rennes. Deux années entières étaient un terme bien long pour des cœurs qui eussent voulu faire tout de suite un sacrifice sans retour. Ce délai ne fit qu'ajouter à la ferveur des pieuses filles; la Sœur Trochet (Mère *Marie de l'Incarnation*) et ses deux compagnes n'édifièrent pas moins les Ursulines de Paris qu'elles en étaient elles-mêmes édifiées. M^{me} de Rochechouart, marquise de Mortemart, désirait fonder elle-même le nouveau monastère; et, comme elle se trouvait alors à Paris, elle résolut de conduire à Rennes les nouvelles professes, tant pour leur faire honneur que pour prendre les mesures convenables à son pieux dessein. En 1618 eut lieu l'arrivée en Bretagne, avec une autre professe de Paris qui devait prendre la charge de supérieure. On acheva de préparer les Sœurs restées à Rennes; et après les épreuves canoniques, l'évêque vint recevoir les vœux solennels, en commençant par l'ancienne supérieure, qui avait demandé à n'être que simple religieuse.

Le monastère de Rennes se peupla rapidement, prospéra, et fut la souche de quatre autres établissements.

La Normandie n'échappait point à ce mouvement fécond du zèle catholique. Dès 1613, avant Évreux, dont nous avons dit la fondation, la petite ville d'Eu, au diocèse de Rouen, comptait parmi ses habitants six pieuses demoiselles qui, ayant acheté à frais communs une maison, s'y

Eu.
1618.

étaient réunies dans une sorte de vie religieuse ressemblant beaucoup à celle des Ursulines, moins la clôture. Désireuses de parvenir à mieux encore, elles envoyèrent au noviciat de Paris l'une d'elles, *Marguerite Nitard*. Catherine de Clèves, comtesse d'Eu, duchesse de Guise, femme de haute vertu et de grande charité, consultée sur le projet, fut enchantée de la déférence qu'on lui témoignait en cette occasion : elle voulut être elle-même la fondatrice, et assigna aussitôt à l'œuvre une rente de huit cents livres, avec l'exemption de l'impôt sur la mouture et un secours considérable en bois de chauffage chaque année. L'archevêque de Rouen donna, de son côté, toutes les autorisations nécessaires. En 1618, la Sœur Nitard revint avec une converse et la Mère *Jeanne Dumoutier*, dite de *Saint-Michel*, l'une des premières professes du grand monastère. Plusieurs habitants, invités par l'aumônier qui avait été désigné, reçurent les Sœurs à la porte de la ville ; elles furent complimentées, puis conduites à leur chapelle ; la clôture fut établie promptement, et la fervente communauté entra dans ses fonctions avec allégresse.

Rouen.
1619.

Rouen lui-même se serait-il soustrait à ce courant d'apostolat ? Dieu ne le permit pas. Cette ville immense, célèbre par sa richesse et par l'étendue de son commerce, avait des besoins nombreux, et l'un des plus pressants était l'éducation des petites filles. Paris devait aussi lui envoyer ses Ursulines, sur la demande de Catherine Bouillais, veuve de l'échevin de la ville. Elles furent placées sous la direction de la Mère *Jeanne Martin*, dite de *Sainte-Ursule*. La clôture y fut instituée le 25 mai 1619. On y vit un concours de novices, et la maison ne manqua point de sujets. La Sœur Sainte-Ursule, ayant été rappelée à Paris, eut pour successeur la Mère *Des Nos*, qui gouverna pendant trente-quatre ans

use ressemblant à la clôture. Désireux d'envoyer au *Nitard*. Cathedrale de Guise, femme élevée sur le projet, témoignait en faveur de la fondatrice, et lui offrit cent livres, et un secours annuel. L'archevêque les autorisa. *Nitard* revint avec son *coutier*, dite de *la* sœurs du grand *Paumônier* qui se tenait à la porte de la paroisse, conduites à leur domicile, et la fermèrent avec allé-

ce courant d'air, ville immense. Son commerce, plus pressants avait aussi lui Catherine Bouillon furent placées à la *de Sainte-* 1619. On y vit un point de vue appelé à Paris. gouverna pen-

Il ne se pouvait pas, assurément, que Paris ne vît s'étendre dans ses murs une institution qui se propageait ainsi en province. Il y avait alors, sur la paroisse de Saint-Merry, dans le quartier le plus populeux de la ville, une maison, fondée en 1283, pour entretenir quarante pauvres dames veuves, à charge par elles de se consacrer à l'éducation des petites filles. Cette création, malgré bien des vicissitudes, avait rendu, depuis des siècles, d'utiles services à la religion et aux bonnes mœurs; mais en 1621 il ne restait plus que neuf veuves, et le nombre des enfants à élever avait beaucoup diminué. On parlait de supprimer l'établissement, lorsque M^{me} de Sainte-Beuve en fut informée par les intéressés. On sollicita sa charité, qu'on savait toujours prête à soulager les misères qui s'adressaient à elle, et on réussit d'autant mieux qu'on lui assura que les veuves restantes, qui prenaient aussi le nom de *sœurs*, étaient disposées à se faire religieuses ursulines; ce qui formerait aussitôt dans la capitale un second monastère, suffisamment nombreux, au moyen de quelques professes de la maison primitive. M^{me} de Sainte-Beuve, ravie de cette œuvre providentielle, assigna une somme annuelle pour l'entretien de cinq religieuses; deux autres dames s'associèrent à la bonne œuvre. En 1622 donc, M^{me} de Sainte-Beuve conduisit elle-même à la congrégation quatre professes du faubourg Saint-Jacques. La Mère *Anne Delahaye*, autrement dite *de Saint-Benoît*, fut instituée supérieure du nouveau monastère. Comme les classes étaient gratuites, les écolières accoururent de tous les quartiers voisins, quartiers pauvres bien qu'industriels. Au bout de deux ans, les premières novices firent leur profession, parmi une assistance distinguée, qui s'intéressa à la maison, la soutint, la recommanda; de sorte qu'on en vint assez promptement à pouvoir construire un bâtiment réservé aux jeunes pensionnaires. — M^{me} de Sainte-Beuve eut la consolation de voir cette maison marcher de pair avec le premier monastère. L'une des dames fondatrices,

M^{lle} Desnoyers, qui s'y était faite religieuse, vivait encore en 1673. ¹

Crépy-en-
Valois.
1624.

Le grand couvent de Paris revendique également comme sien le monastère de Crépy-en-Valois, petite ville de l'ancien diocèse de Senlis. C'est, du reste, toujours à peu près la même histoire : une inspiration de charité chrétienne. Deux vierges, *Claire Lemasson* et *Barbe de Ranguetul*, s'étaient unies, en 1620, pour ériger à Crépy une congrégation de filles qui ne devaient s'occuper qu'à l'instruction des personnes de leur sexe; l'année suivante, elles étaient déjà huit, toutes également résolues à consacrer leurs biens à cette création. Une maison fut achetée, on rassembla les petites filles, et l'évêque, cardinal de Laroche-foucauld, ayant donné la permission d'enseigner publiquement, les classes furent ouvertes. Le succès dépassa toute espérance. L'établissement devint un bienfait pour la contrée, et l'évêque, frappé de ce résultat, assigna à l'humble association un supérieur particulier, M. de Ranguetul, frère de l'une des fondatrices. Ce bon prêtre s'occupa consciencieusement de sa charge, et établit parmi les Sœurs une régularité édifiante, une charité entière, une cordialité fraternelle, un esprit de retraite parfait; si bien que, sans être en clôture, elles s'abstenaient de paraître au-dehors, et vivaient comme des solitaires. Il y avait quatre ans qu'elles étaient ainsi, lorsque, dans le désir de mieux assurer l'avenir, on leur proposa d'embrasser réellement la vie monastique. Cette pensée venait du supérieur; et il ajoutait qu'on ferait bien de s'adresser à ces religieuses qui, sous le nom d'Ursulines, ravissaient Paris par leur dévouement, leur piété, leur bon esprit. Cet avis parut dicté

¹ *Sainte-Avoye* formait une des paroisses de Paris. Ce nom est une corruption de *Aurea*, *Aurée*, que

même en l'écrivant *Avoye*, suivant l'orthographe du temps. S^{te} Aurée est une martyre qui souffrit en Sicile au III^e siècle.

se, vivait encore

galement comme
 dite ville de Pan-
 jours à peu près
 arité chrétienne.
de Ranguent, s'é-
 y une congréga-
 u'à l'instruction
 te, elles étaient
 consacrer leurs
 chetée, on ras-
 nal de Laroche-
 eigner publique-
 s dépassa toute
 fait pour la con-
 signa à l'humble
 Ranguent, frère
 occupa conscien-
 les Sœurs une
 une cordialité
 bien que, sans
 être au-dehors,
 avait quatre ans
 désir de mieux
 sser réellement
 supérieur; et il
 ces religieuses
 aris par leur dé-
 avis parut dicté

aut *Aroje*, suivant
 u temps, *S^{te} Auré*
 qui souffrit en si-
 le.

de DIEU. Sur l'assentiment général des Sœurs, M. de Ran-
 gueul partit pour négocier cette affaire. M^{me} de Sainte-Beuve
 l'accueillit, obtint pour lui une réponse favorable, et il fut
 décidé qu'on enverrait à Crépy la Mère *Cécile de Belloy*.
 Cette fille, célèbre dans l'ordre pour avoir été la première
 professe de la maison de Paris, quitta en effet le grand
 couvent le jour même de la Trinité 1624, avec la Mère *Éli-
 sabeth Des Nos* et une sœur converse. On était à Crépy dès
 le lendemain. La Compagnie ayant été mise en clôture,
 chacune voulut prendre la vêtue des mains de la supé-
 rieure. Mais celle-ci dut retourner à Paris, et laissa à sa
 place la Mère Des Nos, ou de *S^{te}-Catherine-de-Sienne*.
 — Celle-ci joignait à une grande piété un talent spécial
 pour l'instruction des enfants, et elle était fort aimée. Elle
 eut, au bout de deux ans, la consolation d'assister à la
 première profession solennelle. Les travaux et ses austé-
 rités abrégèrent la vie de cette servante de DIEU : elle
 mourut après cinq ans de séjour à Crépy, le 24 mai 1629,
 laissant une œuvre solidement fondée, et une mémoire en-
 tourée de vénération.

Tels étaient les rapides développements de cette insti-
 tution que nous avons vue naître si humblement, si diffi-
 cilement même, dans une ville de troisième ordre de la
 haute Italie. La bénédiction de DIEU n'était-elle pas mani-
 festement avec elle? C'est déjà le neuvième monastère issu
 de celui de Paris, et nous ne sommes encore qu'au début,
 pour ainsi dire.

Retournons en Normandie. M^{me} Jourdain *de Louvigny
 de Bernières* entreprenait, en 1624, d'établir à Caen, ville
 riche et lettrée, une communauté d'Ursulines. Elle avait
 vingt-huit ans, et appartenait à l'une des familles notables
 du pays. De bonne heure elle se consacra à DIEU, et refusa
 plusieurs partis avantageux et honorables qui s'offraient à
 elle dans le monde. Son intention était de se faire reli-
 gieuse, et ce fut plus tard qu'elle jeta les yeux sur l'ordre

Caen.
 1624.

de S^{te}-Angèle. Elle se rendit à Paris, après avoir tout disposé pour l'exécution de son dessein, et montra à M^{me} de Sainte-Beuve et aux Sœurs de la rue Saint-Jacques un contrat de fondation qu'elle venait de passer en leur faveur, en manifestant le désir d'être reçue elle-même au nombre des religieuses. On lui accorda sur-le-champ trois professes : la Mère Jeanne Vincent, dite *de la Conception*, et deux autres qu'on devait faire venir d'Abbeville. Toutes ensemble partirent pour Caen dans le mois de décembre 1624, et les trois religieuses, y ayant trouvé la maison dans un état convenable, s'y installèrent aussitôt, et la clôture fut déclarée. L'année suivante, M^{me} de Bernières prit l'habit, et, quoique fondatrice, voulut être considérée comme la dernière de ses sœurs. Lorsque le moment de faire ses vœux arriva, elle prit ces engagements avec une grande allégresse de cœur, et choisit le nom de *Sainte Ursule*. La Mère *de la Conception* retourna à Paris en 1630; la Mère de Bernières fut élue tout d'une voix en sa place. — C'est alors que fut entrepris un nouveau bâtiment, l'un des plus beaux de l'ordre. La fondatrice fournissait elle-même à tous les frais, donnait les dessins, conduisait les ouvriers, et il n'y avait pas jusqu'aux architectes qui souvent recouraient à ses lumières. Au milieu de ces travaux extérieurs considérables, dissipants, elle sut conserver la retraite du cœur, et maintenir parmi ses religieuses une régularité exemplaire. Elle les avait amenées à un point que le parler était pour elles une mortification, et leurs parents qui venaient les voir de temps à autre étaient tout surpris de les trouver si indifférentes aux nouvelles du dehors. — « Tout ceci nous intéresse peu, disaient-elles franchement, et nous ne trouvons rien de si aimable que l'enclos de notre monastère ». Une telle maison ne pouvait que prospérer.

La sage fondatrice voyait avec bonheur cette ferveur admirable. On en eut l'obligation, en partie, à M. de Bernières son frère, qui ne négligea rien pour porter ces bonnes Sœurs à la plus haute perfection. Le monastère se souvint

ès avoir tout dis-
montra à M^{me} de
t-Jacques un con-
r en leur faveur,
même au nombre
p trois professes ;
ception, et deux
ille. Toutes en-
e décembre 1624,
maison dans un
et la clôture fut
eres prit l'habit,
dérée comme la
ent de faire ses
avec une grande
ainte Ursule. La
en 1630 ; la Mère
a place. — C'est
nt, l'un des plus
ait elle-même à
ait les ouvriers,
à souvent recou-
avaux extérieurs
er la retraite du
une régularité
oint que le par-
urs parents qui
tout surpris de
du dehors. —
es franchement,
enclos de notre
que prospérer.
r cette ferveur
e, à M. de Ber-
porter ces bonnes
stère se souvint

longtemps des solides instructions que leur donnait cet homme vraiment apostolique. — La Mère de Bernières mourut en 1670, âgée de soixante-quatorze ans. L'Évêque de Bayeux assista à ses funérailles, et même voulut prononcer son oraison funèbre. Le corps fut inhumé dans le chœur de la chapelle. Les curés de la ville se firent un devoir d'aller alternativement chanter un service solennel sur le tombeau d'une personne qui les avait si bien secondés dans leur zèle pour le salut des âmes.

Nous ajouterons que la mère de M^{me} de Bernières avait eu elle-même le dessein de rejoindre sa fille sous l'habit d'ursuline ; la mort seule l'empêcha d'effectuer cette résolution. Elle légua du moins son cœur à la communauté ; ce que fit aussi plus tard son fils aîné ; enfin, M. de Bernières, l'ayant demandé au lit de la mort, fut inhumé à son tour près du grand autel, dans cette maison qui devait tout à sa famille.

La communauté de Saint-Omer fut fondée en 1626, sous le règne de Philippe IV roi d'Espagne, alors souverain de la Flandre et de l'Artois, par *Agnès de Mailly de Mametz*. Désireuse de procurer à la jeunesse le bienfait de l'instruction chrétienne, elle s'était associée avec douze demoiselles pénétrées du même esprit de dévouement. L'établissement fut placé sous la protection de S^{te} Agnès, et cette illustre martyre fut la patronne de la classe d'externes. L'évêque (car Saint-Omer avait alors un siège épiscopal) s'intéressa à l'œuvre naissante, et entra dans les vues de M^{me} de Mailly, qui désirait appeler les Ursulines. Il écrivit lui-même plusieurs fois à la supérieure de la maison-mère de Paris, et même fit à ce dessein le voyage, accompagné de cette demoiselle. Il obtint la Mère Jeanne Dumoutier, dite de *Saint-Michel*, qui déjà avait fondé les monastères d'Eu et d'Abbeville. On lui permit de prendre, en passant à Eu, deux professes pour affermir la fondation nouvelle. Lui-même donna l'habit à M^{me} de Mailly ; elle prit le nom

Saint-Omer,
1626.

de *Saint-Ignace*. Elle donna tous ses biens à la communauté. Sa famille s'intéressa également à cette bonne œuvre, et fit élever, de concert avec elle, l'église et les cloîtres tels qu'on les voyait encore en 1793. Ces bâtiments avaient été distribués de manière qu'on y pût recevoir cinquante religieuses et quatre-vingts pensionnaires. Il y avait, en outre, trois classes destinées aux externes, et qui virent jusqu'à trois cents élèves à la fois ¹.

L'humilité de M^{lle} de Mailly était telle qu'on ne put lui faire accepter aucune charge. Elle mourut onze ans après, le 28 septembre 1637, le même jour que sa mère, qui avait coopéré à son œuvre. L'abbé de Marnix, archidiacre du diocèse, était le directeur spirituel de l'établissement ; il fut l'un de ses principaux bienfaiteurs.

La Providence daigna bénir ses travaux et ceux de la Mère de Saint-Michel : car en peu d'années la maison se trouva composée de près de cinquante religieuses. Malheureusement, cette prospérité fut interrompue, en 1638, par la guerre entre la France et l'Espagne. Le maréchal de Châtillon, qui commandait pour Louis XIII, vint mettre le siège devant Saint-Omer. Ce blocus dura près de deux mois, pendant lesquels les habitants eurent à supporter les plus dures privations. Une bombe vint tomber au milieu de la chapelle des Ursulines. Elles se retirèrent alors en grande partie à Lille, et, lorsqu'elles revinrent, elles laissèrent dans cette dernière ville quelques religieuses, qui y fondèrent un monastère particulier, lequel se soutint jusqu'en 1792, époque où la Révolution, au nom de *la liberté*, ferma tous les couvents.

Saint-Denys.
1628.

Les environs de Paris ne devaient pas rester en arrière, dans cet incessant travail de renouvellement par la vie reli-

¹ V. *Histoire de St^e Angèle et des communautés d'Ursulines du nord de la France et de la Belgique*, par

M. l'abbé Parenty, chanoine d'Arras (Arras, 1842, in-12).

ns à la commu-
 à cette bonne
 , l'église et les
 3. Ces bâtiments
 pût recevoir cin-
 sionnaires. Il y
 externes, et qui

qu'on ne put lui
 onze ans après,
 mère, qui avait
 , archidiacre du
 tablissement ; il

x et ceux de la
 es la maison se
 euses. Malheu-
 , en 1638, par la
 aréchal de Châ-
 vint mettre le
 a près de deux
 nt à supporter
 omber au milieu
 rèrent alors en
 rent, elles lais-
 religieuses, qui
 quel se soutint
 au nom de la

ster en arrière,
 t par la vic reli-

ty, chanoine d'Ar-
 2, in-12).

gieuse et par l'éducation. La ville de Saint-Denys, qui n'en est qu'à deux lieues, est célèbre par sa magnifique basilique, tombeau des rois de France, et par son abbaye dont la fondation remontait à Dagobert. Les Carmélites venaient de s'y établir depuis quelques années. Comme les erreurs protestantes s'étaient infiltrées dans la population, le roi Louis XIII chargea S. Vincent de Paul d'y donner une mission, qui eut un succès presque complet. L'admirable apôtre allait de temps en temps aussi exhorter les Carmélites et s'édifier auprès d'elles. Dans une de ces conférences, il fut question des moyens qu'on pourrait employer pour affermir le bien et corriger les mœurs. Les religieuses de Sainte Thérèse, à qui la mémoire de leur vénérée Sœur de l'Incarnation (M^{me} Acarie, qui s'était faite carmélite) était toujours présente, et qui savaient tout ce qu'elle avait fait autrefois pour l'établissement des Ursulines à Paris, répondirent à l'homme de DIEU que, s'il pouvait introduire à Saint-Denys un monastère de cet institut, il en résulterait certainement de grands avantages pour la religion. Bientôt, dans une assemblée où il instruisait les âmes, comme il parlait de l'obligation de bien élever les enfants, Vincent rappela que, la plupart du temps, les désordres où tombe la jeunesse doivent être attribués aux parents, et qu'il fallait découvrir un moyen de parer à un si grand mal. — « J'en » ai découvert un, dit-il; et il y a tant d'autres villes qui » s'en trouvent bien que je ne doute point que vous ne » cherchiez à vous le procurer. Ce serait d'établir ici une » communauté d'Ursulines telle que M^{me} de Sainte-Beuve » en a fondé une à Paris. Ce sont des religieuses qui joi- » gnent à la gratuité de leur enseignement une piété so- » lide, une méthode excellente, et surtout une attention » admirable pour leurs élèves. Vous ne sauriez donc mieux » faire que d'appeler chez vous des maîtresses aussi utiles » à vos petites filles, et je me chargerai volontiers de né- » gocier cette affaire avec la fondatrice du grand monas- » tère. » Il insista avec un ton si persuasif, et on avait pour

lui tant de vénération, qu'on ne put se refuser à sa demande. Toutes les mesures furent prises, et ce fut M^{me} de Sainte-Beuve elle-même qui voulut conduire à Saint-Denys trois professes de chœur et une novice converse. La supérieure était la Mère Élisabeth Guyot de *Saint-Jean-Baptiste*.

Les commencements furent assez pénibles. Les ressources faisaient défaut; la pauvreté de la maison était grande; le bâtiment n'était qu'à loyer. La bonne mère alors eut la pensée de consacrer spécialement son monastère à la T.-S. Vierge, et de la déclarer non-seulement protectrice mais fondatrice. Marie daigna accepter l'offrande. Dès ce jour, les secours vinrent de toutes parts, et les choses prospérèrent de telle sorte, qu'on se vit en état non-seulement de payer les dettes anciennes mais de bâtir un vaste monastère, l'un des plus beaux et des plus peuplés de l'ordre. Là où passent les saints, là aussi est DIEU. En signe de reconnaissance, et pour honorer de plus en plus la Sainte Vierge leur *fondatrice*, les religieuses décidèrent qu'à l'avenir, vers le temps de Noël, et chaque année, elles nourriraient un pauvre pendant quarante jours : pieuse institution régulièrement observée depuis. C'était encore attirer d'autres bénédictions, car la charité touche le cœur de JÉSUS-CHRIST, nous le savons, et trouve le chemin du ciel.

Saint-Denys reçut parmi ses Sœurs un des grands noms du royaume, Anne-Marie de Luynes, fille du connétable de France; jeune personne renommée pour sa beauté, et qui, tenue sur les fonts du baptême par la reine Anne d'Autriche, était restée chère à cette princesse. Dès son enfance, à l'âge de neuf ans, Anne-Marie s'était promis de ne faire point d'établissement dans le monde. Il est vrai qu'elle se contenta d'entrer chez les Ursulines à titre de pensionnaire, mais elle y vécut comme si elle eût été l'une des religieuses, récitant l'office au chœur et suivant tous les autres exercices. Elle mourut à l'âge de vingt-neuf ans, comme elle projetait de fonder une autre communauté de l'ordre aux environs de Paris.

Dans le centre de la France, à Bourges, vivait un magistrat fermement chrétien, M. de Chamgrand, qui, apprenant le bien opéré en diverses villes par les Sœurs de Sainte-Angèle, et que plusieurs personnes s'occupaient de les faire venir dans la capitale du Berry, se mit à la tête de l'entreprise. C'était, semblait-il, en assurer la réussite, car il était maire de Bourges. La chose cependant n'alla point sans opposition de la part du conseil de la ville; mais il sut mettre dans ses intérêts Henri II prince de Condé, père du grand Condé, alors gouverneur de la province. Il fut décidé qu'on s'adresserait à la maison de Paris, mais à la condition expresse que les religieuses n'exigeraient rien de la municipalité ni des habitants. Les Mères Jeanne Martin de *Sainte-Ursule* et Marguerite Laisné de *Saint-Augustin*, qui attendaient à Nevers la conclusion des négociations, arrivèrent à Bourges le 5 août 1631. Elles furent bien accueillies de l'autorité ecclésiastique. Comme on n'avait point préparé de maison, elles restèrent cinq semaines chez une dame amie. Par un singulier préjugé, résultant de la crainte d'un nouveau couvent dans une cité qui déjà en possédait beaucoup, presque tous les notables se mirent en travers de l'établissement définitif: ce qui jeta les Ursulines et leurs protecteurs dans un étrange embarras. Pressé par M. de Chamgrand, le prince de Condé finit par donner des ordres positifs, qui arrêtèrent l'opposition. On permit aux religieuses de se pourvoir d'une maison à loyer; encore n'en purent-elles trouver une que pour quatre mois, et à prix d'argent.

Les deux professes y entrèrent néanmoins au mois de septembre, et y prirent la clôture peu de jours après. Bientôt trois demoiselles sollicitèrent leur admission, et furent reçues comme novices. L'une était la fille de M. de Chamgrand. Or, la petite communauté ne vécut, pendant quelque temps, que de la dot de ces filles. Les classes gratuites avaient été ouvertes, et attiraient nombre d'enfants. Peu à peu on s'aperçut du grand bien procuré à ce petit troupeau

par leurs dévouées maîtresses, et l'hostilité tomba. On s'accoutuma à la présence des Ursulines; on commença de leur faire amitié; on crut devoir secourir des religieuses aussi méritantes que désintéressées, et on s'y porta d'autant mieux (tel est le cœur humain) que la princesse de Condé les avait honorées de sa visite, et même des marques de sa générosité.

L'année n'était pas écoulée que la mère de l'une des novices, M^{me} de Dornon, vint offrir sa propre maison, l'une des plus grandes de la ville. L'acte fut dressé promptement, et il y fut stipulé qu'en reconnaissance on décernait le titre de fondatrice à M^{me} Le Bègue de Dornon. En janvier 1632, on était installé dans cette demeure, et peu de jours après on y donna la vêtue aux trois novices, qui jusqu'à cette heure avaient gardé l'habit séculier. Cette cérémonie, d'avance annoncée dans la ville, se fit en présence des personnes les plus qualifiées; l'archevêque voulut y officier pontificalement, et il déposa ensuite le Saint-Sacrement dans le tabernacle. — Dès ce jour, les ecclésiastiques affluèrent. En quatre années, la Mère Martin se trouva à la tête de vingt-deux professes de chœur, parmi lesquelles on voyait les filles même des anciens adversaires. Ce fut cette multiplication merveilleuse qui détermina à construire un vaste et beau monastère, terminé en 1638. La Mère Martin mourut en 1649, âgée de cinquante-quatre ans.

M^{me} de Dornon, qui avait pris un appartement dans le monastère, eut la joie de voir jusqu'à soixante-huit professes à la fois. Elle mourut à son tour, en 1660, ayant atteint l'âge de quatre-vingts ans.

Montargis.
1632.

Montargis appartenait au diocèse de Sens. Ce fut en 1632 qu'un essaim des Ursulines du grand couvent de Paris vint s'y reposer. On eut l'obligation de ce monastère à une veuve, M^{me} de Rogues de Langlée. Cette dame avait une fille cadette, nommée Catherine, qui marqua de la vocation pour la vie religieuse, et entra comme novice au faubourg

Saint-Jacques. Rappelée par sa mère devenue veuve, elle éprouva un tel chagrin d'avoir quitté ses compagnes de Sainte-Ursule, qu'on craignit pour sa vie. M^{me} de Langlée alors pensa à fonder à Montargis même un monastère de l'ordre. Elle en écrivit à Paris. La Mère de Belloy fut encore chargée de ce nouveau travail. Elle amenait avec elle la Mère Marthe de Langlée, fille aînée de la fondatrice et déjà religieuse professe. On se rencontra avant d'entrer en ville, le 14 septembre 1632, et tout de suite les Ursulines furent conduites à la maison, qui avait été disposée pour elles. Ce jour étant celui de l'Exaltation de la sainte Croix, et la Mère supérieure portant en religion le nom de *Sainte-Croix*, elle prévint que les peines n'allaient pas lui manquer. En effet, la maison, toute régulière et édifiante qu'elle fût, resta cinq ans sans pouvoir se développer. Il eut même des persécutions, au sujet de certaines jeunes filles que les Sœurs ne jugeaient pas convenable d'admettre. On en vint à traiter leur dévotion de bigoterie; leur zèle pour l'instruction gratuite de la jeunesse n'était, disait-on, qu'ambition et curiosité, pour attirer à elles toutes les écolières, et savoir ce qui se passait dans les familles; il n'y avait point de fades propos qu'on ne tint sur leur compte parmi les gens du monde; enfin, on n'épargna rien pour les faire mépriser, et les dégoûter elles-mêmes de leur entreprise. Mais ce fut, au contraire, ce qui inspira plus de courage et de constance à la Mère Cécile de Belloy. « Oui, disait-elle parfois à ses religieuses, » j'espère que Notre-Seigneur sera un jour glorifié dans » cette maison, puisqu'il veut y être persécuté dès nos » commencements. Recommandons-nous à S. Charles » Borromée, notre protecteur. »

L'épreuve eut son terme. Les pensionnaires et les postulantes vinrent en nombre, et la bonne Mère eut la joie de voir finir sa sixième année de supériorat avec les plus heureux succès. Elle voulut alors se retirer du gouvernement, mais les Sœurs la réélurent à l'unanimité, elle fut confirmée

par l'archevêque, et elle se résigna à continuer. Cette bonne religieuse mourut le 21 août 1639, âgée de cinquante-six ans, suivie des regrets de toute la ville.

Montluçon.
1645.

Les difficultés et les disgrâces accompagnèrent également la fondation de Montluçon. Cette fondation fut entreprise aussi par une veuve, M^{me} Le Hardy de Vaux. L'archevêque de Bourges, Pierre de Hardivillier, s'était chargé de négocier lui-même avec les Ursulines de Paris. Il en obtint, assez difficilement il est vrai, à cause du manque de sujets, deux professes, dont l'une était la Mère *Marthe de Langlée*, compagne de la Mère Cécile à Montargis. Elle arriva au mois d'août 1645, et la clôture commença en même temps que les classes. M^{me} de Vaux avait offert sa propre maison; mais cette pauvre dame devait plus qu'elle ne possédait. Ses créanciers, informés de la donation qu'elle venait de faire, accoururent au monastère où elle s'était elle-même retirée, l'accablèrent de reproches, et menacèrent de faire vendre la maison. Quelle scène pour les religieuses! Un arrangement fut pris: on accordait cinq ans pour le paiement total de la créance par la Mère de Langlée, au lieu et place de la débitrice. C'était vraiment une charge écrasante. On comptait sur un grand nombre de pensionnaires: or, sur le bruit que cet établissement était dans des conditions pécuniaires déplorables, les parents n'osèrent confier leurs enfants à des maîtresses dont elles appréciaient d'ailleurs le dévouement et les lumières. Que d'embarras donc, et quels sujets de découragement, aggravés encore par la difficulté de pratiquer le patois du pays! Cependant on ne perdit pas confiance; on se condamna aux plus dures privations, et finalement, au bout des cinq années, DIEU permit qu'on se libérât. Dix ans plus tard, en 1660, la communauté achetait une maison plus convenable, qui devint prospère, et qui contribua grandement au maintien de la foi dans cette contrée, ravagée par le calvinisme. — Quant à M^{me} de Vaux, femme de vertu et

de zèle, elle mourut en 1651, au milieu des Ursulines qu'elle avait voulu servir sans avoir assez mesuré ses forces, et elle n'en fut pas moins honorée de l'ordre comme une de ses bienfaitrices.

Le quinzième monastère formé directement de celui de Paris fut le monastère de Meaux. L'hérésie calviniste comptait de nombreux adhérents dans cette ville; maintes fois on avait travaillé à leur conversion avec plus ou moins de succès, et ce fut pour hâter ce résultat désirable que, en 1645, l'évêque Dominique Séguier pensa à faire un établissement d'Ursulines à Meaux. Il ne fit du reste que préparer les voies; l'action directe était réservée à *Hélène Boullé*.

Née dans le calvinisme, Hélène n'était encore âgée que de douze ans à peu près lorsqu'elle fut donnée en mariage à M. de Champlain, lieutenant du Roi à la Nouvelle-France ou Canada, et très-bon catholique. Celui-ci n'avait pas espéré vainement le retour de cette jeune fille à la véritable foi, car au bout de deux ans elle fit son abjuration, malgré les oppositions de sa famille. Afin de n'être pas la victime des séductions tentées sur sa religion par ses parents, elle déclara à M. de Champlain, sur le point de repartir pour le Canada, qu'elle le suivrait dans tous ses voyages. Ils quittèrent donc ensemble Paris en 1620, et arrivèrent heureusement en Amérique. La foule des Français vinrent les complimenter; les sauvages se joignirent aux blancs, se prosternèrent devant cette jeune dame, et voulaient l'adorer comme une divinité: car, disaient-ils, jamais ils n'avaient rien vu de si beau. Hélène, touchée d'une telle ignorance, apprit la langue de ces pauvres gens, et se mit à leur faire le catéchisme. Pendant quatre ans elle eut ce dévouement chrétien. De retour à Paris, elle y retrouva avec une joie inexprimable sa mère convertie. Le même bonheur ne lui fut pas accordé pour son père: il mourut dans l'endurcissement. — M^{me} de Champlain paraît avoir pris dès cette époque la résolution de se faire ursuline aussitôt

Meaux.
1645.

qu'elle le pourrait. Son mari, qui était retourné au Canada, y mourut en 1633. Hélène nourrit longtemps son projet avant de l'exécuter. Une maladie très-grave qu'elle fit, dix ans plus tard, la détermina enfin à l'exécution immédiate. Elle commença par récompenser généreusement tous ses domestiques; elle assigna ensuite quelques-uns de ses revenus pour les missions du Canada, qu'elle avait toujours fort à cœur, et, le 16 novembre 1645, entra au couvent des Ursulines de Paris, où elle prit le voile blanc sous le nom de Sœur *Hélène de Saint-Augustin*. Des difficultés extérieures s'étant élevées qui devaient retarder sa profession, quelqu'un vint lui proposer de fonder une maison de l'ordre à Meaux. C'est à ce moment qu'elle s'entendit avec l'évêque, ainsi qu'il a été dit; et, tout étant convenu, Hélène partit avec trois religieuses du grand couvent, dont la principale était la Mère Madeleine de Milly *de la Mère-de-DIEU*. On alla d'abord chez l'évêque pour remplir envers le prélat le devoir de la soumission; la Sœur Hélène lui remit en même temps une somme de 20 000 livres qu'elle destinait à la nouvelle fondation, et dès le lendemain, les officiers municipaux ayant désigné pour le monastère une maison qui jusqu'alors avait servi de collège, elles allèrent en prendre possession, ainsi que d'une autre, attenante à celle-ci, qu'elles avaient achetée pour plus grande commodité. Il n'était question que de donner à ces deux bâtiments une forme convenable à un monastère; ce qui étant fait, la clôture fut instituée selon les formes ordinaires. La Sœur Hélène fut admise à la profession, et fit son sacrifice avec une pieuse allégresse, en présence des notables de la ville. Jamais personne ne fut plus scrupuleuse institutrice; ses devoirs envers les enfants, accomplis au nom de DIEU, occupaient toute sa pensée. Du reste, elle était encore le modèle du couvent par sa fidélité à tous les exercices. Elle mourut en 1654. L'évêque continua de protéger l'établissement, et, en quittant ce monde, le recommanda à son suc-

cessueur. Lorsque plus tard, en 1681, Bossuet vint occuper lui-même le siège de Meaux, il favorisa de toutes ses forces le monastère. C'était, assurément, un bon juge de ce que ces religieuses faisaient pour la gloire de Dieu. Il aimait à les visiter, les encourageait dans leurs travaux, et souvent leur faisait lui-même des conférences qui ont été conservées dans le recueil de ses œuvres.

§ 3. — Monastères issus de Pontoise et de Gisors.

Si le grand couvent de Paris forma directement plus de quinze maisons, celles-ci, à leur tour, donnèrent naissance à un grand nombre de communautés. Indiquons les principales, au moins sommairement.

Gisors, au Vexin normand, diocèse de Rouen (aujourd'hui d'Évreux), possédait depuis 1614 une association de pieuses chrétiennes réunies par un bon prêtre (il s'appelait Denys Noël) et par une veuve, *Marguerite Rupert*, qui en avait accepté la direction. Ensemble elles s'étaient vouées à l'éducation des petites filles dans des écoles gratuites. Mais rien, ni ce zèle ni la protection de l'archevêque, n'avait pu les mettre à l'abri de l'envie et des contradictions; à ce point qu'un jour on avait vu maltraiter et frapper publiquement la supérieure. On eut recours au roi Louis XIII, qui accorda des lettres-patentes en 1616; ce qui procura un peu de repos à ces bonnes filles. Elles avaient le désir de se faire religieuses, et même, sans aucune agrégation, prenaient déjà le nom d'Ursulines; ce qui ne fit qu'irriter davantage contre elles, sans qu'on puisse s'expliquer raisonnablement pareille hostilité. Une protectrice leur fut alors envoyée par la Providence: c'était Catherine d'Orléans, duchesse de Longueville, qui n'hésita point à aller elle-même trouver M^{me} de Sainte-Beuve afin d'obtenir quelques professes de l'ordre de Sainte-Angèle. La maison de Paris n'étant pas en état de fournir alors des

Gisors.
1621.

sujets, on en tira trois du monastère de Pontoise : Françoise d'Autry de *Saint-André* les amena comme supérieure. Pour donner à cette arrivée un éclat qui imposât aux adversaires, l'archevêque de Rouen, François de Harlay, et la duchesse de Laroche-Guyon vinrent au-devant des Sœurs : la duchesse les prit dans sa voiture et les amena chez l'abbé Noël, d'où le prélat les conduisit processionnellement à la chapelle de la congrégation première. Avec elles il entra dans la communauté, fit la visite des lieux réguliers, observa toutes les formalités canoniques, et déclara la clôture établie. C'était en 1621, le 23 juillet. En moins de trois semaines, six demoiselles de condition s'étaient présentées comme novices; les dons suivirent peu à peu. La Sœur Marguerite fut admise au noviciat, elle aussi, et déclarée fondatrice. Elle ne se distingua par aucune autorité dans la maison, mais seulement par son obéissance et son humilité : mémorable exemple de ce que produit dans une âme consacrée à Dieu la piété véritable et solide. Avant de mourir, elle eut la consolation de voir cette maison, si éprouvée au début, se remplir de ferventes religieuses, au nombre desquelles étaient *Marguerite* et *Françoise d'Orléans*, que la duchesse de Longueville y avait mises d'abord comme pensionnaires. Or, telle fut la bénédiction de Dieu sur le monastère de Gisors, qu'en cinquante ans on y reçut plus de cent professes, des meilleures familles de France, et qu'il en sortit plusieurs autres communautés, ainsi que nous allons le dire.

Gournay,
1620.

A cinq lieues de Gisors, dans le même diocèse, est située la petite ville de Gournay, au pays de Bray. Comme à Gisors, il s'y était formé, en 1623, une association protégée par un magistrat chrétien et par une veuve, M^{me} Dubuisson. Ces filles ne vivaient que du travail de leurs mains, et elles occupaient une maison qui leur avait été donnée à la condition d'instruire les petites filles, et même, tant était grande alors la réputation des Ursulines, d'en-

Pontoise : Fran-
comme supé-
at qui imposât
rançois de Har-
rent au-devant
voiture et les
conduisit pro-
ation première.
it la visite des
és canoniques,
l, le 25 juillet.
s de condition
s suivirent peu
noviciat, elle
distingua par
ement par son
mple de ce que
piété véritable
olation de voir
ir de ferventes
Marguerite et
Longueville y
Dr, telle fut la
ors, qu'en cin-
ses, des meil-
usieurs autres

diocèse, est
Bray. Comme
sociation pro-
euve, M^{me} Du-
vail de leurs
leur avait été
les, et même,
sulines, d'en-

trer dans cet ordre si par la suite on le jugeait convenable pour elles. Bientôt on leur offrit une seconde maison, avec le désir que la démarche stipulée eût lieu sans retard. On députa donc à Gisors : la supérieure, au nom de la communauté, accepta les deux maisons, et envoya la Mère Jeanne Le Magnan *de Sainte-Cécile* accompagnée de deux autres professes. Quelques-unes des anciennes de Gisors ne se rangèrent pas facilement à cette mesure, malgré l'engagement pris autrefois, et se retirèrent dans la première maison. Les illusions peuvent aller jusque-là, dans des âmes d'ailleurs disposées au bien. Le nouveau monastère, dont la maison avait été donnée par M^{lle} de Quiran, n'en fut pas moins ouvert le jour de la Présentation de la T.-S. Vierge, 21 novembre 1630. Tout pensa échouer, dès l'année suivante, par la retraite de la donatrice, qui n'avait point une vocation éprouvée, et par les revendications de ses frères sur les bâtiments. La patience et l'énergie tout à la fois de la Mère Sainte-Cécile triomphèrent de ces embarras. Une autre maison fut donnée par M^{me} de Frénelle, et on s'y transporta. Les épreuves cessèrent, du moins celles-là : car on ne peut souhaiter qu'elles cessent toutes, et c'est au surplus ce que Dieu n'accorderait jamais ni à personne. Ici, par exemple, si les difficultés d'une autre nature avaient disparu, celles des finances recommencèrent. Lorsque la Mère Sainte-Cécile se retira, en 1639, cette communauté avait bien de la peine à subsister. Elle parvint néanmoins, grâce au Seigneur, à se soutenir, et resta toujours exemplaire.

Magny est une petite ville du Vexin français, sur l'ancienne route de Paris à Rouen, à cinq lieues de Mantes. Un digne ecclésiastique, M. Le Magnan, aidé de Catherine de Saveuse, entreprit d'y établir un monastère d'Ursulines. Il avait une sœur, professe de Gisors, cette même Sainte-Cécile que nous venons de voir gouvernant la maison de Gournay, et il la supplia de venir faire un nouvel établis-

Magny.
1639.

sement. C'est alors qu'elle quitta Gournay, en 1639, avec deux religieuses de chœur, une sœur converse et Marguerite Le Magnan, sa sœur cadette, encore séculière. Or, dit l'historien que nous suivons, on ne saurait exprimer les épreuves et la misère étrange auxquelles fut exposé durant seize ans ce monastère, où les fonctions de l'ordre se faisaient cependant avec beaucoup de régularité. Il ne paraît pas que la Mère Sainte-Cécile ait eu le don d'administrer le temporel. Les religieuses se trouvèrent réduites à coucher sur la paille, n'ayant d'ailleurs ni bois pour se chauffer, ni même la moitié des choses nécessaires à la vie. Ces saintes filles étaient si patientes, à l'exemple de leur prieure, que jamais on ne les entendait se plaindre. En 1647, elles répandirent des larmes sincères sur la mort de celle avec qui elles souffraient depuis si longtemps, et elles n'hésitèrent point à choisir à sa place la Mère Marguerite sa sœur, qui avait pris le nom de *Saint-Romain*.

Malgré tout le dévouement de la nouvelle supérieure, on ne réussissait point à sortir de ces pénibles embarras; il fallut vendre les meubles et jusqu'aux vases sacrés. Aussi la Mère Saint-Romain abandonna-t-elle le supérieurat au bout de deux ans, avec la permission de l'archevêque de Rouen. Ce prélat, qui connut alors pour la première fois l'état des choses, envoya pour la remplacer la Mère Marie Bouffart *de la Nativité*. Quel fut l'étonnement de celle-ci, en arrivant, de trouver 45 000 livres de dettes, une maison dépourvue de tout, et avec cela plus de cinquante religieuses! Cette pauvreté n'avait ni attristé nos Ursulines ni arrêté les vocations. DIEU vint enfin à leur secours, et il se servit de la reine Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII, qui, étant passée par Magny, entendit parler de cette détresse, offrit quelque assistance, et probablement fut l'auteur des aumônes qui, plus abondantes, furent déposées secrètement dans le tour, à diverses époques, surtout aux heures où le besoin était plus pressant. Parmi leurs bienfaitrices elles comptèrent aussi les Carmélites de Paris, qui contri-

buèrent de bon cœur à leur subsistance, puis à l'ameublement de leur sacristie. C'étaient là, du reste, des ressources sur lesquelles il n'était pas permis de faire fond pour l'avenir, puisqu'elles étaient essentiellement aléatoires. La divine bonté acheva son œuvre par M. Charles de Saveuse, conseiller au parlement de Paris, et de la famille de Catherine. M. de Saveuse était prêtre. Un jour qu'il célébrait la sainte Messe, il fut inspiré de demander à l'archevêque de Rouen une commission pour faire la visite du monastère de Magny. C'était en 1655. La commission fut accordée, et le pontife y avait ajouté pour M. de Saveuse le titre de supérieur de la maison. Celui-ci se rendit donc sur les lieux; il fut accueilli avec grande joie. La maison passait pour être condamnée à une suppression prochaine, par suite de la misère : le bon visiteur rassura les religieuses; il promit de les maintenir; et bientôt, joignant l'action à la parole, il commença par leur assigner une rente annuelle de deux mille livres, somme importante alors. Il prit ensuite connaissance de leurs affaires, assembla les créanciers, régla leurs mémoires, et dans l'espace de trois ans seulement il réussit à payer toutes les dettes de la communauté. De plus, par son testament il lui légua une somme de 50 000 livres. Cet homme de bien mourut à Paris en 1670, âgé de soixante-quatorze ans. Son cœur fut recueilli par les Ursulines de Magny.

Ne sortons pas encore de ce petit pays, et transportons-nous aux Andelys, appartenant également au diocèse de Rouen. Là, en 1641, s'établit un autre monastère de nos Ursulines, à cette époque de diffusion merveilleuse. Le couvent de Gisors fournit cinq professes, conduites par la Mère Anne de Fours *de la Présentation*, qui avait été la première novice de Gisors. La maison fut placée sous l'invocation de JÉSUS-MARIE-JOSEPH. La protection divine les accompagna dès le début, et cette maison fut en prospérité persévérante jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Elbeuf.
1648.

A Elbeuf fut créée, en 1667, la fameuse manufacture de draps qui a fait la richesse de la ville. Dès 1648 les Ursulines y avaient été appelées par l'archevêque, qui fit venir de Gisors trois professes, sous la conduite de la Mère Marie Dubosc *des Anges*. On n'avait guère de ressources en commençant. Les méthodes d'enseignement, les succès qu'elles produisirent, furent auprès des habitants la recommandation la plus puissante. Tout répondit aux désirs des fondateurs; si bien que la Mère des Anges, en rentrant à Gisors six ans après, laissait une œuvre solidement fondée, où les Sœurs suffirent à toutes les obligations.

Falaise.
1622.

Le monastère de Pontoise concourut, pour sa part, à l'agrandissement de la famille ursuline en France. Falaise, ville de quelque importance en Basse-Normandie, relevait du diocèse de Sées. En mourant, François de Vauquelin, bailli d'Alençon, seigneur de Sassy, laissait à sa veuve une somme considérable pour être employée aux bonnes œuvres qu'elle jugerait les plus convenables. M^{me} de Sassy consulta plusieurs personnes sur l'usage qu'elle en pouvait faire; et bientôt, s'étant décidée pour une maison d'Ursulines, elle s'adressa à la supérieure de Pontoise. En attendant la conclusion de l'affaire, elle rassembla en congrégation quelques demoiselles de bonnes familles, qu'un ecclésiastique de mérite et de vertu voulut bien diriger dans les voies religieuses: de sorte que, en arrivant à Falaise, deux professes de chœur et une sœur converse trouvèrent tout préparé. C'était le 7 décembre 1622. L'ouverture solennelle se fit par une grand'messe où chantèrent les musiciens de la ville; les anciennes et les nouvelles Sœurs se réunirent, la clôture fut établie. La supérieure était la Mère Jeanne Brouer de *Sainte-Ursule*. Cette maison réussit dès le commencement, et par le nombre des pensionnaires et par celui des Sœurs. La fille cadette de la fondatrice y prit le voile en 1635; M^{me} de Sassy elle-même se fit bénédictine au couvent de Vignats, à deux lieues de Falaise, où elle

manufacture de
1648 les Ursu-
ne, qui fit venir
e la Mère Marie
sources en com-
succès qu'elles
la recomman-
désirs des fon-
entrant à Gisors
t fondée, où les

r sa part, à l'a-
rance. Falaise,
mandic, relevait
de Vauquelin,
à sa veuve une
bonnes œuvres
Sassy consulta
pouvait faire; et
Ursulines, elle
tendant la con-
gration quelques
diastique de mé-
ies religieuses :
x professes de
tout préparé.
oiennelle se fit
musiciens de la
se réunirent, la
Mère Jeanne
sit dès le com-
ires et par celui
y prit le voile
bénédictine au
alais, où elle

mourut en 1633. Son cœur fut porté aux Ursulines, et inhumé près de la grille de communion. C'était une pieuse et touchante pratique que celle de ces cœurs ainsi ensevelis dans le lieu saint, et elle était assez commune alors.

Non loin de Falaise, et dans le diocèse de Bayeux, à Vire, ne tarda pas de s'établir une maison dérivée de celle de M^{me} de Sassy. Cette création fut l'œuvre de M^{lle} Ovoye de Rosel, qui ne voulut pas néanmoins accepter le titre de fondatrice : elle en laissait l'honneur à son frère, doyen de la cathédrale de Lisieux. Les Sœurs envoyées furent reçues avec toute sorte d'honneurs par le clergé, la noblesse, la bourgeoisie, le 24 juin 1631.

L'établissement se maintint heureusement, et reçut par la suite des développements assez grands. De là sortirent, vingt-quatre ans après, les Sœurs qu'avait appelées la ville de Pont-Audemer, alors du diocèse de Lisieux.

La ville épiscopale de Bayeux est aussi, par sa maison d'Ursulines, une fille de Pontoise. La fondatrice fut M^{lle} de Beuvron, d'une ancienne et noble famille de Normandie. Elle avait épousé un gentilhomme qui, au repas de noces, tomba dans une démenée furieuse, à ce point qu'elle fut obligée de se séparer de lui aussitôt; elle se retira dans une communauté jusqu'à la mort de son mari. Rentrée alors à Bayeux, elle ne voulut plus s'occuper d'autre chose que de bonnes œuvres, et entre autres de faire venir les Ursulines pour l'éducation des petites filles. Elle obtint sans peine, de l'évêque et des notables, toutes les autorisations nécessaires. Elle était hésitante, pour le choix des religieuses, entre la congrégation de Bordeaux et celle de Paris; mais, ayant appris que celle-ci ajoutait aux trois vœux celui de se consacrer à l'instruction, elle n'hésita plus, et s'adressa à la communauté de Pontoise. On lui accorda deux professes et une sœur converse, sous la conduite de la Mère Germaine Tiercelin *de la Nativité*. La pieuse troupe arriva à Bayeux

Vire.
1631.

Pont-Audemer.
1665.

Bayeux.
1624.

le 5 mai 1624; et dès le lendemain, après une messe solennelle, la maison était mise en clôture. M^{lle} de Beuvron s'y retira comme pensionnaire, et sa propre nièce y fut reçue postulante. Mais quelle épreuve bientôt! la peste pénètre dans le monastère naissant; on compte beaucoup de morts, notamment celles de l'une des deux professes et de la jeune postulante que nous venons de dire. Il fallut disperser le troupeau pour quelque temps. Il se réunit de nouveau lorsque le fléau eut cessé. La vertueuse fondatrice, dont la piété et la charité étaient l'exemple de chacun, quitta la terre en 1628, et fut inhumée au milieu du chœur des religieuses.

Mantes.
1629.

Au couvent de Pontoise se rapporte encore, et c'est le quatrième, celui de Mantes, fondé l'année suivante, 1629. Mantes faisait partie du diocèse de Chartres. Robert Guéritau, chanoine et curé de l'église de Sainte-Croix, ne crut pouvoir mieux faire, en faveur des enfants de sa paroisse et de toute la ville, que d'y appeler les filles de S^{te} Angèle. On lui envoya de Pontoise, sur sa demande, trois professes ayant pour supérieure la Mère Jeanne des Fontaines de *Sainte-Ursule*. Elles firent leur entrée au son de toutes les cloches, le 27 octobre 1629. On regardait, dans ces temps de foi, comme une fête nationale et populaire l'arrivée des servantes de DIEU venant inculquer à la jeunesse, par l'exemple et par les leçons, l'amour des choses de l'âme, la vertu chrétienne. Qu'eût-on dit si l'on eût entendu, comme en nos tristes jours, préconiser l'éducation en dehors de JÉSUS-CHRIST? — La maison avait été meublée et préparée d'avance par le fondateur, à qui elle appartenait en propre. Les classes furent remplies en peu de jours; en moins de six ans, le voile fut donné à quarante demoiselles de famille. Le digne chanoine mourut en 1644, en réputation de sainteté. On a imprimé sa vie quelques années plus tard, en 1653. Son cœur fut aussi inhumé dans le couvent des Ursulines.

A six lieues de Beauvais est la ville de Clermont, capitale du comté du même nom, qui faisait partie du domaine de la maison de Bourbon-Condé. Les Ursulines de Pontoise vinrent s'y établir en 1639, appelées par M^{lle} Marguerite de Saint-Simon. La première supérieure fut la Mère Denyse Langlois *de la Passion*. Les vocations ne firent point défaut; M^{lle} de Saint-Simon fit elle-même son sacrifice sous le nom *de l'Assomption*.

Clermont-en-Beauvaisis.
1639.

Un peu après, en 1647, les Ursulines furent envoyées à Poissy, petite ville célèbre surtout par la naissance de S. Louis. Le protestantisme y avait égaré un certain nombre d'habitants. Quatre professes vinrent donc de Pontoise, conduites par la Mère Marguerite Gérard *de Sainte-Agnès*. La fondation réussit entièrement dès le début. Elle eut ensuite des épreuves à subir, à l'époque de la Fronde, qui amena dans la ville des troupes de soldats pillards, et les Sœurs se virent même obligées de se réfugier à Pontoise pendant quatre mois. Le Ciel permit que leur maison échappât à la dévastation; elles retrouvèrent toutes choses en bon état, et reprirent avec courage leurs saintes fonctions.

Poissy.
1647.

§ 4. — Monastères issus d'Amiens.

Le récit de ces divers établissements n'est guère qu'une énumération, que le lecteur peut trouver un peu sèche. Nous devons la continuer cependant, afin de rendre cette histoire aussi complète qu'il est à désirer. Les Ursulines y rencontreront, pour leur part, les annales authentiques de la famille religieuse devenue la leur : c'en est assez pour exciter leur intérêt.

Nous avons rapporté comment fut créé le monastère d'Amiens. Il devint l'un des plus importants de nos provinces du nord, donna naissance à plusieurs autres, et dès

Montdidier.
1623.

1623 à celui de Montdidier, petite ville de Picardie, peuplée d'environ 3 500 habitants. La fondatrice en fut une simple fille, Marie de la Morlière, née à Péronne, et qui voulut que sa propre maison servît à cette bonne œuvre. Ancienne élève des Ursulines d'Amiens, elle crut ne pouvoir faire de son humble fortune un meilleur usage que d'assurer l'instruction des petites filles dans sa patrie. Sur sa proposition, on lui envoya les Mères Marie Cellier de *Saint-François* et Marie Bassin de *Saint-Augustin*. Les ressources n'étaient pas considérables; on souffrit même des privations assez dures, malgré la bonne volonté de M^{lle} de la Morlière. Quelques années d'adoucissement, qui vinrent ensuite, ne durèrent point, et la misère se fit sentir plus grande, surtout à l'occasion du passage des troupes, pendant la guerre déclarée par la France à l'Espagne, en 1635. Ces bonnes religieuses, comme leurs sœurs de Poissy, durent quitter pendant trois mois leur couvent; elles cherchèrent un asile dans celui de Beauvais, qui les reçut avec toute sorte d'amitiés. Au retour, elles jouirent de quinze à seize années d'une tranquillité suffisante pour ne point interrompre les classes ni contracter de nouvelles dettes. Mais, au bout de ce temps, en 1653, les Espagnols surprirent la ville de Montdidier, où ils mirent tout au pillage. Notre monastère ne fut pas épargné : les soldats en enlevèrent le linge, la vaisselle, tout ce qui pouvait s'emporter; peu s'en fallut qu'ils ne missent le feu aux bâtiments, et la communauté eut à remercier DIEU d'avoir pu sauver les personnes.

Tant de traverses firent un moment délibérer si l'on n'abandonnerait pas cette fondation. Un don de huit cents livres, accordé par Louis XIV à son passage à Montdidier, permit de tenter de nouveaux efforts pour la maintenir. Les aumônes des fidèles vinrent peu à peu; et enfin le monastère se dégagea.

Marie de la Morlière y avait fait profession sous le nom de *Marie de Sainte-Ursule*. Elle mourut en 1649.

E
été
en 1
pou
de c
d'U
Viq
com
d'ou
qui n
La m
tude
succ

Be
possé
avait
const
de l'
Beau
» util
» seig
» pro
» et q
» grég
» non
» les p
» peul
» leço
» exem
» prof

Ce f
dire, en

1 Voir

Boulogne-sur-Mer, ville considérable de la Picardie, avait été érigée en évêché après la destruction de Théroouanne en 1553, moins d'un siècle auparavant. En 1624, elle avait pour évêque Claude Dormy; et c'est sous l'administration de ce prélat qu'il fut question d'y établir un monastère d'Ursulines. La proposition lui en fut faite par François du Viquet, dont la fille voulait se faire religieuse. On s'adressa, comme la chose était tout indiquée, au couvent d'Amiens, d'où furent envoyées trois professes. Ce fut M^{lle} du Viquet qui reçut la première le voile blanc dans la nouvelle maison. La mort de l'évêque protecteur causa un moment d'inquiétude sur l'avenir, inquiétude bientôt dissipée par l'évêque successeur, M. Le Bouthillier.

Boulogne,
1624.

Beauvais appartenait également à la Picardie. Cette ville possédait une maison d'Ursulines dès 1627; Amiens lui avait cédé de ses Sœurs; mais on ignore dans quelles circonstances et par les soins de quel bienfaiteur. L'historien de l'ordre, qui écrivait en 1776, dit du monastère de Beauvais: — « Les Ursulines y continuent de se rendre » utiles au bien public par cette excellente méthode d'enseigner que la bienheureuse Angèle de Bresse s'était proposée elle-même lors de l'institution de sa Compagnie, » et qui s'observe encore aujourd'hui dans toutes les congrégations de l'ordre. Les jeunes filles puisent à leur école non-seulement les connaissances nécessaires au salut et les préceptes des bonnes mœurs, mais encore tout ce qui peut embellir leurs âmes et toucher leurs cœurs. Aux leçons de sagesse qu'on leur donne on joint à propos les exemples de vertu que fournit l'histoire, tant sacrée que profane¹. » Cette communauté avait donc réussi à souhait.

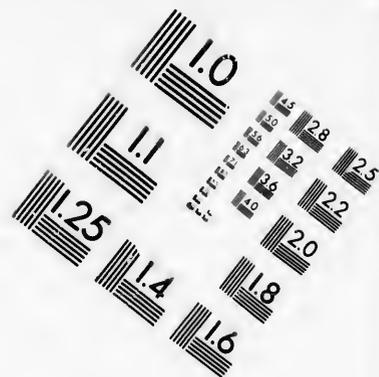
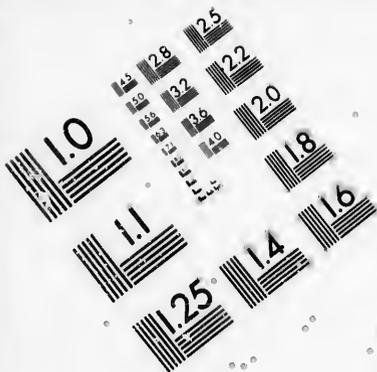
Beauvais,
1627.

Ce fut l'année après la fondation de Beauvais, c'est-à-dire, en février 1628, que commença celle de Noyon, sous

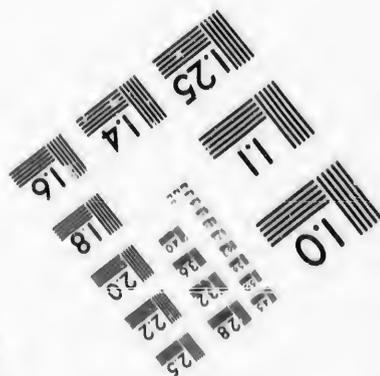
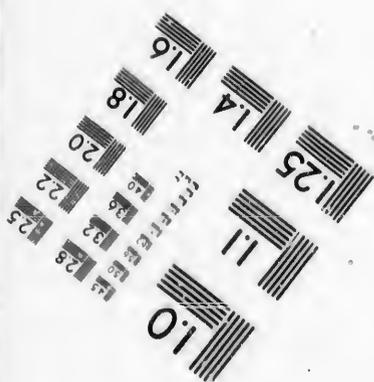
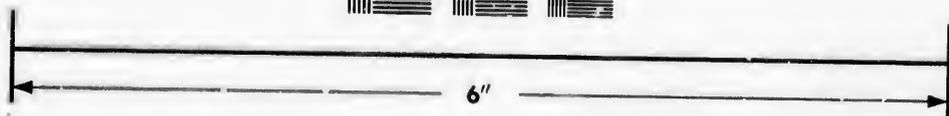
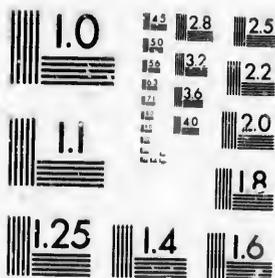
Noyon,
1628.

¹ Voir le tome I^{er}, p. 219.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

10
15 28
16 32 25
18 22
20
18
16

11
10
15 12

la conduite de la Mère Marie Cellier *de Saint-François*, professe d'Amiens, la même que nous venons de voir à Montdidier. Les secours étaient si faibles, qu'il y avait imprudence apparente à entreprendre de mener l'œuvre à bien. Mais que ne peut la confiance en DIEU, quand elle ne dégénère pas en présomption ? On souffrit en silence pendant quelque temps. Les vocations arrivèrent, d'autant plus pures que, dans une situation pareille, aucun élément humain ne s'y pouvait mêler. Les écolières se pressèrent aussi dans les classes. Il est vrai que, reçues toutes à titre gratuit, eiles ne soulageaient point la misère des Sœurs, qui devaient se suffire par le travail des mains ; travail commençant dès trois heures du matin pour se prolonger souvent, après les leçons données et les autres fonctions de l'ordre, jusqu'à minuit. A la longue pourtant, et par la divine miséricorde, le monastère de Noyon s'affermir et prospéra.

§ 5. — Autres monastères de la congrégation de Paris.

Saint-Malô.
1622.

Saint-Malô était, au xvii^e siècle, une des neuf villes épiscopales de la Bretagne, qui n'en compte plus que cinq aujourd'hui. Le calvinisme avait fait dans toute la contrée de grands ravages ; ce qui rendait la bonne instruction des enfants plus nécessaire. Afin de pourvoir à ce besoin, trois pieuses demoiselles, guidées par Françoise Léveillé de la Tremblaye, s'unirent dans une vie de retraite et de piété, prêtes à se dévouer à toute œuvre d'éducation qui leur serait indiquée par la Providence. L'évêque, M. Le Gouverneur, avait eu la même pensée, et songeait aux Ursulines. Il jeta les yeux sur la petite congrégation naissante, qui aussitôt entra dans les vues du prélat, et se détermina à partir pour le monastère de Rennes afin d'y apprendre les règles de l'institut. Mais que de difficultés pour cette première démarche ! Les parents de ces demoiselles n'en voulaient point entendre parler, traitant ces idées d'extrava-

Saint-François,
venons de voir à
les, qu'il y avait
e mener l'œuvre à
EU, quand elle ne
ensilence pendant
nt, d'autant plus
, aucun élément
res se pressèrent
gues toutes à titre
isère des Sœurs,
es mains; travail
our se prolonger
autres fonctions
ourtant, et par la
yon s'affermir et

ion de Paris.

des neuf villes
ote plus que cinq
toute la contrée
e instruction des
à ce besoin, trois
se Léveillé de la
raite et de piété,
ication qui leur
ue, M. Le Gou-
geait aux Ursu-
ation naissante,
et se détermina
y apprendre les
pour cette pre-
selles n'en vou-
dées d'extrava-

gance et de folie, et refusant l'argent nécessaire à la route. Elles partirent cependant, n'emportant à elles trois que quatre francs et demi pour un trajet de 68 kilomètres. Dieu récompensa un zèle si vif et si désintéressé, en mettant sur leur voie une dame charitable qui les présenta elle-même aux filles de S^{te} Angèle et s'offrit à payer leur pension pour trois mois. Au bout de ce temps, elles revinrent à Saint-Malô, amenant M^{lle} de Noual, qui voulut les accompagner et les défrayer, et même contribuer de sa bourse aux dépenses d'établissement. Une maison fut trouvée, M^{lle} de la Tremblaye fut nommée supérieure par l'évêque, et les classes commencèrent. Elles eurent du succès parmi cette bonne population, qui devait, dans notre siècle, donner au monde chrétien les admirables Petites-Sœurs-des-Pauvres.

Du reste, les pieuses associées n'étaient point encore religieuses, à proprement dire. M. Le Gouverneur leur proposa d'accomplir le dernier pas. On décida que la Sœur de la Tremblaye irait, avec une compagne, faire son noviciat à Rennes, pendant que deux professes de Rennes viendraient à Saint-Malô enseigner aux autres toutes les pratiques régulières. Les choses devaient réussir d'autant mieux que le prélat se chargeait de la dépense. La Sœur de la Tremblaye revêtit donc l'habit de novice, qu'elle ne porta qu'un an, en vertu d'une dispense spéciale; elle revint en 1623, vers l'Assomption, et fit la profession solennelle huit jours après. Elle fut nommée supérieure malgré ses résistances. Bientôt elle eut la joie de voir toutes les Sœurs prononcer leurs derniers vœux. Elle gouverna la communauté avec une sagesse admirable; l'union, l'ordre et la régularité assurèrent la solidité d'une fondation si généreusement entreprise.

Rennes a donné naissance à plusieurs autres monastères, celui de Ploërmel par exemple. C'est une petite ville située dans le département du Morbihan, et alors du diocèse de

Ploërmel.
1624.

Saint-Malô. Ce bienfait fut l'œuvre du même évêque, M. Le Gouverneur. Ce n'avait pas été sans de graves difficultés. Les habitants consentaient bien à l'érection d'une communauté enseignante, mais ils voulaient un autre ordre que celui des Ursulines, mal connu d'eux probablement. Le pontife, parfaitement sûr de ce qu'il faisait, et sachant bien que toutes les préventions tomberaient devant la réalité des services rendus, insista auprès des magistrats, et obtint enfin gain de cause. M^{lle} Julienne Labbé offrit d'être la première religieuse; une autre personne donna 1600 livres pour l'achat d'une maison (c'était l'abbé Tayart, curé de la ville), et on envoya réclamer à Rennes quelques professes, qui arrivèrent avec la Mère Marie Trochet de *l'Incarnation*. L'accueil de toute la ville fut excellent; les promesses furent tenues. On bâtit un nouveau monastère trois ans après, en 1627. Des bénédictions singulières s'attachèrent à cette création, ainsi qu'en font foi les anciennes Chroniques.

D'elle sortirent les trois maisons de Pontivy, de Hennebont et de Redon (celle-ci en 1674 seulement).

Pontivy.
1633.

Pontivy relevait dès lors, comme aujourd'hui, du diocèse de Vannes; c'était le chef-lieu du duché de Rohan, où la foi catholique avait souffert pendant les guerres de religion du xvi^e siècle: car deux des princes de Rohan furent les chefs du calvinisme armé en France. Les Ursulines furent appelées à Pontivy en 1633, ayant pour prieure la Mère *Julienne Labbé*, de qui il vient d'être question. Nous disons « à Pontivy », et l'expression doit être modifiée en ce sens que les religieuses habitèrent d'abord la paroisse de Neuillae, qui en est voisine, et qui relevait de l'évêché de Quimper. On ne s'installa à Pontivy même qu'en 1636. Ce fut au milieu d'une ovation populaire que les bonnes Sœurs firent leur entrée. — De Pontivy elles formèrent, neuf ans après, la communauté de Carhaix, au diocèse de Quimper. C'est un centre de population d'environ 2 000 habitants. Elles y

Carhaix.
1644.

u même évêque,
ns de graves dif-
à l'érection d'une
ent un autre ordre
ux probablement.
aisait, et sachant
ent devant la réa-
es magistrats, et
abbé offrit d'être
onna 1600 livres

Tayart, curé de
es quelques pro-
Trochet de l'In-
xcellent; les pro-
u monastère trois
ulnières s'attachè-
oi les anciennes

ntivy, de Henne-
ment).

d'hui, du diocèse
de Rohan, où la
erres de religion
Rohan furent les
Ursulines furent
prieure la Mère
ion. Nous disons
difinée en ce sens
paroisse de Neuil-
évêché de Quim-
n 1636. Ce fut au
es Sœurs firent
neuf ans après,
e Quimper. C'est
habitants. Elles y

furent appelées par une jeune veuve, M^{me} du Querharo, et par sa cousine M^{me} de Kervéno, malgré quelques oppositions de la famille du Querharo, concernant surtout la donation de la maison. La Mère Jacquette de la Bourdonnaye conduisait avec elle quatre professes de Pontivy. Bien qu'âgée de plus de soixante ans, M^{me} du Querharo prit le voile de novice, et fut un modèle d'obéissance et de régularité, jusqu'au moment très-prochain où, sur son lit de mort, elle fit la profession définitive.

A Hennebont, diocèse de Vannes, près de Lorient, eut lieu un établissement pareil, sorti de celui de Ploërmel. La première supérieure fut la Mère Jeanne Trochet de *Tous-les-Saints*. Bien des croix, bien des persécutions, traversèrent la fondation d'Hennebont, et c'est pourquoi les Sœurs se consacrèrent à Notre-Dame-de-Bon-Secours, avec vœu de chanter l'office canonial complet à toutes les fêtes de la Sainte Vierge: ce qu'elles observèrent fidèlement.

Hennebont.
1641.

La Bretagne avait vu se répandre notre ordre dans un grand nombre de ses villes, et l'éducation donnée par les Ursulines à tant de petites filles qui devaient être un jour mères de famille contribua, sans aucun doute, à maintenir cette province dans les fermes traditions chrétiennes dont elle fournit d'héroïques exemples sous l'affreux régime de la Révolution. — L'évêque de Rennes, Lachiver, était heureux du bien que faisaient les Ursulines dans sa ville épiscopale, et il voulut l'étendre à la ville de Fougères: il y envoya donc la Mère Marguerite Le Chat de *Sainte-Ursule* avec quatre religieuses ou novices. Ici encore, les commencements furent difficiles, à cause du manque de ressources. On eut recours à S. Joseph, déclaré patron de la maison, et tout se consolida.

Fougères.
1626.

Le monastère du Faouet (Morbihan) ne fut fondé qu'un quart de siècle plus tard, en 1658, par M. de Coctrodu,

Le Faouet.
1658.

baron du Faouet et conseiller au Parlement de Rennes. De cette dernière ville qu'il habitait, il envoya plusieurs Sœurs et postulantes à ses vassaux. La réception se fit dignement : car les arrivantes furent complimentées à la porte par le clergé, la noblesse et les échevins¹, comme on le fait pour les grands de la terre. L'esprit de foi donnait aux âmes de ce peuple la vue réelle des choses : car qui est plus grand, plus digne d'hommages, que celui qui sert DIEU et qui concourt à son œuvre sur la terre? On conduisit à leur maison les Sœurs au chant du *Te Deum*. — Peu après, arrivé lui-même, le baron voulut donner aux Ursulines une nouvelle marque de son estime. Tous ses vassaux avaient eu ordre de se trouver en armes au Faouet le second dimanche après Pâques : se mettant au milieu d'eux, M. de Coctrodu alla chercher les religieuses, qui n'étaient pas encore en clôture, et les escorta jusqu'à l'église au bruit de la mousqueterie. Le curé se trouvait prêt : il revint avec cette troupe champêtre, portant le Saint-Sacrement, qu'il déposa dans la chapelle des Sœurs. Jamais fête ne fut plus aimable et plus brillante dans cette petite ville. Elle se termina par un dîner que le fondateur donna chez lui au clergé et à la noblesse, tandis que sa femme offrait un second banquet aux religieuses et aux dames. Dès le lendemain la clôture fut instituée suivant les règles de la congrégation de Paris.

Aujourd'hui, parmi les ruines de chapelles et de lieux saints causées par la Révolution au Faouet, quelques statues ont échappé à l'ignoble vandalisme des barbares : l'une est celle de S^{te} Ursule.

Dieppe.
1624.

Nous avons dit la fondation du couvent d'Eu : celui de Dieppe en fut formé en 1624, longtemps avant celui du

¹ Les échevins, supprimés en 1789, étaient des magistrats élus par les bourgeois, et ordinairement chargés de l'administration et de la police d'une commune.

Faouet; il nous faut donc revenir sur nos pas. — Dès 1622, une vertueuse fille, Marie de Maret, avait rassemblé chez elle plusieurs compagnes pour s'occuper ensemble de l'éducation des petites enfants. Tous les traits de ce genre que nous citons démontrent à quel point cette grande question agitaient alors les bons chrétiens. M^{lle} de Maret ne réussit point cependant, car elle trouva les habitants défavorables à son dessein. C'est alors que plusieurs personnes parlèrent sérieusement des Ursulines, qui depuis six ans faisaient tant de bien à Eu. On se rendit dans cette ville, on s'aboucha avec la pieuse Mère Jeanne Dumoutier, et la prieure elle-même voulut venir fonder le nouvel établissement. Elle arriva, avec quelques religieuses, le 1^{er} octobre 1624; M^{lle} de Maret se joignit à ces religieuses, sans pourtant faire de vœux, et la maison fut si solidement établie dès-lors, que la Mère Dumoutier se retira au bout de six semaines, la laissant à ses propres forces. — Nous verrons, dans la suite, sortir de Dieppe la colonie qui dotera l'Irlande de la congrégation de S^{te} Angèle.

Sur la même côte que Dieppe s'élève la ville du Havre, qui, fondée par le roi Louis XII au xv^e siècle, était très-loin alors d'avoir l'importance et la prospérité qu'elle a possédés depuis, à la suite des relations avec l'Amérique. Les Ursulines y furent appelées, en 1627, par M. Barbé, échevin, de qui la fille unique voulait se faire religieuse. On demanda des Sœurs au monastère de Rouen. Là aussi eut lieu une réception solennelle, une fête à l'église de Notre-Dame et une brillante procession. Le couvent se développa de la manière la plus heureuse.

Le Havre.
1627.

En Normandie encore, à Lisieux, alors siège d'un évêché déjà riche en maisons religieuses, le baron d'Angerville essaya d'introduire les Ursulines dès 1628, avec l'approbation de l'évêque, du gouverneur et du roi Louis XIII lui-même, qui donna à cet effet des lettres-patentes.

Lisieux.
1631.

Seulement, le parlement de Rouen refusa de les enregistrer, estimant qu'il y avait déjà assez de communautés à Lisieux. Le baron ne se rebuta point, parce qu'il avait ce projet fort à cœur, en considération de ses deux filles. Il continua de solliciter pendant près de deux ans, et enfin obtint les suffrages nécessaires, sur la promesse qu'il fit d'assigner au futur couvent une rente annuelle et perpétuelle de 400 livres, et en outre une somme de 700 livres une fois payée. D'autre part, Jacques de Biperoy, chanoine de Lisieux, offrait 500 livres de rente perpétuelle pour l'entretien de trois religieuses¹. — Les obstacles ainsi aplanis, le monastère de Sainte-Avoye, de Paris, envoya trois de ses religieuses, qui furent reçues avec distinction; et, après quelques difficultés nouvelles pour la concession d'une maison de la part des échevins, le monastère fut constitué. Les deux filles du baron d'Angerville reçurent le voile des mains de l'évêque; d'autres postulantes et novices se présentèrent successivement, et la communauté se trouva, au bout de dix ans, très-nombreuse et tout-à-fait florissante.

Lille.
1638.

La populeuse et riche ville de Lille ne remonte comme histoire qu'à l'an 1007, où elle fut fondée par le comte de Flandre Baudouin IV. Au xvii^e siècle, c'était une place forte, et c'est ce qui avait déterminé les Ursulines de Saint-Omer à s'y réfugier durant la guerre, ainsi que nous l'avons marqué, et même à s'y conserver une maison de refuge en cas de nécessité nouvelle. Mais bientôt cette

¹ Un usage singulier de la ville de Lisieux était celui-ci. La veille et le jour de S. Ursia, 11 juin, deux chanoines, élus comtes par le Chapitre, montaient à cheval en surplus, avec des baudriers en fleurs et un bouquet à la main. Ils allaient, en cet équipage, prendre possession des portes de la ville,

précédés de vingt-cinq hommes armés de toutes pièces, et suivis des officiers de la haute justice aussi à cheval. Pendant ces deux jours, l'autorité administrative et judiciaire appartenait à ces chanoines-comtes, moyennant une légère redevance à leurs confrères du Chapitre.

de les enregis-
communautés à
e qu'il avait ce
s deux filles. Il
x ans, et enfin
ommes qu'il fit
uelle et perpé-
e de 700 livres
eroy, chanoine
uelle pour l'en-
les ainsi apla-
s, envoya trois
distinction; et,
la concession
monastère fut
erville reçurent
tulantes et no-
a communauté
euse et tout-à-

emonte comme
par le comte de
était une place
Ursulines de
ainsi que nous
une maison de
s bientôt cette

ingt-cinq hommes
pièces, et suivis
la haute justice
Pendant ces deux
administrative et
tenait à ces cha-
moyennant une lé-
à leurs confrères

maison de refuge, où la Mère Jeanne Dumoutier avait laissé neuf religieuses, devint elle-même un monastère particulier et indépendant. On y mit, en 1638, une prieure et des dignitaires, on y reçut novices et professes. Lille relevait alors de la couronne d'Espagne : le gouvernement de Philippe IV fit quelques difficultés à l'agrandissement de la maison, et ce ne fut qu'en 1651 que des lettres-patentes régulières purent être obtenues. Or, le monastère de Lille devint un des plus beaux et des plus florissants de l'ordre en France.

On lui doit la création de celui de Tournay, en 1667, l'année même où cette ville fut prise par Louis XIV. Les Ursulines de Lille y envoyèrent six de leurs professes, sous la conduite de leur propre supérieure Anne de Carnin *de Sainte-Ursule*, qui avait obtenu de sa communauté sept mille florins pour couvrir les premiers frais. Dans cette maison vécut la Sœur *Saint-Joseph*, de qui la pieuse mémoire est restée en vénération. Nous pouvons citer encore la principale bienfaitrice, M^{lle} Odèle de Goubille, qui entra au noviciat en 1669.

Tournay.
1667.

La Mère Élisabeth Guyot *de Saint-Jean-Baptiste* gouvernait depuis dix-neuf ans le monastère de Saint-Denys, lorsqu'elle entreprit de faire un établissement pareil dans Argenteuil, bourg des environs de Paris, sur la Seine. On y voyait déjà des monastères fort anciens : l'un de Bénédictins où l'on conservait la robe sans couture de Notre-Seigneur, et l'autre de religieuses de l'ordre de Fontevault. Sans demander l'agrément de qui que ce fût, et n'écoutant que son zèle, la Mère Guyot arrive avec plusieurs professes, en 1647, s'installe en clôture et ouvre ses classes gratuites, qui attirent aussitôt l'attention par les succès de ses élèves. La maison n'en souffrait pas moins les rigueurs de l'indigence, car elle était sans ressources; et cet état de gêne extrême dura longtemps. Enfin, grâce

Argenteuil.
1647.

à la protection de S^{te} Anne, qui fut donnée pour patronne à la chapelle, on atteignit des jours meilleurs, et, en mourant en 1631, la fondatrice emportait la consolation de voir son œuvre affermie.

Autres
monastères.

La congrégation de Paris comprenait encore, à cette époque ou un peu plus tard, *trente-six* autres monastères, notamment celui de Clermont-Ferrand, l'un des plus importants et des plus célèbres; mais comme c'est une histoire que nous écrivons plutôt que nous ne dressons un tableau, nous sommes obligé de classer ces couvents selon l'ordre chronologique, et aussi selon l'ordre d'origine : or, ils sont sortis, tout en se rattachant dans la suite à Paris, des congrégations de Lyon et de Dijon, ainsi qu'on le verra au cours de notre récit.

§ 6. — Règles et observances particulières de la congrégation de Paris.

Titres
de
la congrégation
de Paris.

Les Ursulines, instituées à Brescia par S^{te} Angèle, avaient rapidement formé un grand nombre de maisons en divers pays; mais le premier *monastère* proprement dit, c'est-à-dire avec clôture rigoureuse et tout le reste des observances monastiques, fut sans contredit celui de Paris. Bordeaux lui a disputé cet honneur. On s'assurera, par les faits, que les titres de Bordeaux sont moins fondés, quelle que soit d'ailleurs la gloire de ses origines. Le quatrième vœu, celui de se consacrer à l'éducation, forma dès cette époque, non point une famille à part, mais une congrégation spéciale, ayant ses règlements à elle, et peut-être un but plus nettement dessiné. C'est dans cet ordre de pensée que *vingt-six* maisons se détachèrent successivement de la province de Lyon, et *neuf* de celle de Dijon, pour s'affilier à Paris. Cette affiliation se fit alors par des actes en forme, afin de la rendre plus authentique. Au moment de la Révolution, la congrégation de Paris se composait

pour patronne
s, et, en mou-
consolation de

encore, à cette
monastères,
des plus im-
c'est une his-
dressons un
couvents selon
d'origine : or,
suite à Paris,
qu'on le verra

congrégation

St^e Angèle,
de maisons
e proprement
tout le reste
redit celui de
On s'assurera,
moins fondés,
gines. Le qua-
on, forma dès
mais une con-
elle, et peut-
s cet ordre de
nt successive-
de Dijon, pour
par des actes
. Au moment
se composait

d'au moins *quatre-vingts* monastères. Il importe d'en connaître les observances, dans leurs prescriptions principales, et nous les donnons ici. ¹

1^o — Outre les trois vœux ordinaires de religion, on en fait un quatrième, sur lequel les Constitutions parlent ainsi, 1^{re} partie, chap. I^{er} : — « Après tant de saintes con-
» grégations religieuses établies pour la gloire de DIEU et
» la conservation des âmes, le Père des miséricordes, en
» ces derniers temps auxquels l'iniquité abonde et la cor-
» ruption des mœurs se glisse jusques à la tendre jeu-
» nesse, a encore voulu pourvoir son Église de personnes
» lesquelles, quoique du sexe fragile, s'employassent de
» tout leur pouvoir à l'instruction des jeunes filles, les y
» conviant par ces paroles remarquables de son cher Fils :
» *Laissez venir les petits enfants à moi et s'en approcher.*
» *Prenez garde que vous ne méprisiez l'un de ces petits :*
» *car je vous dis que leurs anges voient toujours la face de*
» *DIEU mon Père qui est aux cieux.* Et : *Quiconque reçoit*
» *un tel petit enfant en mon nom, il me reçoit ; mais qui-*
» *conque scandalise l'un de ces petits qui croient en moi,*
» *il vaudrait mieux qu'on lui eût pendu une meule de*
» *moulin au cou et qu'il fût jeté au profond de la mer.*
» Ces paroles de JÉSUS-CHRIST doivent être extrêmement
» pesées et remarquées par celles que DIEU appelle, et
» auxquelles il donne le désir et la résolution de s'em-
» ployer à l'instruction des petites filles, afin de les aider
» à conserver la grâce baptismale et à en procurer l'ac-
» croissement, fontaine de tous biens, comme la perte
» d'icelle est la source de tant de maux qui se voient entre
» les chrétiens. — Et, pour donner plus de fermeté à cet
» établissement, le Saint-Siège, par bulles et brefs apos-
» toliques, a grandement loué, approuvé et autorisé cette

Vœu
d'instruction
de
la jeunesse.

¹ On verra plus loin que la | aussi le quatrième vœu, avec l'au-
congrégation de Dijon pratique | torisation du Saint-Siège.

» pieuse et sainte entreprise, et, par la bulle de l'établissement
 » du monastère de Sainte-Ursule de Paris, et autres brefs
 » concédés depuis, a voulu que les religieuses ursulines,
 » outre les trois vœux solennels communs aux autres reli-
 » gieuses, promissent de vaquer à l'instruction des petites
 » filles séculières, *se proposant cela pour fin et but prin-*
 » *cipal*, disposant pour cet effet toutes les charges et offices,
 » et s'appliquant à cela de toutes leurs forces et attention
 » de leur esprit, et estimant enfin que par ce moyen elles
 » pourront satisfaire à la vocation de DIEU.

» Ce quatrième vœu est d'autant plus relevé en perfec-
 » tion et mérite qu'il regarde le très-grand bien spirituel
 » des âmes, tel qu'est la conservation de la pureté, inno-
 » cence, accroissement de la grâce et des vertus. Mais,
 » parce qu'il est à craindre qu'il ne soit facilement altéré
 » à cause que l'exercice en est pénible, comme aussi sous
 » apparence de beaux et spécieux prétextes qui se pour-
 » raient présenter, il ne sera permis à aucune religieuse
 » ursuline, à cause de ce quatrième vœu, de sortir de cet
 » ordre pour en aller réformer ou établir un autre; et même
 » elles ne pourront accepter abbayes, prieurés, ni autre
 » supériorité, hors de leur dit ordre. Et celles qui, dans
 » leur monastère ou hors d'icelui, auront exercé et tenu
 » les premières et principales charges, comme aussi
 » celles qui peuvent porter le titre de *fondatrices* ou *bien-*
 » *faitrices*, ne prétendront pas pour cela se dispenser
 » ou faire dispenser de l'exercice de l'instruction de la
 » jeunesse, mais y pourront être employées selon leur
 » force de corps et d'esprit, et comme il sera trouvé bon
 » de la supérieure. » ¹

¹ *Les Constitutions des religieuses Ursulines*, p. 55. (Édition de Clermont-Ferrand, 1869.) Cette question du quatrième vœu souleva, en 1877, nous l'avons vu, quelques oppositions qui ont cessé.

Nous reproduisons ici les réflexions pieuses d'un cours de *Méditations pour les retraites sur les devoirs des religieuses* par une Supérieure des Ursulines de Montargis, ouvrage dont la première

l'établissement
et autres brefs
uses ursulines,
aux autres reli-
gion des petites
fin et but prin-
cipes et offices,
ces et attention
ce moyen elles

levé en perfec-
bien spirituel
pureté, inno-
vertus. Mais,
cilement altéré
me aussi sous
s qui se pour-
eune religieuse
le sortir de cet
autre; et même
urés, ni autre
lles qui, dans
exercé et tenu
comme aussi
trices ou bien-
se dispenser
struction de la
ces selon leur
era trouvé hon

rons ici les ré-
l'un cours de *Mé-*
s retraites sur les
uses par une Su-
sulines de Mon-
dont la première

2°. — Chaque monastère ne doit recevoir de religieuses qu'à proportion de ses revenus, à moins qu'elles n'y apportent elles-mêmes de quoi fournir à leur entretien.

3°. — Les religieuses de chœur ne doivent point excéder le nombre de soixante sans le consentement exprès du chapitre et des supérieurs. Pareillement, le nombre des sœurs converses ne doit jamais dépasser le tiers des professes.

4°. — Les religieuses, à cause du vœu particulier d'enseigner la jeunesse, ne sont tenues qu'au petit office de la Sainte Vierge, excepté à certaines fêtes annuelles où elles doivent réciter entièrement le grand office romain, et les dimanches et fêtes, où elles psalmodient les vêpres et les complies du jour.

5°. — Le silence doit être observé depuis la récréation du soir jusqu'au lendemain sept heures du matin.

6°. — Les religieuses portent des robes noires de serge, ou autre étoffe, selon les différents pays où elles demeurent. Ces robes ne sont ni trop amples ni trop étroites. Elles doivent être sans plis ni ornements, garnies de

Costume.

édition parut en 1709. On y lit, p. 326 de l'édition de 1837 (Clermont-Ferrand) : — « C'est le Saint-Siège qui a voulu que les religieuses ursulines, outre les trois vœux communs aux autres religieuses, vouassent et promissent de vaquer à l'instruction des petites filles séculières, se proposant cela pour fin et pour but principal; qu'elles s'y appliquassent de toutes leurs forces et avec toute l'attention de leur esprit, disposant pour cet effet toutes les charges et les offices. Puisque vous faites votre joie d'être fille de l'Église, recevez de sa main la destination que la divine Providence a faite de vous en vous appelant à cet ordre. Persuadez-

» vous que cette Église, notre
» mère, vous fait honneur en vous
» recommandant ses chères pu-
» pilles, dont elle vous établit les
» mères et les tutrices. Souvenez-
» vous que c'est par ce moyen que
» vous pourrez satisfaire à la vo-
» cation de DIEU. »

Suivent de très-belles pensées sur la dignité de la religieuse institutrice, comparée à celle des autres ordres les plus charitables ou les plus mortifiés.

On trouve les mêmes considérations dans le *Directoire pour les novices de l'ordre de Sainte-Ursule de la congrégation de Paris* (Clermont, 1836), t. II, p. 373. — V. aussi *Annales de l'ordre de Sainte-Ursule* par Ch. Sainte-Foi, t. I, p. 17.

manches médiocrement larges, et serrées au milieu du corps par le moyen d'une ceinture de cuir noir qui s'attache à une boule de fer. La jupe est de serge grise, de couleur naturelle et non teinte. Le voile est fait d'une toile noire doublée de toile blanche en dedans. La guimpe est de même, ainsi que le bandeau qui couvre les cheveux et tout le front. Par-dessus ce voile, les religieuses sont obligées d'en porter un autre d'étamine ou de toile claire, de la même couleur; et elles doivent le tenir baissé au parler et toutes les fois qu'elles parlent aux personnes étrangères. Elles ont, de plus, un grand manteau noir traînant, qui leur sert à l'église et dans les cérémonies. — Les sœurs converses sont habillées comme les mères de chœur; si ce n'est le bandeau plus court que la robe, les manches moins longues, plus serrées au poignet.

Il y a encore quantité d'autres règlements pour les élections, les pratiques de piété, les observances régulières, etc. Il suffit à l'historien d'en faire connaître l'esprit, nous l'avons indiqué plusieurs fois dans la *Vie de S^{te} Angèle*.

Origine
de ces règles.

Ces règles et constitutions ont été dressées de manière à n'être qu'un développement de celles que la Mère de Bermond avait apportées à Paris comme venues de la maison de Milan fondée par S. Charles Borromée, et instituée directement par les premières filles de S^{te} Angèle. Les constitutions de Paris furent imprimées en 1641.

Le pape Paul V, dans la bulle de l'établissement du monastère de Paris, donne pouvoir aux supérieurs de faire les constitutions, et même de les changer, quand besoin serait, selon les temps et les nécessités. Quels sont, en effet, les législateurs ou fondateurs qui aient pu jamais, dès le commencement, prévoir tous les événements qui se dérouleront dans un ordre, et d'avance parer à toute éventualité?

§ 7. — Tableau chronologique des fondations de Paris.

Il ne sera point inopportun de résumer en un seul tableau les diverses fondations de la congrégation de Paris, au XVII^e siècle. Nous y ferons entrer les monastères qui ne vinrent que plus tard aux engagements et aux usages de cette congrégation, en les marquant d'une étoile, tout en donnant leur date exacte d'origine.

1612. PARIS.		1631. Lisieux.	<i>De Paris (Ste. Avoye).</i>
1613. Abbeville.	<i>Issu de Paris.</i>	Bourges.	<i>De Paris.</i>
1616. Pontoise.	<i>Id.</i>	Semur *.	<i>D'Autun.</i>
Amiens.	<i>Id.</i>	1632. Montargis.	<i>De Paris.</i>
1617. Rennes.	<i>Id.</i>	Bellegarde *.	<i>De Beaune.</i>
1618. Eu.	<i>Id.</i>	Flavigny *.	<i>D'Auxonne.</i>
1619. Rouen.	<i>Id.</i>	1633. Pontivy.	<i>De Ploërmel.</i>
1620. Autun *.	<i>De St-Chamond.</i>	Bourbon-Lancy *.	<i>De Beaune.</i>
Mâcon *.	<i>De Lyon.</i>	Vitteaux *.	<i>D'Arnay-le-Duc.</i>
Moulins en Bourbonnais *.	<i>De Lyon.</i>	Charlieu *.	<i>De Mâcon.</i>
1621. Gisors.	<i>De Pontoise.</i>	1634. Nuits *.	<i>D'Autun.</i>
Clerm.-Ferrand *.	<i>De Lyon.</i>	1635. Moulins-Engilbert *.	<i>De Nevers.</i>
1622. Falaise.	<i>De Pontoise.</i>	1638. Lille.	<i>De Saint-Omer.</i>
Saint-Malô.	<i>De Rennes.</i>	Vézelay *.	<i>D'Arnay-le-Duc.</i>
Sainte-Avoye (l'aris).	<i>De Paris.</i>	1639. Clermont-en-Beauvaisis.	<i>De Pontoise.</i>
Nevers *.	<i>De Moulins.</i>	Magny.	<i>De Gisors.</i>
1623. Montdidier.	<i>D'Amiens.</i>	Nevers (faub.) *.	<i>De Nevers.</i>
Quimper *.	<i>De Moulins.</i>	1641. Hennebont.	<i>De Ploërmel.</i>
1624. Bayeux.	<i>De Pontoise.</i>	Les Andelys.	<i>De Gisors.</i>
Boulogne-s.-Mer.	<i>D'Amiens.</i>	1643. Marigny *.	<i>D'Autun.</i>
Ploërmel.	<i>De Rennes.</i>	1644. Carhaix.	<i>De Pontivy.</i>
Dieppe.	<i>D'Eu.</i>	1645. Montluçon.	<i>De Paris.</i>
Crépy.	<i>De Paris.</i>	1647. Poissy.	<i>De Pontoise.</i>
Caen.	<i>Id.</i>	Argenteuil.	<i>De Saint-Denis.</i>
Saulieu *.	<i>De St-Chamond.</i>	Montcenis (Autun) *.	<i>De Beaune.</i>
1625. Evreux.	<i>D'Abbeville.</i>	Paray-le-Monial *.	<i>D'Autun.</i>
Auxonne *.	<i>De St-Chamond.</i>	1648. Elbeuf.	<i>De Gisors.</i>
1626. Fougères.	<i>De Rennes.</i>	Meaux.	<i>De Paris.</i>
Saint-Omer.	<i>De Paris.</i>	1649. Metz *.	<i>De Mâcon.</i>
1627. Beauvais.	<i>D'Amiens.</i>	1652. Ponteroix *.	<i>De Quimper.</i>
Lo Havro.	<i>De Rouen.</i>	1658. Lo Faouet.	<i>De Rennes.</i>
1628. Noyon.	<i>D'Amiens.</i>	1665. Pont-Audemer.	<i>De Vire.</i>
Saint-Denys.	<i>De Paris.</i>	1667. Fournay.	<i>De Lille.</i>
1629. Mantes.	<i>De Pontoise.</i>	1674. Redon.	<i>De Ploërmel.</i>
1630. Gournay.	<i>De Gisors.</i>		
Vire.	<i>De Falaise.</i>		

CHAPITRE III.

CONGRÉGATION DE LYON.

La Mère
de Bermond.

Les pages précédentes nous ont montré la Mère *Françoise de Bermond* se transportant de Marseille à Paris pour y établir l'institution et y répandre l'esprit de zèle apostolique de S^{te} Angèle Mérici. Nous l'avons vue, soutenue de l'actif concours de M^{me} de Sainte-Beuve, former dans la capitale cette congrégation qui devait précéder toutes les autres dans les observances rigoureuses de la vie monastique. Enfin, nous avons admiré la prompte obéissance avec laquelle cette âme si dévouée retourna en Provence dès que la volonté divine lui fut manifestée. Il s'agit maintenant de la suivre dans les œuvres nouvelles qui vont s'accomplir par ses soins.

§ 1^{er}. — Monastère primitif de Lyon.

Lyon.
1620.

En quittant Paris, la Mère de Bermond avait pris la route d'Aix, où l'appelaient ses supérieurs. Arrivée à Lyon, où elle ne comptait passer que deux jours pour se reposer, elle vit se dérouler devant elle de bien autres desseins de la Providence : c'est là qu'elle devait fonder elle-même, après la première, une des plus célèbres congrégations de l'ordre.

Jean de Ranquet, riche négociant de cette ville, avait préparé des ressources pour contribuer à relever l'éduca-

tion des jeunes filles, et il se proposait d'en faire jouir les Ursulines de la primitive institution, telles qu'elles existaient en Provence depuis 1596. Il avait une maison toute prête pour les recevoir, et il s'était même assuré déjà de plusieurs pieuses demoiselles qui s'offraient à embrasser cet institut, pourvu qu'on mît à leur tête une supérieure capable de commencer et de poursuivre courageusement la fondation. L'excellent homme attendait donc de jour à autre qu'il se présentât une occasion favorable, lorsqu'il apprit que la Mère de Bermond était de passage à Lyon. Sa réputation était venue jusqu'à lui. Il se hâta d'aller trouver la servante de DIEU, lui explique ses chrétiennes intentions, lui fait les offres de concours les plus avantageuses, et enfin la décide à accepter cette œuvre. Les supérieurs d'Aix, aussitôt consultés, acquiescent volontiers à cette pensée; on s'occupe de la réalisation.

Jean de Ranquet mit la Mère de Bermond et sa compagnie en possession du logement préparé. Elles y commencèrent leurs classes et les autres exercices de l'institut, et elles ne furent pas longtemps sans avoir non-seulement un grand nombre d'écolières mais quantité de filles vertueuses et dévouées, qui s'engageaient d'autant plus volontiers qu'il n'était encore question ni de clôture ni de vœux solennels. Cet état de choses dura plusieurs années. Mais, en 1618, l'archevêque, Denys de Marquemont, proposa aux Sœurs d'ériger leur communauté en monastère, sans toutefois rien changer à l'institut primitif.

Ce changement, dit l'historien de 1776, que nous suivons, souffrit d'abord bien des difficultés, tant de la part des Sœurs, qui ne s'y étaient point attendues, que du côté des supérieurs de Provence; mais enfin la négociation se termina à la satisfaction du prélat; et, comme il était sur le point de partir pour Rome en qualité d'ambassadeur de Louis XIII, il se chargea de solliciter lui-même la bulle d'érection. Il l'obtint, en effet, du pape Paul V, qui déjà en avait accordé de semblables pour Paris, Toulouse et

Bulle
de Paul V.

Bordeaux. Cette bulle est du mois d'avril 1619. La Mère de Bermond, en attendant le retour de M. de Marquemont, se mit en devoir de disposer ses filles à leurs nouvelles observances : elle indiqua à cet effet des jeûnes, des retraites et des prières plus fréquentes ; et, comme elle avait la première manifesté son penchant pour l'acceptation de la vie religieuse, elle ne manqua pas de donner en cette occasion l'exemple de la plus grande fidélité à ces différents exercices. Enfin, l'archevêque, après environ un an d'absence, revint dans son diocèse. Il se transporta, quelques jours après, chez les Ursulines, à qui il fit lecture de la bulle : il en fixa l'exécution au 25 mars 1620, et ordonna de tout préparer pour une cérémonie très-solennelle.

Son exécution.

Elle se fit suivant ses instructions. La clôture fut d'abord établie canoniquement ; puis on se rendit dans la chapelle, magnifiquement parée : le pontife célébra le saint sacrifice, et, après l'épître, donna le voile à la Mère Françoise de Bermond et à trois des Sœurs les plus anciennes, Renée Thomas de *Tous-les-Saints*, qui venait de Paris, Clémence de Ranquet de *la Présentation*, et Catherine de Ranquet de *Jésus*, l'une et l'autre filles du pieux fondateur. La bulle exigeait bien que la profession ne se fit qu'après le noviciat ; l'archevêque crut cependant devoir user, en de telles circonstances, de la permission qu'il avait du pape, et il passa outre à cette condition, afin que la maison pût être immédiatement et solidement constituée. — Ainsi la vénérable prieure eut la joie de trouver à Lyon l'avantage dont elle s'était vu privée en se séparant de ses chères Ursulines de Paris, et c'est en cette occasion qu'elle quitta son nom de famille pour prendre celui de *Jésus-Maria*.

Usages
et observances
de cette
congrégation.

Il est bon de faire connaître tout de suite les observances et usages particuliers de cette congrégation. Elle forma successivement plus de cent monastères, dont beaucoup embrassèrent ensuite les constitutions de la province de

19. La Mère de
 e Marquemont,
 leurs nouvelles
 jeunes, des re-
 comme elle avait
 l'acceptation de
 donner en cette
 lité à ces diffé-
 environ un an
 se transporta,
 à qui il fit lec-
 25 mars 1620,
 cérémonie très-

clôture fut d'a-
 rendit dans la
 célébra le saint
 à la Mère Fran-
 plus anciennes,
 enait de Paris,
 et Catherine de
 du pieux fonda-
 sion ne se fit
 pendant devoir
 ermission qu'il
 dition, afin que
 ment constituée.
 trouver à Lyon
 séparant de ses
 occasion qu'elle
 le *Jesus-Maria*.

les observances
 on. Elle forma
 dont beaucoup
 la province de

Paris, nous l'avons dit; mais, au moment de la Révolution, la congrégation de Lyon en comptait encore *soixante-quinze* restées attachées à leur ancienne règle.

Ces règles, au surplus, souffrirent quelques changements en 1627. Charles Miron, alors archevêque, ayant voulu prendre connaissance des statuts, jugea à propos d'y ajouter quelques articles et d'en retrancher quelques autres; et c'est avec ces additions ou retranchements que le prélat les fit imprimer, comme obligatoires, en 1628, peu avant de mourir¹. En voici donc les dispositions principales.

1° Les Ursulines de la Congrégation de Lyon sont obligées aux trois vœux solennels de chasteté, d'obéissance et de pauvreté². Elles font deux années de noviciat.

2° Outre les jeûnes ordonnés par l'Église, elles jeûneront encore tous les samedis de l'année, ainsi qu'aux veilles des fêtes de la Sainte Vierge et des saints patrons.

3° Elles feront abstinence de viande tous les mercredis de l'Avent.

4° Elles réciteront au chœur l'office de la Sainte Vierge.

5° Elles feront le matin une heure de méditation, et le soir une demi-heure, et tous les jours réciteront le chapelet, après l'oraison du soir.

6° Les fêtes et dimanches, elles chanteront les vêpres du grand office selon le rite romain, au lieu de celles de Notre-Dame. Le jour de Noël et aux trois jours des Ténèbres, elles diront le grand office en entier.

7° Leur habit est semblable à celui des Ursulines de la province de Paris, si ce n'est que, au lieu d'une ceinture

¹ Charles Miron avait été évêque d'Angers, siège dont il se démit volontairement avant d'être nommé à Lyon, où il arriva en 1626.

² Il n'est pas question du quatrième, relatif à l'enseignement des petites filles, et qui est propre à la congrégation de Paris.

de cuir, elles auront un cordon de laine noire, garni de cinq ou six nœuds. — Les Sœurs converses ne porteront ni manteau ni voile noir, lors même qu'elles seraient professes.

8° Les Mères de chœur, ainsi que les Sœurs converses, n'iront point au parloir sans être accompagnées d'une autre religieuse. Il y aura devant les grilles du parloir un châssis ou grand rideau de toile, comme chez les Carmélites, et on ne l'ouvrira que pour les pères, mères, frères et sœurs des religieuses, encore ne sera-ce que pour un moment et après en avoir obtenu la permission de la Mère prieure.

§ 2. — Monastères issus directement de Lyon.

Moulins
en Bourbonnais.
1629.

La ville de Moulins avait reçu de M^{lle} de Bermond, dès l'année 1616, trois Ursulines lyonnaises, parmi lesquelles la Mère *Perrette*, sœur de M^{lle} de Bermond, et qui fut la première supérieure de Moulins. Elles n'eurent d'abord d'autres biens-fonds qu'une maison qui leur avait été donnée à la charge de prendre en pension trois jeunes filles. Elles manquaient même des meubles nécessaires, et ne vivaient que d'aumônes. Ce n'était rien que ces privations pour des âmes animées de l'unique désir de procurer la gloire de Dieu; et d'ailleurs ce sont de tels commencements que Dieu bénit, quand on les affronte dans l'esprit du sacrifice. Nos pauvres religieuses ne manquèrent pas d'ouvrir leurs classes, et, entre autres œuvres, d'y faire des catéchismes auxquels les habitants prirent un goût extrême.

Pendant quatre ans, on ne prononça dans cette maison que des vœux simples; mais, en 1620, lorsque le couvent primitif de Lyon eut embrassé la vie monastique, la Mère *Perrette*, excitée par sa vénérable sœur, proposa à ses compagnes de suivre cet exemple: ce qu'elles acceptèrent d'une voix unanime. Moulins n'était point alors évêché, et

noire, garni de
s ne porteront ni
es seraient pro-

œurs converses,
mpagnées d'une
rilles du parloir
ne chez les Car-
es, mères, frères
ce que pour un
ssion de la Mère

e Lyon.

e Bermond, dès
parmi lesquelles
nd, et qui fut la
eurent d'abord
leur avait été
ois jeunes filles.
essaires, et ne
e ces privations
e de procurer la
tels commence-
nte dans l'esprit
manquèrent pas
uvres, d'y faire
orirent un goût

ns cette maison
isque le couvent
astique, la Mère
proposa à ses
lles acceptèrent
alors évêché, et

dépendait de la métropole de Bourges. L'archevêque voulut bien se charger des négociations à Rome. En attendant la conclusion, il permit aux Sœurs de commencer leur noviciat. La bulle de Rome étant arrivée, la Mère supérieure, accompagnée des deux plus anciennes, qu'on avait dispensées comme elle des épreuves ordinaires, prononça ses vœux solennels le jour de l'Assomption, dans la chapelle du nouveau monastère, qui devint bientôt aussi nombreux qu'il était édifiant.

Nous avons vu que Moulins prit le parti, un peu plus tard, d'adopter les constitutions de la congrégation de Paris, à cause du quatrième vœu. Ce fut en 1629. Les Sœurs obtinrent de Paris la Mère Jeanne-Vincent *de la Conception* pour supérieure, en 1632, et restèrent ainsi définitivement attachées à la grande congrégation.

Non loin de Lyon, dans le Forez, est la ville de Saint-Chamond (ou Saint-Chaumont), aujourd'hui peuplée de huit à neuf mille habitants. Il s'y était formé, dès l'an 1613, une réunion d'Ursulines par le zèle des dames Perrette de Bermond et Ysabeau Dumoulin. L'état religieux y fut introduit en 1620, sous la protection du marquis de Saint-Chamond, sieur de Chevières, qui reçut avec sa femme le titre de fondateur. Les religieuses s'y étaient consacrées tout spécialement à la Sainte Vierge, et leur monastère devint très-florissant; il a même été l'un des plus remarquables de l'ordre par le grand nombre de maisons qui en sont sorties, et que nous indiquerons dans la suite.

Saint-Chamond.
1620.

En 1615, pendant que de tous les côtés à la fois éclatait cette ardeur pour l'éducation des enfants, on avait vu surgir à Mâcon aussi une petite congrégation d'Ursulines, sous la conduite de la Mère Ysabeau Dumoulin de qui l'on vient de lire le nom. On n'y faisait que des vœux simples, sans clôture. Ces bonnes Sœurs, en 1620, demandèrent à leur tour et obtinrent de Rome une bulle qui les autorisait

Mâcon.
1620.

à s'ériger en vrai monastère. Quant au choix des observances et constitutions, elles s'adressèrent à la vénérable Mère Françoise de Bermond, qui venait de fonder à Lyon son grand couvent. Françoise vint elle-même passer quatre mois auprès de ces âmes si bien disposées, les forma aux pratiques de la vie régulière selon les observances de Lyon, et eut la consolation de laisser la jeune communauté solidement constituée. Son bienfaiteur le plus signalé fut M. de Rougemont, baron de Chandé.

Des religieuses d'un vrai mérite illustrèrent le couvent de Mâcon, et entre autres la Mère Charlotte de Court *de la Mère-de-Dieu*, qui fut plusieurs fois supérieure. Au bout de peu d'années, en 1623, et malgré quelques oppositions, elle détermina ses filles à s'associer à la congrégation de Paris et à en adopter les observances. L'exemple était nouveau; c'était même le premier en ce genre qu'on eût vu dans l'ordre de Sainte-Ursule depuis que la vie monastique y avait été introduite. L'affaire fut traitée avec M^{me} de Sainte-Beuve elle-même. La pensée des Sœurs était de s'élever, par le quatrième vœu, à un dévouement plus complet encore.

Clermont-
Ferrand.
1621.

Venons au monastère de Clermont-Ferrand, célèbre dans l'ordre parmi tous ceux du centre de la France, et qui mérite d'autant mieux notre attention qu'il a grandement contribué à la résurrection des Ursulines depuis les désastres de la Révolution. Il date de la même époque. Cette illustre maison eut des commencements obscurs selon le monde, puisqu'elle est l'ouvrage de trois pauvres filles ne sachant pas même lire et écrire, et qui avaient d'abord servi comme domestiques. Il n'y a, en vérité, que la religion pour faire de ces miracles; et elle les a renouvelés de nos jours même dans plusieurs créations florissantes, celle des Petites-Sœurs-des-Pauvres notamment. Arrêtons-nous avec quelque détail à cette touchante origine de Clermont, qui rappelle l'humble atelier de Nazareth.

oix des obser-
à la vénérable
fonder à Lyon
passer quatre
les forma aux
nces de Lyon,
munauté soli-
s signalé fut

ent le couvent
e de Court de
eure. Au bout
s oppositions,
ngrégation de
exemple était
e qu'on eût vu
ie monastique
avec M^{mo} de
œurs était de
ouement plus

rand, célèbre
rance, et qui
a grandement
epuis les dé-
époque. Cette
eurs selon le
vres filles ne
aient d'abord
é, que la re-
renouvelés de
ssantes, celle
Arrêtons-nous
de Clermont,

Ce fut à l'occasion d'un sermon du carême que ces humbles chrétiennes se lièrent d'amitié. Elles venaient d'entendre une exposition des désordres lamentables auxquels l'ignorance expose la jeunesse de leur sexe : l'émotion qu'elles en éprouvèrent les rapprocha ; et comme d'ailleurs il n'était bruit que du bien accompli de tous côtés par les filles de S^{te} Angèle, elles se communiquèrent le dessein d'entrer dans cet ordre, et de travailler à une œuvre si essentielle et si méritoire. Pleines de leur sujet, poussées comme par une inspiration victorieuse, elles font part de leur pensée à quelques personnes zélées. On leur offre une maison, et elles s'y retirent ensemble pour tenter la réalisation de leur projet. Elles débutent par la charité, toujours si puissante auprès de DIEU ; c'est-à-dire qu'elles s'emploient à visiter les pauvres et à servir les malades, ne vivant elles-mêmes que d'aumônes et pratiquant la règle des franciscaines avec exactitude, afin de se discipliner d'avance sérieusement. Cela ne suffisait point ; il leur fallait l'instruction : elles prirent donc pour maîtresses trois petites écolières, qui venaient tous les jours leur enseigner à lire et à écrire. Il nous semble voir les anges s'incliner vers les unes et vers les autres, en ce travail qui n'avait d'autre objet que le salut futur d'une multitude d'enfants. Or, les jeunes maîtresses devinrent dans la suite de ferventes religieuses, et leurs humbles disciples profitèrent si bien des leçons, qu'au bout de six mois elles se trouvèrent en état d'ouvrir école. Tout Clermont fut étonné de cette espèce de prodige, et plus encore du dévouement surnaturel qui portait ces filles sans fortune et sans appui à instituer des classes gratuites. Les petites élèves ne manquèrent pas ; leurs succès prouvèrent qu'elles étaient bien dirigées ; mais, au milieu de tout cela, les ressources matérielles faisaient défaut.

Cette détresse dura deux années, sans que les bonnes filles fissent entendre un mot de plainte. La Providence allait enfin leur susciter un bienfaiteur. Pierre Thourillon,

Trois pauvres
filles.

Dévouement
providentiel.

chanoine de la cathédrale, étant tombé malade assez dangereusement, les trois associées allèrent, suivant leur usage, lui faire des offres de service qu'il accepta. Entré en convalescence, il leur dit qu'il savait leur intention de se faire religieuses, et que, si elles voulaient embrasser la vie des Ursulines, il leur donnerait tout son bien pour fonder un monastère. C'était précisément là toute l'ambition des bonnes filles. Mais à quelle communauté s'adresser pour avoir les règles de l'institut? Le vertueux chanoine était d'avis d'envoyer sa propre nièce au couvent de Paris, où elle resterait juste le temps d'être initiée à l'esprit de l'ordre et à la règle; mais cette jeune personne ne voulut point se soumettre à cet arrangement. On prit donc le parti d'avoir recours aux Ursulines d'Ambert, dans la basse Auvergne, qui existaient là depuis peu. Ce qu'il y a de singulier dans cette affaire, c'est que M. Thourillon ignorait que la communauté d'Ambert fût alors gouvernée par une autre de ses nièces, Antoinette Micolon. Cette enfant avait quitté de bonne heure la maison paternelle, et, comme elle avait entièrement renoncé au monde, on l'avait presque perdue de vue dans sa famille¹. Après qu'on eut conféré avec l'évêque et les échevins de Clermont, il fut arrêté que la Mère Antoinette viendrait se mettre elle-même à la tête de l'entreprise. Elle arriva en effet en cette ville vers le mois de septembre 1614. Elle fut reçue dans la nouvelle communauté par les trois pieuses filles prétendantes, et elle n'eut pas de peine à leur faire adopter les observances qu'elle avait dressées pour Ambert. Des vocations amenèrent de nouveaux sujets. On s'en tint pour eux à la rigueur des temps de probation. Au bout de deux ans, sept sœurs, avec la permission du prélat, furent admises à la vêtue, le 16 avril 1616, dans l'église des Pères Carmes; ce fut l'é-

La Mère
Micolon.

¹ Nous donnerons toute son histoire lorsqu'il s'agira de la congrégation de Tulle, chap. viii.

vêque lui-même qui leur donna l'habit. Les trois fondatrices étaient du nombre.

Dès ce jour, les Ursulines de Clermont observèrent la clôture; et cependant, comme elles n'avaient encore aucune bulle de Rome, l'évêque leur fit défense de recevoir d'autres professes jusqu'à nouvel ordre. La Mère Micolon jugea, dans les circonstances, que le plus court serait de s'affilier à quelque congrégation déjà autorisée : elle écrivit à ce sujet à la maison de Bordeaux; elle s'y présenta même, quelque temps après, pour solliciter en personne cette association. Mais, toutes ses démarches ayant été inutiles (nous ne saurions dire pourquoi), elle en fut tellement touchée, qu'à son retour elle accepta un autre établissement qu'on lui offrait à Tulle.

Il fallut trois ans à la communauté de Clermont pour prendre une forme stable; et elle dut cet avantage à l'arrivée d'une professe de Lyon qu'on avait demandée. C'était la Mère *Clémence de Ranquet*. Elle apportait avec elle une copie de la bulle qui avait érigé en monastère la congrégation de Lyon; et bientôt elle eut formé ses filles aux nouvelles pratiques. Le traité d'affiliation se fit, en conséquence, l'an 1621. La Mère de Ranquet de *la Présentation* vit en peu de temps sa maison remplie d'excellents sujets. Plus tard, le monastère adopta les observances de Paris.

Nous avons parlé d'Ambert. De là est venu, à proprement parler, le monastère de Clermont; et, à son tour, Ambert peut être considéré comme issu de Clermont, du moins dans sa forme définitive. Cinq demoiselles, dont l'une était Antoinette Micolon, l'avaient commencé en 1614, n'étant pas encore, dans la rigueur du terme, de vraies ursulines. La clôture n'y fut établie qu'en 1616, après le départ de la Mère Antoinette pour Clermont, et six novices reçurent alors le voile blanc. Tel était, chez ces religieuses, l'esprit de mortification et de pénitence, telles leurs austérités, que les supérieurs furent obligés d'y mettre ordre.

Établissement
de la clôture.

Ambert.
1616.

En 1620, une bulle de Rome érigea cette maison en monastère, sous la règle de Lyon.

Saint-Bonnet.
1618.

Il s'était formé, l'an 1618, une congrégation d'Ursulines à Saint-Bonnet-le-Château, petite ville du Forez, au diocèse de Lyon; et, quoiqu'elle ne fût pas nombreuse, elle y faisait beaucoup de bien. M. de Marquemont, archevêque de Lyon, dont nous avons parlé précédemment, en fut témoin lui-même dans le cours d'une visite; il les recommanda au curé de la ville, et il promit de leur envoyer incessamment quelques Ursulines de Lyon, qui les instruiraient des pratiques et observances de cette congrégation. La Mère Françoise de Bermond consentit à venir elle-même jeter les fondements du nouveau monastère. Elle arriva donc à Saint-Bonnet en 1622, le 4 juin, avec une seule professe; et dès le 3 juillet suivant elle donnait l'habit de novice à dix postulantes, dont l'une fut bientôt exclue pour manque de vocation. Cette sortie fit grand bruit dans la ville, parce que cette jeune fille y avait la plupart de ses parents; ils ne manquèrent point d'en faire des plaintes à l'archevêque, qui fut un moment prévenu. Les Sœurs songeaient même à se retirer devant une hostilité grossissante. Enfin, les choses se pacifièrent; les professions continuèrent. Les difficultés même et la pénurie de la maison déterminèrent la généreuse Mère de Bermond à s'y fixer pour le reste de ses jours. C'est là, en effet, qu'étant âgée de cinquante-six ans elle subit une attaque d'apoplexie, en 1628, et mourut peu après avoir recouvré assez de connaissance pour recevoir les derniers sacrements. Son corps fut inhumé dans le chœur du monastère, où sa mémoire resta en bénédiction, comme dans tout l'ordre des Ursulines, dont elle a été la zélée propagatrice et l'une des plus saintes Mères. On peut dire qu'elle a été pour la France comme une seconde Angèle.

Mort
de la Mère
de Bermond.

Grenoble.
1623.

Le Dauphiné n'avait pas un moindre besoin qu'on s'occupât de l'éducation des petites filles, et le Seigneur daigna

e maison en mo-

tion d'Ursulines

Forez, au dio-

mbreuse, elle y

ont, archevêque

emment, en fut

e; il les recom-

de leur envoyer

, qui les instrui-

te congrégation.

venir elle-même

ère. Elle arriva

avec une seule

onnait l'habit de

ntôt exclue pour

d bruit dans la

a plupart de ses

ire des plaintes

enu. Les Sœurs

ostilité grossis-

professions con-

rie de la maison

mond à s'y fixer

susciter pour lui aussi des instruments de sa miséricorde à cet endroit. En 1616, sous l'épiscopat de François Fléhard, on vit s'établir à Grenoble une congrégation de filles réunies sous le nom, peut-être un peu vague pour elles, d'Ursulines, par deux pieuses dames, Geneviève d'Alembert et Christine Peyron. Elles avaient été approuvées par le vice-légat d'Avignon et par leur propre évêque, et s'étaient dévouées aussitôt aux classes gratuites. La maison prospéra; et, en 1623, le supérieur, Arthus de Lionne d'Auste, se rendit à Lyon pour demander quelques professes ursulines. On lui en accorda deux, les Mères Catherine de Ranquet et Françoise Bardet. Un nouvel évêque qui venait d'arriver à Grenoble, Pierre Scarron, consentit à donner lui-même le voile à plusieurs filles qui se présentaient; il y en eut jusqu'à neuf qui firent leur profession solennelle le 25 mars 1626. Or, telle fut la prospérité de cette maison qu'en moins de vingt ans elle avait contribué à former onze autres établissements, que nous nommerons en leur lieu.

Une autre partie du Dauphiné, le diocèse de Valence, avait été ravagée par les erreurs du calvinisme. Montélimar, en particulier, avait subi tous les excès que peut engendrer l'esprit de secte; nombre de familles y vivaient séparées de l'Église catholique. On jugea que le remède le meilleur pour de tels maux serait l'éducation chrétienne de la jeunesse, et en 1612 Montélimar vit s'élever dans son sein une congrégation d'Ursulines composée de trois personnes; plusieurs compagnes des meilleures familles de la ville s'unirent bientôt à elles. Il ne s'agissait que de vœux simples, sans clôture; mais parmi ces vœux était celui d'instruire les petites filles, et on le renouvelait tous les ans. Les choses changèrent de face sous le supérieurat de la Mère Ysabeau de *Jésus*, en 1624. On envoya au monastère de Lyon deux des Sœurs faire leur noviciat suivant les règles de cette maison, et depuis lors Montélimar fut agrégé à cette congrégation.

Montélimar.
1624.

Roanne.
1631.

Roanne, au diocèse de Lyon, n'était qu'un simple bourg lorsque, au mois de janvier 1631, les Ursulines de Lyon y envoyèrent deux novices et quatre professes. La dot des deux novices, qui était considérable, fut employée à cette fondation, dont le succès parut assuré dès le premier jour. Ainsi, comme les provinces du nord et de l'ouest de la France, le centre se couvrait d'établissements placés sous la règle et le patronage de S^{te} Angèle.

Lyon.
1633-1651.

Lyon même ne fut pas borné à son seul monastère primitif. Le nombre des Ursulines y avait tellement augmenté en treize ans, malgré nombre de religieuses distribuées en différentes villes, que les supérieurs jugèrent utile d'établir un second couvent, près de l'église de Saint-Just, où l'on acheta une maison convenable. Dix professes s'y rendirent en 1633, ayant pour prieure la Mère Louise de Laval. Ce monastère fut désigné sous le nom de *S.-Louis-aux-Martyrs*. Là vécut la Sœur Madeleine Stoppa de *Saint-Joseph*, morte en odeur de sainteté en 1656.

Un troisième monastère se forma dans Lyon en 1651, sous l'épiscopat du cardinal Alphonse-Louis Duplessis de Richelieu, frère du célèbre ministre de Louis XIII. Ce fut le grand couvent qui fournit encore à cet établissement, en y envoyant dix professes. La maison était située près de l'église de Saint-Barthélemy.

Villefranche.
1634.

La capitale du Beaujolais, Villefranche-sur-Saône, reçut à son tour les Ursulines de Lyon, en 1634¹. La jeunesse y manquait, peut-être plus qu'ailleurs, de ressources pour la bonne direction. Cet établissement fut accueilli avec faveur, et prospéra dès le commencement.

¹ Cette ville avait été fondée par Humbert IV, sire de Beaujeu, qui, pour attirer des habitants, avait accordé aux maris le privilège de battre leurs femmes jusqu'à effu-

sion de sang, pourvu que mort ne s'ensuivît pas... On ne peut supposer pourtant que le nom de *ville franche* vienne de là.

un simple bourg
 sulines de Lyon y
 esses. La dot des
 employée à cette
 s le premier jour.
 de l'ouest de la
 nements placés sous

al monastère pri-
 lement augmenté
 ses distribuées en
 rent utile d'établir
 int-Just, où l'on
 sses s'y rendirent
 aise de Laval. Ce
 is-aux-Martyrs.
 int-Joseph, morte

s Lyon en 1651,
 puis Duplessis de
 ouis XIII. Ce fut
 et établissement,
 était située près

sur-Saône, reçut
 . La jeunesse y
 ressources pour
 ut accueilli avec

pourvu que mort ne
 ... On ne peut sup-
 que le nom de ville
 e de là.

Quant à Nîmes, ville autrement importante, et plus ravagée qu'aucune par l'hérésie calviniste, c'est à Lyon aussi qu'elle dut son monastère des filles de S^{te} Angèle. Les catholiques, les religieux surtout, y avaient été cruellement persécutés à l'époque des guerres de religion. Ce ne fut qu'en 1637 qu'on y revit des religieuses. L'évêque, M. de Cohon, avait déjà, trois ans auparavant, placé des Ursulines à Alais, et le bien qu'elles y firent le déterminèrent à demander au cardinal de Lyon dix professes nouvelles pour sa ville épiscopale. Elles lui furent envoyées, conduites par la Mère Françoise de la Mothe, et entrèrent en clôture le 19 mars 1637, jour de S. Joseph, à qui leur église fut dédiée. Leurs premières conquêtes comme novices furent deux demoiselles protestantes. La troisième était également calviniste, et, qui plus est, fille d'un ministre de l'hérésie, Philippe Codure, fort célèbre alors, et qui se convertit plus tard. Ces retours en déterminèrent nombre d'autres dans Nîmes. Les catéchismes de nos religieuses étaient très-suivis, et éclairaient les âmes droites un moment égarées. A peine est-il besoin de dire que les chefs protestants firent tout leur possible pour nuire aux Ursulines; ils allèrent jusqu'à engager, par leurs menées secrètes, une professe à s'enfuir du monastère; mais la brebis repentante ne tarda guère de rentrer au bercail. Cette maison fut vouée à l'Immaculée-Conception, et c'est à cela que les religieuses attribuèrent d'avoir été plusieurs fois préservées de la peste sévissant en ville.

Retournons dans le Forez, à Saint-Galmier, petite ville voisine de Montbrison et connue pour ses eaux minérales. On s'y occupa, en 1651, de pourvoir à l'instruction des petites filles, qui avaient un extrême besoin de ce secours. Les échevins, chargés de cette affaire, se transportèrent à Lyon pour en conférer avec le cardinal-archevêque Richelieu, qui, déjà fort âgé, tout dévoué aux bonnes œuvres, en vit une nouvelle dans cette négociation, et s'employa à la faire

Nîmes.
 1637.

Saint-Galmier,
 1651.

aboutir; comme en effet elle eut tout le succès qu'on pouvait souhaiter.

§ 3. — Monastères issus de Moulins.

Nevers.
1622-1639.

C'est à la maison de Gonzague et au prince Charles, duc de Nevers et depuis duc de Mantoue et de Montferrat, que l'on doit le premier monastère des Ursulines de Nevers¹. Ce prince assura pour cette fondation quatre cents livres de rente annuelle. On s'était adressé au couvent de Moulins afin d'avoir des professes; elles arrivèrent au nombre de cinq, sous la conduite de la Mère Antoinette de Marcelange *de Jésus*, en 1622. Nos religieuses furent d'ailleurs reçues avec empressement; en peu de temps elles eurent jusqu'à cinq cents écolières. Désireuses d'atteindre une plus haute perfection, ces bonnes Sœurs résolurent, quelques années après, de s'affilier à la congrégation de Paris, à cause du quatrième vœu. L'acte d'union en fut dressé en présence d'Eustache du Lys, évêque de Nevers, qui leur permit d'envoyer à cet effet deux de leurs professes au grand couvent, où elles restèrent jusqu'à ce qu'elles fussent suffisamment instruites des nouvelles observances, aussitôt adoptées par toute la communauté. — Les religieuses se réjouissaient en Dieu de s'être ainsi plus étroitement consacrées au salut du prochain, lorsque, peu de temps après, leur monastère se vit affligé de la peste. L'évêque non-seulement leur permit de sortir de la clôture, il leur offrit même une maison à la campagne pour se tirer du mauvais air; mais, quelques précautions que l'on eût pu prendre, il mourut neuf professes, novices ou postulantes. Ce fléau dura près d'un an. Quant au monastère, une fois reconstitué, il grandit et s'affermi promptement. Le duc Charles ne cessa de le protéger. Il se plaisait à y conduire ses

¹ S. Louis de Gonzague, mort en 1591, appartenait à cette famille.

ès qu'on pouvait

ins.

nce Charles, duc
Montferrat, que
ines de Nevers¹.
atre cents livres
vent de Moulins
at au nombre de
e de Marcelange
d'ailleurs reçues
s eurent jusqu'à
e une plus haute
quelques années
aris, à cause du
ssé en présence
qui leur permit
esses au grand
les fussent suf-
rances, aussitôt
s religieuses se
troitement con-
de temps après,
L'évêque non-
re, il leur offrit
rer du mauvais
ût pu prendre,
lantes. Ce fléau
ne fois recons-
Le duc Charles
y conduire ses

filles, qui elles-mêmes s'attachèrent de cœur aux Ursu-
lines¹. Dans la suite, elles ne firent plus un voyage à
Nevers sans visiter leurs chères religieuses. Un jour que la
conversation avec l'aînée, qui fut reine de Pologne, roulait
sur le peu de terrain dont pouvait disposer le monastère
malgré son nombreux personnel, la princesse leur dit :
« Je veux que vous achetiez une place hors de la ville, et
que vous y bâtissiez une seconde maison. La Mère prieure
viendra avec moi choisir le meilleur emplacement, et je
vous donnerai les lettres-patentes nécessaires. » La propo-
sition fut acceptée avec simplicité et gratitude.

On se décida pour le faubourg de Sainte-Valière. Les
bâtiments furent construits tout de suite, l'argent ne faisant
pas défaut, et, dès le 27 décembre 1639, seize professes de
la ville ouvraient cette seconde maison de Nevers, qui ne
devait être d'abord qu'une succursale de la première, et
qui bientôt fut déclarée indépendante.

Un autre couvent dut naissance au monastère de Nevers-
la-Ville : c'est celui de Moulins-Engilbert, petite ville du
Nivernais, au pied des montagnes du Morvan, aujourd'hui
chef-lieu de canton. L'évêque que nous avons nommé,
Eustache du Lys, fit lui-même cette fondation, après avoir
constaté le bien procuré par les Ursulines dans sa ville
épiscopale. Les ressources furent l'œuvre tant des Sœurs
de Nevers que du prélat lui-même; et bientôt la création
nouvelle réussit et s'affermir au-delà de toute espérance;
à ce point que, peu d'années après, on fut obligé de cons-
truire une maison plus vaste. — Ce monastère, comme les
deux précédents, s'unit dans la suite à la congrégation de
Paris, toujours à cause du quatrième vœu.

Moulins-
Engilbert.
1635.

¹ L'une d'elles, la princesse
Marie, qui était l'aînée, épousa,
en 1645, le roi de Pologne Ladislas-
Sigismond, puis, à la mort de ce-

lui-ci, son frère Jean-Casimir V,
qui vint lui-même mourir à Paris,
abbé de Saint-Germain-des-Prés,
où l'on voit encore son tombeau.

Quimper.
1623.

Mais l'action du couvent de Moulins s'était fait sentir, dès 1623, à une tout autre distance, jusqu'au fond de la Bretagne, où nous avons vu si bien prospérer l'œuvre de S^{te} Angèle. A Quimper vivait une veuve chrétienne, M^{me} de Kernabrest, qui, avant de se marier, s'était senti de l'attrait pour la vie des Ursulines. La vocation lui revint plus vive après la mort de son époux, et, en 1621, sans s'arrêter à Rennes, où florissait l'ordre, elle se rendit à Moulins avec sa nièce Yvonne Tréguer. L'une et l'autre y firent leurs deux années de noviciat. A ce moment, M^{me} de Kernabrest voulut mener à bonne fin la fondation qu'elle avait en vue. Ayant donc pris avec elle trois professes, sa nièce Yvonne et une autre novice, elles arrivèrent, le 24 juin 1623, à Quimper, où elles s'établirent dans une grande maison louée à cet effet, et y vécurent en vraies ursulines.

Déjà quatre ans s'étaient écoulés, lorsque sa famille força la respectable veuve à quitter sa retraite pour s'occuper directement de ses enfants, que du reste elle n'avait point négligés, ce devoir étant pour elle le plus sacré de tous. Comme elle vint à mourir sur ces entrefaites, la fondation de Quimper fut compromise; ses compagnes même se disposaient à retourner à Moulins, lorsqu'une jeune personne de distinction, Madeleine de Rosmadec, se présenta au noviciat. Les religieuses ne lui cachèrent point l'état où se trouvait la maison. Madeleine prit cependant la vêtue en 1626, et sut intéresser à l'œuvre le marquis de Molac son frère, qui contribua de toutes ses forces à la fondation définitive. Elle eut lieu en 1628, suivant les constitutions de Lyon; mais, trois ans après, les Ursulines de Quimper embrassèrent la règle de Paris.

Ponteroix.
1652.

De longues années après, en 1652, Quimper (qu'on appelait aussi *Cornouailles*) avait pour évêque René du Louet, qui désira doter le bourg de Ponteroix d'écoles bien tenues. Il s'en ouvrit aux Ursulines de sa ville épiscopale. On examina les lieux, on prépara la maison, et la prise de possession se fit le 20 septembre 1652. « Cette communauté,

» éerit l'historien de 1776, s'était formée sans fondation ni
 » secours bien considérable : cependant elle s'est soutenue
 » jusqu'à nos jours avec beaucoup de succès, mais plus
 » encore pour le spirituel que pour le temporel; et on
 » n'oubliera jamais le zèle qu'elle a montré dès les com-
 » mencements pour l'instruction des jeunes filles héré-
 » tiques. »

§ 4. — Monastères issus de Saint-Chamond et d'Autun.

Nous devons revenir à l'année 1617, et nous trans-
 porter à Autun, ville épiscopale d'un diocèse qui alors
 comptait parmi les plus importants de France, car il
 n'avait pas moins de treize cents paroisses, et ses évêques
 étaient honorés du *pallium*, distinction ordinairement
 réservée aux archevêques. En 1617 donc, vinrent s'établir
 en cette ville quatre Ursulines de Saint-Chamond, sans
 autre fonds que la divine Providence, et uniquement par
 zèle pour l'instruction des petites filles. Pendant deux ans,
 leur indigence fut si grande, que personne n'était tenté
 de la partager avec elles. Deux vocations pourtant se
 déterminèrent en 1619, et relevèrent l'espérance des
 bonnes Mères. — On n'avait admis jusque-là que des
 vœux annuels et simples : en 1620, la vie monastique fut
 adoptée, à peu près dans le même temps qu'à la maison
 de Lyon. En 1637, on s'unit à la congrégation de Paris.

Autun.
1620.

Mais d'Autun même sortirent plusieurs couvents que
 nous allons sommairement indiquer. Celui de Beaune d'a-
 bord, dû au zèle d'un vertueux ecclésiastique, Guillaume
 Paquelin. Ce fut lui qui soutint de ses deniers les Ursulines,
 venues d'Autun n'ayant avec elles qu'une simple somme de
 trois cents livres. Le succès couronna son dévouement, car
 on eut bientôt deux cents petites élèves. Les religieuses n'y
 manquaient pas non plus; et de Beaune se formèrent six
 autres établissements :

Beaune.
1626.

- Scurre.
1632. Celui de Scurre, aussi en Bourgogne, par les soins de la Mère Lucie *de la Croix*, que vinrent joindre des religieuses de diverses maisons. En 1673, cette communauté comptait plus de cinquante Sœurs.
- Bourbon-Lancy.
1633. Celui de Bourbon-Lancy, entrepris par la Mère Claude Lecomte *de la Présentation*, en 1633. Plusieurs de ses religieuses l'accompagnaient, et la pieuse colonie fut accueillie avec empressement et honneur. Les ressources pourtant étaient bien insuffisantes. Les Pères Capucins, se déclarant protecteurs d'une si bonne œuvre, entreprirent de solliciter pour elle auprès des personnes charitables, et aboutirent si parfaitement qu'avec les sommes fournies on se vit en état d'acquérir une autre maison. Les règles de Paris y furent adoptées.
- Nuits.
1634. L'établissement de Nuits, autre ville de Bourgogne, aujourd'hui dans la Côte-d'Or. Les Sœurs y vinrent de Beaune en 1634, et furent reçues avec la joie la plus franche par la population.
- S.-Gengoux.
1637. Celui de Saint-Gengoux-le-Royal (Saône-et-Loire), qui dépendait du diocèse de Châlon-sur-Saône, et qui n'est qu'un bourg de moins de 2000 habitants. Ce fut l'évêque de Châlon qui, joignant ses sollicitations à celles des habitants, obtint de Beaune trois professes, en 1637, avec deux autres Ursulines de Nuits. Les frais en furent supportés par Marie de Grandris, veuve du seigneur de Fortunay. La première supérieure fut la Mère Anne Péruchot *de la Trinité*, qui mourut au bout de cinq mois. Le monastère alors fut gouverné, pendant quelques années, par les Ursulines de Châlon.
- Arc-en-Barrois.
1643. Le monastère d'Arc-en-Barrois, au diocèse de Langres, fondé par les Ursulines de Beaune en 1643, et qui devint l'un des plus beaux de la province de Bourgogne, grâce à la protection du maréchal de Vitry.
- Montcenis.
1647. Les Sœurs de Beaune avaient donc ainsi formé presque seules ces établissements assez nombreux, lorsqu'en 1647 elles entreprirent encore celui de Montcenis, bourg de

ar les soins de
indire des reli-
te communauté

la Mère Claude
usieurs de ses
se colonie fut
Les ressources
ères Capucins,
uvre, entrepri-
ersonnes chari-
vec les sommes
re maison. Les

de Bourgogne,
es y vinrent de
la joie la plus

-et-Loire), qui
e, et qui n'est
Ce fut l'évêque
celles des habi-
1637, avec deux
rent supportés
de Fortunay.

Péruchot de la
Le monastère
e, par les Ursu-

se de Langres,
e, et qui devint
gogne, grâce à

formé presque
lorsqu'en 1647
nis, bourg de

1500 habitants (Saône-et-Loire), au diocèse d'Autun. On y eut plus d'une difficulté à vaincre pour les secours matériels, qui étaient presque nuls; et pourtant, par la protection divine, cette maison finit par se constituer dans les meilleures conditions.

Arnay-le-Duc, en Bourgogne, avait beaucoup souffert des guerres de religion; les catholiques, en 1570, y avaient été défaits par les calvinistes commandés par l'amiral de Coligny. Après la reddition de La Rochelle, en 1628, événement qui réduisit enfin les huguenots, Louis XIII s'occupa de réparer de tous côtés les ravages que l'hérésie avait faits dans les âmes. Des missions furent données, des maisons d'éducation créées, les ordres religieux favorisés dans leur apostolat. C'est à ce grand mouvement que l'on dut en partie l'érection de tant de couvents d'Ursulines, et particulièrement de celui que nous venons de nommer. Arnay-le-Duc dépendait du diocèse d'Autun. L'évêque, M. de Ragny, fut sollicité de consentir à la venue de ces religieuses, qui en effet partirent d'Autun, au nombre de six, en 1628 même. Un parti s'était entre-temps formé, qui les empêcha d'entrer en ville au moment où elles se présentaient aux portes. Il fallut, pour assurer leur installation, l'énergique appui du clergé et des magistrats. Cet appui finalement triompha, et Arnay-le-Duc put à son tour donner l'existence à deux autres établissements :

Celui de Vitteaux, dès 1633. C'est une petite ville située à cinq lieues de Semur, et qui n'eut qu'à se féliciter de posséder de si bonnes maîtresses de la jeunesse.

Le second à Vézelay, en 1638. Quoique située en Nivernais, cette ville était du diocèse d'Autun. Elle avait souffert du protestantisme autant qu'aucune. Là était né Théodore de Bèze, le disciple et le successeur de Calvin. On y comptait alors un certain nombre de familles calvinistes. Un ecclésiastique du pays, Hérard de Rochefort, abbé de

Arnay-le-Duc.
1628.

Vitteaux.
1633.

Vézelay.
1638.

la grande abbaye de Vézelay, forma le projet de travailler au renouvellement de la jeunesse par l'éducation, et, d'accord avec les échevins, jeta les yeux sur les Ursulines : on s'adressa au couvent d'Arnay-le-Duc, qui accorda six religieuses.

Semur.
1631.

Les Ursulines d'Autun avaient entrepris d'elles-mêmes un second établissement dans la ville de Semur, qui était de leur diocèse. Munies de l'obédience de l'évêque, elles partirent aussi au nombre de six, en 1631. C'était au mois d'octobre. Comme la fête de S^{te} Ursule approchait, la supérieure, Mère Grillot *de la Trinité*, choisit ce jour-là pour commencer le nouveau monastère, et dès le lendemain on ouvrit les classes, qui furent promptement remplies d'élèves. On eut à souffrir de la pauvreté plus d'une fois ; mais le Seigneur vint au secours de ses servantes ; la fondation s'affermir.

Marcigny.
1643.

Semur s'unit à la congrégation de Paris, comme aussi Marcigny, autre petite ville de Bourgogne, où les Ursulines furent envoyées par l'évêque d'Autun en 1643. La première supérieure, Marie de Montagu *de la Conception*, venait d'Autun avec cinq professes, chacune apportant mille livres : ce qui suffit aux frais d'installation.

Paray-le-Monial.
1647.

Enfin, le cinquième et dernier monastère que les Ursulines d'Autun aient voulu entreprendre fut celui de Paray-le-Monial (qu'on appelait aussi *Paray-le-Moineau*), en 1647. Dans cette ville devait, en 1674, se manifester Notre-Seigneur à sa servante Marguerite-Marie Alacoque, pour généraliser la dévotion au Cœur sacré de Jésus, et lui donner sa forme définitive. Ce grand miracle était réservé au monastère de la Visitation. Quant à celui de Sainte-Ursule, ce fut la Mère Antoinette Toulangeon *des Chérubins*, accompagnée de cinq professes, qui l'inaugura, à l'époque que nous venons de dire. On y suivit les règles et constitutions de Lyon.

et de travailler
tion, et, d'ac-
es Ursulines :
ni accorda six

d'elles-mêmes
mur, qui était
évêque, elles
'était au mois
chait, la supé-
jour-là pour
lendemain on
plies d'élèves.
fois; mais le
la fondation

comme aussi
où les Ursu-
en 1643. La
de la Concep-
acune appor-
tallation.

que les Ursu-
elui de Paray-
Moineau), en
fester Notre-
lacoque, pour
, et lui donner
rvé au monas-
rsule, ce fut la
compagnée de
e nous venons
ons de Lyon.

De Saint-Chamond directement vient le monastère de Saulieu, antérieur à ceux-ci, car il date de 1624. Saulieu est présentement un chef-lieu de canton du département de la Côte-d'Or, peuplé d'environ 3000 habitants. Le calvinisme y avait exercé beaucoup de ravages, et là, comme en tant d'autres endroits de ces pays, on sentait de quelle importance il était que la jeunesse fût élevée dans de meilleurs principes. Un des notables de Saulieu, M. Burtrier, s'employa avec diligence à doter d'Ursulines sa patrie. Outre l'utilité générale, il songea aussi à sa fille, qui voulait se faire religieuse, et qu'il espérait conserver auprès de lui. Les Sœurs arrivèrent, sur ses instances, le 13 octobre 1624, et leur maison fut mise en clôture le 21 novembre suivant, sous la supérieure Mère Marie Toulouse *de la Passion*. La fille du bienfaiteur fut la première novice. Les observances furent d'abord celles de Lyon; puis, en 1642, Saulieu s'affilia par acte authentique à la congrégation de Paris.

De Saulieu se forma, en 1633, la communauté de Beaulieu, petite commune du Vivarais, aujourd'hui du département de l'Ardèche. Les vocations s'y firent attendre; mais la persévérance des fondateurs fut récompensée, et l'on vint à bout, par la patience et la confiance en Dieu, de toutes les difficultés premières.

C'est aussi le lieu de noter la fondation, vingt-cinq ans plus tard, de la maison de Bourg-Argental, dans le Forez, ancien diocèse de Vienne. La supérieure, Mère Eugène Baudot, vint de Beaulieu, et avait fait profession à Autun. La protection de l'archevêque de Vienne, M. de Villars, fut assurée aux bonnes religieuses en cette circonstance.

Nous ne pouvons omettre, dans notre nomenclature, le troisième monastère issu directement de Saint-Chamond, celui d'Auxonne, ville fortifiée, sur la rive gauche de la Saône, et alors du diocèse de Besançon. La Mère Gabrielle Chorel *de l'Annonciation* y fut envoyée, en 1625, avec

Saulieu.
1624.

Beaulieu
1633.

Bourg-
Argental.
1658.

Auxonne.
1625.

quelques autres professes. Après douze ans de tranquillité, le monastère essuya successivement tout ce que la guerre, la disette et la peste ont de plus affligeant; les Sœurs se virent contraintes de changer jusqu'à trois fois d'habitation. Elles eurent à enregistrer plusieurs morts, dans ces moments douloureux. Ces épreuves, DIEU merci, ne durèrent qu'un temps. Auxonne se réunit ensuite à la congrégation de Paris.

Vesoul.
1629.

Vesoul, aussi du diocèse de Besançon, avait reçu, dès 1615, des filles de S^{te} Angèle suivant l'institut primitif. Les Sœurs continuèrent d'y vivre sans clôture et dans leur état séculier pendant environ quatorze ans; ce ne fut qu'en 1629 qu'elles demandèrent à leur archevêque, M. de Ric, la permission d'embrasser la vie monastique. On fit venir des religieuses d'Auxonne et de Saint-Chamond pour les former. Ce fut une maison gravement éprouvée, comme la précédente, par la guerre et la famine; au point qu'on fut obligé de disperser les Sœurs en divers monastères. Le couvent n'en subsista pas moins, et les Ursulines attribuèrent sa conservation à une image miraculeuse de Marie Libératrice qu'elles possédaient dans leur église, image qui fut portée en procession autour des murailles de Vesoul assiégé par les troupes espagnoles.

Flavigny.
1632.

Inscrivons également l'établissement de Flavigny, en Bourgogne, par les Sœurs d'Auxonne, en 1632. Ce lieu était déjà célèbre par son abbaye de Bénédictins, où de nos jours se sont établis les Dominicains du P. Lacordaire.

Montbrison.
1628.

Ce n'est pas tout pour ces pays du centre. Montbrison, capitale du Forez, avait eu, en 1613, une congrégation suivant la forme primitive de Brescia. La fondation en était due au sieur de Chapuis, seigneur de Villette, dont une des filles entra dans la communauté. En 1628, on se

résolus, sur les instances de l'archevêque de Lyon, d'embrasser l'état religieux complet; la cérémonie s'en fit avec pompe le 28 juin de la même année. Les postulantes et les novices vinrent en grand nombre, et la régularité fut parfaite dans cette maison, d'où sortirent les deux monastères suivants :

Celui de Feurs, non loin de Roanne, en 1639, où les Ursulines furent appelées par les habitants; et celui des faubourgs, à la porte même de Montbrison, en 1650. La maison de Montbrison fournit 1200 livres pour ce dernier, qui prit le nom de monastère de Notre-Dame. Il y eut toujours une noble émulation entre les deux communautés.

Feurs.
1639.

2^e Montbrison.
1650.

Enfin, parmi les couvents issus de Saint-Chamond, notons encore :

Celui de Monistrol, au diocèse du Puy, en 1634, par les soins de l'évêque.

Monistrol.
1634.

Celui de Mende, l'année suivante, 1635. C'était aussi l'une des villes qui avaient le plus souffert des guerres de religion; les protestants fondirent la grosse cloche de la cathédrale, qui était une merveille; ils emportèrent les trésors des églises, vases sacrés et reliquaires. Ils avaient infecté de leurs erreurs un assez grand nombre d'habitants. La présence des Ursulines fut très-utile pour former la jeunesse à des sentiments meilleurs.

Mende.
1635.

La même année, le monastère de Saint-Symphorien, à sept lieues de Lyon. Ce fut l'archevêque de Lyon qui en prit l'initiative.

S.-Symphorien.
1635.

La même année encore, celui de Malzieu, au pays du Gévaudan (aujourd'hui Lozère). Ce n'avait été à l'origine, comme en d'autres endroits, qu'une congrégation libre, sans clôture et sans vœux; mais en 1635 l'évêque de Mende exhorta les Sœurs à achever leur sacrifice et à se ranger à la vie monastique. On fit venir de Saint-Chamond plusieurs professes, qui donnèrent à l'établisse-

Malzieu.
1635.

ment sa forme régulière. — De là sortit bientôt, on ne sait précisément en quelle année, le couvent de Saint-Chély d'Apcher, à trois lieues de Mende.

Saint-Étienne.
1636.

Entin, en 1636, le monastère de Saint-Étienne en Forez, cette ville qui alors était peu considérable, et qui de nos jours s'est agrandie prodigieusement. Un bourgeois, appelé Jean Méture, fit cette fondation. La première supérieure fut la Mère Madeleine de Saint-Maurice, qui n'avait que vingt-quatre ans; elle y finit ses jours.

§ 5. — Monastères issus de Mâcon et de Clermont-Ferrand.

Charlieu.
1633.

Nous ne pouvons guère, à notre regret, faire autre chose qu'une rapide énumération de toutes ces fondations, qui se succèdent pour ainsi dire d'année en année. De Mâcon était sortie, en 1633, celle de Charlieu, petite ville située sur les confins de la Bourgogne et du Beaujolais. Ce fut l'évêque de Mâcon lui-même qui détermina les Ursulines à y envoyer quelques professes pour l'instruction des petites filles; et cet établissement se fit le 19 février 1633, sous la direction de la Mère Claude de la *Sainte Trinité*, professe de Lyon.

Metz.
1649.

Il faut nous transporter maintenant tout-à-fait au nord de la France, dans la ville de Metz. En 1649, peu après le traité de Westphalie, l'évêque entreprit de procurer à ses diocésains le bienfait d'écoles chrétiennes pour les petites filles, et il n'eut pas de peine à obtenir de l'évêque de Mâcon des professes de son monastère. Les habitants de Mâcon ne furent point d'aussi bonne composition : les échevins défendirent aux Sœurs de s'éloigner, et pendant deux ou trois jours on fit sentinelle à la porte pour les empêcher de sortir. Il y eut même contre elles une sorte de soulèvement populaire. Cependant, comme la volonté de DIEU semblait manifeste aux religieuses, six d'entre elles s'embarquèrent secrètement sur la Saône, le 11 octobre 1649,

bientôt, on ne sait
de Saint-Chély

Étienne en Forez,
able, et qui de
. Un bourgeois,
a première supé-
rice, qui n'avait
s.

ermont-Ferrand.

faire autre chose
s fondations, qui
année. De Mâcon
petite ville située
beaujolais. Ce fut
a les Ursulines à
action des petites
ier 1633, sous la
Trinité, professe

nt-à-fait au nord
349, peu après le
de procurer à ses
s pour les petites
r de l'évêque de
Les habitants de
omposition : les
gnier, et pendant
orte pour les em-
les une sorte de
ne la volonté de
six d'entre elles
e 11 octobre 1649,

et, après un voyage accidenté et fatigant, arrivèrent à Metz. La clôture fut établie le 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception. Les premières années furent assez rudes, à cause du manque de ressources. Parmi les bienfaiteurs de la maison, les chroniques ont enregistré les noms de la marquise de Razilly et de Philippe Deloynes seigneur d'Ivry et président au parlement de Metz : celui-ci donna une vaste et belle maison, dont on prit possession en 1663 ; il fit ensuite bâtir l'église et deux sacristies. Lui-même obtint encore de Louis XIV les lettres-patentes nécessaires. DIEU le récompensa en donnant la vocation religieuse à deux de ses filles, admises au noviciat.

Retournant sur nos pas, nous voyons s'établir, en 1661, le monastère de Cunlhat, au diocèse de Clermont, et non loin d'Ambert. La fondatrice fut M^{lle} Françoise de Téraulle.

Cunlhat.
1661.

Mais, longtemps auparavant, la ville de Thiers, au même diocèse, avait eu ses Ursulines, par le zèle de l'évêque. Elles y furent reçues avec grande allégresse de toute la population ; les chanoines de la collégiale les conduisirent en procession à leur maison, où l'installation se fit solennellement. On eut bientôt quatre cents écolières externes ; et ce couvent servit à fonder celui de Maringues, près de Riom, en 1663, qui eut à souffrir assez longtemps du manque de ressources.

Thiers.
1633.

Maringues.
1663.

Dans la même zone nous trouvons le monastère de Montferrand, petite ville contiguë à Clermont, plus importante et plus riche alors qu'elle ne l'est aujourd'hui. Ce furent les habitants qui, à la nouvelle du bien opéré à Thiers par nos filles de S^{te} Angèle, voulurent jouir des mêmes avantages. On s'adressa à Clermont, et l'affaire fut terminée en 1638, à la vive satisfaction des paroissiens.

Montferrand.
1638.

Aigueperse.
1650.

Les Ursulines de Clermont, après les établissements dont nous venons de parler, ne pensaient plus à s'étendre, lorsqu'en 1650 on vint les solliciter d'entreprendre un nouveau monastère à Aigueperse, petite ville de la basse Auvergne, près de Riom. Ce fut la Mère Angélique Vachier de Jésus qui fut choisie pour aller commencer et gouverner cette communauté. Les ressources vinrent en partie de la population, en partie de la maison de Clermont.

§ 6. — Monastères Issus de Grenoble.

Saint-Geoire.
1623.

Le monastère de Grenoble datait de 1623, ainsi que nous l'avons dit. Il donna naissance, la même année, à celui de Saint-Geoire, bourg du Dauphiné peuplé de plus de 4000 habitants, à quelques lieues de Vienne. Le succès de cette fondation ne répondit point à ce qu'on s'était promis : les vocations manquaient, la difficulté de vivre était grande. Au siècle dernier, en 1757, on n'y comptait plus que trois religieuses. Les supérieurs profitèrent de cette circonstance pour réunir ce monastère à celui de Grenoble, tout en maintenant à Saint-Geoire quatre Sœurs pour les écoles.

Chambéry.
1625.

Quoique Chambéry n'appartint point alors à la France, nous croyons pouvoir l'inscrire ici. Cette ville était la capitale du duché de Savoie, dont dépendait Genève; Genève qui ensuite avait secoué le joug et s'était faite la tête du calvinisme français, et dont les évêques durent se retirer à Annecy. L'un d'eux, le plus illustre, S. François de Sales, avait beaucoup entendu parler des Ursulines : il jugea qu'elles contribueraient puissamment à combattre l'hérésie, et il détermina le duc de Savoie Charles-Emmanuel I^{er} à les introduire dans ses États. Lui-même en fonda quelques congrégations dans son diocèse; mais il mourut avant de les voir à Chambéry même, comme il le désirait. Certes, voilà un grand honneur et une douce bénédiction pour les filles de S^{te} Angèle de compter parmi

leurs protecteurs un S. François de Sales après un S. Charles Borromée. — La Mère Françoise Léguisé, ursuline du Pont-Saint-Esprit, avait eu connaissance du dessein de l'Évêque de Genève relativement à Chambéry : elle engagea le P. de Retz, supérieur de l'Oratoire et des Ursulines de Provence, à se transporter dans cette capitale pour donner suite au projet, s'il y avait lieu. Deux PP. Jésuites se joignirent à lui, et ensemble ils allèrent trouver le duc de Savoie. Ils obtinrent de ce prince, fort bien disposé, que les Ursulines seraient reçues à Chambéry, et on les laissait libres eux-mêmes de prendre des sujets où ils jugeraient à propos.

Personne ne convenait mieux à cette entreprise que la Mère Léguisé *du Saint-Esprit*. Le P. de Retz, qui connaissait tout son mérite, lui donna ordre de partir sur-le-champ. Elle arriva à Chambéry au mois d'avril 1625, avec quatre sœurs de sa communauté. Cependant cette nouvelle congrégation n'était point réellement fondée : elle ne subsista, pendant cinq ou six ans, que sur le patrimoine de la supérieure, qui, n'ayant fait encore aucun vœu de pauvreté, en pouvait disposer à son gré. Elle prit même le parti d'abandonner le reste de son bien pour rendre l'œuvre plus solide; et c'est après ce parfait dépouillement qu'au bout de trois ans de supériorat elle proposa à ses filles de faire les vœux ordinaires de religion. On en écrivit aux Ursulines de Grenoble, qui envoyèrent aussitôt deux de leurs professes : la Mère Catherine de Ranquet *de Jésus* et la Mère Claire Rosset *du Saint-Sacrement*. La congrégation fut mise en clôture en 1627, et dès le lendemain on admettait huit novices. La supérieure prononça peu après, par dispense, ses vœux solennels. Elle mourut en 1654, après avoir contribué aux trois établissements suivants :

Celui de Belley, en 1629. Belley avait été cédé à la France par Charles - Emmanuel en 1601. Depuis plusieurs années déjà, S. François de Sales y avait placé quelques Ursu-

Belley.
1629.

lines qui faisaient la classe aux petites filles ; mais elles ne formèrent un monastère qu'en cette année 1629, et ce furent les Sœurs de Chambéry qui vinrent leur donner l'institution religieuse, après qu'elles eurent fait un second noviciat, qui cependant fut abrégé par l'évêque de Belley, en considération de leurs anciens services.

Thonon.
1634.

A S. François de Sales remonte aussi la fondation de Thonon, dans son diocèse ; mais ce ne fut non plus que longtemps après, en 1634, qu'on s'y décida à la vie complètement religieuse, sous la supérieure Clémence Saurel *de la Présentation*, venue de Chambéry. Il faut nommer l'insigne bienfaitrice de ce couvent, la marquise de Lulins, qui, devenue veuve, se retira parmi nos Sœurs, et y mourut en 1646, modèle touchant d'humilité, de détachement et de piété.

Sallanches.
1620.

Ce fut encore S. François de Sales qui plaça les Ursulines primitives à Sallanches, autre petite ville du diocèse de Genève. Le saint évêque étant mort en 1622, l'établissement déclina pendant quatorze ans, pour se relever par l'introduction des règles monastiques, proposée par le nouvel évêque d'Annecy et exécutée par les Sœurs de Chambéry.

Gap.
1629.

A Gap, ville épiscopale que les huguenots avaient désolée, on jugea utile d'appeler les Ursulines. La Mère Catherine de Ranquet *de Jésus* s'y transporta elle-même pour former les religieuses, et elle y réussit par la bénédiction de DIEU.

Briançon.
1629.

La même date nous donne la création du monastère de Briançon, par le zèle de l'archevêque d'Embrun, cette ville appartenant à son diocèse. Grenoble fournit encore les premières professes.

Saint-Marcellin.
1617.

Quant à celui de Saint-Marcellin, alors du diocèse de Vienne, il dut son origine à une pieuse fille, Marie Petit, qui avait, à l'âge de quinze ans, et malgré sa famille,

filles; mais elles
année 1629, et ce
rent leur donner
ent fait un second
évêque de Belley,

la fondation de
ut non plus que
da à la vie com-
Clémence Saurel

Il faut nommer
requisse de Lulins,
Sœurs, et y mou-
de détachement

plaga les Ursu-
ville du diocèse
1622, l'établisse-
e relever par l'in-
ée par le nouvel
s de Chambéry.

nots avaient dé-
ulines. La Mère
porta elle-même
ssit par la béné-

du monastère de
l'Embrun, cette
e fournit encore

s du diocèse de
le, Marie Petit,
lgré sa famille,

abjuré le calvinisme. Retirée quelque temps chez les Ursu-
lines de Valence, elle rentra dans son pays et s'appliqua
à instruire, comme une maîtresse d'école, les petites filles.
Trois de ses sœurs, touchées de son dévouement, sollicitées
par la grâce, se réunirent à elle, avec une quatrième com-
pagne nommée Alice Guyot. M^{lle} Petit les assembla en
congrégation, sur la permission de l'archevêque de Vienne
et des magistrats; quelques protecteurs lui vinrent en
outre. C'est à la maison de Grenoble qu'on s'adressa pour
avoir des Ursulines: on en obtint deux, mais simplement
congrégées, en 1617. Trois ans plus tard, il fut question
d'adopter la vie monastique, à l'exemple de ce qui venait
de se faire au monastère de Grenoble; et, certaines diffi-
cultés qui durèrent plusieurs années ayant été levées, les
règles de la clôture et les vœux solennels furent institués
le 2 février 1630.

De Saint-Marcellin vinrent les monastères de Romans et
de la Côte-Saint-André, bien qu'il y ait de l'obscurité dans
les dates.

Romans est une ville du Dauphiné, et alors du dio-
cèse de Vienne. Deux jeunes sœurs, Jeanne et Angèle
Michel, filles d'un riche négociant, étaient pour les habi-
tants des modèles de vertu. L'aînée s'était consacrée à Dieu
dès l'âge de seize ans, et la cadette, élevée chez les Ursu-
lines de Valence, se mit, au retour, à instruire les petites
filles de sa ville natale. Les deux pieuses enfants songèrent
à établir à Romans une congrégation de Sainte-Ursule; et, le
1^{er} dimanche de l'Avent 1608, ayant pris un habit noir avec
le voile blanc, elles ouvrirent des classes publiques, qu'elles
tenaient dans la maison de leurs parents. Ce beau sentiment
de charité ne les mit point à l'abri de quelques persécutions,
dont elles triomphèrent grâce à la protection de l'arche-
vêque, Jérôme de Villars. Elles appelèrent aussi à leur
secours la Mère Christine Peyron, supérieure des Ursu-
lines de Grenoble. La peste ayant éclaté en 1628, leur

Romans.
1608.

héroïsme auprès des malades leur gagna tous les cœurs ; elles se montrèrent dignes, durant le fléau, des Ursulines de Milan au temps de S. Charles Borromée. Cinq ou six ans après, l'archevêque, qui les avait prévenues de son intention d'ériger en monastères toutes les congrégations d'Ursulines de son diocèse, vint lui-même à Romans le 22 avril 1635. Ce n'était plus *Jérôme* mais *Pierre* de Villars, son parent. Il trouva la congrégation composée de quatorze Sœurs, à qui il donna le même jour l'habit de novice ; il fit ensuite la cérémonie de la clôture monastique, et leur laissa pour supérieure la Mère Alexandre Faure, religieuse ursuline de Saint-Marcellin.

La
Côte-S.-André.
1635.

Au même diocèse, à sept lieues de Grenoble, les Ursulines de Romans avaient établi, dès l'an 1623, une congrégation de leur ordre dans la petite ville de la Côte-Saint-André. Ces sœurs se distinguèrent également par leur admirable zèle pendant la peste de 1628.

Vienne.
1617.

Vienne elle-même n'aurait-elle pas eu ses filles de S^{te} Angèle, après avoir favorisé ailleurs plusieurs de leurs établissements ? Le catholicisme avait souffert dans cette ville, à la suite des agitations calvinistes, et ce fut pour réparer au plus tôt ces désastres qu'en 1617 l'archevêque Jérôme de Villars voulut appeler les Ursulines et leur confier des écoles. Il les fit venir de Grenoble, et leur trouva une protectrice active et généreuse dans M^{me} de Lusse, qui donna une maison et 3000 livres d'argent. Pierre de Villars, en 1635, les mit en clôture. Ce monastère a produit quantité de religieuses éminentes en vertu, dont les vies se trouvent dans les *Chroniques* de l'ordre.

Brignoles.
1632.

Brignoles, petite ville de Provence, était de l'archidiocèse d'Aix. Les Ursulines avaient fait tant de bien dans Aix même, qu'un ecclésiastique, Charles Espagnet, voulut en doter Brignoles, et y envoya deux sœurs d'Aix qui lui avaient été accordées. Cette congrégation commença au

tous les cœurs ;
 u, des Ursulines
 née. Cinq ou six
 révenues de son
 es congrégations
 ne à Romans le
 mais Pierre de
 tion composée de
 e jour l'habit de
 ture monastique,
 Alexandre Faure,

noble, les Ursu-
 1623, une congré-
 le la Côte-Saint-
 lement par leur

eu ses filles de
 plusieurs de leurs
 suffert dans cette
 s, et ce fut pour
 1617 l'archevêque
 Ursulines et leur
 role, et leur trouva
 me de Lusse, qui
 Pierre de Villars,
 produit quantité
 s vies se trouvent

de l'archidiocèse
 e bien dans Aix
 Espagnet, voulut en
 rs d'Aix qui lui
 n commença au

mois d'avril 1616. La même année, M. Espagnet y plaça sa nièce, Anne Espagnet, qu'on n'eut pas de peine à former aux fonctions de l'institut. La vie monastique, toutefois, ne commença qu'en 1632, sous le gouvernement de la Mère François Carrelasse, et c'est encore de Grenoble que l'on voulut tenir les règles et pratiques. Or, à ce moment, la maison d'Arles était la seule de toute la Provence qui eût embrassé la clôture. A peine les Ursulines de Brignoles eurent-elles prononcé leurs vœux, que les autres congrégations demandèrent successivement d'être changées en monastères; elles s'adressèrent même à la maison de Brignoles pour avoir des professes, et on en compte neuf qui lui durent l'institution monastique.

Riez, alors évêché, reçut également de Grenoble son couvent d'Ursulines. Ces bonnes religieuses avaient dans toute la Provence une telle réputation, que chaque ville s'empressait de les appeler. A quelle époque précise vinrent-elles à Riez, on ne le saurait dire; mais c'est en 1633 que la maison fut mise en clôture, par les soins de l'évêque.

Riez.
1633.

En 1600 avait été établie à Aix une simple congrégation d'Ursulines, par la baronne de Forbin, dont les filles fondèrent elles-mêmes, dans la suite, la maison des Carmélites d'Avignon. La Mère François de Bermond avait eu la direction de cette petite congrégation. Le mérite et la sainteté d'une telle supérieure ne pouvaient manquer de donner une grande renommée à la maison d'Aix, et les vocations y affluèrent; de sorte qu'il en sortit aussi d'assez nombreuses fondations. Du reste, ce n'est qu'en 1634, six ans après la mort de la Mère de Bermond, que le couvent d'Aix embrassa la clôture et la vie monastique. On demanda à Grenoble des professes qui furent accordées, et on adopta les règles de Lyon, œuvre de la Mère de Bermond elle-même.

Aix.
1634-1666.

Rapprochons de cette première fondation celle qui eut lieu en 1666. Elle fut l'ouvrage des Ursulines de Brignoles,

qui, toujours également nombreuses et ferventes, envoyèrent six de leurs professes dans cette capitale de la Provence, où elles furent reçues avantageusement. Leur protecteur et bienfaiteur fut Jacques d'André, conseiller au parlement, de qui la fille, encore novice, venait d'arriver de Brignoles avec les autres Ursulines. Cet homme dévoué bâtit à ses frais la maison, et en fit la donation authentique. Ce monastère prospéra dans la suite.

Tullins.
1638.

Nous avons parlé plus haut de Saint-Geoire. De cette maison étaient parties pour Tullins, petite ville du diocèse de Grenoble, en 1632, trois Ursulines congrégées, afin d'y faire l'école. La supérieure était la Mère Marguerite Peyron, qui se vit promptement entourée de postulantes. Cependant il y eut bien des difficultés à vaincre. L'évêque, Pierre Scarron¹, ayant manifesté le désir que les règles monastiques fussent adoptées, plusieurs se retirèrent de préférence à Saint-Geoire; il ne resta que quatre Sœurs, qui en effet prirent la clôture en 1638. Ensuite, il y eut des vocations suffisantes.

Sisteron.
1642.

Sisteron était alors évêché. Les Ursulines de Grenoble conçurent, en 1640, la première idée de s'y aller établir; idée à laquelle il ne fut possible que deux ans après de donner suite. Nos Sœurs se rendaient là de leur propre mouvement, sans apparence d'aucune ressource spéciale, et dans l'unique motif de travailler à la gloire de DIEU. Elles furent accueillies favorablement, et même avec honneur, par l'évêque Foussaint Glandeveys, et par les magistrats. On peut voir ce qu'étaient alors les voyages dans ces pays: car le récit du temps consigne avec admiration que les Sœurs mirent seulement trois jours à venir de Grenoble à Sisteron! — La clôture fut établie dès le commencement.

¹ Parent de Paul Scarron le poète burlesque.

les, envoyèrent
de la Provence,
leur protecteur
au parlement,
de Brignoles
oué bâtit à ses
antique. Ce mo-

coire. De cette
ville du diocèse
égées, afin d'y
re Marguerite
de postulantes.
cre. L'évêque,
que les règles
e retirèrent de
quatre Sœurs,
te, il y eut des

es de Grenoble
y aller établir;
ans après de
de leur propre
ource spéciale,
oire de Dieu.
t même avec
ys, et par les
es les voyages
me avec admi-
s jours à venir
établie dès le

§ 7. — Monastères issus de Brignoles et d'Aix.

C'est en 1632, avons-nous raconté, qu'avait été institué le couvent de Brignoles, bien que la congrégation y eût commencé dès 1616. La première communauté qui en sortit est celle d'Aubagne, petite ville située entre Marseille et Toulon. On y avait aussi érigé, dès 1617, une simple congrégation; en 1634, les Sœurs appelèrent elles-mêmes les Ursulines de Brignoles, qui venaient d'embrasser la vie religieuse, et se mirent sous leur direction pour en faire autant qu'elles.

Aubagne.
1634.

Ce fut le tour de La Ciotat l'année suivante. La première congrégation y avait été introduite, en 1618, par Gaspard de Grimaldi, marquis de Raguse, touché de l'ignorance où vivaient la plupart des femmes et des filles de ce quartier. Cet excellent homme pourvut à tous les besoins et assura l'existence des Sœurs, qui ensuite, à l'exemple des Ursulines de Brignoles, se rangèrent à la vie monastique, avec l'autorisation de l'évêque de Marseille, M. de Loménie. Cette communauté reconnaît pour une de ses principales bienfaitrices M^{me} Fradelores, pieuse et riche veuve du pays, qui avait aussi beaucoup contribué à l'établissement des Pères de l'Oratoire. Elle entra elle-même chez les Ursulines à l'âge de cinquante-et-un ans, sous le nom de Sœur Jeanne de l'Incarnation, et mourut en 1641.

La Ciotat.
1635.

Barjols est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département du Var. En 1635, les magistrats du lieu, qui portaient le titre de consuls, entreprirent d'y ériger un monastère d'Ursulines, et les tirèrent de Brignoles.

Barjols.
1635.

Marseille avait, au siècle dernier, trois couvents dédiés à S^{te} Ursule, originairement occupés par les Ursulines; un seul était resté qui en portât le nom à juste titre; c'est

Marseille.
1636.

celui qui fut appelé *le grand couvent des Augustines*. Institué en 1636, il eut pour première supérieure la Mère Madeleine Clavière, professe de Brignoles, qui sortait de La Ciotat. Il s'est toujours distingué par sa régularité.

Draguignan.
1636.

La même année nous porte à Draguignan, où, dès 1628, quelques Ursulines sorties de Brignoles avaient établi une congrégation et des écoles. Le projet de la clôture et de toute la vie monastique fut formé en 1632, mais ne put être suivi d'exécution qu'en 1636. Le monastère de Brignoles y envoya pour supérieure la Mère Séraphique Génette.

Ollioules.
1638.

Deux ans après, dans la même région, nous trouvons la fondation d'Ollioules, due encore aux Sœurs de Brignoles, qui ne s'épuisèrent point par tant d'essaims détachés de la pieuse ruche.

Toulon.
1639.

Elles devaient contribuer de même à doter la grande ville de Toulon. Ce fut dès 1629 qu'il fut question d'y établir un monastère; et à cet effet on députa à Aix l'un des magistrats, qui réussit parce que la ville offrait non-seulement la somme d'argent nécessaire, mais une maison toute meublée, achetée peu auparavant pour un monastère de capucines. Les religieuses entrèrent, au milieu des applaudissements publics. En 1639, c'est-à-dire dix ans après, en union avec la maison de Brignoles, on passa à la règle entière de Lyon. L'évêque de Toulon, M. de Pingré, protégeait avec affection cet établissement. L'un de ses successeurs, M. d'Oppède, avait en ses Ursulines tant de confiance qu'il ne recevait une fille à la première-communion et à la confirmation que si elle présentait un billet signé de leur main. — Parmi les religieuses qui honorèrent le couvent de Toulon, nous citerons la Mère Catherine Ravelle, *Ursule de Jésus*, qui mourut en odeur de sainteté à l'âge de cent ans.

A trois lieues de Toulon, le bourg assez important de Cuers réclama le bienfait de quelques Ursulines toulonnaises : la Mère Marie de Rognac, supérieure, s'y rendit de sa personne en 1640, disposa toute chose ; et, comme les vocations se déclarèrent promptement, l'établissement se maintint dans de bonnes conditions.

Cuers.
1640.

Cavaillon, au Comtat-Venaissin, a été évêché jusqu'à la Révolution. Les Ursulines y vinrent de bonne heure, à l'état de simple congrégation ; et il est à présumer que la ville dut cet avantage à la Mère de Bermond elle-même, du moins lui fut-il accordé de son temps. En 1648, les religieuses s'adressèrent à l'évêque pour faire ériger leur maison en monastère ; on écrivit à Brignoles, d'où arriva la Mère Françoise Minuite *de la Passion* : elle donna la vêtue à toutes les Sœurs.

Cavaillon.
1648.

Valensole est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département des Basses-Alpes. Un monastère d'Ursulines, venues probablement de Brignoles, y fut institué à une époque que nous ne saurions préciser.

Valensole.

Mais Aix aussi contribua à la diffusion de l'ordre. Les Ursulines de cette ville vinrent s'établir, en 1637, à Pignan, gros bourg du Languedoc, à quatre lieues de Montpellier. Outre les classes pour les enfants, ces bonnes Sœurs faisaient des conférences particulières pour l'instruction des servantes et autres pauvres femmes. Elles en convertirent plusieurs infectées des erreurs calvinistes, et vinrent même à bout d'enseigner la doctrine chrétienne à deux femmes turques, qu'elles gardèrent chez elles pendant près de dix-huit ans.

Pignan.
1637.

Ce fut en la même année 1637 que la maison d'Aix entreprit d'établir un monastère à Lambesc, petite ville de ce diocèse. Elle y était invitée par la fondatrice, la baronne

Lambesc.
1637.

de Forbin, qui voulait encore créer ce nouvel établissement; et on y envoya six professes. La réussite n'aurait pas eu lieu si le Ciel n'eût suscité un appui, plein de zèle, dans le prieur Jean-François d'Arquier, qui leur assura une chapelle (celle de Sainte-Thérèse), une maison et quelques revenus. La ville de Lambesc ayant une particulière dévotion à S^{te} Thérèse, les habitants virent avec bonheur sa chapelle remise aux mains de religieuses qui la maintiendraient convenablement. C'est ce que firent nos Ursulines. Les pèlerinages y devinrent plus fréquents, et d'anciens mémoires constatent que plusieurs miracles s'y accomplirent.

Lorgues.
1639.

Le monastère d'Aix se trouva en état de faire encore un autre établissement à Lorgues, petite ville du diocèse de Fréjus. Les personnes les plus qualifiées du pays vinrent au-devant des six professes qu'on envoyait, et les conduisirent comme en triomphe à l'église et à leur maison. C'étaient, du reste, les magistrats qui avaient demandé cette création.

Signes.
1645.

Nous indiquerons, sous la date de 1645, la communauté de Signes, bourg de Provence, non loin de Teulon; c'est du moins l'année où elle prit les règles monastiques et la clôture, soit de Brignoles soit de Grenoble.

§ 8. — Monastères issus de Montélimar.

L'œuvre va toujours grandissant, s'étendant de toutes parts. La bénédiction de DIEU est avec elle de plus en plus. Nous avons vu Montélimar adoptant les filles de S^{te} Angèle dès 1612. De-là elles rayonneront sur divers points. A Saint-Andéol, près de Viviers, on réclama des Sœurs de Montélimar, alors qu'elles n'étaient encore que congrégées. Les commencements furent difficiles, toujours à cause du manque de ressources; car ce pays n'est pas riche. Toutefois, les premières privations saintement

Saint-Andéol.
1627.

endu
tabli
temp
mais
lenn
mais
ans,
une
Sœu
conti

To
fois,
évêc
lière
reçu
mais
Mari
par
catio
lorsc
tous
retir
point
c'est
des
envo
de re
El
gatic
créé
que
que
Bo
l'arc

endurées, les vocations se déclarèrent, la confiance s'établit, les aumônes arrivèrent, et l'on put bien augurer du temps à venir. La ferveur était très-grande dans cette maison : aussi la proposition de clôture et de vœux solennels, faite en 1627, fut-elle acceptée de tout cœur. La maison de Montélimar, érigée en monastère depuis trois ans, envoya sa supérieure, Mère Ysabeau *de Jésus*, avec une autre religieuse, et la vêtue fut donnée aux douze Sœurs de Saint-Andéol. Depuis ce jour, ce couvent fut en continuel progrès.

Toutes ces contrées, nous avons dû le rappeler plusieurs fois, avaient été ravagées par les calvinistes. Valence, évêché, capitale du duché de Valentinois, avait particulièrement souffert. Les Ursulines primitives y furent reçues en 1601. Elles n'étaient que deux, venues de la maison d'Aix, plus une pieuse demoiselle de la ville, Marie Tessonnier; et elles ne vivaient que d'aumônes et par le secours de quelques jeunes pensionnaires. Des vocations successives augmentèrent la famille. Seulement, lorsqu'en 1630 on parla de vœux solennels, parce que de tous les côtés l'ordre y aboutissait, la plupart des Sœurs se retirèrent au Pont-Saint-Esprit, où ces vœux n'étaient point encore institués; il n'en resta que trois à Valence; et c'est avec celles-là que fut érigé le monastère par les soins des Ursulines de Montélimar. Peu après, la Providence envoyait dix-sept nouvelles recrues, et la maison se peuplait de religieuses édifiantes.

Elle put même attirer à l'institut parfait la congrégation de Chabeuil, à trois lieues de Valence; congrégation créée par la Mère du Vigier en 1602 ou 1603. C'est de-là que partira pour Toulouse cette vénérable religieuse, ainsi que nous le dirons en son temps.

Beucaire, célèbre par son commerce, dépendait de l'archidiocèse d'Arles. Les Ursulines y firent un important

Valence.
1630.

Chabeuil.

Beucaire.
1631.

établissement ; nous allons expliquer à quelle occasion. — Une Sœur du Pont-Saint-Esprit, Gabrielle de Clausonne, d'une famille fort connue, se trouvait à Paris avec la Mère Anne d'Albert de Luynes, sa supérieure et sa proche parente, que des affaires indispensables avaient amenée là, et elle ne cessait de lui parler des avantages de la vie véritablement et complètement monastique. La Mère de Luynes comprit à quoi aboutissaient les discours de sa jeune cousine, et elle ne répondait qu'en lui représentant qu'un tel état demande beaucoup d'épreuves, et de plus une vocation bien marquée. La Sœur de Clausonne ne se rebuta point. Dès qu'elle se vit seule dans une voiture avec sa supérieure, pour retourner au Pont-Saint-Esprit, elle lui parla clairement du projet qu'elle avait de se faire religieuse cloîtrée ; le jour même elle obtint de pouvoir s'établir, dans ce but, à Beaucaire. Les autres Sœurs, averties, applaudirent à cette résolution ; huit voulurent suivre Gabrielle : et la communauté du Pont-Saint-Esprit, dans un sentiment de générosité chrétienne, donna une somme de huit mille livres afin de commencer le nouveau monastère. Les neuf élues vinrent donc à Beaucaire, munies du consentement de M. de Barraud, archevêque d'Arles, l'an 1630, à la fin de juillet. Sept se mirent aussitôt aux écoles, et les deux autres furent envoyées au noviciat de Montélimar. C'étaient la sœur Gabrielle de Clausonne et la Sœur Isabelle de Piolène. En revenant au bout de six mois, elles amenaient avec elles deux professes. Toute la maison fut instruite aux observances monastiques ; puis l'archevêque voulut lui-même recevoir les vœux et plaça la Mère Gabrielle à la tête du nouveau monastère, qui fut béni de DIEU.

Alais.
1634.

De Beaucaire est sorti le monastère d'Alais. On sait quels furent les excès du protestantisme dans tout le Languedoc, dont Alais faisait partie, et comment on excita les peuples à l'apostasie par l'appât des biens ecclésiastiques, qu'on les invitait à piller, en même temps qu'on supprimait les

jeûnes, l'abstinence, la confession, tout ce qui est pénible à la nature. La révolte contre l'Église devait infailliblement être suivie de la révolte contre le souverain légitime. Alais fut soumis par Louis XIII en 1629. Cette ville, qui n'était point encore épiscopale, relevait du diocèse de Nîmes : or, on jugea que, pour combattre efficacement l'hérésie, il convenait d'y faire deux choses : y mettre un évêque, créer des écoles catholiques. Pour ces dernières, en tant qu'elles concernaient les petites filles, la duchesse d'Angoulême, alors dame d'Alais, fit venir de Beaucaire quatre Ursulines, en 1634. Elles entrèrent immédiatement en clôture, sous le gouvernement de la Mère Gabrielle d'Entragues *de Jésus*, qui présida de la manière la plus heureuse à cette fondation.

Mais, auparavant, en 1627, Montélimar avait donné naissance au couvent de Carpentras, ville épiscopale du Comtat-Venaissin. Un jour que Étienne de Saint-Paul, seigneur de Vénasque (près Carpentras), se trouvait à Avignon, il lui prit envie d'aller aux vêpres des Ursulines, surnommées les *Royales* à cause de l'ancien château qu'elles occupaient. Il fut si édifié de leur chant et de leur modestie, qu'il résolut dès ce moment de fonder une maison semblable à Carpentras, qu'il habitait ordinairement. Il demanda à parler à la Mère supérieure, et lui communiqua sa résolution d'employer son bien à cette bonne œuvre. Dès le lendemain, il apportait un acte authentique par lequel il faisait don à la nouvelle congrégation de sa maison, de ses meubles et de tout l'argent que l'on trouverait chez lui après sa mort. Il compta même sur-le-champ une somme assez considérable afin d'accélérer l'entreprise. La Mère Anne de Beaumont partit avec cinq autres Sœurs, et l'institut commença de fonctionner. Quant à sa transformation en monastère régulier, elle date de 1637, dix ans après ; et ce furent les Ursulines de Montélimar qui, appelées, vinrent opérer ce changement. Or, de Carpentras sortit le monastère suivant.

Carpentras.
1627.

Caromb.
1643.

Caromb est une commune de quelque 2000 âmes, au même pays. Dès 1618 on y avait établi une congrégation d'Ursulines, venues probablement de la maison d'Aix. Cette communauté fut érigée en monastère l'an 1643, sous l'épiscopat du cardinal Bichy, évêque de Carpentras, qui y envoya deux professes.

Die.
1638.

De Montélimar encore sont sortis les monastères de Die, Digne et Crest.

Die, dans le Dauphiné, était évêché, et comptait parmi ses habitants un très-grand nombre de calvinistes. Une fois les troubles des guerres de religion apaisés, quelques Ursulines zélées vinrent s'offrir à l'évêque pour se charger de l'instruction des petites filles : elles formèrent à Die une congrégation à laquelle s'attacha bientôt la faveur des habitants, touchés du dévouement de ces bonnes sœurs. Montélimar introduisit parmi elles la vie monastique le 16 mai 1638, l'année même où Louis XIII consacrait à la Sainte Vierge son royaume et sa famille.

Digne.
1642.

L'évêché de Digne est un des plus anciens de France, car il remonte au milieu du iv^e siècle. De Montélimar y arrivèrent, le 10 mai 1642, des Ursulines demandées par l'évêque, et qui réussirent dans leur fondation.

Crest.
1647.

Quant à Crest, aujourd'hui du département de la Drôme, et qu'il ne faut pas confondre avec *Le Crest* d'Auvergne, on y avait vu une congrégation de filles de S^{te} Angèle longtemps avant l'introduction des observances monastiques, introduction qui pour Crest est du 15 octobre 1647. Toutes les Sœurs recommencèrent leur noviciat, sous la conduite des Ursulines de Montélimar, qu'elles avaient appelées, et ensuite se montrèrent fidèles aux règles volontairement embrassées par elles.

Trévoux.
1640.

Nous plaçons ici Trévoux, bien que cette maison soit issue de Roanne, d'où les Ursulines vinrent en 1640, sur

l'inv
diffic
sourc
des S

Le
où ch
nasti

1616.
1618.
1620.

1621.
1622.
1623.

1624.
1625.

1226.
1627.

1628.
1629.

1630.
1631.

1632.

¹ L'a
certains

l'invitation qu'on leur adressa : les commencements furent difficiles; comme en beaucoup d'autres endroits, les ressources manquèrent au début. La persévérance courageuse des Sœurs vint à bout de ces obstacles.

§ 9. — Tableau chronologique des fondations de Lyon 1.

Les dates de ce tableau marquent ordinairement l'époque où chaque monastère prit la clôture et les observances monastiques.

1616. Ambert. <i>Issue de Cl.-Ferrand.</i>	1632. Flavigny *. <i>D'Auzonne.</i>
1618. Saint-Bonnet. <i>De Lyon.</i>	Brignoles. <i>De Grenoble.</i>
1620. Lyon.	1633. Lyon (second). <i>De Lyon.</i>
Moulins en Bourb. * <i>De Lyon.</i>	Bourbon-Lancy *. <i>De Beaune.</i>
S ^t -Chamond. <i>Id.</i>	Villeaux *. <i>D'Arnay-le-Duc.</i>
Mâcon *. <i>Id.</i>	Beaulieu. <i>De Saulieu.</i>
Autan *. <i>De S^t-Chamond.</i>	Charlieu *. <i>De Mâcon.</i>
1621. Clerm.-Ferrand. * <i>De Lyon.</i>	Thiers. <i>De Clerm.-Ferrand.</i>
1622. Nevers *. <i>De Moulins B.</i>	Riez. <i>De Grenoble.</i>
1623. Grenoble. <i>De Lyon.</i>	1634. Villefranche. <i>De Lyon.</i>
Quimper *. <i>De Moulins B.</i>	Nuits *. <i>D'Autun.</i>
Saint-Geoire. <i>De Grenoble.</i>	Monistrol. <i>De S^t-Chamond.</i>
1624. Montélimar. <i>De Lyon.</i>	Thonon. <i>De Chambéry.</i>
Saulieu *. <i>De S^t-Chamond.</i>	Aix-en-Prov. <i>Id.</i>
1625. Auxonne. * <i>Id.</i>	Aubagne. <i>De Brignoles.</i>
Chambéry. <i>De Grenoble.</i>	Alais. <i>De Beaucaire.</i>
1226. Beaune. <i>D'Autun.</i>	1635. Moulins-Engilbert *. <i>De Ne-</i>
1627. S ^t -Andéol. <i>De Montélimar.</i>	<i>vers.</i>
Carpentras. <i>Id.</i>	Mende. <i>De S^t-Chamond.</i>
1628. Arnay-le-Duc. <i>D'Autun.</i>	S ^t -Symphorien. <i>Id.</i>
Monthrison. <i>De S^t-Chamond.</i>	Malzière. <i>Id.</i>
1629. Belley. <i>De Chambéry.</i>	Romans. <i>De S^t-Marcellin.</i>
Vesoul. <i>D'Auzonne.</i>	La Côte Saint-André. <i>De</i>
Gap. <i>De Grenoble.</i>	<i>Romans.</i>
Briançon. <i>Id.</i>	Vienno en Dauphiné. <i>De S^t-</i>
1630. S ^t -Marcellin. <i>Id.</i>	<i>Marcellin.</i>
Valence. <i>De Montélimar.</i>	La Ciotat. <i>D'Aubagne.</i>
1631. Roanne. <i>De Lyon.</i>	Barjols. <i>De Brignoles.</i>
Semur *. <i>D'Autun.</i>	1636. S ^t -Étienne. <i>De S^t-Chamond.</i>
Beaucaire. <i>De Montélimar.</i>	Sallanches. <i>De Chambéry.</i>
1632. Seurre. <i>De Beaune.</i>	Marseille. <i>De Brignoles.</i>

¹ L'astérisque placé à côté de certains noms indique que ces monastères adoptèrent plus tard les règles de la congrégation de Paris.

1636. Draguignan. <i>De Brignoles.</i>	1643. Marcigny *. <i>D'Autun.</i>
1637. Nîmes. <i>De Lyon.</i>	Caromb. <i>De Carpentras.</i>
St-Gengoux. <i>De Beaune.</i>	1645. Signes. <i>De Grenoble.</i>
Pignan. <i>D'Aix.</i>	1647. Montcenis *. <i>De Beaune.</i>
Lambesc. <i>Id.</i>	Paray-le-M. * <i>D'Autun.</i>
1638. Vézelay *. <i>D'Arnay-le-Duc.</i>	Crest. <i>De Montélimar.</i>
Montferrand. <i>De Clermont.</i>	1648. Cavaillon. <i>De Brignoles.</i>
Tullins. <i>De Grenoble.</i>	1649. Metz *. <i>De Mâcon.</i>
Ollioules. <i>De Brignoles.</i>	1650. Aigueperse. <i>De Clermont.</i>
Die. <i>De Montélimar.</i>	Montbrison (second).
1639. Nevers (second) *. <i>De Nevers.</i>	1651. Lyon (troisième). <i>De Lyon.</i>
Feurs. <i>De Montbrison.</i>	Saint-Galmier. <i>Id.</i>
Toulon. <i>De Brignoles.</i>	1652. Pontcroix *. <i>De Quimper.</i>
Lorgues. <i>D'Aix.</i>	1658. Bourg-Argental. <i>D'Autun.</i>
1640. Cuers. <i>De Toulon.</i>	1661. Cunlhat. <i>D'Ambert.</i>
Trévoux. <i>De Roanne.</i>	1663. Maringues. <i>De Thiers.</i>
1642. Sisteron. <i>De Grenoble.</i>	1666. Aix (second). <i>De Brignoles.</i>
Digne. <i>De Montélimar.</i>	Saint-Chély. <i>De Malsieu.</i>
1643. Arc-en-Barrois. <i>De Beaune.</i>	Valensolle. <i>De Brignoles.</i>
	Chabeuil. <i>De Valence.</i>

Date
Inconnue.

La
il le
relig
univ
des p
partie
sés o
La
pera
sieurs
appré
premi
font le
sans
divin.

S.
gateur
illustr
Nous
d'œil
çois d
deaux
connu

D'Autun.
De Carpentras.
De Grenoble.
De Beaune.
D'Autun.
De Montélimar.
De Brignoles.
De Mâcon.
De Clermont.
 second).
De Lyon.
 r. *Id.*
De Quimper.
 tal. *D'Autun.*
D'Ambert.
De Thiers.
De Brignoles.
De Malsieu.
De Brignoles.
De Valence.

CHAPITRE IV.

CONGRÉGATION DE BORDEAUX.

La diffusion de l'ordre de S^{te} Angèle tient du miracle, il le faut avouer. Nous ne croyons pas qu'une autre famille religieuse ait offert jamais développement si rapide, si universel. Les pages suivantes vont nous faire assister à des preuves, plus nombreuses encore, de la bénédiction particulière attachée à cette œuvre à la fois si humble dans ses origines et si grande dans ses résultats.

La congrégation de Bordeaux, qui maintenant nous occupera, est une des plus célèbres, des plus influentes; plusieurs auteurs la placent même au-dessus de celle de Paris: appréciation de détail qu'il est inutile d'examiner. Les premiers, parmi les catholiques, sont toujours ceux qui font le plus de bien, qui se sacrifient plus généreusement, sans retour personnel, à la gloire du seigneur et maître divin.

Origine.

S. Charles Borromée avait été, en Italie, l'actif propagateur des Ursulines: la France, à son tour, produira un illustre et pieux prélat tout dévoué à l'ordre de Brescia. Nous en avons parlé déjà lorsque nous traçons un coup-d'œil général de la diffusion première. Ce pontife fut François d'Escoubleau cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, frère et prédécesseur du fameux Sourdis, plus connu dans l'histoire politique de la France.

Le cardinal
de Sourdis.

François était né en 1575, d'une famille noble et ancienne. Ses parents le destinaient à la carrière des armes; mais dès l'enfance il témoigna du goût pour la vocation ecclésiastique, et entra, lorsqu'il en eut l'âge, dans les ordres sacrés. Henri IV, qui connaissait sa vertu et à qui il avait rendu des services, obtint pour lui le chapeau de cardinal en 1598, lorsqu'il n'avait encore que vingt-trois ans et était simplement diacre. A peine ordonné prêtre, l'année suivante, il fut nommé à l'archevêché de Bordeaux. Au lieu d'une entrée triomphale qui lui avait été préparée, il voulut prendre possession de son siège par une pieuse procession où lui-même portait le Saint-Sacrement, le 10 mars de l'an 1600. C'était un homme de DIEU, dans la haute signification de ce mot. François se hâta de travailler à régler le culte divin, à réformer son clergé, à rétablir la discipline, affaiblie à la suite des dernières guerres civiles, et à procurer dans tout son diocèse un renouvellement de fidélité à DIEU et de vertu ¹. Obligé de se rendre à Rome en 1605, à l'occasion de la mort du pape Léon XI, le cardinal assa par Avignon, où il entendit parler des Ursulines congrégées, qui venaient de s'y établir. Il vint les voir; il assista même aux instructions qu'elles faisaient aux petites filles. Ce qu'il vit et entendit le satisfît si pleinement, qu'il résolut de former un jour une pareille congrégation dans Bordeaux. Mais il fut bien autrement émerveillé lorsque, à son retour, il vit à Milan les Ursulines autrefois instituées par S. Charles Borromée. Ces dignes filles d'Angèle brûlaient encore du feu tout divin que leur avait inspiré leur glorieux protecteur. François alla se prosterner devant le tombeau du saint, à qui il demanda de lui obtenir quelque chose de son esprit; il y resta pendant sept heures en méditation et en

¹ Sous son épiscopat, et par ses soins, s'établirent à Bordeaux les Mimmes, les Célestins, les Feuillants, les Capucins, les Carmes-déchaux, les PP. de la Compa-

gnie de Jésus, ces derniers voués aussi, comme les Ursulines, à l'instruction de la jeunesse, en outre de leurs autres travaux.

prie
rav
cho
ticu
une
Mil
E
de l
aus
jets
dom
prés
sacr
cerie
F
gran
plein
qui
plus
irrêp
cons
Cura
venu
premi
haut
capa
était
plus
ainsi
consi
se ré
s'exa
grâce
même
qui a
sa con

prière. Il convient lui-même, dans ses lettres, qu'il y fut ravi en extase, que DIEU lui inspira d'imiter en toutes choses les vertus du bienheureux archevêque, et que particulièrement il lui fut recommandé d'instituer à Bordeaux une société de vierges semblables à celles de Brescia et de Milan.

En se levant, il retourna chez les Ursulines et prit copie de leurs constitutions. Rentré dans son diocèse, il s'occupait aussitôt de réaliser la pensée qui le poursuivait. Les sujets étaient assez difficiles à trouver. Son confesseur, dom Jacques de Berty, de l'ordre des Bernardins, lui présenta deux de ses pénitentes toutes disposées à se consacrer à DIEU, *Françoise de Cazères* et *Jeanne de la Mercerie*.

Françoise de Cazères, d'une famille estimée, avait une grande élévation de sentiments, un esprit vif, un extérieur plein de dignité, et surtout un talent naturel d'expression qui faisait rechercher son commerce; mais elle était encore plus recommandable par une piété solide, une conduite irréprochable, une humilité parfaite qui la portait à se considérer comme la dernière parmi les servantes de JÉSUS-CHRIST. C'est même pour vivre plus ignorée qu'elle était venue à Bordeaux, après la mort de ses parents. — Aux premières ouvertures du cardinal, l'humble fille poussa les hauts cris : elle protesta qu'elle était indigne autant qu'incapable de mettre la main à une pareille œuvre; le fardeau était trop pesant pour sa faiblesse. M. de Sourdis fit les plus vives instances; dom Berty entrant en ce moment, ainsi qu'il avait été convenu entre eux, ajouta de fortes considérations qui déterminèrent M^{lle} de Cazères à ne plus se récuser absolument, mais à demander six mois pour s'examiner et éprouver sa vocation. De jour en jour, la grâce du Ciel aidant, ses craintes cessèrent; elle se chercha même des compagnes, et s'arrêta à Jeanne de la Mercerie, qui avait été prévenue de son côté, et à Marie de Cazères sa cousine-germaine. Elle vint les présenter au prélat, qui

La Mère
Françoise
de Cazères.

leur remit les règles de Milan; et, après avoir reçu sa bénédiction, elles partirent ensemble pour Libourne, où elles comptaient vivre plus solitairement. — La maison qu'elles s'étaient procurée fut mise en une espèce de clôture; elles y menèrent une vie presque angélique. Dom Berty les venait exhorter de temps en temps, leur interprétait les constitutions, et finit par leur donner le voile blanc, sur l'ordre de M. de Sourdis.

Premières
novices.
1603.

La cérémonie se fit dans leur petite chapelle, le 24 juin 1606. Dès-lors les zélées novices devinrent encore plus exactes à leurs exercices spirituels. Elles observaient le silence et pratiquaient l'oraison mentale comme dans les monastères les plus réguliers; elles ne sortaient que pour aller à l'église, où elles édifiaient tout le monde par leur recueillement et leur modestie. Elles jeûnaient plusieurs fois la semaine. La pénitence et toutes ses austérités étaient en honneur parmi elles. En un mot, elles firent si bien, que la volonté de Dieu leur parut certaine. Au bout de six mois, elles revinrent à Bordeaux, où tout était préparé pour les recevoir.

Ouverture
de
la congrégation.

L'ouverture de la congrégation eut lieu avec solennité le 30 novembre suivant, jour de S. André, patron de l'église métropolitaine. François de Cazères, qui prit le nom de François de la Croix, fut nommée supérieure, avec le titre d'*institutrice*. Nous avons à voir maintenant le développement d'une fondation si bien commencée.

§ 1^{er}. — Monastère primitif de Bordeaux.

Bordeaux.
1618.

Il n'y avait alors dans cette grande ville qu'une communauté de filles, celle des Annonciades. La nouvelle institution attira aussitôt les regards, à cause de la réputation de sainteté du cardinal de Sourdis et du mérite personnel de la Mère de Cazères. Ce fut une sainte émulation, entre les demoiselles de piété, à qui se dévouerait à la vie d'ursuline; d'autant mieux qu'alors il ne s'agissait que de

vœux simples, et qu'on pouvait se retirer à la fin de chaque année. Les parents eux-mêmes étaient enchantés de voir leurs filles entrer dans cette maison, qu'elles ne regardaient encore que comme une sorte de pensionnat. La vénérable institutrice eut donc tout le loisir de faire les meilleurs choix; elle reçut même quelques dames veuves sur qui l'on pouvait compter. Après une retraite en commun, les constitutions furent présentées, le nom d'Ursulines adopté, et l'on se mit aussitôt à l'instruction des petites filles. Le cardinal venait fréquemment encourager ces bonnes filles, visiter les écoles, s'assurer des vocations, constater les besoins. La Mère de la Croix, de son côté, exhortait ses compagnes à la persévérance, au sacrifice d'elles-mêmes, au dévouement absolu, au zèle apostolique. Elle leur parlait avec feu du bonheur de sauver des âmes, d'attirer à JÉSUS-CRIST les cœurs, de préparer des mères chrétiennes qui renouvelleraient les familles et consoleraient l'Église dans ses épreuves. Elle donnait l'exemple de tout ce qu'elle enseignait aux autres, ce qui rendait ses discours plus persuasifs. N'est-ce pas le secret des saints? Ce fut dans ces sentiments que la digne supérieure prononça ses vœux.

Jusqu'à là on s'était arrêté aux observances primitives de Brescia. La Mère de la Croix sentait néanmoins que la Providence appelait la nouvelle communauté à quelque chose de plus élevé encore. C'est un fait constant que, l'an 1608, elle eut un ravissement de cinq heures, où le Ciel daigna lui dévoiler l'avenir, et lui faire connaître les établissements qu'elle formerait en divers lieux, les contradictions qu'elle aurait à endurer pour sa gloire, le changement de ses congrégations en monastères, et enfin la facilité qu'elle aurait d'y réussir auprès du Souverain-Pontife. Elle raconta aux Sœurs qu'elle avait entendu, aussi clairement que possible, ces paroles : « Tu seras mère d'une société de religieuses, » et tu souffriras de grandes croix. » Informé de cette vision, le vertueux cardinal en conféra plusieurs fois avec

Vision
de la Mère
de la Croix.

la supérieure. Il reconnut à sa docilité et à sa modeste candeur que le fait devait passer pour incontestable. On resta pourtant encore quelques années dans l'attente. Enfin, le jour vint de consulter les Sœurs. On tint à cet effet un chapitre extraordinaire. L'archevêque y fit lecture des constitutions qu'il avait dressées de concert avec François de la Croix, et, après une exhortation de circonstance, il pria les assistantes de s'expliquer librement, dans la seule vue de DIEU. Il n'y eut qu'une voix pour approuver, et, comme M. de Sourdis partait pour Rome, il fut convenu que Son Éminence solliciterait la bulle nécessaire.

Approbation
de Rome.

On était en 1617. Paul V gouvernait le monde chrétien. Il accueillit avec bonté la supplique, fit examiner à fond les textes qui lui étaient présentés, et, après les avoir non-seulement approuvés mais loués grandement, il donna ordre d'expédier la bulle; ce qui fut fait le 8 février 1618. Le Pape y érigeait en monastères la maison de Bordeaux et toutes celles qui en dérivait, ou qui en sortiraient par la suite. On ne pouvait souhaiter rien de plus complet. Tous les vœux étaient exaucés. Entre autres détails intéressants, les Ursulines de Bordeaux étaient autorisées à vivre selon la règle et avec les privilèges de l'ordre de Saint-Augustin: ce que nous avons vu avoir été aussi accordé aux monastères de la congrégation ou province de Paris. Les religieuses demeuraient soumises à la juridiction de l'ordinaire, tant pour le spirituel que pour le temporel. Le Pape portait l'attention jusqu'à régler ce qui concerne les jeunes filles pensionnaires. On peut dire que, de toutes les bulles obtenues jusque-là de la cour de Rome en faveur de l'ordre de S^{te} Angèle, il n'y en avait pas eu encore d'aussi détaillée.

Établissement
de la clôture.

La maison fut donc mise en clôture avec les cérémonies ordinaires; les Sœurs reçurent l'habit des mains de M. Lurbe,

¹ On admirera sans doute cette ressemblance avec sainte Angèle, quant à la vision et quant au temps que l'on prit pour agir.

vicaire-général, protecteur dévoué de l'ordre. Chacune d'elles, sans en excepter la vénérable supérieure, voulut faire les deux années de noviciat avant la profession, suivant la teneur des règlements. Puis, réunies en chapitre, elles élurent de nouveau Françoise de la Croix pour prieure, et la conjurèrent d'accepter pour toute la vie cette charge importante, que personne n'était capable d'exercer aussi utilement et aussi saintement qu'elle.

La grâce divine était sur ce couvent. Il en sortit, par le zèle de la pieuse supérieure, quinze autres établissements, dont nous suivrons l'histoire, sans parler de tous ceux qui se produisirent plus tard. M. Lurbe étant mort en 1621, les religieuses obtinrent que son corps fût inhumé dans leur église, par reconnaissance autant que par vénération pour sa sainteté¹.

§ 2. — Monastères issus directement de Bordeaux.

Le premier devait être, naturellement, celui de Libourne, après ce que nous venons de dire. On y avait gardé le souvenir des vertus de M^{lle} de Cazères et de ses compagnes. Dès qu'on eut su l'institution qui venait d'être consacrée et tout le bien qui en résultait, les magistrats écrivirent à M. de Sourdis pour obtenir une maison de l'ordre. C'était avant la clôture, en 1606, et même avant la vision citée plus haut. La Mère de la Croix se transporta en personne à Libourne; puis, ayant dû rentrer bientôt à Bordeaux, elle laissa pour supérieure la Sœur *Jeanne de la Mercerie*. Le succès répondit aux espérances de tous, grâce à l'activité et au mérite de la prieure. Les novices et les jeunes pensionnaires se présentèrent en foule. Lorsque Jeanne eut été à son tour rappelée à Bordeaux, les choses continuèrent

Libourne,
1618.

¹ Son successeur comme supérieur des Ursulines du diocèse de Bordeaux fut l'abbé Robert de Beauvais, qui mourut à Libourne, en 1650, et fut aussi inhumé chez nos religieuses de cette ville.

d'aller au gré de l'archevêque et des habitants. En 1618, l'érection du monastère principal étant faite, on proposa aux Sœurs de Libourne d'entrer dans les mêmes voies : ce qu'elles acceptèrent avec empressement, à la seule condition que la Mère de la Mercerie viendrait elle-même leur donner l'institution monastique, avec Marie de Cazères sa cousine-germaine. Ces deux saintes filles recommençaient leur noviciat à Bordeaux; mais, le désir de faire une bonne œuvre l'emportant sur leur satisfaction particulière, elles consentirent à se rendre à Libourne, où l'on commença par mettre la congrégation en clôture. — La Mère Jeanne, élue prieure, fit donner aux Sœurs la vêtue religieuse, et ouvrit aussitôt les exercices du noviciat. Elle les suivait elle-même avec exactitude, ainsi que sa compagne, qui en avait la direction. Enfin, le temps des épreuves canoniques étant écoulé, on prononça solennellement les trois vœux. Toute la ville était accourue à la cérémonie, et chacun en fut si édifié, que le monastère se vit promptement rempli de nouvelles postulantes.

Vertus
de la M. Jeanne
de
la Mercerie.

Les mémoires de la maison s'étendent sur les vertus de la Mère de la Mercerie. Douce pour les autres, elle réservait sa sévérité pour elle seule, menant la vie la plus mortifiée, jusqu'à porter un corselet de fer armé de pointes qui lui entraient dans la chair. Par une singulière idée de mortification, on la vit assez souvent manger dans une tête de mort, afin d'affaiblir en elle, par cette affreuse image, le plaisir naturel du boire et du manger. Elle se traînait, la corde au cou, autour du chœur, et même du réfectoire, s'anéantissant devant tous. Comme on s'opposait à des macérations si extraordinaires, elle obtint son rappel à Bordeaux, espérant que là du moins elle pourrait suivre sans obstacle son attrait pour la pénitence. Chargée de l'infirmerie, elle y montra son admirable charité, qui ne se rebutaît ni ne se lassait de rien. Mais les Ursulines de Libourne, inconsolables d'avoir perdu un tel trésor, firent tant d'instances auprès du cardinal qu'on la leur renvoya.

Ce ne fut pas pour longtemps. La Mère Marie de Cazères était morte en 1624, entre les bras de Jeanne de la Mercerie : Jeanne elle-même tomba malade en 1633, et rendit son âme à DIEU le 21 novembre, âgée de cinquante-trois ans, après avoir été assistée par le cardinal de Sourdis.

En 1607, quelques Ursulines de Bordeaux, sous la conduite de la Mère Françoise de Cazères, étaient allées s'établir à Bourg-sur-Mer (ou Bourg-sur-Gironde), petite ville située à six lieues de Bordeaux. Elles y vivaient en simple congrégation, et se livraient à l'instruction des petites filles, des servantes et des pauvres, avec un succès qui les avait rendues chères à la population. Ces vertueuses sœurs n'eurent aucune peine à suivre l'exemple de leur maison-mère, et en 1618 elles embrassèrent de grand cœur la vie monastique et la clôture parfaite. La Mère de la Croix, revenue à Bordeaux, leur envoya la Mère Françoise de Clavet en qualité de prieure. C'était une sainte veuve du Béarn qui venait d'abandonner le monde. Mais elle mourut peu après son arrivée à Bourg, et elle fut remplacée par la Mère Anne de Beauvais, sous-prieure, qui devait bientôt être l'instrument de plusieurs fondations. Du reste, la maison de Bourg-sur-Mer fut toujours en pleine prospérité.

La même année 1618, nos Ursulines de Bordeaux avaient accepté un second établissement non loin de là, à Saint-Macaire, où la Mère Françoise de la Croix conduisit les Mères Marie de Jaille et Marie de Jentilleau. Les vocations étaient, à cette époque, fréquentes dans la haute société, malgré tout ce que l'impiété a pu inventer depuis sur les cloîtres peuplés de victimes immolées à la cupidité des familles. Beaucoup de jeunes filles de condition se présentèrent comme postulantes, et débutèrent dans leur sacrifice par faire la classe aux enfants : ce qui assura la prospérité de l'établissement dès les premiers jours. Bientôt on se

Bourg-sur-Mer
1618.

Saint-Macaire
1618.

rangea à la vie monastique. En 1625 on avait construit un monastère, et la Mère de la Croix avait institué toute chose pour les garanties de l'avenir.

Laval.
1618.

La vénérée Mère ne pensait guère à étendre au loin son action, lorsqu'elle reçut des députés de Laval qui lui étaient envoyés par l'évêque du Mans, de qui dépendait cette ville. Ils demandaient, en lui amenant en même temps deux novices, des religieuses pour fonder un couvent d'Ursulines dans le Maine. La Mère leur accorda aussitôt une de ses nièces, M^{lle} de Godin, qui devait séjourner dans le pays et donner une première idée de l'institut. Les choses traînèrent cependant en longueur pendant deux ans; puis la Mère se décida, sur de nouvelles instances, à partir elle-même pour Laval. Elle y arriva le 15 juin 1616, amenant avec elle pour supérieure la Mère Marie de Jentilleau, qu'elle avait retirée de Saint-Macaire, et plusieurs autres religieuses. Les cloches sonnèrent à leur entrée; le peuple se porta au-devant d'elles en les acclamant. Un prêtre de la ville, M. Rivier, leur fit don d'une maison garnie de tout ce qui était nécessaire, avec chapelle et sacristie meublées et toutes prêtes. Un tel accueil, une charité si vraie et si intelligente, attachèrent les Sœurs à leur séjour parmi les Mancaux, et elles y accomplirent leur mission de manière à gagner tous les cœurs. En 1618, elles recommencèrent toutes leur noviciat pour entrer dans la vie monastique, selon les prescriptions de Paul V, et y furent reçues définitivement.

Poitiers.
1618.

Le cinquième monastère issu directement de Bordeaux fut celui de Poitiers, et l'occasion en fut donnée par le voyage à Laval. Les bonnes Mères avaient dû passer par la capitale du Poitou, et le cardinal de Sourdis les avait recommandées aux abbesses de Sainte-Croix et de la Trinité, qui voulurent les avoir pour hôteses. Le lendemain, elles reçurent la visite de l'évêque de Poitiers, Louis Le

Châtaignier de la Rocheposay, qui s'informa de tout ce qui les concernait, elles et leur institut, et se résolut dès-lors à avoir, lui aussi, des Ursulines. Même il désirait arrêter nos Sœurs immédiatement, et leur offrit tout ce qu'il fallait pour une installation. Mais elles n'avaient point la permission du cardinal; leur commission les envoyait expressément à Laval : à de telles objections il n'y avait point de réplique. On se contenta donc de leur promesse d'écrire au cardinal de Sourdis, et de l'avertir qu'il y avait déjà cinq cents écus d'or tout prêts pour la fondation désirée à Poitiers. Ceci se passait en juin 1616. Quinze jours après, l'archevêque de Bordeaux annonçait l'envoi de quatre Ursulines, qui en effet arrivèrent dès le mois de juillet, conduites par le pieux abbé Lurbe, leur directeur. Tout était préparé pour l'installation; mais avant d'ouvrir les classes on attendit le retour de la Mère de Cazères, qu'on fut bien heureux de revoir. En 1618 encore, cette maison embrassa l'état régulier. Les novices furent assez nombreuses dès le commencement; parmi elles était la nièce de l'évêque, M^{lle} Le Châtaignier de Vernelle. Ce monastère prospéra de telle sorte qu'en huit années il fut en état de former quatre autres établissements. Il était gouverné par la Mère Marie de Goffreteau, toute jeune encore, et qui avait été nommée prieure par M. de Sourdis, comme la plus propre à développer et à consolider un couvent naissant. Elle possédait un talent merveilleux pour la conduite des novices; il n'y avait point de vertu où elle n'excellât. Elle porta l'édification dans les diverses villes où elle fut depuis envoyée; mais elle demanda de revenir en sa maison de Poitiers. Elle ferma les yeux à sa pieuse mère, qui s'y était retirée, et elle y finit elle-même son édifiante carrière, au milieu de ses bien-aimées sœurs.

A ce voyage de la Mère de Cazères se rattache encore la fondation d'Angers. En revenant de Laval, elle avait pris route par l'Anjou, partout honorée, reçue avec l'empres-

Angers.
1618.

sement qu'elle méritait. Quelques personnes zélées d'Angers avaient eu la pensée d'appeler, pour l'éducation des petites filles, des sœurs de S^{te} Angèle, dont tout le monde alors s'entretenait, au milieu de tant de créations qui leur étaient dues. L'évêque se mit à la tête du projet; et la Mère était à peine de retour à Bordeaux que le cardinal reçut les ouvertures du prélat. La réponse fut l'envoi de plusieurs professes, amenées par la Mère de Cazères elle-même, en 1618. Elle demeura pendant dix mois à Angers, et ne se retira qu'après avoir tout constitué dans les meilleures conditions.

Saumur,
1618.

Cette année 1618 fut vraiment remarquable pour la congrégation de Bordeaux. Saumur, qui n'est pas éloigné d'Angers, comptait un très-grand nombre de familles calvinistes; l'éducation des enfants y était plus que négligée, par l'incurie des pères, par le défaut de maîtres sérieux. La Mère de Cazères y était passée en se rendant à Angers. Elle alla faire sa prière dans l'église de Notre-Dame des Ardilliers, sanctuaire fort connu et pèlerinage fréquenté dans la province. Comme elle y était en oraison, considérant le malheur d'une cité où tant d'âmes se perdaient tous les jours, — c'est la tristesse des saints, — elle se sentit animée à y fonder, s'il était possible, un monastère d'Ursulines, afin de retirer et surtout de préserver les jeunes filles du précipice où l'ignorance et les fausses doctrines les inclinaient. Apprenant que dans Saumur vivait une personne d'élite quant à la piété, M^{me} Labarre, elle s'aboucha avec elle, et la pria de chercher pour l'œuvre une fondatrice, prédisant à cette dame elle-même qu'elle serait un jour une des plus ferventes religieuses, quoiqu'elle fût actuellement mariée. Vingt ans plus tard, la prédiction se réalisait. En attendant, l'humble chrétienne faisait des difficultés, alléguant son insuffisance, son peu d'autorité dans la ville, la solitude où elle vivait. Persuadée pourtant à la fin, elle laissa partir la Mère, et aussitôt s'employa si

bien qu'elle détermina M^{lle} Anne de Champcigny, sa parente, à offrir une de ses maisons pour le futur monastère. On eut quelque mal à en faire sortir des protestants qui la tenaient à loyer. Tout étant prêt, la Mère de Cazères, avertie, vint d'Angers, organisa les détails des lieux, et promit d'envoyer des sœurs l'année suivante. Et, en effet, au mois de juillet 1619, elle revenait avec six professes, et instituait supérieure la Mère Anne de Beauvais, l'une des premières et des plus méritantes Ursulines de Bordeaux, qui était alors à Laval. Cette bonne religieuse mourut l'année d'après, mais l'œuvre était établie et consolidée.

Vers cette époque, le vaste diocèse du Mans avait pour évêque Charles de Beaumanoir. Ce prélat, ayant su la présence de la Mère de Cazères à Tours, lui fit proposer la création d'une maison dans sa ville épiscopale. L'affaire, approuvée par le cardinal de Sourdis, fut aussitôt entreprise, en janvier 1623. Deux Mères de Bordeaux et quatre de Laval formèrent le noyau de la communauté mancelle, avec la Mère Marguerite de Jentilleau pour supérieure. Elle y mourut en 1637. C'est sa sœur que nous avons vue prieure de Laval. — L'établissement du Mans s'affermir et forma un important monastère, jusqu'à la Révolution.

Le Mans.
1623.

Revenons vers le Midi. Carcassonne est une ville épiscopale du bas-Languedoc. L'évêque, Vital de l'Étang, ému de tout ce qu'il entendait rapporter des Ursulines, écrivit au cardinal de Sourdis et à la Mère de Cazères pour avoir une colonie de ces religieuses. La Mère partit de Bordeaux, le 13 octobre 1627, avec sept professes, et fut reçue par le prélat dans une maison provisoire, où il vint célébrer dès le lendemain, et donner la sainte communion aux arrivantes. Deux mois après, on occupait un bâtiment plus convenable, acheté à cet effet, où les religieuses furent conduites processionnellement par l'évêque, le clergé, les magistrats. Toute grande œuvre chrétienne était alors une fête nationale;

Carcassonne.
1627.

car on n'avait pas privé la société de son âme, qui est la religion. Hélas! nous n'en sommes plus là! et qu'y avons-nous gagné? — Pendant la cérémonie, la Mère de Cazères avait obtenu la permission de porter la croix, à cause que son nom de religion était *la Croix*. Outre les écoles pour les petites filles, on inaugura, les dimanches et fêtes, des instructions familières pour les servantes et autres pauvres femmes. La Mère se retira alors, laissant pour supérieure, ou prieure, la Mère Suzanne de Richon.

Admirable
charité.

La peste, qui se déclara en 1629, força nos Sœurs de se retirer momentanément à la campagne, où elles restèrent huit mois. Elles étaient à peine de retour à Carcassonne que le même fléau sévit une seconde fois sur la ville et sur le pays; la famine vint s'y joindre bientôt: en sorte qu'une effroyable misère pesa sur les habitants. La misère est le champ de bataille de la charité: nos Ursulines le firent bien voir par leur dévouement sans bornes. Quoique restreintes dans leurs ressources, elles vinrent à bout de donner chaque jour des aliments à vingt-cinq ou trente personnes. Une troisième peste les obligea encore de s'éloigner pendant six mois, au nombre de vingt professes; et à leur rentrée les novices se présentèrent de toutes parts: ce qui engagea à agrandir la maison, laquelle, s'étant trouvée malsaine à la longue (plusieurs Sœurs y moururent de pulmonie), fut changée pour une autre dans un quartier différent, sous le supérieurat de la Mère Louise Desmaretz, en 1646. Cette maison fut dédiée à S. Joseph, à qui nos Sœurs reconnaissent devoir beaucoup de faveurs.

Mort
du cardinal
de Sourdis.

Le monastère de Carcassonne est le dernier de la province de Bordeaux qui se soit établi du vivant du cardinal de Sourdis. Il mourut le 8 février 1628, âgé de cinquante-trois ans. Henri d'Escoubleau, son frère, lui succéda sur le siège de Bordeaux; et, s'il n'observa pas autant que lui la loi de résidence à cause de son humeur guerrière, qui le porta quelquefois à la tête des armées et des flottes, il hérita du moins de sa bienveillance envers les Elles de S^o Angèle.

Deux
Mère d
du Que
où le c
tête de
nelon e
par Pe
prieure
prieur
voyage
velle q
s'arrête
laissèr
afin de
craigna
pour ce
ce ne fu
mière.
prix qu
Vigean
viciat. J
maugur
produisi

Gondr
départ
de Bord
sur les i
généreus
chapelle
même, p
refuser u
une prem

1 C'était
de Gondrin

Deux ans après la fondation que nous venons de dire, la Mère de Cazères reçut une députation de plusieurs notables du Quercy, demandant six professes pour la ville de Cahors, où le calvinisme avait fait aussi beaucoup de mal. A la tête de l'entreprise étaient la marquise de Lamothe-Fénelon et la baronne de Vigean. On répondit à cette démarche par l'envoi de six religieuses sous la conduite, comme prieure, de la Mère Jeanne Larbe, nièce du premier supérieur de Bordeaux. La Mère de Cazères fut également du voyage. Elles étaient arrivées à Gondrin, lorsque la nouvelle que la peste venait d'éclater à Cahors les força de s'arrêter. A Gondrin, quoique de passage seulement, elles ne laissèrent pas de commencer les fonctions de leur institut; afin de n'y point rester inutiles. La marquise de Fénelon, craignant qu'elles n'abandonnassent la fondation de Cahors pour celle-ci, les appela dans son château de Lamothe; et ce ne fut qu'en 1633 qu'on put suivre la destination première. La réception qui leur fut faite montrait le grand prix qu'on mettait à leur présence. Une demoiselle de Vigean et trois demoiselles de Fénelon entrèrent au noviciat. Les classes furent aussitôt ouvertes, les conférences inaugurées. Bref, ce monastère grandit, se consolida, et produisit un bien infini.

Cahors,
1629.

Gondrin est une petite ville de l'Armagnac, aujourd'hui département du Gers, au diocèse d'Auch. Les Ursulines de Bordeaux allèrent y former un établissement en 1630, sur les instances de la marquise de Gondrin¹. Cette dame généreuse avait pourvu à tout : maison, mobilier, linge, chapelle, sacristie, provisions de toute espèce. On crut même, par respect pour la pauvreté religieuse, devoir refuser une partie de ces largesses. Il y avait, entre autres, une première somme de 6000 livres, plus une pension per-

Gondrin,
1630.

¹ C'était la mère de Louis-Henri de Sens, et l'un des plus célèbres prélats de son temps.

pétuelle élevée au même chiffre. DIEU bénit la pieuse bienfaitrice en donnant la vocation religieuse à ses deux filles, qui devinrent d'excellentes ursulines ¹. L'une d'elles dut plus tard, sur l'ordre des supérieurs ecclésiastiques et sur une nomination royale, accepter l'abbaye de Notre-Dame de Troyes, où elle n'oublia jamais ses anciennes compagnes.

Bazas,
1632.

Bazas était, dans ce temps, évêché, et avait pour pontife, en 1632, M. de Grillée. Ce prélat souhaitait d'avoir aussi des Ursulines. L'établissement de Gondrin activa son désir : il vint en personne trouver à Bordeaux l'infatigable Mère de Cazères. On s'entendit aisément et promptement. Les magistrats prêtèrent leur concours. La Mère, que l'évêque en avait instamment priée, vint encore elle-même présider à la fondation, et elle choisit pour prieure Françoise de Lansac de la Roque-Taillade. Les novices ne se firent point attendre; on compta parmi elles les plus beaux noms de la province.

Saint-Sever,
1634.
Mont-
de-Marsan,
1638.

C'est une multiplication de plus en plus merveilleuse. Eût-on pu croire que l'humble grain jeté à Brescia par une pauvre fille pût produire une telle moisson? Après Carcassonne, Gondrin, Bazas, Cahors, voici Saint-Sever, au diocèse d'Aire. L'évêque, Gilles Boutand, songe aux nécessités de la jeunesse, et il s'adresse à la Mère de Cazères. Six professes sont désignées; la Mère les conduit encore elle-même à leur destination, où tout était disposé pour les recevoir; et l'évêque fut si satisfait, que quatre ans après il faisait une fondation semblable à Mont-de-Marsan.

Tarbes,
1636.

Non loin de là, Tarbes songeait à se procurer le même avantage. En 1635, quelques habitants, unis à l'évêque,

¹ Le marquisat de Gondrin appartenait à la famille de *Pardailhan*, premier nom de M^{rs} de Gondrin.

vinren
taient
départ
au serv
nitive f
ontra p
prospé
là com

La q
Port-S
d'Agen
rable M
de l'évê
ricure,
agir en
gnée d
Port-S
l'arrivé
Mère D

Douz
Croix,
qui ne
faire u
elle av
propres
cherche
où les
avait e
Une vo
en parl
la voya
coup el
chamb
une éd

vinrent trouver la Mère; mais leurs conditions ne permettaient pas d'espérer rien de durable. On les changea; le départ de sept professes eut lieu; le prélat mit son palais au service des religieuses, en attendant que la maison définitive fût prête. Une fois le bâtiment disposé, le monastère entra pleinement en fonctions, et depuis il ne cessa de prospérer, jusqu'à la Révolution, qui devait tout briser, là comme ailleurs.

La quinzième fondation directe de Bordeaux est celle de Port-Sainte-Marie, petite ville du diocèse et à quatre lieues d'Agen, sur la Garonne; et ce fut la dernière de la vénérable Mère de Cazères. Les magistrats, du consentement de l'évêque, M. d'Elbène, se rendirent auprès de la supérieure, qui, malgré son âge avancé et ses fatigues, voulut agir encore personnellement dans cette affaire. Accompagnée de six Sœurs, elle partit en 1637. Tout étant prêt à Port-Saint-Marie, on prenait possession le jour même de l'arrivée; le lendemain, les classes étaient ouvertes, la Mère Duvert étant supérieure.

Port-Sainte-
Marie.
1637.

Douze ans après, en 1649, Françoise de Cazères *de la Croix*, ce vrai cœur d'apôtre, cette ardente fille d'Angèle à qui ne sembla jamais coûter un sacrifice, se disposait à faire un nouvel établissement qu'on lui demandait. Déjà elle avait choisi les religieuses qui lui paraissaient les plus propres à la seconder, et elle était allée pour quelques jours chercher un peu de repos à Moulérins, près de Bordeaux, où les Ursulines possédaient un pied-à-terre, et elle y avait emmené ses compagnes faire avec elle leur retraite. Une voix intérieure l'avertit qu'elle touchait à sa fin; elle en parla aux Sœurs, mais celles-ci ne pouvaient croire, en la voyant bien portante, à la présence du danger. Tout-à-coup elle tomba malade, et ne put de deux mois quitter sa chambre. Elle se fit administrer à l'heure propice, avec une édification extrême, et ensuite rendit sa belle âme à

Mort
de la Mère
Fr. de Cazères.
1649.

DIEU, le jour de S. Martin, 11 novembre. Le corps, d'abord enseveli à Moulérins, fut exhumé par ordre de l'archevêque, M. de Béthune, et rapporté à la maison de Bordeaux. Il n'est pas douteux que du haut du ciel cette grande servante de DIEU ait continué de protéger l'ordre dont elle fut une des gloires.

§ 3. — Monastères issus de Libourne, Saint-Macaire, Laval.

Saint-Émilien,
1630.

On n'aurait point une idée de l'admirable diffusion de l'ordre si l'on se figurait que ces quinze fondations épuisèrent la sève de la congrégation de Bordeaux à ses origines. Chaque monastère, presque, se multipliait à son tour. C'est ainsi que Libourne accorda des Sœurs, en 1630, à Saint-Émilien près Bordeaux. Ce fut la Mère de Cazères qui, prenant des religieuses de Libourne, les conduisit à leur nouvelle destination, le 1^{er} du mois de juin. Le curé de la paroisse, accompagné des notables, les attendait à l'entrée du bourg pour les complimenter; et elles furent ainsi conduites solennellement d'abord à l'église, puis à leur maison. La supérieure fut la Mère Jeanne Le Couturon. Les classes s'ouvrirent, et furent aussitôt fréquentées; des novices furent admises; la maison se soutint désormais.

Montauban
et
Castel-Sarrasin.
Vers 1629.

Un peu auparavant, en 1629, Montauban avait fait venir des Ursulines de Saint-Macaire. On sait combien Montauban se laissa tristement aller aux erreurs et aux excès des huguenots. Il est douloureux de rappeler que ce fut l'évêque lui-même, Jean de Lettres, qui, avec son official Clavet, donna l'exemple de l'apostasie et ouvrit la porte à une défection presque générale. Lorsqu'on tenta, sous Louis XIII, de réagir contre l'hérésie, on jugea utile de prendre l'œuvre par l'éducation de la jeunesse, et les filles de S^{te} Angèle furent appelées. Castel-Sarrasin jouit du même avantage. De ces deux fondations nous ne savons autre chose.

De Laval sortit d'abord le monastère de Dinan, en Bretagne. Quelques professes avaient été mandées là, en 1621, pour combattre aussi les ravages du calvinisme, qui n'avait point épargné cette belle et religieuse province. L'établissement eut assez de succès pour former les trois suivants.

Dinan.
1621.

Saint-Brieuc possédait pour évêque un vertueux prélat, émule de S. Charles Borromée, André de la Porte, nommé à cet évêché depuis 1619. Le pontife cherchait les moyens d'être utile à son peuple, et celui des écoles lui parut, à bon droit, l'un des plus urgents. Il vint à Saint-Malô pour en conférer avec l'évêque de ce dernier diocèse, M. Le Gouverneur, qui s'offrit à lui fournir des sujets, et en effet mit à sa disposition six professes de Dinan. La Mère Marie Fortin *des Anges* était leur supérieure. La clôture fut établie le jour même de l'arrivée, et, quelques années après, en 1627, un nouveau bâtiment fut construit pour les religieuses par leur bienfaiteur. Ce zélé pasteur s'était attaché à l'étude des règles et constitutions de S^{te} Angèle; il écrivit même pour les commenter, aussi bien que la bulle de Paul V, à la congrégation de Bordeaux, et il fit remettre à chaque sœur un exemplaire imprimé de cette bulle annotée par lui. En 1631 il mourut, léguant tout son avoir aux pauvres, et demandant d'être inhumé dans l'église des Ursulines : volonté qui fut suivie ponctuellement. Son successeur, Étienne de Virazel, voulut être lui-même le confesseur de nos religieuses, et il venait de temps en temps prêcher dans leur chapelle. En 1646, sous l'épiscopat de M. de Bardes, le monastère de Saint-Brieuc comptait cinquante religieuses, et parmi elles les Mères *de Sainte-Barbe* et *de Saint-Jean-Baptiste*, qui y moururent en odeur de sainteté.

Saint-Brieuc.
1624.

Saint-Brieuc donna naissance, treize ans plus tard, au couvent de Lamballe, ville voisine, qui était alors le chef-lieu du duché de Penthièvre. Ce fut le sénéchal, M. de

Lamballe.
1637.

Lescouet, qui entreprit d'en doter son pays¹. La Mère Marie Fortin vint elle-même pour la fondation. Les dispositions des habitants étant excellentes, toute chose marcha rapidement, et l'on n'eut qu'à se féliciter de la sainte entreprise.

Lannion,
1659.

La fondation de Lannion, qui vient aussi de Saint-Briec, n'eut lieu qu'en 1659, et elle commença également par les démarches des habitants, désireux de posséder de bonnes écoles. La négociation, pour diverses raisons locales, ne fut point exempte de très-graves difficultés au début. Huit religieuses arrivèrent enfin, le 13 janvier 1659. M. de Quernilien, recteur de la paroisse, les attendait à la porte de la ville, avec son clergé, pour les complimenter. Il présenta un cierge à la Mère Suzanne de Guays des Anges, la supérieure, et les conduisit solennellement à l'église, où l'on chanta le *Te Deum*, en présence du sénéchal et des principaux habitants. Les classes s'ouvrirent deux mois après, lorsque la maison fut prête. L'année suivante, neuf jeunes filles se présentaient au noviciat. Tous les dimanches on assemblait les pauvres femmes de la ville et du voisinage, quelquefois au nombre de cinq cents, et la Mère prieure les entretenait des choses de l'âme et de celles de DIEU; on n'a pas de peine à comprendre le bien que faisaient ces conférences. Cette bonne religieuse était une sainte, dont la mémoire est restée bénie. Elle mourut en 1660, âgée de cinquante-deux ans, après en avoir passé trente-sept en religion. — Notons sur cette maison un détail intéressant. Les Sœurs proclamèrent leurs seuls fondateurs les cinq personnes de la famille de Notre-Seigneur : il y eut pour cela une cérémonie le 8 décembre 1667, à la suite de la communion générale, et l'on composa la prière suivante, qui se disait cinq fois par jour dans les monastères de Lannion et de Vannes : « *Jesu, Maria, Joseph,*

¹ Un sénéchal était un officier bailli, la justice au nom du roi subalterne, rendant, comme le ou des seigneurs.

» *Jochim et Anna, succurrite nobis, nunc et in hora*
 » *mortis nostræ. Amen.* »

Déjà nous avons constaté, dans l'histoire de la Congrégation de Paris, avec quel empressement la Bretagne accueillit le nouvel ordre; on s'en assurera de nouveau dans ces pages consacrées à la Province de Bordeaux. — En 1625, Guy Champion, évêque de Tréguier, avait demandé des Sœurs à la maison de Dinan. La prieure, Louise Guays de Jésus, était venue avec quatre de ses professes. Cette fois c'était l'évêque lui-même qui les avait reçues à la porte de la cathédrale, d'où, après le *Veni Creator*, on s'était rendu à la maison conventuelle. Les notables, les chanoines, les commerçants, le petit peuple même, avaient voulu coopérer à la bonne œuvre par leurs souscriptions: en sorte que ce fut véritablement une création nationale. Tréguier a formé les six monastères suivants.

Tréguier.
1625.

Sébastien de Rosmadec était évêque de Vannes lorsque les Ursulines vinrent s'y établir, en 1627. Ce fut cette même Mère Louise de Guays qui jeta les fondements du nouvel établissement. Elle était accompagnée de cinq professes, tant de Laval que de Dinan. La Mère Jeanne Rolland des Séraphins fut déclarée supérieure. On eut à traverser plus d'une épreuve du côté des besoins matériels, jusqu'à souffrir de la disette; et on n'en sortit guère que vers 1664, où l'on commença de construire une autre maison. Cinq pauvres de la ville furent chargés de poser les premières pierres, afin que DIEU bénît l'entreprise. Ce qui arriva effectivement: car, avant la Révolution, le monastère de Vannes eut jusqu'à quatre-vingts professes à la fois.

Vannes.
1627.

La ville de Léon, ou Saint-Pol-de-Léon, était aussi évêché à cette époque, et au temporel dépendait de l'illustre maison de Rohan, dont l'un des plus puissants princes, le duc Henri, s'était fait chef des huguenots. C'est dire com-

Saint-Pol
de Léon.
1629.

bien le pays eut à souffrir du calvinisme. Après la réduction de La Rochelle par Louis XIII, en 1628, le parti protestant étant condamné à l'impuissance, on s'occupa plus activement de remédier à la corruption qui s'était répandue avec lui. Le duc Henri venait lui-même de se soumettre au roi, tandis que son frère, Benjamin de Soubise, se retirait en Angleterre pour ne plus rentrer en France. Une pieuse veuve, M^{me} des Perriers, résolut de travailler au renouvellement du pays par l'éducation; elle pensa à cet ordre dévoué qui se multipliait de toutes parts, avec tant d'avantage pour les bonnes mœurs et pour la religion. Déjà elle était sûre de ses deux filles, dont l'aînée venait de faire profession aux Ursulines de Tréguier, et qui sur-le-champ avait été remplacée au noviciat par sa cadette. L'une et l'autre envisageaient avec bonheur la pensée de se rapprocher de leur mère. Ce fut encore la Mère Louise Guays de *Jésus* qui vint, en 1629, avec six professes de chœur tirées de Tréguier, instituer cette maison, sous le pontificat de M. de Rieux. Les ressources étaient loin d'abonder; mais dans la suite il se présenta d'insignes bienfaiteurs, et entre autres M. de Lesquen archidiacre de Léon, Robert Cupif successeur de M. de Rieux sur le siège épiscopal. — On vit plus tard dans l'église des Sœurs une image miraculeuse de Marie, qui attirait les pèlerins. Cette image, paraît-il, leur avait été apportée par Tanneguy de Saint-Georges, capitaine de vaisseau, qui, lors de la prise des îles de Lérins et de Sainte-Marguerite sur les Espagnols, en 1637, l'avait arrachée des mains d'un chef hérétique. Elle devait avoir appartenu aux anciens moines de Lérins.

Landerneau,
1651.

Saint-Pol-de-Léon n'était pas la capitale de la baronnie de Léon, c'était Landerneau. Cette ville avait demandé depuis longtemps des Ursulines à la prieure de Saint-Pol; on ne put la satisfaire qu'en 1651. La prieure fut la Mère Françoise de Kérouare de *Saint-François de Paule*. Les habitants étaient fort bien disposés, et firent tous les

sacrifices nécessaires; et les novices ne manquèrent pas non plus.

De Landerneau à Morlaix la distance est courte. Morlaix avait été pourvu plus tôt, dès 1638, sous le pontificat de Noël Deslandes, évêque de Tréguier, dont dépendait la dite ville. Ce furent les magistrats et les notables qui entreprirent la fondation. La Mère Louise de Guays vint de sa personne, avec sept professes. Le petit peuple ne les voyait pas d'un bon œil, on ne sait pourquoi, et leur suscita des tracasseries fort pénibles; elles firent place, enfin, à un heureux calme, qui permit aux religieuses de poursuivre généreusement leur œuvre. Un fléau terrible, la peste, vint bientôt visiter cette population consternée. Les principaux habitants s'étaient retirés à la campagne, le monastère ne recevait presque plus de charités; les Sœurs se voyaient tous les jours à la veille de manquer du nécessaire, et elles n'osaient même s'en plaindre, dans la crainte de soulever de nouveau les esprits, déjà trop portés au murmure en de telles circonstances. Plusieurs religieuses parlaient d'abandonner Morlaix. La supérieure tint ferme; son courage ranima les cœurs pusillanimes, qui jetèrent avec une nouvelle confiance leur cause dans les mains de la Providence. Leur espérance ne fut point trompée. A peine la contagion avait-elle cessé qu'on vit entrer au parloir un prêtre respectable, Guy Thépault, qui apportait pour la maison une somme de 6000 livres. La Mère de Guyais en employa la meilleure partie à l'achat d'un vaste emplacement pour construire un autre monastère. Dans la même année, 1641, elle reçut au pensionnat bon nombre de jeunes filles, dont la plupart devinrent religieuses. Le nouveau bâtiment fut prêt en 1643, sous le supérieurat de la Mère Thérèse de Bégaignon. L'église ne fut bâtie que plus tard, en 1654, et grâce à la charité de M. de Linguelnez, gentilhomme des environs.

Morlaix.
1638.

Quimperlé.
1652.

Quimperlé reçut des Ursulines de Tréguier, conduites par la Mère de Kérouare *des Anges*, en 1652. Cette population appelait de tous ses vœux la création d'écoles chrétiennes, et accueillit nos Sœurs avec empressement et gratitude.

Guingamp.
1654.

Ainsi en fut-il de la ville de Guingamp. Depuis plus de dix-huit ans on désirait y avoir une communauté d'Ursulines, lorsqu'enfin, en 1654, cette affaire aboutit, grâce à S. Vincent de Paul, supérieur-général des Missions de France, qui la recommanda au duc de Vendôme, seigneur de Guingamp. M. Grangier, évêque de Tréguier, envoya huit de ses religieuses, sous la direction de la Mère Thérèse de Bégaignon, appelée exprès de Morlaix. Il y fallut, comme ailleurs, dévouement dans la patience, au début. Un nouveau monastère put être bâti en 1666, et on en prit possession le jour de la Nativité de la S^{te} Vierge, 8 septembre.

Hédé.
1666.

Cette même année vit la fondation de Hédé, près de Rennes. Ce fut le sixième et dernier établissement formé par les Ursulines de Tréguier. Celles-ci vinrent conduites par la Mère Thérèse de Bégaignon *de la Croix*, précédemment prieure de Morlaix, de Lannion et de Guingamp. Elle mourut à Hédé l'année suivante.

Josselin.
1646.

Vingt ans auparavant, Josselin put avoir aussi des filles de S^{te} Angèle. On possédait depuis quelque temps le consentement des supérieurs ecclésiastiques et même des lettres-patentes du roi, enregistrées au parlement de Rennes; mais il fallait, de plus, la volonté du duc de Rohan, seigneur du lieu. On ne put l'obtenir qu'en 1646, à la sollicitation de la marquise de Coësquer; encore ne fut-ce qu'à la condition que la famille de Rohan serait considérée comme fondatrice, titre auquel on tenait beaucoup dans ces temps de foi, et qu'en outre les Rohan auraient à perpétuité le droit d'une place gratuite en faveur de la fille

qu'ils présenteraient. La Mère Catherine de Pontval amena cinq Ursulines de la maison de Dinan. On parvint à bâtir plus tard un monastère dans l'un des faubourgs; l'église fut dédiée à Notre-Dame sous le titre de l'*Ave Maria*. Les conférences du dimanche y furent instituées, pour les pauvres femmes de la ville et de la campagne, en même temps que les classes.

De Laval étaient sorties deux autres fondations : Château-Gontier et Thouars. — A Château-Gontier, ce furent les habitants qui se concertèrent pour l'obtenir. La Mère Françoise *de la Croix*, à qui ils s'adressèrent à Bordeaux, négocia pour eux avec Laval. — Quant à Thouars, où les calvinistes avaient laissé de grandes misères morales, on voulut remédier au mal par de bonnes écoles. La Mère de Cazères et l'évêque du Mans s'entendirent pour avoir de Laval les religieuses nécessaires. La réception fut solennelle. La clôture commença le 21 novembre 1632, sept jours après l'arrivée des Sœurs.

Château-Gontier.
1630.

Thouars.
1632.

§ 4. — Monastères issus de Poitiers et d'Orléans.

Il nous faut remonter de quelques années. Un établissement pour Orléans, cette ville célèbre et populeuse, avait été proposé à M^{me} de Sainte-Beuve, fondatrice de la Congrégation, par l'évêque, le maire et les échevins : la disette de sujets força de remettre à plus tard cette fondation. Là encore le calvinisme avait exercé ses fureurs. L'évêque était alors Gabriel de l'Aubépine, prélat de savoir et de vertu, digne d'être cité à côté du cardinal de Sourdis. N'ayant pas réussi à Paris, il se tourna vers Bordeaux; il écrivit à l'archevêque. Les termes de la lettre ne pouvaient être plus pressants; et la Mère Françoise de Cazères en fut si frappée en son particulier, que peu s'en fallut qu'elle ne se transportât elle-même à Orléans. Les soins qu'elle devait à ses novices ne lui permirent pas de suivre cet élan; mais,

Orléans.
1622.

afin d'entrer dans les pieuses intentions de l'évêque, elle promit de lui envoyer trois professes, dont l'une la Mère Marie de Goffreteau, qui toutes les trois étaient à Poitiers. On leur adjoignit plusieurs Sœurs de chœur et deux converses de Poitiers même. Ces bonnes Sœurs gagnèrent la Loire pour la remonter en barque; voyage qui dura plus d'une semaine, avec une sorte de tempête sur le fleuve, ou plutôt d'ouragan, qui faillit les engloutir, et les força de s'arrêter à Blois. On eût bien voulu les y retenir; mais l'ordre d'obédience était formel, et elles arrivèrent à Orléans le 22 mars 1622. On les conduisit d'abord au palais épiscopal, où les attendaient l'évêque, le maire, les échevins, plusieurs magistrats et la plupart des membres du chapitre. Rue de la Bretonnerie, une maison leur avait été préparée, où elles allèrent loger dès le soir même. M. de l'Aubépine les envoya chercher, le lendemain, pour une cérémonie qui n'avait pu se faire la veille, et qu'il avait eu soin d'annoncer dans la ville. Tout étant disposé, le prélat partit processionnellement, suivi d'un nombreux cortège; les Ursulines étaient placées au centre, chacune d'elles accompagnée par une dame de qualité; plusieurs postulantes et pensionnaires qui s'étaient déjà présentées avaient aussi leurs conductrices particulières; le peuple venait ensuite: l'on se rendit à la chapelle des religieuses pour la bénir. Cette pompe cependant cachait une situation pénible: les Sœurs, presque sans ressources, devaient compter pour vivre sur les charités des âmes pieuses, qui n'abondaient pas tous les jours, malgré les cent écolières reçues dès le commencement. La Mère de Goffreteau endura avec courage ces privations, auxquelles la divine Providence daigna mettre un terme, principalement par les dots de nombreuses novices. L'évêque ne cessa non plus de protéger une communauté qui était son œuvre. Il obtint du roi Louis XIII les lettres-patentes nécessaires pour que les Ursulines pussent recevoir et acquérir des biens-fonds. On s'occupait, dans la suite, de construire un édifice convenable, pour

lequel il fallut de grands sacrifices. Chacune se dévoua de sa personne; les novices même, au nombre de vingt, ne dédaignaient point de servir de manœuvres dans les ouvrages où elles pouvaient être utiles. Cette maison devint une des plus remarquables de l'ordre.

C'est d'elle que se forma le monastère de Blois, non moins illustre. Cette ville ne devint épiscopale qu'en 1697; elle dépendait alors de Chartres. En y passant pour venir à Orléans, la Mère de Goffreteau, sollicitée d'y rester, avait promis de revenir lorsqu'elle aurait accompli sa mission. A peine donc eut-elle donné la forme au couvent qu'elle était allée fonder que, avec l'agrément de M. de l'Aubépine et de ses supérieurs de Bordeaux, elle repartit pour Blois, en septembre 1622. Elle descendit chez le procureur royal, M. Courtin, l'un de ceux qui avaient tenté de la retenir¹. C'était un homme jouissant d'un grand crédit, et par sa position et par la considération que s'était acquise sa pieuse femme auprès de la reine Marie de Médicis et du cardinal de Richelieu. L'évêque de Chartres, Éléonore d'Étampes, était présentement à Blois : il accueillit la Mère avec une particulière bienveillance, et témoigna un vif désir de voir s'établir les Ursulines dans son diocèse. Parmi les plus zélés pour cette œuvre, nous devons nommer aussi M. Leroux, qui désirait mettre sa fille au noviciat, dût-il l'envoyer à Orléans : ce qui eut effectivement lieu.

Cependant deux années se passèrent sans qu'on pût mener à fin ce projet, les professes d'Orléans et même de Poitiers n'étant pas assez nombreuses pour former un nouvel essaim. Sur les pressantes instances de MM. Leroux et Courtin, qui ne cessaient d'en écrire à la Mère de Goffreteau, l'évêque d'Orléans consentit à envoyer à Blois la Mère de Boyard, alors prieure, avec trois de ses nou-

Blois.
1624.

¹ La famille Courtin s'est perpétuée jusqu'à nos jours sous le nom de *Courtin de Clénor*.

velles professes, et une quatrième qui devait partir de Poitiers. Elles se réunirent, le 12 novembre 1624, dans une maison provisoire, en attendant que celle du monastère, située dans le faubourg, fût mise en état de les abriter. La Mère de Boyard, au bout de quelques semaines, s'étant vue obligée de retourner à Orléans, on élut supérieure à sa place la Mère François de Liet *du Saint-Esprit*, qui vint exprès de Saumur, avec une compagne. C'était une religieuse de mérite, pieuse, intelligente, active. Elle pressa les travaux de construction de telle sorte que dès l'année suivante, le 20 décembre 1625, on conduisit solennellement nos Sœurs à leur habitation nouvelle. Cette maison devait être changée trente ans après, pour une meilleure encore, dont la première pierre fut posée, vers 1656, par Marguerite de Lorraine, seconde femme de Gaston duc d'Orléans. Cette princesse, qui venait souvent à Blois, adopta les Ursulines pour ses filles, accepta le titre de fondatrice, et ne cessa de les protéger et de les secourir. Quant à la vénérable Mère de Liet, elle demeura quarante-cinq ans dans ce monastère, dont douze en qualité de supérieure. On peut dire que la prospérité de la maison fut son ouvrage¹.

Selles.
1633.

Selles, petite ville alors du diocèse de Bourges, reçut de Blois les Ursulines, grâce à l'intervention zélée de la famille de Béthune. La Mère François de Liet vint elle-même, en 1633, former l'établissement. Elle était accompagnée de quatre professes, et elles reçurent bientôt plusieurs novices des meilleures familles du pays, qui, après les épreuves ordinaires, prononcèrent les derniers vœux. L'archevêque de Bourges, Roland Hébert, voulut faire lui-

¹ L'histoire du monastère de Blois a été écrite avec intérêt par M. l'abbé P.-F. Richaudeau, sous ce titre : *Les Ursulines de Blois, ou deux cent trente ans d'un monastère* (Paris, Lecoffre, 1839; 2 vol. in-12). On y regrette le peu de gravité des arguments, ou résumés, placés en tête des chapitres.

SE

mêm
honn

Va
de R
genti
friren
que c
fut r
Selles
avec c
on l'a

Ret
d'Orlé
Beaug
questi
nauté
procur
de Ric
religie
M^{lle} Ta
reçues

tions.
leur m
nant t
Demeu
être ac
se prés
on n'e
d'aille
plaire.
entrepr
l'ornem
de foi,
Notre-

même cette cérémonie. La maison se soutint depuis avec honneur.

Valençay, dans le Berry également, à quelques lieues de Romorantin, avait pour seigneurs, en 1642, de riches gentilshommes, fort liés avec le comte de Selles. Ils s'offrirent à y fonder un monastère d'Ursulines, à la condition que celui de Selles fournirait des sujets nécessaires. Tout fut réglé avec l'archevêque de Bourges. La prieure de Selles, Mère Isabelle Charpentier, se rendit à Valençay avec deux de ses professes. L'établissement prospéra comme on l'avait espéré.

Valençay.
1642.

Retournons de quelques années en arrière. Le monastère d'Orléans, fondé depuis sept ans, venait de recevoir de Beaugency une novice appelée Anne Tardif, lorsqu'il fut question, en 1629, d'établir dans cette ville une communauté d'Ursulines. Les officiers municipaux chargèrent le procureur du roi d'en aller faire la proposition à la Mère de Richon, prieure de la maison d'Orléans. Cette bonne religieuse et huit de ses compagnes, auxquelles fut jointe M^{lle} Tardif, partirent dès qu'il leur fut possible, et furent reçues au milieu des compliments publics et des bénédictions. On les conduisit à l'église au son des cloches, puis à leur maison, où furent chantés plusieurs motets se terminant tous par ces paroles : « *Mane nobiscum in æternum*, Demeurez avec nous toujours ». Bientôt Anne Tardif put être admise à la profession solennelle; d'autres postulantes se présentèrent, les élèves vinrent en nombre : en un mot, on n'eut qu'à remercier Dieu de la fondation nouvelle, où d'ailleurs la régularité fut dès le commencement exemplaire. La Mère Anne Tardif devint prieure. Ce fut elle qui entreprit, en 1647, de construire un vaste bâtiment, devenu l'ornement de la ville. Ici encore, par un noble sentiment de foi, on voulut qu'un pauvre de l'hôpital, représentant Notre-Seigneur, posât la première pierre : et Dieu bénit

Beaugency.
1629.

une dévotion si touchante par les grâces qu'il répandit sur cet établissement.

Issoudun.
1630.

L'an 1630 eut lieu celui d'Issoudun, dans le diocèse de Bourges, à la sollicitation des habitants. Quatre professes furent obtenues d'Orléans; et elles réussirent si parfaitement, qu'on vit plus tard dans ce couvent jusqu'à quarante religieuses à la fois, tant professes que novices. Dans un incendie qui se déclara en 1651, et qui consuma près de neuf cents maisons, la Mère Marie de la Châtre, alors prieure, ne permit pas qu'on ôtât le Saint-Sacrement de la chapelle; au contraire, les Sœurs prièrent le curé de la paroisse de le porter processionnellement autour du monastère, et à l'instant le vent, qui poussait le feu de leur côté, changea d'une manière si merveilleuse que chacun cria au miracle.

Châtillon-sur-Indre.
1646.

Au même diocèse de Bourges, près de Loches, est la petite ville de Châtillon-sur-Indre, où le couvent d'Issoudun fonda, en 1646, une communauté de l'ordre, dont le pays fut très-heureux. Bien qu'un pareil établissement fût nécessairement de secondaire importance, il rendit des services très-signalés.

Niort.
1623.

Niort, qui vit plus tôt sa fondation, rentre dans le diocèse de Poitiers. Les calvinistes avaient été bien funestes à toute cette région. C'est pourquoi l'évêque, Le Châtaignier de la Roche-posay, songea à y placer des Ursulines, d'autant plus que les magistrats l'en priaient pour leur part. La Mère Marie de Goffreteau, à peine de retour d'Orléans, partit pour Poitiers, en 1623, avec cinq professes, dont l'une Jeanne de Cazères, proche parente de la fondatrice de Bordeaux, et se rendit à Niort, où dès le début elle reçut des magistrats une somme de 1000 livres pour la décoration de son église. Les vocations vinrent promptement, et l'administration fut excellente sous la Mère de

Cazères.
plusieu

Citor
de Bra
heure-
bonne
lat les
l'ocasi
lui fit
et elle
du tem
fût elle
nière
néanno
de Sain
cette él
toutes
dant les
quet, m
maison
soins de
ans de
levèrent
portèrent
très-éd

A Sai
mainten
de la ré
gée avai
rasé ses
connu d
ronne de
son mar
Jacques

Cazères, proclamée supérieure. Niort, à son tour, forma plusieurs monastères.

Citons celui de Luçon, en 1631, sous l'épiscopat d'Émery de Bragelogne. La Mère Marguerite Poisson, à cette heure-là supérieure de Niort, avait tellement à cœur cette bonne œuvre, qu'elle ne cessait d'employer auprès du prélat les personnes les plus influentes de la province. Enfin, l'occasion s'étant présentée de lui parler elle-même, elle lui fit tellement sentir les avantages d'une pareille création, et elle se montra en même temps si désintéressée du côté du temporel, qu'il lui donna son agrément, pourvu qu'elle fût elle-même prieure du nouveau monastère. Cette dernière condition ne pouvant être tenue, on passa outre néanmoins; la supérieure fut la Mère Marguerite Choquet de Saint-Luc, professe de Poitiers. La Providence avait réglé cette élection pour le bien du monastère : car, dénuées de toutes ressources, les pauvres Sœurs furent nourries, pendant les trois premières années, par la charité de M^{me} Choquet, mère de la prieure, qui payait aussi le loyer de la maison. Les habitants semblaient ne pas se douter des besoins de celles qui se dévouaient à leurs enfants. Après dix ans de souffrances et de sollicitudes, des jours meilleurs se levèrent; on put faire face aux dépenses, les novices apportèrent quelques biens, et la communauté, d'ailleurs très-édifiante, prit le dessus.

A Saint-Jean-d'Angély (diocèse de Saintes), où il faut maintenant tourner nos regards, les excès du calvinisme et de la révolte avaient perverti la population. La ville insurgée avait dû être reprise par Louis XIII en 1631; on avait rasé ses fortifications. Dans le calme qui s'ensuivit, inconnu depuis de longues années, une pieuse dame, la baronne de Denant, désira avoir des Ursulines. Elle engagea son mari à s'entendre pour cela avec l'évêque de Saintes, Jacques Raoul; et, comme il était question de tirer des

Luçon.
1631.

Saint-Jean-
d'Angély.
1631.

professes de Niort, le baron se transporta à Poitiers pour avoir l'agrément de l'évêque leur supérieur. Les habitants de Niort ne voulaient point entendre à ce qu'on diminuât le nombre de leurs sœurs; l'évêque de Saintes dut venir en personne, et obtint cinq professes, qui furent reçues à Saint-Jean-d'Angély avec un véritable enthousiasme populaire. La maison était préparée, munie même de provisions : de sorte que tout alla très-bien dès le début. C'était la Sœur Marguerite Poisson du *Saint-Sacrement* qui gouvernait : femme remarquable, qui, au milieu de ses travaux du couvent, trouva encore le moyen de convertir plusieurs demoiselles hérétiques : ce qui suscita contre le monastère les clameurs des protestants, à ce point qu'on eut à craindre sérieusement pendant plusieurs jours. Le prince de Condé, père du grand Condé, vint heureusement à passer par Saint-Jean-d'Angély, qu'il revoyait toujours avec bonheur parce qu'il y était né. Il alla visiter nos religieuses, pour s'assurer des choses, et se déclara en leur faveur; ce qui mit un terme à toute hostilité. Six filles d'hérétiques, en peu de temps, se firent novices ursulines. — Ce monastère jouit d'une grande réputation; il n'était pas jusqu'aux évêques de Saintes et de Poitiers qui ne déférassent aux sentiments de la Mère Poisson. Aussi l'évêque de Saintes, en particulier, ne voulut-il jamais permettre qu'elle quittât une maison où elle était si nécessaire; et elle y vécut en effet jusqu'à l'année 1660, qu'elle fut appelée au ciel pour la récompense de ses vertus.

La Valette.
1665.

Disons tout de suite la fondation de La Valette, près Angoulême, bien qu'elle n'ait eu lieu que trente ans plus tard, en 1665. On désirait, dans le pays, faire quelque chose pour l'éducation de la jeunesse : le seigneur du lieu, Philippe de Montaut, depuis duc et maréchal de Navailles, eut l'espoir d'obtenir des Ursulines, mais il les voulait de Saint-Jean-d'Angély. La proposition ayant été acceptée, tant par la prieure que par les évêques de Saintes et d'Angoulême, la

Mère
question
accomp
prête et
son esti
de ses t

De P
par les
say. La
l'instru
nistes,
en effet
Ursulin
quelle p

Loud
nots n'y
C'était
un plus
les trois
affaires
lines ét
tiers pa
dans le
d'écolier
gieuses
déclarai
comme
testants
bout de
trouble
Cette cé
possédée

¹ On pe
le grand o

Mère de Denant, fille du baron dont il a été ci-dessus question, se rendit à La Valette en qualité de supérieure, accompagnée de quelques autres sœurs. La maison était prête et pourvue des choses nécessaires. Afin de marquer son estime de l'ordre, le duc plaça dans le pensionnat trois de ses filles; exemple qui en attira beaucoup d'autres.

De Poitiers est issue la fondation de Parthenay, en 1624, par les soins de l'évêque, Le Châtaignier de la Rocheposay. La pensée du prélat était de guérir son peuple, par l'instruction donnée aux petites filles, des erreurs calvinistes, très-répandues dans toute cette région. Ces enfants, en effet, ne seraient-elles pas mères de famille un jour? Les Ursulines arrivèrent le 4 octobre 1624, on ne sait sous quelle pieure, et se constituèrent en communauté.

Loudun aussi était du diocèse de Poitiers, et les huguenots n'y avaient pas fait moins de ravages qu'à Parthenay. C'était une des villes de sûreté que nos rois, afin d'arrêter un plus grand mal, avaient accordées aux protestants. Tous les trois ans ils y tenaient un synode national sur leurs affaires : pratique qui leur fut interdite en 1649. Les Ursulines étaient à Loudun depuis l'an 1626, appelées de Poitiers par l'évêque. A peine établi, le monastère marcha dans les meilleures conditions. Les classes, surchargées d'écolières, se faisaient dans le plus bel ordre; les religieuses vivaient en une concorde admirable; les parents se déclaraient enchantés des progrès de leurs enfants; et, comme la communauté avait peu de ressources, les protestants même parfois lui faisaient des présents. Mais, au bout de six ou sept ans, l'ennemi du salut vint jeter le trouble et la zizanie dans le champ du Père de famille. Cette célèbre histoire mérite d'être exposée ici : il s'agit des *possédées de Loudun*¹.

Parthenay.
1624.

Loudun.
1626.

¹ On peut lire, sur cette matière, de Mirville, *Des Esprits et de leurs manifestations fluidiques*, et un

Les Possédées.

« Que de chrétiens aujourd'hui, de bonne foi dans leur croyance, n'admettent Satan, contrairement à ce que l'Écriture nous apprend, qu'avec certaines restrictions ! une sorte de diable diminué, dont le nom est conservé par égard pour les Livres saints, mais dont l'action est nulle en ce monde ¹. » La vérité, malheureusement, est bien autre, et noire temps en a eu des preuves assez nombreuses et assez éclatantes pour ne plus s'envelopper dans l'incroyance. Le démon rôde sans cesse autour de nous, *cherchant qui dévorer*, dit saint Pierre ². C'est lui qui obsédait Sara fille de Raguel, lui qui tourmenta le saint homme Job, lui que Notre-Seigneur chassa des corps de tant de victimes, à tel point que ses ennemis l'accusent de le chasser par le pouvoir de Béelzébuth même ³. Jésus confère ce même pouvoir à ses apôtres en même temps que celui de guérir les malades ; il promet que ceux qui croiront en lui le posséderont aussi ⁴. Les Apôtres l'ont exercé, comme on le lit au livre des Actes ⁵, et les annales ecclésiastiques des premiers siècles sont peuplées de faits de ce genre. A mesure que le baptême le chasse, Satan laisse moins saisir son intervention matérielle, mais il est toujours là, et la chaîne de ses prestiges s'étend sans interruption jusqu'aux temps où nous vivons. Les missionnaires des pays infidèles sont unanimes à rapporter combien là il maintient visiblement son empire par les prestiges. Est-ce que l'Église n'a pas institué les prières de l'exorcisme, et peut-on admettre que sur des sujets aussi graves elle agisse à la légère ? — De

livre spécial dû à M. l'abbé Leriche, prêtre du diocèse de Poitiers, *Études sur les possessions en général et sur celle de Loudun en particulier* (Paris, H. Plon, 1839). Quant aux interprétations de quantité d'historiens sans religion, à qui par conséquent manque le sens nécessaire, elles sont absolument dénuées de logique et de raison.

¹ Lettre du P. Ventura à M. l'abbé Leriche, du 28 juin 1839, en tête de l'ouvrage indiqué ci-dessus.

² *I Petri* v, 8.

³ S. Luc, ix, 4.

⁴ S. Marc, xvi, 17.

⁵ *Act. Apostolor.* xix, 12, 13.

la foi dans leur
à ce que l'Écri-
tions! une sorte
servé par égard
est nulle en ce
bien autre, et
cuses et assez
ncroyance. Le
cherchant qui
lait Sara fille
e Job, lui que
victimes, à tel
er par le pou-
même pouvoir
écir les ma-
posséderont
le lit au livre
les premiers
mesure que le
son interven-
chaîne de ses
ax temps où
les sont un-
iblement son
n'a pas ins-
admettre que
gère? — De

cette action perpétuelle du démon sont nés les magiciens, dont il ne faut pas plus nier l'existence que celle de Satan leur maître, encore que souvent on ait débité là-dessus des histoires mensongères. Dans l'Écriture, la pythonisse d'Endor n'était-elle pas en communication avec le démon? Les lois de l'Ancien-Testament, celles de nos sociétés modernes, n'ont-elles pas prohibé, sous les peines les plus sévères, l'exercice de la magie? On ne prohibe que ce qui peut se faire, apparemment. Il est clair, d'ailleurs, que le diable se choisit sur la terre des ministres, et qu'il a, en quelque sorte, ses prêtres comme DIEU a les siens¹.

Le monastère de Loudun était donc en pleine prospérité. La supérieure, fille du baron de Cose (Sœur *Jeanne des Anges*), était parente de M. de Laubardemont, intendant des provinces de Touraine, Maine et Anjou; la Sœur *Claire de Saint-Jean* appartenait à la famille du cardinal de Richelieu; la Sœur *Agnès de Saint-Jean* était fille du marquis de la Motte-Baracé; les deux sœurs *Louise de Jésus* et *Catherine de la Présentation* étaient de l'illustre maison de Nogeret; il y avait aussi une sœur d'Escoubleau de Sourdis, de la famille de l'archevêque de Bordeaux. Le confesseur des religieuses étant mort en 1631, un prêtre de la ville se présenta pour obtenir cette charge, et ne fut point agréé par l'évêque de Poitiers : ce prêtre était Urbain Grandier, curé de Saint-Pierre-du-Marché, à Loudun. La charge fut confiée à l'abbé Mignon, homme sage et vertueux, qui déjà avait eu des sujets de discussion avec Grandier, et qui était chanoine de la collégiale de Sainte-Croix.

Le curé de Saint-Pierre était un ecclésiastique peu estimable; lettré d'ailleurs, spirituel, caustique, d'un extérieur avantageux. Il se répandait dans le monde; il y gardait une attitude suspecte, avait des fréquentations fort

Urbain
Grandier.

tura à M. l'abbé
1839, en tête
é ci-dessus.

7.

xix, 12, 15.

¹ On trouve sur ce point une histoire épouvantable dans les *Mémoires de Benvenuto Cellini*, témoin de ce qu'il raconte (xvi^e siècle).

libres, et faisait sous le voile de l'anonyme des chansons et des pamphlets. Il échoua donc dans ses efforts pour arriver à la direction des Ursulines; aucune ne voulut même le voir. La haine qu'il portait déjà à Mignon ne connut plus de limites, et il y engloba nos religieuses, dont il promit de se venger. Tous les moyens étaient bons à un pareil homme : il employa celui de la magie et des conjurations. Ce n'est point ici le lieu de discuter; on l'a fait savamment dans les livres que nous venons d'indiquer; bornons-nous au récit des faits démontrés par la procédure.

Urbain résolut d'ensorceler les Sœurs, de leur donner des diables, de les rendre possédées, de les livrer à des convulsions, et d'amener surtout cet effet, qu'elles l'eussent toujours lui-même présent à la pensée comme une obsession. Par suite de ses rapports avec le démon sans doute, il exécuta son dessein de cette manière : une branche de rosier, chargée de plusieurs roses charmées, fut jetée dans le couvent, par-dessus le mur du jardin : toutes les Sœurs qui les flairèrent, et elles étaient dix-sept, furent saisies d'esprits malins et livrées à un ensorcellement qui leur donnait les convulsions attendues, et mettait incessamment sur leurs lèvres le nom d'Urbain Grandier. C'était une perturbation de tout leur être, chaque fois que la crise les prenait. Elles étaient comme en démence, se retiraient dans les lieux écartés, demandaient Grandier; et lorsque, soit par hallucination soit par un prestige de Satan, la figure imaginaire ou réelle paraissait, elles fuyaient avec horreur. Du reste, attachées de cœur à DIEU et à leur vocation, aucune d'elles ne consentit jamais aux suggestions infernales. Mignon, assisté d'un sage ecclésiastique, exorcisa maintes fois la prieure, qui plus que les autres était en proie à d'étranges crises, et dont le corps parfois restait élevé de terre par une puissance occulte.

Les faits

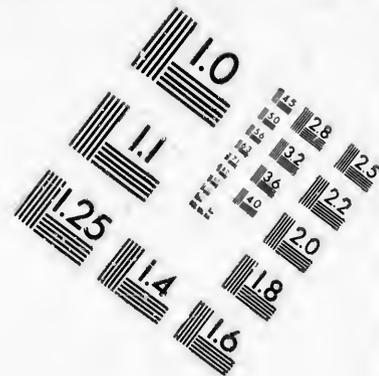
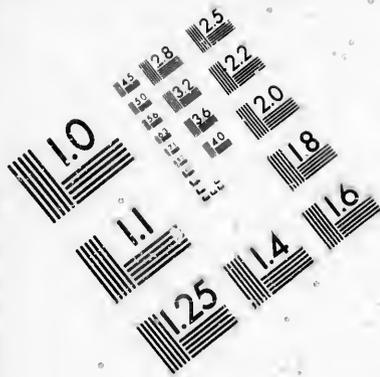
On avait d'abord gardé le silence sur ces faits; mais ils tardèrent peu à s'ébruiter. Le mot *possession* fut prononcé: il écarta tout le monde du monastère comme d'un séjour

diabolique. Les pensionnaires furent retirées par leurs parents, et ces pauvres Ursulines tombèrent dans la plus désolante misère; il leur fallut travailler de leurs mains, comme ouvrières, pour gagner quelque peu de nourriture. Ce qu'il y a d'admirable est que le règlement de la communauté ne fut jamais interrompu, et que jamais non plus le courage ne manqua. Dieu soutenait ses servantes manifestement dans cette cruelle épreuve, où leurs âmes étaient restées innocentes et fidèles. On les voyait, lorsque les accès étaient passés, reprendre leur travail manuel ou assister à l'office, avec la même modestie, la même tranquillité d'esprit, que dans les jours heureux qui avaient précédé. — Ces événements firent tant de bruit qu'on dut en référer aux magistrats. Le roi, instruit de ces étranges choses, ordonna à Laubardemont, intendant de la justice dans la province, de prendre la conduite du procès. On a dit et écrit que Laubardemont servait la passion de Richelieu contre Grandier : allégation insoutenable. Est-ce que Richelieu eut jamais besoin de ces voies détournées pour se débarrasser d'un ennemi, en supposant qu'Urbain fût le sien ? Est-ce qu'il avait eu peur de s'en prendre à la reine-mère elle-même ?

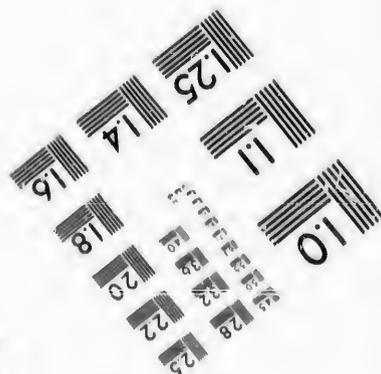
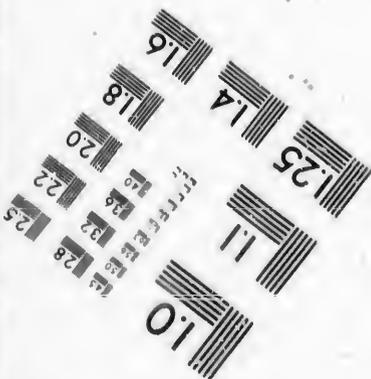
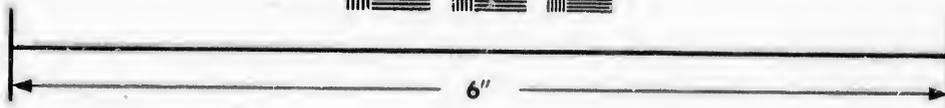
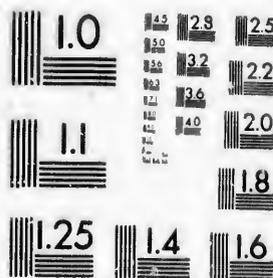
Laubardemont mit dans la direction de l'affaire la lenteur et la modération les plus louables. Il assembla, pour juger un cas si extraordinaire, quatorze juges de différentes villes. Un religieux exorcisait les possédées en présence de l'évêque de Poitiers et d'un concours d'hommes éclairés, pendant que les juges recueillaient les dépositions concernant Grandier. On trouva sur son corps, chose singulière, les marques dont les sorciers ne manquaient pas d'être tatoués. Il fut judiciairement démontré qu'il était l'auteur de la possession des pauvres sœurs; et, quand même il n'eût pas été l'agent du démon, l'enquête prouva du moins sa mauvaise vie, ses mœurs scandaleuses; on saisit dans ses papiers un livre qu'il écrivait contre le célibat ecclésiastique, mais non, ainsi qu'il a été dit sans preuves, l'original de son

Le procès.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

10



pacte avec Satan. Suivant les lois du temps, il fut condamné au feu, et brûlé sur le grand marché de Loudun. Il ne paraît pas avoir manifesté de repentir en mourant.

Les faits d'action démoniaque et de possession étaient si patents, qu'il n'y eut aucun moyen de les nier. C'est ainsi que les Sœurs, dans cet état, parlaient des langues qui leur étaient inconnues; elles étaient soulevées dans les airs, ou bien maintenues dans des postures impossibles à expliquer. Plusieurs conversions eurent lieu devant ces prodiges, notamment la suivante, qui fit bruit à l'époque.

M. de Kériolet.

M. de Kériolet était un magistrat du parlement de Bretagne. Il était venu à Loudun dans un dessein coupable, décidé à tout, même à se faire calviniste, pour parvenir à son but. C'était, au surplus, un homme abandonné à tous les vices, haïssant dès-lors, cela va de soi, l'Église, ses ministres, toute personne consacrée à DIEU, et DIEU lui-même. Il voulait se faire magicien et avoir commerce avec les démons. Étant donc à Loudun près du lieu où se faisaient les exorcismes, il y vint par curiosité, et pour trouver matière à d'impies railleries. La seconde fois, comme l'un des démons refusait de sortir de l'une des possédées, cet esprit maudit s'écria : « Que sais-tu si je ne reste pas pour convertir celui-ci ? » Et la possédée montrait Kériolet. Kériolet s'approche alors, et fait au démon trois questions. La première : — « Qui m'a garanti d'un coup de tonnerre tombé, il y a quinze mois, auprès de mon lit ? » Il répond : « Sans la Sainte Vierge et le chérubin ton ange gardien, je t'aurais emporté ! » — La seconde : « Qui m'a préservé d'un coup qu'on a tiré sur moi, et qui a brûlé mon pourpoint ? » Réponse : « C'est ton ange gardien. » — La troisième : « Quelle raison m'a fait sortir de chez les Chartreux ? » Le démon eut quelque peine à répondre à cette demande; mais, pressé de nouveau, il dit : « C'est à cause de telles et telles souillures : DIEU ne voulait pas qu'un

homme si coupable restât dans une sainte maison. » — Ce fut alors, a dit depuis M. de Kériolet, que je commençai de craindre et de me sentir tout transi. Je me tournai vers l'exorciste et lui dis : « Mon Père, le démon a touché le but : j'ai fait tout ce qu'il vient de rapporter : il est temps de pleurer mes péchés et de me convertir, puisque DIEU a eu la bonté de m'attendre. » Kériolet fit sur-le-champ une confession générale de ses péchés les plus abominables, qu'il déclara publiquement, dans l'église, avec une telle abondance de larmes qu'il avait peine à parler. Il prit en même temps la résolution de faire une pénitence rigoureuse. — Le lendemain, étant retourné à l'exorcisme, il se mit au bas de l'église, derrière un pilier. Le démon, par la bouche d'une des possédées, dit tout bas à l'exorciste : « Tiens, voilà ton monsieur d'hier ! » et ensuite se mit à faire d'horribles grimaces ; puis, jetant un grand cri : « C'est peut-être le dernier moment que DIEU lui accordera ! » Le Père lui demanda qui avait poussé ce magistrat à venir à Loudun : « C'est Marie ! » répondit-il. Et puis, regardant le converti : « Ton boisseau était plein, lui dit-il : voilà un pigeon perdu pour nous ! » — En effet, M. de Kériolet fit une expiation exemplaire : il partit de Loudun pieds nus, la corde au cou, se rendant en cet état à Sainte-Anne d'Auray, célèbre pèlerinage de son pays la Bretagne. Il persévéra jusqu'à la fin. Sa vie a été composée par un religieux carme, et imprimée à Paris en 1663.

Après la mort d'Urbain Grandier, la possession n'étant pas vaincue, les exorcismes continuèrent. Un très-saint homme et très-instruit, le P. Surin, de la Compagnie de Jésus, fut délégué à cette opération difficile, où avaient succombé plusieurs de ses prédécesseurs. Il finit par obtenir une victoire complète. Toutefois, il ne sortit pas de cette lutte sans en emporter de rudes cicatrices : car pendant de longues années, par la permission de DIEU, le P. Surin vécut obsédé, et souffrit des peines qui ont fait de sa vie

Suite
de la possession.

un martyr. Lui-même a écrit tout ce qu'il avait vu dans ces circonstances ¹.

La patience et la fidélité des Sœurs furent admirables. Un évêque, oncle de la Mère de Cose, la pressa de quitter un monastère où elle avait tant à souffrir, et il ne tint qu'à elle d'accepter une abbaye qu'on lui offrait; mais la généreuse ursuline répondit que, le Seigneur l'ayant placée dans cette communauté, sa résolution était prise d'y rester avec ses filles affligées; et le retour de la paix si longtemps désirée fut enfin la récompense de sa vertu et de sa confiance en DIEU.

Ce ne fut guère que neuf ans après, vers 1640, que le monastère recouvra une entière tranquillité. La Mère Jeanne des Anges sut en profiter pour rétablir les choses dans leur premier état; on vit bientôt les classes, le pensionnat, le noviciat, remplis comme ils l'étaient auparavant. L'évêque voulut que la vénérable supérieure conservât le gouvernement de sa maison jusqu'à sa mort, qui arriva en 1669.

§ 5. — Monastères issus d'Angers, de Saumur et de Tours.

La Rochelle.
1629.

La diffusion merveilleuse de l'ordre continuait en France. Dès 1629, La Rochelle, ce boulevard du protestantisme armé, posséda son monastère. La ville venait d'être réduite à la suite du fameux siège conduit par Louis XIII et par Richelieu, et qui avait duré treize mois (1628). Le roi songea à créer un évêché à La Rochelle; dessein qui ne reçut son exécution que sous Louis XIV, en 1648, époque où l'on transféra à cette ville le titre épiscopal de Maillezais ². On pensa de même à renouveler cette population

¹ Ce livre, jusque-là resté inédit, a été publié en 1839, chez Séguin à Avignon. Il est intitulé *Triomphe de l'amour divin sur les puissances de l'enfer*. II-12.

² Maillezais n'est plus qu'un obscur chef-lieu de canton du département de la Vendée.

par une éducation meilleure, et des lettres-patentes autorisèrent l'érection du couvent des Ursulines. L'évêque de Saintes, de qui dépendait La Rochelle, fut chargé d'offrir cet établissement à la prieure d'Angers. Celle-ci envoya cinq de ses religieuses, sous la conduite de la Mère Françoise de Barthélemy. Tout avait été si bien disposé, que l'institution réussit dès le premier moment, et ne fit ensuite que progresser.

L'année suivante, se fit l'établissement de Tours, ville si importante, qui ne pouvait rester en arrière du mouvement pour le renouvellement de la jeunesse. L'archevêque, Bertrand Deschaux, avait désiré de s'entretenir avec la Mère Françoise de Cazères, et, à la suite de l'exposition qu'elle lui avait faite, le prélat s'était résolu à appeler les Ursulines. Il en écrivit au cardinal de Sourdis, s'entendit avec les officiers municipaux de Tours, et enfin reçut de Saumur six professes, que les échevins étaient allés solliciter eux-mêmes sur la lettre du cardinal. L'archevêque les reçut avec honneur; puis, après avoir fait consentir la Mère du Teil à accepter la charge de prieure, il les fit conduire à leur maison par son vicaire-général, qui alla, le lendemain, célébrer dans leur chapelle une messe solennelle; les magistrats y assistèrent par députés, et vinrent ensuite complimenter les religieuses. Celles-ci eurent les plus beaux succès dans leurs classes. Cette maison se distingua d'ailleurs par l'union parfaite des sœurs entre elles. L'humilité, l'oraison, le zèle des âmes, l'obéissance à la règle, y étaient des vertus communes. — Au bout de trois ans, on put songer à construire un plus vaste bâtiment, dont l'archevêque vint bénir la première pierre. — Ce monastère fut longtemps très-peuplé, ce qui le mit en état de fournir à plusieurs autres établissements. Il produisit aussi des sœurs d'une éminente perfection, dont les noms vénérés ont été recueillis dans les *Chroniques* de l'ordre de Sainte-Ursule : les Mères Marie Lecoq de Saint-

Tours.
1630.

Joseph, Madeleine du Verger de Saint-Bernard, Jeanne Berget de Sainte-Monique, Marie Pallu de Saint-François, Marie Guyard de l'Incarnation. Nous retrouverons cette dernière au Canada; ce fut une des plus pures gloires de l'ordre, et l'on s'occupe aujourd'hui de sa béatification.

Amboise.
1626.

A Amboise, voici de nouveau les huguenots, avec leurs conspirations et leurs excès; et c'est à cause de cela que, une fois la pacification obtenue, on cherchera à lutter contre leurs doctrines par une instruction meilleure. Il y avait à Amboise, vers 1626, un gentilhomme du nom de Forget, resté veuf avec une fille unique: désireux plus que personne de voir s'établir les Ursulines dans sa ville, il donna une maison de la valeur de 3 000 livres, et promit encore deux autres mille livres pour la dot de sa fille si elle se sentait la vocation religieuse. Une demoiselle pleine de piété, Marie Tonnerreau, proposa de son côté 5 000 livres pour aider à la fondation. On s'adressa à la maison de Tours, qui envoya trois Sœurs; la prieure était la Mère Jeanne Lelièvre de Saint-Marc, ci-devant professe à Saumur. La réussite fut entière. Non-seulement M^{lle} Forget, mais plusieurs autres filles de mérite, entrèrent dans la communauté, et y firent profession par la suite.

Loches,
1628.

Deux ans après, au même diocèse de Tours, Loches eut sa fondation, due au zèle des chanoines de la collégiale, soutenus par les habitants. Ils s'adressèrent à M. de la Hillaire, lieutenant de la province, pour en écrire lui-même à l'archevêque de Tours. Ce prélat était trop satisfait du bien que faisaient les Ursulines sous ses yeux pour ne pas favoriser leur extension. Il envoya donc quatre professes, sous la direction de la Mère Françoise de Briant de Saint-Bernard. Elles se mirent aussitôt en clôture, et la ville ne tarda point à s'apercevoir des succès de leur enseignement. On s'étonnait comment, étant en si petit nombre, elles

pouvaient suffire à un travail aussi continuel et aussi pénible, sans cependant manquer à rien des observances religieuses. Les vocations se déclarèrent dès l'année suivante, et la maison se consolida.

Toutefois, restreinte dans son action, ce ne fut que trente et quelques années après qu'elle put contribuer à la création du monastère de Lignières, petite ville située à sept lieues d'Issoudun, au diocèse de Bourges. Là aussi il y avait un chapitre collégial, dont le chanoine doyen, en même temps curé de la paroisse, François Grognet, pensa à parfaire cet établissement, vers 1662. Sa dévotion envers la Sainte Vierge l'avait porté, en 1639, à faire construire une chapelle qu'il avait dédiée à Notre-Dame de Liesse. Il y disait ou y faisait dire la sainte Messe tous les samedis, ce qui attirait chaque fois une foule de personnes pieuses. Commencant à avancer en âge, le bon pasteur fit réflexion qu'après lui ce saint usage pourrait bien n'avoir plus lieu ; et, comme il avait à cœur de le perpétuer pour l'édification de ses paroissiens, il jugea qu'il ne pouvait mieux faire que d'établir à Lignières des religieuses ursulines, à qui il donnerait sa chapelle, et qui en même temps seraient chargées de l'instruction des petites filles. Toutes les approbations étant obtenues, et même des lettres-patentes du roi Louis XIV, six Sœurs vinrent de Loches, en 1664. Quelques formalités légales oubliées faillirent faire échouer de si bonnes intentions. Bref, tout étant réparé, les six Ursulines, présidées par la Mère Ursule Pallu leur prieure, se rendirent au château de Lignières, où se trouvaient plusieurs gentilshommes et dames invités par les seigneurs, M. et M^{me} de Nouveau, grands protecteurs de la fondation. Toute la compagnie les ayant ensuite escortées jusqu'à l'église paroissiale, elles y furent reçues par le zélé fondateur à la tête des chanoines et de son clergé, d'où on les conduisit processionnellement à leur monastère.

Lignières.
1664.

Chinon.
1632.

Quant à la ville de Chinon, en Touraine, c'est beaucoup plus tôt, en 1632, qu'elle posséda sa communauté. On l'avait formée pour guérir les plaies du calvinisme dans cette contrée. Sur la demande des officiers municipaux, qui tous étaient catholiques, l'archevêque de Tours envoya deux professes, avec la Mère Jeanne de Labarre pour supérieure. Treize ans après, on offrait à ces excellentes et dévouées religieuses l'établissement de l'Isle-Bouchard.

L'Isle-
Bouchard.
1645.

C'est encore une petite cité de Touraine, ainsi appelée du nom de l'un de ses seigneurs qui y avait fait bâtir un château, dans le x^e siècle. Les Ursulines de Chinon vinrent s'y établir en 1645, avec l'obédience de l'archevêque de Tours. Elles étaient au nombre de huit, toutes professes de la même maison; et elles furent bientôt suivies de huit novices, de qui les dots furent d'un grand secours au nouveau monastère.

Montrichard.
1642.

Le quatrième couvent issu de Tours, du moins en France, fut celui de Montrichard, à cinq lieues d'Amboise, dans la Touraine. En 1642, les habitants résolurent d'avoir des Ursulines, et négocièrent avec l'archevêque de Tours, qui leur accorda quatre professes, sous la Mère Ursule Jcuy de *Sainte-Catherine*. On les plaça dans une ancienne maison de Bernardines, qui leur fut cédée à perpétuité par le propriétaire.

Chartres.
1626.

Chartres est une des plus anciennes et des plus célèbres villes de France, tant à cause du rôle qu'elle joua dès les commencements de notre histoire que pour son admirable cathédrale, devant laquelle Napoléon I^{er} disait : « Qu'un athée doit être mal à l'aise ici ! » On y vénère une statue de la Sainte Vierge fameuse par ses miracles. En 1626, l'évêque de Chartres était Eléonor d'Étampes, que nous avons vu, deux ans auparavant, établir des Ursulines à Blois, alors de son diocèse. Le bien qu'elles y produisaient l'encouragea à doter aussi sa ville épiscopale d'un pareil

bienfait. Il est vrai qu'il éprouva d'abord quelques oppositions : on estimait qu'il y avait déjà beaucoup de communautés en ville; mais il parvint à changer ces sentiments défavorables, et il fut arrêté qu'on s'adresserait à Saumur. Les Ursulines de cette ville ayant reçu de l'évêque d'Angers, leur supérieur, toutes les permissions nécessaires, la Mère de Berthy conduisit elle-même à Chartres quelques-unes de ses professes. Ce monastère eut d'abord des succès fort heureux, et au bout de cinq ans il fut même en état d'entreprendre deux autres établissements; mais, à la suite des temps, il fit des pertes considérables, et la pauvreté y devint assez grande pour qu'aucun sujet n'osât s'y présenter. Les Ursulines qui restaient furent obligées de se retirer dans d'autres maisons, vers le milieu du XVIII^e siècle.

Les deux établissements sortis de Chartres, et qui se maintinrent, furent ceux de Vendôme et de Nogent-le-Rotrou, l'un et l'autre en 1631. — Le mal causé à Vendôme par les protestants était considérable : on espéra que de bonnes écoles y remédieraient peu à peu. Les Sœurs furent protégées par les chanoines de l'église royale et collégiale de cette ville, où avaient été inhumés plusieurs des ancêtres de la famille royale des Bourbons ¹.

Vendôme.
1631.

Nogent-le-Rotrou, dans le Perche et au diocèse de Chartres, demanda à son évêque la même faveur que celle qui avait été accordée à Vendôme. Le prélat chargea la Mère de Berthy, prieure de Chartres, de faire choix de cinq religieuses pour le nouvel établissement. Cette prieure était une des premières filles de la Mère de Cazères, et l'une de celles qu'elle avait employées avec le plus de succès en différentes fondations. Elle conduisit elle-même les Sœurs à Nogent-le-Rotrou, et elle mit dans la maison naissante

Nogent-
le-Rotrou.
1631.

¹ On lit dans les *Mémoires de la Marquise de Créquy* que ces tombes royales furent odieusement profanées, au commencement de la

Révolution, par un jeune officier qui devait être plus tard Louis-Philippe, le triste héros de 1830.

un ordre admirable qui augmenta encore, dans la ville, l'estime qu'on avait pour les filles de cet institut. La Mère Marguerite de Richon fut ensuite proclamée supérieure.

Nantes.
1627.

Qui croirait qu'une ville comme Nantes, l'une des plus puissantes du royaume, dût recevoir ses Ursulines d'un lieu aussi petit que Saumur? C'est pourtant ce qui arriva. La Bretagne possédait déjà un grand nombre de couvents de l'institut, et Nantes n'en avait pas encore en 1627. L'évêque, qui était le célèbre Philippe de Cospéan, réformateur de la chaire chrétienne en France, voulut en doter sa ville épiscopale, et il se tourna pour cela vers l'évêque d'Angers, de qui il obtint huit Ursulines prises à Saumur, qu'il alla chercher lui-même dans leur monastère. La Mère de Berthy était alors prieure de Saumur; elle conduisit le petit troupeau à destination. L'installation se fit près de la porte de Saint-Pierre, où l'on reçut à l'école gratuite non-seulement les petites filles mais les servantes et autres femmes du peuple. Les ressources étaient faibles pour une si grosse charge; on persévéra néanmoins, et le Ciel récompensa le courage des bonnes Sœurs par le grand nombre des novices. On vit dans cette maison jusqu'à quatre-vingts religieuses à la fois, et elle donna naissance aux trois monastères suivants.

Ancenis.
1642.

Le premier fut Ancenis, en 1642, sous l'administration de Gabriel de Beauveau, évêque de Nantes. On y souffrit quelque temps de la misère, au point de délibérer s'il ne conviendrait pas de retourner à Nantes. Mais là aussi la Providence se déclara; on parvint à acheter une maison, et le couvent put subsister. C'est à Ancenis que mourut, en 1663, une des plus saintes professes de l'ordre, la Mère Élisabeth Cotton.

Châteaubriant.
1643.

Châteaubriant, du même diocèse, dut également sa fondation à l'évêque M. de Beauveau, qui ne pouvait se féliciter assez de ce qu'il avait fait pour Ancenis. Comme il

craignait quelque opposition de la part du menu peuple, il commença par envoyer huit religieuses, sous la conduite de la Mère Jeanne Callo *des Anges*. Leur arrivée causa en effet des murmures dans la ville, qui ne sentait point encore le prix de cette acquisition. Une sorte de défaveur s'était attachée presque partout, depuis la prétendue Réforme, aux institutions monastiques. Cependant les classes s'ouvrirent, et chacun s'empessa d'y envoyer les enfants parce qu'il n'en coûtait rien. Les préventions tombèrent insensiblement, surtout lorsqu'on vit les Ursulines protégées par le doyen du chapitre, par un seigneur comme le marquis d'Armentières, et plus tard par M. l'abbé Joly, prieur de Béré, ancien monastère de Bénédictins qui leur fut concédé par lui. Elles y entrèrent en 1655, sous le gouvernement de la Mère Marie de Monsorbier *des Anges*, femme d'intelligence et de zèle, qui avait préparé ce bon résultat.

Le monastère de Guérande, encore au diocèse de Nantes, fut projeté par une ursuline de Nantes même, Marie-Charlotte Dardenne. Son père était un gentilhomme fort pieux et très-consideré dans la province. A peine lui eut-elle communiqué son dessein qu'il lui donna une somme de 1 000 livres pour contribuer à cette bonne œuvre. Ici plus qu'à Châteaubriant, ce petit peuple à qui se dévouaient généreusement les filles de S^{te} Angèle se mutina en apprenant leur arrivée : tant il est vrai qu'il faut travailler pour DIEU seul ! On voulait jeter à la rivière les coffres et meubles qui avaient pris les devants. L'intervention de l'autorité fut nécessaire pour calmer cette foule aveugle. Lorsque, peu de jours après, on vit venir les huit professes avec leur supérieure la Mère Dardenne, l'orage était calmé ; les cloches même sonnèrent à tous les clochers en signe de joie, les chanoines et les échevins accompagnèrent les Sœurs jusqu'à leur maison. L'hostilité, au surplus, ne laissa bientôt plus de traces, quand on vit à l'œuvre les pieuses maîtresses.

Guérande.
1644.

§ 6. — Autres monastères de la congrégation de Bordeaux.

Condom.
1633.

La Mère Jeanne de la Taste, professe de Bordeaux, était supérieure du monastère de Gondrin (dont nous avons parlé p. 491), lorsque, en 1633, on vint lui proposer de faire un établissement à Condom, ville de Gascogne, alors épiscopale, où les huguenots, conduits par Montgomery, avaient autrefois commis beaucoup de ravages. Madame de Belloy venait de léguer pour cette création une métairie de la valeur de 12 000 livres, et l'évêque accordait de grand cœur toutes les autorisations. Bientôt la digne prieure se mit en route avec ses compagnes : le prélat eut l'attention d'envoyer son carrosse au-devant d'elles, et les consuls se trouvèrent aux portes de la ville pour les complimenter. L'évêque, qui était M. d'Estrades, se transporta le lendemain au nouveau monastère, où il donna aux Ursulines des marques de sa générosité; il s'obligea en outre à leur fournir un chapelain à ses dépens, jusqu'à ce que la maison fût en mesure de se suffire honorablement. Les classes furent aussitôt fréquentées bien au-delà de ce qu'on avait pu attendre; et, quoiqu'il n'y eût encore que deux maîtresses, la Mère de la Taste et la Mère Marie d'Israël, le zèle de ces excellentes religieuses suppléait à leur nombre, de manière à assurer l'avenir du couvent.

Marmande.
1644.

De Condom devait sortir celui de Marmande, ville du diocèse d'Agen, en Guienne. Deux jeunes filles de Marmande avaient été placées comme pensionnaires chez les Ursulines de Condom. Leur mère, M^{me} Malvoisin, allant de temps en temps les voir, apprit un jour que ses deux enfants manifestaient du goût pour le genre de vie de leurs maîtresses. La crainte d'être séparée d'elles l'engagea à fonder plutôt une maison à Marmande. L'évêque d'Agen aussi bien que les échevins reçurent avec gratitude la proposition, et les jeunes filles vinrent avec la Mère de la Taste.

La fondatrice acheta une maison très-bien placée, où la clôture fut instituée en 1644. Le monastère devint aussi nombreux que celui dont il tirait son origine, et ses développements furent des plus consolants.

Dans la même région, nous trouvons, trois ans après, la fondation d'Auvillars, aujourd'hui chef-lieu de canton, à cinq lieues d'Agen. Les Sœurs y furent envoyées de Gondrin, on ne sait précisément à quelle occasion. Mais alors toutes les villes rivalisaient d'empressement à se procurer de si excellentes institutrices.

Auvillars,
1647.

Périgueux y avait pensé six ans auparavant, sous l'épiscopat de M. de la Béraudière. Ce fut Jacques de Calvimont, baron des Tours, qui les appela de Bazas. Dans les mêmes conditions que nous avons vues tout-à-l'heure, il y eut encore là une détermination suggérée par l'amour paternel. M. de Calvimont avait une fille ursuline à Libourne. Il ne pouvait supporter son éloignement, et c'est pourquoi il prit le parti de créer lui-même un monastère à Périgueux. Rempli de cette idée, il se rend à Bazas, communique à la supérieure son projet, et n'y met d'autre condition sinon que la Mère de Calvimont, sa fille, deviendra prieure du monastère à créer. Les choses se passèrent ainsi. Les Sœurs arrivèrent au commencement de décembre 1641, trouvèrent tout préparé, et, ayant été mises en clôture par l'évêque, virent par la suite l'institution se consolider de jour en jour.

Périgueux,
1641.

L'évêque d'Aire, Gilles Boutand, prépara pendant quatre ans un appel aux Ursulines pour sa ville de Mont-de-Marsan. Elles lui vinrent de Saint-Sever en 1638, et ne rencontrèrent point de difficulté dans leur mission (V. p. 492).

Mont-de-Marsan,
1638.

Sainte-Livrade, aujourd'hui du département de Lot-et-Garonne, reçut également de Saint-Sever des Ursulines

Sainte-Livrade,
1653.

pour ses écoles. C'était quinze ans après, en 1633. Le protecteur de l'œuvre fut Jean Donzon de Bourran, qui voulait garder près de lui trois de ses filles désireuses d'entrer en religion. Tout fut conclu au mois de septembre, et l'on n'eut qu'à admirer la générosité de M. de Bourran, qui, ne se bornant point à la donation d'une maison très-convenable, y attacha une rente annuelle de 1 000 livres, et à perpétuité. La vocation de ses enfants se confirma; elles devinrent d'édifiantes et actives filles de S^{te} Angèle.

§ 7. — Pratiques et observances de la Congrégation de Bordeaux.

« Il est constant, dit l'historien que nous suivons, et qui écrivait en 1778, il est constant que la province ou congrégation de Bordeaux est la plus nombreuse et la plus étendue de tout l'ordre de Sainte-Ursule, puisqu'elle comprend à elle seule plus de cent monastères connus. » En quoi différait-elle de la congrégation de Paris? C'est par le quatrième vœu.

Règle.

On y suit la règle de Saint-Augustin, sur la décision du pape Paul V, ainsi que nous l'avons rapporté; mais en même temps on y observe les constitutions originairement émanées du premier monastère de Bordeaux, telles que le cardinal de Sourdis les avait adaptées à la règle primitive de S^{te} Angèle, telles qu'il les fit approuver par le Saint-Siège, et telles enfin que Gaspard Némius, archevêque de Cambrai, les fit confirmer, en 1667, par le souverain-pontife Clément IX, pour la Flandre et pour l'Allemagne¹.

Office.

Les Ursulines n'y sont point tenues au grand office; elles chantent seulement celui de la Sainte Vierge les jours de dimanches et de fêtes. Les jours ordinaires, elles récitent

¹ Ce prélat s'appelait *Dubois*; et c'est afin de n'être pas confondu avec d'autres personnages du même nom qu'il traduisit *Dubois* en mau-

vais latin, *Nemius*. Il avait été évêque d'Anvers avant de passer au siège de Cambrai.

le rosaire, divisé en trois parties ou fractions, un tiers le matin, un autre à midi, et le reste vers le soir : cela leur tient lieu d'office.

Outre les jeûnes ordinaires de l'Église, elles jeûnent encore tous les samedis de l'année, tout le temps de l'avent et aux veilles des fêtes suivantes : S. Augustin, S^{te} Ursule, S^{te} Angèle, S^{te} Catherine; cette dernière parce que c'est à pareil jour que fut institué l'ordre à Brescia.

Leurs constitutions marquent formellement qu'elles ne doivent paraître au parloir que le rideau fermé, ou bien le voile baissé, et toujours avec une compagne, à moins de dispense de la pricure. On voit dans les parloirs de petits oratoires, et elles sont dans le pieux usage d'y réciter à genoux un *Ave Maria* avant d'entrer en conversation avec les visiteurs qui les demandent. Au reste, ces visites et conversations ne doivent durer que le temps exigé par la nécessité ou la bienséance : car la règle du silence est expressément recommandée, et elles sont obligées de l'observer au moins depuis l'examen du soir jusqu'à la prière, ou première partie du rosaire, qui se dit après l'oraison du lendemain.

Elles font deux années de noviciat avant d'être admises à l'émission des trois vœux solennels; et chaque religieuse les renouvelle, en plein chapitre, à toutes les fêtes du rite annuel, à celles de la Sainte Vierge et à celle de S^{te} Ursule.

L'habillement consiste en une robe de serge noire, serrée au milieu par un cordon de laine de même couleur, entre lequel on met un petit crucifix, comme mémorial de la présence de Dieu, et aussi de l'immolation du cœur. Les Sœurs ne portent point de manteau dans les cérémonies ni pour la sainte communion; les professes de chœur ont seulement un grand voile de toile claire et noire qui leur descend jusqu'aux pieds; celui des novices est d'étamine blanche.

Elles ont, dans toutes leurs communautés, un pensionnat pour les jeunes filles; elles tiennent pareillement des

Jeûnes.

Parloir.

Noviciat.

Costume.

Écoles.

écoles publiques et gratuites pour toutes les enfants qu'on y veut envoyer. Bien qu'elles n'aient pas fait le vœu spécial de s'adonner à l'instruction des petites filles, comme on le formule dans la congrégation de Paris, elles regardent néanmoins ce ministère comme essentiel à leur état, puisque c'est par-là véritablement qu'elles sont Ursulines.

Dames
associées.

On voit, de plus, dans quelques-unes de leurs maisons, des congrégations de dames séculières, qui ont même des statuts particuliers, approuvés par les évêques. Ces dames sont logées dans l'enclos du monastère, mais sans communication avec le cloître des religieuses. Leurs fonctions, toutes de charité, consistent à procurer aux prisonniers, aux malades des hôpitaux, aux pauvres des hospices, les secours spirituels et temporels. On exige d'elles trois mois d'épreuve; ce temps écoulé, la péricure leur donne un cordon de laine noire, marque de la réception, et elles commencent alors l'accomplissement de leurs fonctions charitables. Elles restent toujours subordonnées à la Mère supérieure; et, lorsqu'elles s'assemblent pour délibérer, elles sont présidées par une religieuse députée à cet effet.

Cette création n'est point attachée à tous les couvents de la province de Bordeaux, mais aux plus riches seulement, qui ont le moyen de fournir à une telle dépense. Encore ne saurions-nous dire au juste si cette belle institution a survécu, en France, à la Révolution. Dans beaucoup de monastères, on se contentait de désigner une ou deux religieuses spécialement chargées de faire, les dimanches et fêtes, des instructions familières aux pauvres femmes et filles de la ville et même des environs; on y ajoutait parfois quelque aumône, selon les moyens et selon les nécessités à secourir. On appelait ces réunions des *conférences*.

161

1621

1622

1623

1624

1625

1626

1627

1628

1629

1630

1631

§ 8. — Tableau chronologique des fondations de Bordeaux.

1618. Bordeaux.	<i>De Milan.</i>	1631. Nogent-le-Rotrou.	<i>De Chartres.</i>
Libourne.	<i>De Bordeaux.</i>	1632. Bazas.	<i>De Bordeaux.</i>
Bourg-s.-Mer.	<i>Id.</i>	Thouars.	<i>De Laval.</i>
Saint-Macaire.	<i>Id.</i>	Chinon.	<i>De Tours.</i>
Laval.	<i>Id.</i>	1633. Selles.	<i>De Blois.</i>
Poitiers.	<i>Id.</i>	Condom.	<i>De Gondrin.</i>
Angers.	<i>Id.</i>	1634. Saint-Sever.	<i>De Bordeaux.</i>
Saumur.	<i>Id.</i>	1635. St-Jean-d'Angély.	<i>De Niort.</i>
1621. Dinan.	<i>De Laval.</i>	1636. Tarbes.	<i>De Bordeaux.</i>
1622. Orléans.	<i>De Poitiers.</i>	1637. Port-St-Marie.	<i>Id.</i>
1623. Le Mans.	<i>De Bordeaux.</i>	Lamballe.	<i>De St-Brieuc.</i>
Niort.	<i>De Poitiers.</i>	1638. Morlaix.	<i>De Tréguier.</i>
1624. Saint-Brieuc.	<i>De Dinan.</i>	Mout-de-Marsan.	<i>De Saint-Sever.</i>
Blois.	<i>D'Orléans.</i>	1641. Périgueux.	<i>De Bazas.</i>
1625. Tréguier.	<i>De Dinan.</i>	1642. Valençay.	<i>De Selles.</i>
Parthenay.	<i>De Poitiers.</i>	Montrichard.	<i>De Tours.</i>
1626. Loudun.	<i>Id.</i>	Ancenis.	<i>De Nantes.</i>
Amboise.	<i>De La Rochelle.</i>	1643. Châteaubriant.	<i>Id.</i>
Chartres.	<i>De Saumur.</i>	1644. Guérande.	<i>Id.</i>
1627. Carcassonne.	<i>De Bordeaux.</i>	Marmande.	<i>De Condom.</i>
Vannes.	<i>De Tréguier.</i>	1645. L'Isle-Bouchard.	<i>De Chinon.</i>
Nantes.	<i>De Saumur.</i>	1646. Josselin.	<i>De Dinan.</i>
1628. Loches.	<i>De Tours.</i>	Châtillon-sur-Indre.	<i>D'Issoudun.</i>
1629. Cahors.	<i>De Bordeaux.</i>	1647. Auwillars.	<i>De Gondrin.</i>
Montauban.	<i>De St-Macaire.</i>	1651. Landerneau.	<i>De Saint-Pol de Léon.</i>
Castel-Sarrasin.	<i>Id.</i>	1652. Quimperlé.	<i>De Tréguier.</i>
Saint-Pol de Léon.	<i>De Tréguier.</i>	1654. Guingamp.	<i>Id.</i>
Beaugency.	<i>D'Orléans.</i>	Sainte-Livrade.	<i>De Tarbes.</i>
La Rochelle.	<i>D'Angers.</i>	1659. Lannion.	<i>De St-Brieuc.</i>
1630. Gondrin.	<i>De Bordeaux.</i>	1664. Lignéres.	<i>De Loches.</i>
Saint-Émilien.	<i>De Libourne.</i>	1665. La Valette.	<i>De Saint-Jean-d'Angély.</i>
Château-Gontier.	<i>De Laval.</i>	1666. Hédé.	<i>De Tréguier.</i>
Issoudun.	<i>D'Orléans.</i>		
Tours.	<i>De Saumur.</i>		
1631. Luçon.	<i>De Niort.</i>		
Vendôme.	<i>De Chartres.</i>		

FIN DU TOME PREMIER.

P
U
P
P
P

No
A
A
Re
Re
Mo
c
Ve
L'a

PRE

Ret
D.o
S

TABLE.

LIVRE PREMIER.

HISTOIRE DE SAINTE ANGÈLE MÉRICI.

CHAPITRE I.

ENFANCE ET JEUNESSE D'ANGÈLE.

Plusieurs saintes du nom d'Angèle	3
Une famille chrétienne.	5
Premières vertus d'Angèle.	5
Propos d'avenir.	11
Première-communion	12

CHAPITRE II.

ANGÈLE DEVIENT ORPHELINE.

Nécessité des souffrances dans cette vie	13
Angèle perd son père et sa mère.	17
Angèle chez son oncle maternel.	19
Retrait dans une grotte.	21
Retour à Salò.	22
Mort et apparition de la sœur d'Angèle.	24
Vertus d'Angèle.	26
L'austérité chez les saints	28

CHAPITRE III.

PREMIÈRE MANIFESTATION DES DESSEINS DE DIEU SUR ANGÈLE.

Retour à Désenzano.	30
Dieu se manifeste dans une vision.	31

L'échelle mystérieuse	32
Angèle dans le tiers-ordre de S. François.	34
Premiers essais d'association.	36

CHAPITRE IV.

ANGÈLE EST APPELÉE A BRESCIA.

Angèle pleine de confiance en Dieu.	38
Vénération dont on l'entoure.	39-41
Nouvelles épreuves	40
Le démon	41
Jérôme et Catherino Patengola.	42
Angèle arrive à Brescia	43

CHAPITRE V.

SÉJOUR A BRESCIA.

Coup-d'œil sur Brescia.	46
Angèle se détermine à y rester.	48
Premières réformes dans la ville.	50
Le don des langues.	51
Traits de sagesse.	51
Retards dans l'œuvre	54
La B. Hosanna	55
Pèlerinage d'Angèle à Mantone.	59

CHAPITRE VI.

PÈLERINAGE AUX LIEUX SAINTS (1524).	
Les pèlerinages en général.	61
Angèle part pour la Terre-Sainte.	63
L'île de Candie. Angèle devient aveugle.	65
Visite des Saints Lieux	67

CHAPITRE VII.

NOUVELLES MARQUES DE LA PROTECTION DE DIEU SUR ANGÈLE.

Départ de Jérusalem.	71
Libération d'Angèle.	72
L'empêchement dans l'Adriatique.	73
Séjour à Venise.	76
Retour à Brescia	78

CHAPITRE VIII.

PÈLERINAGE A ROME A L'OCCASION DU JUBILÉ. — SÉJOUR A CRÉMONA.

Le jubilé de 1525.	79
Angèle à Rome	80
Clément VII.	81
Retour à Brescia.	82
François Sforza duc de Milan.	83
Angèle à Crémone.	ib.
Affaires de Milan	84
Concours auprès de la sainte.	85
Les lumières divines dans les âmes.	86
Maladie d'Angèle.	87
Pèlerinage à Varallo.	89

CHAPITRE IX.

COMMENCEMENTS DE L'ORDRE DES URSULINES.

Les premières compagnes d'Angèle.	92
Libération de l'institut	93
Angèle à Milan.	95
Premier oratoire à Brescia.	96
Second oratoire.	97
État et inscriptions de cette chapelle	98
Réunions et entretiens.	99
Explications sur les dates	100

Apparition sévère de Notre-Seigneur.	101
Apparition de S ^{te} Ursule.	102
Inauguration de la Compagnie.	103
Vue d'ensemble sur l'institut.	104
Bienfaits sociaux de la vie religieuse	105

CHAPITRE X.

POURQUOI LE NOM D'URSULINES.

Premiers travaux des Sœurs.	109
Lutte contre le protestantisme.	110
Le patronage de S ^{te} Ursule.	112
Légende de cette sainte.	113
Autre récit	115
Le nom d' <i>Ursulines</i> (note).	117

CHAPITRE XI.

PREMIER CHAPITRE DE L'ORDRE, TENU A BRESCIA.

Les observances primitives.	118
Organisation quant à l'antériorité	119
Choix d'une règle.	120
Approbation épiscopale	121
— du Saint Siège.	126
Les élections	123

CHAPITRE XII.

PROPAGATION MERVEILLEUSE DE L'INSTITUT.

Angèle supérieure.	126
Épreuves : question de la clôture	127
— — de l'habit.	128

CHAPITRE XIII.

MORT D'ANGÈLE. — SES DERNIERS AVIS.

Maladie de la sainte.	130
Lecture de ses avis écrits.	131
Ses derniers jours.	141
Ses adieux à ses sœurs.	146
Date exacte de sa mort (note).	149

CHAPITRE XIV.

FUNÉRAILLES DE LA BIENHEUREUSE.

Émotion dans Brescia	153
Cérémonie funèbre	154
Premiers prodiges	155
Sépulture définitive	156
Inscriptions diverses	157
Le tombeau d'Angèle	160

CHAPITRE XV.

LE TESTAMENT DE S^{te} ANGÈLE.

Douleur des Ursulines	162
Réunion en chapitre	163
Texte du testament	164
Élection de <i>Lucrèce Lodroné</i>	171

CHAPITRE XVI.

DES VERTUS D'ANGÈLE, ET DES DONS SURNATURELS QU'ELLE REÇUT DU CIEL.

Intérieur de la sainte	174
§ 1. — De la vertu de foi en elle	175
§ 2. — Espérance et confiance en Dieu	178
§ 3. — Amour de Dieu	181
Esprit de prière	183
Belle prière composée par elle	184
Ravissements	185
§ 4. — Charité envers le prochain	188
— envers les pauvres	191
— envers les Sœurs	192
§ 5. — Les conseils évangéliques	193
Obéissance	194
Chasteté	195
Pauvreté	197
§ 6. — Humilité et esprit de pénitence	199
Tranquillité d'âme	201
Mortifications étrangères	204

§ 7. — Les autres vertus dans leur ensemble 205

CHAPITRE XVII.

DONS SURNATURELS ACCORDÉS A ANGÈLE.

La science des choses divines	208
Vue prophétique	<i>Id.</i>
Conseil et prudence	209
Les miracles	210
Les visions	211

CHAPITRE XVIII.

LE CULTE DE S^{te} ANGÈLE. SA CANONISATION.

Le culte des saints en général	212
Angèle honorée aussitôt après sa mort	213
L'autorité ecclésiastique	215
Urbain VIII	216
Fête à Rome en 1718	217
La béatification	219
Fêtes à Brescia	220
La canonisation, en 1807	221

CHAPITRE XIX.

MIRACLES ET GRACIS SINGULIÈRES.

Angèle Filippini	223
La Sœur de Préal	224
Autres guérisons	225
Conversion	233

CHAPITRE XX.

DOCUMENTS ET ACTES PONTIFICAUX.

Bulle de Paul III confirmant l'ordre	235
Décret d'indulgences	242
Bulle de la canonisation de S ^{te} Angèle	243
Décret de Pie IX	267

LIVRE SECOND.

CONSTITUTIONS DES URSULINES.

CHAPITRE I.

ESPRIT ET CARACTÈRE DE LA MISSION
D'ANGÈLE.

Remarques du F. Quarté.	274
Marina de Escobar (<i>note</i>).	276
Louise de Carvajal (<i>note</i>).	<i>Ib.</i>

CHAPITRE II.

STATUTS ET CONSTITUTIONS
PRIMITIVES.

1. De l'admission des Sœurs.	283
2. De l'habit religieux.	284
3. Des rapports avec le siècle.	<i>Ib.</i>
4. Du jeûne	285
5. De la prière.	286
6. De la sainte Messe.	288
7. De la confession	<i>Ib.</i>
8. De l'obéissance.	289
9. De la pureté.	290
10. De la pauvreté	<i>Ib.</i>
11. Du gouvernement de la Compagnie.	291
12. Du Père général.	<i>Ib.</i>
13. Du Père vicairé.	292
14. De la Mère générale.	293
15. De la Sœur vicairé	294
16. Des assistantes	295
17. Des dames gouvernantes.	297
18. De l'office des dames.	298
19. Des matresses	299
20. Des conseillères.	303
21. De la congrégation générale	304
22. De l'assemblée générale de l'ordre	305
23. Des réunions de quartier.	307

24. Des protecteurs de la Com- pagnie.	310
25. Des sœurs du diocèse de Brescia.	<i>Ib.</i>

CHAPITRE III.

COUP-D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DE L'ORDRE
A SES DÉBUTS ET DANS SON DÉVE-
LOPPLEMENT A BRESCIA MÊME.

Des changements introduits.	313
Difficultés des premiers temps.	314
Édification dans le monde	315
La question de l'habit.	316
La Mère Porcellaga	321
Lettre du P. Franç. Landini.	<i>Ib.</i>
Modèle de vertu.	322
Le P. Cabrini.	324
Cérémonies des professions.	<i>Ib.</i>
Les Ursulines cloîtrées à Bres- cia, en 1827 (<i>note</i>).	325

CHAPITRE IV.

PROPAGATION DE LA COMPAGNIE.

Crémone et Milan.	326
Toute l'Italie	327
La France	<i>Ib.</i>
Le cardinal Fr. de Sourdis	<i>Ib.</i>
Introduction de la clôture.	328
Flandre, Allemagne, etc.	329
Mot de S. Charles Borromée.	<i>Ib.</i>
Son action sur la Compagnie.	330
Les Ursulines à Brescia. — Le P. Usupini	332
Tentatives d'innovations.	334
La Compagnie à Brescia au- jourd'hui.	336

LIVRE TROISIÈME.

HISTOIRE GÉNÉRALE DES URSULINES.

SECTION I^{re}.

LES URSULINES EN ITALIE.

§ 1. Congrégation de Milan.	341	Les Mères de Montjoux et de Gourcy.	350
§ 2. Congrégations de Parme et de Foligno.	345	Calvi.	355
— Plaisance.	346	Persécution piémontaise.	356
§ 3. Congrégations de Venise.	348	Sesto-Calendé. — Miasino.	358
— Vérone.	349	Saluces. — Canobbio. — Strouconé.	359
— Gènes	349	Bénévent.	359
§ 4. Congrégation de Rome.	350		

SECTION II^{de}.

LES URSULINES EN FRANCE JUSQU'A LA RÉVOLUTION.

Rôle de la France.	361	Les premières Sœurs.	373
		Constitution du monastère.	377
		Bref d'Urbain VIII (<i>note</i>).	385
		§ 2. — <i>Monastères issus de Paris.</i>	
		Abbeville.	388
		Evreux.	389
		Pontoise.	390
		Amiens.	391
		Rennes.	392
		Eu.	393
		Rouen.	394
		Sainte-Avoye (Paris).	395
		Crépy-en-Valois	396
		Caen.	397
		Saint-Omer.	399
		Saint-Denys	400
		Bourges	403
		Montargis	404
		Montluçon	406
		Meaux.	407
CHAPITRE I.			
LA MÈRE FRANÇOISE DE BERMOND. 362			
M ^{lle} de Masan	363		
Diffusion de la Compagnie.	365		
CHAPITRE II.			
CONGRÉGATION DE PARIS.			
§ 1. — <i>Origine et fondation.</i>			
Sens du mot <i>congrégation</i> ici.	366		
M ^{me} Acarie.	367		
M ^{me} de Sainte-Beuve.	368-383		
Monastère primitif.	369		
Question de la clôture.	370		
Anne de Roussy.	371		
Bulle de Paul V (<i>au texte et à la note</i>)	<i>Ib.</i>		

§ 3. — <i>Monastères issus de Pontoise et de Gisors.</i>		§ 2. — <i>Monastères issus directement de Lyon.</i>	
Gisors	409	Moulins, en Bourbonnais	438
Gournay	410	Saint-Chamond	439
Magny	411	Mâcon	<i>Ib.</i>
Les Andelys	413	Clermont-Ferrand	440
Elbenf	414	Ambert	443
Falaise	<i>Ib.</i>	Saint-Bonnet	444
Vire	415	Grenoble	<i>Ib.</i>
Pont-Audemer	<i>Ib.</i>	Montélimar	445
Bayeux	<i>Ib.</i>	Roanne	446
Mantes	416	Lyon (2 ^a et 3 ^e)	<i>Ib.</i>
Clermont-en-Beauvoisis	417	Villefranche	<i>Ib.</i>
Poissy	<i>Ib.</i>	Nîmes	447
§ 4. — <i>Monastères issus d'Amiens.</i>		Saint-Galmier	<i>Ib.</i>
Montdidier	417	§ 3. — <i>Monastères issus de Moulins.</i>	
Bonlogne	419	Nevers	448
Beauvais	<i>Ib.</i>	Moulins-Engilbert	449
Noyon	<i>Ib.</i>	Quimper	450
§ 5. — <i>Autres monastères de la congrégation de Paris.</i>		Pontcroix	<i>Ib.</i>
Saint-Malô	420	§ 4. — <i>Monastères issus de Saint-Chamond et d'Autun.</i>	
Ploërmel	421	Autun	451
Pontivy	422	Beaune	<i>Ib.</i>
Carhaix	<i>Ib.</i>	Seurre	452
Hennebon	423	Bourbon-Lancy	<i>Ib.</i>
Fougères	<i>Ib.</i>	Nuits	452
Le Faonet	<i>Ib.</i>	Saint-Gengoux	<i>Ib.</i>
Dieppe	424	Arc-en-Barrois	452
Le Havre	425	Montcenis	<i>Ib.</i>
Lisieux	<i>Ib.</i>	Arnay-le-Duc	453
Usage curieux (<i>note</i>)	426	Vitteaux	<i>Ib.</i>
Lille	<i>Ib.</i>	Vézelay	<i>Ib.</i>
Tournay	427	Semur	454
Argenteuil	<i>Ib.</i>	Marcigny	<i>Ib.</i>
§ 6. — <i>Règles et observances particulières de la congrégation de Paris.</i>		Paray-le-Monial	<i>Ib.</i>
Le quatrième vœu	429	Saulieu	455
Le costume	431	Beaulieu	<i>Ib.</i>
§ 7. — <i>Tableau chronologique des fondations de Paris.</i>		Bourg-Argental	455
	433	Auxonne	<i>Ib.</i>
		Vesoul	456
		Flavigny	<i>Ib.</i>
		Montbrison	<i>Ib.</i>
		Seurs	457
		Montbrison (second)	<i>Ib.</i>
		Monistrol	457
		Mende	<i>Ib.</i>
		Saint-Symphorien	457
		Malzieu	<i>Ib.</i>
		Saint-Chély	458
		Saint-Étienne	<i>Ib.</i>
CHAPITRE III.			
CONGRÉGATION DE LYON.			
La Mère de Bermond	434		
§ 1. — <i>Monastère primitif de Lyon.</i>			
	434		
Usages de cette congrégation	436		

§ 5. — *Monastères issus de Mâcon et de Clermont-Ferrand.*

Charlieu	458
Metz	<i>1b.</i>
Cuulhat	459
Thiers	<i>1b.</i>
Maringues	459
Moutferrand	<i>1b.</i>
Aigueperse	460

§ 6. — *Monastères issus de Grenoble.*

Saint-Geoire	460
Chambéry	<i>1b.</i>
Belley	461
Thonon	462
Sallanches	<i>1b.</i>
Gap	462
Briançon	<i>1b.</i>
Saint-Marcellin	<i>1b.</i>
Romans	463
La Côte-Saint-André	464
Vienne	<i>1b.</i>
Brignoles	<i>1b.</i>
Riez	463
Aix	<i>1b.</i>
Tullins	466
Sisteron	<i>1b.</i>

§ 7. — *Monastères issus de Brignoles et d'Aix.*

Aubagne	467
La Ciotat	<i>1b.</i>
Barjols	467
Marseille	<i>1b.</i>
Draguignan	468
Ollioules	<i>1b.</i>
Toulon	<i>1b.</i>
Cuers	469
Cavaillon	<i>1b.</i>
Valensole	469
Pignau	<i>1b.</i>
Lambesc	<i>1b.</i>
Lorgues	470
Signes	<i>1b.</i>
Saint-Andéol	<i>1b.</i>
Valence	471
Chabeuil	<i>1b.</i>
Beaucaire	<i>1b.</i>
Alais	472
Carpentras	473
Caromb. — Die. — Digne. — Crest. — Trévoux	474

§ 8. — *Tableau chronologique des fondations de Lyon* 475

CHAPITRE IV.

CONGRÉGATION DE BORDEAUX.

Le cardinal de Sourdis	477
La Mère Fr. de Cazères	479

§ 1. — *Monastère primitif de Bordeaux* 480§ 2. — *Monastères qui en sont issus directement.*

Libourne	483
La M. Jeanne de la Mercerie	484
Bourg-sur-Mer	485
Saint-Macaire	<i>1b.</i>
Laval	486
Poitiers	<i>1b.</i>
Angers	487
Saumur	488
Le Mans	489
Carcassonne	<i>1b.</i>
Cahors	491
Gondrin	<i>1b.</i>
Bazas	492
Saint-Sever	<i>1b.</i>
Tarbes	<i>1b.</i>
Port-Sainte-Marie	493
Mort de la Mère Fr. de Cazères	<i>1b.</i>

§ 3. — *Monastères issus de Libourne, Saint-Macaire, Laval.*

Saint-Émilion	494
Montauban	<i>1b.</i>
Castel-Sarrazin	<i>1b.</i>
Dinan	495
Saint-Brieuc	<i>1b.</i>
Lamballe	<i>1b.</i>
Lamion	496
Tréguier	497
Vannes	<i>1b.</i>
Saint-Pol de Léon	<i>1b.</i>
Landerneau	498
Morlaix	499
Quimperlé	500
Guingamp	<i>1b.</i>
Hédé	<i>1b.</i>
Josselin	<i>1b.</i>
Château-Goutier	501
Thouars	<i>1b.</i>

§ 4. — <i>Monastères issus de Poitiers et d'Orléans.</i>		Lignières.	519
Orléans.	501	Chinon.	520
Blois.	503	L'Isle-Bouchard.	<i>1b.</i>
Selles.	504	Montrichard.	520
Valençay.	505	Chartres.	<i>1b.</i>
Beaugency.	<i>1b.</i>	Vendôme.	521
Issoudun.	506	Nogent-le-Rotrou.	<i>1b.</i>
Châtillon-sur-Indre.	<i>1b.</i>	Nantes.	522
Niort.	<i>1b.</i>	Ancenis.	<i>1b.</i>
Luçon.	507	Châteaubriant.	<i>1b.</i>
Saint-Jean-d'Angély.	<i>1b.</i>	Guérande.	523
La Valette.	508	§ 6. — <i>Autres monastères de la congrégation de Bordeaux.</i>	
Parthenay.	509	Condom.	524
Loudun.	<i>1b.</i>	Marmande.	<i>1b.</i>
<i>Les possédés (histoire).</i>		Auillars.	525
M. de Kériolet.	514	Périgueux.	<i>1b.</i>
§ 5. — <i>Monastères issus d'Angers, de Saumur et de Tours.</i>		Mont-de-Marsan.	525
La Rochelle.	516	Sainte-Livrade.	<i>1b.</i>
Tours.	517	§ 7. — <i>Pratiques et observations de la congrégation de Bordeaux.</i>	
Amboise.	518 526	
Loches.	<i>1b.</i>	§ 8. — <i>Tableau chronologique des fondations de Bordeaux.</i>	
	 529	

FIN DE LA TABLE.

.	519
.	520
.	<i>Ib.</i>
.	520
.	<i>Ib.</i>
.	521
.	<i>Ib.</i>
.	522
.	<i>Ib.</i>
.	<i>Ib.</i>
.	523
<i>monastères</i>	
<i>de Bordeaux.</i>	
.	524
.	<i>Ib.</i>
.	525
.	<i>Ib.</i>
.	525
.	<i>Ib.</i>
<i>et obser-</i>	
<i>grégation</i>	
.	526
<i>mologique</i>	
<i>Bordeaux.</i>	529

